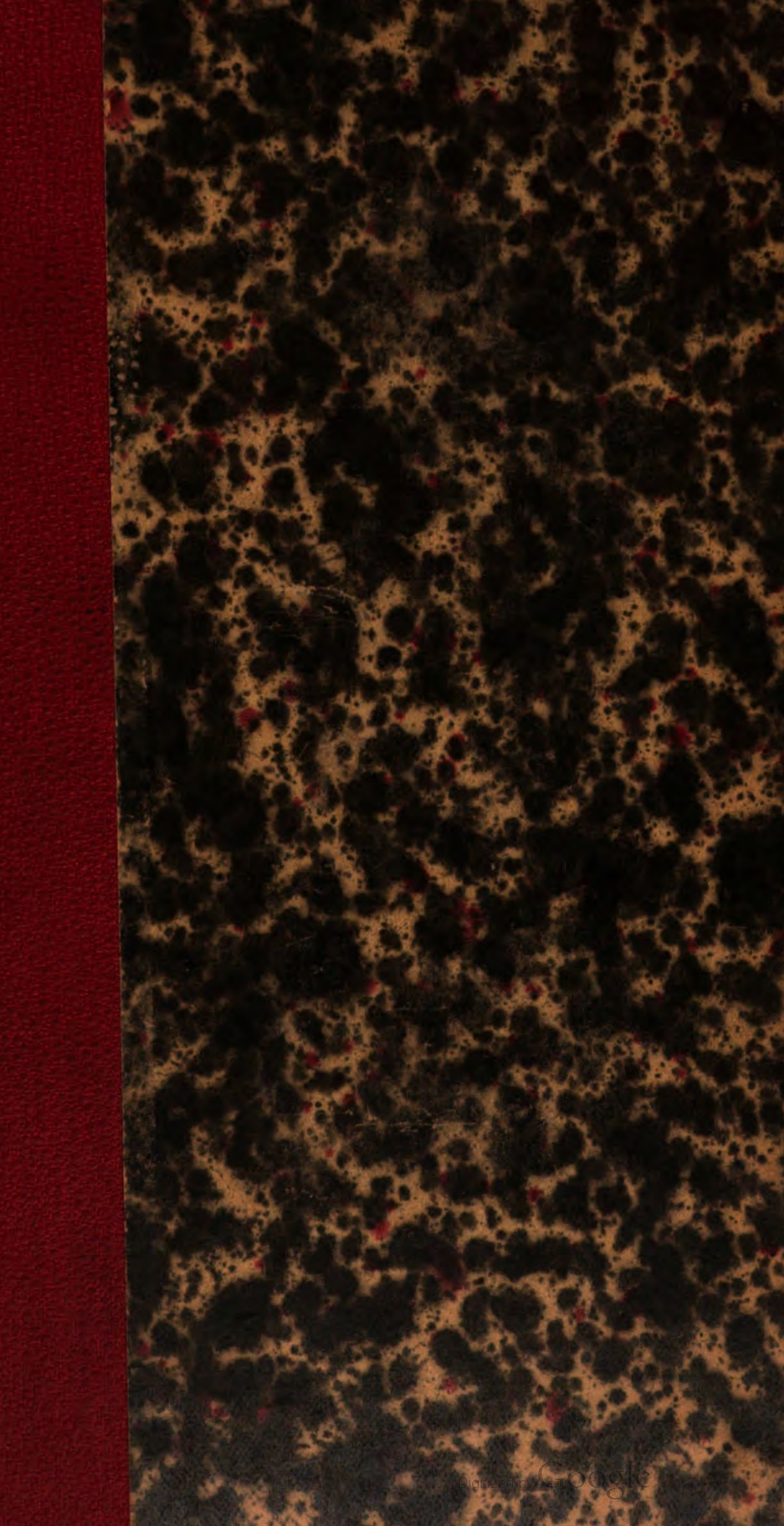
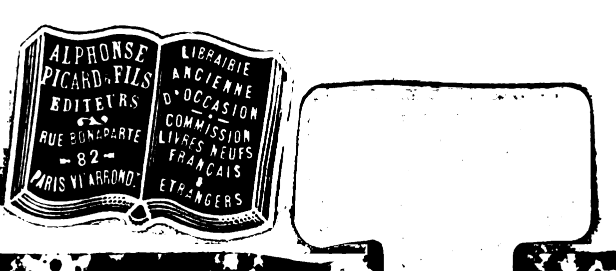



ALPHONSE
PICARD & FILS
EDITEURS
RUE BONAPARTE
82
PARIS VI ARROND.
LIBRAIRIE
ANCIENNE
D'OCCASION
COMMISSION
LIVRES NEUFS
FRANCAIS
&
ETRANGERS

ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE BESANÇON

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE BESANÇON

ANNÉE 1887



BESANÇON

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE PAUL JACQUIN

Grande-Rue, 14, à la Vieille-Intendance

1888

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE BESANÇON

ANNÉE 1887

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 20 janvier 1887

Etaient présents : MM. Sire, président ; le chanoine Bergier, le docteur Druhen, Estignard, l'abbé Faivre, le docteur Gauderon, Guichard, le marquis de Jouffroy, Mairot, Péquignot, de Piépape, de Sainte-Agathe, le chanoine Suchet, le marquis Terrier de Loray ; Fleury-Bergier, Jeannerod, associés correspondants ; Pingaud, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 23 décembre est lu et adopté.

M. le chanoine Suchet donne lecture du procès-verbal de la séance tenue le 23 décembre par la commission des Documents Inédits. Conformément aux conclusions de la commission, M. de Sainte-Agathe est nommé membre de cette commission.

Le secrétaire perpétuel rend compte de l'état des impressions, soit pour le volume des Mémoires, soit pour le t. VII des Documents Inédits.

M. le trésorier dépose sur le bureau les comptes de 1886.

M. Péquignot lit son discours de réception intitulé : *Le Play et*

son Ecole, et M. le chanoine Suchet, une étude sur le *Paysan franc-comtois au* XVIIIe *siècle.*

La séance publique est fixée au 27 janvier et aura lieu à deux heures et demie, à l'hôtel de ville.

Il y aura séance la veille, 26 janvier.

Sont élus membres de la Commission des publications : MM. de Piépape, Gauthier, Mieusset, Suchet et Péquignot.

La séance est levée.

Le Président, G. SIRE. — *Le Secrétaire perpétuel,* L. PINGAUD.

Séance du 26 janvier 1887

Etaient présents : MM. SIRE, président; BESSON, l'abbé FAIVRE, le marquis DE JOUFFROY, le docteur LEBON, PÉQUIGNOT, DE PIÉPAPE, DE SAINTE-AGATHE, le marquis TERRIER DE LORAY; PINGAUD, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 20 janvier est lu et adopté.

Lecture d'une lettre de M. le docteur Sanderet de Valonne, donnant sa démission de membre titulaire. L'Académie exprime ses regrets, et décide que M. Sanderet sera inscrit, à partir du 1er janvier, sur la liste des membres honoraires.

M. le président communique son étude sur le *Darwinisme;* M. le secrétaire perpétuel, un récit de voyage à travers le Tonkin et l'Annam, par M. Mignot, membre honoraire. Ces deux pièces sont approuvées pour la séance publique.

M. le secrétaire perpétuel présente le rapport d'usage sur les candidatures.

La séance est levée.

Le Président, G. SIRE. — *Le Secrétaire perpétuel,* L. PINGAUD.

Séance publique du jeudi 27 janvier 1887

Etaient présents : M. SIRE, président; Mgr FOULON, directeur-né; MM. le chanoine BERGIER, BLANC, le docteur COUTENOT, le doc-

teur DRUHEN, DUCAT, l'abbé FAIVRE, le docteur GAUDERON, le marquis DE JOUFFROY, le docteur LEBON, PÉQUIGNOT, DE PIÉPAPE, DE SAINTE-AGATHE, le chanoine SUCHET; JEANNEROD, associé correspondant; PINGAUD, secrétaire perpétuel.

Les lectures suivantes sont faites :

Le Darwinisme, par M. le président.

Le Play et son Ecole, discours de réception, par M. Pequignot.

Réponse de M. le président.

Le Paysan franc-comtois au XVIII*e siècle,* par M. Suchet.

A travers le Tonkin et l'Annam, par M. Mignot, membre honoraire (lu par M. Pingaud).

Novembre, poésie, par M. L. Mercier (lu par M. de Piépape).

A l'issue de la séance, l'Académie, à laquelle s'étaient joints MM. Estignard, Gauthier, Guichard, Isenbart, Mercier, Mieusset, le marquis Terrier de Loray, a élu :

Dans l'ordre des associés résidants :

M. Lombart, ancien magistrat.

Dans l'ordre des associés correspondants franc-comtois :

1° M. Duvernoy, bibliothécaire de la ville de Montbéliard;

2° M. Paul Girod, professeur à la Faculté des sciences de Clermont.

Dans l'ordre des associés correspondants, nés en dehors de la Franche-Comté :

M. Keller, député du Haut-Rhin, à Belfort.

Dans l'ordre des associés étrangers :

M. Bachelin, à Neuchâtel.

Le Président, G. SIRE.

Le Secrétaire perpétuel, L. PINGAUD.

Séance du 21 février 1887

Etaient présents : MM. SIRE, président; le comte DE CHARDONNET, DUCAT, l'abbé FAIVRE, le marquis DE JOUFFROY, le docteur LEBON, LOMBART, PÉQUIGNOT, DE SAINTE-AGATHE, le chanoine SUCHET; FLEURY-BERGIER, associé correspondant; PINGAUD, secrétaire perpétuel.

Après l'adoption des procès-verbaux des séances des 26 et 27 janvier, le secrétaire perpétuel donne communication de diverses correspondances, et particulièrement des lettres par lesquelles MM. Duvernoy,

Paul Girod, Keller et Bachelin remercient la Société de leur élection comme membres associés de l'Académie.

M. Mairot lit ensuite son rapport approuvant les comptes du trésorier pour l'année 1886, et présentant le budget pour 1887. L'Académie approuve ce rapport par un double vote sur les comptes de l'année précédente et sur le budget prévu pour 1887.

Dans la prévision de l'insuffisance des ressources pour les années suivantes, on soulève la question d'une cotisation à demander à l'avenir aux associés correspondants, conformément à ce qui se pratique dans plusieurs Académies. L'examen de cette question est renvoyé à la séance suivante.

M. le secrétaire perpétuel lit ensuite son rapport annuel sur les travaux des académiciens pendant l'année 1886. Ce rapport est approuvé.

La séance est levée.

Le Président,
G. Sire.

Le Secrétaire perpétuel,
L. Pingaud.

Séance du 17 mars 1887

Etaient présents : MM. Sire, président; Blanc, comte de Chardonnet, le docteur Coutenot, Estignard, l'abbé Faivre, Gauthier, le marquis de Jouffroy, Lombart, Mieusset, Péquignot, de Piépape, de Sainte-Agathe; le chanoine Suchet, secrétaire adjoint.

Après l'adoption du procès-verbal de la séance du 21 février et la communication de quelques circulaires du ministère de l'instruction publique, la question suivante est soumise à l'examen de l'Académie : « Les associés correspondants nommés à l'avenir seront-ils astreints à une cotisation annuelle ? » Après discussion, il est décidé, par la majorité des membres présents, qu'une somme de 10 fr. sera demandée à l'avenir aux associés correspondants appartenant à la province; que le recueil de l'Académie sera envoyé chaque année, moyennant 5 fr., à tous les membres correspondants qui accepteront d'en recevoir l'envoi. On engage tous les membres de la Société à recruter des souscripteurs pour le bulletin annuel, même en dehors des membres de l'Académie.

Plusieurs membres présents font observer que l'imprimeur actuel du bulletin est chaque année en retard pour cette publication,

qu'on trouverait ailleurs des conditions d'impression plus avantageuses, et qu'en conséquence il serait utile de choisir à l'avenir un autre imprimeur.

M. Gauthier lit ensuite une notice biographique sur M. Paul-Edmond Tuefferd, membre correspondant franc-comtois.

Une notice sur M. Edouard Dalloz, associé correspondant, rédigée par M. Léon Guichard, est, en son absence, communiquée à l'Académie par M. le chanoine Suchet.

La lecture de deux pièces de vers de M. Charles Thuriet, associé correspondant, termine la séance.

Le Président.
G. SIRE.

Le Secrétaire adjoint,
Chanoine SUCHET.

Séance du 21 avril 1887

Etaient présents : MM. SIRE, président; le chanoine BERGIER, le comte DE CHARDONNET, l'abbé FAIVRE, le marquis DE JOUFFROY, LOMBART, MAIROT, DE PIÉPAPE, DE SAINTE-AGATHE, le chanoine SUCHET, le marquis TERRIER DE LORAY; le chanoine DE BEAUSÉJOUR, associé correspondant; PINGAUD, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 17 mars est lu et adopté.

M. le président notifie à l'Académie la mort de M. Braun, associé correspondant de l'Académie depuis 1849.

L'Académie décide : 1° qu'elle accepte l'échange de publications qui lui a été proposé par la Société des naturalistes de l'Université de Kiev; 2° que des lettres seront écrites à M. Mignard, membre honoraire, à Dijon, et à M. Du Bois-Melly, à Genève, pour les remercier des ouvrages dont ils ont fait hommage à la Compagnie.

M. le chanoine Suchet donne lecture d'une étude de M. Thuriet sur *Charles Nodier et ses rapports avec la Franche-Comté*, et M. Pingaud commence celle du travail de M. Fleury-Bergier sur les *Familiarités paroissiales en Franche-Comté.*

M. de Piépape, contraint par ses nouvelles fonctions de quitter Besançon, adresse ses adieux à la Compagnie en lui communiquant une pièce de vers intitulée : *la Chanson du feu.*

La séance est levée.

Le Président,
G. SIRE.

Le Secrétaire perpétuel,
L. PINGAUD.

Séance du 28 mai 1887

Etaient présents : MM. SIRE, président; BESSON, le comte DE CHARDONNET, DUCAT, ESTIGNARD, l'abbé FAIVRE, le docteur LEBON, LOMBART, DE SAINTE-AGATHE, le marquis TERRIER DE LORAY; le chanoine DE BEAUSÉJOUR, associé correspondant ; PINGAUD, secrétaire perpétuel.

Le procès verbal de la séance du 21 avril est lu et adopté.

M. Pingaud achève, au nom de M. Fleury-Bergier, la lecture de l'étude sur les *Familiarités franc-comtoises*.

M. le marquis de Loray fait connaître, d'après des documents publiés dans le Bulletin du Comité des travaux historiques, de nouveaux détails sur les biens et sur la succession du cardinal de Granvelle.

L'Académie décide qu'elle pourvoira, en juillet, à deux places d'associés résidants, à une place d'associé né en dehors de la Franche-Comté, à une place d'associé étranger.

Sont nommés membres de la commission chargée d'examiner les titres des candidats à la pension Suard : MM. Suchet, Estignard, Ducat, de Sainte-Agathe, Lebon, de Loray, Besson.

Sont nommés membres de la commission chargée de juger le concours de poésie : MM. Beneyton, Mieusset, Mercier.

Sont nommés membres de la commission chargée de juger le concours d'histoire : MM. Suchet, de Loray, de Sainte-Agathe.

La séance est levée.

Le Président,
G. SIRE.

Le Secrétaire perpétuel,
L. PINGAUD.

Séance du 16 juin 1887

Etaient présents : MM. SIRE, président ; le comte de CHARDONNET, DUCAT, ESTIGNARD, le chanoine FAIVRE, GUICHARD, MIEUSSET, DE SAINTE-AGATHE, le chanoine SUCHET, VUILLERMOZ, PINGAUD, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 28 mai est lu et adopté.

Sur la proposition d'un membre, il est décidé que les noms et

titres des candidats à la pension Suard seront mentionnés sur la feuille de convocation à la séance où la pension sera décernée.

L'Académie adopte la liste de candidatures présentée par la commission des élections.

M. de Sainte-Agathe communique un travail dont il a puisé les éléments dans le recueil intitulé : *le Comité des Travaux historiques*, par M. A. Charmes, et il remet en mémoire certains faits intéressants pour l'histoire de la Compagnie.

M. Pingaud lit deux pièces de vers envoyées par M. Mignot, membre honoraire.

La séance publique est fixée au 28 juillet.

La séance est levée.

Le Président,
G. SIRE.

Le Secrétaire perpétuel,
L. PINGAUD.

Séance du 21 juillet 1887

Etaient présents : MM. SIRE, président; le chanoine BERGIER, BESSON, le docteur COUTENOT, le chanoine FAIVRE, le docteur LEBON, MAIROT, MICHEL, MIEUSSET, PÉQUIGNOT, le chanoine SUCHET, VUILLERMOZ ; PINGAUD, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 16 juin est lu et adopté.

M. Besson présente un compte rendu d'un ouvrage de M. Bourgeois, intitulé : *Neuchâtel et la politique prussienne en Franche-Comté*. Ce travail, en raison de son intérêt, est retenu pour la séance publique.

M. le président et M. Mairot lisent également, en vue de cette séance, l'un une étude sur la *Pluralité des mondes habités*, l'autre un travail sur *Xavier Marmier voyageur en Franche-Comté*.

L'Académie, après avoir entendu le rapport de M. Beneyton sur le concours de poésie, lu par le secrétaire perpétuel, en approuve les conclusions, et fixe le programme de la séance du 28 juillet.

La séance est levée.

Le Président,
G. SIRE.

Le Secrétaire perpétuel,
L. PINGAUD.



Séance du 27 juillet 1887

Etaient présents : MM. Sire, président ; le chanoine Bergier, Blanc, le docteur Coutenot, le docteur Druhen, Ducat, le chanoine Faivre, le docteur Gauderon, Gauthier, Laurens, le docteur Lebon, Mairot, Mercier, Michel, Mieusset, Pequignot, Saint-Ginest, de Sainte-Agathe, le chanoine Suchet, le marquis Terrier de Loray ; Pingaud, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 21 juillet est lu et adopté.

M. le chanoine Suchet présente le rapport sur le concours d'histoire. Les conclusions de ce rapport sont adoptées sans débat.

Le secrétaire perpétuel lit le rapport sur les candidatures. Il fait connaître une lettre adressée à l'Académie par le dernier pensionnaire Suard, M. Girardot, où celui-ci rend compte de ses études et remercie la Compagnie.

M. le marquis de Loray présente le rapport de la commission chargée d'examiner les titres des candidats à la pension Suard. Les conclusions de ce rapport sont discutées et adoptées.

Après lecture faite du testament de Mme Suard, on procède au vote. M. David (Louis-Léon) obtient au premier tour la majorité des suffrages.

La séance est levée.

Le Président, G. Sire.

Le Secrétaire perpétuel, L. Pingaud.

Séance publique du 28 juillet 1887

Etaient présents : M. Sire, président ; M. Graux, directeur-né ; M. Bruand, académicien-né ; MM. le comte Beneyton, le chanoine Bergier, Besson, le comte de Chardonnet, le docteur Druhen, Ducat, le chanoine Faivre, le docteur Gauderon, le marquis de Jouffroy, Mairot, Michel, Mieusset, Pequignot, le chanoine Suchet, le marquis Terrier de Loray, Vuillermoz ; Pingaud, secrétaire perpétuel.

La séance a lieu dans la grande salle de l'hôtel de ville.

Les lectures suivantes sont faites :

1° *La Pluralité des mondes habités*, par M. le président Sire.

2° *Rapport sur le concours d'histoire*, par M. le chanoine Suchet.

3° *M. Xavier Marmier voyageur en Franche-Comté*, discours de réception par M. Henri Mairot.

4° Réponse de M. le président.

5° *Rapport sur le concours de poésie*, par M. le comte Beneyton.

6° *Neuchâtel et la politique prussienne en Franche-Comté* (1702-1713), discours de réception par M. Edouard Besson.

7° Réponse de M. le président.

A la suite du rapport sur le concours de poésie, M. le président annonce que M. Paul Guichard, auteur d'une pièce de vers intitulée : *A la mémoire de M. l'abbé Pioche*, a obtenu une mention très honorable avec *médaille de bronze*.

Après la lecture du rapport sur le concours d'histoire, M. le président proclame auteur du mémoire n° 2 (*Etude sur Morteau*), qui a mérité une médaille de 300 fr., M. J.-P. Routhier, demeurant à Paris, rue Flatters, 10, et auteur du mémoire n° 1 (*Histoire de Saint-Hippolyte*), qui a mérité une médaille de 200 fr., M. l'abbé Loye, curé de Fleurey.

M. le président termine la séance en proclamant pensionnaire Suard pour les trois années à courir du 1er octobre 1887, M. David (Louis-Léon), de Besançon.

A l'issue de la séance publique, les membres susnommés, auxquels s'étaient joints MM. Gauthier, le docteur Lebon, Saint-Ginest, ont élu :

Dans la classe des associés résidants :

M. Sayous, professeur d'histoire ancienne à la Faculté des lettres ;

M. Fleury-Bergier, déjà associé correspondant.

Dans la classe des associés nés en dehors de la Franche-Comté :

M. Albert Babeau, correspondant de l'Institut, à Troyes.

Dans la classe des associés étrangers :

M. Du Bois-Melly, à Genève.

L'Académie a élu président, pour l'année 1887-1888, M. le marquis de Loray, et vice-président, M. Péquignot.

Le Président,	*Le Secrétaire perpétuel,*
G. Sire.	L. Pingaud.

Séance du 15 novembre 1887

Etaient présents : MM. le marquis TERRIER DE LORAY, président; DUCAT, le chanoine FAIVRE, FLEURY-BERGIER, GAUTHIER, GUICHARD, le docteur LEBON, LOMBART, MAIROT, PÉQUIGNOT, DE SAINTE-AGATHE, SAYOUS, le chanoine SUCHET; PINGAUD, secrétaire perpétuel.

Les procès-verbaux des séances des 27 et 28 juillet sont lus et adoptés.

M. le président souhaite la bienvenue à MM. Fleury et Sayous, nouvellement élus.

Mgr Ducellier, archevêque de Besançon, est reconnu comme directeur-né.

M. le secrétaire perpétuel dépose sur le bureau les vingt-huit premières livraisons du *Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuses du diocèse de Dijon,* en demandant l'échange pour cette publication avec les Mémoires de l'Académie. Cette proposition est adoptée, ainsi que celle de l'échange avec l'Académie chablaisienne, récemment instituée à Thonon (Haute-Savoie).

L'Académie décide qu'elle pourvoira, en janvier, à deux places d'associés franc-comtois.

M. Lombart lit une étude, devant lui servir de discours de réception, sur les *Associations ouvrières en France et particulièrement en Franche-Comté.*

M. Pingaud lit quelques extraits des lettres de Weiss à Charles Nodier, qu'il a recueillies pour donner un complément aux lettres de Nodier, publiées par M. Estignard.

Sont élus membres de la commission des élections : MM. Guichard, Lombart, Sire, Vuillermoz, Faivre, de Chardonnet, de Jouffroy.

La séance est levée.

Le Président,
Mis TERRIER DE LORAY.

Le Secrétaire perpétuel,
L. PINGAUD.

Séance du 15 décembre 1887

Etaient présents : MM. le marquis TERRIER DE LORAY, président; le chanoine BERGIER, le docteur DRUHEN, FLEURY-BERGIER,

GAUTHIER, LOMBART, MAIROT, DE SAINTE-AGATHE, le chanoine SUCHET, VUILLERMOZ ; JEANNEROD, associé correspondant ; PINGAUD, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 15 novembre est lu et adopté.

Le secrétaire perpétuel dépose sur le bureau les ouvrages suivants, offerts par leurs auteurs : 1° *Un criminaliste au* XVIIIe *siècle, Muyart de Vouglans,* par M. Edouard Besson ; 2° *le Guide à Salins-les-Bains, Salins et ses environs,* par M. Just Tripard.

M. de Sainte-Agathe lit un travail sur les *Fêtes publiques en Franche-Comté*, qui lui servira de discours de réception.

M. Gauthier propose à l'Académie de publier dans le prochain volume des Mémoires un *Inventaire des sceaux de l'officialité de Besançon,* et lit l'introduction historique qui doit être placée en tête de cette publication.

M. le secrétaire perpétuel donne lecture, au nom de M. Thuriet, associé correspondant, d'une étude biographique et littéraire sur *le poète Marsoudet,* de Salins.

M. Mieusset communique deux pièces de vers : *Athènes sauvée par la poésie. — Une statue de Jeanne d'Arc à Reims.* La seconde pièce est retenue pour la prochaine séance publique.

Sont élus membres de la commission des finances : MM. Mairot, Gauthier et Lebon.

La séance est levée.

Le Président,	*Le Secrétaire perpétuel,*
M[is] TERRIER DE LORAY.	L. PINGAUD.

Notice sur M. Th. BRAUN, *par M. Edouard* SAYOUS

M. Théodore Braun, qui figurait sur nos listes comme le doyen de nos associés-correspondants français, et que l'Alsace réclame avec raison comme sien, naquit, en quelque sorte par hasard, à Béligny près Villefranche, dans le département du Rhône, le 7 janvier 1805. Son aïeul paternel, d'une ancienne famille mulhousienne que M. Braun a célébrée, un peu ironiquement peut-être, dans ses *Trois Noblesses,* avait fondé dans cette commune une fabrication de toiles peintes, industrie que sa ville natale a portée si haut et répandue dans le monde entier. Dès l'année suivante cependant, les événements politiques forcèrent à liquider l'entre-

prise, et toute la famille retourna en Alsace. M. Braun avait alors dix-huit mois.

Après avoir fait ses études à Montbéliard, puis au lycée de Nancy, M. Braun suivit les cours de droit de la faculté de Strasbourg, et se fit recevoir au barreau de Colmar. Il n'y resta guère, étant entré peu après dans la magistrature en qualité de juge auditeur, fonction que la Restauration avait créée, et qui disparut avec elle, mais il eut l'occasion d'y signaler son passage par un premier succès littéraire. On chantait alors, et au premier banquet de la Saint-Yves auquel il prit part, M. Braun fit entendre une chanson pleine de verve et d'esprit, qui excita l'enthousiasme de ses confrères, et dont l'impression, chose assez rare sans doute dans les annales du barreau, fut ordonnée d'office par le conseil de l'ordre. Plus tard, M. Braun retira tous les exemplaires qu'il put trouver de cette pièce et les détruisit, de sorte que ce petit ouvrage est certainement aujourd'hui un des numéros les plus rares de la bibliographie alsacienne.

La chanson était à la mode à cette époque, et ce genre, dans lequel la gaieté, l'esprit et une aimable malice sont des conditions nécessaires de succès, convenait particulièrement à la nature du talent de M. Braun. Aussi, pendant ses années de jeunesse, alors qu'il gravissait successivement les divers échelons de la carrière, en a-t-il composé un nombre considérable. De bons juges n'hésitaient pas à les mettre au niveau des meilleures de Désaugiers, le grand chansonnier du temps. Il n'est plus possible d'en juger aujourd'hui; destinées seulement à des cercles tout intimes, elles n'ont pas été imprimées, et leur auteur, lorsqu'il prit possession des graves fonctions qu'il occupa de 1850 à 1871, les supprima sans merci. Deux ou trois cependant ont trouvé grâce devant lui, sans doute parce qu'elles rappelaient le souvenir de personnes qui lui étaient chères, et ont été insérées dans son recueil : *A la ville et aux champs*. Ces pièces sont charmantes, surtout l'une d'elles, composée à l'occasion du mariage de la fille d'un ami avec un officier de l'armée française (1).

En lisant ce morceau, on regrette vivement la perte des autres petits chefs-d'œuvre du même genre, et l'on est porté à ne pas trouver excessif le jugement de ceux qui ont eu la bonne fortune de les connaître.

L'art de faire des vers était chez M. Braun un don inné, peut-être de famille, car il nous avoue quelque part que son père aussi

---

(1) La Recrue du 17e léger, p. 154.

rimait. Quoi qu'il en soit, cette faculté, il la possédait au plus haut degré. Il aurait pu dire, en répétant le vers attribué à Ovide :

Quidquid tentabam scribere versus erat.

Aussi, bien souvent, un billet, une lettre adressée à un ami, prenaient-ils, presque à son insu, la forme poétique, et les rimes venaient-elles se placer d'elles-mêmes au bout des lignes. Il a semé ainsi, sans les compter, sans plus s'en occuper, d'innombrables pièces fugitives, épîtres, poésies de circonstance, aujourd'hui perdues, et dont beaucoup étaient charmantes, à en juger par celles que leurs possesseurs, mieux avisés ou plus gens de goût, ont conservées précieusement. M. Braun n'avait aucune prétention littéraire, il ne songeait pas à être imprimé, à publier. Par le fait, il n'a jamais rien publié que sa traduction de Schiller. Les autres recueils, sauf le dernier, dont cinquante exemplaires ont été réservés au public, n'ont jamais été mis en vente et n'ont été imprimés que pour ses amis.

La traduction en vers du théâtre en vers de Schiller (1) (tout le monde sait que Schiller, outre ses tragédies, a fait plusieurs drames en prose) a été l'œuvre de la maturité de M. Braun. C'est une œuvre considérable qui, pendant bien des années, a occupé toutes les vacances du magistrat, devenu conseiller à la cour de Colmar, et les loisirs du président du directoire de l'Eglise de la confession d'Augsbourg, lorsque M. Braun fut devenu l'administrateur laïque de l'Eglise luthérienne de France, diocèse immense, dont l'une des villes principales était Paris. Huit tragédies, ou plutôt huit poèmes dramatiques, dont quelques-uns sont à eux seuls presque des volumes, ce n'était pas une petite affaire que de faire passer tout cela, en triomphant de la différence, on pourrait dire de l'opposition constitutionnelle des deux langues, dans le moule de l'alexandrin français. M. Braun traduisit d'abord *Don Carlos*, qui fut publié en 1847, sous un pseudonyme, par la *Revue suisse* de Neuchâtel. C'est au vu de cet ouvrage que l'Académie de Besançon, en août 1849, admit l'auteur parmi ses associés-correspondants, et, deux ans plus tard, elle insérait dans ses Mémoires un premier fragment de *Guillaume Tell*. En 1858, M. Braun mettait au jour tout un volume composé de la traduction de *Guillaume Tell* et de *Jeanne d'Arc*, et de la réimpression de *Don Carlos*. Cette fois il avait mis son nom sur son œuvre, qui d'ailleurs resta en de-

(1) *Trois Tragédies de Schiller*, traduites en vers français, par Théodore Braun. Strasbourg, typographie Silbermann, 1858. 1 vol. in-12 de 696 pages.

hors du commerce. Après un intervalle de trois ans, *Marie Stuart* suivit (1); puis les trois parties de *Wallenstein* en 1864 (2), et enfin la *Fiancée de Messine* (3). En 1867, cet immense labeur, qui n'avait pas demandé moins de vingt ans d'efforts, était terminé. Encouragé par les suffrages qui lui venaient de toutes parts, M. Braun, après une nouvelle revision, avait préparé une magnifique édition collective de sa traduction en trois volumes grand in-octavo (4), lorsque éclata la guerre de 1870; l'ouvrage, qui venait à peine de paraître, périt presque tout entier dans les flammes allumées par le bombardement de Strasbourg. Il en resta assez cependant pour que l'Académie française pût en avoir connaissance et couronner ce beau travail. Dans son rapport lu en séance publique le 8 août 1872, M. Patin disait: « La grandeur et le succès de l'entreprise ont déterminé le choix de l'Académie. Elle a été heureuse, en même temps, de pouvoir honorer d'une marque publique d'estime et d'intérêt, un des plus distingués parmi ces fils de l'Alsace qui n'ont pas voulu se séparer de la France, qui sont restés Français. Le prix décerné à M. Braun sera comme une consécration de sa nationalité, disputée à la conquête et généreusement maintenue. »

La guerre de 1870 et ses suites avaient imposé à M. Braun des sacrifices plus grands que celui de sa belle édition perdue. Accepter une nouvelle investiture de la main de l'ennemi victorieux et consacrer ainsi, au moins par un acquiescement tacite, la violence faite à son pays, était une solution qu'il ne pouvait songer un moment à admettre. Il se retira donc simplement, dignement, de ses hautes fonctions, sachant fort bien que la France, qui avait des compensations pour tous ses autres enfants restés fidèles, pour lui seul ne pouvait en avoir aucune, pas même une pension de retraite. Obligé, pour conserver sa nationalité, d'établir pour six

---

(1) *Marie Stuart* de Schiller, traduite en vers français. Strasbourg, Treuttel et Wurtz, 1862, 1 vol. grand in-8°.

(2) *Wallenstein* de Schiller (le camp de Wallenstein, les Piccolomini, la mort de Wallenstein), traduit en vers français. Strasbourg, Treuttel et Wurtz, 1864, grand in-8°.

(3) *La Fiancée de Messine* de Schiller, traduite en vers français. Strasbourg, Treuttel et Wurtz, 1867. 1 vol. grand in-8°.

(4) *Schiller*, théâtre en vers, traduit en vers français, par Théodore BRAUN, Paris (et Strasbourg), veuve Berger-Levrault et fils, 1870, 3 vol. grand in-8°, VII-576, 484 et 610 p.

Une deuxième édition de cette traduction, avec de nombreux changements, fut donnée par l'auteur, à Paris, chez Fischbacher, en 3 volumes in-12, 1881-82.

mois son domicile en France, il choisit Montbéliard, où M. Charles Rossel lui offrit un appartement dans sa charmante habitation; puis désormais il passa l'été aux environs de Strasbourg, dans sa riante campagne de Scharrachbergheim, plus jolie que son nom, où, comme il le dit :

Douze fois la consonne et cinq fois la voyelle
Ont dû se combiner,

soignant sa vigne et ses espaliers au milieu de ses enfants et petits-enfants et de ce que l'annexion et l'exil volontaire, qui en a été la suite, lui avaient laissé d'amis; l'hiver venu, il allait retrouver à Mulhouse un monde choisi qui lui faisait fête; ses dernières années, années en somme calmes et heureuses, furent celles d'un sage. Mais dans cette sagesse souriante et aimable, adoucie par une gaieté légère, rien d'austère, rien de triste ou de gourmé. Point de retour amer sur le passé. Si M. Braun s'est souvenu quelquefois qu'il avait été quelqu'un, ç'a été seulement pour intervenir, parfois même à l'insu de celui qu'il obligeait, en faveur du mérite modeste et oublié, auprès de gens en place avec lesquels il avait été en rapports autrefois. Une bonté toujours prête et agissante était un trait essentiel du caractère de M. Braun qu'il ne faut pas oublier de marquer.

Arrivé à ce point de sa carrière, il est naturel que M. Braun ait quelquefois éprouvé le regret de n'avoir presque rien conservé de tant de vers, souvent heureux, qu'il avait semés sur sa route.

J'aurais pu, écrivait-il,

de leurs dons me faire une richesse,
Et plus tard, homme fait, vieillard plus tard encor,
J'aurais usé, j'aurais joui de mon trésor.
Mais je prenais ces dons comme la fleur qu'on cueille,
Qu'on admire et respire et qui bientôt s'effeuille;
Un parfum fugitif tout au plus me restait.

Il était temps de réunir, en choisissant, tout ce qui s'était conservé et d'en former un dernier bouquet. En 1876, un élégant in-12, portant pour titre : *A la ville et aux champs* (1), fut distribué aux personnes que M. Braun honorait de son amitié. Le livre était sans nom d'auteur, et le portrait placé en face du titre, bien que gravé

---

(1) *A la ville et aux champs*. Nancy, Berger-Levrault et Cie, 1876. 1 vol. in-12 de 453 pages, avec un portrait.

par Lalauze, n'était pas trop de nature à trahir l'incognito, mais chacun des donataires y retrouva, portant son nom, une pièce de vers qu'il avait reçue précédemment en autographe; il n'y avait donc pas à s'y tromper.

Le livre est ainsi un véritable *Album amicorum;* c'est un souvenir aimable adressé à des personnes aimées, presque autant qu'une œuvre littéraire.

Et cependant l'œuvre littéraire est l'une des plus importantes de celles qu'a laissées M. Braun. Il affectait quelquefois d'y attacher peu d'importance; comme auteur il ne voulait être jugé que sur sa traduction de Schiller. Il écrivait à l'une de ses belles-filles, avec une modestie charmante et qui, chose extraordinaire, n'était pas feinte:

Si donc on vous disait, ma chère :
« Belle nièce des deux Lacroix,
Le sort vous donne encor, je crois,
Un auteur dans votre beau-père,
Mais je trouve bien hasardeux
Qu'il s'ose produire auprès d'eux; »
Alors, de ma gloire jalouse,
Faites de cet auteur nouveau
Voir seulement l'in-octavo,
Et dissimulez son in-douze (1).

L'in-octavo, c'est *Schiller;* l'in-douze, c'est *A la ville et aux champs*. Erreur ou coquetterie d'auteur, peut-être l'une et l'autre. Ce volume traité si lestement peut être considéré comme l'œuvre la plus originale et la plus personnelle de M. Braun. Une traduction n'est jamais qu'une copie, un travail de seconde main; plus elle est exacte, moins le traducteur y a mis du sien. *A la ville et aux champs*, au contraire, c'est M. Braun tout entier; son talent s'y montre sous les aspects les plus divers. Il y a dans ce recueil, si varié de forme et de fond, de sujets et de style, des pièces exquises que nous regrettons de ne pouvoir citer ou analyser, faute d'espace.

A différentes reprises M. Braun avait célébré, dans des vers pleins d'une bonhomie railleuse, les anciennes coutumes de Mulhouse. A ces premiers morceaux, souvent lus aux grands applaudissements de son auditoire dans les réunions intimes (et disons-le en passant, sans pour cela vouloir donner à entendre que ces applaudissements

(1) *A la ville et aux champs*, p. 176.

n'étaient pas mérités, M. Braun était un lecteur de premier ordre, doué de l'organe le plus sympathique et sachant faire valoir jusqu'aux moindres nuances de la pièce, prose ou vers, qu'il lisait), à ces morceaux il avait successivement ajouté des dissertations humoristiques sur toutes sortes de sujets, l'une notamment sur le *parler* ou *accent* alsacien.

On en riait alors; aujourd'hui que le français, bon ou mauvais, se fait de plus en plus rare, on n'a plus le cœur de railler ces choses-là. Peu à peu cependant la collection de M. Braun avait grossi; elle s'était accrue de souvenirs de jeunesse, d'anecdotes prestement contées. De ces fragments, en les reliant par une trame légère, M. Braun imagina de former un vaste poème, une épopée héroï-comique sans sujet proprement dit, où tout pourrait trouver place. Ce fut une sorte de testament littéraire, l'occupation de ses dernières années, auxquelles de cruelles épreuves, vaillamment supportées, ne furent pas épargnées: la mort d'une épouse tendrement aimée (1), puis l'affaiblissement et enfin la perte totale de la vue. Il put cependant encore corriger les épreuves de son grand poème. *Mes trois Noblesses* (2) parurent à Mulhouse, au mois de janvier 1886, en un splendide volume in-quarto. Il n'est pas facile de rendre compte de cette œuvre complexe dans laquelle il y a de tout; il est impossible de l'analyser. On y rencontre, cela est certain, quelques longueurs, mais, par contre, nulle part l'auteur n'avait encore déployé une semblable virtuosité d'exécution, une pareille et si étonnante facilité à manier le vers et à lui faire dire ce qu'il semble qu'à peine puisse exprimer la prose la plus souple. Il faut laisser le poète lui-même présenter et expliquer son ouvrage :

Je rime....
Que l'on dise au sujet de ma *Triple noblesse*,
Que rimer pour rimer, j'aurais pu choisir mieux,
Soit ! Eh bien, je m'en suis passé la fantaisie.
Je ne tiens pas un luth de haute poésie,
Et si, grâce à celui dont j'ai le maniement,
Auditeurs ou lecteurs peuvent rire un moment,
Comme — content de peu, — moi-même j'ai pu rire

---

(1) M. Braun a consacré à la mémoire de Mme Braun un volume de poésies, *Joies et tristesses*, tiré à 60 exemplaires et uniquement destiné à ses enfants, petits-enfants, et aux personnes les plus proches de sa famille.

(2) *Mes trois Noblesses*, fragment de chronique mulhousienne (sans nom d'auteur). Mulhouse, librairie Petry, 1886. 1 vol. grand in-4° en papier de Hollande de XII-653 pages.

En écrivant, voilà tout ce que je désire :
Arracher son prochain à de graves soucis,
N'est-ce pas œuvre bonne ? et, si j'y réussis,
Un service rendu que ma plaisanterie ?
Après tant de malheurs dont saigne ma patrie ;
Alors que je lui vois tant de fils malheureux ;
Que de ces maux je souffre et je pleure avec eux,
Devons-nous en rester à nos seuls pensers sombres ?
Ne puis-je pas jeter un rayon dans ces ombres,
Et d'un peu de gaieté réconfortant les cœurs,
Faire à quelques vaincus oublier nos vainqueurs ?
Non que je les oublie et qu'en moi je ne sente
La voix qui les maudit si de ce ton je chante,
Mais je sens que malgré ma haine et mes douleurs,
Je serais impuissant (1)....

M. Braun s'est éteint doucement à Mulhouse, le 12 avril 1887, à l'âge de quatre-vingt-deux ans. Il a été, en date, le premier poète français de l'Alsace ; bien qu'aujourd'hui les Alsaciens ne riment plus qu'en français, il en sera longtemps encore le premier en titre.

Notice sur M. l'abbé PIOCHE, *par M. le chanoine* SUCHET

M. l'abbé Pioche est mort à Bourg, le 2 juin 1887, à l'âge de cinquante-quatre ans. L'Académie, dont il était membre depuis 1867, doit un souvenir à ce poète gracieux, à ce judicieux critique qui unissait la vivacité de l'intelligence à la bonté du caractère.

Louis-Etienne Pioche est né à Besançon, sur la paroisse de Saint-Pierre, le 1er juillet 1833. Les aptitudes intellectuelles qu'il avait montrées dès l'enfance déterminèrent sa famille à l'envoyer au lycée. Les succès qu'il y obtint répondirent aux espérances qu'on avait conçues de lui. Son esprit pénétrant aimait à sonder les problèmes les plus intéressants de la philosophie. Mais ce qui dominait en lui, c'était une vive imagination qui savait, comme dit un poète,

Donner de la couleur et du corps aux pensées.

La facilité de son caractère lui avait acquis, parmi ses camarades de collège, de nombreux amis qu'il sut conserver toute sa vie.

---

(1) *Mes trois Noblesses*, chant II, page 47.

Essentiellement Bisontin et Franc-Comtois, M. Pioche s'attacha à sa province et à sa ville natale, dont il aimait les traditions et les usages.

Il avait perdu son père à l'âge de six ans. La sollicitude dont l'entoura sa mère, et les sacrifices qu'elle s'imposa afin de pourvoir à son éducation, lui imposèrent pour elle une affection qui ne se démentit jamais, et qui fut tout à la fois pour lui un charme aussi bien qu'un devoir. Aussitôt qu'il put utiliser les connaissances qu'il avait acquises, il les consacra à donner des répétitions, afin de se procurer des ressources pour aider sa mère, qui était pauvre.

M. Pioche unissait le goût des classiques du grand siècle à l'admiration pour quelques poètes contemporains, et surtout pour Lamartine, dont il aimait à réciter les strophes harmonieuses. Il n'avait pas vingt ans quand il adressa à l'académie des Jeux floraux de Toulouse un hymne en l'honneur de la Vierge, qui obtint le lis d'argent. Ce succès l'encouragea. Il obéit dès lors aux inspirations de la Muse. Mais sa lyre ne fit jamais vibrer que deux cordes, celles de l'amour de la patrie et de la religion. C'est à ces deux inspirations que se rapportent toutes les œuvres qu'il a produites.

En 1853, l'Académie de Besançon avait proposé pour prix de poésie *la Loue et ses bords*. M. Pioche concourut et obtint une médaille pour cette œuvre qui renfermait, dit le rapporteur, « plusieurs belles strophes, de la couleur poétique, de l'harmonie, le germe d'un talent vrai, qui sans doute mûrira et donnera de plus heureux fruits. » L'Académie jugea cette pièce digne d'être imprimée dans son Bulletin de 1853.

Ce succès fut suivi d'un autre plus important encore. Les goûts de M. Pioche le portaient vers la carrière de l'enseignement. Il voulait se préparer aux épreuves de la licence. Mais les ressources lui manquaient; l'Académie de Besançon vint à son aide en lui accordant la pension Suard, et dans la séance du 24 août 1853, M. Pérennès fut heureux de proclamer cette décision en faveur d'un candidat qui s'était fait estimer, disait-il, de ses maîtres et aimer de ses condisciples, par sa conduite irréprochable, ses manières douces et modestes, et son noble sentiment du devoir.

Louis Pioche se rendit à Paris pour y continuer pendant trois ans ses études littéraires. Il y vivait de peu et envoyait à sa mère la plus grande partie de la pension que lui payait l'Académie. Il y fréquentait quelques amis, surtout des Franc-Comtois, avec lesquels il aimait à discuter sur toutes les questions qui pouvaient étendre ses connaissances, non seulement sur la littérature, mais sur la phi-

losophie, le droit et les sciences. Il y développa en particulier ses goûts artistiques et son amour pour les belles œuvres.

Il y avait alors à Paris un graveur allemand fort habile, qui aimait à représenter des scènes gracieuses d'enfants. Louis Pioche visitait son atelier et exprimait son admiration pour le naturel et la vérité de ces scènes enfantines: « Je les dessine, lui dit l'artiste, non de souvenir et de convention, mais d'intuition, parce que je les vois réellement dans l'idéal. » Ce goût des belles œuvres est resté empreint dans l'âme de Louis Pioche. C'est le témoignage que lui rend un de ses intimes amis, M. Edouard Baille. « Sous le rapport de l'art en général, nous écrit-il, M. Pioche avait des intuitions exceptionnelles, que j'ai pu juger lors de l'exécution de mes peintures murales au Collège catholique. Sans avoir jamais tenu ni crayons ni pinceaux, le sentiment inné qu'il avait du beau lui faisait souvent frapper juste dans les observations que mon œuvre lui suggérait. Mis à part le côté pratique, il était très rare que je n'eusse pas à tirer grand profit de ses observations. Aussi, le *ut pictura poesis*, il l'a justifié pleinement. »

Louis Pioche, ai-je dit, aimait surtout les grands classiques. Pendant son séjour à Paris il ne fréquentait le théâtre que pour aller quelquefois aux *Français*, admirer les chefs-d'œuvre de Corneille, Racine et Molière. Encore, il aimait mieux les lire dans son cabinet. Quand il était à Besançon, je l'invitai un jour à assister à une représentation particulière d'une pièce classique. « Le plus beau jeu des acteurs, me répondit-il, ne vaut pas l'idéal que je me fais à moi-même en lisant l'auteur. »

En s'appliquant aux œuvres de l'esprit et au développement de son intelligence, Louis Pioche se mettait à l'abri des dangers auxquels la vie parisienne expose un jeune homme libre de ses démarches. Mais ce n'était pas assez pour lui. Il n'avait oublié ni les leçons de son enfance, ni les recommandations de sa mère, ni les conseils de ses protecteurs, et il remplissait en toute simplicité ses devoirs de chrétien, dans cette église de Saint-Etienne du Mont, dont le mystérieux demi-jour allait si bien à son âme. Après une retraite qu'il fit la troisième année de son séjour à Paris, il se sentit puissamment attiré vers Dieu, et bientôt il entrait au séminaire de Saint-Sulpice.

L'Académie l'avait aidé dans l'étude des lettres. Le cardinal Mathieu l'aida dans ses études théologiques, en payant sa pension à Saint-Sulpice, sur les fonds laissés par le cardinal de Rohan. Louis Pioche fut ordonné prêtre au mois de septembre 1860. Il voulut recevoir les saints ordres à Besançon, des mains du prélat qui

avait été son bienfaiteur, et célébra sa première messe à Saint-Pierre, dans l'église de sa paroisse.

Quelques semaines après, il entrait au Collège catholique, comme professeur de seconde et ensuite de rhétorique. Pendant plus de vingt ans il y a exercé la plus salutaire influence, en inspirant à ses élèves l'amour des bonnes lettres, et en formant leur goût par l'étude bien entendue des beaux modèles. Aussi élèves et maîtres ont conservé de lui le plus doux souvenir. On aimait en lui cette bonhomie un peu railleuse qui faisait sourire sans jamais blesser.

C'est pendant cette période que Louis Pioche a produit la plus grande partie de ses œuvres poétiques. En 1867, l'Académie de Besançon l'admit parmi ses membres, et il inaugura un nouveau mode de réception en faisant son discours en vers, en disant à ses nouveaux collègues :

Pour grossir vos trésors je n'ai qu'une humble offrande ;
Puisse le ciel, un jour, faire que je vous rende
Un peu de cet honneur dont je me vois comblé !
Je puis semer encor dans vos sillons fertiles,
Si vous laissez, Messieurs, quelques fleurs inutiles,
    Quelques bluets s'unir au blé.

Louis Pioche n'était que poète lyrique. Il n'avait pas assez de souffle pour entreprendre un grand poème, et il n'en eut jamais l'idée. Toutes ses œuvres sont des odes, des stances, des élégies. Ce genre convenait au caractère mystique de son inspiration. On y trouve de l'aisance, de la fraîcheur, un peu de monotonie, rien d'original dans le fond, mais rien de banal dans la forme, qui est toujours noble ou gracieuse.

Le poète s'était pris d'amour pour la vie merveilleuse de saint François d'Assise. A la prière d'un capucin de ses amis, le R. P. Raphaël, il composa sur ce sujet plusieurs légendes et cantiques restés inédits. Un seul a été publié dans les *Annales franc-comtoises,* et se termine par cette strophe adressée aux pauvres :

Venez, vous pour qui la vie
Est ici pleine de fiel ;
C'est vous, pauvres, qu'il convie
Au grand banquet dans le ciel.

Nous avons de lui deux élégies touchantes, l'une inspirée par la reconnaissance, l'autre par l'amitié. La première a été composée sur la mort du cardinal Mathieu. On y trouve l'accent d'un cœur qui n'avait pas oublié les bienfaits du prélat.

Vous fûtes l'ornement de nos fêtes sur terre,
Vous fûtes encor plus ; vous fûtes notre père.

La seconde est une élégie sur la mort d'un poète franc-comtois, Richard-Baudin, qui était devenu aveugle sur la fin de sa vie.

Ses yeux étaient fermés sans espoir de réveil,
Comme Homère et Milton il vivait sans soleil.
Mais pour le poète qu'importe ?
Il voyait d'autres cieux dans un monde meilleur.
Si son corps languissait, en proie à la douleur,
Son âme restait toujours forte.

Quand Richard-Baudin vivait encore, M. Pioche lui avait adressé, en 1864, des stances gracieuses, pour l'encourager à ne pas laisser mourir la poésie et reprendre sa lyre, qu'il laissait silencieuse depuis qu'il avait perdu la vue.

Qu'il chante, car en France il n'est plus de poètes.
Incliné sur son luth, Lamartine s'endort,
Hugo nous est ravi par le vent des tempêtes,
Chateaubriand a fui sur l'aile de la mort.

Parmi les pièces de M. Pioche publiées dans divers recueils, nous pouvons signaler encore la *Ruine de Jérusalem*, imprimée dans le recueil des Jeux floraux ; l'*Hymne aux SS. Ferréol et Ferjeux*, dédiée à M. Besson ; un chant sur la *mort des deux Dufournel*, où se mêlent un peu confusément les souvenirs des jeux Olympiques et la fin glorieuse de deux défenseurs de la papauté.

Oui, comme deux palmiers dont les tiges fleuries
Se dessèchent au même vent,
Vous avez vu tomber vos fleurs sitôt flétries.
Mais vos noms brilleront comme deux pierreries
Dans le temple du Dieu vivant.

Les malheurs de la guerre de 1870 avaient frappé vivement M. Pioche. Au milieu de ces tristes images, il se forge l'image d'une France régénérée et se relevant de ses ruines. C'est alors que le souvenir de Jeanne d'Arc lui apparaît en 1875. Il chante l'héroïne dans une ode où rayonne l'espérance d'un meilleur avenir.

Aussi je te salue, héroïne de France !
Et le chant de ma lyre est un chant d'espérance ;

Accepte mon tribut, vierge de Vaucouleurs,
En attendant que Rome au livre d'or t'inscrive
Et pose sur ton front la couronne tardive
Dont la France rassemble et prépare les fleurs.

M. Pioche composa pour le Collège catholique quelques jolies pièces de vers, parmi lesquelles il faut citer son ode sur *Notre-Dame des Cordeliers*. Un jour le cardinal Mathieu lui fit demander une prose latine sur le Saint-Suaire. L'abbé Pioche fit quelques objections. Mais le supérieur du collège, M. Besson, le consigna pendant deux jours, avec charge de composer la pièce demandée. C'était un peu le rôle du poète malgré lui. Toutefois M. Pioche s'exécuta de bonne grâce, et composa la prose du Saint-Suaire, qui figure avec honneur dans le recueil liturgique du diocèse de Besançon. M. Pioche n'a publié en prose que deux jolies légendes anonymes qu'un de ses amis a fait insérer, en 1863, dans le premier volume de la *Revue littéraire de Franche-Comté*. L'une est intitulée la *Fiancée d'Arguel ;* l'autre, la *Veillée de la Sainte-Luce*.

A l'inspiration du poète M. Pioche joignait le talent du critique. Deux fois l'Académie lui a confié le soin de rendre compte du concours de poésie, en 1869 et en 1876. Il s'est acquitté de cette tâche avec la finesse d'un délicat qui sait apprécier les choses de l'esprit.

On le voit, ce qui dominait dans Louis Pioche, c'était le caractère d'artiste. Il fut encore artiste en musique. Il s'était attaché surtout à l'étude raisonnée du plain-chant, sur lequel il s'était fait une théorie originale, qui lui mérita d'être pris pour arbitre dans les concours pour lesquels des juges compétents étaient absolument nécessaires.

Aux qualités de l'esprit il unissait les qualités du cœur, une obligeance à toute épreuve, un dévouement absolu toutes les fois qu'il fallait rendre quelque service. Et ce qui en augmentait encore la valeur, c'était une modestie qui souffrait à peine un simple remerciement, de sorte qu'il semblait parfois, en vous obligeant, être lui-même l'obligé. Tel est le témoignage que lui rend un de ceux qui l'ont le mieux connu.

Mgr Besson, évêque de Nimes, qui avait su apprécier les qualités de M. Pioche et les services qu'il avait rendus au collège Saint-François-Xavier, voulut lui en témoigner sa reconnaissance en le nommant chanoine honoraire de Nimes.

C'est au milieu de ses travaux littéraires, qu'au mois de juillet 1881, cette intelligence si fraîche fut frappée de vertige, et

ressentit les atteintes de ce mal qu'on appelle la folie des persécutions. Dès ce moment sa vie ne fut plus qu'une longue agonie. Un de ses amis, M. Paul Guichard, lui a consacré un touchant souvenir dans une pièce de poésie que l'Académie a récompensée, et qui demeure sa meilleure oraison funèbre (1).

(1) On en trouvera les principales strophes dans le rapport sur le concours de poésie, par M. Beneyton, page 139.

PROGRAMME DES PRIX

Qui seront décernés par l'Académie de Besançon en 1888 et 1889

CONCOURS DE 1888

1° PRIX D'ÉCONOMIE POLITIQUE (400 fr.)

Sujet proposé: Etude sur les forêts de la Franche-Comté, leur étendue primitive, leur défrichement, leur exploitation par diverses industries, leur législation.

2° PRIX D'ÉLOQUENCE (300 fr.)

Sujet proposé: Etude sur l'éloquence religieuse en Franche-Comté depuis son origine jusqu'en 1789.

CONCOURS DE 1889

1° PRIX D'HISTOIRE OU D'ARCHÉOLOGIE (500 fr.)

Un prix de 500 fr., dit prix Weiss, sera décerné au meilleur mémoire, soit sur un sujet d'histoire franc-comtoise (étude sur une époque d'histoire générale, histoire des institutions, de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, monographie d'une ville, d'un bourg, château, chapelle, abbaye, généalogie d'une famille illustre), soit sur un sujet important d'archéologie ou un groupe de monuments archéologiques appartenant à la province.

2° PRIX DE POÉSIE (200 fr.)

Un prix de 200 fr. sera décerné à la meilleure pièce de poésie, l'Académie laissant les concurrents libres de choisir leur sujet,

d'adopter le genre et le rythme qui leur conviendront le mieux, et exigeant seulement que le sujet choisi se rattache, par un intérêt sérieux, à l'histoire ou au sol de la province.

Les concurrents ne signeront point leurs ouvrages; ils y attacheront seulement une devise, reproduite au dos d'un billet cacheté contenant leur nom et leur adresse. Ces ouvrages devront parvenir francs de port au Secrétaire perpétuel de l'Académie avant le 1er juin, terme de rigueur.

Les manuscrits envoyés au concours restent dans les archives de l'Académie.

Le Secrétaire perpétuel,
L. PINGAUD.

MÉMOIRES

LE DARWINISME

Par M. Georges SIRE

PRÉSIDENT ANNUEL

(Séance publique du 27 janvier 1887)

Le XIXe siècle est appelé à occuper une place brillante dans l'histoire des connaissances humaines. Les nombreuses et admirables découvertes scientifiques faites dans ce siècle jusqu'à ce jour, les applications merveilleuses qui en ont été la conséquence, sont plus que suffisantes pour lui assurer la renommée et la juste admiration des générations futures.

Ces remarquables résultats sont évidemment la preuve qu'une direction et une impulsion spéciales ont été données à la marche de l'esprit humain, jusqu'alors si lente et si indécise dans la voie scientifique.

En effet, à l'observation superficielle des faits, aux explications confuses et fantaisistes, à l'influence des causes occultes et chimériques, ont succédé l'étude raisonnée des phénomènes de la nature, la recherche des lois qui les régissent et la détermination précise des causes et circonstances qui peuvent en faire varier la manifestation.

La méthode expérimentale, en un mot, en fournissant des moyens puissants d'étude, est venue éclairer les investigations de la science, et l'on a vu les interprétations surannées disparaître peu à peu, et faire place à des expli-

cations plus plausibles appuyées sur l'expérience, à des hypothèses moins en désaccord avec les faits, à des théories rigoureuses. C'est parce que les sciences sont entrées dans la voie féconde de l'observation, qu'une foule d'erreurs séculaires se sont évanouies à la clarté de l'expérience.

Parmi les découvertes modernes, il en est une qui tient du prodige en quelque sorte : je veux parler de cette étonnante analyse spectrale qui a permis d'étudier la constitution physico-chimique de notre soleil et de l'univers. L'incandescence de tous les astres accuse nettement la similitude des mondes qui peuplent l'immensité ; mais l'analyse spectrale ayant révélé la constitution intime des astres les plus éloignés ainsi que l'identité de leur composition, on a pu logiquement en déduire leur communauté d'origine. Cette déduction est de plus complétée par l'identité de sens de toutes les rotations, de toutes les circulations.

Bien que l'analyse spectrale ait mis en évidence la similitude de composition chimique de notre soleil et des diverses planètes, on ne peut en conclure que la terre dérive du soleil; loin de là; d'après les idées cosmogoniques du XIXe siècle, les planètes sont de formation d'autant plus ancienne qu'elles sont plus petites. Ainsi l'astronomie et la géologie enseignent que la terre est plus vieille que le soleil. Or, il n'y a rien dans la nature qui n'ait son commencement, son milieu et sa fin, même des avant-coureurs et des suites.

Selon toute probabilité, dit M. Daubrée [1], « le soleil nous offre une phase originelle de notre globe. Inversement, ce dernier, avec son écorce et les antiques évolutions qui y sont inscrites, nous présage l'avenir du soleil et des autres corps célestes aujourd'hui lumineux. Ces deux termes de comparaison nous font entrevoir l'enchaînement des trans-

---

(1) Discours prononcé à la conférence *Scientia*. *Revue scientifique*, 4 décembre 1886.

formations des astres. Ainsi, pendant que l'étude du ciel nous révèle des milliers de mondes en dehors de notre système solaire, notre planète, si petite qu'elle soit, nous présente un exemplaire des changements subis par les astres, et un épisode de l'histoire générale de l'univers. La géologie et l'astronomie se complètent par les lumières qu'elles reflètent l'une sur l'autre, et le regard pénètre, en même temps, dans les profondeurs des espaces, comme dans l'immensité des temps passés et des temps futurs. »

La géologie a reconnu que l'écorce terrestre a subi des dislocations effroyables à des époques diverses, et chacun de ces cataclysmes a déterminé la destruction complète des espèces animales et végétales qui vivaient à la surface de la terre. Les espèces primitives ont été remplacées par d'autres, qui devaient disparaître à leur tour, et auxquelles ont succédé les espèces actuelles. On sait, de plus, que les premiers animaux inférieurs sont contemporains des premières traces de la vie végétale, et qu'une flore bien caractérisée n'a pas précédé l'apparition des premiers vertébrés.

D'après le plan de la création, il y a un ordre de succession, procédant du simple au composé, qui ne permet pas de douter que le mollusque a précédé l'articulé, que les poissons ont paru avant les mammifères ; de sorte que l'on conçoit l'insecte, le poisson, le cétacé, le mammifère terrestre, comme les termes successifs d'une seule et même série. Or un fait bien caractéristique dans la succession des êtres vivants, c'est qu'aucune espèce n'a de représentant, ni dans les faunes ou les flores précédentes, ni dans celles qui suivent. Mais si les espèces modernes n'ont pas de représentant dans les faunes et les flores antérieures, les *genres*, les *familles*, les *ordres*, en ont ; ce qui semble établir qu'un lien rattache tous les êtres vivants à travers tous les âges.

D'autre part, il n'est pas contestable que de nouvelles espèces ont apparu sur la terre à chaque période géologique, et ce qu'il y a de certain, c'est que cette apparition n'a pas

ou lieu au hasard et sans ordre déterminé, car il existe un parallélisme frappant entre la succession géologique des animaux et des plantes, et le rang qu'ils occupent ou doivent occuper dans la classification.

Pour expliquer ce phénomène de l'apparition successive des espèces et de leur enchaînement naturel tant dans l'ordre hiérarchique que dans l'ordre chronologique, tous les systèmes ont été proposés, depuis les germes préexistants et les générations spontanées, jusqu'aux créations spéciales et intermittentes. Les uns admettent l'intervention perpétuelle de la divinité dans les œuvres de ce monde, les autres, au contraire, n'y voient que le produit des forces brutes.

Le système des générations spontanées a le privilège de reprendre faveur après quelque temps d'oubli, chaque fois qu'une observation mal interprétée paraît donner à ce système un semblant de vérité. Il a été prouvé bien des fois que les forces naturelles dites physico-chimiques sont incapables d'engendrer la vie, si simple et si limitée qu'elle soit.

Vivre, c'est accomplir une série de fonctions, et toute fonction demande un mécanisme qui, à son tour, exige un moteur; ce moteur, faute de mieux, est appelé la *force vitale*.

« Que l'on condense dans un appareil toute l'énergie mécanique que l'on voudra, il n'en sortira jamais que ce qu'on y aura mis, la source s'épuisera plus ou moins vite, et à mesure de l'écoulement, la force perdra en intensité ce qu'elle gagnera en extension. Voilà la loi des causes physiques, voilà leur nature.

» Tout autre est la nature de la vie, tout autre en est la loi fondamentale. Voici une graine, par exemple; si petite qu'elle soit, cette graine contient en puissance le végétal tout entier, un arbre gigantesque peut-être, toute une forêt, une force expansive sans limites, capable d'envahir le globe. La force vitale, à la différence des forces physico-

chimiques, ne décroît pas, ne s'appauvrit pas, ne s'épuise pas en se répandant, en s'étendant; au contraire, elle se multiplie et croît en intensité en même temps qu'on étendue; sa puissance d'expansion en soi n'a pas de limites, ni dans le temps ni dans l'espace. Pour tout esprit sincère et logique, il y a là deux ordres de forces et de phénomènes absolument distincts et irréductibles. Or, comme il est prouvé que la vie a commencé à un moment donné à la surface du globe, qu'elle n'y était pas auparavant et n'y pouvait pas être, il s'ensuit manifestement que l'intervention directe du Créateur a été indispensable pour introduire sur la terre cet élément nouveau (1). »

Nous ne savons rien sur la nature des forces qui agissent sur les dernières particules de la matière brute, pas plus que sur la façon dont l'élément vital met en œuvre cette même matière dans la constitution des êtres vivants. Sans doute, le chimiste peut à son gré modifier les diverses agrégations des corps inorganiques, il peut même faire la synthèse de substances organiques en se servant d'éléments exclusivement minéraux ; mais dans ces transformations on ne reconnaît pas l'étincelle de vie qui a dû animer le premier organisme. D'autre part, quel est le naturaliste qui peut dire : *Donnez-moi de la matière, et je vais vous montrer comment on peut faire une chenille.*

Mais si l'intervention de la puissance créatrice est requise pour faire jaillir la vie, où donc la placer? Est-ce à l'apparition de chaque individu, de chaque espèce, de chaque genre, de chaque embranchement? Là est le problème, et c'est ici que les hypothèses sont permises, à la condition toutefois qu'elles s'accordent autant que possible avec les faits reconnus.

Partant de ce principe que les lois et les forces naturelles suffisent à elles seules pour expliquer la création du monde

(1) Le P. Leroy, *l'Evolution des espèces organiques*, p. 50.

organique, les hétérogénistes ont tout mis en œuvre pour en fournir des preuves expérimentales, mais sans y parvenir. On se souvient de la lutte ardente qui s'est engagée à ce sujet, et qui s'est terminée par l'impossibilité de mettre en évidence l'organisation de la matière brute en l'absence de tout germe, ainsi que l'a démontré notre illustre compatriote M. Pasteur. D'ailleurs, si les forces physico-chimiques étaient capables d'engendrer la vie organique, ne devrions-nous pas être à chaque instant témoins de leurs effets divers et multiples; car ces forces n'ont pas disparu de la scène de ce monde, et leur énergie est actuellement ce qu'elle a toujours été. La conclusion est qu'il n'y a pas de génération spontanée petite ou grande, encore moins grande que petite, personne ne l'a vue à l'œuvre, personne n'en a jamais constaté présentement la moindre trace.

Il y a une barrière en apparence si absolue entre l'organique et l'inorganique, qu'on ne peut, dans l'état présent de la science, faire sortir le premier du second. On peut bien, comme on le verra plus loin, remonter par la théorie de l'évolution, et avec quelque apparence de fondement, à de premiers êtres organisés, très simples, ancêtres des formes existantes ; mais il est impossible de se représenter les êtres primitifs sortant de la nature minérale. Aussi William Thomson a émis l'idée que les premiers germes de la vie ont pu être apportés sur la terre, jusque-là exclusivement minérale, par la chute d'un aérolithe portant de la matière organisée, des cellules vivantes. Or, l'examen le plus scrupuleux n'a jamais fait reconnaître dans les météorites la moindre trace de matière végétale ou animale. Quelques-unes renferment une sorte de terre végétale planétaire, des substances charbonneuses, de l'eau, de l'hydrogène, de l'azote; c'est un argument en faveur de l'identité de composition des mondes, mais rien de plus. Et quand même un aérolithe nous aurait apporté la première cellule vivante, le problème de l'origine de la vie ne serait que

déplacé, mais non résolu ; en effet, comment la première cellule est-elle née dans les autres mondes? Il faut convenir qu'en présence de ces grands mystères de la vie, la science humaine est bien impuissante. On s'étonne et on admire, mais l'explication échappe.

Parmi les systèmes basés sur les générations spontanées, et proposés pour expliquer l'origine et les développements de la vie organique à la surface du globe, il n'en est pas qui ait excité autant les esprits et qui ait tracé un sillon plus lumineux dans les sciences naturelles que celui de Charles Darwin.

Après avoir parcouru les diverses parties du monde, ce savant vécut près des jardiniers et des éleveurs de bestiaux ; son esprit fin et curieux a interrogé tous les êtres qui existent autour de nous. Il a suivi leurs insensibles modifications et a été profondément impressionné par la vue des changements qui sont déterminés par quelques efforts de l'homme, par des influences de milieux, par des unions répétées d'individus ayant la prédominance de telles ou telles qualités. C'est après avoir reconnu que, même dans le court espace des temps historiques, les êtres ont subi et subissent actuellement sous nos yeux d'importantes mutations, que Charles Darwin se décida à faire paraître, en 1859, son ouvrage intitulé : *Origine des espèces au moyen de la sélection naturelle*, *ou la lutte pour l'existence dans la nature.*

Les idées scientifiques et philosophiques émises par Ch. Darwin ont rallié de nombreux adeptes, mais elles ont aussi suscité des adversaires résolus. Les théories comprises sous le nom général de darwinisme ont été violemment attaquées, le caractère essentiellement matériel, mécanique, automatique, de ces théories, a donné lieu à des réfutations passionnées, injustes même, car le maître ne saurait être rendu responsable des exagérations poussées à l'extrême par ses disciples.

Assurément, Darwin n'a pas tout expliqué et n'a pas voulu tout expliquer : l'incompréhensible dans l'univers se dresse toujours immense en face du compréhensible. Mais il est vrai que parmi tous les faits particuliers opposés à la doctrine darwinienne, il en est qui tombent à faux, qu'on s'est trompé sur le jugement qu'on en a porté et qu'on a renversé les rôles.

Quelque éloigné que l'on soit à certains égards des idées philosophiques de Darwin, on ne saurait méconnaître « qu'il a voulu faire de sa théorie une application à quelques cas particuliers ; et que, pour en mieux faire ressortir l'exactitude, il a tenté l'explication de certaines difficultés qui, aux yeux des naturalistes les plus exercés, ne sont pas de mince importance. Afin de résoudre ces problèmes, il a dû avoir recours, comme il se pratique d'ordinaire en pareille occurrence, à des hypothèses, à des suppositions ; et, avec cette loyauté qu'on se plaît à lui reconnaître, il en a été réduit à dire plus d'une fois : Il est *possible* que les choses se soient passées ainsi (1). » On est étonné à bon droit qu'on lui fasse un crime de ces conjectures qui offrent, il est vrai, un si grand contraste avec les affirmations positives de son école.

Il est donc aussi intéressant qu'utile de démêler ce qu'il y a de vrai et de faux dans la théorie darwinienne, qui, de l'aveu de ses adversaires les plus déclarés, interprète bien mieux qu'aucune autre les rapports multiples et divers des êtres vivants entre eux et en explique l'origine. Ce travail a été fait de main de maître par M. de Hartmann, philosophe éminent, et je le prendrai pour guide dans l'exposé succinct que je me propose de donner ici de la partie purement scientifique de sa critique.

Je rappellerai tout d'abord que les trois principes fondamentaux du système de Darwin sont : la *descendance*, le *transformisme* et la *sélection naturelle*.

---

(1) Le P. Leroy, *l'Evolution des espèces organiques.*

Tout le monde sait comment procèdent les éleveurs pour obtenir certaines variétés d'animaux domestiques. Je suppose, par exemple, qu'il s'agisse d'obtenir une variété sans cornes de l'espèce bovine ; l'éleveur unira les individus qui dans le troupeau tout entier présentent le système cornu le moins développé. Leur postérité, exagérant les qualités ou les défauts de ses auteurs, sera encore moins bien pourvue, et, après deux ou trois générations, le résultat cherché sera obtenu.

Cette opération, qui est la *sélection artificielle*, suppose :

1° Que l'espèce peut varier dans une certaine mesure ;

2° Que grâce à l'hérédité, les propriétés acquises par les individus tendent à se transmettre à leurs descendants, et à se perpétuer en eux.

3° Elle suppose enfin que la volonté, l'intelligence de l'éleveur dirige les croisements de façon à obtenir une action toujours dans le même sens.

Partant de l'expérience incontestable et indiscutable de la sélection artificielle, Darwin admet pour les espèces une variabilité indéfinie et illimitée ; il admet de même la transmission héréditaire des propriétés individuellement acquises. Reste la volonté, l'intelligence de l'éleveur.

Voici la façon très simple, très ingénieuse et très nouvelle dont Darwin lève la difficulté.

« Tous les êtres, dit-il, sont dans une lutte perpétuelle pour conquérir la subsistance qui leur est nécessaire. Il y a concurrence, il y a combat pour la vie, et les plus forts, les mieux armés, l'emportent nécessairement sur les plus faibles, qui doivent fatalement succomber. Il suit de là que si, dans une espèce quelconque, un individu ou un groupe d'individus se trouvent fortuitement en possession d'un avantage résultant soit d'une conformation plus régulière, soit d'un organe nouveau, soit de facultés supérieures, l'individu ou le groupe résisteront vigoureusement aux difficultés devant lesquelles les autres devront succomber. La repro-

duction ne s'opérera fructueusement qu'entre les individus du groupe survivant ; l'avantage en question se généralisera, se fixera par l'hérédité dans les générations ultérieures, et une variété, une espèce nouvelle aura été créée ainsi par le jeu régulier des lois de la *sélection naturelle*. »

C'est par l'extension de ces conclusions que Darwin et son école en sont arrivés à admettre que toutes les espèces, depuis l'infusoire jusqu'à l'homme, ont pu ainsi prendre naissance par une suite de transformations et de transitions insensibles. C'est donc dans la transformation, le *transformisme* graduel des espèces, émergeant les unes des autres par voie de descendance généalogique, sous l'impulsion, la pression de la concurrence vitale, c'est là et là seulement, suivant Darwin et son école, qu'il faut chercher l'explication de l'origine des différentes espèces végétales et animales.

Contre ce système très séduisant par la simplicité de ses principes et la rigueur au moins apparente de ses déductions, les objections sont nombreuses.

« Lorsqu'on envisage l'ordre hiérarchique de structure dans lequel les formes vivantes se sont réellement succédé sur la terre, on reconnaît en même temps un ordre de succession à la fois logique et chronologique, une sorte d'ascension continue, une progression constante d'une forme moins parfaite à une forme plus parfaite. Et comme l'expérience de tous les jours nous montre que des ressemblances existent entre les êtres reliés entre eux généalogiquement, l'esprit est amené à conclure, de la ressemblance des espèces à leur parenté, le principe de la descendance (1). »

A ce principe, les adversaires du darwinisme opposent l'invariabilité des espèces, l'immutabilité des types spécifiques. Il est certain et incontestable que depuis l'appari-

---

(1) Georges GUÉROULT.

tion de l'homme, il n'y a aucun exemple constaté d'une espèce se changeant dans une autre ; on n'a jamais vu, par exemple, un cheval engendrer un âne, et réciproquement. Mais cette fixité des espèces est-elle aussi absolue que les adversaires du darwinisme le prétendent? Les espèces regardées actuellement comme distinctes ne renferment-elles pas à l'état latent des germes de variabilité qui n'attendent que des conditions de temps et de milieux pour se développer? Cette supposition acquiert une grande certitude quand on considère que jusqu'à ce jour personne ne sait dire à quels signes généraux on distingue les espèces. « Personne n'a jamais pu établir l'entité foncièrement distincte des types spécifiques; aucun naturaliste n'en parle dans sa définition, et quant aux caractères invariables, on est encore à les découvrir. Par le fait, la théorie de la filiation généalogique des espèces acquiert toute la force que présentent les plus légitimes inductions.

» Toutefois Darwin et ses disciples ne sont pas autorisés à dire ou à supposer que la théorie de la descendance est la seule explication possible et nécessaire de toutes les ressemblances constatées entre les objets animés ou inanimés; attendu qu'il nous est donné de constater des ressemblances aussi frappantes que possible entre des objets n'ayant aucun lien généalogique. Tous les sels minéraux, qui cristallisent en cubes, se ressemblent bien plus que l'homme ne ressemble au singe. Il ne viendra à l'idée de personne de conclure qu'il existe entre eux un lien de parenté quelconque. Il y a là de quoi rendre prudent, et l'on peut déduire tout d'abord que la théorie de la descendance, rajeunie par Darwin, n'a pas le caractère d'universalité, de nécessité, qu'on veut à toute force lui attribuer. »

Quant à la cause probable de la variabilité des espèces, on est généralement d'accord pour l'attribuer à l'action des milieux ; « mais par ce terme de *milieu*, il ne faut pas sous-entendre seulement le climat, l'altitude, la topographie, le

terrain, ce qu'on peut appeler le milieu physique ; il faut aussi comprendre le milieu physiologique, c'est-à-dire l'ensemble des actions et réactions qu'exercent les uns sur les autres les êtres organisés. Le règne végétal, on le sent, ne saurait manquer d'influer grandement sur le règne animal, auquel il sert à la fois d'alimentation et de retraite. En voici un exemple :

» Supposons une de ces plantes dont la fécondation ne peut s'opérer que par l'intermédiaire d'un insecte donné, par exemple, le *trifolium incarnatum*, qui réclame le concours de l'abeille. Par suite d'une cause quelconque, le *trifolium incarnatum* voit son calice devenir plus profond, il tend à devenir le *trifolium pratense*. Le premier résultat de cette transformation sera d'opposer un obstacle à la fécondation par l'abeille, dont la trompe, assez longue pour le calice primitif, est trop courte pour le calice nouveau. Mais, diront les darwiniens, l'abeille elle-même, dans ce cas, faisant effort pour atteindre jusqu'au fond, verra sa trompe s'allonger, et elle se transformera en bourdon, le fécondateur naturel du *trifolium pratense*.

» A son tour, le règne animal réagit énergiquement sur les végétaux. On en cite un curieux exemple qui donne à penser combien la réaction d'un règne sur l'autre peut être étendue et surprenante.

» Le chat contribue à la fécondité du trèfle rouge ! Voici comment. On vient de voir que la visite des bourdons est indispensable à la fécondation de cette espèce ; or, les mulots, faisant une guerre acharnée aux bourdons, en détruisent un grand nombre; d'où résulte une diminution notable dans la fécondité du trèfle rouge ; mais, par contre, là où le chat abonde, ce sont les mulots qui disparaissent ; alors les bourdons fourmillent et le trèfle est largement fécondé.

» C'est donc l'ensemble de ces influences complexes, c'est-à-dire les actions et réactions d'un règne sur l'autre,

jointes à celles des lieux et des climats, que l'on est convenu d'appeler l'action des milieux (1). »

Maintenant, le *transformisme*, c'est-à-dire la transformation lente, graduelle, insensible, mais incessante, des espèces, est-il une conséquence nécessaire de la descendance, comme le veut le darwinisme ? Plusieurs physiologistes ne le pensent pas, et ils ont proposé ce qu'ils appellent la *génération hétérogène*. Ils admettent que la transformation d'une espèce dans une autre a lieu d'une manière brusque dans le germe. En d'autres termes, sous l'influence de circonstances à déterminer, un ou plusieurs œufs de l'espèce mère subiraient brusquement une modification intime en vertu de laquelle se formerait l'embryon de l'espèce nouvelle. Cette hypothèse originale, contraire à la théorie darwinienne, est parfaitement soutenable.

Dans les nombreuses discussions et réfutations auxquelles a donné lieu le système de Darwin, il est une chose qui frappe, c'est que tout en accusant ce système de ne reposer sur aucun fait scientifique, mais uniquement sur des conjectures imaginaires et de pure fantaisie, on ne lui oppose souvent que des doctrines auxquelles on peut adresser les mêmes reproches.

Ne semble-t-il pas, avant d'argumenter sur la variabilité illimitée des espèces, ou sur l'immutabilité des types, qu'il serait rationnel de s'entendre au préalable sur les caractères de l'espèce, attendu qu'on en trouve une vingtaine de définitions dans les traités d'histoire naturelle ? N'étant pas d'accord sur la définition de l'espèce, les naturalistes divergent d'opinion sur la question bien autrement difficile de son origine et sur les transformations dont elle peut être susceptible.

En proclamant la variabilité indéfinie, illimitée, des espèces, les darwiniens sont aussi exclusifs que les parti-

(1) Le P. Leroy, *l'Evolution des espèces organiques.*

sans de la fixité, qui soutiennent l'immutabilité absolue des types spécifiques. Quand les premiers admettent que les espèces n'ont aucune fixité, qu'elles sont soumises à une perpétuelle évolution, lente, mais incessante : « ils oublient que si, d'un côté, les espèces varient et se transforment à un moment donné et dans de certaines conditions, de l'autre, l'équilibre une fois établi, elles acquièrent une fixité apparente que tous les agents réunis, la sélection naturelle, la lutte pour l'existence et l'action elle-même des milieux, ne font que consolider et maintenir (1). »

D'autre part, si les partisans de la fixité admettent des modifications légères transmises par voie d'hérédité, par contre, ils se refusent à reconnaître un changement quelconque dans les caractères généraux ou essentiels des espèces, « d'après ce principe, que si la variabilité des êtres au sein de la nature s'accuse à des degrés fort divers, elle demeure contenue dans un cercle infranchissable, même dans ses plus surprenantes modifications. Mais puisque personne ne sait dire à quels caractères généraux on reconnaît les espèces, comment peut-on soutenir que ces caractères généraux ne sauraient varier ? Comment affirmer que ce qu'on ne connaît pas se comporte de telle ou telle manière et n'est pas susceptible de modifications ? La contradiction est manifeste. De plus, les nombreux cas de polymorphisme chez les insectes, les reptiles et même chez les poissons, ne sont-ils pas autant de phénomènes qui condamnent la fixité des types ? Il n'y a rien de plus contraire à l'immutabilité que cette succession de formes si dissemblables naissant les unes des autres.

Pour les partisans de la fixité, il n'y a pas de doute, l'intervention divine est requise à la naissance de l'espèce ; mais cette intervention est interprétée bien diversement

---

(1) Le P. Leroy, *loc. cit.*
(2) *Ibid.*

par les naturalistes les plus éminents. Ainsi, l'un d'eux, M. Agassiz, admet que les animaux ont été créés en nombre immense dans chaque espèce, et conséquemment, il veut qu'il en ait été de même pour l'humanité. « Donc, dit-il, du jour de leur apparition, les pins ont été des forêts, les bruyères des landes, les abeilles des essaims, les harengs des bancs de harengs, les buffles des troupeaux, *les hommes des nations*. »

Parmi les objections les plus sérieuses opposées au transformisme, l'une est tirée de la permanence des mêmes types spécifiques pendant toute la durée d'une même période géologique ; l'autre réside dans la persistance des êtres les plus simples depuis les temps primitifs jusqu'à nos jours, malgré les innombrables changements de milieu auxquels ils ont dû résister.

« Quand nous voyons l'être vivant réduit à une simple cellule, à un corpuscule d'apparence homogène, dont il est impossible de dire s'il est ou non isolé du monde ambiant par une enveloppe propre, nous pouvons affirmer que nous sommes peu éloignés des confins de la structure organique. Comment des êtres d'une simplicité pareille peuvent-ils coexister avec leurs descendants graduellement perfectionnés, avec ceux qui occupent le premier rang dans les deux règnes ? Comment se fait-il qu'en dépit de la lutte pour l'existence et la sélection, ils aient conservé à travers ces époques, à travers ces changements de conditions d'existence qu'elles ont présentées, une simplicité d'organisation qui fait songer au prototype (1) ? »

Il est à remarquer que les objections précédentes, loin de nuire au transformisme, ne font que le confirmer. La théorie de l'évolution par l'influence des milieux n'implique nullement l'ascension graduelle de tous les individus, de sorte que les organismes se sont maintenus sans change-

(1) De Quatrefages, *Darwin*, p. 213.

ment à travers les âges, tant que le milieu n'a pas changé, tant que les conditions d'existence sont restées les mêmes. La preuve sans réplique en est dans leur survivance même : aucun être organisé ne saurait subsister dans un milieu pour lequel il n'est pas conformé. Et si les uns ont progressé tandis que les autres sont demeurés stationnaires, c'est que les conditions d'existence se modifiaient sur certains points et se compliquaient, pendant qu'elles ne variaient pas sur d'autres.

« En effet, lorsque les eaux couvraient toute la surface du globe, les milieux étaient excessivement uniformes ; mais du jour où, par suite de l'exhaussement du sol, apparaissaient des îles et se formaient des continents, les milieux se modifiaient sur les points émergés, sans se modifier simultanément au fond des eaux, et ainsi de suite, à mesure que surgissaient les montagnes, s'étendaient les plaines, s'établissaient des glaciers, des lacs, des fleuves. Sur les points ainsi transformés se transformaient aussi les types, comme le constate l'observation ; tandis qu'ils ne variaient pas là où les conditions d'existence première subsistaient toujours (1). »

Mais j'ai hâte d'arriver au principe de la sélection naturelle, principe sur lequel les darwiniens se croient le plus sûrs d'eux-mêmes, et contre lequel M. de Hartmann a accumulé les objections les plus fortes et les plus topiques.

Je rappelle que la sélection naturelle repose sur trois principes, qui sont :

1° La concurrence vitale ;

2° La variabilité des espèces ;

3° La transmission héréditaire des particularités individuellement acquises.

M. de Hartmann fait observer que de ces trois principes, le premier, la concurrence vitale, est le seul qui ait le ca-

(1) Le P. Leroy, *loc. cit.*

ractère matériel, mécanique, automatique, tant préconisé comme un des principaux mérites de la nouvelle école.

Je rappelle aussi que la concurrence vitale suppose qu'une certaine particularité assure la victoire à ceux qui en sont fortuitement pourvus. Il en résulte que toutes les particularités de moindre importance, celles par exemple de pur agrément ou de pur ornement, restent sans influence sur l'issue de la sélection.

« On ne comprend pas, en effet, comment la propriété qu'a le paon d'étaler en éventail sa magnifique queue aurait pu lui assurer une supériorité quelconque, dans la lutte pour l'existence, sur le coq ou le faisan, ses plus proches alliés. On ne voit pas davantage comment, par le seul fait de sa conformation, l'insecte aurait sur le mollusque, le cétacé sur le poisson, une supériorité décisive. Enfin, il y a ce fait particulier, que toutes les différences de pure forme, les différences purement *morphologiques*, celles-là précisément sur lesquelles repose notre classification en espèces, en genres, en variétés, semblent échapper complètement à l'action utilitaire de la concurrence vitale.

» D'autre part, il arrive souvent que, dans le développement graduel d'un organe destiné à assurer un jour la supériorité à l'espèce qui en est pourvue, il y a une période où les dimensions encore insuffisantes de cet organe créent une cause d'infériorité. Ainsi, dans la transformation de l'abeille en bourdon, dont il a été fait mention précédemment, par suite de la conversion du *trifolium incarnatum* en *trifolium pratense,* il est difficile d'admettre que les deux modifications iront du même pas. En sorte que l'état formant la transition d'une espèce moins parfaite à une espèce plus parfaite sera, par rapport à la lutte pour l'existence, un état inférieur à l'état initial comme à l'état final.

» On sait que les crustacés ont un squelette extérieur qui ne grandit point avec eux et qu'ils sont obligés d'abandonner. Jusqu'à ce qu'ils aient pu en reformer un autre

plus grand, plus dur, il est évident que cette transformation, qui les déshabille et les désarme, est une cause très réelle d'infériorité pour eux.

» Mais il y a plus : au point de vue purement *utilitaire*, le passage d'une forme moins parfaite à une forme plus parfaite est souvent aussi une cause d'infériorité. Une simple horloge à poids, un *coucou*, se dérange beaucoup moins qu'une horloge astronomique donnant les minutes, les secondes, les jours et les mois, les phases de la lune, etc. Une organisation plus riche, plus parfaite, plus compliquée, est par cela même plus délicate et offre plus de prise aux causes de destruction. Ainsi l'organisation physiologique de l'homme est incomparablement plus compliquée que celle du lion; mais, sans armes naturelles pour sa défense, l'homme ferait une triste figure en face de ce dernier dans la lutte pour la vie. Donc, loin de faciliter l'explication de l'évolution ascendante des êtres organisés, la sélection naturelle par voie de lutte pour l'existence y apporte une difficulté nouvelle, qui est l'effort nécessaire pour conserver intacts des organes plus délicats, plus fragiles, plus nombreux. »

Je terminerai ce que j'avais à dire sur cette partie de l'hypothèse darwinienne en signalant une objection très forte dirigée contre l'un des facteurs principaux de la sélection naturelle, c'est-à-dire la transmission héréditaire des particularités favorables acquises par les individus.

Si la théorie darwinienne était l'expression de la vérité, les caractères *les plus utiles* devraient être ceux dont la transmission héréditaire est la plus certaine ; les caractères *indifférents, inutiles* dans la lutte, devraient être *les plus variables*. Or, c'est précisément le contraire qui a lieu. La postérité ressemble invariablement à ses auteurs par certains traits typiques, spécifiques, qui définissent l'espèce ; mais elle diffère d'eux, et souvent à un très haut degré, par les caractères physiologiques d'adaptation. Ce sujet de-

manderait à être développé, mais le temps me manque pour le faire ici. Toutefois ce qui précède montre suffisamment que le principe de la sélection naturelle par voie de lutte pour l'existence est scientifiquement impuissant à remplir la mission qu'on lui a attribuée. « La sélection naturelle ne joue qu'un rôle secondaire ; c'est le *modérateur*, le *régulateur* si l'on veut, mais non le *moteur* de l'évolution ascendante des êtres vivants ; et pour l'avoir trouvé, Darwin a sa place marquée dans l'histoire des grands penseurs et des grands naturalistes. »

Les objections formulées contre le système de Darwin sont donc nombreuses ; aussi, pour s'y soustraire ou éviter de les réfuter, la nouvelle école ne manque pas de dire que ce système ne repose pas sur un principe unique, qu'il admet aussi plusieurs principes auxiliaires, et entre autres la loi de corrélation de croissance. « Or, cette reconnaissance de la loi de corrélation, suivant M. de Hartmann, est la négation du caractère mécanique et matériel attribué par les darwiniens à l'évolution cosmique. Il en résulte, dit-il, que tous les caractères qui constituent le type d'une espèce sont dans une dépendance mutuelle et régulière. Si une espèce doit se changer en une autre, il y a tout un ensemble, tout un système qui doit aussi se modifier suivant une loi. Il s'ensuit qu'en acceptant la loi de corrélation, le darwinisme renverse ses principes mécaniques d'explication, qui aboutissent tous à faire concevoir le type comme une sorte de mosaïque assemblée par le hasard des événements extérieurs, comme un agrégat fortuit de caractères produits isolément, ou l'un après l'autre, par la sélection ou l'habitude. » Tant il est vrai qu'une fois engagé dans une fausse voie, on s'expose à toutes les contradictions.

Quand on se pose le grand problème de l'origine de la vie, on ne saurait oublier ce point important de l'histoire de la terre : « Où que l'on veuille placer l'origine des êtres organisés, ils ont eu un commencement ; lors de ce com-

mencement, les premiers venus n'eurent pas d'ancêtres; ils ont dû sortir de quelque source capable de les douer, au point de départ, des forces nécessaires à leur maintien, et des forces nécessaires à leur reproduction. Ces premiers venus sont autochtones, car là où ils se sont montrés d'abord ils n'étaient pas venus d'ailleurs. Là où ils ont été les premiers, ils sont devenus les ancêtres de tous ceux qui ont suivi et qui leur ont ressemblé. Tout ce qui sort de ce domaine des faits est hypothèse. Tout ce qui exclut l'ensemble de circonstances que l'apparition des animaux implique nécessairement est inadmissible. »

Scientifiquement on est forcé de reconnaître que les espèces modernes sont apparues sur le globe dans l'ordre de complication de structure; et tout esprit de bonne foi est aussi forcé d'admettre que cette apparition a eu lieu suivant un plan d'ensemble divinement conçu. Darwin a cru pouvoir se passer de Dieu pour la création du monde organique; les lois et les forces naturelles lui suffisent pour l'expliquer. Aussi, partant de la génération spontanée, il admet que toutes les espèces, depuis l'infusoire jusqu'à l'homme, se sont graduellement développées par suite de transformation insensible, passant, par une progression constante, d'une forme moins parfaite à une forme plus parfaite ; en un mot, il y a *évolution.* Pour les darwiniens, la vie se développe sur la terre comme un arbre pousse ses branches, ses fleurs, ses fruits. Entre les représentants de la vie à tous les degrés, il y a une filiation idéale formant une série en apparence continue. « Contemplée à la distance où nous sommes, dit M. Agassiz, cette série nous apparaît comme le développement d'une conception grandiose;.... elle est si bien liée aux termes de la série qui précèdent et qui suivent, qu'on pourrait les considérer comme produisant les uns et dérivant des autres. »

Certes, on ne saurait contester l'apparente continuité signalée dans la succession des êtres, depuis l'infusoire, par

exemple, jusqu'aux primates, où tout à coup se présente une lacune considérable ; mais les darwiniens passent outre, et par un bond formidable arrivent jusqu'à l'espèce humaine : et voilà comment l'homme descendrait du singe.

Je ne m'attarderai pas à démontrer la différence profonde qui existe entre le corps de l'homme et celui des singes supérieurs, ni à faire ressortir l'immense supériorité de la plupart de nos organes sur ceux des primates, car la ligne de démarcation entre le règne animal et le règne humain est bien tranchée et unanimement reconnue. D'ailleurs toutes les recherches d'anatomie animale fournissent des arguments d'une valeur réelle à ceux qui refusent aux singes en général, et aux anthropomorphes en particulier, une relation quelconque avec l'homme. Ces recherches démontrent que plus on pénètre profondément dans l'étude des anthropomorphes, plus on voit s'abaisser le piédestal sur lequel on a si souvent cherché à les placer. Il y a donc tout lieu de croire qu'il s'écoulera bien du temps avant qu'on accepte sans conteste que notre aïeule était une guenon.

Toutefois, qu'on ne s'y trompe pas, si la succession graduelle des êtres vivants présente de nombreuses lacunes, si quelques anneaux de la chaîne ont été perdus, la paléontologie ne désespère pas de les retrouver. D'autre part la géologie nous dit que non seulement nous ne connaissons pas les premiers terrains fossilifères qui se sont formés, mais qu'il y a encore des terrains qui n'ont pas été explorés, des couches fossilifères qui n'ont pas été remuées, et qu'on peut espérer d'y trouver tôt ou tard les termes de la série qui peuvent manquer.

En effet, dit un dominicain, le P. Leroy, « si les espèces animales dérivent les unes des autres du commencement jusqu'à la fin, pourquoi s'arrêter en route et ne pas arriver jusqu'à l'homme ? La série graduelle proclamée par les naturalistes, en passant par les anthropoïdes, aboutit fatalement à l'humanité. Des savants spiritualistes, tels

que M. Agassiz, l'enseignent formellement. Or, si l'enchaînement gradué des types entraîne leur parenté, l'homme ne saurait échapper à la loi, elle est inexorable pour lui comme pour tous les êtres vivants ici-bas.

» Vainement prétexterait-on les différences anatomiques et physiologiques qui séparent encore le sauvage des singes anthropomorphes, la série existe dans ses grandes lignes, comme dit M. Agassiz; qu'importe s'il manque quelques anneaux?.... Chaque jour la paléontologie fait de nouvelles trouvailles qui viennent combler les lacunes; tout fait donc prévoir la prochaine découverte de notre précurseur immédiat; encore un pas, et la descendance simienne de l'homme est établie sans réplique.

» Mais ce précurseur ne saurait être le sauvage, qui loin d'être un sujet en voie de progrès.... une sorte d'anthropoïde en passe de devenir homme; le sauvage offre au contraire tous les caractères de la dégradation, de la dégénérescence. Il n'est donc pas, il ne peut pas être le degré intermédiaire entre l'homme et la brute rêvé par les matérialistes.

» Mais, dit encore le P. Leroy, quand cela ne serait pas, quand il n'y aurait pas entre l'homme et l'animal, au point de vue des organes, une ligne de démarcation absolue, qu'en résulterait-il dans l'hypothèse de l'évolution? Il en résulterait seulement que le corps de l'homme pourrait à la rigueur dériver de l'animal. Quel mal y aurait-il donc à cela? Qu'on l'entende bien, il s'agit du corps de l'homme, et non de l'homme total; il s'agit d'une simple possibilité et nullement d'une certitude; voilà tout ce qui peut résulter logiquement du transformisme; il serait possible que le corps de l'homme dérivât de l'animalité, et fût ainsi le couronnement de l'évolution organique et comme la synthèse de toutes les existences inférieures qui l'ont précédé sur la terre; encore une fois, quel mal pourrait-on y trouver?

» Voyons, en bonne foi, où est l'abîme qui sépare l'homme

de la bête ? N'est-ce pas dans l'âme raisonnable, dans ce principe immatériel, incorruptible, qui assure son incommensurable supériorité ? Peut-on, oui ou non, établir d'une manière péremptoire la présence dans l'homme de ce principe immortel ? Peut-on, oui ou non, démontrer qu'il ne saurait provenir de la matière, ni dériver de la brute ? Si on le peut, qu'a-t-on alors à redouter de l'évolution animale ? Et si, par impossible, on ne le pouvait pas, à quoi servirait la création spéciale, l'isolement absolu du type humain ? En serait-il moins un pur animal pour cela ? »

En citant l'opinion d'un homme dont l'orthodoxie la plus austère s'allie à l'esprit scientifique le plus élevé, j'ai voulu montrer qu'en préconisant la doctrine de l'évolution, ce n'est pas fournir des armes au matérialisme. Si la théorie darwinienne a un point de départ tout gratuit, si dans ses applications elle se heurte à de nombreuses objections, si enfin quelques-unes de ses conséquences sont inadmissibles, ce n'est pas une raison pour rejeter en bloc tout le système ; car, qu'on ne l'oublie pas, de l'aveu de ses adversaires, la théorie de l'évolution « interprète bien mieux qu'aucune autre les rapports multiples et divers des êtres vivants et en explique l'origine. »

Il y a plus, en y regardant de près avec un esprit exempt de préjugés, il serait peut-être facile de voir que le texte biblique se prête manifestement à la théorie du modelage des types spécifiques par l'action des éléments, ce qui est la doctrine fondamentale de l'évolution. Nous y voyons, en effet, que Dieu, loin de façonner par lui-même ces types, commande au contraire aux eaux, à la terre, aux éléments, de les produire selon leurs espèces — *Germinet terra, producant aquæ.* — Dans le langage succinct de la Genèse, qui consacre à peine quelques lignes à l'œuvre immense de la création, l'action des milieux, telle que le veut la théorie transformiste, pouvait-elle être indiquée plus clairement ?

Il est indubitable que Moïse avait la connaissance exacte du développement successif de l'univers ; mais ayant à en faire le récit, il n'a pu adopter la forme scientifique, qui n'aurait pas été comprise par les populations naïves de son temps. Il a dû se borner à en donner une idée simple et concise qui fait image, afin d'en assurer la tradition dans les âges futurs. Sous ce rapport, on ne saurait trop admirer « la clairvoyance de Moïse employant dans son récit génésiaque, tant de siècles à l'avance, des expressions qui devaient cadrer si bien avec les faits et toutes les exigences de la science moderne. »

L'extrême concision du texte biblique au sujet de la création a donné lieu à des interprétations, à des commentaires qui sont loin d'être épuisés. Souvent, en présence des affirmations trop exclusives des savants, le sens attribué à la Genèse a fait croire à des contradictions entre la science et la foi.

On a dit, avec une certaine justesse, que quand les lettres ne rendent pas ceux qui les cultivent tout à fait meilleurs, elles les rendent pires. On peut dire, dans le même sens, que si les sciences n'inspirent pas la modestie aux savants, elles les rendent présomptueux. Le vrai savant est d'autant moins dédaigneux à l'égard des ignorants qu'il sait davantage, car il sait mieux combien il leur ressemble encore.

Certes, on peut reprocher à quelques savants de manquer de réserve, de déduire de leurs recherches ou de leurs conceptions des conséquences trop absolues, d'oublier que la théorie de la veille est fréquemment mise en défaut par l'expérience du lendemain.

D'autre part, on peut regretter que des commentateurs de la Bible aient apporté quelquefois un attachement trop exclusif à certaines explications, jusqu'à soutenir que ces explications sont les seules vraies, bien que la raison ait démontré qu'elles sont fausses. Mais ces contradictions

résident plus dans la forme que dans le fond, et si de nos jours elles ne provoquent plus d'ardentes controverses philosophiques et religieuses comme autrefois, c'est qu'on a reconnu « que la foi n'a rien à craindre de la fausse science, parce que toujours elle est confondue ; rien de la vraie science, parce que toujours elle tombe d'accord avec la vérité. »

M. XAVIER MARMIER

VOYAGEUR EN FRANCHE-COMTÉ

Discours de réception à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts de Besançon

Par M. Henri MAIROT

MEMBRE RÉSIDANT

(Séance publique du 27 juillet 1887)

MESSIEURS,

Notre Franche-Comté n'a pas les paysages grandioses des Alpes ni les vastes horizons de la mer, mais elle n'est point cependant dépourvue de beauté. Les grandes forêts de sapins, les prés-bois, les pâturages, donnent à nos montagnes un charme empreint d'un caractère sévère et mélancolique qui apaise l'âme en l'élevant, qui la prédispose aux calmes et douces pensées, et dont le souvenir nous suit au milieu du tumulte des villes comme une image de désirable repos. Si nous descendons vers la plaine, les collines doucement ondulées à travers lesquelles serpente le Doubs nous offrent des vues plus vastes et plus riantes : tantôt le regard s'étend sur des campagnes fertiles, entrecoupées de forêts; tantôt il plonge dans quelque frais vallon. Ici encore, rien de heurté ni d'inattendu; rien non plus qui vienne nous enlever vers l'infini. Cette nature ne nous

émeut pas, comme le ferait quelque cime neigeuse aperçue à l'horizon ; elle n'absorbe pas notre âme dans la contemplation où la jette l'aspect toujours divers de l'océan sans limites; elle est plus à la portée de nos sentiments ordinaires, qu'elle transfigure et transforme dans la paix.

Le Franc-Comtois ressent profondément ce charme pénétrant des campagnes, mais il l'exprime peu; il est si attaché à son foyer, qu'il le quitte difficilement et qu'il y revient toujours, et pourtant ses littérateurs et ses poètes parlent rarement de leur pays, et il en est peu qui se soient plu à en décrire les beautés.

Quelques-uns d'entre eux, cependant, ont consacré de belles pages à leur province, à la description de ses paysages, à la poésie de ses forêts et de ses scènes champêtres. En 1825, Charles Nodier, écrivant l'introduction du troisième volume des *Voyages pittoresques dans l'ancienne France*, signalait la Franche-Comté comme se distinguant entre toutes les contrées de l'Europe par l'alliance des caractères de grandeur et de beauté qui règnent dans chacune d'elles en particulier. Il remarque que les montagnes du Jura ne partagent pas avec celles de la Suisse le privilège imposant des neiges éternelles; mais il ajoute que leurs paysages sont plus gracieux peut-être dans leurs dimensions moins étendues, et qu'ils éveillent des idées plus familières et plus tendres, comme si leur circonscription bornée se rapportait mieux aux limites des sentiments de l'homme et le ramenait naturellement à ses affections les plus privées. Nodier admire les beautés naturelles : toutefois, il semble moins s'y attacher qu'à celles qui résultent de leurs harmonies avec les traditions et les monuments, et son œil est moins occupé à regarder la campagne que son esprit à évoquer les souvenirs historiques qui excitent à la fois son érudition et la richesse d'une imagination toujours en éveil.

Un autre de nos compatriotes, le plus illustre parmi les littérateurs que notre Académie s'honore de compter dans

ses rangs, M. Xavier Marmier, devait nous donner de notre pays un tableau plus complet; il publiait, en 1843, ses souvenirs de voyage en Franche-Comté, et, ne se bornant pas, comme Nodier, à marquer d'un trait général le caractère propre de notre province, il s'attachait à chaque site et à chaque paysage, pour les décrire avec une vive intelligence de la nature et une sensibilité profonde. M. Marmier a visité plus tard bien des régions lointaines et des terres inconnues; mais de toutes les contrées si diverses où l'a porté son humeur vagabonde, c'est à la nôtre qu'il revient avec le plus de prédilection. Passionné pour les légendes et les contes populaires qui nous font pénétrer dans l'âme de chaque nation, il étudie les traditions des peuples scandinaves, il traduit les chefs-d'œuvre de leurs écrivains nationaux; mais lorsqu'il veut, à son tour, écrire son poème, c'est à la Franche-Comté qu'il s'adresse; c'est à nos montagnes qu'il demande ces tableaux de la nature si exacts et en même temps si poétiques, qui font du livre d'*Hélène et Suzanne* une si charmante idylle; c'est l'agreste vallon de Morez qui donne aux *Mémoires d'un orphelin* leur mélancolique attrait, et dans le petit volume où, sous le titre de *Rêveries et réflexions d'un voyageur*, M. Marmier vient de recueillir comme une anthologie de ses œuvres, nous retrouvons encore le pays natal, non plus cette fois dans les descriptions et les images, mais dans le tour de la pensée et dans la trame tout entière du livre, où percent à chaque page, sous les réflexions du philosophe, les souvenirs de la maison paternelle et l'amour du foyer.

M. Marmier le dit : il a été à la poursuite d'un idéal qu'il ne pouvait rencontrer complètement nulle part : mais, en constatant que chaque région de notre globe terrestre a ses misères, son souvenir se reportait chaque jour plus vif et plus ému vers ces sapins de Frasne avec lesquels il a grandi, vers ces abeilles qui, dans son enfance, détournaient de lui leur aiguillon, vers les petits scarabées aux ailes d'or et

d'émeraude, qui se reposaient avec confiance sur sa main. Il n'est donc point surprenant qu'il ait trouvé, pour nous parler de son pays, des descriptions vivantes que l'on aime à relire, comme on aime à revoir les paysages, pourtant bien connus, qu'il fait passer sous nos yeux : aussi un tour en Franche-Comté, les livres de M. Marmier à la main, serait-il pour un Franc-Comtois un des plus agréables voyages qui se puissent faire. Permettez, Messieurs, que nous parcourions ensemble quelques étapes de cette route. On ne peut guère s'ennuyer en compagnie de M. Marmier ; on ne peut guère se lasser des chemins de la patrie, non point, dit notre guide après Sénèque, parce qu'elle est grande, mais parce que c'est la patrie.

Et d'abord, sans sortir de notre ville, admirez combien elle est belle avec les hautes montagnes qui la dominent, la rivière qui l'enlace, et les prairies qui se déroulent le long de cette rivière. Au temps, déjà quelque peu lointain, où M. Marmier l'habitait, une vaste banlieue ne s'étendait pas encore autour de Besançon, et c'était aux portes mêmes de la cité que l'on rencontrait ce tableau riant dont il nous parle dans ses *Souvenirs*, des collines revêtues de vignes et de forêts, et coupées de distance en distance par des vallons étroits, paisibles, parsemés de jardins et d'habitations champêtres. Aujourd'hui, la cité s'est agrandie, les sentiers fleuris ont été transformés en chemins poudreux, les prairies sont devenues des jardins maraîchers ou des places à bâtir, les ruisseaux ont dû rentrer sous terre ; nos enfants ne trouvent plus, au sortir des murailles de la ville, les vertes pelouses et les ombrages qui nous charmaient ; et si un autre Max Nerbier venait de Morez faire ses études à Besançon, il lui faudrait chercher plus loin la pleine campagne. Mais, comme l'orphelin de M. Marmier, il suivrait la route aplanie par laquelle on va au village de Bourc, et les chemins par lesquels on pénètre dans les forêts de chênes, pour descendre dans les prés de Chalezeule, au

pied des ruines romantiques du château de Montfaucon ; comme lui, il pourrait se perdre dans les vastes amphithéâtres des montagnes, dans le mystérieux asile des bois.

Plus aisément d'ailleurs que Max Nerbier, notre étudiant d'aujourd'hui visiterait, en ses jours de vacances, les sites grandioses de sa province, ceux qui sont les plus propres à exciter en lui une religieuse admiration ; en une heure, il arrive dans la vallée de la Loue, si pittoresque et si riante ; à Lods, où le vallon se rétrécit, puis s'évase et s'arrondit en forme de cirque, et soudain s'arrête au pied d'une rangée de colonnes d'Hercule. Le site est superbe ; le héros de M. Marmier l'a parcouru souvent ; il le décrit avec amour : « A l'entrée de ce cirque est l'agreste village de Mouthier, et près de là l'enceinte de montagnes gigantesques, escarpées, rocailleuses, çà et là parsemées de plantes sauvages, çà et là hérissées de sapins. De la sommité d'une de ces montagnes découlent des ruisseaux issus d'une grotte ténébreuse, souterraine, enflés aux diverses époques de l'année par les pluies ou la neige ; d'une autre, jaillit la cascade de Syratu, que le vent parfois soulève, que le soleil irradie, qui tantôt semble flotter dans l'air, comme une mobile écharpe ; tantôt, au souffle de l'orage, se divise en légers filets, s'éparpille comme une poudre de diamants, puis, aux heures de calme, s'arrondit comme une voûte splendide, rayonne comme un arc-en-ciel, et descend, comme une flèche d'argent, au fond des vallons, dans les flots de la rivière qu'on appelle la Loue, c'est-à-dire la Louve, la Louve courant par bonds impétueux, hurlant, gémissant, furieuse. »

Mais ce sont surtout nos hautes montagnes du Doubs que M. Marmier s'est attaché à peindre : dans le roman d'*Hélène et Suzanne*, il en décrit avec une grande finesse d'observation les coutumes, les mœurs et les paysages. Le récit commence par une belle journée de juin, et nous

voici, dès le début, à la table du bois Robert, en pleine clairière d'une forêt de sapins. Le sol est revêtu d'une mousse veloutée, toute parsemée de fleurs. Autour de cet admirable tapis s'élèvent les hautes tiges des sapins; leurs cimes pyramidales montent jusqu'aux nuages ; leurs rameaux inférieurs se joignent et s'entre-croisent comme les nervures des églises. A travers les petites pointes aiguës et les réseaux de verdure des branches entrelacées, la lumière du soleil éclaire ce temple solennel de ses chauds rayons. Le matin, les oiseaux y disent leur chant d'amour; le soir, tout est endormi sous la feuillée....

De cette ravissante clairière, la vue s'étend sur la ville de Morteau, sur ses verts enclos, ses jardins, son clocher large et imposant. Plus loin est la fraîche vallée où le Doubs s'endort si mollement qu'il ressemble à une eau morte, puis les chalets aux toits allongés, aux façades blanches, dispersées sur le coteau, enfin la merveilleuse crête du Col des Roches, le défilé et les montagnes de la Suisse.

Le voyage de noces de Suzanne et de Philippe nous conduit au lac de Chaillexon, qui tantôt s'épanche à pleins bords dans sa verte coupe, et tantôt se restreint, comme une âme humaine qui, selon les diverses émotions qu'elle éprouve, s'épanouit ou se contracte ; aux bassins, nappe d'eau si pure et si bleue, enfermée dans de hautes murailles de rocs toutes couronnées de forêts ; puis au Saut du Doubs, où la rivière se gonfle de colère, s'emporte et se précipite en lançant dans les airs des tourbillons d'écume.

Nos voyageurs explorent en tous sens ce coin de montagne qui est vraiment leur domaine : dans une de leurs courses, ils admirent la vallée de Consolation avec ses rocs immenses et sauvages, ses remparts gigantesques, ses cascades qui tombent du flanc des grands monts, et le Dessoubre qui sort de la roche noire. De Consolation à Saint-Hippolyte, où le Dessoubre se joint au Doubs, de Saint-Hippolyte au plateau de Maîche, la promenade se poursuit

au sein de la même nature pittoresque et sévère ; puis l'on arrive à Blancheroche et à la crête de Biaufonds, d'où l'on découvre la vallée du Doubs à une profondeur effrayante et dans une étendue immense : enfin voici les pâturages du Russey et le retour à Morteau.

M. Marmier voyage en véritable poète : le récit est semé de gracieuses images ; les pensées sont tour à tour rêveuses ou profondes ; les légendes du passé viennent réveiller le souvenir des anciens âges ; l'amour du sol natal remplit toutes les pages d'une chaude émotion. Aussi suis-je tenté de comparer *Hélène et Suzanne* à la *Pernette* de Laprade : le poète chante les montagnes du Forez dans une langue harmonieuse et sonore, avec une rare élévation de style et de pensées. M. Marmier, voulant nous donner l'épopée franc-comtoise, l'écrit dans un style plus simple et plus uni, mais en parfaite harmonie avec le sujet : pour lui, le récit n'est qu'un canevas, une trame sur laquelle il brode, tantôt un léger tissu de poétiques légendes, tantôt un tableau parfois voilé et mélancolique, plus souvent brillant et diapré de mille couleurs ; ses personnages nous intéressent et nous captivent ; mais ce qui fait la vie du livre, ce sont les traditions et les coutumes, ce sont surtout les champs, les rochers et les bois, et la riche nature dont il nous rend si présente la salutaire impression. Ainsi, dans un paysage de Claude Lorrain, des bergers animent le premier plan, et notre œil s'intéresse un instant à leurs jeux ; mais notre regard les quitte bientôt et les oublie, pour ne plus voir que les grands arbres, l'eau qui coule dans le lointain, et les perspectives fuyantes d'un lumineux horizon. Chez l'écrivain comme chez le peintre, ce qui nous attire, nous séduit et parfois nous émeut jusqu'au fond de l'âme, c'est la nature, ou plutôt ce que nous croyons voir en elle ; la nature, dit M. Marmier, pour les uns la terre fortifiante qui raffermit le cœur après la lutte de la vie ; pour d'autres, l'amie compatissante et tendre que notre imagination revêt

des nuages de notre âme, que nous croyons entendre soupirer avec nous et que nous croyons voir mêler ses pleurs à nos pleurs.....

Nous pourrions errer longtemps encore avec M. Marmier dans le val de Morteau, mais il faut continuer notre route et chercher dans les *Souvenirs de Franche-Comté* des excursions plus lointaines : le village d'Arçon avec sa rivière écumante et ses bruyants moulins, les Maisons-du-Bois, Montbenoît et sa vieille église, Ville-du-Pont et le roc pittoresque des Elais, puis les coteaux de Pontarlier, enfin la Vierge de Montpetot et sa chapelle bâtie au-dessus d'un vert plateau, magnifique point de vue où les maisons groupées autour des clochers, les chalets épars au flanc des collines, les vallées toutes pleines de verdure, contrastent avec les rochers de la route de la Cluse et les sombres murailles du château de Joux.

Quelques pas encore et nous voici dans un vallon qui réunit la grâce heureuse des paysages du Midi avec le charme triste de ceux du Nord : les fleurs qui émaillent la terre, les haies verdoyantes, les bouquets d'arbres harmonieusement jetés dans les prairies, rappellent l'Italie et la Grèce; mais en regardant les sapins et les montagnes, on se sent pris de la même tristesse qui saisit le voyageur dans les contrées du Nord, sous un ciel brumeux, en face de la mer immense.

Notre course nous conduit ainsi jusqu'au pied des grands monts, les plus beaux de la chaîne du Jura, le Mont d'Or, l'Aiguillon, le Suchet, qui élèvent leurs sommets vis-à-vis des Alpes comme les marches d'un gigantesque amphithéâtre. M. Marmier a gravi ces hautes cimes, et il nous convie à jouir avec lui de leur merveilleux panorama. Il nous raconte son ascension au Suchet, tantôt par de larges plateaux semés de pâturages, tantôt à travers des massifs d'arbres ou des terrains marécageux, jusqu'au sommet, cime perpendiculaire ondulant du côté de la

Suisse comme un immense tapis de verdure, bordée du côté de la France par un rempart de rocs, par des tiges éparses aux rameaux chétifs contractés par le froid et brisés par le vent. Notre voyageur rencontre sur ces hauteurs la pluie et le brouillard, et son guide a peine à découvrir le chalet qui doit servir d'abri pour la nuit: cependant les armaillers le recueillent, le conduisent à leur foyer, et lui offrent l'unique lit du chalet, un lit qui rappelle à M. Marmier ceux des cabanes d'Islande et leur douteuse propreté; mais, il le dit philosophiquement, lorsqu'on est fatigué, un lit d'armailler vaut un lit de roi, et il ajoute qu'il ne tarda pas à s'endormir d'un profond sommeil.

Le lendemain matin, il allait voir se dérouler comme par magie le magnifique spectacle qu'il était venu chercher au Suchet; la brise matinale déchirait et dispersait de tous côtés les nuages autour de la montagne; l'immense panorama s'étendait et s'éclairait peu à peu; un rayon de soleil, un coup de vent emportait comme un rideau de théâtre un des voiles de la nuit, et les voyageurs étaient dans le ravissement de la solitude silencieuse, planant à la fois sur la Suisse et la France, et tressaillant à l'aspect d'une scène si grandiose. D'un côté, les fécondes vallées du canton de Vaud, les lacs de Neuchâtel et de Lausanne, les villes et les villages disséminés dans les prairies, étagés en amphithéâtre sur les coteaux, et la grande chaîne des Alpes avec ses nappes de neige, ses aiguilles de glace, enfermant dans son enceinte de nacre et de pourpre ce merveilleux tableau; de l'autre, le pays natal, les douces et mélancoliques rives des lacs de Saint-Point et de Labergement, l'église de Jougne, posée comme un nid d'aigle au haut d'une rampe escarpée; plus loin, les larges plaines de la Chaux-d'Arlier, et jusqu'aux campagnes qui avoisinent l'antique ville de Dole : voilà, dit M. Marmier, ce que nous observions avec une surprise, un saisissement qu'il m'est impossible d'exprimer; voilà ce qui, en certaines heures,

fait palpiter à la cime du Suchet le cœur le plus froid et exalte la pensée la plus prosaïque.

Et plus tard, lorsque le voyageur se mit à songer de nouveau à cette rapide excursion, il lui sembla qu'il venait de faire un rêve merveilleux, où ses regards et son cœur avaient vu une des adorables splendeurs de Dieu.

Pour nous, Messieurs, ravis de cette première ascension au Suchet, nous méditons d'y retourner, et si notre guide, quelque peu fatigué par ses longues courses en Europe et en Amérique, refuse cette fois de nous accompagner, nous suivrons Mme de Gasparin, qui se prépare à y monter avec la bande du Jura; elle gravit la montagne du côté de la Suisse, à travers de vastes forêts, dans la douce atmosphère d'une belle nuit d'été ; la bande arrive alerte et joyeuse.

« Le vent de l'aurore commence à courir sur les crêtes; au couchant, la lune sombre derrière les forêts de France. A l'orient, l'aube jette son ruban argenté; le voilà qui s'empourpre! Le soleil immense, éclatant d'un incarnat qui fait tout s'éteindre, sort et s'arrête comme indécis sur le bord de ce monde. Alors, dans le silence, un trait de lumière franchit l'espace; une main l'a lancé sur cette cime, à cet instant unique, entre les deux grands astres suspendus aux deux horizons. Une flamme a touché le mont Blanc, puis le Cervin, puis le Vélan, puis la Jungfrau; toutes les cimes s'éclairent. La plaine reste plongée dans ses ombres; les lacs sont ensevelis sous une brume plombée. Notre bible s'est ouverte, là, près du ciel, dans l'éther où s'effacent les étoiles. Une voix lit aux psaumes du roi David : Les cieux racontent la gloire du Dieu fort, et l'étendue révèle l'ouvrage de ses mains. »

Voyez la différence des descriptions; la première, calme, reposée, à la fois émue de la grandeur du spectacle et touchée du détail, gagne peu à peu notre âme et la remplit de sa sereine harmonie. L'autre, plus spontanée, plus vibrante, plus sensible à la soudaine transformation qui

s'opère, nous pose sur la cime, déchire le voile, et donnant un coup d'aile, nous emporte dans un élan d'admiration. Toutes deux s'élèvent plus haut que les choses sensibles; mais, ici encore, se marquent les constrastes : chez M. Marmier, l'âme émue sent s'éveiller en elle tout un monde de pensées, et c'est par une sorte de réflexion que ces pensées deviennent une prière; chez Mme de Gasparin, l'imagination, aussitôt excitée, tressaille, et, comme ce jet de lumière qui tout à coup remplit l'espace, s'élance par delà les cieux. C'est, une fois de plus, la constante différence entre les deux grands modes d'action de l'esprit humain, entre le génie de l'homme, toujours porté à se replier sur lui-même, à réfléchir, à remonter de la cause à l'effet, et le génie de la femme, avide des impressions et des images, plus sensible et plus vif, allant droit au but, qu'il manque parfois, mais que souvent aussi il touche, plus rapide et plus juste, dans ses subites inductions.

Nous sommes arrivés, Messieurs, à la limite de notre province et au terme de notre voyage; mais puisque ce voyage n'a été qu'une rapide revue des œuvres franc-comtoises de M. Marmier, nous ne nous séparerons pas de lui sans indiquer en quelques lignes ce qui est comme la note propre et la marque de son talent. M. Marmier est un rêveur dont l'imagination impressionnable subit l'action triste ou gaie, calme ou vivifiante, des phénomènes sensibles. Comme Lucrèce, il croit sentir palpiter autour de lui la vie universelle dans les multiples et incessantes transformations du monde; et comme Virgile, au milieu du silence des bois, dans la mélancolie du crépuscule, il voit tomber les larmes par lesquelles l'esprit des choses compatit aux humaines douleurs. C'est le ciel sous lequel sa vie s'épanche, ce sont les images dont elle est environnée qui lui donnent sa lumière et ses impressions; il trouve une intime corrélation et une sorte de parenté mystérieuse entre l'homme et les différents êtres animés ou inanimés qui l'en-

tourent. Mais il est profondément religieux, et il regarde la nature comme un immense sanctuaire où partout éclatent la puissance, la gloire et la douceur de Dieu. C'est ce mélange de mystique adoration et d'exquise sensibilité qui fait le charme de ses écrits ; nous y retrouvons à chaque page cette puissance de sympathie, cette dilatation de l'esprit et du cœur par laquelle nous aimons tout ce qui vibre, tout ce qui rayonne, palpite et végète autour de nous, et nous comprenons que M. Marmier est de ceux qui ont un sentiment de pitié pour toutes les souffrances et d'admiration pour toutes les vertus.

MESSIEURS,

C'est votre Compagnie qui a reçu les premiers essais de M. Marmier ; c'est la bienveillance et les sages conseils de vos prédécesseurs qui ont encouragé sa vocation littéraire et l'ont aidé à la poursuivre : le 8 mai 1828, M. Marmier, alors âgé de dix-neuf ans, était introduit au sein de la Compagnie, et venait y lire une pièce de vers sous les auspices de M. Viancin ; aux deux séances suivantes, il avait le même honneur pour deux élégies intitulées, l'une, *la Jeune Fille*, l'autre, *le Retour*. L'Académie votait l'insertion de ces poésies aux procès-verbaux des séances : le secrétaire perpétuel, M. Genisset, traduisant les sentiments de la Compagnie, écrivait que le petit poème de M. Marmier était rempli des plus douces pensées et honorait son jeune auteur, et il signalait dans les élégies cette douceur de mœurs qui fait comme le fond du caractère du jeune poète et l'âme de ses compositions, où se trouvent associés l'imagination et le sentiment.

Plus tard, M. Marmier prenait part à vos concours, et le 24 août 1832, il recevait en séance publique le prix d'histoire, qui lui avait été décerné pour un mémoire ayant pour sujet : *Les événements qui ont eu lieu en Franche-Comté pendant la domination des ducs de Bourgogne.* Le rapporteur du

concours, M. Bourgon, louait dans le travail couronné l'intérêt qui s'attache au récit, la ressemblance et la vérité des portraits, le mouvement varié des tableaux, la grâce et l'élégance du style.

Vos registres contiennent ainsi, avec les premiers titres d'honneur de M. Marmier, la plus juste appréciation de son talent : le jugement de vos rapporteurs a été confirmé par toute l'œuvre littéraire de notre illustre compatriote ; et si M. Marmier a gagné depuis en variété et en profondeur, chacun de ses ouvrages se distingue encore par l'imagination et le sentiment qui charmaient M. Genisset dans ses premiers vers, par l'intérêt et les qualités de style qui, au dire de M. Bourgon, faisaient le mérite de sa première composition en prose.

Peu d'années après avoir couronné M. Marmier, votre Compagnie lui décernait le titre de membre correspondant, et elle n'a cessé, depuis lors, de suivre avec le plus grand intérêt la longue et féconde carrière de notre confrère, ses voyages que tant de lecteurs ont aimé à faire après lui, ses nombreux succès littéraires, les distinctions que lui valurent de bonne heure son caractère aimable et son talent, enfin sa nomination à l'Académie française, qui fut, en 1870, comme le couronnement de cette heureuse vie. Ainsi les liens qui rattachent à votre Compagnie la jeunesse de M. Xavier Marmier n'ont jamais été brisés ; ils ont été maintenus de part et d'autre avec une constante sympathie : j'ai donc pensé, Messieurs, n'être que votre interprète en rendant à notre éminent confrère un public hommage. Il vous a plu, après le tragique événement qui m'enlevait un frère tendrement aimé, de me faire asseoir à la place que vous lui aviez donnée parmi vous ; je vous en ai été profondément reconnaissant, mais je n'ai pu vous apporter que ma bonne volonté et ma respectueuse déférence pour la Compagnie dans laquelle vous m'avez fait l'honneur de m'admettre. C'est de ces deux sentiments que j'ai tâché de m'inspirer

aujourd'hui, et si j'ai souvent laissé la parole à M. Marmier, c'est que j'étais sûr de gagner ainsi vos suffrages, sûr aussi de vous intéresser en vous rappelant les pages émues qui nous retracent avec tant de fidélité et de charme le caractère original et la beauté de notre chère province.

RÉPONSE DE M. LE PRÉSIDENT

Monsieur,

Les aimables descriptions que nous venons d'entendre attestent dans leur auteur, comme dans l'homme éminent qui les a inspirées, un esprit délicat et une plume habile, en même temps qu'un cœur vraiment comtois. C'est la première page littéraire qui s'offre à nous sous votre nom honoré ; celle qui eût dû la précéder nous manque, et nous manquera toujours. En rendant hommage au confrère trop tôt perdu qui n'avait pas eu le temps de l'écrire, mon honorable prédécesseur appréciait en lui l'autorité acquise dans les finances, les recherches de l'homme méditatif et doué d'aptitudes variées, la modération naturelle, la charité discrète et éclairée. M. de Piépape était alors l'interprète de nos regrets à tous ; permettez-moi de voir aujourd'hui dans ses paroles comme l'esquisse involontaire d'un portrait qui a reparu au milieu de nous. Vous avez en effet, Monsieur, recueilli de nos mains comme de celle qui fait défaut à la vôtre, un héritage qui vous appartient tout entier, et vous venez d'acquitter, au gré de tous ceux qui vous ont entendu, la dette qu'il vous imposait. En ravivant ainsi nos souvenirs, vous nous apportez aujourd'hui mieux que des espérances. Au nom des uns et des autres, soyez le bienvenu parmi nous.

LA

STATUE DE JEANNE D'ARC

A REIMS

(Séance du 15 décembre 1887)

I

J'aime ta cathédrale avec ses tours antiques,
Et son portail superbe et ses arceaux gothiques,
Vieille ville de Reims, dont l'éclat fut si beau !
Mais au pied de ces tours je cherche une statue....
La main lourde du temps l'aurait-elle abattue ?
Où donc est Jeanne d'Arc arborant son drapeau ?

Est-ce fureur impie ? Est-ce oubli sacrilège ?
O Jeanne, n'as-tu pas conquis le privilège
D'avoir un piédestal dans la noble cité
Où brilla ta bannière, où ton beau nom résonne ?
Pourquoi n'y voit-on pas resplendir ta couronne
Aux yeux de la postérité ?

Debout ! Ta place est là ! — C'est le vœu de la France ! —
Pour nous crier : Courage ! et nous dire : Espérance !
Devant ce temple insigne, ô vierge, dresse-toi !
En nos jours où le doute énervant nous attriste,
Renais, sors du ciseau lumineux d'un artiste,
O guerrière, et rends-nous la foi !

II

A seize ans, à genoux près de l'arbre des fées,
Jeanne songe.... Elle entend des plaintes étouffées
Et frémit à l'aspect des campagnes en feu.
Au coucher du soleil, seule, dans la bruyère,
Qu'elle est sublime à voir, la bergère en prière,
Les yeux au ciel, disant à Dieu :

« Seigneur, prends en pitié le beau pays de France !
» Dieu de Clovis, Dieu fort, hâte sa délivrance,
» Ne laisse pas sa gloire et ses lis se flétrir ;
» Réalise au plus tôt les promesses des anges ;
» S'il est vrai qu'une enfant peut briser des phalanges,
» Parle, pour mon pays je suis prête à mourir.

» J'irai ; je quitterai ces campagnes fleuries,
» Mon vieux père, ma mère en pleurs, mes sœurs chéries.
» Qu'on me donne un haubert, un casque, un palefroi !....
» Est-ce un rêve ? J'entends le clairon des batailles,
» Je vois mon étendard flotter sur les murailles....
» Vous tous que j'aime, adieu ! je cours sauver le roi. »

O Jeanne d'Arc ! sublime enfant de la Lorraine !
Jeune fille au front pur, à la fierté sereine,
Oui, ton glaive abattra l'orgueil de l'étranger.
Pars ! va cueillir la gloire, intrépide guerrière,
Ta foi délivrera la France prisonnière ;
Pars, ô vierge ! va la venger !

III

A travers la France en ruines
Jeanne franchit fleuves, collines ;
Puis à la cour : « Gentil Dauphin,
» C'est le Roi du ciel qui m'envoie,
» Ses anges ont tracé ma voie ;
» De tes malheurs voici la fin. »

La cour, d'espérance enivrée,
Admire la jeune inspirée
Apportant le secours du ciel.
En avant, la Hire, Xaintrailles!
Suivez sous le feu des batailles
Ce héros providentiel!

Oh! laissez-lui franchir la Loire!
Sa main enchaîne la victoire,
Orléans chante, délivré!
Elle arrive au milieu des lances...
Salut, ô vierge qui t'élances
Avec ton étendard sacré!

Salut, guerrière bien-aimée,
Dont la miraculeuse armée
Arrache leur proie aux vautours!
Ton coursier vole à l'avant-garde;
Tu sais qu'un archange te garde,
Quand la mort plane sur les tours.

Talbot dit: « C'est une insensée!
» Soldats, vos flèches l'ont blessée! »
Qu'importe? tu combats encor.
Ton cœur de vierge est sans alarmes;
Tout fuit aux lueurs de tes armes,
Aux éclairs de ton cimier d'or.

Avec tes phalanges fidèles,
Monte à l'assaut des citadelles,
Cueille à Patay de purs lauriers;
La gloire en tous lieux t'auréole;
Triomphe, ô Jeanne, sainte idole
Des soldats et des chevaliers!

IV

Tressaille, ô Reims! Tressaille, auguste cathédrale!
Reprends tes ornements et ta pompe royale;
Voilà Jeanne! Voilà l'étendard rayonnant!

Mêle à des flots d'encens l'hymne de délivrance :
Charles par l'huile sainte est sacré roi : la France
Est invincible maintenant.

Le grand but est atteint ; là finit l'épopée ;
L'héroïne au fourreau remet sa fière épée ;
On l'entoure, on l'acclame, on lui jette des fleurs.
Hourra ! De la patrie elle a brisé les chaînes !....
Elle veut à présent revoir ses bois de chênes
Et l'humble autel de Vaucouleurs.

V

Quand son cœur s'envolait vers sa pauvre chaumière,
Pourquoi donc retenir la divine guerrière ?
Vous allez la perdre, ô héros !
On la trahit.... D'horreur que tout Français se voile :
On a jeté la fange au front pur de l'étoile,
Et la vierge aux mains des bourreaux.

La flamme aux jets ardents dévore la colombe....
Ciel ! la sublime enfant n'a pas même une tombe ;
Sa vertu, son courage, on a tout insulté ;
Une lyre a raillé sa beauté virginale,
Mais nul ne ravira sa couronne idéale,
Et son bûcher se change en trône de clarté.

VI

Les quatre vents du ciel ont dispersé sa cendre....
Sa mémoire !.... O Français, sachons tous la défendre ;
Poètes, vengez-la par des chants immortels ;
Qu'on l'exalte à jamais ! Qu'on sculpte son image !
Que sa gloire et son nom grandissent d'âge en âge,
Et qu'elle ait partout des autels !

A l'œuvre donc, sculpteur (1) ! Toi dont la main puissante
Sut modeler le corps charmant d'*Eve naissante*,

(1) M. Paul Dubois est le statuaire sur lequel on compte pour l'érection de la statue.

Toi qui fis palpiter le *Courage* et la *Foi*
Sur la tombe sacrée où dort Lamoricière,
C'est un nouveau chef-d'œuvre, un poème de pierre
Que la patrie attend de toi !

Honneur à Jeanne d'Arc ! O bergère immortelle,
Viens ; un grand peuple doit une fête éternelle
A celle qui sauva l'honneur, la liberté.
A Reims, devant ce temple illustré par ta gloire,
Nous te verrons bientôt, Ange de la victoire,
Dans ton éclatante beauté !

Ta superbe statue, après nos grands désastres,
Brillera — pur fanal — t'élevant jusqu'aux astres,
L'œil fier, l'étoile au front et l'étendard en main ;
Et quand luira le jour sacré des représailles,
Sois là pour nous guider encor dans les batailles
Et nous rendre vainqueurs demain !

SONNET A JEANNE D'ARC

Toi qui surgis, à l'heure où sombrait l'espérance,
Etoile qui guidas nos bataillons vainqueurs,
O Jeanne, à toi nos chants, nos palmes et nos cœurs !
Dans le marbre et l'airain rayonne sur la France !

Reprends ton casque d'or, ta cuirasse et ta lance ;
Vois : ta Lorraine en deuil là-bas verse des pleurs ;
Monte ton destrier, vierge de Vaucouleurs !
Et brandis ton épée, ange de délivrance !

Apparais, comme au jour où, le front inspiré,
Tu brisas les Anglais sous ton glaive sacré
Et conduisis à Reims ta brillante phalange !

Alors, à la victoire appelant nos enfants,
Sois, aux jours des combats, l'éblouissant Archange,
Et fais flotter sur Metz leurs drapeaux triomphants !

PAYSANS FRANC-COMTOIS

DES ENVIRONS DE PONTARLIER

AU XVIII[e] SIÈCLE

Par M. le chanoine SUCHET

(Séance publique du 27 janvier 1887

Depuis les temps les plus reculés, les poètes ont célébré les charmes de la vie champêtre. La Bible nous en offre le gracieux tableau dans la vie des anciens patriarches. Les poètes grecs ont chanté, dans leurs élégantes idylles, le bonheur des bergers de Sicile. Virgile les a imités dans ses *Eglogues*, et ses *Géorgiques* sont un merveilleux éloge des travaux agricoles. Horace n'est pas moins enthousiaste que Virgile, dans cette belle ode où il s'écrie :

Qu'heureux est le mortel qui vit loin des affaires,
Et, comme les premiers humains,
Cultive avec ses bœufs le doux champ de ses pères (1).

Ces hymnes en l'honneur de la vie agricole se sont répétés à travers tous les âges. Au siècle dernier, tous les poètes sacrifiaient à cet amour pour les occupations rustiques. Saint-Lambert chantait les *Saisons*, Roucher chantait les *Mois*, Rosset chantait l'*Agriculture*, et Delille consacrait

(1) *Epodes*, II, traduction du baron Delort.

sa prodigieuse fécondité poétique à glorifier les travaux de l'homme des champs.

Dans notre siècle, la poésie n'a pas été étrangère à ces inspirations. Autran, Barbier, Laprade et d'autres encore ont fait résonner des chants rustiques sur les cordes de la lyre. C'est un concert unanime pour proclamer que le bonheur est dans la paix des hameaux, dans la solitude des bois, au bord des ruisseaux limpides, au milieu des moissons jaunissantes, des vignobles féconds, des prairies diaprées de fleurs, et tous de répéter avec Virgile :

Heureux l'homme des champs, s'il savait son bonheur.

Mais il paraît qu'il ne le sait plus aujourd'hui. Car si nous quittons la poésie pour écouter l'humble prose, nous ne trouvons dans les journaux, dans les livres et les brochures, que des gémissements sur la misère des campagnes, sur les désastres de l'agriculture.

Cependant la nature est toujours aussi belle, et malgré les intempéries qui viennent de temps en temps troubler les saisons, la terre est aussi féconde aujourd'hui qu'elle le fut autrefois. Mais les conditions d'existence ont changé, et les charges qui pèsent sur le laboureur le mettent souvent dans l'impossibilité de vivre honorablement, tout en travaillant beaucoup.

On a dit qu'aujourd'hui l'agriculteur est plus heureux qu'au siècle dernier. C'est peut-être vrai sous certains rapports. Sans entrer dans l'examen de ce problème compliqué, je voudrais exposer simplement un tableau de la vie agricole au XVIII[e] siècle, dans un coin de notre province. Les traits de ce tableau, je les ai recueillis dans quelques documents bien restreints, mais bien authentiques. Ce sont trois mémoires manuscrits, ce qu'on peut appeler des *livres de famille*, rédigés par de simples paysans des environs de Pontarlier. Leurs auteurs n'avaient d'autre but que de consigner par écrit ce qu'ils voyaient autour d'eux,

dans leur village ou dans leur famille. Ces documents, d'autant plus sincères qu'ils sont sans aucune prétention à la publicité, ne nous révèlent aucun fait important, aucun événement public qui appartienne à l'histoire. C'est la vie intime du paysan, c'est le spectacle de la famille agricole, de ses travaux, de ses relations, de ses habitudes, de ses ressources, de ses joies et de ses épreuves au siècle dernier, depuis l'an 1705 jusqu'à la Révolution.

Cette étude est naturellement restreinte à un coin de terre bien limité, qui comprend la paroisse actuelle de Saint-Pierre-la-Cluse et les villages voisins, tels que les Fourgs, etc. Mais elle peut fournir quelques traits à un tableau plus complet de la vie du cultivateur dans notre province (1).

Entrons d'abord dans la demeure du cultivateur montagnard. Le logement des paysans était à peu près, dans les hautes montagnes, ce qu'il est aujourd'hui. Les murs de la maison s'élevaient à sept ou huit pieds. C'était le rez-de-chaussée, servant à héberger la famille et à abriter le bétail. Le haut du bâtiment, fait de poutres et de planches, servait à loger les récoltes. Quelquefois il y avait un étage, ce qu'on appelait la *chambre haute*. Dans les hameaux où il n'y avait pas de fontaines, on buvait l'eau de citerne, fournie par l'écoulement des toits. A la Chapelle-Mijoux, où les citernes étaient parfois insuffisantes, on

(1) Le plus étendu de ces mémoires a été rédigé par Philippe Martin, cultivateur à Saint-Pierre-la-Cluse. Pendant les loisirs d'une longue maladie, il écrivit sous ce titre, *le Conteur indiscret*, tout ce qu'il découvrit dans les papiers de sa famille et tout ce qu'il avait vu lui-même depuis le milieu du XVIIIe siècle, jusqu'au commencement du siècle actuel. Le second mémoire a été composé par le desservant de la Chapelle-Mijoux, et renferme quelques observations sur ce hameau depuis l'an 1705 jusqu'à 1768. Le troisième enfin n'est qu'un livre de comptes, tenu par un marchand du hameau de la Gauffre, auquel il a ajouté quelques circonstances intéressantes concernant sa famille : ce registre appartient à la famille d'Emmanuel Bouque. J'ai ajouté à ces documents des notes puisées dans les études de M. Tissot sur *le village des Fourgs*, qui appartient à la même région.

conduisait le bétail s'abreuver jusqu'au ruisseau de *Fontaine-Ronde*, comme on le fait encore aujourd'hui dans les grandes sécheresses.

Le climat était rude, et les hivers longs et froids, comme ils le sont encore. Les neiges abondantes qui empêchaient la circulation obligeaient les montagnards à la vie sédentaire. Pendant cette longue suite de jours, la plupart de leurs travaux se faisaient à la maison. Mais au retour du printemps, la campagne prenait rapidement un aspect magnifique. Les premières pousses des sapins donnaient un aspect riant aux sombres forêts. Une multitude de fleurs brillantes enchantaient les regards. Nulle part ces fleurs n'ont un éclat aussi vif et aussi varié. Il semble que, par la vigueur d'une prompte végétation, la nature veut regagner le temps qu'un long hiver lui a fait perdre. Aussi, dans la belle saison, les maisons du village prenaient un aspect riant. Sur la croisée s'étalaient les pots de fleurs, la marjolaine, que le peuple appelle le *senti-bon*, le géranium odorant et l'œillet, auxquels il manquait souvent une fleur que le garçon mettait à sa boutonnière. Dans le jardin qui entourait la maison on multipliait surtout le rosier, qui en faisait le plus bel ornement.

Mais tous les jours ne sont pas heureux, même dans cette belle saison des montagnes. Car les orages y sont fréquents et souvent terribles. Ils s'anoncent par un bruit lointain. Des nuages sinistres apportent la foudre dans leurs flancs. Elle y éclate avec un bruit strident, répété par les échos. Des vents impétueux agitent les arbres des forêts et souvent les déracinent. Quand la grêle accompagne ces tempêtes, elle anéantit quelquefois tous les fruits du travail agricole.

Nos chroniques mentionnent plusieurs années du siècle dernier où ces *orvals* furent terribles. Telles furent les années 1755-58-59-78, où la foudre fit de grands ravages, où régnèrent des bises froides au printemps, des pluies

continuelles jusqu'en automne, et où *les blés furent gelés et l'argent fort rare*. Mais c'est surtout au mois d'août 1789 qu'un orage épouvantable surprit les moissonneurs au milieu des champs. Dans un quart d'heure tout fut anéanti. Sur les champs et les prés, dit le mémoire, *il y avait quinze pouces de grêle, et trois jours après on aurait pu encore y mener un traîneau.*

Heureusement ces grands désastres étaient rares, et nous verrons qu'ordinairement les travaux champêtres procuraient aux paysans d'assez beaux profits. Les familles étaient généralement très nombreuses. Rarement il y avait moins de cinq ou six enfants. Quelques-unes en comptaient jusqu'à onze. Le père inscrivait sur son registre la date de son mariage, les prénoms de tous les nouveau-nés, le jour de leur baptême, les noms de leurs parrains et marraines. Dans quelques généalogies nous avons trouvé à quel jour de la lune et sous quel signe du zodiaque chaque enfant était né. Il y a dans cette inscription quelque idée superstitieuse inspirée par les horoscopes qu'on lisait dans les almanachs, livre indispensable de tout ménage. Quand les époux avaient vécu cinquante ans ensemble, on ne manquait pas de l'inscrire dans le livre de famille.

Le père exerçait généralement dans la famille une sorte d'autorité patriarcale. Le soir, et quelquefois pendant le jour, il instruisait lui-même ses jeunes enfants. Jusqu'à l'âge de six ou sept ans, ceux-ci n'avaient pas d'autre maître que lui. Le premier vêtement des enfants, garçons et filles, était la robe, garnie par devant d'un mouchoir qui se rétrécissait en pointe vers le haut. Les Romains portaient la robe prétexte jusqu'à dix-sept ans. Nos jeunes montagnards quittaient la robe de l'enfance vers l'âge de huit ans, pour porter le pantalon de toile ou de droguet. Quand les enfants grandissaient et que leurs habits ou leurs souliers devenaient trop courts, on les passait aux plus jeunes. Quelquefois, pour les circonstances solennelles, on mettait

un peu plus de luxe dans leurs vêtements. « On m'a acheté, dit notre chroniqueur, un habit pour ma première communion. Il coûtait quatre livres. Je le mettais le dimanche. Une autre fois, mon père et ma mère m'achetèrent du drap couleur de *vair* (mélange de blanc et gris). On le fit faire au tailleur de la ville et j'en eus grande satisfaction. »

Tant qu'un nouveau-né restait au berceau, la mère, en l'habillant, lui baisait ordinairement la poitrine. Pieux usage qui rappelle le souvenir de saint Léonidas embrassant au berceau son fils Origène, comme le sanctuaire de la divinité.

Les enfants trouvaient dans la famille tout ce qui était nécessaire à leur entretien. Jusqu'à un âge avancé, on ne leur donnait jamais d'argent. La mère, généralement laborieuse, active et vigilante, habituait les enfants à s'occuper avec elle des soins du ménage. Elle surveillait leurs petits défauts à corriger, et *ses petits conseils*, dit l'un d'eux, *se peignaient vivement dans ma mémoire.*

Vers l'âge de six ou sept ans, on songeait à envoyer l'enfant à l'école, en lui disant *qu'il y faisait bien bon, et qu'on s'y plaisait comme à des noces.* Nous verrons plus loin quel était le régime scolaire de l'école de village. Contemplons d'abord le spectacle que nous offre l'intérieur d'une famille agricole.

C'est dans les longues soirées d'hiver surtout que s'entretenait l'esprit de famille. Pendant six à sept mois, la neige couvre ces régions. Quand elle tourbillonne en tous sens et qu'elle est poussée par un vent violent, on bénit la Providence d'avoir un doux asile dans un *poêle* bien chauffé. C'est alors que la famille réunie, après souper, autour d'une grande table, écoutait la lecture de quelque pieux livre, tel que l'*Instruction pour les jeunes gens*, les *Pensées sur les vérités de la religion*, la *Bible* de Royaumont, la *Vie des saints* de Croizet, etc. Dans le hameau de la Chapelle-Mijoux, les livres appartenaient à l'église. *Aucun des habitants*, dit la

chronique, *ne pouvait se les approprier : le desservant les prêtait aux particuliers, ayant soin de les retirer quand il convenait, et de les tenir en bon état.*

Pendant la lecture, les femmes filaient, les hommes se chauffaient ou s'occupaient de menus travaux domestiques. Quand les voisins venaient, la conversation prenait une certaine animation. Quelquefois la grand'mère chantait un de ces cantiques des missions que le P. Humbert avait rendus populaires dans les campagnes :

Ouvrages du Seigneur,
Célébrez sa grandeur,
Annoncez sa puissance et sa gloire, etc.

Voici, du reste, textuellement, le tableau naïf que notre chroniqueur a tracé de ces soirées dans la maison paternelle :

« Le ciel, dit-il, est le séjour de la joie et du bonheur. La maison paternelle en est une figure sensible. En effet, n'est-ce pas une joie continuelle et un bonheur pour les enfants d'avoir un père et une mère comme ceux que j'avais ? Ils ne cherchaient en tout que le bien et l'avantage de leurs enfants. Ceux-ci ne voyaient autour d'eux que gaieté, sérénité et douceur. Les parents les attiraient par des caresses, ou les encourageaient par l'émulation. Tantôt c'était quelque petite historiette, quelque conte ou anecdote, qui étaient toujours pour nous quelque chose de merveilleux. D'autres fois, quand c'était en hiver, dans une chambre chaude, auprès d'un bon feu, après avoir soupé, on faisait la prière et l'instruction du catéchisme. Puis, notre père prenait un jeu de cartes et s'amusait tranquillement avec ses enfants. On eût dit que c'était lui qui y prenait le plus de plaisir. Quelquefois un autre jeu paraissait. C'était le damier, ou le *polonais* grand et petit. Mais ce qui variait le plus les plaisirs et la joie, c'étaient, à l'approche de Noël, des cantiques, des proses, des hymnes à la louange

de Dieu, comme on fait en paradis. Puis, pour comble de tous nos souhaits, le père prenait quelquefois son violon et jouait des airs courants. Il n'était pas, je crois, un des meilleurs maîtres, mais il ne laissait pas de nous causer des sensations qui remuaient l'âme. Enfin, je voudrais bien savoir s'il y aurait au monde des enfants assez ingrats et dénaturés pour ne pas aimer, d'un amour ferme et sincère, tendre et affectueux, des parents aussi bons qu'étaient les nôtres. »

Voilà la famille patriarcale, représentée au naturel dans cette peinture qui ne manque pas d'une certaine grâce dans sa simplicité. Ajoutons-y quelques traits épars. Les formules de salut, dans la famille et entre voisins, avaient un caractère religieux. Le soir on se disait : *Bon vêpres.* Quand un enfant éternuait, la mère lui disait : *Que Dieu te croisse pour le ciel.* Ce tableau se modifie plus tard, quand les enfants grandissent. Alors les occupations de la soirée, sans cesser d'être gaies, deviennent plus pratiques. Les filles et la mère, réunies dans le *poêle,* filent le coton, la laine, le chanvre ou le lin ; ou bien elles cousent les habits d'hommes et de femmes. L'étoffe en était ordinairement un tissu assez grossier de fil et de laine, ourdi à la maison, espèce de droguet connu en patois sous le nom de *bage.* Pendant que les femmes s'occupaient à ce travail, les hommes s'exerçaient quelquefois au plain-chant. Ils chantaient *Kyrie*, *Gloria, Credo,* pour aller, le dimanche, figurer au lutrin. Un des jeunes gens les accompagnait au son du hautbois. D'autres fois on jouait au piquet, *jeu difficile*, remarque notre chroniqueur, qui ajoute aussitôt : *On passait agréablement son temps, tous bien portants, bien joyeux ; c'était l'âge d'or pour nous.*

Dans cette maison de paysans, on lisait même, par moments, quelques pages de nos grands classiques français. Je copie encore ici le récit d'une petite scène racontée par notre chroniqueur : « Un soir, dit-il, qu'on avait les tail-

leuses, la mère et ses deux filles filaient autour de la table. Tout le ménage se mettait en devoir d'écouter lire une comédie de Molière, qui est, comme chacun sait, pour faire rire. En effet, après quelques scènes qu'un neveu lisait, presque chacun riait aux éclats. Je riais moi-même aussi bien qu'un autre. Mais cela n'amusait ni la mère ni l'aînée des filles, car sitôt que le premier acte fut fini, on demanda à plusieurs ce qu'ils en pensaient, si ce n'était pas quelque chose de beau. La fille, regardant sa mère, se mit à hausser les épaules : « Mais, maman, dit-elle, avez-vous jamais entendu quelque chose de plus fou ? Il faut que les hommes fassent bien peu d'état de leur raison pour s'avilir ainsi sur des verbiages et des babioles. » L'auteur ne nous dit pas quelle était cette comédie qui irritait la fille de la maison. C'étaient probablement quelques scènes où les femmes n'avaient pas le beau rôle. « Quant à elle, ajoute-t-il, elle avait un petit livre intitulé le *Combat spirituel*, dont elle lisait quelque chapitre tous les dimanches à la veillée ou dans un autre moment. »

Ces petites contestations ne troublaient pas la paix. « Les enfants, est-il dit, faisaient la consolation du père et de la mère. Ils étaient toujours d'un parfait accord entre eux, ayant le respect et les égards les plus marqués pour leurs parents. Ils vivaient avec leurs voisins, qui étaient leurs cousins, comme si c'eût été la même famille. »

Pendant l'hiver, le travail des montagnards consistait principalement dans le soin du bétail : c'était pour eux le temps des loisirs et des longues soirées. Mais dans la bonne saison, les fatigues étaient plus grandes, les soirées moins prolongées. On se couchait vers neuf heures, quand la cloche du village sonnait le couvre-feu. C'était le père ou la mère qui donnait le signal. Mais avant de se retirer, on faisait la prière en commun, on récitait un *De profundis* pour les défunts de la famille. On réglait ensuite les occupations du lendemain, si bien que, le jour suivant, chacun

savait ce qu'il avait à faire, et la division régulière du travail en facilitait l'exécution. Enfin chacun se retirait en disant aux autres : *Bon vêpres*, *Dieu vous aide*.

La culture, l'élève du bétail, l'exploitation des bois, la fabrication des fromages, constituaient alors, comme aujourd'hui, les principales occupations du paysan montagnard. Plusieurs causes rendaient la culture difficile : c'était d'abord le mauvais état des chemins, mal entretenus, souvent extrêmement raides, semés de cailloux dans les passages rocheux, ou pleins d'ornières quand ils traversaient les héritages. De plus, il y avait des sols froids et sauvages, des terres grasses qui avaient besoin de bonification. Pour les améliorer, on faisait chaque année de la *brûlée*. Cette opération consistait, comme aujourd'hui encore, à enlever la pelisse de la terre, à la sécher et à la brûler. Le terrain ainsi préparé *donnait*, *dit-on*, *un beau fruit dès la même année*. On se procurait encore des engrais avec la *dais*. C'étaient les feuilles de sapin qu'on recueillait et qu'on faisait pourrir dans les égouts ou les *charrières*.

Les paysans, généralement laborieux, triomphaient des obstacles qu'offrait la rigueur du climat. Dans les régions froides, on semait de l'orge, de l'avoine, du lin, du chanvre. Dans les meilleures terres on cultivait le froment. Grâce à l'économie, au bon ordre et au travail persévérant de tous les membres de la communauté, beaucoup de familles prospéraient. Un tableau des occupations agricoles et de leurs résultats, tracé il y a un siècle par notre chroniqueur, peut donner lieu de comparer les agriculteurs d'alors avec ceux d'aujourd'hui dans notre province. « Nos parents, dit-il, n'auraient pas perdu un moment de la journée, sans être occupés et sans que leurs enfants le fussent aussi. Mais jamais d'ouvrage outré ni précipité. L'heure du repos était fixée comme celle du travail. Le temps où l'on était le plus matinal était la fin des moissons, jusqu'à ce qu'on eût fini de battre le grain à la grange. On battait

toujours une couche de froment entre six et sept heures du matin, quelquefois plus tôt, avant d'aller traire les vaches. On semait beaucoup de froment, et il venait bien. On le vendait toujours au prix de la première qualité, aux halles de Pontarlier. On faisait de grosses sommes avec le produit. Il n'était pas difficile de faire soixante-dix à quatre-vingts louis d'or de profit chaque année avec les blés, le fruitage des vaches, les poulains et chevaux, qui toutes les années se multipliaient, et d'autres petites épargnes ou quelques ouvrages faits dans notre quartier.... Il y avait très peu de gens dans ce quartier qui n'eussent un compte à faire avec notre père. Ce compte se réglait toujours quand on était payé du marchand de fromage. Nos débiteurs venaient toucher leur argent et payer ce qu'ils devaient à notre père. On prêtait aussi de l'argent. J'en fus chercher moi-même, quand ma jeune sœur se maria. Le débiteur me remit nombre de louis que j'apportai dans un mouchoir. »

Tel est le tableau naïf d'une exploitation agricole au siècle dernier. Aussi le narrateur ajoute que son père, *avec son travail et son économie, parvint à tripler son bien*. Il n'en était pas de même de tous les paysans de cette région. Car notre narrateur en cite plusieurs qui étaient loin de prospérer. Toutefois il faut admirer ce profit annuel de quatre-vingts louis d'or, c'est-à-dire de deux mille livres qui vaudraient bien aujourd'hui 4,000 fr. Quels sont, à l'heure présente, les agriculteurs qui pourraient réaliser un tel profit, malgré les découvertes modernes, malgré le perfectionnement des machines agricoles, malgré l'amélioration des chemins vicinaux, malgré tant d'autres progrès réalisés?

L'élève du bétail était encore pour le paysan montagnard une source de richesse. Toute maison agricole un peu prospère possédait au moins dix à douze vaches, plusieurs bœufs et plusieurs chevaux. Une des fermes les plus consi-

dérables de cette région était celle du marquis de Monnier, où l'on comptait cinquante vaches, dix-huit chevaux et *toutes sortes de meubles aratoires* (1). Les ânes étaient souvent employés pour les transports dans les lieux montagneux. Ils allaient au moulin porter le grain et rapporter la farine. Mais on n'avait pas coutume d'élever des moutons, parce que, disait-on, *on ne les trouvait pas en profit.* Les vaches surtout étaient une source de bénéfice. On en vendait le beurre au marché de Pontarlier, et le prix ordinaire était, à cette époque, de neuf sous la livre. Quant à la fabrication des fromages, qui étaient, dit un mémoire, *des meilleurs du pays*, les cultivateurs formaient, comme aujourd'hui, des sociétés laitières, dont les bénéfices étaient partagés entre les associés. Les fromagers portaient le nom de *fruitiers*, d'*armaillers*, de *fribourgeois* et de *gruyérins*, parce qu'on les faisait venir du pays de Gruyères, au canton de Fribourg. Ils passaient généralement pour sorciers. On disait qu'ils savaient jeter des sorts sur le bétail et traire les vaches des voisins sans en approcher. Ils étaient aussi *mèges*, c'est-à-dire guérisseurs. On croyait qu'ils pouvaient enlever, au moyen de formules cabalistiques, le mal des hommes ou des animaux, et on en citait un si habile qu'il pouvait, disait-on, guérir même un pendu, *pourvu qu'il arrivât assez tôt.*

Mais laissons ces traditions superstitieuses, que les paysans accueillaient quelquefois trop facilement, et revenons à leurs travaux agricoles. L'exploitation du bois était une des occupations importantes des campagnards. Elle se faisait hors du temps des semailles et des moissons. C'était un supplément qui ne devait préjudicier en rien à tous les autres ouvrages du laboureur. Alors toute la famille était occupée à abattre les arbres, à façonner et à charrier le

(1) On l'appelait la *grosse grange du bourg*. Elle était située au Val-des-Usiers.

bois. Cette exploitation était souvent difficile. Il fallait descendre les voitures chargées, par des pentes dangereuses, par des chemins impraticables. Mais toutes ces peines étaient payées par le profit. Le branchage de sapin ainsi que la tourbe servaient au chauffage de la maison. On vendait le hêtre ou foyard aux bourgeois et aux communautés de la ville. Une année, les Bernardines de Pontarlier en achètent trente-six toises aux prix suivants : quatorze toises de sapin pour le four à quatorze francs la toise, et vingt-deux toises de hêtre à vingt francs la toise (1).

Les nombreux instruments agricoles inventés dans notre siècle ont grandement facilité l'exploitation des terres. On n'avait pas ces ressources au siècle passé. Tout était encore rudimentaire dans ces montagnes. Mais comme presque tout était fabriqué à la maison par les laboureurs eux-mêmes, ils réalisaient ainsi une grande économie. Voici ce que racontent à ce sujet nos chroniqueurs.

Quand les enfants étaient devenus assez forts, on leur apprenait à faucher, à battre le grain à la grange. Lorsqu'on les mettait à la charrue, le père leur disait : *La règle est de tenir la charrue droite, sans l'élever ni peser dessus, et d'avoir l'œil au coutre pour prendre une raie médiocre, d'environ un demi-pied, afin que toutes les raies aient la même largeur.*

Les enfants apprenaient à exécuter eux-mêmes tout ce qui pouvait être utile à la culture. Ils dressaient les murs pour entourer les champs et les prés gras qu'on voulait barrer. Ils prenaient pour cela des pierres sur les côtes rocheuses, et ce travail se faisait dans les temps libres de la bonne saison. On était obligé, à la ferme, d'exercer un peu tous les métiers, de fabriquer ou de réparer les instruments

---

(1) La bûche avait quatre pieds de long, et la toise six pieds de couche et six pieds de hauteur, ce qui faisait quatre pieds de plus que la corde.
(*Note du narrateur.*)



du labourage, d'entretenir les citernes, les chéneaux des toits, les tuyaux des fontaines. Sans avoir rien appris et presque rien vu, on devenait, par instinct, charron, menuisier, charpentier, vitrier, horloger. Les femmes se faisaient tailleuses, tisserandes, modistes. Le cordonnier venait de temps en temps s'installer dans la maison pour y confectionner les chaussures de la famille. En son absence, c'était le père ou le fils qui réparait les souliers en désordre. Ils faisaient de petits meubles pour les besoins du ménage. Quelques-uns s'élevaient jusqu'aux arts mécaniques. L'un d'eux inventa un système ingénieux pour faciliter la sonnerie des cloches. Celle de la paroisse pesait 3,500 livres, et deux hommes avaient peine à la sonner. Quand l'inventeur y eut appliqué son mécanisme, un enfant de douze ans la sonnait facilement. Plusieurs autres, doués d'une adresse extraordinaire et ne manquant pas d'inspiration, sont même devenus des sculpteurs de quelque mérite, à en juger par leurs œuvres nombreuses, qui, au témoignage de M. Tissot, se trouvent encore aujourd'hui dans les églises des villages voisins, et en particulier dans l'église de Saint-Pierre-la-Cluse (1).

Les vêtements étaient, comme nous l'avons dit, d'étoffe ordinairement fabriquée à la maison. C'était un mélange de fil et de laine, tramés ensemble, et présentant des ondes apparentes qui n'avaient rien de gracieux. On ne prenait pas toujours la peine de les teindre pour en faire disparaître les bigarrures. C'était une étoffe chaude, solide, mais grossière, qui coûtait peu, et qui ne *ressemblait pas*, dit notre chroniqueur, à du *drap d'Elbeuf*. La tailleuse venait en faire sur place les vêtements pour hommes et pour femmes. Une jupe confectionnée avec cette étoffe était *si raide et si épaisse, qu'elle ressemblait à une cloche ouverte par le haut*. On le voit, la mode n'était pas brillante. Mais on se vêtait

(1) Le retable d'Oye-et-Palet porte le nom de Gagelin. Ce sculpteur était de Chapelle-Mijoux ou de Montperreux.

pour se couvrir, et non, disait-on, pour *faire les messieurs et les farauds.*

Les paysannes ne se contentaient pas toujours de cette simplicité dans les vêtements. Nos chroniques en citent qui donnaient dans le luxe. *Elles brillaient,* dit-on, *comme le soleil. Elles portaient des colliers à petits grains. Elles avaient des coiffes montées et de grandes robes qui balayaient le chemin.* Les hommes eux-mêmes cédaient quelquefois à la vanité. Notre campagnard se trouva un dimanche en société avec des gens *bien habillés et bien équipés. Ils avaient,* dit-il, *des corsets d'une si belle couleur, que cela brillait comme de l'or.*

A côté de ces familles trop mondaines, dont la fortune se dissipait promptement, les familles plus modestes prospéraient presque toujours. Un bien-être relatif était le fruit des habitudes de travail et d'économie. Aussi nous ne sommes pas étonnés d'entendre le père de famille nous dire : « Nous n'étions pas dans le besoin. Il régnait une certaine aisance dans la maison ; on avait même de l'argent prêté. » En hiver, hommes et femmes tillaient le chanvre en écoutant les contes autour du foyer. On préparait ainsi la provision de beau et bon linge qui remplissait les armoires et formait le trousseau des filles au jour de leurs noces.

Le régime alimentaire était modeste comme tout le reste. La nourriture des paysans était alors bien moins recherchée qu'elle ne l'est aujourd'hui, mais elle était saine et abondante. La plus grande partie du froment récolté dans cette région montagneuse était vendue au marché de Pontarlier. Le pain qu'on mangeait dans la famille était du pain d'orgée, et la boisson ordinaire était l'eau claire et le petit-lait. On sait que l'orgée est un mélange de farine d'orge et d'avoine. Le pain qu'on fabriquait avec ces farines mélangées s'appelait *bolon.* C'était une *michotte* cuite et desséchée au four et pouvant se conserver longtemps sans

moisir, comme le biscuit militaire. Dans les familles aisées, on faisait des gâteaux d'orge et de froment, frottés de crème, de beurre ou de *goumau*, et d'un goût agréable.

Le menu le plus ordinaire des repas, après la soupe, se composait de légumes et de *sérat*. On y ajoutait quelquefois le lard fumé, le jambon suspendu aux grandes cheminées, et cette viande de vache salée connue sous le nom de *bresi*. Le dimanche, la ménagère se mettait en frais. La marmite en ébullition remplissait toute la maison de la bonne odeur des choux et du salé, dont la famille devait se régaler au retour de la messe. Dans la saison des fruits on avait ceux qui croissent dans la région, pommes, poires, prunes et noisettes : au printemps on y ajoutait les morilles, et en automne les champignons. Le jour où l'on faisait le fromage pour la famille, on avait du lait et du petit-lait en abondance. Quant au vin, les bonnes familles en conservaient ordinairement une certaine quantité, du *meilleur qu'on trouvait*, est-il dit, *et de la meilleure qualité*. Mais on n'en servait que dans les grandes circonstances et dans les cas de maladie. « Nous en avions, dit un mémoire, pour notre mère, malade de langueur depuis dix ans, et rien ne la soutenait que cela. » L'eau-de-vie était d'un usage plus rare que le vin. « Mais, dit encore notre chroniqueur, on buvait facilement la goutte, quand on se réunissait pour causer affaires ou nouvelles. » Néanmoins tous les paysans n'étaient pas aussi modérés. S'ils ne connaissaient pas les affreux produits alcooliques qui énervent la génération actuelle, plusieurs se laissaient attirer au cabaret pour y boire le brandevin. Alors les gauloiseries devenaient grossières et insolentes ; on se querellait jusqu'à se battre ; on contractait des habitudes de paresse et de désordre qui ruinaient les familles. Aussi, à côté de celles qui prospéraient par l'ordre et une sage économie, d'autres familles s'endettaient précisément par le défaut de ces qualités. Notre chroniqueur cite un de ses anciens camarades qui jouissait

de tous les éléments d'une prospérité facile. « Il était à la fleur de l'âge, dit-il, sans infirmités, placé au centre des lieux les plus favorables pour son entreprise, mais malheureusement trop près de l'auberge, où les entrées promptes et les sorties tardives ont tout consumé et tout englouti. »

Les campagnards prudents et économes savaient éviter ces excès. Assez souvent néanmoins, et particulièrement à la fête patronale, ils exerçaient l'hospitalité les uns envers les autres. Ils se donnaient des repas où l'hôte s'efforçait de divertir les invités, en étalant cet esprit gaulois très commun dans ces quartiers. Ils avaient l'art de *varcailler*, c'est-à-dire de parler beaucoup sans dire grand'chose. Ils mettaient dans leurs expressions *de la gaieté*, *de la tournure, en racontant mille petites choses nouvelles et amusantes dont ils rassasiaient leur monde.* Leur système de conversation s'explique par l'extrême égalité qui régnait entre eux. Tous avaient reçu ou pu recevoir l'instruction commune à l'école publique. L'éducation était à peu près la même dans les familles. Toujours l'équilibre de l'égalité tendait à se rétablir entre eux. Tout y portait. C'était la similitude des occupations, du langage, des vêtements; la plus complète absence de rang à l'église, au cimetière, au soleil, derrière le poêle ou à la chambrée d'hiver. La vanité, le désir de paraître spirituel, le bonheur de faire rire, jouaient un très grand rôle dans ces réunions. Ils avaient de l'esprit, de la repartie, une bonhomie maligne et piquante. Leur accent était d'une expression remarquable; il en disait plus à lui seul que toutes les paroles (1).

Nos campagnards avaient encore d'autres distractions; c'était la chasse et le jeu de quilles. Les règlements concernant la chasse étaient très sévères. Aussi nos chasseurs montagnards n'étaient en réalité que des braconniers, n'ayant ni port d'armes ni permission de chasser. Ils

(1) *Les Fourgs*, par M. Tissot.

avaient, pour prendre les bêtes fauves, des espèces de trappes appelées *pétoulières,* en forme de cercueil, dont les deux ouvertures se fermaient d'elles-mêmes, quand la bête touchait l'amorce qui était au milieu. Mais ils aimaient surtout la chasse au fusil. Les lièvres étaient assez abondants dans la région. Nos chasseurs suivaient leurs traces sur la neige, et, malgré la mauvaise qualité de leurs armes, ils en tuaient quelques-uns qu'ils rapportaient triomphants à la maison.

Un jour qu'ils avaient, entre deux, tué quelques cailles, ils furent surpris par le garde, qui dressa procès-verbal. Le rapport fut envoyé à Besançon, au maître des eaux et forêts. L'affaire paraissait oubliée lorsque, dit le chroniqueur, *deux ans après, un homme bien mis, poudré tout blanc, descend de cheval devant notre maison.* C'était l'huissier audiencier qui arrivait de Besançon convoquer le délinquant à *l'audience de la maîtrise,* pour se voir condamner aux peines statuées par l'ordonnance de 1632. Il fallut se rendre, et malgré la protection de M. de Valdahon, malgré le certificat de l'échevin et des commis, malgré un billet du pasteur de la paroisse, notre chasseur fut condamné, pour avoir tué quatre cailles, à 1,500 fr. d'amende, payables dans huit jours, sous peine d'être banni du pays. On l'engagea à faire appel à Paris pour obtenir une modération, et, grâce à sa démarche, l'amende fut réduite à 300 fr., sans compter, dit-il, tous les frais faits à cette occasion.

C'était dur. Aussi notre homme fut guéri de l'envie de chasser désormais, trouvant que ce plaisir coûtait trop cher. Un plaisir moins coûteux, c'était celui du jeu de quilles. Tous les paysans du quartier le goûtaient fort. L'entrain allait quelquefois jusqu'à pousser l'enjeu à un écu de six livres. Mais ordinairement l'enjeu n'était que de quelques sous. On jouait surtout le dimanche après vêpres. Le vicaire de la paroisse se mettait de la partie et jouait avec les paroissiens. Notre manuscrit raconte, à ce sujet, une scène

assez caractéristique. « Il y avait, dit-il, dans la paroisse, un vicaire qui savait attirer et émouvoir en se rendant aimable, officieux et souvent divertissant. Tantôt il se promenait avec une troupe de jeunes gens, leur racontant quelque chose d'édifiant et de curieux ; d'autres fois, quand c'était le dimanche, après les offices, il nous menait au jeu de quilles, qui était bien mon affaire. Un jour que nous étions au jeu avec lui, voici arriver un messager qui vient avertir le prêtre d'aller voir l'aubergiste du lieu, qui était en grand danger. Le vicaire nous invite à venir accompagner le bon Dieu, qu'il allait porter au malade. Chacun le suivit. On alla et on revint avec le même recueillement. Après la cérémonie, on croyait qu'on allait reprendre la partie du jeu de quilles. Mais le vicaire nous dit, avec sa douceur et sa bonne grâce ordinaires, qu'il croyait beaucoup plus avantageux pour le bien de notre âme de nous en priver et d'offrir à Dieu ce petit sacrifice. Il nous mena apprendre des hymnes. Il avait un violon, dont il se servait pour trouver le ton dans les chutes difficiles. »

On voit, par ce trait, quelle était l'influence du clergé au milieu de ces campagnards. Jaloux de leur indépendance quand il s'agissait de l'administration de leurs biens ou de ceux de la commune, ces paysans étaient généralement dociles à la voix de leur pasteur dans tout ce qui regardait les pratiques religieuses, la conduite morale et l'instruction chrétienne de la jeunesse. Malgré les distances et la difficulté des chemins, les offices du dimanche, messe et vêpres, réunissaient six à sept cents personnes dans l'église paroissiale de Saint-Pierre. Ce jour-là, les femmes portaient sur la poitrine la chaîne et la croix d'or, et les hommes endossaient l'habit de droguet et quittaient les sabots pour chausser les souliers luisants, surtout s'ils devaient trôner au lutrin.

Le hameau de la Chapelle-Mijoux avait aussi sa petite église de Saint-Claude, avec un desservant qui y célébrait la messe les dimanches et fêtes, pour les vieillards, les infirmes

et les enfants (1). Les personnes valides devaient se rendre à la paroisse centrale, et y assister aux offices et aux instructions du pasteur. Celui qui gouvernait alors cette paroisse était en grande vénération. « C'était, dit notre historien, un homme zélé, bon, aimant les enfants et les instruisant bien. Il veillait sur les bonnes mœurs, allait mettre l'ordre à la tourbière, qui était quelquefois un lieu de libertinage. Il finit par y faire cesser les chansons indécentes et les mauvais propos (2). »

---

(1) La Chapelle-Mijoux, appelée aussi les Gagelins, comptait, en 1752, quarante-six communiants et huit enfants. Sa petite église avait été bâtie en 1705, par les soins de Claude Belot de Villette, chanoine et grand chantre de l'église métropolitaine, et enrichie d'ornements par Claude Gagelin, garde d'honneur du duc de Randan. Avec l'agrément de M. Pochard, curé de Saint-Pierre-la-Cluse, les habitants obtinrent de l'archevêque de conserver dans leur chapelle le saint Sacrement, afin, disaient-ils, de pouvoir, dans les moments de loisir, *se présenter comme Madeleine aux pieds du Sauveur pour lui rendre hommage*. Cette chapelle renferme encore aujourd'hui un tabernacle qui est un chef-d'œuvre de sculpture; c'est un don de Claude Gagelin. Notre manuscrit le décrit en ces termes : « Cette pièce peut être » regardée comme une des plus accomplies de nos contrées. La sculpture en » est très bien finie et la dorure a double feuille. Les statues en sont un des » plus beaux ornements. Elles sont au nombre de cinq, savoir : un *Ecce* » *homo* à la porte du tabernacle, un saint François d'Assise et un saint » Bonaventure aux deux côtés de l'arche, un saint Jean-Baptiste et un saint » Jean l'Evangéliste sur les ailes. L'on verra peu de statues où le naturel » soit si bien imité, surtout dans les carnations, point si essentiel aux figures, » mais dans lequel très peu d'ouvriers réussissent. Aussi est-ce, selon que » des gens dignes de foi l'assurent, une pièce d'Italie, travaillée à Milan. » Au-dessus du tabernacle, sur les ailes, sont encore deux anges, dont l'un » tient une croix et l'autre une échelle. Le sieur Gagelin acheta cette pièce » des Pères Augustins de Pontarlier, qui l'avaient eux-mêmes achetée quel- » ques années auparavant des Pères Capucins de la même ville, à qui elle » avait été donnée neuve. »

Cette belle sculpture a été restaurée, il y a quelques années, par MM. André et Baldauf, de Besançon. Dans la même Chapelle-Mijoux on remarque un tableau de Notre-Dame des Jacobins, au pied duquel Claude Gagelin et sa femme, Louise Barbaux, sont représentés invoquant la madone dont le culte était si célèbre à Besançon.

(2) D'après les registres de baptême de la paroisse, les naissances illégitimes étaient beaucoup plus rares qu'aujourd'hui, et presque toujours l'enfant illégitime était reconnu et baptisé sous les noms du père et de la mère.

L'esprit de foi de ces populations se manifestait non seulement à l'église, par l'assistance aux offices, mais dans la famille, par la régularité à remplir les devoirs du chrétien. Outre les prières ordinaires, on y observait fidèlement de pieuses pratiques, autorisées par l'Eglise, telles que l'usage de l'eau bénite, du buis bénit, du cierge de la Chandeleur, des petites croix de bois destinées à être plantées dans les champs, de la bénédiction des puits, des citernes, des abeilles, du pain et du sel pour le bétail. Pendant les grands orages, on allumait le cierge de la Chandeleur, et la famille se réunissait pour prier autour du foyer.

On aimait aussi les manifestations religieuses, les processions, les pèlerinages à Notre-Dame de Montpetot, à saint Pie de Doubs, au Grand Crucifix de Pontarlier. Mais la grande ambition était de faire le pèlerinage de Notre-Dame d'Einsiedeln en Suisse. Il fallait tout prévoir d'avance pour une telle entreprise. Aussi un de nos manuscrits renferme un indicateur détaillé de la route qu'on devait suivre, avec le nom des villages à traverser, et quelques mots allemands pour demander, pendant la route, les choses les plus nécessaires. Dans l'église de la paroisse, aux jours de fête, on réunissait tous les instrumentistes du pays pour solenniser les offices. Le concert pouvait manquer d'harmonie, mais on y allait de tout cœur, et les fidèles en étaient édifiés.

Un usage qui existe encore, c'était de sonner les cloches pendant la tempête. D'autres croyances, d'un caractère plus superstitieux, trouvaient quelques échos dans ces populations. C'étaient les histoires de sorciers, de magiciens, de loups-garous, de revenants. Mais ces montagnards, naturellement défiants et même un peu sceptiques, ne croyaient qu'à demi aux contes qu'on leur faisait à cet égard.

Citons encore quelques traits, pris au hasard dans nos mémoires, qui nous renseigneront sur l'état et les habitudes des paysans à cette époque.

Nous avons dit que la plupart des familles étaient nom-

breuses. Mais il restait souvent, dans la maison paternelle, des oncles ou des tantes qui ne se mariaient pas. Ils vivaient en communauté avec le chef de famille ; ils exerçaient quelquefois une grande autorité dans la maison, surtout pour décider du mariage de leurs neveux et de leurs nièces. Ils contribuaient à augmenter la dot de celles-ci, car les lois d'alors n'attribuaient aux filles qu'une part inférieure dans les biens de la famille.

Les mariages se faisaient le plus souvent entre personnes de la même paroisse. Ils se préparaient de longue main entre des familles qui se connaissaient parfaitement. On consultait les caractères, les intérêts, la conduite. Si les ménages étaient généralement très unis, c'est qu'ils n'étaient jamais formés avec précipitation.

Comme le remarque M. Tissot, nulle part, plus que dans ces villages, les jeunes gens ne mettaient plus de temps et plus de précautions à se choisir une épouse. Et nulle part aussi les jeunes personnes n'étaient plus libres de choisir entre plusieurs prétendants. Il y avait, dans ces longueurs calculées, un désir naturel de se bien connaître, et aussi une crainte instinctive ou raisonnée de se jeter dans la misère en se mariant trop tôt. Le chroniqueur qui nous a fourni la plupart de ces documents ne se maria lui-même qu'à trente-cinq ans.

Les voyages étaient rares et se faisaient presque toujours à pied. On allait à Pontarlier pour la vente des denrées. Le voyage de Besançon, quand il était nécessaire, était une grosse affaire. Notre chroniqueur alla un jour de Saint-Pierre-la-Cluse jusqu'aux Gras, près de Morteau. Tout lui paraissait étrange dans ce voyage de quatre à cinq lieues. Il remarque les choses les plus minimes. Obligé de passer la nuit à l'auberge, il se lève de bon matin, fait sa prière, paie son écot et part en faisant remarquer qu'*il n'avait jamais découché auparavant*. Il avait alors trente ans et songeait à se marier.

Il se maria en effet, cinq ans plus tard, avec une fille de son village, le 26 janvier 1790. « C'était, dit-il, le commencement de la Révolution. Nous eûmes la garde nationale et le tambour pour nous conduire, après la cérémonie, jusqu'à un quart de lieue de l'église paroissiale. Il fallut donner à dîner à vingt-cinq soldats de la nation qui entouraient le traîneau de la mariée. On se serait bien passé de cet honneur. Le repas de noce se fit à la maison. Il y eut de la gaieté, mais de la réserve dans les amusements. »

Quelques-unes des chansonnettes qui égayaient ces repas étaient en patois. C'était la langue unique que les campagnards parlaient entre eux, et même avec les bourgeois de la ville. Ces patois, les mêmes pour le fond dans toute la région, avaient cependant des différences notables de village à village. Jusqu'au jour où ils entraient à l'école, les enfants, dans les fermes isolées surtout, ne connaissaient guère d'autre langue. Ils n'entendaient parler français que dans les prières communes ou dans les lectures qu'on faisait à la veillée.

Généralement respectueux de la propriété d'autrui, les paysans ne négligeaient pas d'user d'artifice et de finesse pour exagérer le prix de leur marchandise. Dans ces ventes qu'on appelle des *foires franches, ils choisissaient*, dit notre mémoire, *des crieurs habiles qui faisaient ce métier avec une telle adresse, qu'ils contentaient les vendeurs et les acheteurs.* Quelques-uns, beaucoup moins scrupuleux, déplaçaient les bornes des champs. Mais ce délit était rare. Quand ils avaient un procès, c'était chez eux une opinion fixe qu'on pouvait gagner les juges par des présents. A propos de son procès pour fait de chasse, notre chroniqueur dit : *On portait des paniers de beurre et d'autres cadeaux pour adoucir et faire tourner le pivot.* Mais, à la louange des magistrats d'alors, il ajoute que *ces cadeaux tombaient toujours à côté et ne faisaient rien.*

Plusieurs paysans avaient droit de bourgeoisie à Pontarlier. Ils en gardaient fidèlement les lettres dans leur famille. Les autres, simples roturiers, mais fort indépendants par caractère, avaient cependant un sentiment de respectueuse réserve pour la noblesse. Témoin ce trait de notre historien. « J'avais, dit-il, à parler à M. de Valdahon de la part de mon oncle. Celui-ci me disait de ne pas manquer de lui dire : *Mon oncle m'a chargé de vous présenter ses respects*. Mais jamais je n'ai eu la moindre idée de le lui dire. Il me semble que cela n'aurait pas cadré : le bonjour d'un roturier à un noble. »

Il me reste à dire quelques mots du régime scolaire alors en usage dans la campagne. Notre chroniqueur s'est étendu longuement sur ce sujet. Il avait conservé de l'école de son village des souvenirs tellement agaçants, que son mémoire ressemble à un violent pamphlet contre le maître, qu'il appelle son *tyran*, et contre l'école, *qui lui a*, dit-il, *tant fait verser de larmes*.

On connaît le type de l'ancien magister. Elu par les échevins et accepté par le curé de la paroisse, il était tout à la fois recteur de l'école et chantre au lutrin. Mélange de bonté et de rudesse, de simplicité et de pédantisme, remplaçant, par la bonne volonté, l'aptitude qui lui manquait quelquefois, secrétaire de la commune (1), maître des cérémonies à l'église, rédigeant les actes publics ou privés, convive dans les festins de famille, il était honoré des parents, qui l'appelaient toujours *Monsieur le maître*. Mais il était craint des élèves, qui le voyaient armé du fouet.

Ce dernier trait surtout convenait au magister de Saint-Pierre-la-Cluse. Sa maison d'école était bâtie au pied du

---

(1) Un de nos manuscrits, accusant les anciens maîtres d'école d'ignorance, dit : *On voit encore aujourd'hui, dans les papiers de la commune, de leur travail et signature qui ne leur fait pas honneur*.

Larmont, non loin de l'église (1). Une cour de trois toises carrées, entourée de barrières, y servait de préau pour la récréation des élèves. La classe, nombreuse en hiver, se faisait au *poêle*, où l'on pénétrait en passant par la cuisine. L'école était mixte, mais les garçons y étaient en plus grand nombre que les petites filles. Celles-ci la quittaient aussitôt qu'elles savaient lire et un peu écrire. Les enfants ne fréquentaient ordinairement l'école que depuis l'entrée de l'hiver jusqu'à Pâques.

Le programme de l'école, sorte de *quadrivium* élémentaire, comprenait la lecture, l'écriture, l'arithmétique et le plain-chant. On peut y ajouter quelques notions d'histoire sainte, enseignée concurremment avec le catéchisme, par le maître ou par le vicaire. Voici, d'après notre historien, comment se remplissaient les quatre parties de ce programme. La lecture d'abord.

Le maître, assis *dans sa chaise curule,* faisait défiler pendant une heure les élèves devant lui pour *dire la leçon*. Les *apprentis-lisants*, ceux qui étaient sur le *banc d'âne*, disaient la *croix de par Dieu*; les plus forts lisaient sur *les heures* ou sur l'*Instruction*. Quelquefois, pendant le défilé, le maître s'endormait. Alors on lisait tout bas pour ne pas le réveiller, car, dit le narrateur, *quand il dormait il ne grondait pas ; mais à son réveil il trouvait tout mal.*

Les autres *exercices d'étudiants*, écriture, calcul, se faisaient sur les bancs de l'école. Chacun écrivait et chiffrait à sa place. Le maître surveillait le travail, *frottant les oreilles à l'un, donnant un soufflet à l'autre ou lançant un coup de fouet à un troisième.*

A la fin de la classe on faisait la prière. Un écolier la récitait à haute voix ; les autres le suivaient à basse voix. Après la prière, quand la salle était presque vide, le maître

(1) Elle fut incendiée en 1819 et rebâtie à la même place. Elle était contiguë à la cure.

retenait ceux qui devaient être exercés au plain-chant. Notre écolier était de ce nombre. Il montait et descendait des gammes. *Mais ces leçons*, dit-il, *n'allaient pas sans les coups de la baguette qui servait à montrer les notes, de sorte qu'il me fallait pleurer et chanter tout ensemble* (1).

Tous ces exercices une fois terminés, les pensionnaires allaient dîner. « C'était, dit-il, un nouveau supplice. En hiver, une vingtaine d'écuelles étaient rangées sur une table nue. On mangeait en silence, sous peine d'être claqués. Je ne sais s'il y avait du beurre et du sel dans la soupe. C'était un bouillon clair, assaisonné par une portion d'oignons qui m'empoisonnait. Il fallut m'accoutumer à ce poison, comme Mithridate. »

En hiver, on comptait à ce régime une vingtaine de pensionnaires, venus ordinairement des fermes éloignées; mais en été il n'en restait que deux ou trois, et notre écolier était de ce nombre. Il suivit cette école six à sept ans, qui furent pour lui, dit-il, des années de supplice; *sous un maître qui ne croyait pas être dans son élément quand il n'entendait pas pleurer*. Aussi il énumère longuement, avec un accent plein d'amertume, les misères qu'il souffrit dans cette pension où il se sentait *misérable*, *esclave*, *infortuné* (2). Quand il obtenait quelques jours de vacances, il

---

(1) Les parents tenaient au plain-chant, surtout quand ils espéraient que leurs enfants pourraient devenir prêtres. Dans cet espoir, on les laissait longtemps à l'école, puis, quand ils savaient lire, écrire, chiffrer et chanter, ils commençaient les premières leçons de latin chez un curé; ensuite on les envoyait achever leurs classes au collège de Pontarlier, et de là en théologie à Besançon. C'était un grand honneur pour une famille de compter un prêtre parmi ses membres. C'est dans ce but souvent que les parents aisés maintenaient longtemps les enfants à l'école, et dans le siècle dernier, cette paroisse de Saint-Pierre a fourni à l'Eglise un grand nombre de prêtres.

(2) Voici quelques traits puisés dans ce mémoire : « Le maître était détesté des habitants du village. Il portait un habit crasseux, qu'il remplaçait le dimanche par un vêtement de droguet ou de ratine. Il aimait à boire, surtout de l'eau-de-vie. *Alors le feu était dans son gosier*. Il avait chez l'aubergiste une bouteille qu'on appelait *la bouteille du maître*. Ses leçons

était heureux de retrouver les joies de la maison paternelle. Mais quand il fallait retourner *à la prison*, c'étaient des regrets et des pleurs. « Je coûtais beaucoup à mes parents, dit-il, et j'étais mal.... J'étais arrivé à l'âge où toutes choses commencent à se développer, et je ne sentais rien de ce qui pouvait m'être avantageux. A force de *rimer* les mêmes leçons, je les apprenais avec plus de peine qu'un perroquet. J'étais une fleur printanière ; mais au lieu de recevoir une bonne influence, je n'en recevais que de mauvaises. Je me flétrissais. J'étais devenu semblable à ceux qui me gouvernaient : dur, insensible. » Toutefois il ajoute, en finissant son récit : « Il y a cinquante ans que ce maître est mort, je lui souhaite le paradis. Si j'ai souffert avec lui, il n'a pas manqué de souffrir avec moi. Ce sera quitte devant le grand maître. » A l'âge de douze ans, notre écolier revint à la maison paternelle et y retrouva toutes les joies de la famille.

Il ne faut pas croire que toutes les écoles de villages fussent aussi mal dirigées que celle dont notre écolier nous fait le tableau un peu chargé par sa mauvaise humeur. Nos mémoires citent un maître, qui avait le *brevet de première classe, doux, ayant un grand nombre d'élèves qui profitaient beaucoup.* Ce nouveau recteur de l'école de Saint-Pierre était plein d'affection, de dévouement, et on fréquentait sa

---

étaient toujours accompagnées de chiquenaudes. Il prenait quelquefois deux enfants et leur tapait la tête l'une contre l'autre. Il avait une voix disgracieuse et monotone ; quand il chantait, en fermant la bouche d'un côté et en relevant la lèvre de l'autre, on aurait dit *une herse passant sur un murger.* Quand il remuait la jambe, on entendait un cliquetis dans la jointure des genoux ; pour cela ses écoliers l'avaient surnommé *serpent à sonnette.* A la pension chacun avait ses provisions de la semaine rangées sur une planche. Les parents les apportaient le dimanche en venant aux offices. C'étaient, pour notre écolier, de bons gâteaux de froment, et même des fruits et des pains d'épice, apportés par une bonne tante. Mais tout cela ne durait que jusqu'au mercredi, parce que, dit-il, *je n'étais pas seul à les trouver bons. Il fallait, le reste de la semaine, me contenter de pain d'orge et de sérat.* » — On sent, dans tous ces détails, l'exagération de l'écolier mécontent.

classe avec bonheur. « Après moi, dit notre chroniqueur, mon jeune frère me remplaça aux écoles. Plus heureux que moi, il tomba sous la main d'un bon maître, doué de talent, de qualités et d'esprit. »

Nous trouvons, dès cette époque, l'institution des écoles d'adultes en pleine vigueur à la campagne. En effet, nous avons vu que notre écolier, intelligent mais rebuté, avait quitté la classe vers l'âge de douze ans. Rentré dans sa famille, il avait cependant conservé l'amour de la lecture et le désir d'apprendre. Huit ans plus tard nous le retrouvons sur les bancs de la classe. Sur la proposition du vicaire et sur les instances de sa mère, il consentit, à l'âge de vingt ans, à rentrer dans cette école, dont il avait gardé un si triste souvenir. Mais l'ancien maître avait disparu depuis longtemps. Le nouveau avait, dit-il, *du talent*, *de la bonhomie*, *de la convenance*. Notre écolier trouva là des condisciples aussi grands et même plus âgés que lui, *bons camarades et d'humeur gaie*, qui venaient, comme lui, se perfectionner dans la lecture, l'écriture, l'arithmétique et le chant. « On y faisait beaucoup de chiffres, dit-il, même après la classe. » C'était pendant la saison d'hiver. Dès le matin ces grands écoliers quittaient la maison pour se rendre à l'école, *malgré la neige et la pousse*, parce qu'ils s'y plaisaient et qu'on y trouvait un maître plein de bonté et bien différent de son devancier. Le curé et le vicaire allaient souvent les encourager. Le maître avait une très belle écriture et traçait de belles majuscules à *main levée*. Les élèves, émerveillés de son habileté, se disaient en patois : *Vate bin quema il engargasse celet*. Voyez comment il enfile cela.

Notre écolier fréquenta cette classe jusqu'à Pâques. Outre les leçons du maître, il avait reçu celles du vicaire, *qui lui avait appris*, dit-il, *presque tous les cantiques du diocèse*, *le dimanche ou dans quelque autre temps de loisir, et il en eut beaucoup de contentement.*

On peut juger, par tous les traits que nous avons cités,

que l'instruction ne manquait pas à ces populations intelligentes. Cette instruction se développait encore au sein de la famille, par les conversations et les lectures des soirées d'hiver. Dans ces longs entretiens on parlait aussi quelquefois médecine, et les recettes que contient un de nos manuscrits nous donnent une idée de ce que nos paysans pensaient sur l'art de guérir les hommes ou les animaux.

Ces singulières recettes médicales se transmettaient dans les familles. C'étaient des mélanges de plantes, d'huile, de vinaigre, de graisse, de poivre et autres ingrédients qui, disait-on, ne manquaient jamais leur effet. Toutefois, si la première dose n'opérait pas la guérison, il fallait recommencer. Pour certains remèdes il convenait de les appliquer *le premier mercredi de la lune montante.*

Heureusement que le paysan, généralement robuste, n'avait pas à employer souvent ces remèdes empiriques. Mais dans les cas graves il avait recours au médecin. Il y en avait dans beaucoup de villages et leur médication était passablement compliquée. Ainsi, dans une pleurésie dont était atteinte une parente de notre chroniqueur, les remèdes prescrits étaient fort nombreux. *Il y en avait,* dit-il, *de douze à quinze sortes. Il fallait une cervelle des plus fortes pour se souvenir quelle quantité et en quel temps on devait faire usage de ce nombre immense de remèdes.*

En terminant cette étude, nous pourrions comparer sous quelques rapports les paysans du siècle passé avec ceux d'aujourd'hui. Il est évident que les progrès réalisés ont fait disparaître bien des inconvénients de la vie agricole. Ainsi, les voies de communication sont maintenant bien supérieures à celles d'autrefois. Les chemins vicinaux, les grandes routes, les chemins de fer, rendent les transports plus faciles et favorisent la culture des terres et l'exploitation des forêts. Des terrains froids, aqueux et stériles ont été améliorés par le drainage et les nouveaux engrais. La pomme de terre n'est pas même mentionnée dans nos ma-

nuscrits. Elle commençait à peine à se populariser à la fin du siècle dernier. Or, c'est aujourd'hui une ressource précieuse dans les montagnes comme dans la plaine. Les nouveaux instruments agricoles ont facilité et perfectionné le labourage. Les logements des culivateurs sont généralement plus commodes. Les fontaines et les réservoirs d'eaux, établis presque partout, sont une grande ressource pour l'entretien du bétail aussi bien que pour la commodité des habitants. Les écoles de village sont plus nombreuses et mieux tenues. La nourriture des paysans est plus saine, et partout à peu près ils ont du pain de froment, boivent du vin et mangent quelquefois de la viande fraîche.

Et cependant, malgré ces avantages et d'autres encore, la plupart des laboureurs sont moins à l'aise que ceux dont je viens de retracer la vie, les familles moins nombreuses, et l'on en voit peu aujourd'hui qui, par le seul moyen de l'agriculture, doublent leur fortune. Est-ce parce que le travail est moins assidu, que le luxe est plus développé, le cabaret plus fréquenté, l'économie moins observée dans le ménage? Ces causes sont pour quelque chose dans le malaise des familles agricoles. Mais il y a, dans l'état précaire de notre agriculture, des causes plus générales que je n'ai pas à apprécier ici. Je n'ai pas voulu faire une étude d'économie politique, mais simplement montrer ce qu'était la vie de quelques agriculteurs, il y a un siècle, dans un coin de notre province. S'ils n'avaient pas toutes les commodités de notre époque, ils étaient généralement laborieux, actifs, intelligents, honnêtes, et comme le dit notre chroniqueur, ils *passaient agréablement leur temps*, *tous bien portants et bien joyeux*.

NOTRE-DAME DES FLEURS

ET

UNE DESTINÉE

Par M. THURIET

ASSOCIÉ CORRESPONDANT

(Séance du 17 mars 1887)

NOTRE-DAME DES FLEURS

(A BAUME-LES-DAMES)

« *Nunc et in hora mortis.* »

Au temps de ma jeunesse, on pouvait voir encore
Sur le mont Saint-Ligier, du côté de l'aurore,
Dans le flanc du rocher bordant un vieux chemin,
D'où l'œil avec effroi plonge dans le ravin,
Une niche grillée, abri d'une madone
Qui de fleurs sur le front portait une couronne.
Pour les petits bergers et pour les voyageurs,
C'était, il m'en souvient, *Notre-Dame des Fleurs*.
D'où peut venir ce nom? Une sainte légende,
Que j'appris autrefois, répond à la demande.

C'était vers le milieu du dernier siècle, autant
Que l'on peut préciser ce point en cet instant.
Tous les jours, on voyait une jeune bergère
Guider vers Saint-Ligier sa chevrette légère,

Et former un bouquet dans sa petite main
Des fleurs qu'elle cueillait le long de son chemin ;
Puis, lorsqu'elle passait auprès de l'oratoire,
Voulant faire sans doute une œuvre méritoire,
Aux mailles de la grille elle attachait ses fleurs,
Offrande de parfums et de fraîches couleurs.

Comme elle descendait un soir de la colline,
Quelqu'un lui dit : « Enfant, vous êtes orpheline. »
Sa mère, que toujours elle entendait gémir,
Pour ne plus s'éveiller, venait de s'endormir.
Ah ! d'une enfant si jeune, au sort abandonnée,
Savons-nous plaindre assez la triste destinée ?
Dès lors, sur la montagne on ne la revit pas ;
Nul ne sut vers quels bords elle porta ses pas ;
Mais les dernières fleurs qu'elle avait attachées
Restèrent bien des jours à la grille penchées.
Aux pieds de la madone, on eût dit, à les voir,
Qu'elles pleuraient, ces fleurs, du matin jusqu'au soir.
. . . .
A quelque temps de là, vingt ans après peut-être,
A Saint-Roch de Paris on vint mander un prêtre,
A l'effet d'assister, dans ses derniers moments,
Une mourante en proie aux plus cruels tourments.
Cette femme habitait une riche demeure ;
Mais là, comme partout, la mort entre à son heure ;
Parfois elle interrompt les plus joyeux ébats ;
Car le bruit des plaisirs ne l'intimide pas.

Quelle était, dira-t-on, cette femme du monde,
Si belle hier encore, aujourd'hui moribonde ?
Plus d'une fois, sans doute, elle avait raconté
Qu'elle était née au fond de la Franche-Comté ;
Qu'elle avait essuyé des fortunes diverses ;
Que sa vie avait eu de terribles traverses ;
Que son cœur, trop sensible, avait souffert beaucoup,
Et que, bergère, un soir, elle eut grand peur du loup.
N'ayant rien à manger, quand sa mère fut morte,
Elle avait mendié son pain de porte en porte ;
Pour gagner quelques sous, elle avait, de ses doigts,
Pilé du grès et fait des balais dans les bois.
Pour un vieux chiffonnier qui lui donnait des croûtes,

Elle allait ramasser les ordures des routes.
Ne pouvant surmonter on ne sait quel dégoût,
Le désespoir un jour la jetait dans l'égout !....
Et comme elle appelait à son secours, un ange,
Sans doute, était venu la tirer de la fange ;
Car elle ne sut point le nom de son sauveur,
Et ne revit jamais ce discret bienfaiteur.
Elle avouait qu'aussi, dans le monde lancée,
De plus d'un grand seigneur on la crut fiancée.
Elle avait des chevaux, des valets ; sa maison
Ne manquait même pas d'un semblant de blason.
Comme on voit ruisseler la lave d'un cratère,
Elle vit à ses pieds couler l'or de la terre ;
Au caprice inconstant des volages désirs,
Partout elle courait au-devant des plaisirs.
Ce n'étaient jour et nuit que fêtes enivrantes....
Un soir, qu'en un festin les coupes écumantes
S'entre-choquaient aux mains de convives joyeux,
Et que la volupté brillait dans tous les yeux,
Elle chantait.... Soudain une couleur mortelle
Se répand sur son front. On s'empresse autour d'elle.
« Madame ! qu'avez-vous ? Une telle pâleur
Est l'indice certain d'une immense douleur. »
C'en est fait de la joie. Aussitôt on l'emporte ;
Sur sa couche étendue, on eût dit une morte.
En vain, pour la sauver, à l'art on a recours ;
L'art ne peut apporter qu'un impuissant secours.
C'est alors qu'une femme, une pauvre servante,
Que, par dérision, on nommait la savante,
Jugeant que sa maîtresse allait bientôt mourir,
A l'église Saint-Roch se hâta de courir.
Quand le prêtre eut gravi les degrés de l'estrade
Du grand lit de velours où gisait la malade,
Elle le regarda d'un œil épouvanté.
« C'est la mort, pensa-t-elle, avec l'éternité !
— Non, dit le prêtre, c'est la vie et l'espérance ;
C'est le baume du ciel calmant toute souffrance.
D'avoir offensé Dieu vous vous repentez bien ? »
Elle baissa la tête et ne répondit rien.
Le prêtre insiste. Alors, d'un accent lamentable
Elle s'écrie : « Hélas ! combien je suis coupable !
Dieu ne saurait m'aimer, je l'ai trop oublié !

J'ai toujours fait le mal et n'ai jamais prié....
— Pauvre âme, dont l'état malheureux se devine,
Ne désespérez point de la bonté divine ;
Croyez au Dieu clément, reprit le confesseur,
Et sa paix va descendre au fond de votre cœur.
Vous n'avez, dites-vous, jamais prié. Peut-être
Aurez-vous autrefois, en quelque lieu champêtre,
De la vierge Marie invoqué le saint nom,
Quand la cloche du soir sonnait l'*Angelus?* — Non,
Fit-elle tristement ; mais j'ai bien souvenance
D'avoir avec bonheur, aux jours de mon enfance,
Quand je menais aux champs ma chèvre et son chevreau,
Sur Saint-Ligier, au flanc d'un aride coteau,
Orné de quelques fleurs les mailles d'un grillage
Protégeant dans sa niche une pieuse image.
Que je voudrais revoir, avec mes yeux en pleurs,
Sur le mont Saint-Ligier *Notre-Dame des Fleurs !*
— Mais c'est elle qui vient, dans sa grâce infinie,
Vous chercher, mon enfant ; oh ! oui, soyez bénie ! »
La dame pour parler fit un suprême effort,
Et Dieu pardonna tout, à l'heure de la mort.

Saint-Claude, février 1886.

UNE DESTINÉE

« *Fiat voluntas tua, sicut in cœlo et in terra.* »

Avec un noble cœur, une âme généreuse,
Jeanne était née au sein d'une famille heureuse.

Une heureuse famille a ses traditions,
Ses principes reçus et ses convictions.
Les enfants ont sucé, dans le lait de la mère,
L'amour qui les attache à la foi de leur père.
Cette foi, descendant du premier au dernier,
Est souvent, il est vrai, celle du charbonnier ;
Mais l'homme vit et meurt avec une croyance,
Et la vie a son but, la mort son espérance.

La femme, plus que l'homme encore, a dans le cœur
Ce besoin qui n'est rien qu'un désir de bonheur,
De croire à quelque chose, en passant par ce monde
Où l'erreur est épaisse, où la nuit est profonde.
La femme est presque un ange; il faut que, vers les cieux,
Sur l'aile de l'amour son cœur suive ses yeux.
Tout ce qui doit finir lui semble indigne d'elle :
Elle veut pour aimer une vie éternelle.
Malheur donc à qui mène, avec impiété,
Pas à pas, une femme à l'incrédulité !
Plus d'un infortuné, dont on connaît l'histoire,
Gémit amèrement de sa triste victoire.
A quinze ans, Jeanne avait le cœur tranquille et pur :
Le ciel brillait au fond de ses beaux yeux d'azur.
Elle croyait : la foi remplissait sa jeune âme ;
Mais d'un libre penseur elle devint la femme.
Jule était épris d'elle, autant qu'elle de lui.
Aimez, lui disait-on, votre plus ferme appui.
A ses côtés, soyez un ange de tendresse,
Dans la prospérité comme dans la détresse.
Que votre cœur au sien soit uni pour toujours,
Dans les liens sacrés des plus chastes amours.
Si Jeanne à ses devoirs était toujours fidèle,
Des époux les meilleurs Jule était le modèle.
Le plus touchant accord semblait régner entre eux ;
Mais peut-on sur la terre être longtemps heureux ?
Bientôt à l'horizon apparaît un nuage,
Qui, dans le plus beau ciel, fait gronder un orage.
Un soir, Jeanne à prier invitait son époux.
Celui-ci refusa de se mettre à genoux.
« Qui ne croit point n'a pas de prières à dire,
Répondit Jule avec un étrange sourire.
Priez, si vous trouvez du charme aux *oremus ;*
Mais commencez, ma chère, à ne m'en parler plus. »
Et quand Jeanne voulait, dans sa douceur charmante,
De Jules ramener à sa foi l'âme aimante,
Jules, dans ses discours, lui laissait entrevoir
Que le doute souvent confine au désespoir ;
Qu'au démon de l'orgueil quand l'esprit s'abandonne,
En croyant parler d'or, souvent il déraisonne.
« Qu'est-ce que la beauté ? — C'est une fleur d'un jour,
Que fane le malheur ou qu'effeuille l'amour.

6

Qu'est-ce que l'avenir ? — Un rayon d'espérance,
Qui trompe des mortels la crédule ignorance.
Qu'est-ce que la jeunesse ? — Un débile arbrisseau,
Que l'on doit protéger du soleil et de l'eau.
Qu'est-ce que l'innocence ? — Une faible colombe,
Qui ne voit point le piège et qui toujours y tombe.
Qu'est-ce que la vertu ? — C'est la mort de Caton ;
C'est le mot de Brutus : *Vertu, tu n'es qu'un nom !*
Qu'est-ce que la fortune ? — Une amante perfide,
Qu'un aveugle caprice, hélas ! constamment guide.
Qu'est-ce que le bonheur ? — Un mirage qui fuit.
Et qu'est-ce que la gloire ? — Un sot rêve, un vain bruit !
Et qu'est-ce que l'amour ? — Une trompeuse aurore ;
Dans la nuit de la vie un brillant météore.
Où va-t-on par la vie ? — A la mort, à grands pas.
Où va-t-on par la mort ? — La mort ne répond pas !
Quelle est la fin de tout ? — C'est l'abîme où tout tombe.
Qu'est-ce que le néant ? — C'est le fond de la tombe ! »

Et Jeanne répondait, les larmes dans les yeux,
A ces propos amers, ces mots délicieux :

« Si tout autour de nous, tout, en nous, dans ce monde,
N'est rien que vanité, que misère profonde ;
Si la beauté du corps n'est qu'un présent d'un jour,
La jeunesse un printemps qui passe sans retour ;
Si la vie elle-même est si fragile chose,
Que, quand on la compare à la feuille de rose,
On ne peut affirmer, ignorant le destin,
Laquelle, vie ou rose, aura plus d'un matin :
Pourquoi d'un doute affreux troubler mon beau délire ?
Je veux toujours t'aimer et toujours te le dire !
Mon servage d'épouse est rempli de douceurs,
Et s'il a des liens, ils sont pour moi de fleurs.
Oh ! pourquoi de l'amour rejeter le mystère ?
Est-il rien de plus beau, de meilleur sur la terre ?
L'amour ! qu'est-ce, dis-moi, sinon la charité,
Ce céleste reflet de la divinité ?
Que ne peut un mortel, lorsque l'amour l'anime ?
Il est grand, il est bon, généreux, magnanime ;
On l'offense, on le blesse, il a tout pardonné.
Il donne tout et croit ne rien avoir donné.

Parle, que te faut-il ? même au prix de ma vie,
Fais un geste, et soudain j'accomplis ton envie.
Où me faut-il courir ? Où me faut-il voler?
Pour que je coure et vole, il suffit de parler. »

Et Jules cependant se plaisait à l'entendre,
Admirant des vertus qu'il ne voulait comprendre.
Jeanne se résigna, mais non pas sans douleur,
A prier pour tous deux, seule, au fond de son cœur.

La fortune d'abord à Jules fut propice ;
Mais, comme il le disait, elle a plus d'un caprice ;
Et malgré ses efforts, ses veilles, ses sueurs,
Il ne put pas longtemps jouir de ses faveurs.

L'imagination n'est pas cette science,
Qu'à l'homme lentement donne l'expérience.
Jule était né rêveur : dans ses illusions,
Il voyait devant lui courir les millions ;
Et pour récompenser Jeanne de sa tendresse,
Il voulait la combler, l'accabler de richesse.
« Mais pourquoi, disait-elle, étrangère aux plaisirs,
Pourquoi ne pas apprendre à borner nos désirs ?
L'ambition des maux est bien souvent la cause.
Il faut, pour être heureux, désirer peu de chose ;
Encor ce peu, faut-il le désirer très peu.
On est si bien ensemble au coin d'un petit feu :
Crois-moi, ne quittons pas notre simple demeure ;
Ce qui t'attire au loin n'est peut-être qu'un leurre.
Sans vouloir acquérir, tâchons de conserver.
N'avons-nous pas ici tout ce qu'on peut rêver ?
Une blanche maison au flanc de la colline,
Un petit bois cachant une source argentine ;
Un jardin plein de fleurs, un verger plein de fruits ?
Et que me fait, à moi, le monde et tous ses bruits ?
Ce nid de nos amours, ce réduit solitaire,
Je le préfère à tout le reste de la terre. »

Jules n'écouta rien ; et son aveuglement
Au malheur les mena tous deux fatalement.
Chaque jour, se berçant d'une vaine espérance,
C'était un plan nouveau, superbe en apparence,

Mais qu'on abandonnait toujours le lendemain,
Quand pour l'exécuter on y mettait la main.
De revers en revers, il courut à l'abîme,
Sans perdre toutefois ni l'amour ni l'estime
De Jeanne, toujours prête à le défendre, alors
Qu'au malheureux quelqu'un voulait donner des torts.
Comme par sa douceur elle fut angélique,
A force d'énergie, on la vit héroïque.
De raconter ses maux nul n'aurait le pouvoir ;
Car, ce qu'elle a souffert, Dieu seul peut le savoir.

. . . .

Quand on a du crédit tari toutes les sources,
On arrive bien vite aux suprêmes ressources ;
Et pièce à pièce il faut vendre le mobilier :
La pendule aujourd'hui, demain le chandelier.
La faim entre au logis par la porte mal close
La femme devient pâle et le mari morose.
Deux objets précieux pourtant restaient encor ;
C'étaient leur alliance et leur médaille d'or.
Tous les autres bijoux qui parèrent ses charmes
Etaient déjà partis, sans lui coûter des larmes ;
Mais quand Jeanne se vit obligée, un matin,
De tirer ces derniers de l'étui de satin
Qui les avait partout suivis dans leurs voyages,
Et qu'elle sut toujours sauver dans les naufrages,
Les retrouvant noués à quelques blanches fleurs,
Elle fut impuissante à retenir ses pleurs....
Jule, alors, devinant la douleur de son âme,
S'écria tristement : « C'est moi, ma chère femme,
Que tu dois accuser. Maudis-moi dans ton cœur :
Je suis un malheureux, et j'ai fait ton malheur !
De tant de dévouement, non, je n'étais pas digne....
— Au malheur de tous deux que chacun se résigne !
Reprit Jeanne. Jamais, même s'il faut mourir,
Quelqu'un ne m'entendra me plaindre de souffrir. »
Sur l'heure, au trébuchet d'un vieil israélite,
Elle porta la bague et la pièce bénite.

. . . .

« Ce sont des derniers jours les derniers aliments.
Ils suffiront, » dit Jeanne, en ses pressentiments.
Bientôt, un mal cruel vient tous deux les étreindre.
Jules meurt le premier, et presque sans se plaindre.

« De mon mari pourquoi vouloir me séparer ?
Dit Jeanne : auprès de lui mort je veux expirer. »
Afin de la conduire au sein d'une ambulance,
Il fallut envers elle user de violence.
On entendait ses cris tout le long du chemin :
« Jules ! Je veux mourir en te donnant la main.
Auprès de mon mari je veux qu'on me ramène ;
Je ne sais pas pourquoi si loin l'on me promène.
Je veux mourir auprès de lui !.... » L'homme de l'art
Vit que pour la sauver c'était déjà trop tard.

. . . .

Un prêtre vint et dit : « Madame, le temps presse ;
Car vous devez mourir. Celui qui se confesse
A droit au paradis. Après avoir souffert
Ici-bas, ce serait dur d'aller en enfer.
C'est en enfer pourtant que tombe une âme aigrie,
Qui meurt sans sacrements. » Alors, elle s'écrie :
« Il est donc en enfer ? Mais non, je vous le dis,
Avec lui, Dieu là-haut m'attend en paradis.
Durant l'éternité, triste et sombre mystère !
Que ferait, même au ciel, mon âme solitaire ? »

Quand le prêtre, achevant sa sainte mission,
De tous ses torts à Jeanne eut fait rémission,
Et qu'il put dire : *Allez en paix !* à cette sainte,
Celle-ci murmurait d'une voix presque éteinte :
« Pardonne-lui, mon Dieu ! Mon Dieu, pardonne-moi !
Je meurs, et pour tous deux je n'espère qu'en toi ! »

Février 1886.

DANS

LE TONKIN & L'ANNAM

NOTES DE VOYAGE

Par M. MIGNOT

MEMBRE HONORAIRE

(Séance publique du 29 janvier 1887)

Un voyage accompli, pendant l'hiver de 1885, à travers le Tonkin et l'Annam, m'a valu une série de renseignements curieux et d'impressions personnelles sur une région encore mal connue des Européens ; j'en livre avec quelque confiance une partie à mes anciens confrères de l'Académie de Besançon, en souvenir des trop courts instants que j'ai passés à côté d'eux. Quand on parle d'un pays lointain, on est toujours sûr d'exciter la curiosité, et cette curiosité se double d'un intérêt légitime lorsqu'il s'agit d'une terre récemment conquise, et désormais française.

Le vaste territoire que j'ai eu le privilège de parcourir un des premiers s'étend de Ninh-Binh, ville du Tonkin méridional, à Hué, capitale du royaume d'Annam; il est traversé dans toute son étendue, du nord au sud, par une grande route, dite mandarine, qui court parallèlement au littoral. Cette route est elle-même coupée sans cesse à angles plus ou moins droits, par une série de torrents ou *arroyos*

qui vont, à peu de distance, se réunir à la mer de Chine. Son étendue est d'environ 200 lieues; de nombreux villages la bordent, et çà et là des bourgades importantes, Tanh-Hoa, Ha-Tinh, Vigne, Quang-Ké, qui constituent les grandes étapes de voyage.

La colonne de troupes dont je faisais partie avait pour mission d'affirmer partout sur son passage le protectorat français, de prêter au besoin assistance aux chrétientés et à leurs missionnaires, d'établir des levées topographiques, en un mot de faire connaître et pacifier le pays. Elle se composait d'environ 800 hommes, dont 300 Français, les autres Tonkinois, et d'environ 500 coolies ou portefaix indigènes. Des premiers. il n'y a rien à dire; un Français, zouave ou fantassin, est comme certain héros de Jules Verne et pourrait s'appeler Passe-partout. Les linhs (ou tirailleurs tonkinois) étaient, pour la plupart, d'anciens pirates et presque tous des gens sans aveu. On pouvait craindre d'en perdre beaucoup en route; la plupart emmenaient avec eux leurs femmes, qui, par précaution bien entendue, avaient été reléguées, durant la marche, à l'arrière-garde. Rien n'était plus pittoresque, d'ailleurs, que la cohue de ces femmes trottinant, jacassant entre elles, jetant des éclats de rire à propos de tout et à propos de rien. Elles étaient immatriculées, par conséquent avaient droit aux rations; leur chef était la femme d'un sergent, jolie pour l'Indo-Chine, et à qui la majesté de ses fonctions imposait un air de gravité tout à fait plaisant. Le commandant de l'arrière-garde eut souvent maille à partir avec ces dames, aussi peu disciplinées que chaussées. Etaient-elles toutes épouses légitimes? Je n'en jurerais pas : dans ce pays les mariages se font et se défont avec la simplicité d'un nœud coulant. Ce qui est certain, c'est que leur nombre, par contraste avec celui des maris, s'accrut dans de larges proportions sur la route. Lors du départ de Ha-Tinh, il fallut faire un triage, qui fut exécuté au dernier moment, de façon à ce que les maris condam-

nés au veuvage, et déjà en marche, crussent à un simple retard ; chemin faisant, l'ordre était donné aux bateliers de ne laisser passer aucune femme sans un permis en règle. Peine perdue ! le second jour, les désertions se produisirent parmi les tirailleurs, et le troisième toute la bande éconduite et éplorée nous rejoignait. Jamais nous n'avons assisté à une pareille démonstration de joie matrimoniale après une si courte absence ! C'eût été le cas, si on avait eu une fanfare, de faire jouer la *Marche nuptiale* de Mendelssohn.

Avant elles s'avançaient, chacun portant son fardeau réglementaire, les coolies. Nous ne sommes plus ici en Algérie, où chameaux ou mulets, avec leurs charges énormes de conserves, constituent des magasins ambulants à la suite des colonnes. Ceux-ci aussi iraient-ils jusqu'au bout? Pour les allécher on leur avait promis une solde énorme, soixante-quinze centimes ; je dis énorme, parce qu'en effet c'est une forte somme pour un pays où le cent d'huîtres vaut trois sous, et ensuite parce qu'elle se présentait sous la forme d'une ligature, c'est-à-dire d'environ deux cents sapèques ou morceaux de zinc enfilés par le milieu, monnaie encombrante que l'Annamite porte sans façon autour du cou et des hanches. Eux aussi étaient enrégimentés avec des sergents et des caporaux auxquels on n'avait pas mesuré le galon, et tous portaient, en outre, le numéro matricule, en chiffres connus, sur la poitrine. Si vous joignez à ce cortège un troupeau de bœufs plus ou moins rachitiques, vous aurez une idée du convoi qui, sorti de Ninh-Binh le 25 novembre 1885, entra à Hué le 20 mars 1886.

Il serait inopportun ici, et superflu en tout temps, de décrire ce voyage, auquel se mêle maint épisode militaire ou politique ; qu'il me suffise d'en dégager quelques parties pittoresques, d'en faire ressortir certains traits instructifs sur la vie sociale des populations. C'était un peu une excursion dans l'inconnu. Les cartes manquaient absolument, au moins pour la dernière partie du trajet, et les in-

formations recueillies au départ, à Ninh-Binh, étaient absolument insuffisantes. Là, mandarins et notables eurent beau tracer à l'envi sur le sol des croquis géographiques; chacun plaçait à sa fantaisie le nord à l'ouest, ou l'est au sud; il fallut se résoudre à faire un peu de chaque journée d'étape une reconnaissance. Heureux encore quand on ne rencontrait pas un, deux, quelquefois trois rivières ou canaux à faire traverser au convoi! Ce qui se passa à l'arroyo de Thanh-Hoa, à peu de distance de Ninh-Binh, est caractéristique.

Le *lan-binh* de la province, ou chef militaire et de police, après avoir hélé, à l'aide d'une énorme trompe, ses administrés plus ou moins récalcitrants, finit par nous dresser un pont de bateaux. Quel pont, hélas! Composé de troncs d'arbres mal fixés et de planches mal jointes, il pouvait à peine servir aux piétons, et les habitants accourus en foule sur le rivage suivaient le passage d'un regard aussi attentif que peu bienveillant; à chaque faux pas, c'était parmi eux une explosion de rires et de commentaires bruyants qui donnent bien la note du caractère ironique de ce peuple vieillot, retombé en enfance. Ce fut bien pis quand ils assistèrent à quelques pas de là à la traversée des animaux, bœufs ou mulets; les premiers, assez dociles, mais une fois dans l'eau facilement dispersés, entraînés à la dérive ou regagnant stupidement le bord; les seconds, obéissant à leur nature têtue, et la tête haute, les jambes rigides, résistant pendant deux et trois heures aux conducteurs qui, les pieds dans l'eau, les tiraient par la longe, ou les frappaient à tour de bras sur l'échine et la croupe. Un d'eux finissait parfois par céder, et, l'élan une fois donné, entraînait quelques-uns de ses camarades.

Il en était des barques comme des bœufs; pour la plupart elles devaient mettre le cap à un kilomètre du point d'atterrissement. Les bateliers ramaient un peu au hasard, au milieu des cris et des rires; les uns abordant en un point

de la rive opposée, puis s'esquivant, les autres atterrissant plus loin, et revenant vers la rive d'embarquement après des circuits considérables.

Les Annamites, immobiles, prenaient un plaisir extrême à ces scènes nouvelles pour eux ; parfois leur hilarité gagnait les Français, las de pester contre les ennuis du passage. Presque chaque jour, dans la suite du voyage, on vit se reproduire des scènes semblables, d'autant plus pénibles que l'arroyo était plus large, ou la journée plus pluvieuse.

Le pays que nous avions à traverser, quoique troublé par la guerre civile, n'offrait pas de sérieux dangers à une troupe armée, pourvu qu'on observât une conduite prudente. Les Annamites peuvent subir l'influence des lettrés, qu'ils considèrent comme les enfants privilégiés de Bouddha, de sorte que le sentiment religieux profondément enraciné dans leurs âmes, quoi qu'on dise, réveille à certains moments l'amour-propre national ; d'autre part, ces gens-là aiment avant tout leur sol, leurs amis, leurs parents, leur berceau natal. La vie de famille est demeurée patriarcale parmi eux. Certes, ils ne sont pas guerriers comme les Arabes, ils méprisent les armes ; on peut les considérer comme des enfants ne se sentant pas la force de se défendre eux-mêmes contre les Européens, dont la suprématie en toutes choses les glace de terreur. Aussi, la seule chose à craindre, surtout de jour, sous l'écrasement des chaleurs humides et pesantes comme du plomb, était quelque surprise, par un parti de maraudeurs, des sentinelles et des avant-postes. Bon nombre de villages étaient déserts, la fuite des habitants constituait leur principal mode de résistance. Çà et là on rencontrait des chrétientés, et à leur tête des prêtres européens ; mais alors on se heurtait à des difficultés d'une autre nature.

Le premier missionnaire qui se montra à nous, à une lieue environ de Thuang-Ngaï, était un Franc-Comtois, le P. Cudrey, très connu par l'exploration qu'il accomplit dans

le Mékong, en 1881, en compagnie du P. Sutre et du P. Blanc. Ce prêtre, originaire de Noroy (Haute-Saône), était un homme de petite taille, mais d'une rare énergie, ancien franc-tireur de 1870. Il administrait ses ouailles, ainsi qu'il nous l'apprit lui-même, à la manière des seigneurs féodaux du moyen âge. Il avait le fusil à la main aussi souvent que le crucifix. C'était le seul moyen, disait-il, d'en imposer à ses bons voisins les païens, qui étaient tous rebelles à ses yeux. Après avoir salué le commandant de la colonne, le P. Cudrey le prévint, en bon français, que le cantonnement était préparé : « C'est là notre gîte, mon père? lui répondit le commandant, après l'avoir remercié et en désignant sur la droite, à quelques kilomètres, une bourgade entourée de haies de bambous. — Non, monsieur le colonel, c'est dans un village de païens, à côté. Le village que vous m'indiquez est ma chrétienté. — Eh bien, mais justement, c'est bien chez vous que je veux installer mon monde. » Aussitôt le Père de s'émouvoir, de faire des objections plus ou moins sérieuses ; le malin Comtois faisait comme certains patriotes de son pays qui, en 1792, lors de l'appel des volontaires, se réservaient la garde du foyer, et envoyaient leurs ennemis politiques à la frontière. A bout d'arguments, il en vint à dire que la porte était trop étroite pour livrer passage au convoi : « Je vois ce que vous craignez, lui fut-il répliqué ; mais nos soldats sont plus disciplinés que vous ne croyez ; nos tirailleurs tonkinois sont des modèles de sagesse ; quant à votre porte, on l'élargira. » Ainsi fut fait, et l'on passa outre. Les catholiques de l'endroit, conduits par un prêtre indigène, vinrent présenter, en se prosternant trois fois, comme il est d'usage devant les mandarins du plus haut rang, une supplique où les plus nobles sentiments étaient exprimés en langue latine.

L'officier qui la reçut fit appel aux souvenirs déjà lointains du *Conciones*, et répondit de son mieux en exhortant

les chrétiens à donner l'exemple de la concorde et de la soumission aux lois. Les troupes, je dois le dire, se conduisirent avec une parfaite correction; les coolies, surveillés de près, ne volèrent ni poulets ni cochons; les Tonkinois eux-mêmes ne donnèrent lieu à aucune réclamation, et les Français s'éloignèrent, laissant à la chrétienté de Thuang-Ngaï une haute idée de leur discipline et la réputation de pacificateurs de l'Annam.

Combien, il faut le dire, cette dernière tâche était difficile ! Païens et chrétiens étaient un peu partout en lutte les uns contre les autres, comme les Maronites et les Druses dans le Liban. Non loin de Vigne, une chrétienté venait d'être complètement détruite, et le Père qui la dirigeait était mort les armes à la main. Dans un village aux portes d'Hu-Tonk, les païens, à la suite d'une rixe, avaient déterré un cadavre pour le couper en morceaux. Les chrétiens exaspérés dévalisaient à qui mieux mieux les maisons des païens absents, et, même à la suite de nos soldats, ne se faisaient pas faute d'allumer l'incendie. Il fallut menacer de fusiller quiconque serait pris la torche à la main. Les délations, les plaintes, affluaient avec les renseignements sur le passage des Français, et il était fort délicat, en sauvegardant les intérêts des catholiques, d'arriver à ne pas surexciter les passions des païens. Le P. Agnesse, qui était à la tête de la mission de Ha-Tinh, connaissait à fond les affaires indigènes; c'était un Breton d'un courage et d'une activité à toute épreuve. Marcheur infatigable, il visitait à pied des paroisses fort éloignées l'une de l'autre, auxquelles il était dévoué jusqu'à la mort, et qui, en retour, lui étaient attachées du fond du cœur. Son œil bleu, doux et fin, souvent mélancoliquement voilé, reflétait bien l'état de son âme, son cœur souffrait pour ses ouailles, et il lui arriva plus d'une fois d'oublier la réserve qu'aurait dû lui imposer notre présence; il fallut lui rappeler avec respect, mais avec franchise, qu'il n'avait à

s'occuper ni d'administration, ni surtout de répression. Un de ses confrères amena un jour au quartier général une centaine de femmes chrétiennes vêtues de blanc en signe de deuil : c'étaient des veuves sur lesquelles ce prêtre voulait appeler la juste commisération de ses compatriotes. Certes, il était difficile de contempler, sans un serrement de cœur, un groupe d'épouses et de mères, accroupies, tenant presque toutes dans leurs bras leurs enfants orphelins. Mais en face d'eux se tenaient des païens, parlant à leur tour de leurs femmes et de leurs enfants enlevés ou tués. Que faire, et souvent qui croire ? On distribua des secours aux uns et aux autres, et une exhortation chaleureuse à la concorde, bien que traduite à froid par un interprète, sembla produire une impression réelle sur ces enfants d'une même patrie.

Ces rivalités religieuses se compliquent quelquefois d'intérêts matériels et très vulgaires ; nous en eûmes la preuve en traversant près de son embouchure la rivière Giagne que bordent sur la rive gauche Mi-Hoa, et Quang-Ké sur la rive droite. Deux missionnaires très affables, le P. Tortuaud et le P. Pinaud, qui a été sacré évêque en octobre dernier, nous firent les honneurs de leur résidence, bien qu'un peu inquiets, comme le P. Cudrey, de voir les gens de guerre troubler, même en passant, la paix de leur communauté. Nous avions en face de nous une rivière large d'un kilomètre, au delà Quang-Ké et une succession de villages se prolongeant jusqu'aux pentes des montagnes dont les sommets bleuâtres encadrent l'horizon. L'aspect de tout le pays fait naître l'idée d'un bien-être relatif ; mais là aussi règne la discorde, et par suite, la misère. Quang-Ké, Bo-Ké et autres bourgs de la rive droite sont en lutte ouverte, permanente, avec Mi-Hoa, et les poissons sont la cause de tout le mal. Toutes ces populations des deux rives ne vivent que de pêche. Les pêcheurs de Mi-Hoa sont, au dire des missionnaires, plus adroits et plus hardis que ceux

de Quang-Ké ; de là des jalousies, des rixes semblables à celles des Français et des Anglais dans la Manche, des Marseillais et des Génois dans la Méditerranée, et les Pères sont les soutiens naturels de leurs ouailles. Inconvénient grave pour le passage, Mi-Hoa fournissait les embarcations et Bo-Ké les bateliers ; mais il arrivait souvent que, pendant la nuit, des barques, numérotées par précaution, quittaient la rive et ne reparaissaient plus. D'un village à l'autre on s'accusait de ces méfaits sans que la vérité pût jamais se faire jour. Il fallait alors réquisitionner de nouveaux bateaux avec le concours des missionnaires. Si les armes tombaient ou se cachaient sur notre passage, les haines subsistaient au fond des cœurs et ne permettront pas longtemps encore de compter sur la sécurité du lendemain.

A défaut de l'homme, la nature ou l'art offrent-ils du moins au voyageur des merveilles dignes d'attirer son attention et de reposer ses yeux? A Than-Hoa nous vîmes, à l'extrémité sud de la ville, la propre maison du fameux Tuyet, dont le nom a retenti si souvent, lors des derniers troubles de l'Annam. Cette demeure était véritablement princière pour le pays : un corps de bâtiment principal, réservé au maître et à ses femmes, était surmonté d'un *mirador*, sorte de terrasse étroite, d'où l'œil embrassait un vaste horizon ; un masque de deux mètres et demi de hauteur, orné de chimères et de dragons, s'élevait à quelques pas de la porte et cachait aux regards la vue d'un parc magnifique, semé de lacs et de pièces d'eau et traversé par un canal. L'élégance des pelouses gracieusement arrondies, la finesse transparente de certains feuillages retombant en girandoles frémissantes, la majesté des massifs garnis de plantes tropicales, le dessin savant des allées et le gracieux aménagement des perspectives, tout inspirait, dans ce *buen-retiro* oriental, l'admiration, mais aussi la mélancolie, à cause de l'état d'abandon où se trouvaient toutes ces merveilles : çà et là la terre était redevenue inculte, les eaux se cachaient sous

les fleurs de lotus et de nénufar. En plus d'un endroit la main de l'homme manquait ; le maître n'était-il pas proscrit?

Un peu plus loin, nous eûmes la bonne fortune de trouver à la pagode dite des Paons un bivouac enchanté. Ces animaux peuplent les hautes branches d'une magnifique forêt, et encadrent avec elle un monument religieux sans rival dans la contrée. Par un singulier contraste, quelques semaines après, nous nous trouvions à Huong-Phong, ville de l'encens, sur la vivière Giagne, en face d'une cathédrale catholique, construite sous la direction et sur les plans de Mgr Croc, mort récemment à Hong-Kong. On nous l'avait fort vantée ; son style romano-gothico-chinois dénotait plus de ferveur que de science architecturale. Avant d'y pénétrer, plusieurs d'entre nous étaient entrés au presbytère, et y avaient fait résonner un harmonium sous leurs doigts, à la grande émotion des indigènes, qui s'étonnèrent d'abord et admirèrent ensuite. En visitant la cathédrale, nous eûmes par les yeux la même impression que ces demi-sauvages venaient d'éprouver par les oreilles. Après avoir souri de certains ornements étranges, nous finîmes par apprécier l'énergique volonté qu'il avait fallu déployer pour élever, en un pays où les matériaux de construction sont si rares, où l'exploitation des carrières est complètement inconnue, un monument qui est en somme une œuvre remarquable. Mgr Pinaud se propose de l'embellir par des peintures qui s'efforceront d'imiter les fresques de nos églises de France.

Un autre curieux spécimen du style indigène est la fameuse porte Mandarine, à la frontière naturelle de l'Annam proprement dit et du Tonkin. Cette porte, qui couronne la crête d'une montagne dont la pente descend dans la mer, s'aperçoit à sept ou huit kilomètres. On s'imagine y arriver par un sentier en zigzag qui de loin produit l'effet d'un ruban blanchâtre se déroulant sur un contrefort rocheux d'un blanc éclatant. A mesure que l'on avance, la

plage où l'on chemine se resserre, les aspérités de la pente se dessinent, des gradins réguliers se détachent, et au bout d'une heure on se trouve au bas d'un escalier de plus de 900 marches que l'on gravit sans fatigue, les chevaux tenus à la main. Deux fortins, qu'une troupe munie d'artillerie emporterait sans peine, défendent le passage. De la plate-forme, la vue s'étend indéfiniment sur le golfe de l'Annam, et le profil nébuleux de l'île d'Haïnan s'estompe dans le clair-obscur du plus profond lointain de l'est. La route descend sur l'autre versant par un escalier symétrique, mais fort mal entretenu; c'est plutôt une sorte de sentier raboteux et plein de mauvais pas.

Enfin, au bout de ce long trajet, s'ouvrit à nous la grande capitale de Hué. Morne et désolée, elle donnait la sensation d'une vaste nécropole. Aucun bruit, aucun écho. De rares Annamites, ouvriers ou coolies, erraient çà et là d'un pas saccadé, muets et impassibles dans leur costume noir flottant. Les cases démolies et incendiées par nos soldats huit mois auparavant laissaient de tous côtés des plaques de cendre et de charbon écrasé. Les longues allées étroites qui servent de rues à cette capitale traversaient des champs recouverts d'herbes jaunâtres, dont les tiges desséchées semblaient s'incliner en signe de deuil. Seul le quartier dit des Ministres, avoisinant les casernes, présentait une animation factice. Le palais d'Eté, où je logeai pendant trois jours, était une immense pagode, dont les objets d'art et les ornements avaient été enlevés. Mon lit de camp était placé près du sanctuaire de Bouddha, que décoraient encore des tentures de soie lamées d'or. Quelques bouquets de fleurs en jade brillaient dans les encoignures et au haut des colonnes avec des tons rouges empruntés aux reflets des boiseries vermillonnées. Derrière cette vaste salle se trouvaient les logements des domestiques de la maison royale. Une cour magnifique, précédée d'une porte monumentale, était séparée par une ruelle du jardin d'Eté, immense parc sem-

blable à celui de Tuyet à Than-Hoa. Là, une barque à moitié démolie trempait ses planches pourries dans les eaux stagnantes couvertes de feuilles sèches et d'herbes mal venues. Dans le fond, un pont de bois s'arc-boutait mélancoliquement au-dessus du lac, supportant une petite pagode propre aux rendez-vous secrets ou aux rêveries solitaires. A l'ouest, un grand bâtiment, resté en bon état apparent, servait de magasin et d'arsenal. Dans un immense hangar gisaient à terre en tous sens un millier de canons en bronze à âme lisse; un peu plus loin, un théâtre improvisé par les zouaves, lui-même abandonné. Un vent de mort semblait souffler d'en haut sur ce fantôme de capitale, et au milieu de cette tristesse indéfinissable, se dressait la masse imposante des remparts dénudés et désarmés sur leur longue étendue, mais surmontés encore par intervalles de leurs *miradors* insolents, symbole saisissant de la situation du royaume : l'orgueil dans l'abaissement.

Des ruines, tel était le terme de mon voyage ; tel est aussi, au moins pour un instant, le terme de toute conquête, même de celles qui paraissent devoir le plus profiter à la civilisation. Et qu'est-ce encore que ces ruines, oserons-nous dire en finissant, à côté de celles qui peuvent se faire dans l'opinion, à la nouvelle d'événements lointains, mal connus ou mal compris? C'est ici que le temps est un grand maître et que la réflexion est utile. Les hommes, comme les lieux, demandent à être vus à plusieurs reprises pour être placés au point juste, et dans ce sujet si ardemment discuté à cette heure de la colonisation, ceux-là qui se sont défendus contre des impressions hâtives et des jugements prématurés ont le mieux servi, ce me semble, l'honneur de l'armée et les vrais intérêts de la patrie.

LA SUCCESSION

DU

CARDINAL DE GRANVELLE

Par M. le marquis de LORAY

MEMBRE TITULAIRE

(Séance du 12 mai 1887)

Dans l'introduction qui précède le premier volume des *Papiers d'Etat du cardinal de Granvelle*, M. Weiss dit « qu'en vertu du testament du cardinal, ses biens passèrent à Mme d'Achey, sa sœur, et à ses descendants. »

Cette assertion, qui semble être en contradiction avec certains faits, serait confirmée par divers documents publiés récemment dans le *Bulletin du comité des travaux historiques* et dont vous m'avez chargé de vous rendre compte.

L'intention du cardinal aurait été d'abord d'instituer pour son héritier François Perrenot, comte de Cantecroix, l'aîné des fils survivants de son frère Thomas, sire de Chantonay. Mais ce jeune homme lui ayant donné quelques sujets de mécontentement, il l'écarta de sa succession et institua à sa place Jean-Thomas, son frère. Pour mieux assurer l'exhérédation de François, il substitua à Jean-Thomas, pour le cas où il viendrait à mourir sans enfants, sa propre sœur, Marguerite, l'aînée des filles du chancelier Perrenot, mariée à Jean d'Achey, baron de Thoraise. Cette prévision

se réalisa en effet. En 1588, deux ans après la mort du cardinal, Jean-Thomas périt dans le désastre de l'*Armada*, sans laisser de postérité, et, en vertu du testament du cardinal, les biens qu'il tenait de lui se trouvèrent dévolus à Mme d'Achey, sa tante. Mais son frère François, comte de Cantecroix, qui héritait de lui pour le surplus, se mit en possession de la totalité des biens, y compris ceux qui provenaient de la succession de son oncle le cardinal, et Mme d'Achey, renonçant à faire valoir plus utilement ses droits, en fit l'abandon à son neveu, par une transaction du 29 mars 1589, moyennant le paiement d'une somme de cent mille livres. Peu de temps après, se reconnaissant lésée par cette transaction léonine, elle en demanda la rescision, et sollicita de l'empereur Rodolphe II la désignation de la juridiction appelée à se prononcer sur ce litige. L'empereur en saisit les gouverneurs de la ville impériale de Besançon, qui se livrèrent à de longues enquêtes, destinées sans doute à faire connaître la valeur des biens compris dans la succession. Toutefois, lorsque tout fut prêt pour rendre le jugement, les gouverneurs, pour des motifs que nous ignorons, ne voulurent pas prononcer eux-mêmes la sentence, et adressèrent les pièces du procès à l'empereur, qui, par des lettres du 4 septembre 1598, commit le sénat de Savoie pour rendre l'arrêt définitif. Le sénat de Savoie, siégeant à Chambéry, ne prolongea pas les procédures outre mesure, et le 13 septembre 1599, il rendit sa sentence, qui, faisant droit à la demande de Mme d'Achey, la mit en possession de tous les biens provenant de la succession du cardinal, son frère, avec restitution des fruits perçus par le comte de Cantecroix, condamnant celui-ci à tous les frais et dépens de l'instance, qui durent être considérables.

Cet arrêt du sénat de Savoie, qui est reproduit dans le *Bulletin du comité*, a pour nous un assez grand intérêt, en ce qu'il nous donne comme un inventaire à peu près complet des biens laissés à ses héritiers par le cardinal. Ces

biens consistaient principalement en maisons qui lui servaient ou lui devaient servir d'habitation à Ornans et à Besançon, en un palais à Bruxelles avec constructions adjacentes, en une maison avec domaine rural à Rome, le tout garni des meubles et objets d'art qui les ornaient, sauf, sans doute, le palais de Bruxelles, qui avait été livré au pillage en août 1578. Ces maisons et mobiliers, dont l'entretien onéreux ne pouvait guère être supporté qu'à la faveur des émoluments que le cardinal retirait de ses hautes charges, constituaient ce qu'on peut appeler le domaine de représentation et, en réalité, la partie principale de la succession de Granvelle. Le domaine utile, proprement dit, était beaucoup moins considérable et consistait en quelques fonds de terre et meix sis à Ornans ou dans les localités environnantes, dans une partie des seigneuries de Lods et de Vuillafans, dans une chevance située sur les territoires de Fallerans et d'Etalans, enfin dans des rentes dont la principale représentait un capital de 32,000 ducats, assuré sur la gabelle de Naples, et dont le surplus n'excédait pas 2,000 livres de rentes dues par divers particuliers de Salins et d'Ornans, outre une somme de 2,900 pistoles et une autre de 12,000 fr., dont le comte de Cantecroix avait exigé le remboursement pendant le cours de sa jouissance. Le total de cet actif excède, sans doute, le chiffre de 100,000 livres que Mme d'Achey avait accepté par la transaction du 19 mars 1589 ; il ne semble pas néanmoins constituer pour Granvelle la fortune démesurée que ses ennemis lui reprochaient, et semble démontrer que le ministre de Philippe II s'attachait bien plus à donner aux fonctions qu'il remplissait le lustre et l'éclat dont elles étaient susceptibles, qu'à ménager pour lui ou pour les siens une opulente et durable situation.

L'arrêt du sénat savoisien assura-t-il à Mme d'Achey la possession tranquille et incontestée de la succession de Granvelle ? La chose est fort problématique. Ni à la suite

du procès dont nous venons de rendre compte, ni dans le cours du XVIIe siècle, nous ne voyons figurer dans les possessions et fiefs attribués à Mme d'Achey ou à ses descendants aucun des biens énumérés dans l'héritage du cardinal. En 1614, c'est Thomas d'Oiselay, héritier du comte de Cantecroix, qui cède à Ferdinand de Rye la seigneurie de Lods, désignée dans l'arrêt comme faisant partie de la succession (1). En 1618, le même Thomas d'Oiselay fait cession à la municipalité de Besançon de l'hôtel de Montmartin, porté en première ligne dans les biens de ladite succession. En 1667, le comte de Saint Amour, héritier des Cantecroix, paraît être en possession des fonds qui avaient appartenu au cardinal de Granvelle, sur le territoire d'Ornans (2). Enfin, c'est du comte de Saint-Amour que l'abbé Boisot acquit, en 1664, les débris de la bibliothèque du cardinal (3).

D'un autre côté, nous trouvons le droit de la famille d'Achey mentionné dans la vente du meix dit d'Andelot, faite en 1606, par le baron de Thoraise (d'Achey), pour servir à l'établissement du couvent des Minimes, à Ornans (4). Mais cette cession donna lieu à une opposition du comte de Cantecroix, qui réclamait la propriété du meix comme dépendance de la succession du cardinal (5). L'arrêt de Chambéry, rendu par défaut contre le comte de Cantecroix, fut-il regardé comme non exécutoire dans le comté de Bourgogne ? Ou bien une nouvelle transaction intervint-elle entre les deux familles ? Les recherches que nous avons faites ne nous permettent de rien affirmer à cet égard ; mais il est à croire qu'une étude plus complète éclaircira ce point historique, qui n'est pas sans intérêt.

La pièce suivante — qui nous est communiquée par

(1) Archives du Doubs. *Pouillé.*
(2) Marlet, *la Vérité sur les Perrenol*, p. 79.
(3) *Notice préliminaire aux papiers d'Etat.*
(4) Marlet, *Ornans* (ms. aux archives de l'Académie, ch. XIII).
(5) Marlet, *Preuves* (ms. aux archives de l'Académie).

notre confrère, M. Gauthier, archiviste du département — et qui se rapporte à la même affaire, semblerait jeter quelque jour sur ce problème. C'est une requête adressée à l'empereur, par la baronne d'Achey, dans le cours du procès ; elle se plaint des entraves que rencontre l'exécution des arrêts de justice obtenus contre son neveu, dans le ressort du parlement de Franche-Comté, et il est possible que la grande situation et le crédit du comte de Cantecroix dans cette province aient rendu difficile la mise en possession réclamée par la baronne d'Achey et l'ait déterminée à conclure quelque nouvel arrangement.

PIÈCE JUSTIFICATIVE

Ad sacram Cæsaream Majestatem, humillima supplicatio Margaritæ Perrenot, Dominæ de Thoraise, viduæ Joannis Dachey, equitis, quondam primarii in senatu Burgundiæ.

(Communicetur Agenti Dñi comitis de Cantecroy, cum termino octo dierum. Ex consilio imperiali aulico, 21 februarii 1598.)

INVICTISSIME ATQUE AUGUSTISSIME CÆSAR,

Margareta Perrenot Dña de Thoraise, vidua defuncti Johannis Dachey, in supremo senatu comitatus Burgundiæ equitis primarii, demisissime exponit Sacræ Cæsareæ vestræ Majestati quod anno millesimo quingentesimo octuagesimo octavo transactionem iniit cum Francisco Perrenot, comite de Cantecroix, de tota successione Rmi Ant. Perrenot, fratris sui, cardinalis Granvellani, quæ ad eam jure fidei commissariæ substitutionis erat devoluta. Idque mediante summa centum millium francorum intra semestre sibi solvenda, in cujus defectum debitum interesse summæ illius capitalis quotannis supplicanti per præfatum comitem penderetur (1). Verum detecta postmodum enormissima læsione, antequam quicquam ex dicta transactione perciperet adversus illam restitutionem in integrum impetravit a Majestate vestra Cæsarea super qua lis pendet adhuc indecisa judicio vestræ Majestatis terminanda. Qua nonobstante cum dictus comes (2) universam hæreditatem detineret fructusque et reditus atque etiam summam (3) capitalem in transactione conten-

(1) Dña de Thoraise intentavit litem in civitate Neapolitana et in civitate Bisuntina, contra comitem de Cantecroy, et postquam Neapoli et Bisuntii fuit condemnata per sententias diffinitivas, post elapsum quadriennii petiit restitutionem in integrum, precibus imperatori oblatis, quæ nullo modo veritati nittebantur, ut suo loco et tempore ostendetur.

(2) Comes de Cantecroy est possessor bonæ fidei cum missus fuerit in possessionem bonorum ex decreto judicum, ut patet ex sententiis.

(3) Comes de Cantecroy in manibus magistratus Bisuntini fecit depositum reale centum mile francorum, et ex sententia difinitiva per magistratum

tam ejusque interesse perciperet, supplicante vero nihil penitus ex iis possidente ; hæc supplici libello exponi curavit senatui Bisuntino, petens sibi per modum saltem provisionis summam aliquam ex dicta capitali aut ejus interesse sibi adjudicari. Quod prudens senatus justum esse animadvertens, rationibus utriusque partis in judicio deductis, et consideratis, tandem tribus diversis sententiis variis temporibus pronuntiatis summam octo millium francorum adjudicavit supplicanti. Quarum executionem cum procuraret, ad Majestatem vestram præfatus comes recurrit ex eaque suspensionem ad duos menses obtinuit, intra quos de statu hujus causæ plenius a senatu Bisuntino informari cuperet Majestas vestra causasque et rationes audire ob quas præfati gubernatores dictæ civitatis vestræ Bisuntinæ in eam ierint sententiam. Quod illi primo quoque tempore præstiterunt, ita ut rationibus allegatis quibus executio summæ per eos adjudicatæ suum sortiri deberet effectum, tandem Majestas vestra rescripto suo vigesimi secundi februarii anni quingentesimi nonagesimi septimi non tantum adjudicatis acquiescendum duxerit, verum tantus est ipsius justitiæ zelus mandarit dictis gubernatoribus quatenus dictus comes de Cantecroix, non solum memorata octo francorum millia in continenti solveret, sed etiam posthac de summa capitali quæ in prædicta transactione continetur ad decisionem usque negocii principalis debitum interesse numeraret præfatæ viduæ supplicanti. Cui decreto paruerunt præfati gubernatores lata ab iis sententia decima septima aprilis ejus anni, ad cujus executionem ubi deveniendum fuit ut et ad aliarum numero novem postea latarum propter eandem causam fas non fuit dictæ supplicanti pervenire, quin imo iis restitit dictus comes quantum potuit, atque opposuit se, licet temere et indebite, ita ut pœnas incurrerit in præfatis sententiis impositas in casu inobedientiæ et contemptus rescripti vestri et jurisdictionis magistratus. Quæ postea in defectum solutionis succrescente ejus inobedientia, declaratæ fuerunt in illum sed non persolutæ. Nihilo tamen minus ac si plausibiles essent et illusoriæ hujusmodi pœnæ mandataque Majestatis

---

prolata 17 martii anni 1593, fuit condemnata Domina de Thouraise *ut accipiendo dictos centum mile francos: quod nec ea, nec sui filii, nec hæredes quidquam possent in posterum pretendere in hæreditate* cardinalis de Granvela. Nolens autem dicta Domina neque sententiis neque transactioni obtemperare, petiit a Cæsare restitutionem in integrum, et obtenta commissione dictæ restitutionis directa ad dictum magistratum Bisuntinum, tunc magistratus restituit depositum dicto comiti, quia non amplius erat opus deposito cum dicta Domina impugnaret transactionem neque vellet stare transactioni.

vestræ, et senatus parvi pendens quæcumque institerit, dicta supplicans tam apud senatum Burgundiæ comitatus, in quo multa castra amplissimasque possidet facultates præfatus comes quam in dicta civitate vestra imperiali Bisuntina majorem tamen ex adjudicatis omnibus summam quam trium millium et quingentorum francorum assequi non potuit, quam tamen prius non est consecuta quam bonam ipsius partem pro ea consequenda a dicto comite mirum in modum novis inventis fatigationibus expenderit. Existimabat sane sibi promptius fore remedium per capturam pignorum rerumque mobilium quæ nemo nescit comiti esse preciosissima ac prope dicam valoris inæstimabilis ad solutionem sui debiti procedere. Verum ab eo impedita facere haud potuit tum allegatis per eum et objectis certis privilegiis quibus dicit nulli licere sub pœna pro quocunque debito eum per hujusmodi executionem ad solutionem pulsare, tum quod studiose et fraudulenter distracta fuerint ab eo ejus bona mobilia ex dicta civitate vestra Bisuntina eaque translata in quandam ejus arcem in Burgundia sitam ; sic ut deinceps expectanda non sit supplicanti rescripti Majestatis vestræ et magistratus Bisuntini mandatorum executio, nisi Majestatis vestræ suprema authoritas interponatur quam comitem scit etiam suis literis monuisse, ut memorata in præcedenti rescripto octo francorum millia pro quorum solutione differenda adhuc supplicabat Majestati vestræ, citra ulteriorem difficultatem numeraret, penderetque annuatim ipsi viduæ interesse summæ capitalis juxta transactionis contenta, modo de bonis dictæ successionis nihil alienaretur. Quibus cum parere neglexerit tanto major ejus inobedientia est judicanda, quanto frequentiora sunt repetita dictæ Majestatis vestræ senatusque mandata.

Sed antequam finis huic querelæ imponatur unum superest Majestati vestræ breviter exponendum præfatum comitem de Cantecroix, non tantum summas nominatim adjudicatas non solvisse dictæ supplicanti, verum etiam monitus exsolvere idem interesse summæ capitalis ratione terminorum qui quotannis lapsi sunt ante rescriptum Majestatis vestræ, et a die datæ transactionis dicit se ad illius solutionem minime teneri, hoc colore, quod nominatim et expresse adjudicatum non fuerit rescripto præfato Majestatis vestræ, sed tantum summam octo millium qua de controvertebatur et futurum interesse summæ capitalis, quasi vero interesse rescripto adjudicatum non fuerit juxta ipsius transactionis contenta, sic ut eadem ratione præteritum debeatur ac futurum. Super quo tamen nihil ab ipso senatu hactenus est deliberatum quod pariter dicat dillucide satis dicto Majestatis vestræ rescripto non esse comprehensum.

Quæ omnia moverunt dictam supplicantem (quæ meliorem fortunarum suarum partem in hac lite instruenda consumpsit nec supersunt quæ sufficiant ad sumptus sustinendos qui requiruntur usque ad principalis causæ decisionem) ad sacram Cæsaream vestram Majestatem viduarum tutelam et refugium potentissimum recurrere, eamque demisissime obtestari quatenus his omnibus consideratis mandare dignetur serioque præcipere dicto comiti sub pœna per Majestatem vestram arbitranda solvat confestimque numeret realiter non solum summam octo millium francorum rescripto Majestatis vestræ memoratam; verum etiam omne interesse dictæ summæ capitalis pro terminis tam ante præfatum rescriptum lapsis, quam postea præteritis. Idque juxta transactionis contenta, et a die transactionis datæ numerandum; declarando quod ad executionem ipsius decreti procedi poterit ad pignorum distractionem etiam manu militari, non obstantibus quibuscumque privilegiis per dictum comitem allegandis aliena quoque dictæ successionis bona per eum redintegrando. Hæc exponit supplex Majestati vestræ vidua supplicans cujus benignitatem in hac causa toties experta iterum in hac petitione tam justa eandem avidissime expectat et expostulat. Interea D. Opt. Max. Sacram Cæsaream vestram Majestatem Reipublicæ christianæ ad multos annos augustam servet et incolumem.

Eidem V^a^ Cæs^æ^ M^ti^ addictissima
MARGARETA PERRENOT DE THORAISE.

(*Archives du Doubs*, E. Perrenot de Granvelle.)

FRÉDÉRIC LE PLAY

ET

L'ÉCOLE DE LA PAIX SOCIALE

DISCOURS DE RÉCEPTION

Par M. PEQUIGNOT

ASSOCIÉ RÉSIDANT

(Séance publique du 27 janvier 1887)

MESSIEURS,

Vous m'avez fait l'honneur de m'admettre dans votre Compagnie, alors que je ne vous apportais d'autre bagage que des plaidoiries et des mémoires sans intérêt pour ceux que les litiges ne concernent pas. Peut-être vous avait-on parlé de quelques conférences d'un caractère tout privé que j'ai faites sur des questions d'économie politique; mais vous avez voulu certainement faire honneur à notre barreau, qui a toujours été fier d'avoir parmi vous des représentants. Laissez-moi vous exprimer publiquement ma profonde reconnaissance, surtout au nom de l'ordre auquel j'appartiens, et vous dire combien je suis touché d'un choix dont je sens aujourd'hui la lourde responsabilité.

L'une des conférences dont je viens de vous parler avait pour titre *la Liberté du testament*. Je dus à cette occasion examiner les travaux d'un penseur éminent qui fait de

cette liberté l'une des bases de l'organisation de la famille. Je voudrais aujourd'hui détacher devant vous la figure de cet homme de bien, de ce savant, de ce réformateur qui a eu le privilège, bien rare de nos jours, où règne la division des esprits, de fonder une école qui lui survit, et continue avec succès à propager sa doctrine. J'ai nommé M. Frédéric Le Play (1), l'auteur du livre de la *Réforme sociale en France*, déduite de l'observation comparée des peuples européens, et des deux traités de l'*Organisation du travail* et de l'*Organisation de la famille*, qui en sont le corollaire. M. Le Play avait été professeur de métallurgie à l'école des mines; il avait été chargé de visiter les principales exploitations minières de l'Europe. Organisateur de nos expositions universelles, commissaire général de celle de 1867, il avait vécu dans le monde des savants et des industriels aussi bien que dans celui des ouvriers; la célèbre galerie de l'histoire du travail avait été, au palais du Champ de Mars, son œuvre toute personnelle. Il y avait introduit un nouveau groupe des objets exposés : c'était celui des instruments d'amélioration matérielle et morale des travailleurs. Bien plus, il avait créé un ordre spécial de récompenses pour ceux qui auraient développé la bonne harmonie entre les patrons et les ouvriers, et assuré à ces derniers le bien-être matériel, moral et intellectuel. Il avait, on le voit, qualité pour parler autrement qu'en rêveur des réformes à introduire dans le régime du travail, dans les familles des patrons comme dans celles des ouvriers, alors que l'antagonisme des classes sociales et les désordres des mœurs semblaient, aux yeux des moins prévenus, en démontrer l'évidente nécessité. Le livre de la *Réforme sociale* heurtait bien des préjugés et des théories accréditées, mais il con-

(1) Pierre-Guillaume-Frédéric Le Play est né à la Rivière-Saint-Sauveur, sur les bords de la Manche, près de Honfleur, le 11 avril 1806. Son père occupait un modeste emploi dans l'administration des douanes.

tenait en même temps une véritable révélation sur l'état social de la France et offrait des moyens pacifiques de tenter le relèvement. Au milieu des splendeurs de nos expositions, Frédéric le Play avait nettement aperçu des symptômes inquiétants de désorganisation sociale : la vie morale lui paraissait s'éteindre sous l'excès de la prospérité matérielle; il dénonçait avec précision les causes de ce mal : l'oubli de la loi morale, la désorganisation de la famille et de l'atelier, la corruption des mœurs, véritables fléaux qu'entretient, affirmait-il, la perversion des esprits égarés par de fausses doctrines acclimatées en France depuis près d'un siècle.

Pour combattre ces fléaux, il faut revenir, conclut l'auteur de la *Réforme sociale*, aux pratiques constamment suivies par les peuples prospères. Elles se résument en une formule précise, qui doit être le point de départ de toutes les réformes à entreprendre : il faut rétablir dans notre pays, qui souffre, le triple respect de la loi de Dieu, qu'on oublie, de l'autorité ébranlée du père de famille, de la dignité de la femme, trop exposée aux contagions corruptrices. L'œuvre de M. Le Play était sincère et puissante; elle frappait le but, en même temps qu'elle faisait appel aux sentiments les plus élevés de l'âme humaine. Aussi fut-elle accueillie dès sa publication par les sympathiques encouragements d'hommes appartenant aux opinions les plus opposées. Elle émut jusqu'au sceptique Sainte-Beuve, qui écrivait dans le *Constitutionnel* (1) : « M. Le Play est d'une génération toute nouvelle, il est l'homme de la société » moderne par excellence, nourri de sa vie, élevé dans ses » progrès, dans ses sciences et dans leur application, de la » lignée des fils de Monge et de Berthollet; s'il a conçu la » pensée d'une réforme, ce n'est qu'à la suite de l'expé-

(1) *Constitutionnel* des 5, 12 et 13 décembre 1864. — *Nouveaux lundis*, t. IX, p. 161-201.

» rience et en combinant les voies et moyens qu'il propose
» avec les forces vives de la civilisation actuelle, sans pré-
» tendre en étouffer ni refouler les développements. Toute-
» fois, il a vu des plaies, il les a sondées; il a cru découvrir
» des dangers pour l'avenir, et, à certains égards, des prin-
» cipes de décadence. Et non seulement il avertit, mais en
» savant et en homme pratique, muni de toutes les lumières
» de son temps et de tous les matériaux qu'il a rassemblés, au
» fait de tous les ingrédients et de tous les mobiles sociaux,
» sachant tous les rouages et tous les ressorts, il propose
» les moyens précis de se corriger et de s'arrêter à temps.
» .... Honneur à M. Le Play d'avoir arboré toute sa pen-
» sée; il ne se discréditera point pour cela. Il sera discuté,
» contredit, appuyé peut-être, et nul ne l'en considérera
» moins de ce qu'il aura tenté de relever la statue du Res-
» pect parmi les hommes. »

Dans une lettre à son ami Cochin, du 8 janvier 1866, Montalembert, complétant ce tableau, disait de Frédéric Le Play : « Je n'hésite pas à dire qu'il a fait le livre le plus
» original, le plus courageux et, sous tous les rapports, le
» plus fort de ce temps (1). »

Il n'est pas hors de propos de préciser ici la méthode suivie pour parvenir à de tels résultats. Le Play avait eu pour ami et pour camarade d'étude, à l'école des mines, Jean Reynaud, qui allait tomber dans les erreurs du saint-simonisme et devait plus tard aboutir aux rêveries de *Terre et Ciel*. Les jeunes ingénieurs n'avaient pas précisément, en 1829, des idées communes sur l'état de la France, dont Reynaud visait déjà la transformation. Ils discutaient souvent, et Le Play refusait d'admettre des systèmes conçus d'avance et de les appliquer à des hommes dont il ne connaissait ni les besoins, ni les souffrances, ni le caractère. Il venait de recevoir, à titre de récompense de ses succès à l'école, un

(1) *Le Play d'après sa correspondance*, par M. de Ribbe, p. 95.

subside destiné à lui faciliter l'étude de la métallurgie au moyen d'un voyage dans l'Allemagne du Nord. Il offrit à son ami de l'associer à son expédition, mais à la condition qu'ils observeraient, au point de vue des faits sociaux, les populations qu'ils allaient visiter. Les voyageurs firent leurs stations d'étude auprès des mines, des forges, et en même temps auprès des familles des ouvriers, des contremaîtres et des paysans. Le Play tenait un carnet en partie double, où il faisait la part de la métallurgie et la part des renseignements sur la situation, les habitudes, les ressources et les traditions des familles qu'il rencontrait : bien jeune encore, il excellait à tirer des hommes et des groupes avec qui il nouait des relations les renseignements utiles à l'objet qu'il avait en vue. Industriels et ouvriers, propriétaires ou fermiers, soldats, maîtres d'école, tous étaient ses tributaires ; il entrevit promptement le parti qu'il pouvait tirer des notes prises ainsi sur place pour étudier la situation sociale d'un pays. Le Play et Reynaud revinrent plus divisés d'opinions ; ils restèrent pourtant bons amis (1). Mais Le Play avait trouvé le plan de sa méthode. Sa vocation d'économiste et de réformateur était fixée. Il résolut de continuer chaque année ses voyages, menant de front les études métallurgiques et celles des familles et des sociétés. Il fut fidèle à l'obligation qu'il s'était imposée jusqu'en 1854, époque où ses fonctions de commissaire de l'Exposition le rappelèrent à Paris. C'est à l'aide du procès-verbal même de cette consciencieuse et véridique enquête qu'il avait publiée, dès 1855, sous le titre : *les Ouvriers européens*, que Le Play sut avec un rare bonheur appliquer rigoureusement à la science sociale la méthode expérimentale des

(1) En 1848, Reynaud, devenu sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'instruction publique, invitait son ami Le Play à prendre part aux conférences des Economistes présidées par Louis Blanc. Le *Moniteur* du 24 mars 1848 publiait le compte rendu du voyage de 1829 chez les paysans du Hanovre et les mineurs du Harz.

sciences naturelles, et déduire de la connaissance et de l'observation scientifique des familles et des groupes de familles de toutes les nations de l'Europe les causes certaines de la prospérité des unes et du déclin des autres.

« Jamais la statistique n'avait été traitée de la sorte ni » serrée d'aussi près, de manière à rendre tous les renseigne- » ments qu'elle contient, et rien que ce qu'elle contient. » Esprit exact, pénétrant, exigeant avec lui-même, un de » ces hommes rares chez qui la conscience en tout est un » besoin de première nécessité, doué d'un esprit de suite, de » ténacité et de patience incroyable, obstiné et même acharné » à mener son idée à fin et à la pousser aussi loin que pos- » sible, Frédéric Le Play, en rassemblant les éléments du pro- » blème social, a fait un premier ouvrage qui, sans parti pris, » est un modèle, et qui devrait être une leçon pour tous les » réformateurs, en leur montrant par quelle série d'épreuves » préparatoires il convient de passer, avant de se faire un » avis et de conclure. Je ne vois pas, ajoutait Sainte-Beuve, » de plus belle page de moralité sociale à méditer (1). »

A mesure qu'il avait pénétré davantage dans les divers milieux et étudié les traditions et les usages, ses observations étaient devenues plus précises et plus concordantes ; il en tira la monographie de plus de six cents familles, histoire vraie, nous dit César Cantu, non des Grecs, des Egyptiens ou des Babyloniens, mais histoire de nos contemporains et de nos frères (2). Le 28 janvier 1856, l'Académie des sciences morales et politiques décernait à l'œuvre des *Ouvriers européens* le prix de statistique fondé par Montyon, et le 11 avril suivant, la Société d'économie sociale se formait pour appliquer à ses études la méthode inaugurée dans les *Ouvriers européens*. Elle fut bientôt déclarée d'utilité publique.

(1) Sainte-Beuve, *Nouveaux lundis*, *loc. cit.*
(2) Conférence sur Le Play, à l'exposition de Turin, 1885.

M. Le Play médita longtemps sur son premier travail. Il attendit neuf ans pour conclure. La première édition de la *Réforme sociale* parut en 1864, celle de l'*Organisation du travail* en janvier 1870, celle de l'*Organisation de la famille* au mois de février suivant.

Les trois ouvrages renferment toute la doctrine que le réformateur se défend d'avoir inventée, mais qui n'est que la résultante des données fournies par l'expérience et la vérification des faits. Vous me permettrez d'emprunter les poroles d'un jurisconsulte éminent, M. Paul Pont, qui présidait en 1886 l'assemblée générale de la Société d'économie sociale, pour vous en présenter ici le succinct résumé (1).

« Le Play a pu présenter dans les *Ouvriers européens* et les » *Ouvriers des deux mondes* des galeries de portraits écono- » miques et moraux qui font reposer désormais la science » sociale sur d'inébranlables fondements et sont les modèles » offerts à tout observateur de bonne foi. Dans l'accomplis- » sement de sa tâche, il recueillit les traditions des peuples » prospères, s'enquérant aux vraies sources de la réforme » auprès de cette classe d'hommes d'élite qui existe chez » toutes les nations, appelés en Orient les hommes supé- » rieurs, le peuple du Ciel, que Platon dénommait les » hommes divins, et que, par un terme en véritable har- » monie avec le but de son œuvre, Le Play nomme les auto- » rités sociales. Après avoir observé un grand nombre de » familles, dans les pays et les groupes les plus divers, » avoir vécu sous leurs toits pour les mieux connaître, Le » Play médita sur ses travaux, répartit tous les peuples de » la terre en sociétés stables, sociétés ébranlées, sociétés » désorganisées, exposa les principes qu'il avait rencontrés » chez les familles et les nations prospères, les erreurs » génératrices de la discorde, et de ce travail comparé fit » jaillir l'indication des causes du bonheur ou du trouble

(1) *Revue de la réforme sociale*, 1886, t. II, p. 1.

» social ; il a prouvé que la vraie constitution d'un peuple » est dans les mœurs et les institutions de la vie privée, et » que la vie privée imprime à la vie publique son carac» tère ; il a dévoilé le rôle immense de l'organisation de la » famille, qui est le principe sacré d'où dérive l'Etat. La » science sociale est pour lui l'étude non de la richesse, » mais du bonheur des familles et des nations, des moyens » qui peuvent leur en procurer ou leur en restituer le bien» fait.... Pour être heureuses, les sociétés doivent donc se » soumettre aux principes qui, sous toutes les latitudes et » dans tous les temps, ont vraiment engendré la prospé» rité. Les peuples souffrent s'ils les oublient ; s'ils les vio» lent, ils périssent ou tombent dans une honteuse dégrada» tion.... Voilà ce que la méthode rigoureuse de l'observation » a appris au maître qui, relevant parmi nous, suivant la » belle expression de Sainte-Beuve, la statue du Respect, a » résumé toute la loi sociale en cette formule : respect de » Dieu, respect du père de famille, respect de la femme. »

L'Organisation du travail a coûté de longues veilles à M. Le Play : 2,800 heures de travail ! disait-il ; cinq fois il l'a écrite de sa main. Ce livre arrivait bien à propos au milieu de la tempête sociale qui commençait. « La grève » universelle, écrivait-il à M. de Ribbe, s'est organisée » complètement dans l'occident de l'Europe. Si les classes » dirigeantes de tout rang et de toute profession restent » dans leur état actuel d'antagonisme, pendant que les » classes vouées aux travaux manuels s'unissent pour dé» truire tout ce qui existe, nous aboutirons à une catas» trophe telle que l'humanité n'en a point encore vu de » semblable (1). » Et après cette vision prophétique de la Commune, il ajoutait : « Il est grand temps de propager la » connaissance des pratiques qui maintiennent encore dans » un grand nombre d'ateliers prospères de la France et de

(1) *Le Play d'après sa correspondance*, p. 157.

» l'Europe l'affection mutuelle du riche et du pauvre, » l'amour de Dieu et le respect des traditions nationales. » — 1er février 1870 (1).

Frédéric Le Play a mis à profit, dans ce livre, la connaissance si précise qu'il possédait de la vie, des besoins, des passions et des coutumes du monde de l'industrie.

Appelé par le prince Demidoff à réorganiser l'exploitation de mines importantes, que ce riche propriétaire possédait dans l'Oural, le Play avait pu gouverner, sans connaître la grève, 45,000 ouvriers mineurs; commissaire général de l'Exposition de 1867, il avait apprécié le zèle, les efforts et les qualités de cœur des travailleurs honnêtes, mais en même temps constaté la première tentative d'embauchage de l'Internationale ; et quand le droit à la grève faisait son entrée dans nos codes, que les économistes la considéraient comme le nécessaire et légitime contrepoids de la puissance exagérée des patrons, propriétaires du sol et du capital, Le Play démontrait, à la lumière des faits, que le principe réellement conservateur de la paix dans le régime du travail consiste dans la permanence des rapports du maître et du serviteur, dans les plus grands ateliers comme dans les foyers domestiques ; que le dévouement des patrons envers les ouvriers est une étroite obligation. Résumant minutieusement ce qu'il avait trouvé de meilleur en Europe, il exposait les six pratiques essentielles qui sont les symptômes de la santé matérielle et morale des ateliers; s'attaquant au dogme, si cher aux ouvriers égarés, du droit à la révolte, il le montrait condamné par le bon sens et par l'expérience de tous les âges. Ce livre restera le plus beau titre de Frédéric Le Play à la reconnaissance de ses concitoyens. A l'heure où il paraissait, c'était un acte de courage, c'était aussi une bonne action.

Je dois vous parler encore de l'*Organisation de la famille*.

---

(1) *Le Play d'après sa correspondance*, p. 158.

Le Play a constaté que dans tous les groupes sociaux qu'il avait observés, la véritable unité sociale, c'est la famille; qu'à son foyer l'homme peut rencontrer les éléments de la paix, du bonheur et de la prospérité, mais quelquefois aussi ceux de la souffrance et de la discorde. Il avait vérifié que les institutions et les mœurs de la vie privée impriment leur caractère à la vie publique et à la constitution même des peuples; il en déduit le rôle immense de la famille dans l'Etat, qui, suivant M. Paul Pont, en est le principe sacré. Le relèvement d'un Etat qui tend à la désorganisation ne peut s'opérer dès lors que par le relèvement de la famille. La famille doit être, pour le riche comme pour le pauvre, non seulement une école de mœurs et de bien-être, mais encore un principe de gouvernement et d'autorité, de conservation et de possession durables. Grande leçon à méditer à l'heure où de tout le faisceau des sentiments qui relient les membres de la famille, il ne reste plus que la tendresse instinctive, sans mesure, ni dignité, ni souci de l'âme, où le chef de la famille, « ce grand prêtre de l'autel domestique, » cède à toutes les caresses et n'a que des complaisances pour ses bambins. Il faut, conclut M. Le Play, relever l'autorité paternelle, laisser au chef de famille le droit de se choisir un successeur dans le domaine familial, dans l'usine ou l'atelier. A la famille, il faut un centre d'où rayonnent pour les fils absents les bons conseils et les bonnes inspirations, d'où l'esprit de retour ne soit jamais banni. De là découle la nécessité de la conservation d'un patrimoine familial, de la possession d'un domaine, d'un atelier, quelque petit qu'il soit, que le père doit transmettre à celui qui le remplacera. Cette conservation du patrimoine familial est un but qu'on ne peut atteindre sans faire passer dans les esprits, avant de toucher aux lois, des idées exactes sur la véritable base de l'institution de la famille. S'il est aisé de prouver l'urgence de modifier nos institutions sur l'égalité matérielle et absolue des partages dans les successions et

sur la liberté du testament, qui seule permet la conservation de l'asile héréditaire, il faut d'abord que cette évidente nécessité détermine un courant d'opinions qui emporte toutes les hésitations.

L'œuvre doctrinale de Le Play est contenue dans ces trois ouvrages. Une année avant sa mort, en 1881, il voulut les compléter et, à soixante-quinze ans, il publia la *Constitution essentielle de l'humanité*, où il réunit, en les précisant, les règles, les principes et les coutumes qui créent la prospérité ou la souffrance des nations.

Les familles, comme les nations, ont deux besoins essentiels, la sécurité du pain quotidien, c'est-à-dire la stabilité et la paix; une loi morale pour prévenir ou réprimer les écarts du libre arbitre. « Ces deux besoins sont également » impérieux : les sociétés souffrent dès qu'elles ne donnent » plus à chacun d'eux les satisfactions nécessaires. Certains » peuples, dont l'ascendant était jadis universellement re- » connu, recherchent encore avec des succès extraordinaires » le progrès matériel et intellectuel, qui produit en abon- » dance le pain quotidien; et cependant ils sont encore » plongés dans un état de souffrance qui compromet de » plus en plus leur avenir. Ce contraste de progrès et de » décadence s'explique par un fait évident : ces peuples ne » savent pas concilier les admirables nouveautés qui ont » ouvert le troisième âge de l'humanité avec la tradition » de la loi morale qui leur assurait le bonheur aux âges » précédents (1). »

L'universalité de la loi morale n'est plus à démontrer, les préceptes n'en varient pas : le Décalogue les résume. La stabilité et la paix sont troublées par toutes les causes qui entretiennent ou excitent l'antagonisme des classes sociales. Ces causes, suivant Le Play, sont principalement d'ordre moral : ce sont les idées fausses qui se perpétuent surtout

---

(1) *Constitution essentielle*, p. 79.

en France, sur l'égalité des hommes et leur prétendue perfection originelle; l'homme naît bon et libre, a écrit Rousseau ; lui-même et ses successeurs ont déduit de cette thèse les conclusions qu'on sait : si, disent-ils, les défaillances de l'homme sont manifestes, c'est que les institutions sociales l'ont dépravé. Si l'homme est né naturellement pour le bien, il faut l'abandonner à ses instincts et lui laisser la liberté pleine et entière d'obéir aux suggestions spontanées de sa nature. Puisque tous les hommes sont également portés au bien par une disposition innée, tous ont droit dans la société à la même part de bonheur et de jouissance. Nés tous également bons et ayant des droits égaux à la liberté et au bonheur, les hommes ne remédieront aux maux de la société qu'en détruisant toutes les institutions de contrainte et d'inégalité. Il faut donc briser les gouvernements qui les maintiennent ou les tolèrent, et la révolte s'élève à la hauteur du devoir. Onze révolutions en trois quarts de siècle, sans aucun résultat pour notre état social, ont prouvé à Le Play que ce faisceau d'erreurs a fait en France son chemin. L'étude des familles par la monographie lui a fourni la contre-épreuve. Ces erreurs sont donc la cause certaine de l'antagonisme et de la division des esprits.

Le Play ne s'attarde pas à discuter : il définit et qualifie les faux dogmes (1), les passe au crible de sa méthode, d'où sortent bien défraîchis les vieux clichés de l'*Emile* et du *Contrat social*, puis il indique les pratiques nécessaires pour donner satisfaction aux deux besoins essentiels de toutes les nations. « J'établis, dit-il en résumé dans ce livre, que » la pratique de la constitution essentielle et le bonheur qui » en résulte pour toutes les races se manifestent par un » trait principal : le père et la mère, inspirés par l'amour » inné qui les attache à leurs enfants, invoquent l'autorité

(1) 1° La doctrine de la perfection originelle; 2° la liberté systématique; 3° l'égalité providentielle; 4° le droit de révolte.

» paternelle déléguée par le Créateur pour réprimer l'in» fluence qu'exerce le vice originel sur les générations suc» cessives ; ils les dressent au travail qui procure le pain » quotidien, et ils leur inculquent la pratique de la loi » morale qui assure la stabilité et la paix. La famille sou» mise aux prescriptions du Décalogue est donc l'élément » éternel des sociétés prospères. » (*La Const. essentielle*, préface, p. 11.)

Vous connaissez maintenant l'œuvre sociale et scientifique de M. Le Play. Je n'ai pas à la juger ici : j'expose et n'ai pas la prétention de soutenir une thèse.

Aux travailleurs il avait dit : « Le but suprême du tra» vail est la vertu et non la richesse, et j'aperçois de plus en » plus que l'intelligence de cette vérité contient en germe » toute la science sociale. » Aux chefs de l'industrie, il avait osé parler de dévouement ; aux économistes, il montrait que la production des richesses sans le progrès moral précipite le déclin des nations ; aux sceptiques de tous ordres, il rappelait la nécessité des fortes convictions, l'ébranlement des sociétés où les familles n'obéissent plus à la loi morale, l'erreur absolue du dogme de la perfection native des hommes, que Guizot avait appelé avant Le Play l'une des colonnes de l'orgueil humain.

Pendant qu'il consignait ainsi le dernier mot de la doctrine, il observait encore, ne perdant de vue aucun des symptômes qui pouvaient révéler le réveil des sentiments religieux, la consolidation de l'autorité paternelle ou le retour de la femme au foyer domestique. Au lieu de se désoler des humiliations de la Commune, il espérait que la catastrophe ferait ouvrir les yeux et montrerait la nécessité de combattre, il activait la nouvelle publication des *Ouvriers des deux mondes*, faite sur le plan des *Ouvriers européens*, et recueillait encore des informations sur les familles des Abyssins et des Kroumirs.

En 1871, après la publication d'une brochure intitulée

la Paix sociale après le désastre, il s'occupa d'organiser dans les provinces des réunions de travail et d'étude qui, sous le nom des Unions de la paix sociale, auraient à s'occuper des questions économiques locales au point de vue de la doctrine du maître. Ses amis l'avaient longtemps pressé de fonder une revue périodique destinée à la répandre. Le livre et la parole n'ont qu'une portée restreinte ; le journal, s'il réussit, pénètre partout et impose sa propagande : l'année 1881 vit naître, sous le patronage de M. Le Play, la *Revue de la réforme sociale*, paraissant tous les quinze jours, publiée avec le concours de la Société d'économie sociale. En 1887, le chiffre des abonnés s'élève à trois mille.

Atteint d'une maladie de cœur, Le Play vit avec une sérénité pleine de poésie l'approche des joies éternelles. Dans le numéro de la *Revue* du 15 février 1882, il écrivait : « Au » terme d'une journée de marche, le voyageur aime à se » recueillir dans le calme du soir, il jette un regard sur le » chemin parcouru avant que les ombres de la nuit des- » cendent cacher la terre pour ne laisser voir au ciel que » de mystérieuses clartés. Par une faveur de la Providence, » après une carrière qui n'a pas été sans labeur, je jouis » de ce repos ; j'ai vu grandir peu à peu l'école de la paix » sociale, et me reportant par la pensée vers l'état des » esprits au début de mes travaux, je me plais à croire » qu'elle n'a pas été sans quelque utilité, j'ai confiance en » son avenir. »

Quelques jours après, il adressait à l'un de ses amis, M. Lacointa, cette lettre touchante qui était un testament véritable : « J'ai revu, mon cher ami, dans cette seconde » maladie l'approche des joies éternelles. Du coup d'œil » suprême, je n'ai point vu, comme certains mystiques, le » néant de la vie humaine ; loin de là, j'en ai de nouveau » constaté l'importance. La vie présente est le poste où nous » devons gagner la vie future. Nous devons être heureux » d'y rester pour faire notre devoir. Le plus grand de tous

» est d'acheminer nos concitoyens vers la vérité éternelle.
» Pour me consoler j'ai dressé la liste des amis capables de
» continuer l'œuvre (1). »

Parvenu au terme d'une vie couronnée par la dignité du travail et la fécondité de l'intelligence, comblé de respects, de sympathies et d'honneurs venus d'en haut (2), sous tous les régimes politiques qui s'étaient écroulés les uns sur les autres pendant sa longue carrière, Le Play était relevé de son poste de labeur le 5 avril 1882, et les amis dont il avait eu la consolation de dresser la liste recueillaient pieusement son héritage.

Les successeurs de Frédéric Le Play n'ont pas failli à la mission qui leur a été léguée. Ils avaient été ses coadjuteurs pendant son apostolat et s'étaient en quelque sorte imbibés de sa méthode, et nous les retrouvons, à ce jour, travaillant avec ardeur au relèvement de la patrie aux heures de défaillances, et nous signalant, dans toutes les branches du travail et de l'activité des hommes, des réformes pacifiques

---

(1) *Le Play d'après sa correspondance.*

(2) M. Lefebvre de Fourcy, inspecteur général des mines, a publié dans les *Annales des mines* (août 1882) une notice biographique concernant F. Le Play; il termine ainsi sa belle étude : « Le Play a voulu dormir son » suprême sommeil au milieu des champs qu'il a tant aimés. Agronome » à temps perdu, il avait acquis près de Limoges le domaine de Ligoure, » sur la commune de Vigon. C'est dans l'humble cimetière de cet obsur » village du Limousin que repose aujourd'hui celui qui a été inspecteur gé- » néral des mines, conseiller d'Etat, sénateur de l'empire, commissaire » général des expositions universelles de 1855, de 1862 et de 1867, fonda- » teur de la Société d'économie sociale, grand officier de la Légion d'hon- » neur, grand-croix des ordres de Saint-Stanislas de Russie, de François- » Joseph d'Autriche, de l'Aigle rouge de Prusse, des Saints-Maurice et Lazare » d'Italie, de Gustave Wasa de Suède, de la Conception du Portugal, du » Medjidié de Turquie, de la Rose du Brésil, de Saint-Michel de Bavière, » commandeur des ordres de Léopold de Belgique, du Lion de Bade, du » Danebrog du Danemark, d'Albert de Saxe, de Saint-Grégoire le Grand. » — Il laisse un fils qu'il avait été heureux d'unir à la fille d'un cama- » rade illustre, Michel Chevalier, et dont il a pu voir grandir la jeune pos- » térité. »

justifiées par l'observation constante et l'étude consciencieuse de tous les faits qui touchent à l'ordre social.

M. Cheysson, l'un de ses disciples, a transmis à la Société d'économie sociale, que Le Play appelait sa fille aînée, les recommandations de l'heure suprême. Il lui demandait de ne s'occuper que d'observations et non de théories *à priori*, de bannir sévèrement de ses réunions la politique et les personnalités, de s'inspirer d'un profond sentiment de paix.

La diffusion de la doctrine de M. Le Play parmi les économistes et les jurisconsultes est un fait acquis à l'avoir de la science sociale, et, je n'hésite pas à le dire, à l'avoir de la science des lois. Les critiques et les objections ne lui ont pas fait défaut, surtout de la part de ceux qui ne l'ont ni approfondie, ni comprise, ni étudiée : je n'ai garde de m'y arrêter. Les héritiers du maître vénéré poursuivent avec une sincérité évidente un but patriotique et honnête, le relèvement de notre cher pays : il faut laisser la paix aux hommes de bonne volonté. Cet enseignement si élevé est encore inconnu du plus grand nombre, et cependant que de travaux sérieux n'a-t-il pas provoqués sur la liberté testamentaire, sur l'égalité absolue dans les partages, sur la conservation du patrimoine familial dans les plus humbles foyers, sur les moyens de soustraire la femme, la jeune fille, l'ouvrière, aux passions des désœuvrés ! C'est surtout dans l'ordre économique que nous pouvons le mieux constater l'influence du beau traité de l'*Organisation du travail*. On chercherait vainement en France une usine, un établissement industriel où l'on ne trouverait installées des institutions de prévoyance et de protection pour assurer à l'ouvrier, suivant le vœu de M. Le Play, le bien-être matériel, moral et intellectuel. Parcourez notre Franche-Comté et voyez si, depuis nos grands établissements métallurgiques jusqu'à la plus petite fabrique, l'initiative intelligente et le dévouement des patrons ont manqué aux

travailleurs, même à ceux qui ont inscrit sur leur étendard de révolte : « Rien des patrons. » Honneur donc à M. Le Play, qui a ouvert la voie de cette pacifique réforme pour combattre la plaie de l'antagonisme des classes sociales. Ne semble-t-il pas déjà qu'elle ne reste envenimée que dans les grandes agglomérations, où les ouvriers sont surexcités par des meneurs ambitieux?

Messieurs, les études des problèmes économiques ont chaque année leur part dans vos récompenses. Je me suis donc conformé à votre programme en vous parlant aujourd'hui la langue spéciale de l'économie politique ; il m'a semblé d'ailleurs que l'exposé de la doctrine de paix et des efforts de cet homme généreux qui, pareil au sage antique, a dépensé sa vie entière à la recherche du vrai, était un tableau digne de vos méditations.

Si j'ai essayé, dans cette occasion solennelle, de les mettre devant vous en relief, c'est encore et c'est surtout parce que je crois à la contagion du bien.

RÉPONSE DE M. LE PRÉSIDENT

Monsieur,

En vous recevant dans ses rangs, l'Académie rend hommage à une double tradition, celle d'abord qui l'unit au barreau de Besançon, et qui a maintenu entre eux, par une série d'élections honorables pour l'un et l'autre, des liens déjà plus que séculaires ; celle ensuite qui vous unit vous-même à cette vénérable corporation, et vous y a fait obtenir une place enviée.

On pourra dire, il est vrai, que l'éloquence judiciaire, si distinguée qu'elle soit, n'a rien à faire avec l'éloquence aca-

démique ; heureusement votre passé nous a prouvé votre aptitude pour les études de cabinet, aussi bien que pour les luttes improvisées du prétoire.

L'économie politique a été surtout, pendant ces dernières années, la principale occupation de vos loisirs ; et vos travaux sur les *syndicats professionnels* et les *fromageries franc-comtoises* ont fait connaître en vous un observateur attentif des faits qui constituent la vie industrielle et agricole de nos contrées ; vous avez fourni par là même à notre histoire locale des matériaux intéressants, et l'Académie, qui a pour tâche spéciale de réunir les documents de cette histoire, ne pouvait trouver en vous qu'un collaborateur utile. Elle s'est même laissé dire que vous n'étiez pas étranger à certaine traduction anonyme de l'allemand, et qu'une société, même exclusivement littéraire, aurait droit de compter sur votre concours.

Venez donc, Monsieur, prendre part à plus d'un titre à nos travaux : sans renoncer à des occupations professionnelles qui sont l'honneur de votre vie, vous trouverez parmi nous de plus fréquentes occasions d'étudier ces problèmes complexes qui constituent ce qu'on appelle aujourd'hui la science sociale ; et en cherchant en particulier à interpréter la doctrine du maître éminent que vous venez de nous peindre avec la foi d'un disciple, vous pourrez encore ici, la plume à la main, plaider plus d'une cause utile ; vous nous parlerez de ces grandes questions de travail, de richesse publique et privée, de liberté morale et politique, qui ont rempli l'âme et la vie de Le Play, et vous serez ainsi au milieu de vos confrères de l'Académie, comme à la barre, l'avocat convaincu de la justice et de la vérité.

RAPPORT

SUR

LE CONCOURS D'HISTOIRE

Par M. le chanoine SUCHET

MEMBRE TITULAIRE

(Séance publique du 27 juillet 1887)

L'Académie a reçu deux mémoires importants pour le concours d'histoire de 1887. Votre commission, après les avoir soigneusement examinés, est d'avis qu'ils méritent une récompense. Ce qu'on pourrait reprocher à leurs auteurs, c'est d'avoir traité leur sujet avec trop d'amour, et d'avoir voulu nous intéresser à des détails parfois minutieux, qui allongent démesurément leurs mémoires ; car l'un d'eux n'a pas moins de sept cents pages. Sans doute on ne peut pas toujours écrire l'histoire avec la concision de Tacite. Cependant, même dans une monographie, il faut se rappeler que

Tout ce qu'on dit de trop est fade et rebutant.

Le mémoire n° 2 est intitulé : *Etude historique sur le prieuré de Saint-Pierre et de Saint-Paul de Morteau et sur le val de Morteau, depuis leurs origines jusqu'en 1791*. Il porte cette épigraphe :

Heroes Mortuaci non « potuerunt
Illustrius vivere neque mori. »

Je dois rappeler qu'en 1856 votre Compagnie a déjà reçu, pour le concours d'histoire, un travail intitulé : *Recherches historiques sur la ville de Morteau*. La commission d'alors l'a trouvé insuffisant et n'a pu lui accorder qu'une mention honorable. Le sujet restait donc encore ouvert, et votre commission a jugé que le mémoire envoyé cette année sur Morteau peut être admis au concours.

Il le mérite du reste. C'est un travail consciencieux, à peu près complet, fait de main d'ouvrier, comme dit la Bruyère, c'est-à-dire par un écrivain qui sait consulter les sources, interpréter les textes, écrire correctement et se tenir en garde contre les jugements injustes, en se plaçant, par la pensée, dans le milieu où se sont passés les événements qu'il raconte. Sans doute on voudrait trouver parfois un peu plus d'éclat dans le style, plus de couleur dans le récit. Mais ce défaut est compensé par l'ordre, la clarté et la méthode que l'auteur a su mettre dans l'exposition des faits.

Il a eu sous la main des matériaux déjà réunis par ceux qui, avant lui, ont essayé d'écrire quelques fragments de l'histoire de Morteau. Je ne parle pas de l'ouvrage publié en 1838 par les frères Vuillemin, sur le prieuré. C'est moins une histoire qu'une fantaisie littéraire où le roman et la légende tiennent la plus grande place. Mais le concurrent a profité des notices manuscrites sur le prieuré rédigées par dom Chassignet, par le géomètre Roland, par le P. André de Saint-Nicolas, par l'évêque constitutionnel Moïse. Il a fouillé les trésors des archives publiques, parmi lesquels il faut citer le fameux *Livre noir*, contenant les lois et règlements de l'administration du val de Morteau, depuis 1188 à 1639. Il a consulté aussi une source importante de renseignements, négligée jusqu'ici. Ce sont les registres des chapitres généraux de Cluny, en 32 vol. in-4°, imprimés ou manuscrits, de la bibliothèque de la chambre des députés. L'auteur n'avance aucun fait de quelque valeur sans indi-

quer la source d'où il l'a tiré. Un travail qu'il aurait pu consulter utilement, mais qu'il a ignoré, c'est une *Histoire du prieuré de Morteau* composée, vers 1840, par M. Bourgon, professeur à la faculté des lettres de Besançon. Ce travail, resté manuscrit, est aujourd'hui en ma possession.

Le concurrent nous indique en ces mots le plan de son mémoire : « Cette étude, dit-il, est divisée en deux époques : 1° gouvernement indépendant du prieuré, et établissement de la communauté (1100 à 1541) ; 2° affranchissements, invasion suédoise, conquête de la Franche-Comté, gouvernement français (1542-1791). La première époque fait connaître les coutumes du prieuré dès le XIIe siècle, sa législation, ses usages, ses franchises, les droits du seigneur ecclésiastique, les devoirs de ses sujets. Cette terre passe sous le protectorat des sires de Montfaucon, qui commettent de nombreuses exactions. La gardienneté est ensuite attribuée à la maison de Neuchâtel-sur-le-Lac, et nous assistons aux longues guerres qui eurent lieu entre le comte Louis et son oncle Henri, comte de Montbéliard. Cette période offre des faits intéressants pour l'histoire de la province. »

Telle est l'analyse que l'auteur donne lui-même de la première époque. S'il ne remonte pas au delà du XIIe siècle, c'est que nul document authentique ne mentionne Morteau avant 1107. On ne sait rien des temps antérieurs. Aucun monument ne nous dit si le val a été habité avant l'établissement du prieuré. On ne connaît pas même le nom du fondateur de ce monastère. C'est à dater du XIIe siècle que l'histoire de ce pays s'illumine. La charte de 1180, rédigée par le prieur Hugues, règle dès lors les rapports des religieux avec les habitants. Ce traité sera la constitution invoquée souvent dans les siècles suivants, pour déterminer les droits du prieur et ceux de ses vassaux.

C'est de Cluny qu'est venue la colonie des moines qui habitent le monastère. Morteau reste donc sous la dépen-

dance de la grande abbaye bourguignonne. Cette dépendance y maintient la discipline. Si parfois cette discipline s'affaiblit, si quelques religieux sont insoumis, si certains prieurs administrent mal, s'ils sont obligés de lutter contre de puissants seigneurs, des temps meilleurs succèdent à ces temps d'épreuve. Des prieurs zélés et intelligents, tels que Simon de Gonsans, qui fut depuis évêque d'Amiens, viennent relever le monastère et le faire prospérer. Alors nous assistons au développement de l'agriculture et du commerce, à la création des villages du vallon, à la construction des forteresses, à l'institution des prud'hommes. « A part quelques courts moments de désordre, le prieuré de Morteau, nous dit l'auteur, fut un des monastères franc-comtois qui eurent la meilleure administration, et dont les religieux observèrent le mieux la règle bénédictine. »

Sur la fin du XIVe siècle, commence le règne des prieurs commendataires. Le monastère est administré par des procureurs, dont l'influence paraît avoir été généralement heureuse pour les habitants du val. Ceux-ci avaient toujours été de condition libre, « soit parce qu'ils occupèrent ce pays les premiers, soit parce que les religieux leur accordèrent différentes libertés et des terres grevées de charges peu considérables, pour encourager les défrichements et favoriser le peuplement de la contrée. » La commune se constitue dans ses éléments essentiels d'association et d'indépendance, sous la garde des prud'hommes. La constitution de cet état social et administratif forme un chapitre intéressant de ce mémoire.

Nous voyons à cette époque apparaître la division du val de Morteau en cinq quartiers, dont le principal s'appelle dès lors la Grand'Ville. L'auteur raconte simplement, dans un style d'annaliste un peu froid mais correct, tous les événements plus ou moins importants du XIVe et du XVe siècle, administration de la justice, droits et usages, service religieux, mœurs du temps, rapports des habitants avec leurs

seigneurs, restauration du monastère, construction de ponts, établissements des foires, état florissant de l'agriculture et de l'industrie. La population s'accroît considérablement ; car on lit dans une requête de 1513, que « dans le vaulx de Morteau sont assis dix-huit ou vingt villages et grand peuple y résidant, dont un village nommé la Grand'-Ville, bien peuplé et maisonné, est le principal lieu du vaulx. »

Plusieurs faits indiquent qu'un courant d'indépendance se faisait sentir parmi les habitants. Le duc de Bourgogne les avait confirmés dans le droit de bourgeoisie, dont ils étaient fiers. Ils réclamaient en toute circonstance leurs libertés et franchises. Ils refusèrent de servir dans l'armée de Charles le Téméraire ; mais ils n'en furent pas moins exposés aux ravages des pillards suisses et allemands.

Antoine de Vergy, archevêque de Besançon, était prieur commendataire de Morteau. Quand il mourut en 1541, il fut vivement regretté des habitants. Il laissait le val de Morteau dans un état florissant qui s'accrut encore sous le gouvernement espagnol. Aussi la population était arrivée à son plus haut point de prospérité, et ne pouvait plus guère augmenter. Le dénombrement qui eut lieu en 1600 constata qu'il y avait, dans les cinq quartiers, 1,938 familles, ce qui donnait alors au val de Morteau environ 12,000 habitants. Des paroisses nouvelles s'étaient établies dans le vallon. On y avait reçu un certain nombre de familles catholiques, obligées de quitter la Suisse devenue protestante. Les habitants étaient attachés à leur foi, et l'auteur raconte avec quelle ardeur ils repoussèrent, en 1575, les huguenots suisses qui essayaient de passer la frontière pour se joindre à ceux qui devaient tenter de surprendre Besançon.

La seconde partie du mémoire s'étend de 1541 à 1791. Cette période comprend des détails curieux sur les affranchissements, qui furent surtout l'œuvre du prieur Jean

Richardot, archevêque de Cambrai, un des grands bienfaiteurs du val de Morteau. Grâce à lui, l'industrie et le commerce y prirent de grands développements. Son successeur, Jean-Jacques Fauche, archevêque de Besançon, introduisit au monastère la réforme de saint Vannes, et forma, avec six autres prieurés réformés du comté de Bourgogne, une province particulière qu'on appela le *Petit Cluny*.

Arrivé à ce point du mémoire, l'auteur nous fait pénétrer dans le détail du gouvernement de la commune. Il nous initie à la vie sociale des habitants, à la vie de famille, aux mœurs et usages du pays. Il expose le système électoral largement libéral pour l'élection des prud'hommes, et qui pourrait servir de leçon à notre temps.

La prospérité dont le vallon jouissait à cette époque fut bientôt troublée par les malheurs de la guerre de Dix ans. On sait quel courage héroïque les habitants de Morteau déployèrent alors contre les Suédois. Ils ont succombé dans la lutte, et le récit de leurs combats, de leurs souffrances, est une des pages les plus émouvantes du mémoire. C'est en leur honneur qu'on plaça dans l'église de Morteau l'inscription dont l'auteur a mis un passage en tête de son travail. On regrette que cette inscription ait disparu, et que les habitants de Morteau n'aient pas été jaloux de conserver par le moindre monument le souvenir des hauts faits de leurs ancêtres.

Après la conquête de la Franche-Comté par Louis XIV, le val de Morteau conserva quelque temps son ancien gouvernement communal. Mais toutes les franchises disparurent insensiblement, et Morteau, comme le reste de la province, fut soumis au droit commun. Les villages du vallon s'efforçaient de se soustraire, pour le spirituel, aux exigences des prieurs, maîtres absolus de la paroisse. Peu à peu on bâtit de nombreuses églises ou chapelles dans les cinq quartiers de la Grand'Ville. Les archevêques de Besan-

çon favorisaient cette tendance légitime des habitants du val, et bientôt on y compta un assez grand nombre de paroisses indépendantes.

Les prieurs réclamaient. Ils suscitèrent nombre de procès aux paroisses nouvelles. Mais la révolution vint mettre fin à tous ces débats, et l'antique seigneurie ecclésiastique de Morteau, si longtemps indépendante, ne fut plus dès lors qu'une circonscription cantonale.

Ici s'arrête le travail de l'auteur. Il a voulu raconter les annales de l'ancien régime jusqu'en 1791. Il n'a pas jugé à propos d'écrire l'histoire de la nouvelle France. Nous respectons ses motifs. D'autres continueront son œuvre en racontant plus tard comment Morteau inaugura le nouveau régime en célébrant, avec une pompe si révolutionnaire, la fête des funérailles de la royauté.

Le travail que j'analyse rapidement est, en résumé, une œuvre sérieuse. Il est suivi de biographies intéressantes sur les personnages remarquables du val de Morteau. L'auteur y a ajouté l'armorial des prieurs et des familles distinguées du pays, ainsi que vingt-six pièces justificatives, avec des plans et des photographies. L'œuvre est donc complète. Elle l'est même trop sous certains rapports, car on pourrait en retrancher avantageusement certains détails sur les procès, contestations, marchés, impôts, etc., qui allongent le récit et fatiguent le lecteur. D'autre part, on aimerait à trouver dans ce travail un tableau plus vivant de ce beau vallon où se passent les événements racontés, et à la description duquel l'auteur consacre à peine quelques lignes. Xavier Marmier, dans le roman d'*Hélène et Suzanne*, dont la scène est à Morteau, nous a raconté des traditions et de gracieuses légendes de ce pays. La légende, sans doute, n'est pas de l'histoire, mais elle l'éclaire par certains côtés, en exposant l'état des croyances et des opinions d'un peuple. Aussi nous aurions aimé que l'auteur consacrât quelques pages à l'exposé des mœurs, des coutumes, des traditions,

des usages particuliers, des légendes même, qui servent à peindre le caractère d'une population.

Le mémoire n° 1 est intitulé : *Recherches historiques sur la ville de Saint-Hippolyte et le comté de la Roche*. Il a pour épigraphe ces paroles évangéliques : *Colligite fragmenta ne pereant*. Le sujet pouvait donner lieu à une étude importante, car, comme le remarque l'auteur, « Saint-Hippolyte fut, pendant sept siècles, la résidence de familles illustres, le boulevard du comté de la Roche, la capitale du val d'Ajoie et de la Franche-Montagne, et plus tard le chef-lieu d'un district et d'une sous-préfecture. » Aussi cette contrée n'a pas été oubliée par nos historiens franc-comtois. Sans parler du poème humoristique de l'abbé Besançon intitulé *le Vieux bourg*, qui n'est qu'une fantaisie satirique contre les habitants de cette petite ville, votre correspondant, M. l'abbé Richard, a écrit les annales des châteaux et seigneuries de la Franche-Montagne et publié les monographies de Saint-Hippolyte, de Maîche et de Montjoie. M. Jules Sauzay a raconté l'histoire de la révolution dans cette partie des montagnes du Doubs. L'auteur du mémoire a profité largement de ces travaux, en indiquant toutefois les sources où il puisait. Il les a complétés en étendant le cadre de ses recherches et en ajoutant de nouveaux documents aux documents connus.

Ce n'est qu'au XI[e] siècle que commencent pour Saint-Hippolyte les temps historiques. Avant cette époque, tout y est obscur, inconnu. C'est vainement que l'auteur essaie de reconstituer, pour cette région, l'histoire de l'époque gauloise, en dissertant sur la civilisation des Aryens, sur les Gallo-Romains, les Bourguignons, les Francs, etc. Il réussit assez bien à faire un résumé d'histoire générale ; mais, en ce qui concerne Saint-Hippolyte, il ne peut que nous donner des hypothèses assez fragiles.

Nous lui ferons remarquer, en passant, qu'il attribue à tort à Grégoire de Tours le mot souvent cité : *Gesta Dei per*

Francos. Ce mot est simplement le titre d'un ouvrage de Guibert de Nogent sur la croisade de 1096.

La première mention authentique de Saint-Hippolyte est de l'an 1040. C'est à trois kilomètres de la ville actuelle qu'il faut chercher l'origine de cette antique seigneurie. Là, près d'une vaste excavation naturelle, fut construite la forteresse seigneuriale qui prit le nom de Château de la Roche : « Ce château, dit l'auteur du mémoire, bâti à l'entrée de la grotte, était d'un accès très difficile. Les comtes de la Roche, ne trouvant pas encore suffisantes ses fortifications naturelles, l'avaient protégé par d'importants travaux. Trois murailles épaisses, dont on voit les ruines, en défendaient l'entrée. Elles étaient séparées les unes des autres par deux fossés d'environ quatre mètres de largeur. La dernière était munie d'une vaste galerie. En somme, les abords du château étaient défendus par un boulevard inattaquable. Aussi ne lit-on nulle part dans l'histoire qu'il ait jamais été forcé. »

Telle fut la résidence féodale qui, depuis le XI[e] siècle, donna son nom à l'une des plus illustres maisons du comté de Bourgogne.

Le plus ancien comte de la Roche connu, Simon, fut, au XII[e] siècle, le fondateur de l'abbaye des Trois-Rois. Ces seigneurs étendirent leur domination sur les contrées voisines. Ils bâtirent Châtillon-sous-Maîche, Clémont et d'autres forteresses qui communiquaient entre elles à l'aide de signaux et enlaçaient ainsi une vaste étendue de terres dans leur redoutable étreinte. Ces forteresses étaient quelquefois un sujet de terreur pour les habitants ; c'était aussi souvent pour eux un asile où ils se réfugiaient quand l'ennemi menaçait d'envahir le pays. L'histoire des seigneurs de la Roche nous offre, dans une longue période d'années, ce qu'on trouve partout dans l'histoire féodale, des guerres de château à château, des montres d'armes, des distributions de fiefs à quelques vassaux, des alliances entre familles seigneuriales, des fondations bienfaisantes, des affranchisse-

ments et des concessions de terres ; puis, à mesure que le temps marche et que les idées d'émancipation se développent, nous assistons aux assemblées communales, aux élections de prud'hommes et de maîtres bourgeois, à la reconnaissance des libertés de la Franche-Montagne, etc. L'auteur a su développer avec aisance et clarté cette partie de son récit. Une des œuvres importantes du comte Jean II de la Roche fut l'établissement d'un chapitre dans l'église de Saint-Hippolyte, en l'an 1303. L'auteur rapporte les statuts capitulaires, dans lesquels nous trouvons une disposition singulière, qui ressemble presque à une épigramme. Il y est dit que les chanoines doivent avoir leur maison dans l'enceinte du cimetière, *intra metas cœmeterii ecclesiæ.*

Cette institution capitulaire dura près de cinq cents ans et ne fut supprimée qu'en 1789. Elle eut, dans le cours des siècles, à remplir une mission qui lui donnait quelque ressemblance avec l'insigne chapitre de l'église métropolitaine, car, en 1418, Humbert de la Roche rapporta, de la collégiale de Lirey, en Champagne, un des saints suaires de Notre-Seigneur. Cette précieuse relique resta trente-quatre ans à la garde des chanoines de Saint-Hippolyte et fut ensuite transportée à Turin, où elle est encore aujourd'hui en grande vénération.

Le chapitre de Saint-Hippolyte accomplit encore une autre œuvre importante. Au XVIe siècle, il ouvrit une école de langue et de poésie latines. De cette école capitulaire sortirent plusieurs hommes d'un talent remarquable. C'est d'abord Hugues Rabet, poète latin, ami de Gilbert Cousin et maître du cardinal Granvelle; c'est ensuite Jean-Jacques Boissard, artiste et poète, un des plus savants interprètes des monuments de l'antiquité.

En dehors de leur seigneurie de Saint-Hippolyte et des événements restreints qui s'y produisaient, les comtes de la Roche ont joué parfois un rôle de quelque importance dans l'histoire. On les voit prendre part au traité désastreux

de Brétigny en 1360, combattre à la bataille de Rosebecque en 1382, se signaler au service de Jean sans Peur, conduire leurs braves et fidèles milices contre les Ecorcheurs et les Anglais, et faire partie de la croisade pour Jean II, roi de Chypre. C'est dans cette dernière expédition que François de la Palud, devenu comte de la Roche, ayant été fait prisonnier, fut délivré miraculeusement par la protection de Notre-Dame de Consolation. On connaît cette gracieuse légende, à laquelle l'auteur du mémoire s'efforce de donner un caractère historique.

La famille de la Palud posséda la seigneurie de la Roche jusqu'en 1544, et se fit généralement aimer des habitants, en respectant leurs franchises, en développant le commerce et en augmentant les sources de prospérité. Ce sont eux qui s'associèrent avec les seigneurs de la province pour relever la confrérie de Saint-Georges, et le dernier des la Palud, Jean II, combattit vaillamment à Pavie à côté de François Ier.

Le comté de la Roche passa ensuite à la maison de Rye en 1544. Ce fut le commencement d'une période de malheurs qui se succédèrent jusqu'à la guerre des Suédois, pendant laquelle les habitants de Saint-Hippolyte ne trouvèrent de refuge que dans la grotte de la Roche. La ville avait été prise après trois mois de résistance héroïque. Je ne fais qu'indiquer les événements que l'auteur raconte en détail. Il a retracé en particulier, avec une certaine vigueur, le tableau des misères et des souffrances de cette désastreuse guerre de Dix ans.

Le château de la Roche, qui avait plusieurs fois servi d'asile aux habitants pendant les guerres, fut enfin définitivement détruit lors de la conquête de la Franche-Comté par Louis XIV. Saint-Hippolyte subit la loi du plus fort, et cette petite nationalité indépendante fut, comme le reste, absorbée dans la grande nation. Toutefois, ce chef-lieu de la Franche-Montagne fut un des derniers à se soumettre.

« Les sentiments hostiles étaient si vivants dans le pays, nous dit l'auteur, que le gouvernement français fut obligé d'y maintenir un corps d'occupation pendant près d'un demi-siècle. L'attachement à l'Espagne et le dévouement des Comtois aux rois catholiques se sont affaiblis lentement. La France s'est substituée à l'Espagne dans le cœur de nos braves montagnards. »

Dès lors, l'histoire de Saint-Hippolyte se confond généralement avec l'histoire de la province. Toutefois l'auteur nous donne des détails particuliers sur la situation matérielle et morale du comté de la Roche au xvii[e] et au xviii[e] siècle, sur l'état des paysans à cette époque, sur les écoles, les institutions religieuses, les assemblées populaires, les habitations, les fêtes et divertissements, etc. Les derniers chapitres comprennent l'histoire de l'époque révolutionnaire, avec ses scènes de violence et de résistance courageuse. L'auteur nous conduit ainsi jusqu'aux temps actuels, qu'il termine par une statistique industrielle, agricole et commerciale, qui renferme des documents utiles.

Ne nous plaignons point de cette abondance qui nous amène jusqu'à l'histoire contemporaine et même jusqu'à la fête du 14 juillet. Mais, arrivée à ce point, l'histoire est exposée à perdre son caractère d'appréciation calme et sereine et à prendre un air de polémique. Il y a des faits auxquels l'historien doit laisser faire leur quarantaine avant d'y toucher.

L'auteur a ajouté à son mémoire une étude très étendue sur les mœurs, coutumes, croyances et superstitions de cette région des montagnes. Ce travail, assez généralement intéressant, ne renferme pas moins de quatre-vingts pages. Nous ne saurions accepter tout ce que dit l'auteur, car il poétise quelquefois et trace alors des tableaux où l'imagination a au moins autant de part que la réalité. Ailleurs il critique avec une vivacité qui tient du pamphlet.

De plus, nous ferons remarquer que si l'auteur a eu le

mérite de recueillir et de peindre une multitude de traditions et de coutumes franc-comtoises, beaucoup de ces usages ne sont pas particuliers au comté de la Roche. On les retrouve dans la plus grande partie des montagnes du Doubs, et elles conviennent autant au Russey, à Morteau, à Pontarlier, qu'à Saint-Hippolyte.

Malgré ces défauts, si cette étude était abrégée de moitié, et restreinte à ce qui est vraiment caractéristique pour le comté de la Roche, elle formerait un appendice intéressant au travail principal du concurrent.

L'auteur termine cette partie de son mémoire en nous donnant deux spécimens assez curieux du patois de Saint-Hippolyte. On y retrouve les formes les plus générales du patois de nos montagnes, avec les locutions propres au comté de la Roche. Parmi les douze pièces justificatives qui terminent ce mémoire, les unes sont inédites, d'autres ont déjà été publiées. Nous voudrions voir au nombre de ces documents une pièce que l'auteur a placée mal à propos dans le corps de son récit. Ce sont les statuts de Notre-Dame du Mont, ancienne chapelle de pèlerinage près de Saint-Hippolyte.

En somme, le mémoire sur Saint-Hippolyte est un travail important, qui a demandé à son auteur des recherches sérieuses. Le style en est généralement clair, simple et convenable au genre historique. Cependant on y sent quelquefois le manque de goût et de mesure, l'emphase et une tendance à rechercher les images forcées, comme celle que l'auteur emprunte à un vers du poète Devoille, apostrophant ainsi les rochers du Dessoubre :

O géants de granit, qui vous tordit les côtes?

On peut encore reprocher à ce travail de s'étendre sur des détails inutiles, tandis qu'il mentionne à peine des personnages importants, tels que les deux peintres Courtois; d'affirmer des faits contestables; de manquer parfois d'ordre

et de méthode, en mêlant les époques et en nous transportant du XIe au XVIIe siècle. Aussi votre commission, qui est d'avis de récompenser les deux mémoires présentés au concours, vous propose de mettre en première ligne l'étude sur Morteau, et au second rang l'histoire de Saint-Hippolyte.

Elle demande donc pour le mémoire n° 2, *Etude sur Morteau*, une médaille de 300 fr., et pour le mémoire n° 1, *Histoire de Saint-Hippolyte*, une médaille de 200 fr.

RAPPORT

SUR

LE CONCOURS DE POÉSIE

Par M. le Comte Amédée BENEYTON

MEMBRE TITULAIRE

(Séance publique du 27 juillet 1887)

Messieurs,

On ne saurait, sans injustice, accuser notre temps de négliger l'activité pour le rêve. On pourrait plutôt craindre que, lassées par un labeur incessant, violentées par les soucis et les agitations de la vie, les âmes délicates ne perdissent le goût de la poésie.

Il n'en est rien, heureusement. Le concours dont votre commission m'a confié le difficile honneur de vous rendre compte prouve qu'en Franche-Comté, grâce à Dieu, on sait trouver le vrai repos et les vrais réconforts dans les belles régions de l'idéal, et que les poètes se sentent encouragés par un public bienveillant.

La physionomie générale du concours est jeune. C'est son mérite et son défaut. L'élan est généreux, mais on souhaiterait souvent un peu plus de travail et de méditation. Nous avons constaté avec plaisir que toutes les pièces soumises à votre jugement sont inspirées par des senti-

ments élevés et qu'un goût irréprochable a présidé au choix des sujets. Après avoir rendu cette justice à l'ensemble du concours, j'aborde la partie la plus difficile de notre tâche, l'examen et l'appréciation des œuvres.

Douze concurrents ont répondu à l'appel de l'Académie. Ils ont présenté quinze pièces, parmi lesquelles un volume manuscrit de plus de onze cents vers. Je suivrai l'ordre des numéros attribués aux envois par le secrétariat.

Le n° 1 a pris pour devise : *Je suis jeune, il est vrai....*

Le petit poème intitulé *le Fort de Joux* paraît, en effet, l'œuvre d'un débutant que je me garderai bien de décourager. La lecture assidue des maîtres transformera peut-être en talent une facilité sans travail. L'auteur, en épurant son goût, s'habituera à mûrir et à développer un plan. Il deviendra plus sévère dans le choix des rimes, plus exact dans le mètre. Son style ne sera plus déparé par des vers comme celui-ci :

Reçoit un dur cachot des mains de son époux.

N° 2. Sous ce titre : *le Char de la Miotte*, nous avons lu un joli récit d'une cavalcade à Belfort. Le sujet, par lui-même, prêtait peu à l'inspiration ; aussi, quoique l'auteur ait fait preuve d'une extrême facilité et montré de sérieuses qualités, certaines strophes, sans manquer de couleur, sont-elles prosaïques. Toutefois, c'est à Belfort que se déploie le cortège, et la citadelle héroïque inspire parfois au poète un vers excellent. On est tenté de regretter qu'il n'ait point abordé un sujet vraiment lyrique, ou que, dans son portefeuille, il n'ait pas fait le meilleur choix.

Une verve guerrière anime les deux vers qui terminent la pièce ; l'auteur leur a, justement, emprunté sa devise :

Les plis du drapeau claquaient bruyamment,
— Le vent qui soufflait venait de l'Alsace...

Sous le n° 3, nous avons reçu un volume manuscrit intitulé : *Salins*. La commission a été assez mal impressionnée tout d'abord par une préface insolite, dans laquelle l'auteur prend la peine de se livrer à de longs calculs pour nous apprendre en combien d'heures il a *bâclé* ce poème qu'il nous recommande ensuite d'une façon bien singulière :

» Vous n'y trouverez, nous dit-il, que des lignes rimées,
» quelques redites, des obscurités, et même passablement
» d'inepties et de fadeurs qui m'ont fait pitié à moi-
» même. »

Il y avait de quoi faire reculer des juges moins hardis. Le titre, essentiellement comtois, nous a donné du courage. Nous nous sommes trouvés aux prises avec un abrégé de l'histoire de Salins, en vers étonnants, sur un plan qui ne manque pas de grandeur.

Dans un rêve héroïque, l'historien-poète évoque successivement ses personnages. Ce ne sont rien moins que le mont Poupet, les forts qui défendent la ville, et la ville elle-même. On les entend parler tour à tour. Chacune de leurs harangues autobiographiques commence à la mode antique : Moi, je suis *Poupet*. — Moi, je suis *Châtel-Belin*. — Je suis le fort *Prévost*.... hier, j'étais le *Saint-André*. — Je suis l'ancien *Bracon*. — Je suis.... *la Ville des Salines*.

L'auteur, exalté par une lecture trop exclusive peut-être du grand poète comtois, manie souvent les mots excessifs comme des jouets familiers. Il rencontre quelquefois de beaux vers. On pourrait citer des passages qui sont un peu des pastiches. Ces imitations ne sont pas sans danger. Le maître lui-même n'a point échappé aux excès de son génie.

Voici deux extraits qui montreront jusqu'où notre concurrent peut monter et redescendre :

Je suis Poupet. Je suis le géant. O montagnes !
Je veille. Mes rochers plongent dans les campagnes
Leurs racines de granit brut ;

Mes flancs nus ont gardé l'âpre effort des genèses,
Et mon front, qu'a blanchi le baiser des fournaises,
Est chauve autour de l'occiput.

. . . .

. . . .

Oui, tout mon avenir est là. Plus de névrose!
Anémie, eczéma, rhumatisme, chlorose,
Nécrose, hypertrophie, exostose, flegmons,
Ozène, coryza, ganglions, nerfs, poumons,
Carreau, périostite, ophtalmie et chorée,
Tout peut ici trouver une cure assurée.
Mon eau vous rend la force avec le sodium,
Tout avec le bromure et le potassium.

. . . .

Une pièce plus courte, pensée fortement, à loisir, et sobrement développée, pourrait commander d'unanimes suffrages que nous avons dû refuser cette fois. L'auteur, qui est pour lui-même d'une sévérité excessive, ne s'en étonnera pas.

En résumé, le poème de *Salins* est une chronique rimée, avec la date des événements, le nom des hommes célèbres et la topographie de la ville et du pays. Il lui manque ce qui fait le charme des chroniques, le parfum d'antiquité. Intéressante dès aujourd'hui, l'œuvre de notre poète-érudit, retrouvée dans un siècle ou deux, sur les rayons de la bibliothèque de l'antique et vaillante cité, aura tout son prix et sera récompensée, sans doute, par une gloire un peu tardive, mais fondée sur la juste reconnaissance des Salinois.

N° 4. — *Poème à Pasteur.* Le début de cette pièce est plein de noblesse :

La science aux yeux clairs, au front nimbé d'étoiles,
Va d'un pas calme et sûr, un flambeau dans la main.
Elle va déchirant d'un grand geste les voiles
De la nuit....

Malheureusement, le souffle qu'on sentait venir n'anime pas le reste du morceau. On y trouve encore quelques

beaux vers, mais l'ensemble manque d'éclat. Trouvant peut-être son excuse dans les nécessités de son sujet, l'auteur n'a pas reculé devant des trivialités comme celles-ci :

> Le choléra tueur des poules, le charbon
> Qui détruit en un jour le bœuf et le mouton.

Quelques belles strophes de huit syllabes interrompent heureusement les stances alexandrines; mais ces strophes reproduisent des lieux communs sur la supériorité des savants sur les guerriers. Toutes les gloires sont chères au cœur de la patrie. Est-ce bien le moment, dans le pays de Rouget de l'Isle, quand on est poète, de dénigrer la gloire militaire? Reconquérir ressemble beaucoup à conquérir. L'heure ne semble pas encore venue de célébrer l'oubli et la paix éternelle.

N° 5. — *Souvenir à M. l'abbé Pioche.* Messieurs, au moment de la clôture du concours, notre cher et malheureux confrère, l'abbé Pioche, vivait encore. Sa belle intelligence avait sombré, mais ses grands yeux si bons, où brillait jadis une si belle flamme, ne s'étaient pas encore fermés. L'Académie est certainement touchée par le choix de ce sujet, mais elle est trop juste pour que ses sentiments et ses regrets puissent influer le moins du monde sur son arrêt. Votre commission n'a pas manqué d'écarter aussi toute préoccupation étrangère à ses devoirs.

Le poème élégiaque qui vous est présenté est un récit de la vie du poète. Lauréat de l'académie des Jeux floraux, Pioche avait mérité successivement vos encouragements et vos couronnes avant de s'asseoir parmi vous.

Les strophes dont nous avons à vous rendre compte sont très pures et très émues, elles révèlent une âme vraiment poétique et un écrivain correct. Nous devons leur reprocher, cependant, quelques longueurs, une ou deux taches, et un peu de monotonie. Je me hâte de vous lire de ce morceau

quelques extraits où la beauté des sentiments s'unit à l'élégance de la forme.

Louis, le doux poète, a déposé sa lyre.
Comme un astre mourant qui du ciel se retire
Et nous dérobe sa clarté,
Nous l'avons vu soudain disparaître dans l'ombre.
A cette vive flamme, à ces rayons sans nombre
A succédé l'obscurité.

. . . .

Disciple accoutumé des poètes antiques,
Tout jeune, il entr'ouvrit leur immortel trésor.
Tour à tour se parant de leurs grâces rustiques,
Ou de leur vol sublime accompagnant l'essor.

. . . .

Ami, qu'as-tu vu dans ton rêve,
Quelle est l'étrange vision
Qui t'assombrit et qui t'enlève
Ta lumineuse illusion?

Aurais-tu, méditant la gloire
Du poète au brillant destin,
Parcouru la lugubre histoire
De Gilbert mort en son matin?

Chénier laissant avec tristesse
Son vers à peine commencé,
Aux pieds de la mort qui se dresse,
Devant toi s'est-il avancé?

. . . .

Non, ce qui l'occupait, ce n'était plus la terre;
A la fortune, au monde, à leur gloire éphémère,
Il disait un dernier adieu;
Et les tendres désirs de son âme oppressée,
Ses élans les plus purs, sa féconde pensée,
Tout était dirigé vers Dieu.

. . . .

. . . .

Mais, hélas! si nos cœurs sont le jeu d'un mirage,
Si nos espoirs déçus n'ont pas de lendemain,
Si nous ne devons plus contempler ton visage,
Et si Dieu de nos mains veut retirer ta main,

Nous comprendrons alors qu'en ce combat suprême
Tes yeux, clos ici-bas, ailleurs se sont ouverts.

. . . .

Non, ne regrettons plus ton départ, ô génie !

. . . .

Tu caressais un songe, et vers d'heureux sommets
Sans cesse t'emportait l'aile de l'espérance ;
— Dors, afin d'ignorer la chute et la souffrance,
Garde toujours ton rêve, et ne reviens jamais.

L'envoi n° 6 contient des *Strophes à la Franche-Comté*, des stances en l'honneur de *Claude de Jouffroy* et deux *Sonnets comtois*.

L'auteur n'est certainement pas un débutant. Il manie le vers moderne avec facilité. Les tendances de son esprit sont éminemment poétiques. Mais le plan manque de richesse et de développement. On est étonné de rencontrer des incorrections et des négligences dans des morceaux qui contiennent des beautés que plus de méditation et de travail mettraient en pleine valeur.

Ne soyons pas trop sévères pour un hiatus, certains critiques modernes sont indulgents sur ce point, ni pour un vers de onze syllabes (ce n'est peut-être qu'une faute de copiste), ni pour des consonances pénibles, et hâtons-nous de citer de belles strophes :

A la Franche-Comté

Nous aimons tes grands bois au printemps frémissant
Sous la brise qui passe à l'aube, caressant
Les nids dans les bouleaux, les aunes, les érables ;
Et l'automne, sous les rayons du soleil d'or
Quand tressaillent, au bruit des meutes et du cor,
Les chênes vénérables.

Toujours tu tressaillis au mot de liberté.
Ton histoire redit le courage indompté
De nos pères luttant jusqu'au trépas pour elle.
Si des voix leur criaient : *Brave Comtois, rends-toi !*
Nos pères répondaient : *Nenni, nenni, ma foi !*
Devise fière et belle (1) !

(1) Cette strophe contient un *lapsus ;* mais elle est si vibrante que nous avons cédé au plaisir de la citer.

A Claude de Jouffroy

Aujourd'hui, sois vengé, grand homme pacifique,
Car, fière de son fils, notre libre Comté
T'élève un bronze, et dans un cri patriotique,
T'acclame au nom des siens et de l'humanité. ..

N° 7. *L'Orphelin.*

Grégoire était son nom; la forge était sa vie,
Et ses yeux reflétaient des lueurs d'incendie
« Quand il frappait devant ! » — L'enclume tressaillait
Sous le lingot de fer que son marteau broyait.
Et l'on voyait autour de sa poitrine noire
De longues gerbes d'or qui s'élevaient en gloire,
Baignant de leurs rayons son front de dix-sept ans !

Tel est le début brillant et coloré d'un petit poème qui ne nous a paru se rattacher à la Franche-Comté que par des liens voulus et trop peu solides pour satisfaire aux conditions du programme. La scène pourrait se passer en toute autre province. L'unique personnage n'a rien de réellement comtois.

Ces objections ne nous ont pas permis de vous recommander un morceau vigoureux, rempli de sentiments généreux.

L'évocation d'une fauvette qui vient chanter sur un tombeau manque d'originalité, mais ajoute une note attendrie et gracieuse à une tonalité générale peut-être excessive.

N° 8. — *A la Franche-Comté.* Comme la précédente, cette pièce est vigoureuse. Si nous n'écoutions que nos sentiments, avec quel plaisir nous vous proposerions de couronner cette ode inspirée par un souffle vraiment comtois. Nos devoirs sont sévères. Comment ne pas reprocher à ce morceau sa monotonie dans la véhémence, des énuméra-

tions de noms propres presque tous précédés du mot *c'est :* c'est Darçon.... c'est Lecourbe.... c'est Pajol.... c'est Moncey.... c'est Mairet.... c'est Suard.... c'est Jouffroy.... c'est Bourguignon ? La flamme incontestable du morceau en perd sa beauté.

Je n'insisterai pas sur quelques négligences, sur une rime qui fait défaut au milieu de rimes millionnaires. J'aime mieux répéter que l'ode *A la Franche-Comté* est émouvante et ajouter que, remaniée et étendue, elle pourrait être très belle.

N° 9. — *Victor Hugo.* Une ode au grand poète comtois. De la jeunesse, ce morceau semble avoir la chaleur. C'est le temps où bourdonnent dans les âmes les pensées immenses, où les doigts, encore inhabiles, se lassent à ébaucher les sublimes figures entrevues. Taisons donc les imperfections et citons de beaux vers, que je louerais sans restriction s'ils n'exprimaient une idée déjà magnifiquement développée par le poète des *Rayons et Ombres.* Ces strophes isolées semblent prouver que si le talent de l'auteur n'est pas encore mûr pour l'ode, il excelle déjà aux vers délicats et aux sentiments élevés.

Le poète, rêveur superbe,
Ecoute le nid, le brin d'herbe,
Entend tous les êtres aimants.
De son cœur ardent chaque fibre
Comme une immense harpe vibre
Au moindre bruit des éléments.

Il comprend la chanson des brises,
Il sait les paroles exquises
Qu'échangent entre elles les fleurs ;
La plainte lugubre des ondes,
Les sanglots, les douleurs profondes,
La sombre amertume des pleurs.

Il sait, dissipant les nuages,
Faire renaître les vieux âges

Dans l'ombre à jamais disparus;
Et, prévoyant les grands désastres,
Il entend la plainte des astres
Qui savent qu'ils ne seront plus.

N° 10. — *Echenoz.* Besançon, la vieille cité guerrière, a vu disparaître dernièrement une vénérable et étrange figure, objet du respect universel. Il était bien naturel que l'aumônier militaire Echenoz, martyr de son patriotisme, décoré sur les champs de bataille, inspirât un poète. La pièce que nous avons reçue est éclatante de sentiments généreux, elle est correcte. Dans la forme, pourtant, elle est terne et familière. Ecrit sans doute précipitamment, avec une facilité excessive, ce morceau manque des qualités que donnent le travail et l'étude assidue des maîtres.

N° 11. — *La Vierge des grottes de Rozet.* Sous ce titre nous a été adressée une *Légende moderne* écrite avec cette facilité dangereuse que nous avons déjà déplorée. Rimer promptement n'est pas composer, et ne peut nullement dispenser de la critique inflexible que les écrivains doivent exercer sur leurs œuvres.

Le réalisme n'est pas sans charme dans le genre descriptif, mais il ne faudrait pas aller jusqu'au trivial dans une légende traitée d'ailleurs avec une certaine pompe.

L'auteur, ce nous semble, aura du talent s'il le veut. Qu'il lise, qu'il travaille, qu'il soit sévère et exigeant pour lui-même, qu'il médite son plan et ses sujets : le succès est à ce prix.

N° 12. — *Le Siège d'Arbois en* 1674. Encore un poème inspiré par le plus pur patriotisme comtois, tellement comtois que le patriotisme français s'offusque des sentiments d'amour pour l'Espagne, de haine pour la France, qui vibrent dans ce chant guerrier. Deux siècles ne les ont pas attiédis,

et pas un mot n'avertit le lecteur, par une réserve affectueuse, que le poète écrit en 1887 et commence à aimer la France. Il en est encore aux haines de nos pères du XVIIe siècle pour l'étranger. Faut-il être inexorable pour cette fidélité violente? Hélas! si le sort des armes nous arrachait quelque province, ne souhaiterions-nous pas qu'elle se retrouvât fidèle, aimante, insoumise, deux cents ans après nous avoir été ravie?... si sa captivité devait atteindre cette terrible durée. Pardonnons donc à l'auteur et jugeons son œuvre, à laquelle manquent, à notre avis, huit ou dix vers qui refléteraient les sentiments que nous venons d'exprimer. Nous souhaiterions aussi la suppression de trois épithètes trop blessantes pour une petite cité comtoise.

Le poème ne manque ni d'ampleur ni d'harmonie; mais c'est trop souvent un récitatif. On n'y trouve presque pas d'épisodes, point de dialogues, d'apostrophes héroïques qui animent le drame et rehaussent le récit. Nous avons encore cette fois une chronique poétique, un fragment historique. Le plan est bien tracé. L'œuvre se divise en cinq parties ayant chacune un sous-titre fort inutile. Un chiffre romain aurait suffi, surtout en tête de la IVe division.

Ce morceau est écrit en vers alexandrins. Les rimes sont fort bonnes. Le style est plutôt classique, avec des enjambements trop hardis et des accumulations d'épithètes. Quelques vers sont prosaïques, mais l'ensemble est vibrant.

Citons un vers cornélien :

A qui veut rester libre il n'est rien d'impossible.

Telle est, Messieurs, l'appréciation de votre commission sur les différents morceaux présentés au concours de poésie.

Les citations que nous avons introduites dans le rapport montrent que plusieurs de ces œuvres contiennent de réelles beautés. Aucune, toutefois, ne nous a paru assez soutenue

pour mériter le prix de poésie. Nous vous proposons de décerner une *mention très honorable* avec *médaille de bronze* à l'harmonieux poème élégiaque : *Souvenir à l'abbé Pioche*, qui vous a été adressé sous la devise :

> Si natura negat, nonnunquam carmina fidus
> Suadet amor....

Et une *mention honorable* au poème intitulé *le Siège d'Arbois en* 1674, portant pour épigraphe : *Sans peur et sans reproche.*

LA PLURALITÉ
DES MONDES HABITÉS

Par M. Georges SIRE

PRÉSIDENT ANNUEL

(Séance publique du 28 juillet 1887)

MESSIEURS,

Les savants modernes sont unanimes pour admettre que les astres qui peuplent l'immensité ont une commune origine. Tous ces astres résulteraient de la condensation de la matière cosmique répandue dans tout l'univers et qui formait le chaos primitif. Tous ces astres passent ou ont passé par la phase d'incandescence, qui nous permet d'avoir la notion de leur existence.

Le nombre des astres actuellement lumineux est prodigieux, et si grand que ce nombre ait été évalué il y a seulement quelques années, il reste incontestablement bien au-dessous de la réalité, puisque à chaque perfectionnement dans les moyens d'observation, on est contraint d'augmenter ce nombre. Tout récemment la photographie de quelques parties du ciel a révélé l'existence d'astres nombreux, là où les plus puissantes lunettes ne signalaient rien.

Pour donner une idée du nombre en quelque sorte incal-

culable des étoiles, voici une copie d'une épreuve photographique d'une très petite partie du ciel, dans laquelle l'examen microscopique décèle l'image de plus de 4,800 foyers lumineux distincts. Pour représenter tout le ciel visible à la surface de la terre, il ne faudrait pas moins de *dix mille* photographies semblables ; ce qui permet d'évaluer à vingt millions au moins le nombre des étoiles actuellement perceptibles.

Les étoiles sont des globes lumineux analogues à notre soleil, et si un grand nombre d'entre elles ne nous apparaissent que comme des points lumineux d'un très faible éclat, cela est dû à leur grand éloignement, et cet éloignement peut être tel que la lumière, en le franchissant, soit assez affaiblie pour ne produire aucune impression sur les plaques photographiques, moyen d'investigation de la lumière le plus sensible que l'on connaisse aujourd'hui.

« On sait que les astronomes ont pris l'habitude de classer les étoiles par ordre de grandeur ou plutôt d'éclat. Au delà de la 6e grandeur, les étoiles ne sont pas visibles à l'œil nu, mais avec les lunettes on va beaucoup plus loin. Au commencement de ce siècle, on allait jusqu'à la 10e grandeur ; aujourd'hui on va jusqu'à la 16e. D'après certains dénombrements, le nombre des étoiles de chaque classe est à peu près le triple, ou mieux les 5/2 de celui de la classe précédente. Si cette règle s'étendait jusqu'aux étoiles de 16e grandeur, le nombre des étoiles ou des soleils serait de 31 millions. »

De plus, « si l'on admet qu'en moyenne les étoiles sont à peu près de même grandeur, en sorte que leur diversité d'éclat tienne seulement à celle de leur distance, on arrive à cette conséquence que les étoiles de 16e grandeur, limite actuelle du pouvoir de pénétration de nos lunettes, seraient 965 fois plus éloignées que celles de première. Le boulet de canon qui mettrait neuf ans à aller de la terre au soleil, et neuf millions d'années à atteindre la région des étoiles

les plus proches, en mettrait dix-huit mille millions à aller d'un bout à l'autre de l'univers visible; la lumière, qui parcourt 75,000 lieues par seconde, et vient du soleil à nous en huit minutes, y emploierait trente mille ans (1). »

Ces notions dérivent, il est vrai, de suppositions peu exactes. Les étoiles ne sont pas toutes de dimensions égales; elles n'ont pas le même éclat intrinsèque et ne sont pas uniformément réparties dans l'espace. Ces notions peuvent servir néanmoins à fixer les idées sur les dimensions d'une partie de l'univers. D'ailleurs, la 16e grandeur des étoiles n'est pas une limite infranchissable; il existe sûrement des étoiles plus éloignées; enfin, on aura une idée de ce qu'est l'infinité des mondes en pensant que tout l'ensemble que nous venons de considérer, c'est-à-dire tout le ciel visible sur notre terre, n'est qu'un point de l'immensité que certains esprits géométriques regardent comme une sphère dont le centre est partout et la surface nulle part.

De semblables considérations confondent l'imagination, troublent l'esprit, et on éprouve une certaine appréhension à se demander quel peut être le rôle de la planète que nous habitons et qui est astreinte à tourner incessamment autour du soleil, une des étoiles innombrables de l'univers. Comparée au soleil, notre terre est un globe infime; comparée à l'espace dans lequel elle se meut, c'est un grain de poussière; c'est sur ce grain de poussière que l'homme s'agite.

Autour de notre soleil circulent un grand nombre de planètes qui reçoivent de lui la lumière et la chaleur, c'est-à-dire les diverses impulsions de l'énergie. Est-il admissible qu'il en soit de même pour toutes les étoiles du firmament? Il existe autour de ces globes lumineux des espaces si énormes, que rien ne semble devoir s'opposer à la libre circulation d'une infinité de planètes autour de leurs centres respectifs d'attraction, puis de satellites tournant

(1) FAYE, *Sur l'origine des mondes*, 2e édition, p. 180.

autour de ces planètes. Si les plus grandes probabilités militent en faveur de cette opinion, les preuves manquent; c'est donc une simple conjecture. Si nous avons de la peine à distinguer les diverses étoiles, leurs planètes, si elles en ont, resteront toujours invisibles pour nous, exactement comme les planètes de notre système solaire sont invisibles à la distance des étoiles les plus proches de nous.

Au reste, quel que soit le nombre et l'état de formation des mondes, on a pensé depuis longtemps que ce vaste ensemble ne peut avoir été créé pour rien; que la terre, insignifiante sous tous les rapports, ne saurait avoir seule le privilège de porter des êtres vivants et intelligents. « Les mondes habités, la vie répandue à profusion dans l'univers sous les formes les plus variées : quel vaste champ pour l'imagination! Pour l'imagination, soit; mais pour la science, non. Sur le point de fait, la science est et restera toujours muette (1). »

Cette question de la pluralité des mondes habités a de tout temps préoccupé certains esprits, même les plus religieux. Faute de bien connaître ce que la religion enseigne positivement et ce qu'elle abandonne aux disputes des hommes, on lui attribue souvent une doctrine qui n'est pas la sienne et on se remplit de préjugés contre elle.

« Vous voulez absolument découvrir des habitants dans la lune, disait le P. Félix; vous voulez trouver dans les étoiles et dans les soleils des frères en intelligence et en liberté, et, comme le disent certains génies qui prétendent à la vision intuitive de tous les mondes, vous voulez saluer de loin, à travers les espaces, des sociétés et des civilisations astronomiques; soit. Mettez dans le monde sidéral autant de population qu'il vous plaira, sous telle forme et à tel degré de température matérielle et morale que vous voudrez l'imaginer.... j'ai hâte de le proclamer, le dogme

(1) FAYE, *l'Origine des mondes*, p. 293.

n'y répugne pas; il ne nie ni n'affirme rien sur cette libre hypothèse. L'économie générale du christianisme ne regarde que la terre, rien que la terre; elle embrasse l'humanité, rien que l'humanité, l'humanité descendue d'Adam. »

Au commencement de ce siècle, un autre savant prédicateur (1) parlait dans le même sens. « Vous paraît-il étrange que la terre, qui n'est qu'un point dans l'immensité, soit seule habitée et que le reste de l'univers ne soit qu'une vaste solitude? Aimez-vous à placer dans les planètes et les mondes étoilés des créatures intelligentes, mais capables de connaître et de glorifier le Créateur? La religion ne vous défend pas d'embrasser cette opinion. La *Pluralité des mondes* de Fontenelle peut bien n'être qu'un roman ingénieux, mais vous êtes libres d'y voir une réalité. »

Enfin, voici l'opinion d'un religieux doublé d'un astronome. Dans ses conversations, le regretté directeur de l'observatoire du Collège romain, le P. Secchi, se prononçait sur cette question avec une grande énergie. A un ami qui lui demandait s'il croyait que la planète Mars, qu'il avait tant observée, était habitée, il répondit : « A quoi voulez-vous donc qu'elle serve, si elle ne l'est pas? N'est-ce pas une terre comme la nôtre? »

Cette croyance à la pluralité des mondes habités, le P. Secchi la professait ouvertement. Après avoir décrit en astronome consommé, dans son beau livre *le Soleil*, la série des mondes dont l'univers se compose, il s'écrie : » Que dire de ces espaces immenses et des astres qui les remplissent? Que penser de ces étoiles qui sont sans doute, comme notre soleil, des astres de lumière, de chaleur et d'activité, destinées comme lui à entretenir la vie d'une foule de créatures de toute espèce? Pour nous, il nous semblerait absurde de regarder ces vastes régions comme des déserts inhabités; elles doivent être peuplées d'êtres intelligents

(1) Frayssinous.

et raisonnables, capables de connaître, d'honorer et d'aimer leur créateur (1). »

D'autre part, les matérialistes soutiennent que les mêmes forces brutes qui ont peuplé la terre d'êtres intelligents se retrouvent partout, que partout elles doivent aboutir aux mêmes résultats. Les panthéistes, les mystiques, par des chemins différents, arrivent à une conclusion identique, c'est-à-dire à la croyance de la pluralité des mondes habités.

Mais comme le fait judicieusement remarquer M. Faye, dans une question de cette nature, « il faut savoir distinguer ce qui est du domaine de l'imagination pure de ce qui appartient à la science positive (2). »

Ce n'est pas toutefois que la science moderne soutienne que la terre seule est habitée; mais quant à la répartition de la vie universelle, elle commence par éliminer tous les astres lumineux par eux-mêmes, car aucun n'est habité, la vie organique étant incompatible avec leur incandescence. « Aucun ne le sera jamais, parce qu'à l'époque de leur extinction, alors qu'un être vivant pourrait mettre le pied sur leur croûte refroidie et solidifiée, il n'y aura pas, à cause de leur immense éloignement mutuel, de soleil voisin pour départir à chacun d'eux la lumière et la chaleur (3). »

La vie organique telle que nous la connaissons ne peut donc se développer que sur les planètes éteintes, invisibles, qui circulent peut-être autour des étoiles. Or, comment pourrions-nous avoir la preuve qu'elles sont habitées, nous ne les voyons même pas. Nous sommes donc réduits à supputer ce qui peut avoir lieu sur les planètes de notre monde; et, tout d'abord, ce serait folie de chercher à y découvrir des traces, même indirectes, d'êtres vivants, elles

---

(1) SECCHI, *le Soleil*, p. 417.
(2) FAYE, *l'Origine des mondes*, p. 294.
(3) ID., *id.*, p. 295.

sont trop loin. D'ailleurs, quand on étudie attentivement les conditions de la vie des êtres à la surface de la terre, on reconnaît que ces conditions sont très multiples et resserrées entre des limites si étroites, que bien peu d'astres de notre monde solaire les remplissent.

Dans ce monde, notre soleil joue un rôle énorme en dehors des effets mécaniques de sa puissante attraction. C'est par la chaleur et la lumière qu'il nous envoie qu'il développe la plupart des énergies de la vie terrestre; et leur intensité est intimement liée à la dépense formidable qu'il fait pour briller. Aussi a-t-on pensé que les planètes de notre système étant très inégalement situées par rapport à ce foyer d'activité, devaient aussi très inégalement subir son influence, et partant que les caractères, les facultés physiques et morales de leurs habitants, devaient nécessairement être fort différents.

Dans cette voie, l'imagination s'est donné libre carrière, et on a le triste spectacle de voir de grands esprits arriver aux conceptions les plus extravagantes. Ainsi, dans une dissertation sur la répartition de la vie dans l'univers, Kant admet que les éléments et les tissus qui constituent les êtres pensants sont d'autant plus grossiers qu'ils habitent une planète plus voisine du soleil. Par suite, les puissances de leur âme sont limitées et gênées dans leurs manifestations par les obstacles résultant de la grossièreté de la matière à laquelle elles sont unies. D'où la conséquence que les habitants de Mercure et de Vénus seraient moins que des idiots. Par contre, les habitants des planètes se perfectionnent et sont doués de facultés d'autant plus supérieures que leur demeure est plus éloignée du centre de vie et de lumière; de sorte que les habitants de Saturne et d'Uranus seraient plus que des génies. On est frappé de voir ce grand esprit émettre des appréciations aussi étranges et arriver de bonne foi à l'expression de cette loi générale :

« La matière dont sont formés les habitants des diverses

planètes, les animaux aussi bien que les plantes, doit avant tout être d'une nature d'autant plus légère et plus subtile, l'élasticité des fibres et en même temps la conformation de leur corps doivent être d'autant plus parfaites que les astres sont plus éloignés du soleil. »

Et comme la grossièreté de la machine qu'habitent les âmes des créatures raisonnables qui vivent sur les planètes influe sur leurs facultés, Kant en déduit qu'une loi semblable à la précédente doit régir les facultés spirituelles de ces créatures. Il est plus que vraisemblable, dit-il, que « l'excellence des créatures intelligentes, la promptitude de leur pensée, la netteté et la vivacité des notions qu'elles reçoivent des impressions extérieures, aussi bien que leurs facultés de les associer, enfin, aussi la prestesse dans l'exercice de leur activité, en un mot, tout l'ensemble de leur être doit être soumis à une loi déterminée, d'après laquelle il est d'autant plus parfait et plus excellent que leur lieu d'habitation est plus éloigné du soleil. »

Cette interprétation serait de nature à faire naître quelques doutes sur la haute opinion que nous nous plaisons d'avoir de nous-mêmes. Mais Kant prend soin de nous rassurer. « La nature humaine, dit-il, qui dans l'échelle des êtres occupe exactement l'échelon du milieu, se trouve placée entre les deux limites inférieure et supérieure de la perfection, à égale distance des deux extrêmes. Si la prééminence des classes les plus élevées des êtres raisonnables qui habitent Jupiter et Saturne excite notre envie et nous humilie à la vue de notre infériorité, nous pouvons d'autre part trouver un sujet de contentement et de satisfaction dans la contemplation des créatures inférieures qui, sur les planètes Vénus et Mercure, restent bien au-dessous de la perfection de la nature humaine. » Et dans un lyrisme qui fait sourire, notre philosophe s'écrie : « Quel admirable spectacle ! D'un côté nous voyons des créatures pensantes auprès desquelles le Groënlandais et le Hottentot

seraient des Newtons ; et de l'autre, des êtres qui regarderaient Newton comme un singe.

Le plus bizarre, c'est que Fontenelle arrive à des conséquences tout à fait opposées à celles de Kant, au sujet de l'activité et de la perfection des habitants des planètes. Après avoir taxé de folie, à force d'activité, les habitants de Mercure, en raison de leur proximité du soleil, Fontenelle traite de flegmatiques ceux de Saturne par une raison contraire. « Ce sont des gens, dit-il, qui ne savent ce que c'est que de rire, qui prennent toujours un jour pour répondre à la moindre question qu'on leur fait, et qui auraient trouvé Caton d'Utique trop badin et trop folâtre. »

Ces citations montrent dans quelles excentricités peuvent tomber les esprits les plus supérieurs lorsqu'ils se laissent entraîner par leur imagination. En effet, dès l'instant qu'on veut quand même peupler les planètes d'êtres vivants et pensants, il faut nécessairement leur donner une organisation appropriée aux milieux dans lesquels ils doivent vivre, milieux qui diffèrent si radicalement des conditions climatériques terrestres. S'agit-il d'une planète très rapprochée du soleil, on s'arrange pour que les matériaux qui forment les tissus des habitants soient très réfractaires. Leurs yeux sont microscopiques, pour pouvoir supporter l'éclat de la lumière qui les inonde. Quant à leurs facultés, elles seront presques nulles ou très développées, ce seront des crétins ou des génies, c'est au choix. Quand vient le tour des planètes les plus éloignées du soleil, rien ne coûte de doter les habitants des qualités indispensables à leur demeure glaciale. Une atmosphère spéciale et une respiration à grande vitesse leur permettront de lutter contre les plus basses températures. D'autre part, la lumière solaire y est-elle cent fois moins intense que sur notre terre, qu'à cela ne tienne, les habitants auront un nerf optique cent fois plus sensible que le nôtre, et c'est ainsi que tout sera pour le mieux dans le plus de mondes possible. Toutefois

il est consolant que de récents écrits aient fait très spirituellement justice, au nom de la science vraie, des fantaisies qu'une fausse philosophie présente trop souvent sur ce sujet à la crédulité du public (1).

A l'appui de leur hypothèse, les partisans convaincus de la pluralité des mondes citent que de récentes recherches ont fait découvrir que des êtres vivent sur notre terre dans des conditions regardées, *à priori*, comme contraires à l'entretien de la vie organique et à son développement. En effet, il y a peu d'années, on croyait encore qu'en raison de l'énorme pression et de l'obscurité complète qui y règnent, le fond des océans était dépourvu d'êtres vivants. Des dragages entrepris dans les régions polaires et dans les zones équatoriales prouvèrent que les profondeurs de la mer sont richement peuplées d'animaux les plus variés. Au lieu d'espèces pourvues de carapaces pouvant résister à des pressions considérables, les engins de capture, à la grande surprise des explorateurs, ramenèrent des animaux d'une structure des plus délicates, des plus fragiles, et doués de propriétés phosphorescentes destinées à illuminer leur ténébreuse demeure. En revanche, nulle trace de végétaux. Or, comme ces êtres singuliers respirent aux dépens de l'air dissous dans l'eau, et qu'ils se nourrissent de débris des êtres de la région superficielle qui tombent au fond des mers, il en résulte que les conditions d'existence des êtres bizarres qui habitent le fond des mers rentrent dans la règle commune; en sorte que la contradiction n'est qu'apparente.

Il est donc bien superflu de se mettre l'esprit à la torture pour peupler les planètes d'êtres plus ou moins fantastiques. La nature est si variée dans ses modes d'action, si multiple dans ses manifestations, qu'on ne saurait apporter

(1) Lire notamment le chapitre XV de l'ouvrage de M. FAYE, *l'Origine des mondes*.

trop de réserve lorsqu'il s'agit des phénomènes si complexes de la vie organique.

« Si l'on se reporte aux actions purement mécaniques qui ont présidé à la transformation d'un amas de matière cosmique pour aboutir à un monde quelconque, on est forcé de convenir que le jeu naturel de ces forces n'a pas de rapport avec l'ensemble des conditions de la vie. S'il était possible de faire l'énumération complète de ces conditions qui, pour la plupart, sont indépendantes les unes des autres, on verrait qu'il y a bien peu de chances pour qu'elles se trouvent réunies sur un globe quelconque. La nature a donc dû former un grand nombre de mondes pour qu'un milieu habitable se soit produit, çà ou là, par un heureux concours de circonstances favorables. C'est ainsi que la nature, sur notre globe, assure la reproduction de certains êtres en dépit des chances nombreuses de destruction qui les menacent. Elle n'a pour cela qu'un procédé : c'est de multiplier énormément les germes exposés à périr, afin que quelques-uns d'entre eux rencontrent la chance rare qui leur permettra de vivre. Ainsi il serait puéril de prétendre qu'il ne peut y avoir qu'un globe habité dans l'univers; mais il serait tout aussi insoutenable de prétendre que tous ces mondes sont habités ou doivent l'être (1). »

Au reste, la vie ne peut avoir sur les planètes qu'une durée relativement limitée. La vie de l'humanité ne sera qu'une période très courte de l'histoire de la terre. Tant que les conditions actuelles se maintiendront, les êtres continueront à vivre, à se reproduire, puis à mourir. Tant que le soleil enverra sur la terre la quantité de chaleur et de lumière qu'exige l'entretien de la vie végétale et animale, les choses resteront en l'état. Mais il ne faut pas perdre de vue que la terre ne bénéficie que d'une partie infiniment petite de la dépense énorme de chaleur que fait journellement

(1) Faye, *l'Origine des mondes*, p. 305.

notre soleil. Or, la provision de chaleur du soleil est aussi limitée, et comme il la perd constamment sans rien récupérer, on prévoit que la continuation incessante de cette déperdition modifiera dans l'avenir les conditions climatériques sur notre globe, au point de les rendre impuissantes à entretenir la vie. L'humanité est donc condamnée à disparaître de la surface de la terre. C'est une question de temps. A mesure que la chaleur solaire ira en diminuant, les glaces polaires envahiront peu à peu les deux hémisphères et finiront par se joindre à l'équateur. A cette époque, la surface de la terre sera recouverte d'une épaisse couche de glace; toute trace de la vie aura disparu : de la présence de l'humanité il ne restera rien, pas même des ruines. Mais la terre n'en continuera pas moins à circuler autour du soleil, comme elle l'a fait dans les longues périodes qui ont précédé la création des êtres vivants. Elle se comportera de même dans les périodes illimitées qui s'écouleront après leur disparition, et aussi après que le soleil lui-même sera totalement éteint et refroidi. « Alors la terre ne sera plus éclairée que par quelques rares étoiles qui brilleront encore dans le firmament. Elle n'aura plus d'autre lumière propre que celle des étoiles filantes qui continueront à pénétrer dans son atmosphère et à s'y enflammer. Ainsi des planètes obscures et froides circulant autour du soleil éteint, tel sera le sort de notre monde lorsqu'il aura dépensé toute l'énergie de position que la main de Dieu a accumulée dans le chaos premier (1). »

Cet état final de notre système solaire est bien éloigné de nous, et pendant une longue suite de siècles encore, l'humanité pourra contempler les majestueux phénomènes de notre monde astronomique et les merveilleuses manifestations de la vie sur la terre. Plus la science fait de progrès, plus elle reconnaît que tout est à admirer dans la création,

(1) FAYE, *l'Origine des mondes.*

plus elle est convaincue de l'intervention d'un être tout-puissant dans la constitution de l'univers. Car si les systèmes cosmogoniques modernes croient pouvoir faire reculer l'intervention divine jusqu'au chaos premier, et si ce chaos est pour eux de la matière en mouvement, ils n'en sont pas moins acculés par ces deux interrogations : Cette matière, qui l'a créée ? Ce mouvement, qui l'a donné ? C'est surtout par le spectacle de l'harmonie qui préside à la marche des astres, par la connaissance des lois qui régissent leurs mouvements, que l'homme est conduit à repousser comme cause première l'unique action des forces brutes, et qu'il est invinciblement entraîné à se ranger à l'avis de ceux

. . . . . . qui ne peuvent songer
Que cette horloge existe et n'ait pas d'horloger.

LA

DOMINATION PRUSSIENNE

A NEUCHATEL

(1700-1713)

DISCOURS DE RÉCEPTION

Par M. Edouard BESSON

ASSOCIÉ RÉSIDANT

(Séance publique du 27 juillet 1887)

Messieurs,

En m'appelant à l'honneur de prendre place dans les rangs de votre Compagnie, malgré ma jeunesse et le peu de titres que je pouvais vous offrir, vous m'avez, il y a quelque temps déjà, créé de grandes obligations; obligations du reste toutes de gratitude, et qui me devaient être aussi agréables que faciles à remplir. L'une des principales consistait à vous remercier publiquement, à vous dire combien votre bienveillance m'avait été précieuse, à prononcer enfin un de ces discours de réception qui, dans les sociétés savantes ou littéraires analogues à la vôtre, donnent ou plutôt confirment le droit de cité. Je dois l'avouer toutefois, je commençais à oublier ma dette, lorsque par un acte interruptif de prescription, vous me l'avez rappelée de la manière la plus aimable et la plus flatteuse en m'in-

vitant à lire ici, dans la circonstance solennelle qui vous rassemble, un modeste compte rendu que j'avais eu l'honneur de vous soumettre, dans une de vos dernières séances privées, et que je ne destinais certes pas à une réunion aussi imposante. Vous avez jugé sans doute que l'imperfection du travail était compensée par la gravité du sujet, et qu'il y avait là matière à une publicité étendue.

Aussi bien l'ouvrage de M. Emile Bourgeois, professeur à la faculté des lettres de Lyon, dont je viens vous entretenir, et qui a déjà eu en France et même à l'étranger un retentissement considérable, doit, par sa nature et son objet, fixer surtout l'attention de nos compatriotes. Il s'agit en effet de la domination prussienne à Neuchâtel, de son origine, et surtout du but véritable que poursuivaient ses fondateurs, et qui n'était autre que le démembrement de la France et l'annexion de la Franche-Comté.

Rien, au premier abord, ne paraît plus bizarre, plus anormal, plus inutile surtout, que cette domination qui dura près d'un siècle et demi, s'exerçant sur un petit canton helvétique sans rapport apparent avec la puissance, déjà considérable, qui se l'était acquis non sans peine et sans sacrifices. Les historiens prussiens s'y sont trompés les premiers, et le grand Frédéric lui-même s'est montré particulièrement sévère pour la mémoire de son aïeul, auquel la Prusse dut un accroissement de territoire aussi étrange et aussi misérable en apparence.

C'est qu'ils s'en sont tenus à la surface des choses, et qu'ils n'ont pas connu les mobiles véritables auxquels obéirent Frédéric Ier et ses ministres dans leur entreprise sur Neuchâtel. Ces mobiles, M. Bourgeois les a découverts, non pas d'après de vagues inductions, mais en s'appuyant sur des documents précis et originaux qui sont déposés aux archives de Neuchâtel même, de Paris et de Berlin. Son enquête a été faite sur pièces authentiques, et les résultats en peuvent être considérés comme définitifs.

Si l'on examine la situation géographique de Neuchâtel et du canton dont elle est le chef-lieu, on est frappé de l'importance de cette situation à divers points de vue, mais principalement au point de vue stratégique. Placée au centre de la plaine helvétique, Neuchâtel est la tête des principales routes qui conduisent de Suisse en France, et commande les grands passages du mont Jura. On comprend donc l'importance de sa possession pour un Etat entreprenant, avide de conquêtes, et ayant surtout en vue celle de la Franche-Comté. Tel était précisément le cas de la Prusse au début du XVIIIe siècle, alors que son souverain, Frédéric Ier, venait d'échanger son titre modeste d'électeur de Brandebourg contre le titre de roi, plus relevé, et surtout répondant mieux à ses ambitions personnelles et à celles de son pays.

A ce moment, la souveraineté de Neuchâtel allait prochainement se trouver vacante. Après avoir subi des fortunes diverses, ce petit pays était depuis le début du XVIe siècle entre les mains de la famille d'Orléans-Longueville, mais cette famille allait bientôt s'éteindre définitivement. Le dernier de ses représentants mâles, Louis-Charles d'Orléans, dont le frère avait été peu auparavant tué au passage du Rhin, était mort en 1694. Sa sœur, Marie de Nemours, devait succomber treize ans après, en 1707. On pouvait dès lors prévoir que leur succession ne manquerait pas de prétendants, et qu'il se présenterait bon nombre d'héritiers, tant testamentaires que naturels. Parmi les Français, nous citerons seulement les Conti, les Soissons, les Lesdiguières, les Villeroi, les Matignon, les Mailly. L'Allemagne en devait fournir quelques-uns, dont le duc de Montbéliard et les Furstenberg. Ajoutons aussi le prince de Carignan, duc de Savoie. Mais le principal, sinon au point de vue de ses titres, très contestables, au moins à celui de sa situation personnelle, semblait devoir être Guillaume d'Orange, roi d'Angleterre, qui tenait de la maison de

Chalon, confondue avec celle des Nassau, ses droits éventuels non seulement sur Neuchâtel, mais sur les domaines considérables que cette maison avait possédés en Franche-Comté. Chef de la coalition contre la France, ennemi implacable de Louis XIV, et le représentant le plus en vue des doctrines de la Réforme, c'était le meilleur des candidats à la succession d'un Etat protestant pour lequel son éloignement ne le rendait pas dangereux, et qu'il semblait seul à même, en le protégeant contre l'ambition du grand roi, de maintenir dans cette situation de neutralité que les traités imposaient aux Etats helvétiques, et qui était en effet pour eux la plus sûre et la plus avantageuse. C'était là, du reste, la manière de voir des plus intelligents de ceux des habitants de Neuchâtel qui étaient mêlés aux affaires publiques. Elle fut surtout développée par le chancelier de Montmollin, qui écrivit sur cette affaire des mémoires aussi remarquables par la lucidité et la pénétration des vues que par la fermeté du patriotisme.

La solution semblait donc indiquée dans ce sens, et déjà Guillaume III commençait des démarches, et faisait publier des écrits où se trouvait invoquée la doctrine, alors bien nouvelle, de la souveraineté populaire, lorsqu'il mourut en 1702, laissant pour héritier testamentaire du comté de Neuchâtel son neveu, Frédéric de Brandebourg, qui se préoccupa de suite d'assurer pour l'avenir le succès de ses prétentions.

Nous ne pouvons entrer ici dans le détail des intrigues qui se nouèrent alors, tant à Neuchâtel même que dans le reste de la Suisse, au sujet de l'héritage en litige. L'objet essentiel de la politique prussienne fut d'effrayer les cantons, surtout celui de Berne, des dangers que leur faisait courir le voisinage immédiat de la France, depuis l'annexion de la Franche-Comté, et de leur faire entrevoir la facilité qu'auraient les alliés à reprendre cette province, si on leur donnait, par Neuchâtel, une porte ouverte sur son

territoire. Le principal agent de Frédéric Ier, Metternich, qui appartenait à la famille de l'homme d'Etat autrichien du début de ce siècle, multiplia les démarches, soit à Neuchâtel même, soit auprès des autres cantons. Des ouvertures furent faites aussi aux principales cours de l'Europe, et des traités secrets furent conclus. Il fut même un instant question d'entraîner la Suisse entière dans la coalition contre la France. A la vérité, les projets du roi de Prusse échouèrent à cet égard. Mais, ce qui lui importait surtout, il sut disposer favorablement à ses intérêts la plupart de ceux qui allaient être appelés à statuer sur la question de la succession du comté de Neuchâtel. Aussi, lorsqu'en 1707, à la mort de Marie de Nemours, le procès définitif fut plaidé dans la forme d'un procès ordinaire, il était gagné à l'avance. Le tribunal, composé des trois ordres du comté, était à peu près en entier acquis à Frédéric Ier, et de plus, les autres prétendants, en se combattant violemment entre eux, servaient ainsi les intérêts de leur principal adversaire. La division, du reste, régnait surtout parmi les prétendants français. En vain l'habile ambassadeur de Louis XIV en Suisse, Puysieux, avait cherché à mettre un peu d'ordre et d'ensemble dans leurs prétentions. Dans l'ardeur de leur rivalité, ils ne songeaient et ne pouvaient, en effet, réussir qu'à s'annuler réciproquement. Les débats ne durèrent pas moins plusieurs mois, et se terminèrent le 3 novembre 1707, par un jugement qui, comme cela ne faisait doute pour personne, adjugeait au roi de Prusse la succession en litige.

Ce n'était là toutefois qu'un début, et les plans véritables de la politique de Frédéric Ier n'allaient pas tarder à se dévoiler. Dès la fin de 1707, il accumulait ses troupes à Neuchâtel et se préparait à envahir notre province. Mais Louis XIV veillait. Durant tout ce débat successoral et les intrigues qui l'avaient précédé, il avait fait preuve de beaucoup de modération et de sagesse, sentiments qui lui

étaient d'ailleurs commandés par le mauvais état de nos affaires en Europe. Il avait été tenu au courant des projets de la Prusse sur la Franche-Comté, et s'était borné, sans trop se mêler du procès en litige, à rappeler nos voisins, quand il le fallait par des déclarations suffisamment fermes, au respect de ses droits et de l'intégrité de nos frontières, et à attendre les événements. Mais quand il vit directement menacée par les armes une de ses plus nouvelles et plus chères conquêtes, il comprit qu'il était temps d'agir et envoya Villars avec des troupes en Franche-Comté. Cette simple manifestation suffit; des pourparlers s'engagèrent qui aboutirent au traité d'Aarau, reconnaissant et consasacrant la neutralité de Neuchâtel.

Le coup était donc manqué par la Suisse; mais on pouvait le tenter de nouveau par la haute Alsace. Il y eut, en effet, une entreprise formée dans ce sens sous l'inspiration supérieure du prince Eugène, et avec l'aide du roi de Prusse, auquel étaient promises, en compensation des droits qu'il tenait de la maison de Chalon, de grandes acquisitions territoriales dans la Franche-Comté une fois conquise. Ce plan échoua, lui aussi. Averti à temps, le duc d'Harcourt, qui commandait les troupes françaises en Alsace, put attaquer le général autrichien Mercy au passage du Rhin, et le mettre en déroute complète.

La Prusse, cependant, avec cette suite et cet entêtement dans les idées qui ont toujours fait sa principale force, ne renonçait pas à l'espoir de s'agrandir à nos dépens. Trahie par la fortune des armes, elle se tourna vers la diplomatie, qui semblait alors devoir prochainement régler les destinées de l'Europe. Le congrès de la Haye était réuni pour mettre un terme à la guerre de la succession d'Espagne, et les alliés, par leurs hauteurs et l'âpreté de leurs revendications, faisaient cruellement expier au grand roi les succès du début de son règne. Parmi ces revendications, celles de la Prusse n'étaient naturellement pas les moindres. A ce point

de vue, M. Bourgeois a remis au jour un document des plus importants et qui emprunte aux circonstances actuelles un intérêt considérable. C'est un mémoire présenté au congrès, au nom de Frédéric Ier, par son ambassadeur Schmettau, et intitulé : *Mémoire pour la Franche-Comté à ce qu'il plaise à Sa Majesté impériale, au corps de l'empire et à leurs hauts alliés, de délivrer cette province de la domination française.* Frédéric s'y montre déjà, ainsi que le feront plus tard ses successeurs, comme le champion des droits de l'Allemagne. Lui, hier encore modeste électeur et pouvant s'appeler réellement, comme le grand Frédéric, son petit-fils, se qualifiera plus tard, par ironie, marquis de Brandebourg, il parle au nom de l'empire et de l'empereur et revendique leurs droits sur l'Alsace, sur la Lorraine et principalement sur la Franche-Comté. Ces prétentions, plus que discutables au point de vue des traditions historiques et de l'équité la plus vulgaire, il les appuie en particulier sur un singulier argument qu'il serait peut-être opportun de remettre aujourd'hui sous les yeux de son successeur. Le morceau est trop curieux, et perdrait trop de sa saveur originale, pour être simplement analysé. On doit le citer d'une manière complète.

« L'Alsace aussi, dit l'écrivain diplomatique, n'est pas à comparer à la Franche-Comté pour lui être préférée par les Hauts Alliés dans un traité de paix, s'il fallait nécessairement acheter la paix de la France aux dépens de l'empire et de l'auguste maison d'Autriche, en perdant et cédant l'une ou l'autre de ces deux provinces, afin de continuer le mauvais exemple du traité de paix de Westphalie et de tous ceux qui l'ont suivi, au lieu de les réformer comme l'on doit, puisque les Hauts Alliés le peuvent.

» Car, outre qu'il est notoire que les habitants de l'Alsace sont plus Français que les Parisiens, et que le roi de France est si sûr de leur affection à son service et à sa gloire qu'il leur ordonne de se fournir de fusils, de pistolets, de

hallebardes, d'épées, de poudre et de plomb, toutes les fois que le bruit court que les Allemands ont dessein de passer le Rhin, et qu'ils courent en foule sur les bords de ce fleuve pour en empêcher ou du moins disputer le passage à la nation germanique, au péril de leurs propres vies, comme s'ils allaient au triomphe.

» En sorte que l'empereur et l'empire doivent être persuadés qu'en reprenant l'Alsace seule sans recouvrer la Franche-Comté, ils ne trouveront, pour ainsi dire, qu'un amas de terre morte pour l'auguste maison d'Autriche, et qui couvera un brasier d'amour pour la France, et de fervents désirs pour le retour de son règne en ce pays, auquel ils donneront toujours conseil, faveur, aide et secours dans l'occasion. »

Voilà, messieurs, ce qu'écrivait sinon un roi de Prusse, tout au moins son mandataire autorisé, et cela en 1709, c'est-à-dire presque au lendemain des prétendues violences de Louis XIV, de Louvois et des chambres de réunion qui nous avaient valu la meilleure part de l'Alsace, et qui, suivant les historiens prussiens modernes, avaient laissé au cœur de notre nouvelle conquête une haine inextinguible. A la vérité, l'auteur du mémoire ajoute immédiatement que « les Franc-Comtois voudraient faire des ponts de leurs corps aux armées de l'empire. » Mais cette formule hyperbolique, provenant d'un auteur intéressé, si ridicule qu'elle puisse paraître, aujourd'hui que notre province a l'honneur d'être pour la France le premier et le plus ferme de ses remparts, demande cependant à être sérieusement examinée. Sans doute, la Franche-Comté qui, sous la domination espagnole, avait joui d'une véritable autonomie, et surtout d'une exemption presque totale d'impôts, se trouva lourdement chargée lorsqu'elle fut entrée définitivement dans le giron de la patrie française. Les guerres et le luxe de Louis XIV avaient considérablement accru le fardeau de la dette publique, et la misère des temps était grande,

surtout au début du XVIIIe siècle. Il y avait donc, aux premiers temps de la conquête, et il devait y avoir des mécontents en Franche-Comté ; il s'y produisit même des tentatives de révolte et des complots contre la domination française. Mais conclure de là que nos compatriotes voulaient tout de suite devenir Allemands et échanger ainsi leurs charges présentes contre d'autres peut-être beaucoup plus lourdes, qu'ils auraient surtout consenti à se faire, pour le compte de l'Allemagne, les geôliers de l'Alsace, c'était vraiment tirer de bien fortes conséquences de faits purement accidentels. On sentait trop, dans un tel raisonnement, la main de l'héritier des Chalon, qui, comme tel, aurait eu de fortes revendications à exercer en Franche-Comté si elle fût redevenue terre d'empire.

Frédéric Ier, nous l'avons dit, ne bornait du reste pas là l'exposé de ses *desiderata*. Il voulait aussi, sans doute pour enserrer cette malheureuse Alsace dans des liens plus forts et plus sûrs, que la Lorraine, encore nominalement allemande, mais déjà française de fait, fût débarrassée de tout lien la rattachant à notre pays et revînt complètement à l'empire. Mais toutes ces revendications échouèrent. Le roi de Prusse mourut lui-même en 1713, avant la fin de la guerre de la succession d'Espagne. Lors de la conclusion de la paix, la France garda toutes ses conquêtes, et le successeur de Frédéric, Frédéric-Guillaume Ier, ne put que conserver Neuchâtel dans les conditions établies par le traité d'Aarau.

La politique prussienne subissait donc, de ce chef, un échec complet. Mais elle n'en avait pas moins été fortement conçue et basée sur des vues beaucoup plus profondes qu'on ne l'avait cru jusqu'à aujourd'hui. Ces vues et les intrigues auxquelles elles donnèrent lieu, M. Bourgeois les a complètement mises au jour. Avec une grande sûreté de recherches et d'érudition, il nous a montré la Prusse préludant, dès le début du XVIIIe siècle, au rôle d'envahissement

et de domination qu'elle devait si bien jouer plus tard, montrant en 1709, avec Schmettau, l'âpreté de revendication et d'esprit de conquête qu'elle devait montrer en 1815, avec Hardenberg, et surtout en 1871, avec le prince de Bismark. Son livre n'est donc pas seulement un service rendu à l'histoire et à la littérature, c'est encore, principalement en ce qui nous touche, un utile et salutaire avertissement. Il n'y a pas là qu'un enseignement sur le passé, j'y vois surtout une leçon pour l'avenir.

RÉPONSE DE M. LE PRÉSIDENT

Monsieur,

L'éloquence, interprète de la loi, est une des formes les plus élevées de la pensée humaine ; l'Académie le savait, lorsqu'elle vous a donné place dans ses rangs. Mais elle s'est souvenue en même temps d'une tradition chère à la magistrature comtoise et dont les représentants lui appartiennent de longue date, celle qui ne sépare point de l'étude du droit l'étude de l'histoire, de l'économie politique, des lettres proprement dites Discourir, comme vous l'avez fait, sur les orateurs du barreau au siècle dernier ou sur le monde judiciaire tel que nous l'offrent les vieilles comédies ; peindre en quelques traits nos magistrats et nos jurisconsultes d'hier et d'aujourd'hui, Philippe, Valette, Loiseau, sauf à crayonner à la dérobée quelques figures d'un tout autre caractère, comme Francis Wey et Proudhon, c'est travailler de telle sorte qu'en entrant à l'Académie, vous vous trouvez en pays de connaissance. En effet, notre chère province, représentée dans le passé par ses grands hommes et ses chefs-d'œuvre, donne sa raison d'être à notre Com-

pagnie, comme elle a donné leur unité à vos diverses études. Dès aujourd'hui, vous l'évoquez devant nous dans un des épisodes les moins connus de sa récente histoire, au lendemain du jour où elle était devenue un membre toujours bien vivant par lui-même, mais désormais inséparable de la France; et nous accueillons volontiers ces pages, à la fois comme l'expression d'un talent qui se meut à l'aise au milieu de nos plus chers souvenirs, et comme la promesse d'une longue et utile collaboration.

ATHÈNES

SAUVÉE PAR LA POÉSIE

Par M. MIEUSSET

MEMBRE TITULAIRE

(Séance du 15 décembre 1887)

Après un siège horrible, Athènes consternée
Pleurait ; Pallas semblait l'avoir abandonnée ;
En vain le Parthénon, sous les cieux azurés,
Avec ses marbres blancs et ses frontons sacrés,
Du divin Phidias étalait les merveilles ;
Les archontes, saisis de terreurs sans pareilles,
Dans le temple jadis plein d'encens et de fleurs,
N'entendaient plus, hélas ! que des cris et des pleurs,
Et le peuple, courbé sous le joug de Lysandre,
Tremblait de voir la ville et l'Acropole en cendre.
Un chanteur phocéen, aux autels de Pallas,
Seul, ranimait l'espoir des fiers enfants d'Hellas :

« Entends-moi, disait-il, étoile de l'Hellade,
Déesse au casque d'or, Minerve Poliade !
Prends pitié de ton peuple : Athènes va périr.
Sous les noms les plus beaux si tu fus adorée,
Souviens-toi des grands jours de ta ville sacrée
Et viens encor la secourir !

» Quand ton peuple jadis invoquait ta puissance,
Un prodige éclatait ! les éclairs de ta lance
Brillaient à Salamine, aux champs de Marathon.

Mais les héros sont morts, les flottes prisonnières ;
Ne reverrons-nous plus les couronnes guerrières
De ton temple orner le fronton ?

» N'entendrons-nous donc plus s'unir, sous tes portiques,
Les sons de la trompette aux chants patriotiques ?
Laisseras-tu périr ton peuple à tes genoux ?
Les fleurs de tes autels de sang sont arrosées,
Les prêtres sont bannis, les lyres sont brisées ;
Grande déesse, inspire-nous !.... »

Il dit, et, le cœur plein de joie, il croit entendre
Athéné murmurant : « Pars, va trouver Lysandre. »
Aussitôt il se lève et s'élance au palais
Où le tyran farouche, en un festin immense,
Jurait d'anéantir Athènes pour jamais :
« Brûlons-la, disait-il, que la fête commence !
Sparte triomphe ; amis, couronnez-vous de fleurs.
Toi, chante, ô Phocéen, et réjouis nos cœurs ! »

Le poète inspiré prend sa cithare ; il chante,
— Le cœur ému, — des vers d'une beauté touchante :
Frappant les cordes d'or aux sons mélodieux,
Il dit *Electre* en pleurs par les siens insultée,
Electre sans secours, pâle, déshéritée,
Réduite en esclavage et suppliant les dieux....
L'assemblée, attentive à ce chœur d'Euripide,
Applaudit ses accords.... Mais bientôt, l'œil humide,
Il tire de son âme un autre chant plaintif,
Triste comme le flot hurlant contre un récif :

« Chère Athènes, où sont les brillantes journées
Où l'Hellade accourait aux fêtes de Pallas ?
Où sont les jeux, les chants, les lyres couronnées ?
O splendeurs des Panathénées !
Jours purs, ne reviendrez-vous pas ?

» O Minerve ! c'est toi qui fis fleurir Athènes ;
C'est toi qui lui donnas sa force et sa beauté ;
Son nom a retenti jusqu'aux îles lointaines.
Est-ce en vain qu'elle fut la gloire des Hellènes ?
Fille de Zeus, parais, et sauve ta cité !

» Mais, je le vois, guerriers que la victoire égare,
Votre âme est insensible aux pleurs de la cithare !
Eh quoi ! tous ces palais dont le monde est jaloux,
Ces illustres tombeaux, ces jardins, ces statues,
Qui verrait sans frémir leurs splendeurs abattues?
Hélas ! Lysandre, hélas ! ces souvenirs si doux,
Ces amas de trésors, cette ville féconde
Versant, comme un soleil, ses clartés sur le monde,
Ce Parthénon si pur, orné par Phidias,
Et tous ces temples d'or dont la gloire est divine,
Quel barbare pourrait les changer en ruine?
Oserais-tu brûler la ville de Pallas?
Non, non ; tout l'univers maudirait ta mémoire.
Loin de toi, loin de toi, ces forfaits odieux !
Sois généreux, sois bon, sois grand dans ta victoire,
La clémence, Lysandre, est la gloire des dieux.
Que ne puis-je attendrir les roches, comme Orphée !....
Hélas ! par les sanglots ma voix est étouffée.
Souviens-toi qu'un poète a sauvé Sparte un jour ;
Ne pourrai-je sauver Athènes à mon tour ?.... »

Lysandre est interdit et la pitié le touche ;
Oubliant Némésis, la déesse farouche :
« Relève-toi, dit-il, chanteur harmonieux,
Je reconnais en toi le messager des dieux ;
Athènes m'est sacrée et Pallas la préserve ;
Va ! ta lyre a sauvé la ville de Minerve.... »

Alors de joyeux cris remplissent la cité....
Bientôt les descendants des héros et des sages
Chasseront les tyrans, vengeront leurs outrages,
Et leur génie encore éblouira les âges
Aux rayons de Minerve et de la liberté.

LES SCEAUX

DE

L'OFFICIALITÉ DE BESANÇON

Par M. Jules GAUTHIER

MEMBRE TITULAIRE

(Séance du 15 décembre 1887)

L'origine de l'officialité de Besançon, comme celle de toutes les juridictions similaires des diocèses de France, ne remonte qu'au début du XIIIe siècle. On sait qu'à ce moment parurent, auprès de tous les sièges épiscopaux, des tribunaux où un officier de l'évêque (*officialis*, d'où official) rendait la justice non seulement aux clercs réguliers, aux sujets temporels du prélat, aux plaideurs en matière matrimoniale ou testamentaire, mais encore aux parties qui, librement, lui déféraient leurs litiges. Ce tribunal, composé, outre le juge ecclésiastique, d'un procureur qui requérait les condamnations, d'un greffier qui libellait les sentences, d'un scelleur, d'appariteurs qui allaient signifier les exploits, enfin de notaires laïques ou clercs recevant, dans tous les décanats du diocèse, les contrats ou les testaments, eut bientôt dans tout le comté de Bourgogne un immense crédit. Ses arrêts, sanctionnés, faute d'autre mode de contrainte, par la seule excommunication, eurent autant de force que les sentences

des archevêques eux-mêmes, et ses audiences attirèrent dans la métropole de nombreux praticiens, avocats ou procureurs, et d'innombrables plaideurs. Il vint même une époque où un seul official parut insuffisant et où Hugues de Vienne installa en plein cœur du Jura, à Lons-le-Saunier, un second official dont la durée fut éphémère (1347), et dont l'existence avait jusqu'ici échappé aux historiens [1]. Depuis 1226, où paraît pour la première fois dans nos annales le nom de l'officialité de Besançon, jusqu'à 1790, où cette juridiction sombre avec tout l'ancien régime, quarante titulaires se succédèrent sur son siège. J'ai, non sans peine, puisque la majeure et meilleure part des archives de l'officialité a péri, reconstitué la liste presque complète de ces juges, dont quelques-uns ont laissé une haute réputation dans l'Eglise [2]. Il y aurait une intéressante étude à faire sur le fonctionnement, la procédure, les actes d'un tribunal qui servit de modèle à toutes les juridictions ecclésiastiques ou civiles créées chez nous à la fin du XIIIe siècle [3]. Je me bornerai cette fois à esquisser à grands traits l'histoire de l'institution, préambule nécessaire d'une étude détaillée et d'une description méthodique des sceaux qu'elle employa pour authentiquer ses décisions, de 1226 à la fin du XVIIIe siècle.

I

Les premiers actes passés sous le sceau de l'official de Besançon furent des donations pieuses, des restitutions faites aux abbayes ou aux chapitres, des transactions con-

---

(1) Voir l'ancien inventaire de la Chambre des Comptes, S. 1580 (aujourd'hui cotée B. 406).

(2) Voir *Pièces justificatives*, n° I.

(3) Voir DUNOD, *Histoire de l'Eglise*, I, 282, et d'AUXIRON, *Observations sur les juridictions de Besançon*, 61 et suiv.

clues entre particuliers, ou des sentences terminant solennellement quelque débat. Malgré leur brièveté, ces actes, par la clarté et la précision de leurs termes, révèlent pour rédacteurs des lettrés ou des juristes. Bientôt, en effet, dans leur préambule d'abord anonyme, paraissent des professeurs de droit, des licenciés ès lois, des maîtres ès arts, pénétrés des meilleures maximes des universités fameuses. Sous leur impulsion, la procédure se développe, la jurisprudence se fixe, et l'on formerait un *Corpus* des plus variés en recueillant leurs arrêts. La publication des testaments recueillis dans tout le diocèse fut une des attributions essentielles de l'officialité, aussi bien par la multiplicité des procès de détail dont on lui assura la connaissance, que par l'abondance des produits que ce monopole apporta au trésor archiépiscopal. Aussi cette prérogative devint-elle le point de mire des baillis et justiciers établis par les comtes de Bourgogne. En 1376, la comtesse Marguerite de Flandre ayant autorisé ses officiers à évoquer devant eux toutes les actions réelles, qu'elle défendait formellement de porter devant d'autres cours, l'archevêque protesta en excommuniant les rivaux de l'official. Devant une arme encore terrible et respectée, le pouvoir civil capitula (22 décembre 1376), en reconnaissant les droits acquis de la juridiction diocésaine (1). Vainqueur, l'archevêque, c'était alors Guillaume de Vergy, voulut aller plus loin et proclamer, dans un mandement, que le monopole des testaments était réservé à son official. Les baillis se révoltèrent : un arbitrage qui devait régler le différend traîna en longueur (2), et, malgré la résistance de ses conseillers, Philippe le Hardi donna gain de cause partiel à l'archevêque, en reconnaissant, en 1397, sa juridiction spirituelle « sur tous les cas non

(1) Bibliothèque du chapitre métropolitain, *Manuscrits Hugon*, *III*. Pièces justificatives, n° II.

(2) Lettre de Philippe le Hardi, du 9 juin 1397. *Manuscrits Hugon*, *III*.

féodaux, » en maintenant, en 1399, les privilèges des notaires de l'officialité, enfin en laissant aux particuliers la liberté de soumettre leurs testaments à la juridiction de leur choix (1). Tour à tour Jean sans Peur, Philippe le Bon, Maximilien d'Autriche, Philippe le Beau, Charles-Quint, Philippe II d'Espagne (2), confirmèrent ces prérogatives de l'official et réprimèrent le désir de conquête qui agitait leurs parlementaires ou leurs baillis. Mais les conseillers de la cour de Dole empiétèrent à la longue sur ces privilèges, augmentèrent leurs clients aux dépens de la cour archiépiscopale, et paralysèrent ses censures et ses sentences. La conquête de 1674 mit fin à ces querelles en réduisant l'officialité de Besançon au rôle modeste des autres officialités du royaume de France. On interdit aux sujets du comté de Bourgogne de plaider devant elle en matière personnelle sous prétexte de testament, tutelle, curatelle, inventaire, etc.; et on ne lui laissa que la connaissance des causes concernant les sacrements, les vœux de religion, l'office divin, les droits curiaux, la discipline et autres matières purement spirituelles. Enfin, un arrêt de 1712 ayant imposé aux juges ecclésiastiques les ordonnances civiles et criminelles récemment publiées, pour toutes leurs procédures, la procédure traditionnelle de l'officialité de Besançon disparut avec son importance et son rôle souverain. Ces retranchements successifs avaient détruit tout le relief d'un tribunal longtemps redouté, quand les lois générales de 1790 mirent un terme à son existence.

---

(1) Lettres de Philippe le Hardi des 5 avril 1399, 12 et 17 février 1400. *Manuscrits Hugon, III.*

(2) Lettres de Jean sans Peur, des 7 janvier 1408 et 4 novembre 1415; de Philippe le Bon, 23 avril 1447 et 12 juillet 1450; de Charles le Téméraire, 29 décembre 1471; de Maximilien d'Autriche et Marie de Bourgogne, 30 juin 1479; de Philippe le Beau, 1er octobre 1499 et 3 avril 1500; de Charles-Quint, 10 mars 1537 (Pièces justificatives, n° III), le tout transcrit au tome III des manuscrits Hugon de Poligny.

A ce moment les archives de l'officialité constituaient deux groupes distincts. Le groupe judiciaire était conservé dans le vieux bâtiment situé à l'angle sud du palais archiépiscopal, près du cloître de Hugues Ier, qui, depuis 1226, abritait la juridiction de nos évêques. Le groupe des testaments, comptant 7,000 documents, de 1255 à 1677, était déposé à l'Hôtel de ville, sous la surveillance du secrétaire. Le moins important des deux dépôts, c'est-à-dire les procédures de 1573 à 1790, est entré presque entier aux archives départementales ; le plus précieux, celui des testaments, dilapidé par Jean-Baptiste Guillaume, a péri par l'incurie des uns, la malhonnêteté des autres. 200 testaments dispersés à la bibliothèque nationale (1), aux archives du Doubs (2), et à la bibliothèque de Besançon, représentent seuls les débris d'un trésor dont la perte est irréparable (3).

Les notes qui précèdent, bien incomplètes, auront suffi à montrer l'intérêt qu'une histoire détaillée de l'officialité de Besançon pourrait offrir, et à faire connaître les principales sources où sont groupés les éléments d'une pareille étude. Mais, je le répète, elles n'ont d'autre prétexte que de servir d'introduction à la description méthodique des sceaux dont l'official bisontin s'est servi durant plus de cinq cent cinquante années.

II

Suivant une formule généralement adoptée, les sceaux des officialités diocésaines représentent invariablement soit un buste d'évêque, soit une tour ou bien une porte de ville,

(1) Fonds Joursanvault-Laubépin.

(2) Reliures des registres des districts (série L.).

(3) Voir l'Inventaire des testaments dressé par D. Berthod (collection Droz).

symbole de l'autorité souveraine [1]. Les premiers sceaux gravés pour l'official de Besançon répondent à ce double type. Dès 1240, l'official Eudes ou Odon scelle d'un sceau ogival sur lequel est dessinée une porte de ville crénelée et accostée de deux tourelles, avec cette légende précédée d'une croix : SIG(illum) CVRIE BISVNTINE.

A l'official Eudes succède Elias, qui substitue, en 1246, un buste d'évêque mitré et tenant une crosse, à la tour de son prédécesseur, sans modifier la légende.

Un autre official, Gui, fera graver des matrices plus élégantes, toujours au type épiscopal, représentant, vu à mi-corps, un prélat mitré, bénissant, tenant de la main gauche une crosse, emblème de son pouvoir. Sauf de légères variantes de dessin et des suppressions momentanées, ce type restera en faveur pendant deux siècles, et c'est par milliers qu'il a multiplié ses empreintes dans toute la région.

Si l'official est le délégué de l'évêque, il disparaît quand l'évêque meurt; et celui qui donne ou qui renouvelle les pouvoirs du juge durant la vacance du siège, c'est, conformément au droit canon, le doyen du chapitre, président du collège électoral qui nommera le nouvel évêque. De là le type particulier dont use l'official durant la vacance du siège. Il apparaît en 1301, quand, à la mort d'Eudes de Rougemont, le doyen prend l'administration du diocèse. Il représente une porte de ville bien reconnaissable, la Porte Noire, que nous avons déjà remarquée et décrite sur les monnaies archiépiscopales des XIe et XIIe siècles [2]. Sous l'arcade de cette porte, l'initiale C. résume le mot CAPITULUM, enfin la légende circulaire : S. CVRIE BISVNTINE SEDE VACANTE, dénonce l'événement qui appelle momentanément le chapitre au pouvoir. En 1312, nouvelle vacance

---

(1) DOUET D'ARCQ. *Inventaire des sceaux des archives nationales*, II, 558-575.

(2) *Bulletin de l'Académie de Besançon*, 1880.

de l'archevêché et nouveau sceau pareil au précédent, mais où l'initiale H. (Henricus) et les armes parties Faucogney et Joinville indiquent le décanat de Henri de Faucogney, neveu, par sa mère Héloïse, de l'immortel historien de saint Louis.

Durant tout le XIVe siècle, les sceaux de l'official Gui avaient suffi à sceller en cire verte des milliers d'actes ; en 1412, au buste d'évêque qui y figurait se substitue, sans changement de légende, une figure d'évêque debout, vu des pieds à la tête, mitré, crossé et bénissant, qui désormais remplace sans retour l'ancien type au buste d'évêque et se perpétue avec de légères variantes. En 1502, François de Busleiden inaugure un nouveau type où l'évêque, au lieu de tenir une crosse, porte la croix archiépiscopale, et dont la légende est tracée en minuscules gothiques et non plus en capitales, comme dans les types précédents. La vacance du siège, en 1523, ramène de nouveau le type *sede vacante*, orné cette fois des armes bien connues du doyen Jean Carondelet, surmontées d'un chapeau à six glands et servant de soubassement à un évêque accosté des initiales S. V. (*sede vacante*). Sous l'administration de François Bonvalot, qui fut longtemps archevêque de fait, faute d'avoir pu l'être en titre, l'écu à double jumelle des Bonvalot remplace la bande accostée de besants des Carondelet, et s'y maintient de 1530 à 1555. A l'exemple du doyen, l'archevêque Claude de la Baume introduisit ses armoiries aux pieds de l'évêque qui, sous son épiscopat, apparaît pour la dernière fois sur le sceau de l'official (1504). Sous son successeur, Ferdinand de Rye, et jusqu'à Raymond de Durfort, l'usage exclusif des armoiries archiépiscopales se perpétua désormais ; mais ce symbole suffit à représenter l'autorité épiscopale dont l'official était dépositaire, l'image de l'évêque disparaissant sans retour. En 1581, l'official Maurice de Diesbach créa, pour sceller certains actes, un type absolument personnel, que je qualifierais volontiers d'illégal, en entourant les armoiries de sa

famille, deux lions accostant une bande, de la formule SIGILLUM OFFICIALIS BISVNTINENSIS. Cet exemple ne fut pas perdu, et forts de l'assentiment de l'archevêque, qui n'avait pas protesté, Philippe Boitouset en 1588 (1), Jobelot en 1673, Laborey de Virey en 1708, François-Xavier Courchetet en 1742, Perron du Tartre de Chilly en 1761, Claude-Antoine-Joseph Bailly en 1788, maintinrent cet usage. On trouvera le détail de tous les types que j'ai pu recueillir dans l'inventaire qui va suivre ; la série de cinquante sceaux que j'ai décrits et dont quelques planches reproduiront les plus intéressants spécimens, n'a, je crois, d'équivalent dans aucun diocèse de France, ni pour la variété, ni pour le nombre, ni pour l'importance au double point de vue historique et archéologique.

On y remarquera enfin deux derniers sceaux de l'officialité, confectionnés durant la vacance du siège, en 1654 après la mort de Claude d'Achey, en 1698 après celle d'Antoine-Pierre Ier de Grammont ; tous deux sont aux armes de l'église métropolitaine de Besançon.

J'ai cru devoir annexer à cette série déjà longue le sceau unique de l'officialité éphémère de Lons-le-Saunier en 1347, et le sceau de l'official établi par l'évêque de Lausanne dans les paroisses de Jougne, des Hôpitaux et des Longevilles, qui ont relevé de son diocèse jusqu'au Concordat (2). Il a dû en exister d'analogues pour les officialités foraines qui fonctionnaient sur nos frontières, à Auxonne pour le vicomté de ce nom, à Thaon pour le Barrois, à Montdoré

(1) Je mentionnerai ici, faute d'avoir pu les consigner dans l'inventaire, les sceaux des officiaux Jean Camus et François Marlet, tous deux armoriés (le premier d'un échiqueté, le second de trois alérions), que j'ai rencontrés dans mes recherches, mais dont la description me manque.

(2) Outre l'official de Lausanne, il existait au comté de Bourgogne cinq autres officiaux forains en 1790, celui d'Auxonne, celui de Seurre, celui de Champagne, celui de Lorraine et celui d'Alsace. Je ne connais aucun sceau émané de leur juridiction.

pour la Champagne, à Darney pour la Lorraine, enfin à Belfort pour l'Alsace. Cette étude pourra en provoquer la recherche et la découverte. Enfin j'ai complété cet ensemble, forcément incomplet, par la description des sceaux de l'officialité de l'archidiacre qui, jusqu'au XVI[e] siècle, fonctionna à côté du tribunal de l'archevêque, et eut, comme l'archidiacre avait sa part de souveraineté, sa part de juridiction dans la métropole (1). J'espère que ce recueil, dont tous les éléments, sans exception, ont l'avantage d'être inédits, apportera à la chronologie et à l'archéologie diocésaines un utile contingent d'informations.

INVENTAIRE DES SCEAUX

DE

L'OFFICIALITÉ DE BESANÇON

(XIII[e]-XVIII[e] SIÈCLES)

---

1. — 1244, juin. — Sceau ogival, 27/44 mill., lég. entre filets. Une tour crénelée accostée de deux tourelles et percée d'une ouverture en tiers-point. ✠ SIG. CVRIE. BISVNTINE. (N° 1. Pl. I.)
(*Arch. du Doubs*. Série H. Abb. S. Paul (N° 3, Besançon).

2. — 1246, mai. — Sceau rond, 32 mill., lég. entre filets. Buste d'évêque vêtu de la chasuble en tissu fretté, tenant de la droite une crosse, de la gauche semblant tenir un livre sur sa poitrine. ✠ SI. CVRIE. BISVNTINE.
(*Arch. du Doubs*. Série H. Abb. S. Paul (Liasse 51, n° 8).

3. — 1251, mai. — Sceau rond, 35 mill., lég. entre grènetis. Buste d'évêque mitré, crossé et bénissant, revêtu de la chasuble et du pallium. ✠ SI. CVRIE. BISVNTINE. (N° 2. Pl. I.)

---

(1) Voir Dunod, *Histoire de l'Eglise*, I, 58.

Contre-sceau rond, 24 mill., lég. entre grènetis. Réduction du contre-sceau, même lég. (cire verte).

(*Arch. du Doubs*. Série H. Abb. S. Paul (Plainechaux, 1).

4. — 1270, 22 août. — Sceau rond, 26 mill., lég. entre grènetis. Buste d'évêque mitré, revêtu du pallium, bénissant et crossé. ✠ SIGILLVM. CVRIE. BISVNTINE. (N° 3. Pl. I.)

(*Arch. du Doubs*. Série H. Abb. S. Paul (Rue Saint-Paul, 12).

5. — 1282, 10 juin. — Sceau rond, 27 mill., lég. entre grènetis. Buste très élégant d'évêque mitré, bénissant et crossé. ✠ SIGILLVM. CVRIE. BISVNTINE. (N° 4. Pl. I.)

(*Arch. du Doubs*. Série H. Abb. S. Paul (Auxon, 10).

6. — 1301, 16 septembre. — Sceau rond, 30 millim., lég. entre deux grènetis. Une tour crénelée et maçonnée, surmontée d'un toit pointu terminé par une croix, percée d'une arcade ogivale, sous laquelle est l'initiale C (Capitulum).

✠ S. CVR. BISVT. SEDE. VACATE. (N° 5. Pl. I.)

(*Arch. du Doubs*. Série H. Abb. S. Vincent. Lay. 53. N° 4. Décrit dans Douet d'Arcq, Sceaux des arch. de l'Empire, n° 6963.)

7. — 1312, mai et 16 juin. — Sceau rond, 28 millim., lég. entre deux grènetis. Une tour crénelée et maçonnée, surmontée d'un toit pointu terminé par une croix, percée d'une arcade cintrée sous laquelle est l'initiale H., surmontant un écusson parti *Faucogney* et *Joinville*. (Voir n° 6. Pl. I.)

✠ S : CVR : BISVT : VACATE : SEDE.

(*Arch. du Doubs*. Série H. Abb. S. Paul (Naisey, 108) et abbaye S. Vincent (Velotte).

8. — 1346, 13 juin. — Sceau rond, 26 mill., lég. entre grènetis. Buste d'évêque mitré, crossé et bénissant. ✠. SIGILLVM. CVRIE. BISVTINE. (N° 7. Pl. I.)

(*Arch. du Doubs*. Série G. Archevêché. (Maisons de Besançon.) — DOUET D'ARCQ. N° 6964.)

9. — 1412, 19 février. — Sceau rond, 22 mill., lég. entre grènetis. Buste d'évêque mitré, crossé et bénissant. SIGILLVM CVRIE BISVTINE. (N° 8, Pl. I.)

(*Arch. du Doubs*. Série H. Abb. S. Paul (Rosey, 7).

10. — 1425, 26 février. — Sceau rond, 22 mill., lég. entre grènetis. Evêque debout, mitré, bénissant et crossé. SIGILLV OF.... BISV....

(*Arch. du Doubs*. Série G. Abb. S. Paul (Maussans, 11).

11. — 1435, 17 juillet. — Sceau rond, 22 mill., lég. entre filets. Evêque debout, mitré, bénissant et crossé. SIGILLV CVRIE BISVTINE. (N° 9. Pl. II.)
(*Arch. du Doubs*. Série G. Archevêché (Halles).

12. — 1449, mai. — Sceau rond, 21 mill., lég. entre grènetis. Evêque debout, mitré, bénissant et crossé. SIGILLVM CVRIE BISVTIE.
(*Arch. du Doubs*. Série E. 1328.)

13. — 1453, 22 mars. — Sceau rond, 25 mill., lég. sur une banderole circulaire. Evêque debout, tenant la crosse et un évangéliaire. [SIGILL] CVRIE BISVNTINE.
(*Arch. du Doubs*. Série G. Chapitre (Beure).

14. — 1502, 4 février. — Sceau rond, 26 mill., lég. entre grènetis. Evêque debout, mitré et bénissant, tenant de la gauche une croix archiépiscopale; dans le champ de ses côtés, deux branches de laurier formant chacune un demi-cercle. S. C[VRIE]. BIS[VNTINE].
(*Arch. du Doubs*. Série H. Abb. de Buillon, n° 256.)

15. — 1523, 1er mai. — Sceau rond, 28 mill., lég. entre filets. Evêque debout, crossé et mitré, accosté des initiales S. V.; à l'exergue les armoiries du doyen Jean Carondelet. SIGILLVM CVRIE BISVNTINE S. V.
Contre-sceau rond, 22 mill., bordé de trois filets; sans lég. Un écu : une bande accostée de six besants (Carondelet), sommé d'un chapeau à six glands. (N° 10. Pl. I.)
(*Arch. de la Haute-Saône*. H. 142. Abb. de Bellevaux.)

16. — 1540, 4 novembre. — 1555. — Sceau rond, 28 mill., lég. entre grènetis. Evêque debout, crossé, mitré et bénissant. A l'exergue un écu : trois jumelles (Bonvalot). SIGILLVM. CVRIE. BISVNTINE.
Contre-sceau rond, 20 mill., bordé d'un filet; sans lég. Un écu (Bonvalot), sommé d'une crosse sur un champ de rinceaux.
(*Arch. du Doubs*. H. Abb. S. Paul et *Bibl. de Besançon*, ms. Chifflet, LV, 112.)

17. — 1564, 23 juin. — Sceau rond, 39 mill., lég. entre filets. Un évêque debout, mitré, tenant une croix recroisetée et un livre ouvert. A ses pieds, un écu de forme allemande : une bande vivrée (La Baume), sommé d'une croix archiépiscopale. SIGILLVM. [MAGNVM]. CVRIE. BISVNTINE. (N° 11. Pl. II.)
(*Arch. du Doubs*. Série G. Egl. de Vuillafans.)

18. — 1581, 7 septembre. — Maurice DE DIESBACH, official. — Sceau rond, 35 mill., lég. entre filets. Ecu : une bande vivrée, accostée de deux lions passants. ✠ SIGILLVM [OFFICIA]LIS BISVNTINENSIS.
(*Arch. du Doubs*. Série G. Egl. d'Ornans.)

19. — 1583, 23 août. — Sceau ovale, 22/28 mill., bordé d'un filet. Evêque debout, mitré, tenant la croix archiépiscopale et bénissant. A ses pieds, un écu à la bande vivrée (La Baume). SIG. CVRIE. BISVNTINE.

(*Arch. du Doubs*. Série G. Chapitre (Testaments).

20. — 1588, 12 août. — Philippe BOITOUSET, official. — Sceau rond, 30 mill., lég. entre filets. Ecu : une fasce accompagnée de deux losanges en chef, d'une rose en pointe, sur champ de rinceaux. ✠ PH. BOITOUSET, CAN. ET. OFFI. BISVNT.

(*Arch. du Doubs*. Série H. Abb. S. Vincent (Chapelle Saint-Antoine).

21. — 1590, 22 octobre. — Sceau ovale, 24/31 mill., bordé d'un bandeau, lég. entre filets. Ecu : une aigle éployée (Rye), sommé d'une croix recroisetée. ✠ SIGILLVM. CVRIÆ. BISVNTINÆ. (N° 13. Pl. II.)

(*Arch. du Doubs*. Série H. Rentier des Clarisses, fol. 94.)

22. — 1598, 15 novembre. — Sceau ovale, 24/30 mill., bordé de filets et d'oves. Ecu de forme allemande : une aigle éployée (Rye), sommé d'une croix archiépiscopale. SIGIL. CVRIÆ. BISVNTINÆ.

(*Arch. du Doubs*. Série G. Egl. de Pontarlier.)

23. — 1603, 30 août. — Le même. — Sceau ovale, 36/44 mill., bordé de filets et d'oves. Dans un cartouche surmonté d'une tête de femme, un écu : *Boitouset*. ✠ PH. BOITOUSET. CAN. CAMER. ET. OFFICIAL. BIS.

(*Arch. du Doubs*. E. 1507.)

24. — 1606, 19 avril. — Sceau ovale, 32/40 mill., lég. entre grènetis. Un écu écartelé : une bande (*Longwy*) et une aigle éployée (*Rye*), sommé d'une croix archiépiscopale. ✠ SIGILLVM. OFFICIALITATIS. CVRIÆ. BISVNTINÆ.

(*Arch. du Doubs*. Série H. Abb. de Montbenoît.)

25. — 1607, 20 juin. — Sceau ovale, 23/29 mill., lég. entre grènetis. Ecu écartelé : *Longwy* et *Rye*. ✠ SIGILLVM. ✠ CURIE. ✠ BISVNTINE.

(*Arch. du Doubs*. Série G. Chapitre de Sainte-Madeleine.)

26. — 1613, 10 novembre. — Signet rond, 20 mill., bordé d'un bandeau et d'un filet, sans lég. Ecu écartelé : *Longwy* et *Rye*, sommé d'une croix recroisetée.

(*Arch. de Cussey-sur-Lison* (Doubs).

27. — 1628, 22 août. — Sceau ovale, 25/31 mill., lég. entre oves et grènetis. Ecu écartelé : deux haches d'armes en pal (*Achey*) et vairé (*Bauffremont*), sommé d'une croix archiépiscopale. ✠ SIGILLVM. CVRIÆ. BISVNTINÆ.

(*Arch. du Doubs*. Série B. Chambre des Comptes (Acquits).

28. — 1644, 4 janvier. — Signet rond, 22 mill., bordé d'oves, sans lég. Ecu écartelé : *Achey* et *Bauffremont*, dans un cartouche analogue à ceux usités à Besançon, dans le monnayage municipal de l'époque, sommé d'une croix recroisetée.

(*Arch. de Cussey-sur-Lison.*)

29. — 1654, 19 décembre. — Sceau ovale, 24/26 mill., sans lég. Dans un cartouche ovale les armes du chapitre métropolitain (l'aigle de S. Jean et le bras de S. Etienne).

(*Arch. du Doubs*. Série H. Prieuré de Mouthe (Gellin).

30. — 1673, 30 juin. — François-Bonaventure Jobelot, official. — Signet ovale, 26/31 mill., bordé d'oves, sans lég. Dans un cartouche de rinceaux sommé d'une tête de femme, un écu : une salamandre dans un brasier (*Jobelot*).

(*Arch. du Doubs*. Série H. Prieuré de Jouhe.)

31. — 1675, 5 octobre. — Sceau ovale, 29/34 mill., lég. entre deux grènetis. Ecu écartelé : *Granges* et *Grammont*, sommé d'une croix recroisetée. ✠ SIGILLVM. CVRIÆ. BISVNTINÆ.

(*Arch. du Doubs*. Série G. Eglises de Pontarlier.)

32. — 1696, 19 juillet. — Grand sceau ovale, 40/47 mill., lég. entre filets et oves. Un écu écartelé : *Granges* et *Grammont*, sommé d'une croix. ✠ SIGILLVM. ✿ MAIVS. ✿ CVRIÆ. ✿ BISVNTINÆ.

(*Arch. du Doubs*. Série H. Annonciades de Pontarlier.)

33. — 1698, 10 mai. — Sceau ovale, 28/34 mill., lég. entre oves et grènetis. Un écu aux armes du chapitre métropolitain, sommé d'un fleuron. ✠ SIGILL. CVRIÆ. BISVN. SEDE. VACANTE.

(*Arch. du Doubs*. Série G. Egl. de Pontarlier.)

34. — 1708, 18 août. — Jean-Claude-Iguace Laborey de Virey, official. — Sceau ovale, 26/31 mill., lég. entre filets et grènetis. Un écu écartelé : une bande chargée d'une croix de S. André (Laborey) et un palmier; sommé d'une mitre et d'un chapeau à onze glands. ✠ DE LABOREY DE VIREY THEOL CANON ET OFFICIAL BISVNT.

(*Arch. mun. de Besançon*. Série GG. Reg. paroisse de Saint-Maurice.)

35. — 1742, 6 mars. — François-Xavier Courchetet, official. — Sceau ovale, 33/36 mill., bordé d'un filet et de festons. Un écu : coupé en chef à deux palmes, en pointe à quatre étoiles, mises en fasce. Timbre : une couronne de comte accostée d'une mitre et d'un bâton de prieur. ✠ FR. XR. COURCHETET. CAN. ET. OFFICIALIS. BISVN.

(*Arch. du Doubs*. Série H. Clarisses dé Besançon.)

36. — 1761, 9 avril. — Sceau ovale, 36/38 mill., bordé de palmettes et de filets. Sur un cartouche rocaille sommé d'une couronne de marquis et d'une mitre, un écu : deux bars adossés cantonnés de quatre croisettes *(du Tartre)*. JOS PETRONIUS DU TARTRE OFFICIAL BISVN.

(Arch. mun. de Grand'Combe (Doubs). Série II. Boichard.)

37. — 1788, 24 avril. — Claude-Antoine Bailly, official. — Sceau ovale, 35/37 mill., lég. entre filets. Dans un cartouche Louis XV, entouré d'un ruban supportant la croix capitulaire et surmonté d'une mitre, un écu : d'azur à la balance de.... inclinée à dextre, soutenue d'une épée de.... mise en bande. ✠ CLAUD ✿ ANTON ✿ IOS ✿ BAILLY ✿ OFFICIAL ✿ BISVN.

(*Arch. du Doubs*. Série E. Pécauld.)

(OFFICIALITÉS FORAINES)

38. — 1347, 30 juillet. — Sceau rond, 27 mill., lég. entre grènetis. Buste d'évêque mitré, bénissant, tenant une croix archiépiscopale. ✠ S. CVRIE. BISVNT. IN. LEDONE.

(*Arch. du Doubs*. Série B. 406. Trésor des Chartes.)

39. — 1712, 15 août. — Claude Pareau, curé des Hôpitaux, official de Lausanne, au comté de Bourgogne. — Sceau ovale, bordé d'oves, 20/22 mill. Ecu : d'azur à une nef d'argent allant *par eau*. Timbré d'un bâton prieural avec chapeau à six glands ; sans lég.

(*Arch. du Doubs*. Série G. Eglises de Pontarlier.)

1719, 5 août. — Sceau ovale, bordé d'oves, 32/37 mill. Mêmes armoiries, même timbre, sans lég.

(*Arch. du Doubs*. Série H. Prieuré de Bellefontaine.)

(OFFICIALITÉ DE L'ARCHIDIACRE)

40. — 1273, 3 avril. — 1275, 16 novembre. — Sceau rond, 24 mill., lég. entre grènetis. Une aigle éployée. ✠ S. CVRIE. ARCHID. BIS[VNT.] (N° 14. Pl. II 1.)

(*Arch. du Doubs*. Série H. Abb. S. Paul (Le Puy, 2). — Archevêché (Besançon).

41. — 1292, 11 janvier. — Sceau rond, 25 mill., lég. entre grènetis. Dans le champ le bras de S. Etienne, mis en pal et bénissant, et l'aigle nimbée de S. Jean tenant une banderole. ✠ S : CVRIE. G. ARCHID. BISVNT (N° 15. Pl. II.)

(Arch. du Doubs. Série H. S. Paul (Cart. 29, n° 8).

42. — 1302, 7 juillet. — Sceau rond (env. 25 mill.), lég. entre filets (détruite). Un écu : deux bars adossés sur semis de croisettes au pied fiché ; accosté du bras de S. Etienne et de l'aigle nimbée de S. Jean, sommé d'une croix.

(*Arch. du Doubs*. Série G. Archevêché (Gy).

43. — 1308, 30 janvier. — 1530, 31 mai. — Sceau rond, 26 mill., lég. entre grènetis. Champ : l'aigle nimbée de S. Jean et le bras de S. Etienne. S. CVRIE. ARCHID. BISVNTINI.

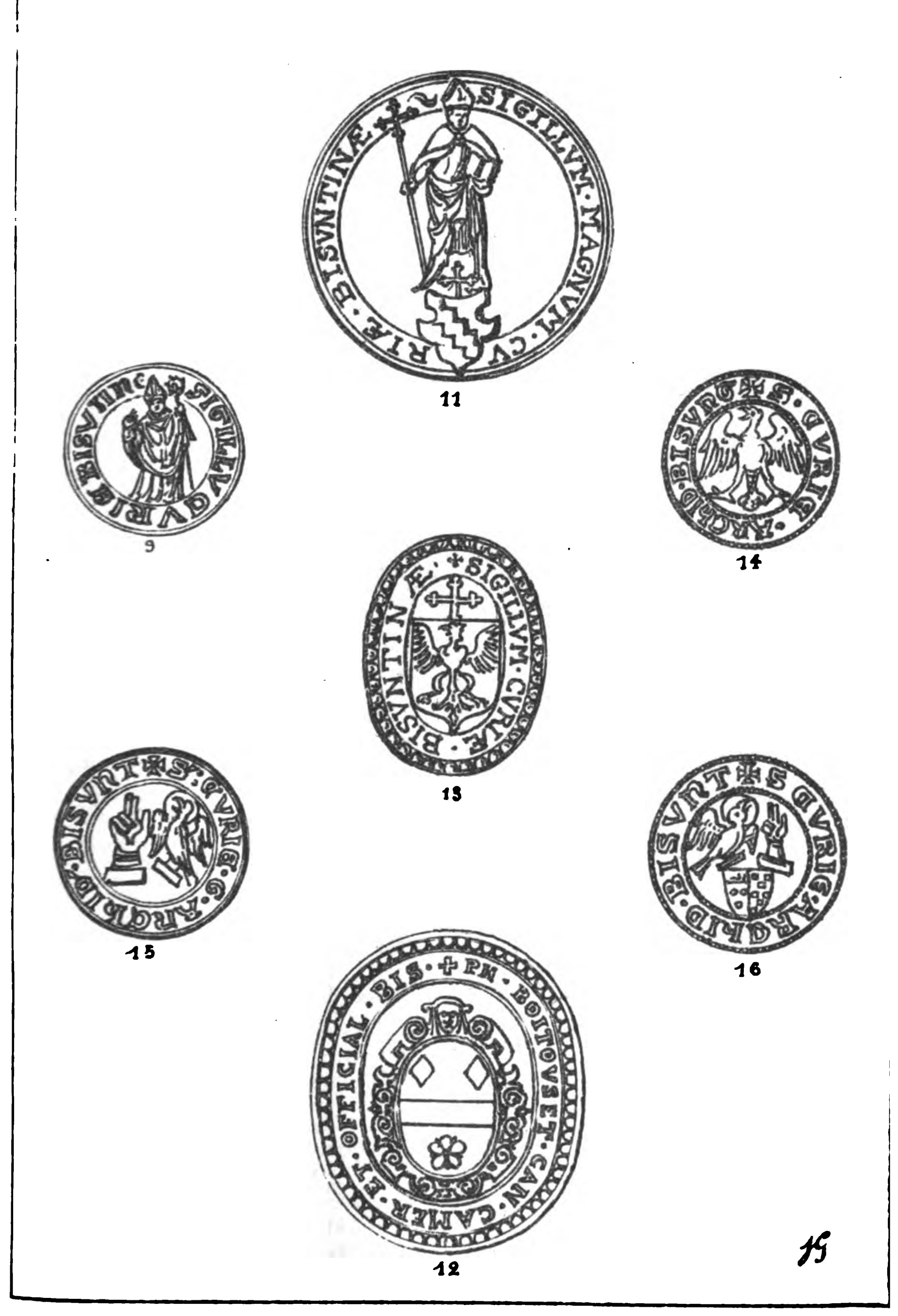
(*Arch. du Doubs*. Série B, 500. Trésor des Chartes, et E. 1507. *Arch. de Neuchâtel*, K. 9, n° 9.)

44. — 1319, 14 mai. — Sceau rond, 25 mill., lég. entre grènetis. Dans le champ à gauche, l'aigle de S. Jean, à droite, le bras de S. Etienne, au-dessous, un écu parti, à dextre de.... à 3 besants, au chef cousu de.... à sénestre de.... à 7 billettes pour 2, 1, 2, 1 et 1. ✠ S. CVRIE. ARCHID. BISVNT. (N° 16. Pl. II.)

(*Arch. de Neuchâtel* (Suisse).



SCEAUX DE L'OFFICIALITÉ DE BESANÇON.



SCEAUX DE L'OFFICIALITÉ DE BESANÇON.

1435 (9), 1564 (11), 1590 (13), 1603 (12).

SCEAUX DE L'OFFICIALITÉ DE L'ARCHIDIACRE.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

1. — *Liste des officiaux de la cour archiépiscopale de Besançon (1226-1790)*

Gui, 1226
Jean, archidiacre de Varais, 1228
T., 1229
Odon de Jussey, 1239-1240
Elias, 1245-1247
Gui, chanoine, 1248-1251
Gauthier Portier, 1272-1277
Odon de Beligny, 1292-1297
Nicolas de Clerval, 1304
Etienne de Pontarlier, 1309-1310
Gui Baudet, de Baume, 1316-1317
Odon de Choye, 1321-1328
Gauthier, 1333
Guillaume de Poligny (mort av. 1349)
Guillaume de Molay, 1349
Jean de Poligny, 1354
Nicolas de Moirans, 1356-1361
Jean de Montbéliard, 1361
Pierre Pâris, 1379
Jean Belin, 1381-1390
Gui le Porc, 1396
Jean Millereal, de Montjustin, mort à Rome, le 4 décembre 1422, 1421-1422
Pierre Crapillet, 1438
Guillaume Gauthier, ✠ le 14 juin 1459, 1443-1459
Jean Couthier, de Faucogney, ✠ le 29 juillet, 1479
Jean Goullery, 1480
Guillaume de Montbard, [148.]
Jean Moine, ✠ le 4 août 1488, 1483-1488
Bernardin Labouquet, ✠ le 13 avril 1518, 1493-1518
Léonard de Gruyères, 1527-1530
Jean Tornon, ✠ le 2 août 1547, 1531-1547
Jacques Perrot, ✠ le 16 mai 1556
Jean Renard, ✠ le 24 janvier 1577
Maurice de Diesbach, 1578-1581
Philippe Boitouset, ✠ le 14 novembre 1620, 1588-1620
Jean Camus de Bosco, ✠ le 29 décembre 1635, 1628-1635
Billerey, 1654-1665
Franç.-Bonaventure Jobelot, 1669-1673
François Marlet, 167.-1690
Jean d'Orival, ✠ le 19 septembre 1697
Jean-Claude-Ignace Laborey de Virey, ✠ le 31 octobre 1716, 1708-1716
Pierre-Albert de Chaillot, ✠ le 20 mai 1740
François-Xavier Courchetet, ✠ le 26 avril 1752, 1742-1752
Jean-Pierre du Tartre de Chilly, ✠ le 2 août 1776, 1761-1776
Cl.-Antoine-Joseph Bailly, 1788-1790

Liste de quelques officiaux de la cour du grand archidiacre (1272-1541)

Hugues de Glères, 1272
Richard, 1279
Jacques de Saint-Vincent, 1311
Hugues de Citeaux, 1317
Pierre de Rosières, 1342-1353
Pierre de Choye, 1373
Colin d'Anchenoncourt, 1382
Guillaume Guérard, 1528
Pierre Richardot, ✠ le 25 septembre 1541

II. — Patentes de Marguerite de Flandre, comtesse de Bourgogne, reconnaissant les droits de l'officialité diocésaine de Besançon. Hesdin, 22 décembre 1376.

Marguerite, fille de Roy de France, comtesse de Flandres, d'Artois et de Bourgougne, palatine et dame de Salins, sçavoir faisons à tous : que comme par notre commission de nos lettres patantes adressantes à notre baillif et autres officiers en nostre comté de Bourgougne, nous eussions fait crier et publier par nos villes de nostre dit comté qu'aucuns de nos sujets audit comté de Bourgougne sur actions réelle et pour fait touchant héritages ne plaidoyat, ou fut traict en causes autre part, ne en autre cour que pardevant nos gens et en nos auditoires, en commandant que se aucuns faisoit le contraire, qu'il en fût puny et contraint à désister et à cesser, et Révérend Père en Dieu nostre cher et amé cousin l'archevesque de Besançon deist et affirmast les dits cry et publications estre faicts et redonder au préjudice et lézion de la juridiction de l'Eglise et court de Besançon, en laquelle, sy comme il disoit, touttes personnes, sur les dictes actions réelle, peuvent licitement venir et poursuivre leurs droits et demander justice, et que de ce ont estez, et sont luy et ses prédécesseurs en ladite Eglise, en vraye possession et saisine, et ainsy en ont jouy et usey paisiblement jusqu'à présent par tant de temps qu'il n'est mémoire du contraire. Nous et nos gens disans au contraire et qu'à nous appartenoit et appartient de droit commun la juridiction et connoissance de toutes actions réelles et controversiés des héritages assis et situez en notre justice et seigneurie, et que nostre dit cousin ne ses prédécesseurs et archevesques de Besançon n'en sont, ne furent onques en possession. Et pour ce eust fait nostre dit cousin certains procès par lesquels il faisoit et mandoit publiquement dénoncer pour excommuniez toutes les personnes en général qui empescheroient la juridiction de sa cour de Besançon et qui détourberoient ceux qui venir y vouloient sur les causes et pour les cas desquels selon droit et coutume on pooit connoistre en la ditte cour de Besançon, tant actions réelles en cas d'héritages, comme autres. Desquels procès et exécutions d'iceux, pour ce que nous nous sentions agrevez pour nous, nos officiers et sujets, avoir esté appelé à cour de Rome, en laquelle cour nous et notre dit cousin fussions sur ce en procès, à

la parfin par le traictié et conseil et par la manière que s'ensuit : Est assavoir que nous voulons et octroyons que nos commissions et lettres dessus dittes, et tous les cris et publications faits par vertu d'icelles, soient tenus et réputez pour non faits et pour non adveuus et de nul effet, et que pour icelles, ne pour choses qui en soit ensuivy, ne nous soit acquis aucun droit novel, ne aucun préjudice fait à nostre dit cousin ne à sa dicte Eglise ou cour de Besançon; et demorons nous et nostre dit cousin chacun en tel estat, et en tel droit en propriété et possession comme à un chacun de nous compétoit par droit et par coustume, devant la date de nos commission et lettres dessus dictes. Et par ce traitté et accort nous renonçons et nous départons des appellations dessusdictes par nous et nos gens faites, et aussy nostre dit cousin oste et met au néant les procès que pour ce il avoit fait ou fait faire, et s'en départ; et aussy renonce au procès pendant entre nous et luy en la cour de Rome sur les dictes appellations, et absolt nostre cousin par ses lettres toutes les personnes que pour vertu des dits procès ont encourus sentence d'excommuniquacion, se aucun en y a ou auroit esté pour ce excommuniez; et par iceux procez ne pour chose qui en soit ensui, aucun droit novel ne sera, ne est acquis à nostre dit cousin ne à sa ditte Eglise et juridiction de Besançon, ne à nous fait aucun préjudice pour le temps présent et avenir, ne aussi à nostre dit cousin semblablement ne sera fait aucun préjudice par les choses cy-dessus dittes escrittes ne à nous comme dit est. Si mandons à nostre bailly de Bourgogne ou son lieutenant et à tous nos autres officiers à qui il appartiendroit, que par vertu de nos commission, et lettres dessus dattées ou par vertu d'icelles ne molestent ou contraignent aucunes personne; et se aucun en est en procès ou en plait par-devant aucun d'eux qu'il l'en déportent et ostent sans amende; lesquels traitié et accort des susdits par nous et nos hoirs et successeurs nous avons fermes et stables, et la promettons tous fermement et entièrement garder sans venir au contraire.

En tesmoing de ce nous avons fait mettre nostre seel à ces lettres données à Hesdin, le vingt-deuxiesme jour de décembre, l'an de grâce mil trois cent soixante-seize.

Scellé d'un scel en cire rouge à queue pendante et signé au reply des dittes lettres patentes; par Madame en son conseil estant en sa cour de Bourgogne : THORONDE. *La susditte copie a esté duement collationnée à l'original par nous soussignés, notaires, à réquisition d'Illustrissime et Révérendissime seigneur Messire Antoine-Pierre de Grammont, archevesque du dit Besançon, prince du Saint*

Empire, et pour luy valoir comme le dit original auquel elle est conforme.

Fait à Besançon, le vingt-cinquième jour de novembre, l'an mil six cent quatre-vingt.

Signé : **Amyot** et **Amidey,** *notaires.*

(*Bibl. du Chapitre.* Manuscrits Hugon, III.)

Diplôme de Charles-Quint, confirmant les privilèges de l'officialité diocésaine en matière testamentaire. Barcelone, 10 mars 1537.

Charles, par la divine clémence empereur des Romains tousjours Auguste, roy de Germanie, de Castille, de Léon, de Grenade, d'Arragon, de Naverre, de Naples, de Secille, de Maillorque, de Sardaigne, des Ysles Indes et terre ferme, de la mer Océane, archiduc d'Austrice, duc de Bourgoingne, de Lothier, de Brabant, de Lembourg, de Luxembourg, de Gheldres, comte de Flandres, d'Artois, de Bourgoingne, Palatin de Haynault, de Hollande, de Zéellande, de Ferrette, de Haghenaust, de Namur, de Zutphen, prince de Zublane, marquis du Saint Empire, seigneur de Frise, de Salins, de Malines, et dominateur en Asie et en Affrique. Receu avons l'humble supplication et requeste de nostre très cher et féal cousin et conseillier messire Antoine de Vergy, archevesque de nostre cité impérialle de Besançon, contenant comme à bon tiltre, et mesmes ensuyvant la forme des déclarations et concordats faicts et passez entre nos prédécesseurs ducs et comtes de Bourgoingne que Dieu ait, et ceulx dudit suppliant, archevesques dudict Besançon, les manans et habitans d'iceluy comté ayent tousiours eu liberté de faire louher et passer, et condir leurs testamens, ordonnances et dernières volontez soubs nostre seel ou celuy de la cour ecclésiastique dudict suppliant, à leurs choix, et par iceulx eslire et subir la publication de leurs dits testaments à l'une ou l'autre des dictes cours et telle qu'il leur a pleu. Duquel droict le dict suppliant, et ses dicts prédécesseurs archevesques dudict Besançon ont tousjours joüy, tant de nostre temps que celluy de nos dicts prédécesseurs, faisant publication de leurs dicts testaments receus sous le seel de ladicte cour ecclésiastique en icelle, sans ce que jamais les officiers de nos dicts prédécesseurs ny nostres y ayent mit aucun destourbier ou empeschement. Et si d'aventure aucuns d'eux ont attempté au contraire, les troubles par eulx faicts ont adez estez levez par

nos dicts prédécesseurs. Tellement que le dict suppliant et ses dicts prédécesseurs sont toujours demeurez en leur possession et jouyssance dudict droit jusques puis environ six ans en ça, que nos dicts officiers ont faict publier en nostre dict comté certains mandements patents, par manière d'édict, prohibitif à tous notaires et tabellions de recevoir aucuns testaments, que premièrement nostre séel dudict comté n'y fut apposé. Aussi ont dressez poursuitte audict suppliant en nostre souveraine court de Parlement en Bourgoingne, séant à Dole, sur le faict de ladicte publication de testaments, tellement qu'il n'y a notaire en nostre dict comté qui en osat recevoir aucun soubz le séel dudict suppliant; et que tost après les dicts empeschemens, et mesme le vingt-septième jour de février en l'an mil cinq cens trente-deux derrier passé, en la cité de Bolongne, de sa part nous fut présentée requeste contenant entre autres troubles et empeschemens à luy faicts en sadicte jurisdicion par nos dicts officiers l'empeschement dessus dict, et que après avoir faict veoir les dictes requestes, déclaratious et concordats par nostre conseil, le procureur général de nostre dicte court de Parlement de Bourgoingne présent, et oüy en tout ce qu'il voulsit dire au contraire, par nous oüy le rapport, et eu l'advis de nostre conseil, fut rendu appoinctement sur telle requeste, par lequel estoit mandé à nos officiers dudict comté de laisser joüyr ledict suppliant de la réception, publication et exécution des dits testaments en sa dicte court ecclésiastique, et que en ce il ne fut empesché par nuls de nos dicts officiers, et que ceulx de nostre dicte court le feissent ainsi observer, comme le dict suppliant nous a faict promptement apparoir par ladicte requeste et appoinctement rendu sur icelle, signée par nostre secrétaire d'estat maistre Anthoine Perrenin, laquelle, ensemble le dict appoinctement, fut tost après présenté à nostre dicte court de parlement de la part dudict suppliant, requérant lui octroier mandement et attache pour le faire observer par nos dicts officiers ou dict comté, ce qu'ils ne feirent, ains appoinctairent seullement que le dict suppliant escriproit à ses fins, et exhiberoit les dictes requeste et concordats en leurs mains comme il fut faict incontinant pour y ordonner. Et touteffois depuis le dict suppliant n'en a peu obtenir d'eux aultres despêche ny appoinctement, quelque instante poursuitte et réquisition qu'il en ait fait faire. Ains sont tousjours demeurez comme sont encoires à présent les empeschemens y mis à son grand préjudice, interestz et diminution de sa dicte jurisdicion, si comm'il dit, nous suppliant très humblement pour ces causes, de rechief sur ce oüy nostre procureur général, se trouvant présentement devers

nous, pour après le pourveoir sur ce de remède de justice convenable, et luy en faire despecher nos lettres patentes en tel cas nécessaires. Pour ce est-il que nous les choses dessus dictes considérées, veuz aussi les traictez et concordats faicts et passez par cy-devant entre nos dicts prédécesseurs ducs et comtes de Bourgoingne et ceux dudict suppliant archevesques dudict Besançon, le dict appoinctement rendu par nous audict Bolongne sur la requeste à nous présentée de la part d'iceluy suppliant, et oüy d'habondant amplement sur ce nostre dict procureur général, et que jamais nostre intention n'a esté de tollir les droicts de l'Eglise, veuillans en ce user d'équité et justice, avons octroyé, permis, accordé, consentu, accordé et déclaré, octroyons, permettons, consentons, accordons et déclarons par cettes, que en conformité des dicts traictez et concordats il soit loysible et permis doiresnavant à tous manans habitans et résidans en nostre dict comté de Bourgoingne de faire, louher et passer leurs testaments, ordonnances de dernière volonté soubz nostre dict seel, ou celluy de ladicte court ecclésiastique dudict suppliant, et de ses successeurs, et par iceulx choisir les publications en l'une ou l'autre des dictes cours, et telle qu'ils voudront eslire et choisir. Aussi à tous notaires et tabellions de nostre dict comté quand requis en seront, les ainsy recevoir, et audict suppliant et ses successeurs de ceulz receuz soubz le seellé de sadicte court, et desquels les publications par les testateurs seront choisies en icelles les y publier, tous empeschemens et deffenses directement ou indirectement faicts, et que se pourroient faire au contraire du tout cessans.

Si donnons en mandement à nos très chiers et féaulx les président et gens tenant nostre dicte souveraine cour de parlement, baillis d'Amont, d'Aval et de Dole en nostre dict comté de Bourgoingne, et à tous nos autres justiciers, officiers, serviteurs et subgets leurs lieutenans et chacun d'eux en droict soy, et comme à luy appartiendra, que de ces nos présentes grâce, concession, octroy, accord, permission et consentement, selon et par la manière que dict est, ils facent, souffrent et laissent plainement et paisiblement joüyr et user le dict suppliant sans en ce luy faire, mettre ou donner destourbier, moleste, ou empeschement quelconque. Ordonnant en outre à nos dicts baillis d'Amont, d'Aval et de Dole, à leurs lieutenans, et à tous aultres nos officiers, cui il appertiendra, et qu'en seront requis de la part dudict suppliant, que ces nos présentes lettres patentes ils facent publier en et par tous les ressorts de nostre dict comté de Bourgoingne, sans aucun refus ou délay, ny pour ce attendre aultre mandement, affin que personne n'en

puist prétendre cause d'ignorance. Car tel est nostre plaisir et voulons qu'il soit ainsy faict, observer et accomplir.

En tesmoing de ce nous avons faict mettre nostre grand seel en ces présentes.

Donné en nostre cité de Barcelone, le dixième jour du mois de mars, l'an de grâce mil cinq cens trente-sept, et de nos règnes, à sçavoir du Sainct Empire le dix-huitième, des Espagnes, des deux Cécilles, etc., le vingtroisième.

Signé au revers des sus dittes lettres patentes; par l'Empereur et Roy, duc et comte de Bourgoingne : BAVE, *et seellé du grand seel en cire rouge à queue pendante.*

(*Bibl. du Chapitre.* Manuscrits Hugon, III.)

L'ACADÉMIE DE BESANÇON

ET LE

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES

Par M. De SAINTE-AGATHE

ASSOCIÉ RÉSIDANT

(Séance du 16 juin 1887)

Après cinquante années d'existence, le Comité des travaux historiques a confié à M. Charmes la publication de trois volumes in-4° (1) de documents relatifs à son histoire. Dans l'introduction, qui est fort intéressante, et dans l'ouvrage lui-même, il est souvent question de l'Académie de Besançon et de plusieurs de ses membres ; il m'a paru opportun de rappeler en quelques mots, et à cette occasion, les rapports littéraires qui ont existé entre notre Compagnie et le Comité des travaux historiques.

Comme M. Charmes, je parlerai successivement de l'œuvre de Moreau, brusquement interrompue par la Révolution, et de la création de Guizot, qui, commencée en 1834, prend chaque jour encore des développements plus considérables.

C'est en 1759 que Moreau, avocat des Finances, a fondé la

---

(1) *Le Comité des travaux historiques et scientifiques (histoire et documents)*, par Xavier CHARMES. Paris, Imprimerie nationale, 1886, 3 vol. in-4°.

bibliothèque des Finances pour faciliter l'interprétation de nos lois. Secondé par le contrôleur général des Finances Bertin, il avait institué en 1762, comme complément, le Dépôt des Chartes, et s'était adressé aux bénédictins et aux érudits laïques pour obtenir des copies et des analyses des chartes disséminées dans les dépôts de province, à Londres et à Rome; mais cette institution n'eut pas le temps de rendre tous les services qu'on pouvait en espérer, elle put toutefois conserver bien des documents que la Révolution allait détruire ou disperser.

En 1772 (1), l'abbé d'Esnans, chanoine de Besançon, avait cédé à la Bibliothèque du Roi 67 volumes in-folio de copies de chartes et documents réunies à partir de 1732, et principalement dans les archives du parlement de Franche-Comté, par François Courchetet d'Esnans, conseiller au parlement et membre fondateur de notre Académie (2).

Moreau, de son côté, s'était mis en relations avec plusieurs académiciens de Besançon, et en particulier avec Eugène Droz, conseiller au parlement et secrétaire perpétuel de la Compagnie. C'est lui qui, écrit Moreau en 1774 (3), « a fourni la majeure partie des monuments qui peuvent » éclairer sur l'histoire et le droit public de la Franche- » Comté. » Dès 1769, en effet, Droz signale à Moreau les mesures à prendre pour assurer la conservation des titres originaux des bénéficiers et il ajoute (4) : « Quant aux dépôts » royaux, il ne faut pas croire qu'ils soient plus en règle. Je » sais de bonne part qu'il y a à la Chambre des comptes » beaucoup de papiers non inventoriés et que plusieurs se

(1) V. Ulysse Robert, *Catalogue des manuscrits relatifs à la Franche-Comté qui sont conservés dans les bibliothèques publiques de Paris.* Paris, Champion, 1878, in-8°, p. 5.

(2) V. *Almanach historique de Besançon et de la Franche-Comté*, augmenté de nouveau pour l'année 1753. — Besançon, Daclin, in-8°, p. 94.

(3) V. X. Charmes, *op. cit.*, t. I, p. 143.

(4) V. X. Charmes, *op. cit.*, t. I, p. 227.

» perdent dessous ou dessus les armoires; il y en a sur
» l'église ou au clocher de Dole, chez le garde-livres....
» entre autres, j'ai vu, dans une copie de l'inventaire de la
» dite chambre (8e sac, cotes 651, 652), l'indication d'une pro-
» cédure instruite au parlement de Dole, en 1402, contre le
» sire de Thoiré pour les limites du Comté, et la mouvance
» d'une partie du Bugey où l'on avait produit 1,400 chartes,
» dont plusieurs de la deuxième race; cependant on n'en
» voit aucune trace dans l'inventaire usuel. » L'ensemble des analyses et transcriptions dues à Droz forme 44 volumes in-folio, qui aujourd'hui sont conservés à la Bibliothèque nationale, dans la collection Moreau (nos 862-905). Bien que ces copies soient parfois imparfaites, on peut utilement et surtout facilement les consulter.

Tout en travaillant pour Moreau, Droz n'oublia pas l'Académie, et il eut soin de conserver pour elle un double de tous ces documents (1) : ils sont déposés maintenant à la bibliothèque de la ville de Besançon.

Droz ne collabora pas seul à l'œuvre de Moreau, à qui l'Académie ne tarda pas à envoyer le diplôme de membre honoraire (2), il eut soin de s'adjoindre plusieurs collaborateurs instruits et laborieux (3), quatre bénédictins : dom Charles (4), dom Roux, mais surtout dom Grappin (5) et dom Berthod, et enfin l'érudit Claude-Joseph Perreciot; ces trois derniers furent élus membres de l'Académie (6) après avoir été plusieurs fois lauréats de ses concours (7). L'activité de

(1) V. *Académie*, séance du 6 décembre 1806, p. 25.

(2) V. *Almanach historique de Besançon et de la Franche-Comté* pour l'année 1784. — Besançon, Couché, in-18, p. 200.

(3) V. Charmes, *op. cit.*, t. I, p. 143, note 1.

(4) Dom Charles, sur la proposition de dom Grappin devenu vicaire général, fut nommé par le Directoire du Doubs archiviste départemental, et exerça ces fonctions de 1800 à 1829.

(5) V. Charmes, *op. cit.*, t. I, p. 235, note 3.

(6) V. *Académie*, séance du 6 décembre 1806, p. 18.

(7) V. *Archives de l'Académie*. — Concours.

Droz lui procura un certain crédit à Paris, et il ne manqua pas de l'utiliser (1) pour attirer la protection du pouvoir sur les savants religieux qu'il avait associés à ses travaux. Il demanda leur maintien dans la province, à l'histoire de laquelle ils rendaient les plus grands services par leur érudition ; enfin il fut heureux (2) de voir dom Berthod obtenir en 1774, de Bertin, une mission littéraire en Belgique, à la suite de son dépouillement sommaire des papiers de Granvelle (collection Moreau, n°s 906-908). Droz eut la douleur de voir la Révolution dissoudre l'Académie et disperser ses collections, et s'il n'eut pas la consolation de la voir renaître, ce fut lui du moins qui, avant de mourir, en 1805, provoqua son rétablissement (1806).

Au commencement de notre siècle les sujets historiques n'étaient plus en honneur, et partout on leur préférait les compositions purement littéraires. Aussi l'œuvre de Moreau semblait elle presque oubliée, lorsque Guizot la reprit en 1834. Mais cet éminent ministre de l'Instruction publique, en fondant le Comité des travaux historiques, lui assigna une tâche beaucoup plus large : il ne s'agit plus seulement de recueillir des copies de chartes et de documents ; le but poursuivi, c'est le récit des événements, la description des institutions, et surtout l'exposé et la marche de la civilisation. Cette pensée était féconde, et ses successeurs n'eurent qu'à développer ce vaste programme, à mesure que l'autorité du Comité grandissait et que les sociétés savantes se multipliaient en province en se groupant autour de lui.

Dans son rapport au roi de 1834 (3), M. Guizot annonce la formation, à Besançon, d'une commission présidée par M. Weiss pour la publication des papiers de Granvelle, laissés par l'abbé Boisot à la ville de Besançon avec sa bi-

---

(1) V. Charmes, *op. cit.*, t. I, p. 235.
(2) V. Charmes, *op. cit.*, t. I, p. 245-246.
(3) V. Charmes, *op. cit.*, t. II, p. 17.

bliothèque. Le président et tous les membres de la commission faisaient partie de l'Académie (1); notre Compagnie peut donc revendiquer l'honneur de ce grand travail. Le rapport de M. de Salvandy, en 1847 (2), nous apprend que le dépouillement des 82 volumes in-folio est achevé et que l'impression des pièces les plus intéressantes suit son cours. Il est regrettable que la commission se soit arrêtée au 9e volume, car MM. Poulet et Piot (3), qui, après un long intervalle, viennent de continuer cette publication en Belgique, ont dû négliger des pièces intéressantes au point de vue comtois, pour leur préférer des documents plus importants pour l'histoire des Pays-Bas. Aussi, je tiens à exprimer un double vœu, c'est que bientôt la statue du cardinal de Granvelle, donnée par Weiss et sculptée par Petit, soit enfin placée dans la cour intérieure du palais, et qu'en même temps paraisse un complément essentiellement comtois aux papiers d'Etat du grand ministre de Charles-Quint.

L'Académie fut reconnaissante envers M. Guizot de l'intérêt qu'il avait témoigné à notre histoire en provoquant la publication des papiers de Granvelle, et elle lui envoya le diplôme de membre honoraire (4). Comme s'il voulait motiver davantage cette distinction, voici le jugement intéressant que ce grand historien portait, en 1835 (5), sur l'histoire de Girardot de Beauchemin, encore inédite, et que M. Jules Crestin a publiée quelques années après. « C'est un tableau » très animé de la résistance de la Franche-Comté aux en- » treprises de Richelieu, de la politique de ce ministre, de » celle de la cour d'Espagne, des deux invasions successives » du prince de Condé et du duc de Saxe-Weimar, enfin du

(1) V. *Académie de Besançon*, séance du 28 janvier 1835, p. 51.
(2) V. Charmes, *op. cit.*, t. II, p. 115.
(3) V. *Académie*, année 1884, p. 93.
(4) V. *Académie de Besançon*, séance du 28 janvier 1836, p. 158.
(5) V. Charmes, *op. cit.*, t. II, p. 42.

» long attachement de cette province à la maison d'Autriche,
» et de ce qu'elle souffrit alors pour cette cause.

» On peut considérer cet ouvrage comme un épisode de
» la guerre de Trente ans, épisode d'un grand intérêt
» pour l'histoire de France, puisqu'il retrace les destinées
» encore séparées d'une province qui depuis s'est intime-
» ment unie à la France, sous le rapport moral aussi bien
» que sous le rapport politique. »

En faisant entrer Th. Jouffroy, député du Doubs et professeur au Collège de France, dans la commission des papiers de Granvelle, où il servait en quelque sorte de trait d'union (1) entre Paris et Besançon, Guizot lui suggéra peut-être la première idée de la proposition qu'il fit à l'Académie de Besançon, le 15 novembre 1836, pour la publication des Documents Inédits. L'Académie comprit bien vite l'importance de cet ouvrage pour l'histoire comtoise, et elle rencontra en dehors d'elle, pour l'aider dans cette œuvre patriotique, les sympathies les plus grandes : je ne rappellerai que les souscriptions de Montalembert et de Berryer (2). Le plan du travail avait été si bien conçu qu'il n'a point été modifié, et que maintenant encore on le suit avec fidélité. Notre collection des Documents Inédits ne peut avoir l'inté-

---

(1) V. *Archives de l'Académie.*

« Mardi 20 octobre.

» Monsieur et cher confrère,

» Ne voulant pas ruiner notre président, qui assurément ne réclamerait pas le port de la lettre ci-incluse, je la lui envoie sous votre couvert ; elle fera connaître à la commission Granvelle le résultat de mon entrevue avec le ministre, et j'espère qu'elle le trouvera satisfaisant.

» Je suis heureux d'aider par un peu de zèle l'avancement d'un travail auquel vous prenez un intérêt et une part si honorable et si active : permettez-moi de saisir cette nouvelle occasion de vous dire combien votre amitié m'est précieuse, et de quels sentiments de haute estime et de sincère attachement elle est payée de ma part.

» Th. Jouffroy. »

A M. Genisset.

(2) V. *Archives de l'Académie.*

rêt général de la grande collection du Comité des travaux historiques, dans laquelle ont pris place les papiers d'Etat de Granvelle (1) ; mais elle a l'inappréciable avantage d'assurer la conservation des travaux des anciens et nouveaux académiciens, et de mettre à la portée de tous les principales sources inédites de notre histoire provinciale.

Notre Compagnie n'est point oubliée dans la bibliographie des sociétés savantes (2), et les indications relatives à ses mémoires et publications sont exactes, à part la mention d'une table de ses travaux depuis la fondation, qui aurait paru en 1878 et qui reste encore inédite. Enfin, les deux correspondants actuels du Comité dans le département du Doubs (3) appartiennent à notre Compagnie, et maintiennent ainsi les bonnes relations qui ont toujours existé entre le Comité des travaux historiques et l'Académie de Besançon.

L'apparition des trois volumes de M. Charmes était une occasion naturelle de redire les liens qui ont uni Moreau et Guizot à notre Compagnie. C'était aussi le cas de rappeler le souvenir des utiles auxiliaires qu'ils ont trouvés pour leurs grands travaux historiques dans les membres de l'ancienne et de la nouvelle Académie de Besançon, et de signaler en même temps les diverses collections (4), si importantes pour l'histoire comtoise, qu'ils ont commencées, en laissant à leurs successeurs le soin de les compléter et de les achever.

---

(1) V. Charmes, *op. cit.*, t. II, p. 415.
(2) V. Charmes, *op. cit.*, t. II, p. 518.
(3) V. Charmes, *op. cit.*, t. II, p. 609.
(4) V. *Académie*, séance du 26 janvier 1866, p. 105.

LETTRES

DE WEISS A CH. NODIER

PUBLIÉES

Par M. Léonce PINGAUD

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

(Séance du 15 novembre 1887)

PRÉFACE

Parmi les jeunes gens qui, à la fin du siècle dernier, fréquentaient l'Ecole centrale du Doubs, deux entre tous, Charles Nodier et Charles Weiss, étaient destinés, dans une mesure inégale, à la réputation littéraire. Le premier a été un des interprètes les plus aimables et les plus originaux de la langue et de l'esprit français; le second a cru fermement au génie particulier de la « nation comtoise, » et, pendant cinquante ans, en a sur place propagé le culte.

Ces deux hommes si divers en apparence avaient appris l'un à côté de l'autre, pendant les années orageuses de la Révolution, à aimer le sol natal, les bons auteurs et les vieux livres. Nodier qui, dès l'âge de douze ans, suivait à Strasbourg je ne sais quelle députation révolutionnaire, prit vite au loin son envolée, et se lança à travers le monde, comme

un Ahasvérus plus souriant, mais aussi peu riche que celui de la légende. On le vit successivement, sous le coup de la *Napoleone*, errer furtivement dans le Jura, puis tenter la fortune à Dole, à Amiens, en Illyrie, la rêver en Russie et en Louisiane; puis enfin, du fond de sa bibliothèque de l'Arsenal, devenue le lieu de repos de son âge mûr, fuir dans les régions les plus fantastiques sous la conduite du charmant lutin qui habitait en lui. Pendant ce temps, Weiss vivait volontairement relégué à Besançon, à la fois biographe et bibliographe pour la plus grande gloire de ses compatriotes, et ne tenant au reste du monde que par les liens sans cesse renoués d'une vaste correspondance. Parmi ceux que sa pensée allait ainsi chercher au loin, Nodier était sans contredit le préféré, et pendant quarante années il y eut un échange constant d'impressions et d'idées entre les deux amis.

Qu'en est-il resté? M. Estignard a réuni, dans un volume publié en 1876, cent vingt-six lettres de Nodier à Weiss, où l'homme et l'écrivain se peignent tout entier : l'homme sans cesse disputé entre ses rêves et les tristes nécessités de la vie, l'écrivain jouant de la plume avec un art consommé jusque dans ses confidences épistolaires. Les lettres qu'on va lire (1) ne répondent qu'à une partie des lettres de Nodier; car elles sont toutes, à part une ou deux, d'une date postérieure à 1820; mais dans leur ensemble elles font mieux connaître le caractère du destinataire, et d'autre part elles nous montrent leur auteur tel qu'il a sans doute souhaité de rester dans la mémoire de ses compatriotes.

A chaque page, en effet, ce lettré sceptique, à la fois défiant et timide, témoigne pour Nodier d'une affection sincère, désintéressée et pleine de déférence. Il voulait voir en lui, malgré l'éloignement, un autre lui-même; il lui

(1) Je dois l'obligeante communication de ces lettres à M. Emmanuel Mennessier-Nodier, petit-fils de Charles Nodier.

voua, après la mort de sa mère, tout ce qu'il avait de tendresse au fond du cœur. Quelquefois même, entraîné par l'exemple, il partait à sa suite pour le pays des songes : « Nodier, mon ami, mon frère, il est temps de nous réunir ici ou là, pour ne plus nous séparer (1). »

Les préoccupations nées d'une passion et d'une profession communes consolidèrent entre eux, à distance, les liens créés par les souvenirs de jeunesse. On les entend s'entretenir souvent, trop souvent au gré du lecteur, de telle ou telle édition rare, de tel ou tel ouvrage précieux à acquérir ou à obtenir du bon plaisir ministériel. Weiss n'est pas le moins ardent dans cette chasse aux curiosités bibliographiques; il s'emploie à compléter, au point de vue comtois, les collections de son ami, et quelle récompense lui demande-t-il en retour de ses recherches? Indifférent pour ses propres intérêts, il est insatiable pour cette bibliothèque de Besançon, dont il n'a pas été le premier conservateur, mais qui est bien son œuvre. De toute façon et en tout temps, il a cherché à l'enrichir, et il trouve à cet égard en Nodier, sinon un intermédiaire exact auprès des libraires, du moins un protecteur utile auprès du gouvernement.

Cette sollicitude pour l'établissement confié à ses soins se confondait en lui avec l'amour ardent de sa ville et de sa province natales. Retenu à Paris, entre l'Arsenal et l'Académie française, Nodier avait fini par n'avoir plus à l'égard de la Comté que le souvenir attendri du petit-fils envers une aïeule disparue ; roi constitutionnel du monde romantique, avec Victor Hugo, un Franc-Comtois de hasard, pour premier ministre, il ne regardait plus que par intervalles et d'un œil distrait vers la ville où il avait nourri ses premiers rêves d'ambition et de liberté, sauf à souhaiter un jour, sous l'empire de je ne sais quelle obsession, une république comtoise surgissant au milieu des ruines de la

(1) Lettre du 23 juillet 1823.

France (1). Weiss, plus pratique, n'avait aucun goût pour la chimère féodale ou républicaine. S'il se mêlait à la politique, c'était par sa collaboration discrète à un journal d'opinions moyennes, en dehors et au-dessus des luttes passionnées des partis, et il croyait mieux servir encore sa province en offrant au Panthéon de la *Biographie Michaud* une infinité de statuettes à la gloire de ses compatriotes plus ou moins célèbres.

Lors donc qu'il parlait à Nodier de la Franche-Comté, il mentionnait rarement les événements du jour, et non sans une sorte de contrainte. Dans le silence de sa bibliothèque ou de son cabinet, il n'aimait pas à être distrait ou troublé par les bruits du dehors, et sa position n'était pas à Besançon ce qu'était à Paris celle de son illustre ami; il ne pouvait tendre impunément la main aux uns et aux autres. Se taisant donc volontiers sur les hommes et les événements du jour, il n'était vraiment expansif qu'en pensant aux amis d'autrefois, Bruand, Marquiset, Deis, Mourgeon, Pertusier, noms qui ne disent rien aux générations actuelles, mais qui ravivaient à ses yeux tout un monde de souvenirs. Derrière ceux-ci une génération nouvelle entrait dans la carrière, et, à l'exemple de Nodier, allait chercher la gloire à Paris; Weiss voyait avec regret les jeunes gens s'éloigner de lui; du moins cherchait-il à leur rendre, dans le salon de l'Arsenal, quelque chose de la Comté. L'abbé Receveur, Francis Wey, Bugnet, Xavier Marmier, Albert de Circourt, Charles de Bernard, Faustin Besson, il les recommandait tous, sans distinction d'opinion et de talents, à la bienveillance du maître du logis. Lui-même, sollicité de les suivre, ne repoussa pas toujours aussitôt la tentation; en définitive il n'accorda à son amitié pour Nodier que quelques voyages à Paris, et là, les causeries au coin du feu, les promenades en tête à tête sur les quais et les boulevards, résumaient,

(1) Lettre du 6 juillet 1831. (Rec. Estignard, p. 240-241.)

avec les stations chez les libraires, la vie de l'obstiné Franc-Comtois. Puis il reprenait le chemin de Besançon, et de là il se tenait en union constante de cœur et de pensée avec son vieil ami, tantôt lui écrivant, tantôt lisant ses livres avec une admiration parfois mêlée d'attendrissement. Cela dura ainsi jusqu'au jour où la mort prit Nodier et mit fin à leur correspondance. Le 2 février 1844, ce fut Mme Nodier qui reçut de Weiss une lettre ainsi conçue :

« Vous savez toute la part que je prends au cruel événement qui vient de vous frapper. Dans ce malheur qui nous accable, comme s'il n'eût pas été prévu, je ne puis vous offrir des consolations que je ne trouve pas pour moi-même. Je ne puis que pleurer avec vous celui qui nous fut cher, vous un mari dont vous étiez tendrement aimée, moi le meilleur et le plus ancien de mes amis.

» La seule idée qui puisse adoucir notre peine à tous les deux, c'est la certitude que celui que nous pleurons est maintenant dans un monde meilleur, où il nous attend et où j'ai l'espérance de le rejoindre bientôt. »

Au point de vue de la forme, les lettres de Weiss contrastent avec celles de Nodier par leur simplicité, par l'absence de toute coquetterie de plume : l'accent en est assez terne, et ne se relève que lorsque l'auteur, dans un élan du cœur aussitôt comprimé, trahit tout ce qu'il ressent pour les vieux amis, les vieux livres, le vieux pays. Néanmoins, en regard des lettres de Charles Nodier, elles offriront, nous l'espérons, quelque intérêt à ceux qui ne négligent pas les petits côtés de la vie littéraire, et que touche tout ce qui tient à l'histoire de Besançon et de la Franche-Comté.

I (1)

14 juin 1811.

Mon ami, tu as la tête montée, tu t'exagères les torts de Bruand, et conséquemment tu n'es plus en position pour le juger. Tu me parais avoir oublié ce sage précepte de Bias : Il faut vivre avec nos ennemis comme si nous devions être un jour leurs amis; mais j'y ai songé pour toi, j'ai brûlé ta lettre, et il ne sera plus jamais question de ce qu'elle contenait. Je verrai Bruand à son retour de Paris. Je lui ferai sentir comme il convient que c'était à lui de t'accueillir, d'aller au-devant de tes besoins, d'abord pour toi, et ensuite pour moi, qui suis et veux être un autre toi-même.

J'ai écrit au chevalier Croft il y a à peu près dix jours. Je n'en ai point reçu et n'en attends point de réponse. J'ai tâché de tourner ma lettre suivant ton intention, c'est-à-dire de manière à lui faire plaisir. Mais je suis fort embarrassé de ce que je dirai et de ce que je dois dire à la Société d'Amiens. Je ne sais que par toi seul qu'elle existe, et jamais je ne lui ai vu donner le moindre signe de vie.

Je suis charmé que tu te sois trompé relativement à Boissonade. Tu vois qu'il ne faut pas trop se presser de juger les gens. Je garde mon opinion sur son compte, mais jamais je ne l'ai regardé ni comme un sot ni comme un méchant; c'est au contraire, à mon avis, un homme d'infiniment d'esprit, et je le crois très honnête garçon. Mais je gagerais mille contre un, au risque de me tromper, qu'il y a entre lui et moi quelque chose d'antipathique, que rien au monde ne pourrait surmonter.

Si tu as renoncé à travailler au *Dictionnaire biographique*, n'en parlons plus, mais si tu veux que j'en parle encore une fois à MM. Michaud, dis-moi quels sont les articles que tu voudrais traiter, et les demandes que tu leur ferais en conséquence.

On n'a pas encore vu ici ni la seconde édition de *Popoli*, ni *le Village de Munster*. Tu as vu dans ma dernière l'usage que je compte pouvoir en faire. Je ne connais personne ici qui t'achèterait ensemble les livres que tu m'indiques. Il y a, comme tu le sais mieux que moi, peu d'amateurs. MM. de Roussillon et Saint-Wandelin ont le *Pythagore;* Guillaume, Balland, ont l'*Horace* et le *Phèdre* cartonnés.

(1) Précède la lettre XLVI de Nodier. (Rec. Estignard, p. 99.)

Je crois même que c'est toi qui les leur as vendus. Reste le *Rabelais;* si tu veux le vendre séparément, mande-le-moi. Je fais une collection des Elzévirs indiqués dans les bibliographies; c'est la seule folie de ce genre que je me permettrai jamais; ainsi je prendrai ce *Rabelais*, au prix que tu y mettras.

J'ai vu un seul instant M. Charve. Une indisposition que j'ai eue m'a empêché de dîner avec lui, comme je me le proposais. Je pensais qu'il viendrait me voir et que nous pourrions faire une promenade ensemble. Il n'en a rien été. Témoigne-lui-en mes regrets.

Fais mes amitiés à toute la famille et continue à me regarder comme ton meilleur ami.

Pour te mettre à l'aise sur la rivalité que je craindrais qui s'établit entre nous — ce que je ne voudrais pour rien au monde — il faut que je te dise que je me suis engagé à fournir au *Dictionnaire biographique* tous les Comtois, les poètes latins du moyen âge et les poètes français du XVIe siècle. Tu me feras plaisir de choisir ailleurs que dans ces classes les articles que tu te proposes de rédiger, de m'en dire à peu près le nombre, et approximativement aussi la rétribution que tu exigerais.

II (1)

25 octobre 1811.

Tu es un plaisant malade; tu écris à tes amis pour leur demander des consolations et tu leur dis des sottises. Il est vrai que les suites en sont enveloppées de manière qu'il est impossible de s'en fâcher sans mettre les rieurs contre soi. Ce n'est cependant pas cette crainte qui me retient, mais j'ai l'assurance que tu n'as pas eu l'intention de me faire de la peine, et que tout le persiflage que tu emploies vis-à-vis de moi n'est qu'un travers d'esprit auquel ton cœur n'a pas la moindre part. Ainsi tu peux te dispenser de protester dans ta première que tu n'as pas voulu me blesser; j'en ai la conviction d'avance, et tu ne pourras jamais avoir auprès de moi un meilleur avocat que moi-même.

Tu vois, par les volumes qui accompagnent ma lettre, que je me suis occupé sans retard de ta commission. Je souhaite que cet empressement ne me vaille pas de nouvelles railleries de ta part, car

(1) Suit la lettre XLVIII de Nodier. (Rec. Estignard, p. 104.)

j'avoue qu'elles me sont plus cuisantes venant de toi, qu'elles ne le seraient de toute autre personne au monde.

Berthod part aujourd'hui pour Paris, où il restera quelques jours. Il fera des démarches pour toi; et si tu m'adressais sous le couvert de.... des lettres pour tes amis de Paris, je les lui ferais parvenir et je crois être sûr qu'il les remettrait lui-même.

III (1)

18 septembre 1812.

Je ne sais pourquoi, mon Charles, je n'ai reçu que ce matin ta lettre du 12 de ce mois. Je l'ai communiquée de suite à Deis; il m'a dit qu'il lui était impossible de disposer de la moindre chose dans ce moment, et ce n'est pas ici une défaite, je t'en réponds. Tout riche que tu me supposais il y a quelque temps, je vis cependant au jour le jour à peu de chose près, de sorte que je me trouve ce qu'on appelle sans le sol; mais je dois toucher mes appointements le 1er octobre, et je puis pour cette époque t'envoyer sans me gêner aucunement 200 fr. Si tu as besoin de cette somme avant ce temps-là, mande-le-moi, je suis certain que M. Gauthier ne refusera pas de me l'avancer pour dix ou douze jours, avec ou sans intérêts. Mais j'entends que tu les touches net. Tu ne peux croire combien je me trouve heureux de pouvoir contribuer en quelque chose à ton bien-être à venir.

M. le préfet, à qui tu as écrit par le même courrier, vient de me faire dire que tu l'engageais à frapper pour toi à quelques portes, et il me demande, comme si tu devais le savoir, quelles sont les portes qui doivent s'ouvrir devant toi. Je n'ai pu répondre que ceci, que tu me mandais que M. le directeur général de l'imprimerie t'avait promis une place dans ses bureaux. Ai-je bien ou mal fait? Je n'en sais rien. M. Bouvier est un peu fâché contre toi. Je te l'ai mandé dans le temps où tu te montais ou bien où lui te montait la tête contre le meilleur de tes amis, et tu n'as pas daigné me répondre. Je te le rappelle parce que cela peut t'être utile. M. Bouvier m'a dit (sous le secret, et je l'ai gardé) que tu lui avais demandé 600 fr. à emprunter, et qu'il t'avait écrit pour savoir s'il devait te les faire compter à Lons-le-Saunier ou à Besançon. Si tu

(1) Suit la lettre LXI de Nodier. (Rec. Estignard, p. 133.)

en as besoin, envoie-moi une lettre que je lui porterai et par laquelle tu le prieras de me remettre la somme en question. J'ai des moyens de te la faire passer sans frais.

Je n'ai pas le temps de te faire des compliments sur ton dernier ouvrage, ni de te remercier de la confiance que tu me marques, et que tu aurais pu exprimer dans un autre style que celui d'une école qui n'est plus la tienne, parce que les choses qui partent de l'âme doivent être dites simplement. Marc m'annonce que sur ma présentation tu as été proclamé à l'unanimité membre de la Société d'agriculture de la Haute-Saône et que je recevrai ton diplôme par le retour de M. de la Terrade, actuellement à Vesoul.

Bonjour, mon Charles, mille amitiés et compliments à tout ce qui t'entoure, à ta femme, ta fille, Fanny, M. et Mme Charve.

Je t'embrasse ou plutôt je vous embrasse tous et tendrement.

Ne puis-je pas avoir un exemplaire des œuvres de Rouget Delille (*sic*) (en payant), mais avec l'*ex dono auctoris*, qui me ferait plaisir ?

IV

19 novembre 1821.

Mon cher ami,

C'est M. Crestin, l'un de nos amateurs les plus distingués, qui te remettra cette lettre ; il aime les livres, les médailles et les antiquités, et possède dans ces différentes parties des objets très précieux qu'il communique avec la plus grande facilité. Il a une belle collection d'ouvrages d'auteurs franc-comtois, et entre autres le *Langrognet* avec les figures. Je lui ai dit que tu désirais beaucoup trouver un exemplaire de ce petit poème, qui commence à devenir rare, et je ne serais pas surpris qu'il parvînt plus aisément que moi à t'en procurer un, s'il ne te cède pas le sien. C'est une affaire qui se réglera à ton voyage à Besançon, où tu es attendu par tous tes anciens amis avec une vive impatience. J'espère que tu t'apercevras à notre accueil que nous avons marché avec le siècle. Je ne te fais pas un détail de toutes les fêtes que nous te préparons, pour te laisser le plaisir de la surprise. Je t'attends pour le mois d'août, et je te réponds que jamais année ne m'aura paru aussi longue.

Je charge le jeune Deis de me donner des nouvelles de ta santé, mais j'espère que lorsque tu recevras cette lettre tu seras assez bien rétabli pour me répondre. Si cependant tu avais trop d'ouvrage,

charge la petite Marie de m'écrire. C'est un enfant charmant que j'aime de tout mon cœur.

Vois-tu quelquefois Alphonse ? Il est timide, et par conséquent il n'osera pas allez chez toi, comme je l'y ai engagé, si tu n'as pas la complaisance de le presser. As-tu bien dit à Francis qu'avant mon départ, j'ai été deux fois rue Neuve-Saint-Augustin sans pouvoir retrouver la porte ?

Fais mes amitiés à Désirée, à Fanny et à Tercy. Dis à M. Taylor que je me rappelle avec plaisir les courts moments que j'ai passés avec lui, et que j'espère qu'il t'accompagnera dans ton prochain voyage en Franche-Comté.

Je t'aime et je t'embrasse de tout mon cœur.

N'oublie pas que tu m'as promis de me procurer pour notre bibliothèque le *Tableau de Paris*, de M. de Saint-Victor. M. le maire, à qui j'ai raconté toutes les obligations que t'a déjà notre bibliothèque, ira te voir et te remercier lors de l'ouverture de la session. Si tu n'as pas la dissertation de Bullet sur *Le Roi boit*, tirée à soixante exemplaires, tous sur papier fort, Mourgeon t'en offre un exemplaire broché, format in-4°. Bonjour.

V

7 décembre 1821.

Ne va pas imaginer, mon bon ami, que tu as ressenti une première atteinte d'apoplexie ; ce n'est pas à ton âge qu'on est sujet à ces sortes d'accidents. Deis a déjà éprouvé deux coups de sang, dont il a été rétabli comme toi, par deux fortes saignées, et qui n'ont laissé aucune suite fâcheuse. Après trente ans on est soi-même son médecin. Tu es assez sage, tu as assez d'expérience pour être le tien, et je suis sûr que tu nous aimes assez pour te faire vivre longtemps.

Je te remercie du billet que tu m'as envoyé ; les termes dans lesquels il est conçu m'ont fait grand plaisir ; et je ne manquerai pas de le mettre sous les yeux du conseil municipal en lui présentant le *Tableau de Paris* dont tu viens d'enrichir notre bibliothèque ; car c'est bien toi qui nous le donnes. J'en ai déjà parlé au maire, qui m'a demandé ton adresse, pour aller te voir quand il retournera à Paris pour la session prochaine.

Mourgeon te fait hommage de ses *Songes drolatiques* et de la

dissertation de Bullet sur *Le Roi boit*, édition tirée à soixante exemplaires. Je lui en ai demandé un second, que tu remettras de ma part à M. Crozet, en le remerciant de toutes les bontés qu'il a eues pour moi. Je n'oublierai pas une des commissions que tu m'as données, et j'espère être assez heureux pour pouvoir te présenter quelques raretés à ton passage, quand tu iras en Italie ou que tu en reviendras.

Tu n'apprendras pas sans beaucoup de peine que Mourgeon vient d'être destitué de la place de conseiller de préfecture. C'est M. Isabey qui lui succède, mais qui ne le remplacera pas. On n'a d'autre reproche à lui faire qu'une extrême modération; c'est déjà ce qu'on lui reprochait dans le bon temps de la Terreur, où il fut destitué et conduit dans les prisons de Dijon, où il resta trente mois. Il va se retirer dans sa maison des Tilleroyes, qu'il a fort embellie depuis quelques années, et où il se fera un grand plaisir de t'offrir le banquet de l'amitié. Quand nous te tiendrons là, nous te raconterons des choses qui se passent tous les jours, et dont vous n'avez pas la moindre idée, vous autres Parisiens.

Désirée et ta fille sont bien rétablies; cela me fait grand plaisir. Tout le monde les embrasse ainsi que toi. Fais mes compliments à M. Taylor, dont le caractère franc et loyal m'a charmé. Je ne lis plus dans les journaux que les articles qui concernent le Panorama dramatique, et j'applaudis de tout mon cœur à ses succès.

Rappelle donc à Francis, dont j'ai perdu l'adresse, qu'il m'a promis le recueil de ses pièces de théâtre. Je le crois bien rétabli; donne-moi des nouvelles de sa santé. Dusillet s'est avisé d'être malade assez sérieusement, mais il va beaucoup mieux, et il m'a fait dire qu'il viendrait passer ici sa convalescence.

Parmi les personnes qui te font des amitiés, des tendresses, je ne veux pas oublier M. de Vienne, qui est déjà venu me voir deux fois, dans mon grenier, uniquement pour me parler de toi.

Bonjour, Charles, ménage ta santé et aime-moi comme je t'aime.

VI

16 janvier 1822.

Mon cher ami,

Mourgeon a été très sensible à l'intérêt que tu lui témoignes au sujet de sa mésaventure, sur laquelle il a pris son parti. Je crois ce-

pendant que tu ferais bien de lui écrire un mot à cet égard. Une lettre coûte si peu, et fait quelquefois tant de plaisir ! Tu as dû voir par ma dernière que j'ignore l'adresse de M. Girardet; tout ce que je sais, c'est qu'il est logé chez M. Louvot, et un conseiller à la cour de cassation doit être connu dans Paris, au moins autant que feu M. de Fontenelle.

Marquiset habite maintenant hôtel du Brésil, rue du Colombier; il travaille du matin au soir pour se mettre en état de pouvoir remplir la place qu'on lui promet, et qui doit le rendre indépendant. Je suis certain qu'il ne manquerait pas d'aller te voir si ses affaires le conduisaient dans ton quartier; mais je lui écrirai de te faire ses visites vers cinq heures du soir, pour être sûr de te trouver. Le petit Deis est ici malade depuis deux mois; et s'il retourne à Paris, ce ne sera pas avant les vacances prochaines. Je regrette beaucoup de n'avoir pas eu le plaisir de voir M. de Saint-Ange, mais je ne le savais pas à Paris. Je suis très sensible à son souvenir. Dis-lui, je te prie, mille choses de ma part, et de celle de M. et Mme Morey, qui ont été bien aises d'apprendre de ses nouvelles, même indirectement.

Ne parlons pas de ta santé; j'aime mieux croire les gens qui me mandent que tu es très bien rétabli que toi, qui viens m'alarmer de ta fièvre continue. Mais si tu es malade, je t'en prie, conforme-toi à toutes les ordonnances des médecins; songe que tu dois me fermer les yeux, et je ne me sens pas des dispositions à mourir de sitôt.

Il est assez plaisant que tu t'adresses à moi pour avoir des renseignements qu'aurait pu te fournir un élève en bibliographie; mais enfin, puisque tu me les demandes, les voici :

1° Tu trouveras les matériaux pour l'édition complète des discours de réception à l'Académie dans le recueil de harangues prononcées par Messieurs de l'Académie française de 1640 à 1782, Paris, 1714-1787, 8 volumes in-12. Tu n'auras guère qu'à compléter ce recueil depuis 1782, et M. Feuillet, bibliothécaire de l'Institut, t'en fournira les moyens. La *Bibliothèque historique de la France* de Fontette contient une liste chronologique des membres de l'Académie, très bonne à consulter; car tous n'ont pas prononcé des discours de réception. Enfin tu liras avec fruit l'*Histoire de l'Académie*, par Pellisson et d'Olivet, les *Eloges* de d'Alembert, les *Mélanges* de Suard, etc. — 2° L'ouvrage pourrait former huit à dix volumes in-8° ou douze volumes in-12. — 3° Le succès de cette collection dépend absolument de l'annonce qui en sera faite dans les journaux; s'ils en vantent l'importance, elle se vendra bien; sinon, non.

Je ne m'endors pas sur les promesses que je t'ai faites; hier j'ai encore fait présent à M. du Bouvot d'une douzaine de volumes, dans l'espoir de lui tirer des mains, un peu plus tard, le *Ferry Julyot*. J'ai en vue un exemplaire broché des *Recherches sur les cartes à jouer*, qui ne me coûtera rien, quoiqu'il soit très beau; je le joindrai aux brochures de Cabuchet, et j'en ferai un paquet que M. Ordinaire, notre recteur, te portera le mois prochain au plus tard.

Mais tu sais maintenant que je n'ai ni vent ni nouvelles du *Tableau de Paris*, que tu m'annonces positivement avoir fait déposer chez Brunot-Labbe. Je commence à craindre que tu ne l'aies remis à un commissionnaire infidèle. Tire-moi de peine à cet égard le plus tôt que tu pourras. Tâche aussi de nous obtenir le *Voyage à la Grande Chartreuse* et l'*Histoire des orangers* que le ministre vient d'envoyer à la bibliothèque de Dole. Je vante comme il faut toutes tes démarches au conseil municipal, et certainement à sa prochaine session il te votera des remerciements, en attendant qu'il soit autorisé à te décerner la couronne civique. J'ai lu dans un journal que M. Lourdoueix était menacé. J'en suis désolé à cause de lui et pour nous. Fais-lui bien mes compliments.

Quand j'ai voulu faire continuer les premières livraisons du *Voyage pittoresque en France*, je me suis aperçu qu'une des feuilles de l'introduction est double, et par conséquent qu'il nous en manque une. Ne serait-il pas possible, par ton intermédiaire, d'obtenir la feuille qui nous manque, en remplacement de celle que nous avons de trop?

Je ne sais si je t'ai dit que j'ai vu Achille et que j'en ai été fort content. Mille amitiés à tout ce qui t'entoure.

VII

8 janvier 1823.

MON CHER AMI,

Tu as dû recevoir par M. Girardet un paquet contenant les *Songes drolatiques* et deux exemplaires de la curieuse dissertation de Bullet sur *Le Roi boit*. S'il avait négligé de faire une commission dont il s'était chargé avec plaisir, je te prie de réclamer cette boîte chez M. Louvot, conseiller à la cour de cassation, dont tu connais sans doute la demeure, ou que tu trouveras d'ailleurs dans l'Almanach royal. Il y avait dans le même paquet une lettre pour Henri Char-

met, que je te prie de faire jeter à la petite poste; car j'en attends la réponse avec impatience.

Si le Rabelais s'est perdu dans la route, la même chose est arrivée à ton Saint-Victor. Brunot-Labbe, à qui je l'ai fait réclamer par Deis, dit qu'on ne sait pas de quoi on lui veut parler. Cela me fait d'autant plus de peine que je me suis empressé d'aller lire ta lettre au conseil municipal, et que depuis ce temps-là, il ne se passe pas un jour qu'on ne vienne me demander des nouvelles du *Tableau de Paris*. Mets-moi, je te prie, à même de donner une réponse quelconque aux curieux. Le maire, qui ne partira pour se rendre à la session que dans le courant de février, veut aller te rendre visite et t'exprimer, au nom du conseil, la reconnaissance de la ville pour l'intérêt que tu veux bien porter à notre bibliothèque.

J'ai eu le plaisir de voir ces jours derniers M. Achille de Jouffroy, dont j'ai été flatté de faire la connaissance, et qui m'a parlé de toi comme un homme qui t'aime et qui t'apprécie.

Tu recevras incessamment un nouvel envoi du *Traité de la flagellation*, puisqu'il est impossible de recouvrer les premiers qui t'ont été envoyés.

Le père de Pertusier est mort il y a quinze jours. Son fils, qui est reparti pour Vincennes, se propose de faire des démarches pour se rapprocher de nous.

Rappelle-moi au souvenir de M. Taylor, que je regrette d'avoir trop peu vu. Mes tendresses à ta fille, que j'aime de tout mon cœur, et à la maman, qui, je crois, est bien rétablie.

Je vous embrasse tous les trois bien tendrement.

VIII

12 février 1823.

Mon cher ami,

C'est M. le maire qui veut bien se charger de te remettre lui-même ce billet. Il désire avoir le plaisir de te voir et de te remercier de ton zèle pour notre bibliothèque. Pendant son séjour à Paris, il faudra que tu aies la complaisance de faire quelques démarches auprès de M. Lourdoueix pour nous procurer quelques nouveaux ouvrages. Nous n'avons pas encore l'*Histoire des orangers*, le *Voyage à la Grande Chartreuse*, le *Voyage autour du lac de Genève*, dont la bibliothèque de Dole vient de s'enrichir. Je voudrais savoir si le

ministère a souscrit pour le *Théâtre des Latins* et pour le *Pindare* de Tourlet, et si nous pouvons espérer d'être compris dans la distribution; car autrement je les achèterai pour satisfaire nos jeunes lecteurs.

Je t'ai déjà dit que l'exemplaire que nous avons reçu de ton *Voyage pittoresque* est défectueux; il nous manque une feuille de l'Introduction, et nous en avons une double. Est-ce qu'il ne sera pas possible de remédier à cette inattention de vos plieuses?

Je t'écrirai plus longuement par M. Marquiset, qui part dans quelques jours pour Paris; mais je te préviens d'avance de ne lui parler de son fils Alphonse qu'autant qu'il t'en demanderait des nouvelles. Nous travaillons depuis six mois à les rapprocher; il ne faut pas que quelque indiscrétion nuise au résultat que nous attendons.

Ta mère se porte bien. J'ai causé longuement avec elle il y a quelques jours. Je lui ai fait grand plaisir en lui annonçant ton voyage en Franche-Comté, où tu seras reçu comme la gloire du pays, je t'en réponds. Mille tendresses à la mère et à la fille. Je t'embrasse de tout mon cœur.

IX

12 février 1823.

Mon cher ami,

Deux lettres dans un jour, jamais tu ne seras capable d'un pareil effort. L'une te sera remise par M. le maire, et l'autre par M. Marquiset; mais je ne sais pas celle qui te parviendra la première. Ces messieurs partent demain sans s'être donné rendez-vous, et feront route probablement dans la même voiture. M. le maire va à la session, et M. Marquiset à ses affaires, le cœur tout navré, quoi qu'il en dise, de la destitution récente de son fils Armand, le secrétaire général du département de la Lozère. A force de frapper on touche quelquefois sur les siens, et c'est ce qui est arrivé. Notre Armand, *ultra*-roturier, sera remplacé par un *ultra*-gentilhomme des bords de la Garonne. Si la France ne peut être heureuse que quand elle sera administrée par des gens comme il faut, elle est bien près de goûter cette ineffable félicité.

Je n'ai pas besoin de te dire d'accueillir M. Marquiset, mais il faut que je te recommande de ne pas lui parler de son fils Alphonse,

à moins qu'il ne t'en parle lui-même. Nous espérons bien qu'il y aura un rapprochement entre le père et le fils, mais ce n'est pas chez toi qu'il peut avoir lieu; un mot pourrait déranger nos projets, au lieu de les faire réussir.

J'ai découvert enfin un exemplaire des poésies de Julyot, mais dans un état pitoyable. Je m'occupe de le faire blanchir et rhabiller de manière à ce qu'il soit digne de t'être présenté. Il m'en coûtera quelques volumes que je donnerai au jeune Lapret, le plus habile réparateur de livres que tu aies jamais connu, copiant un titre, une gravure, une page d'impression de manière à tromper l'œil le plus exercé. J'attends M. Crestin pour lui tirer des mains les *Cartes à jouer*, et si Cabuchet ne me manque pas de parole, tu recevras avec cette lettre le traité de Meibom. Restera le *Langrognet*, mais je ne désespère pas de le découvrir. Tu vois que je n'oublie rien.

J'ai reçu le *Tableau de Paris* de Saint-Victor, mais tâche de nous obtenir quelques nouveaux ouvrages, des médailles, des antiques, etc. Il s'agit à la fois d'enrichir notre bibliothèque et de fonder un musée, et je ne peux rien sans ta coopération.

Tu devrais bien m'adresser quelques exemplaires de ton portrait gravé récemment (à ce que j'ai appris par le *Miroir*), pour les distribuer aux jeunes gens que j'élève dans ton amour, et qui veulent aller au-devant de toi jusqu'à Dole quand tu tiendras ta promesse de nous visiter. Ne va pas à Auxerre sans m'en prévenir. J'ai reçu, il y a quelques jours, une lettre de M. Bernard qui se fait une fête de t'y recevoir et de te conduire à la campagne dont je t'ai parlé.

Fais mes caresses à Marie, que j'embrasse ainsi que la maman. Rappelle-moi au souvenir de M. Taylor. Tout à toi.

X

26 février 1823.

Mon cher ami,

M. Marquiset s'est déjà présenté chez toi cinq ou six fois sans avoir le plaisir de te voir; lassé de faire tant de courses inutiles, il t'a laissé son adresse, et tu n'as pas encore daigné lui rendre une de ses visites. Cela lui fait beaucoup de peine, bien qu'il n'ait aucune espèce de service à te demander; tu peux te rassurer à cet égard; mais il aurait été bien aise de passer quelques instants

avec mon meilleur ami, dont je ne cesse, depuis mon retour de Paris, de lui vanter l'heureux caractère, l'extrême bonté, l'obligeance, etc. Il aurait voulu renouveler connaissance avec ta femme, et voir cette petite Marie, dont la naïveté, le bon cœur et l'esprit naturel m'ont charmé. S'il en est temps encore, je te prie de réparer ta négligence à l'égard de M. Marquiset; autrement tu me ferais un véritable chagrin.

C'est à ton beau-frère Tourtelle que Cabuchet a remis deux exemplaires de la *Flagellation,* contre un exemplaire de ton édition des *Fables de la Fontaine*, qu'il attend encore. Il m'en a donné deux autres, que je t'enverrai par première occasion sûre, avec les recherches sur les cartes marines.

As-tu remis à Crozet l'exemplaire que je lui avais promis du *Roi boit?* Comme tu le vois souvent, je te prie de ne pas négliger cette commission. Je te prie de demander à ce brave père Crozet un exemplaire des lettres d'Ambroise le Camaldule *(Traversarius),* éd. de Milan, 2 vol. in-fol. C'est un ouvrage qui m'est tout à fait indispensable et que je paierai, s'il le faut, plus cher qu'il n'a été vendu chez M. de Villoison. M. Marquiset se chargerait de me le rapporter, ou tu le ferais déposer chez M. Pouillet, professeur de physique, rue Saint-André des Arts, n° 60. Aussitôt que je l'aurai reçu, j'en ferai passer le prix à Crozet, en un mandat à vue.

Je t'ai adressé, ces jours derniers, un de nos poètes; mais je doute que ma recommandation ait pu lui procurer le plaisir de te voir. Cependant il attachait un grand prix à cette faveur.

J'espère que tu recevras du moins M. le maire, puisque l'accueil que tu lui feras peut m'être d'une très grande utilité.

Mes caresses et mes amitiés à tout ce qui t'entoure. Je t'embrasse tendrement.

XI

25 mars 1823.

Mon cher ami,

M. Marquiset loge grand hôtel de Danemark, rue Taranne, n° 27. Il est encore à Paris pour une quinzaine de jours au moins, et il sera enchanté de passer avec toi quelques-uns des instants que lui laisseront ses affaires.

Je suis bien aise que tu aies vu M. de Santans; c'est un excellent

homme qui prend beaucoup d'intérêt à notre bibliothèque, dont on se propose d'imprimer le catalogue. Comme les fonds sont à peu près faits, j'espère que le premier volume sortira cette année des presses de Cabuchet. On en tirera trois exemplaires sur papier vélin, et je te promets de t'en faire offrir un par le conseil municipal, comme un témoignage de reconnaissance pour les démarches que tu ne cesses de faire en faveur de cet établissement. Mais presse un peu M. Lourdoueix; depuis mon départ de Paris, je n'ai reçu que deux ouvrages, le *Tableau* de Saint-Victor et l'*Histoire naturelle des orangers*, que la bibliothèque de Dole a reçue avant la nôtre. Tâche de me faire obtenir le *Théâtre des Latins*. J'y tiens d'autant plus que je me propose d'en faire un sujet d'études.

Je n'ai vu qu'un seul exemplaire des lettres d'Ambroise Traversari, dit le Camaldule, et c'est à la bibliothèque du roi, où j'ai eu la liberté de le feuilleter tout à mon aise. Ce n'est pas là que notre ami Crozet peut te le procurer; mais s'il n'en existe pas d'exemplaires à Paris, est-ce que les libraires qui ont des relations à Florence ne peuvent pas le faire venir? Je le paierais bien broché ce qu'il a été vendu bien relié chez d'Ansse de Villoison (V. Brunet). Pendant que je suis en train de te parler de Crozet, je te prie de lui réclamer de ma part la feuille A du troisième volume des *Mémoires sur la chevalerie* de Sainte-Palaye. J'ai déjà donné cette commission à Beuchot; mais je ne sais pas s'il l'a faite.

Je n'ai point de libraire à Paris; je n'ai pas voulu priver Deis des petits bénéfices qu'il peut faire avec moi; mais c'est Brunot-Labbe, son commissionnaire, qui sera vraisemblablement chargé de réclamer la feuille 3 de l'avertissement des *Voyages pittoresques*. Mais comment envoyer cette feuille à Paris sans la froisser? Et comment m'expédier celle que je réclame? Tandis que j'en chercherai les moyens, M. Taylor s'acheminera vers l'Espagne, et peut-être n'obtiendrai-je pas de son libraire ce qu'il m'accordait si galamment. Je suis bien fâché de son départ, qui va retarder l'achèvement du plus bel ouvrage que tu aies entrepris, de celui qui t'assure une des premières places dans ma *Bibliothèque curieuse* de Franche-Comté, compilation dont je te reparlerai quand j'y aurai mis la dernière main.

Ce que tu me dis de la place qu'on te promet me console un peu; il me tarde de savoir que tu en as pris possession. Pertusier vient d'obtenir celle de sous-directeur de l'artillerie de Besançon, où il arrive incessamment. Ce n'est pas lui qui me l'a mandé. Je m'imagine cependant que les honneurs le changeront.

Le roman poétique de Dusillet est imprimé. Tu en recevras un

des premiers exemplaires; mais je lui ai fait espérer que tu en rendrais compte dans un des journaux auxquels tu fournis des articles. Je désirerais que ce fût dans le *Journal des Débats*, celui de tous qui est le plus répandu dans notre province après le *Constitutionnel*.

Je t'aurais déjà fait passer les deux exemplaires de la *Flagellation*, si j'avais pu y joindre les *Recherches sur les cartes*. M. du Bouvot est à Salins depuis quinze jours; mais à son arrivée je le tourmenterai tant qu'il faudra bien qu'il tienne sa promesse.

Tu me jouerais un bien mauvais tour d'acheter le *Théâtre* de Mairet; j'ai fait prier M. Debure de le monter pour moi. Nous avons le buste de Mairet, et nous ne possédons pas une seule de ses pièces. L'exemplaire est complet.

M. Demandre vient de mourir, pleuré de tous ceux qui l'ont connu. Ses funérailles ont été troublées par un grand et inutile scandale. La police a fait arracher de dessus son cercueil les insignes de l'épiscopat; il s'est élevé un mouvement à ce sujet qui n'a pu être réprimé que par la gendarmerie. Tous les gens de bien ont été contristés d'une insulte gratuite faite à l'homme dont les vertus ont fait le plus respecter le sacerdoce dans notre province. Les journaux t'instruiront sans doute des détails de cet événement, dont les suites sont incalculables pour la religion. Tu devrais peut-être publier une notice sur M. Demandre, qui fut le meilleur ami de ton père. Mets la main sur ton cœur, et écris.

Qu'il me tarde de te voir! Je devine que ton voyage à Besançon est retardé par le départ de Taylor. Il faut donc que j'aille à Paris.

XII

5 avril (1823).

Mon cher ami,

Je viens de recevoir ta lettre, qui a fait une diversion bien agréable aux tracasseries et aux ennuis de toutes les sortes dont je suis accablé. Je t'envoie de suite les deux exemplaires de la *Flagellation*. Les autres ouvrages que je t'ai promis partiront aussitôt que je serai parvenu à me les procurer.

Je te remercie du sacrifice que tu me fais en cédant à notre bibliothèque tes prétentions sur le *Théâtre* de Mairet. J'ai demandé quelques autres ouvrages d'auteurs franc-comtois indiqués dans le

catalogue de M. Morel de Vindé. Je tiens beaucoup à augmenter notre collection des auteurs du pays. Mais il est plusieurs ouvrages comtois que je n'ai jamais vus et que je désespère de pouvoir jamais obtenir, si tu ne me secondes un peu : les *Colloques* de Morisot, la *Rhétorique* d'Anat. Frontin, la *Géographie* de Matal, les *Tragédies* de Dumonin, l'*Homme affligé* de Gilbert Cousin, etc.

Si le hasard te fait jamais rencontrer quelques-uns de ces bouquins, n'oublie pas le plaisir que tu me ferais en me les procurant. J'aime assez les livres bien conditionnés, mais je ne pousse pas à cet égard la délicatesse aussi loin que toi, et je ne rebute pas un livre parce qu'il n'est pas *charta purima*.

A propos de Gilbert Cousin, M. Raynouard se propose de révéler son existence dans le *Journal des Savants*, où il va publier son article sur le dernier opuscule de notre savant et laborieux confrère M. Guillaume. M. Raynouard m'a fait demander par Clément quelques renseignements sur Gilbert Cousin ; comme j'ai dit tout ce que j'en sais dans la *Biographie*, je n'ai pu que le renvoyer à cet ouvrage qu'il a sans doute sous la main.

J'ai reçu la feuille de Sainte-Palaye que Crozet m'a envoyée. Je te prie de l'en remercier.

Je suivrai de point en point la recette que tu me donnes pour renvoyer à M. Gide la feuille du *Voyage pittoresque* que j'ai double. C'est la troisième, non de l'avertissement (puisqu'il n'existe pas), mais de l'introduction. Il faudra que tu aies la complaisance de tenir la main à ce qu'on me renvoie bien exactement la quatrième.

Il n'est pas étonnant que Dusillet ne t'ait pas encore écrit au sujet de son ouvrage, puisque l'impression n'en est pas encore terminée. Tu en recevras bien certainement de sa part un des premiers exemplaires, car il tient beaucoup à ce que tu daignes lui consacrer un article dans l'un des mille et un journaux qui sont à ta disposition.

P. est arrivé depuis quelques jours ; je n'ai fait encore que l'apercevoir dans la rue, et nous sommes déjà presque brouillés. Tout en m'abordant il m'a dit une impertinence : j'imaginais que les grands seigneurs devaient être polis pour cacher la nullité de leurs sentiments ; mais, mon bon ami, je me suis aperçu qu'il n'en était rien.

Il n'y a que toi qui sois toujours le même, tel que je t'ai vu, tel que je t'ai aimé, il y a bien longtemps ! Il me tarde beaucoup que tu exécutes ton projet de voyage. Quel plaisir je me promets de revoir avec toi tous les lieux qui nous ont été si chers dans notre enfance et qui nous rappelleront tant de souvenirs agréables ! J'ai plus

besoin de toi que jamais. Tu voudrais m'attirer à Paris, et moi je voudrais te voir fixé dans nos rochers. Il en sera tout ce que tu souhaiteras; nous en reparlerons. Je songe maintenant à faire imprimer mon catalogue, dont la première feuille est sous presse.

Fais mes amitiés à ta femme et à ta fille. Donne-moi des nouvelles de Tercy et de Fanny, qui me prive depuis longtemps de lire des romans, car je ne lis que les siens.

Je t'embrasse de tout mon cœur.

XIII

19 avril 1823.

Mon cher ami,

M. du Bouvot, qui était absent depuis deux mois, vient enfin d'arriver. Il m'a remis l'exemplaire de Ferry Julyot pour te l'envoyer; mais comme il est relié, je ne peux pas le mettre à la poste sous bande, et je suis forcé d'attendre ou la première occasion ou le courrier Dida, qui fait mes commissions et celles de Deis, et qui partira d'ici le 28. L'exemplaire est de la plus grande beauté, et je garantis qu'il n'en existe pas dans le monde un pareil.

Maintenant M. du Bouvot te laisse le maître de lui envoyer en échange ce que tu voudras. Je crois que si tu pouvais joindre à tes *Illustres proverbes* un exemplaire de ton édition des *Fables de la Fontaine,* tu lui ferais plaisir. Il tient surtout à un ouvrage de toi avec un mot sur le frontispice. Tu peux croire que s'il te sacrifie l'introuvable Julyot, il te donnerait bien autre chose, et il a beaucoup de raretés dans lesquelles il ne tiendra qu'à toi de choisir quand tu feras ton voyage en Franche-Comté.

J'imagine que tu as reçu il y a quinze jours le dessin d'Alexandre Lapret et les différentes vues de Besançon et des environs dont tu te proposes d'embellir ton exemplaire de la *Franche-Comté*. Je n'ai point de réponse de M. Gacon, de Lons-le-Saunier, à qui j'ai demandé une lettre du P. Joly. M. Coste a beaucoup de manuscrits du P. Laire, mais il n'a pas une fois sa signature.

Est-ce toi qui as eu le *Théâtre* de Mairet à la vente de M. Morel de Vindé? Si ce n'est pas toi, je ne me consolerai pas de l'avoir laissé passer. M. Debure me mande que c'est le plus bel exemplaire et le plus complet qu'il ait jamais vu.

Nous allons décidément publier le catalogue des livres imprimés

de la bibliothèque ; c'est notre ami Cabuchet qui en est chargé et qui se propose d'en faire le chef-d'œuvre de la typographie franc-comtoise. Il en sera tiré douze exemplaires sur papier vélin, et j'espère bien t'en faire obtenir un, pour peu que tu montres de l'intérêt à cet établissement, en nous envoyant quelques-uns de tes ouvrages. La bibliothèque ne possède, indépendamment de ton *Voyage*, que le *Dictionnaire des onomatopées*, les *Questions de littérature légale* et l'édition des *Fables de la Fontaine*. Vois si tu n'aurais rien à y ajouter. J'ai donné à notre bibliothèque tous les livres que j'avais et qu'elle ne possédait pas, mais je ne peux les y placer que lorsque le nouveau bâtiment sera terminé. J'avais un assez grand nombre de raretés qui se seraient dispersées après ma mort ou que l'on aurait vendues dix sous la pièce ; et c'est ce que je ne voulais pas. Il me restera un millier de volumes et d'assez bonnes choses que je léguerai à ton gendre, s'il est amateur.

En attendant, fais mes compliments et mes amitiés à ta femme et à ta fille. Mille choses aux Tercy, mari et femme. Je t'embrasse de cœur.

XIV (1)

29 juin 1823.

Mon cher Nodier,

Je viens de recevoir la triste nouvelle que mon frère a succombé à une maladie douloureuse dont je le croyais guéri depuis un mois ; il laisse une femme enceinte et deux enfants qu'il m'a recommandés en mourant et pour lesquels je ferai tout ce qui dépendra de moi. Quel dommage que je puisse si peu !

C'est dans le moment où j'étais accablé par de si tristes pensées que j'ai lu l'ouvrage de M. d'Augicourt. Je sais que tu ne lis pas les ouvrages qui traitent de politique ; mais celui-ci mérite de ta part une exception. Le plan m'en paraît bien conçu ; son but est d'une utilité incontestable. M. d'Augicourt désire que la grande leçon de la révolution ne soit pas perdue entièrement pour nous ni pour nos petits-neveux. Il a donc recherché les causes de cette révolution, il la suit dans toutes ses périodes, il montre ensuite les moyens de prévenir ou du moins de retarder le retour de cette épouvantable catastrophe. Je n'admets ni toutes les prémisses ni

(1) Précède la lettre LXXIX de Nodier. (Rec. Estignard, p. 164.)

toutes les conséquences qu'en tire l'auteur, mais son livre, tel qu'il est, me semble l'ouvrage d'un homme de beaucoup de talent que l'âge et l'expérience mûriront encore; car nous savons par expérience qu'on ne pense pas toujours à quarante ans ce qu'on pensait à vingt, et c'est à peu près l'âge de M. d'Augicourt. Il a fait un bon choix de lectures et a beaucoup réfléchi; son style, en général vigoureux, est quelquefois embarrassé. Tu jugeras par toi-même de l'ensemble et des détails de l'ouvrage, qu'il s'agit de faire connaître en l'annonçant dans les journaux. Je te prierais de t'en charger, si Mme d'Augicourt ne l'avait déjà fait avec la tendresse d'une mère qui parle de l'ouvrage de son fils. J'attends toi ou tes articles pour me confirmer dans mon opinion ou pour la rectifier.

Gaume, qui part dans quelques jours, te portera ma lettre sur le P. Joly avec six gravures pour décorer ton exemplaire, et un joli dessin d'Alexandre Lapret qui représente le *Bout du monde*.

Je t'embrasse, le cœur navré, mais tendrement.

XV (1)

23 juillet 1823.

Je te félicite, mon ami, de l'acquisition que tu viens de faire des *Lettres sur la Franche-Comté*, par le P. Joly. C'est un petit ouvrage curieux et qui n'est rien moins que méconnu, même dans notre province. D'après ta description, ton exemplaire est bien complet. La carte datée de 1789 (p. 13) est d'un nouveau tirage; la gravure représentant les jolies cascades des environs de Saint-Claude, ajustée après coup, manque à l'exemplaire de la bibliothèque de Besançon et à presque tous ceux que j'ai vus. Tu pourras enrichir ton volume de quelques autres gravures et d'un joli dessin du *Bout du monde* que notre ami Lapret le jeune t'offre avec le plus grand empressement.

Cette vue te rappellera quelques-unes de nos promenades et le joli goûter que nous fîmes au pied de ce rocher, sur le bord du ruisseau, avec ta sœur, Deis, Lavrot, Pertusier et le bon B.., ton maître de dessin. Quelle joie naïve et pure! Mais comme elle

(1) Suit la lettre LXXVI de Nodier. (Rec. Estignard, p. 158.) La date qu'on lit en tête de cette dernière lettre est celle, non du jour où elle a été écrite, mais du jour de la réponse faite par Weiss. Il faut en outre lire 1823, au lieu de 1822.



aurait été troublée, si l'on nous eût dit alors que nous serions tous séparés les uns des autres, et que toi, l'ami de mon cœur, tu passerais ta vie à cent lieues de notre pays et de moi. Nous nous serions tous écriés que cela n'était pas possible, et cependant !.... Nodier, mon ami, mon frère, il est temps de nous réunir ici ou là pour ne plus nous séparer.

Mes hommages à ta femme et mes amitiés à ta fille.

XVI (1)

4 janvier 1825.

Mon cher ami,

Nous venons d'enterrer le pauvre père Morey. Tu ne l'as presque pas connu ; mais je suis sûr que tu le regretteras quand tu sauras qu'il m'aimait beaucoup et qu'il n'a pas cessé de me donner, depuis plus de vingt ans, des preuves d'un véritable attachement.

Je m'occuperai dès demain des quatre articles que tu me demandes, et j'espère que Cabuchet, qui partira d'ici dans une dizaine de jours, pourra les emporter. J'ai reçu hier de notre ami Peignot le catalogue de Rewiczky, qu'il consent, non sans peine, à me prêter pour un mois ; mais tâche de m'en procurer quelques autres par emprunt ou autrement. En bons catalogues modernes, je n'ai que celui de Mac-Carthy. Je ne me soucie pas d'avoir recours à l'obligeance de Guillaume, que je connais trop bien pour vouloir accepter de lui aucun service. Je suis convaincu que je trouverais des choses admirables dans les *Vitæ philologorum* de Harles et dans les *Correcteurs* de Zeltner. Tu me dis de t'indiquer les livres dont je pourrais avoir besoin, et tu ne m'en envoies pas un seul. Cependant il y en avait dans ma liste quelques-uns de faciles à trouver chez les Merlin, Barrois, etc.

Quand l'impression sera commencée, fais-moi adresser les épreuves assez longtemps à l'avance, pour que je puisse vérifier et rectifier tout ce que je croirai douteux. Je n'ai point de copiste ; Charles est occupé du catalogue et de son imprimerie, de sorte qu'il n'aurait pas un quart d'heure par jour à me donner.

Je t'ai adressé par Emonin, avec une lettre, l'exemplaire broché de Balzac que je t'avais promis. Si tu ne l'as pas encore reçu, c'est

(1) Précède la lettre LXXXIV de Nodier. (Rec. Estignard, p. 174.)

que la malle ne lui sera pas encore parvenue; mais elle ne peut tarder. Ainsi, réclame mon envoi.

Joly me charge de te rappeler que tu lui as promis un joli petit volume à imprimer avec soin et dans lequel il y aurait quelque petit morceau de toi. Tu n'es pas par hasard l'auteur de ces contes annoncés avec tant de pompe par les journaux? Si je te fais cette demande, c'est qu'il m'a paru que l'auteur s'est rencontré avec toi dans le choix de quelques sujets.

Dusillet est merveilleusement courroucé de ne plus entendre parler de ton recueil de poésies que Ladvocat devait publier dans le courant du mois de décembre, ni de la seconde édition de son *Yseult*. Rappelle-toi que je t'ai laissé l'exemplaire corrigé de ce dernier ouvrage, et place-le dans un endroit où tu seras sûr de le retrouver quand il en sera temps. Dusillet attache un grand prix à ses corrections; il dit qu'il n'aurait pas la force de recommencer un semblable travail.

As-tu lu, dans l'*Album*, l'article dans lequel on félicite M. Guillaume d'avoir découvert, sans s'en douter, que les RR. PP. jésuites sont les véritables inventeurs de la méthode d'enseignement mutuel? Il me semble que les journaux de Paris auraient dû faire mention d'une nouvelle aussi intéressante.

M. Jal m'avait promis un exemplaire de son livre sur *le Salon*. Francis me donnerait, si j'étais là, un exemplaire sur vélin de ses *Chansons*. Fais-moi le plaisir de joindre ces deux volumes à ceux que tu m'annonces. En revanche, tu peux compter sur le Ferry Julyot, comme si tu le tenais.

As-tu remarqué que tous les journaux de Paris ont annoncé qu'un exemplaire de la Bible des Elzévirs venait d'être vendu 42,000 fr.? Peut-on bien laisser passer une telle sottise sans la relever? Quelle est sa date, son format, le nombre de volumes dont elle se compose?

J'espère que l'indisposition de Mme Charve n'aura pas de suites fâcheuses. Fais-lui mes amitiés ainsi qu'à ta femme et à ta fille.

XVII (1)

25 janvier 1825.

Mon cher ami,

Je ne sais si M. Taylor a trouvé dans ma réponse tous les renseignements qu'il désirait sur l'ancien gouvernement de Besançon; mais puisqu'il s'agit de faire le sujet d'une vignette de l'élection de nos magistrats, j'ai oublié une circonstance intéressante et caractéristique. Le dépouillement du scrutin se faisait en présence des anciens gouverneurs, par deux religieux, un bénédictin et un moine d'un autre ordre. Tu vois que ces deux personnages, placés de chaque côté d'une table surmontée d'un coffre antique, doivent produire un bel effet.

Que tu as été malavisé d'entreprendre la refonte de la *Bibliothèque* d'Harwood dans un moment où, comme tu le savais, je viens de renouveler avec Michaud l'engagement de travailler à la *Biographie* dans les mêmes proportions que je l'ai fait jusqu'ici, et où, par surcroît, je dois faire imprimer le catalogue de notre bibliothèque! Je viens de lire cette *Bibliothèque* d'Harwood, avec les additions de Gamba. Jamais je n'aurais eu occasion de la consulter. Ce n'est pas un ouvrage à traduire pour moi, il faut le refaire d'un bout à l'autre, à peine de nous faire siffler par tous les garçons libraires du Palais-Royal; mais ce n'est pas un travail qu'il nous soit possible d'improviser, si nous voulons qu'il nous fasse quelque honneur. L'imagination ne sert à rien dans cette besogne-là; il faut des faits, et on ne les invente pas.

Notre bibliothèque, que tu crois riche, est au contraire excessivement pauvre. Elle possède maintenant un certain nombre d'ouvrages de bibliographie que je me suis procurés depuis dix ans, mais voilà tout. Nous n'avons pas une seule édition d'un classique grec ou latin, imprimé en Hollande ou en Allemagne depuis le commencement du XVIII[e] siècle, pas une édition de Reiske, de Rhuneken, de Wyttembach, d'Oberlin, de Schweighæuser, de Brunck, de d'Orville, de Pauw, etc., presque pas un ouvrage de critique et de solide érudition littéraire, et il faudrait tout avoir, tout examiner, tout extraire,

(1) Précède la lettre LXXXV de Nodier. (Rec. Estignard, p. 178.)

pour faire le livre que j'entends, qui manque et qui manquera encore après notre réimpression augmentée d'Harwood.

Je viens d'écrire à M. Debure de m'envoyer les livres dont j'ai besoin le plus pressamment ; la *Bibliotheca critica* de Wyttembach, les *Deliciæ eruditorum* de Lami, la suite des catalogues imprimés sur vélin de M. Van Praët. Mais comme je lui demande d'autres ouvrages plus difficiles à trouver, il attendrait probablement de les avoir réunis pour me les envoyer par le roulage. Je te prie donc de passer chez lui et de lui dire de m'envoyer ceux que je viens de désigner avec les *Vitæ philologorum* de Harles, éd. complète, Brême, 1764-1772, 4 vol. in-8°, par M. Brunot-Labbe. Tandis que je suis à l'article de Harles, est-ce que tu crois qu'il me serait inutile d'avoir son *Introduction à l'histoire de la langue grecque* et *de la langue latine,* deux ouvrages que je n'ai jamais vus et qui sont cités dans Brunet comme excellents.

Le froid m'empêche de travailler à notre bibliothèque, perclus comme je le suis de rhumatismes que j'y ai déjà gagnés; ma chambre est trop petite et trop encombrée pour que je puisse y apporter tous les livres que j'ai besoin de consulter, n'ayant qu'une table déjà couverte de paperasses et de bouquins. La besogne que tu m'as demandée marche donc bien lentement, malgré le désir que j'ai d'aller vite. Cependant je compte pouvoir t'envoyer par Cabuchet l'article *Saint Jérôme*, le plus court de tous ceux que tu m'as demandés. Tu jugeras par cet échantillon de ce que c'est que la *Bibliothèque* d'Harwood.

Un de nos confrères à Montbéliard s'offre à nous fournir d'amples renseignements sur les Bibles imprimées en Allemagne; mais il désire avoir pour le guider ta *Bibliothèque* portative. Vois si tu peux lui en procurer un exemplaire.

Voici des noms patronymiques de Franche-Comté au XVIIe siècle qui me paraissent particuliers à la province : Agnès, Angèle, Colombe, Euphrasie, Ludivine, Nicole. — Noms d'hommes : Albin, Aubin, Béat, Ferry, Guillain, Gorgon, Hymetière, Lothain, Lupicin, Renobert, Sauveur, Valbert, Ylie.

Je n'oublie pas les livres comtois que tu désires; mais il faut attendre l'occasion que je ne laisserai pas échapper. Donne-moi des nouvelles de la santé de cette excellente Mme Charve. Que j'aurai [de peine] de ne pas la retrouver quand je retournerai à Paris. Mes tendresses à ta femme et à ta fille. Je t'embrasse de tout mon cœur.

Ne manque pas la place que M. Ferrand laisse vacante à l'Académie.

XVIII (1)

8 mai 1825.

Mon cher ami,

Tu as trop de chagrin pour que je te gronde, mais, entre nous, tu le mériterais bien. En m'engageant à travailler à ton ouvrage, tu me mandais que je serais particulièrement chargé de revoir les épreuves et de faire les additions que je croirais convenables. Ce genre de travail, auquel je suis habitué, n'aurait exigé de ma part qu'un peu d'attention et des recherches assez faciles, maintenant que la saison me permet de passer toutes mes journées à la bibliothèque. Tu m'as adressé la première feuille par la diligence au lieu de l'envoyer par la poste, et je n'en ai pas eu d'autres. J'en avais conclu que d'autres affaires te forçaient à retarder la publication de cet ouvrage, et je ne m'en suis plus occupé, pressé que je suis par d'autres besognes. Une biographie que tu promets pour le mois d'août, et ta nomination à la place d'historiographe du sacre n'ont pu que me confirmer dans ma conjecture. Ce n'est donc pas sans surprise que j'apprends par ta lettre que l'impression de ton ouvrage continue, quoique lentement.

Si tu veux m'envoyer les épreuves en paquets, pour éviter les remaniements, qui déplaisent beaucoup aux imprimeurs, je ferai tout ce qui dépendra de moi pour compléter ton travail, mais sans cela je ne puis entreprendre aucune recherche avec la certitude qu'elle te sera de quelque utilité. Si, comme je le voudrais, ma chambre n'était séparée de la tienne que par une cloison, tu me dirais : Fais le dépouillement de Vogt, de Freytag, de David Clément, pendant que je m'occuperai de Lelong, de Fabricius, etc., mais à cent lieues l'un de l'autre, il faut que tu me dises d'une manière positive et précise la besogne dont tu veux me charger ; et si, avec le peu de livres que j'ai, je peux la faire, tu dois compter que je la ferai. Mais ton expérience a dû t'apprendre qu'on ne va pas très vite dans ce genre de recherches, très pénibles et très fastidieuses.

Notre catalogue s'imprime aussi : les deux premières feuilles contiennent les polyglottes, l'Ancien et le Nouveau Testament et les livres séparés ; ainsi tu vois que nous ne sommes pas aussi riches

(1) Suit la lettre LXXXVI de Nodier. (Rec. Estignard, p. 180.)

que tu te l'imaginais. Je suis obligé de préparer deux feuilles par semaine, mais j'ai quelque avance. Il n'en est pas de même pour la *Biographie*, qui marche très vite, et à laquelle je dois fournir à peu près un article par jour.

Je t'avais prié de prendre des arrangements avec le courrier Dida pour nos commissions ; mais il n'a pas eu le bonheur de te voir, même quand il t'a porté le Ferry Julyot, dont on lui doit encore le port. Tu m'avais offert de me procurer des ouvrages indispensables pour notre travail, entre autres la *Bibliotheca sacra*, le P. Lelong et quelques-uns des beaux et riches catalogues de l'Allemagne. Mais je n'ai rien vu. Il est vrai que les démarches que j'ai faites de mon côté ne sont pas plus fructueuses.

Je relis ta lettre et je vois que tu me demandes de t'envoyer de temps en temps quelques articles faits avec une petite notice biographique et critique en tête. Mais, mon cher ami, tu réussis beaucoup mieux que je ne saurais le faire dans ces notices. Cependant, si j'en avais quelques-unes des tiennes, je ferais mon possible pour en approcher.

Tes chagrins trop réels m'empêchent de te parler des miens. Ma belle-sœur, qui me croit riche, se propose d'établir un magasin d'épicerie ou de mercerie dans Paris, et me mande qu'elle compte sur moi pour les fonds dont elle a besoin. Je ne lui ai pas répondu, mais cette demande imprévue me tourmente singulièrement.

Il y a une chose de ta lettre à laquelle je ne veux pas répondre non plus ! Est-ce bien toi qui doutes de mon amitié ?

Je t'embrasse de tout mon cœur.

XIX

24 juin 1826.

Tu sais maintenant, mon cher ami, la cause du chagrin qu'éprouve ta mère. Lors de la vente de la maison, une somme a été laissée en réserve entre les mains de l'acquéreur, qui s'est obligé de lui payer la pension de 400 fr. Ta sœur ou son mari a pris une partie de cette somme, et maintenant l'acquéreur ne veut plus payer que l'intérêt des fonds qui lui restent ; en sorte que la pension déjà si faible de ta mère se trouve diminuée d'autant. Tu n'es pas la cause des embarras qu'elle éprouve ; mais elle n'en est pas moins exposée à des privations, toujours pénibles à son âge, surtout

avec les habitudes d'aisance qu'elle a contractées dans des temps plus heureux.

Je vais répondre maintenant à toutes les questions que tu m'adresses, en suivant l'ordre de ta lettre.

1° Je t'ai adressé, il y a plus de dix-huit mois, un exemplaire broché des *Lettres de Balzac*, et tu l'as reçu, j'en suis bien sûr; mais il te passe tant de beaux livres, tant de raretés entre les mains, que tu peux bien avoir oublié celui-là. Tu m'avais promis en échange le *Psalterium Davidis*, Elzévir, ex. maroquin, mais qui ne te convenait pas, parce qu'il est trop rogné. Donne-moi autre chose, si tu veux, ou rien, cela m'est égal.

2° La carte de notre ex. de la Terre Sainte est celle des tribus.

3° Quand je t'ai promis un ex. broché des *Recherches* de Bullet sur les cartes à jouer, je me croyais sûr d'en avoir un exemplaire magnifique, et j'étais persuadé que j'en avais vu un autre chez M. du Bouvot. Ni l'un ni l'autre ne s'est retrouvé jusqu'ici, malgré toutes mes recherches.

4° Quand je t'ai mandé que Laurent avait le supplément au traité de la *Torture*, c'était pour te forcer de lui adresser l'exemplaire de la *Satire Ménippée* que tu lui avais promis, et me débarrasser par là de ses plaintes et de ses trop fréquentes visites. C'est moi qui l'ai, ce supplément, et je te le donnerai. Mais que feras-tu de ton exemplaire de la *Torture* m[al]r[elié]? Au lieu de le vendre à vil prix, ne pourrais-tu pas me l'envoyer?

5° Le *Siège de Bréda* a été traduit du latin d'Herm. Hugo par Philippe Chifflet, Anvers, 1631, in-fol., mais je ne crois pas que cette traduction ait été réimprimée à la suite du *Siège de Dole* dans l'éd. Plantinienne, que je n'ai pas sous la main.

6° La lettre du sieur de Pétrey a été imprimée en même temps que le *Siège* de Boyvin, mais elle en est tout à fait séparée. C'est une pièce de cent onze pages.

7° Je te procurerai de beaux exemplaires des trois ouvrages des Chifflet que tu m'indiques; et si tu le veux, ils ne te coûteront pas grand'chose. Au lieu de donner à vil prix les livres que tu reçois à des bouquinistes, envoie-m'en quelques-uns dont je tirerai meilleur parti pour toi. Du produit, j'achèterai les ouvrages que tu me demanderas à l'occasion, et si tu m'y autorises, je remettrai le surplus à toi-même. Fais une petite pacotille que tu déposeras chez Brunot-Labbe, à mon adresse, et je t'en rendrai bon compte.

Je vois souvent Droz, comme tu le penses bien, et nous parlons ensemble de toi, de tes projets, de ton avenir; et puis de Besançon et des moyens de le tirer de son obscurité. Tu pourrais y contri-

buer plus que personne ; mais il faudrait entrer à l'Académie, et je ne peux pas deviner le motif de ta répugnance. Je me flatte que tes amis parviendront à la vaincre, et je me joins à eux de tout mon cœur. Arrange-toi dans le voyage que tu projettes de manière à nous donner quelques jours, et fais-moi connaître l'époque précise de ton arrivée, afin que nous puissions nous mettre en mesure de te faire une réception convenable. Si M. Taylor t'accompagne, il n'a qu'à se tenir bien avec nos académiciens ; il ne leur a pas encore accusé la réception de son diplôme d'associé. Sa négligence me fait beaucoup de tort dans la Compagnie. Donne-moi donc l'adresse de M. Cordier, l'ingénieur, afin que je puisse lui faire la demande de son image pour notre bibliothèque. Tu t'en étais chargé, il y a deux ans, mais depuis ce temps-là, tu as eu d'autres choses à faire.

Deis a été malade assez gravement de varices aux deux jambes. Il ne va pas mal maintenant, mais il vieillit. Sa femme est toujours la même. Tu ne m'as rien dit de Viancin, cependant tu as dû recevoir un des vingt-cinq exemplaires de son poème des *Sapins*, où il y a de belles choses. Il t'attend avec impatience, car il se flatte d'être plus heureux ici qu'à Paris et de te posséder au moins vingt-quatre heures dans son ermitage. En me répondant, parle-moi de Fanny, de Tercy, dont les mémoires ne paraissent pas. J'embrasse Marie et Désirée. Tout à toi.

XX (1)

20 août 1826.

Mon cher ami,

C'est M. Receveur, secrétaire de Mgr l'évêque d'Hermopolis, qui te remettra ce billet ; je te prie de l'accueillir comme un de nos compatriotes qui doivent faire un jour honneur au pays. Il est d'ailleurs fort aimable et d'un caractère solide. Mme Droz l'a pris dans une telle affection que lorsqu'il passe deux jours sans aller la voir, elle l'envoie chercher. C'est elle qui me l'a dit.

Etes-vous remis des fatigues de votre voyage? Et songes-tu à ta promesse de revenir nous voir dans trois mois? Cela serait bien ai-

1) Précède la lettre LXXXIX de Nodier. (Rec. Estignard, p. 185.)

mable de ta part, mais je n'y compte pas. Nous sommes si bien ensemble que nous devrions nous arranger pour nous voir un peu plus souvent et un peu plus longtemps. Qu'est-ce que huit jours sur vingt ans? L'amitié que m'a témoignée cette bonne Marie m'a vivement touché. Aussi dis-lui bien que je m'occupe d'elle et que je ne cesse d'en parler avec toutes les personnes qui la connaissent. J'ai eu bien du plaisir à revoir M. Taylor. Ses manières franches, ouvertes, sa bonté, son amitié pour toi, m'ont tout à fait gagné le cœur, et je serais bien aise qu'il voulût m'accorder une petite place dans son estime. Quant à moi, je lui suis entièrement dévoué, et je désire bien qu'il se présente une occasion de lui prouver tous mes sentiments pour lui.

Tu m'as promis de t'occuper de me trouver des livres. Voici une première liste de ce que je désirerais avoir :

GEDIKE, *Ciceronis historia philosophiæ*, 1782, in-8°.

DEGÉRANDO, *Histoire comparée des systèmes de philosophie.*

SALLUSTIUS PHIL., *de Diis et mundo*, gr. lat., plus la traduction française.

Œuvres de S' GRAVESANDE, 2 vol. in-4°.

Philosophorum sententiæ de fato, 1648, in-12.

KING, *De origine mali.*

MICHAELIS, *De l'influence des opinions sur le langage.*

ASTRUC, *Sur l'immatérialité de l'âme.*

BURKE, *Origine des idées du beau et du sublime.*

NOEL, *Philosophia Sinica et Sinensis imperii libri classici.*

DEMETRII CYDONII, *De contemnenda morte.*

BRACAVOLI, *Quod nemini mors placeat.*

Traité du suicide, par DUMAS.

SADOLET, *De liberis rectè instituendis.*

BEAUSOBRE, *Introduction à l'étude de la politique.*

DOLET, *De officio legati.*

LINNÆI *Systema naturæ.*

Plus tout ce que tu voudras en philosophie, histoire naturelle, etc. Tu m'as promis de me prêter ton *d'Usier.*

J'embrasse ta femme et ta fille. Tout à toi.

XXI

21 août 1826.

J'ai assisté ce matin, mon cher ami, comme ton fondé de pouvoir, à la levée des scellés et à l'inventaire. Tous les portraits de famille me seront remis dans quelques jours. Je te les adresserai et tu t'entendras avec ta sœur pour en faire le partage. Je garderai tes deux lithographies pour les offrir en ton nom, l'une à Viancin et l'autre à Mourgeon. J'espère que tu ne me désapprouveras pas. On m'a permis de prendre les lettres de Marie à sa bonne maman et les tiennes, qui se trouvaient dans un tiroir de la commode, plus quelques essais de ta première jeunesse, entre autres un cahier de ta *Biographie des suicidés*, que je vais m'amuser à relire, en attendant que tu me dises si je peux les garder.

Tu recevras avant peu d'autres détails. J'embrasse Désirée et Marie. Ton frère.

XXII (1)

28 octobre 1826.

Mon cher ami,

Tu as dû recevoir par M. Pion un premier envoi de livres consistant en un exemplaire du *Catalogue Paris*, pap. vélin, dont il n'a été tiré que douze; plus les *Recherches sur les cartes à jouer*, et enfin le *Langrognet aux enfers*, que M. Lemonnier, de Salins, m'a remis pour te l'adresser. Fais attention au *Langrognet;* c'est le seul que j'aie vu de cette édition, qui est bien certainement l'originale. Il est très bien conservé, et il n'y manque pas une seule gravure.

Une excursion que j'ai faite à Salins ne m'a pas laissé le temps de t'écrire par l'occasion que m'offrait M. Pion; et depuis mon retour je n'ai pas trouvé un seul moment pour te demander des nouvelles de ta santé. L'article que je viens de lire de toi dans la *Quotidienne* me prouve que tu vas mieux, car on n'écrit pas aussi bien quand on

(1) Suit la lettre XC de Nodier. (Rec. Estignard, p. 189.)

est indisposé. Ménage-toi, je t'en prie, pour ta famille et pour tes amis. Tu es jeune encore, et il te reste beaucoup de choses à faire.

J'ai reçu de Lyon un numéro de l'*Indépendant* qui m'apprend l'établissement d'une Académie provinciale dont tu es le président, et que, sur ta présentation et celle de M. de Loy, j'en ai été nommé membre. Je ne puis qu'être très flatté de cette marque d'estime; mais avant de donner mon adhésion, qu'on me demande, il est bon que je sache à quoi je m'oblige. Y a-t-il une rétribution à payer? Et de quelle somme est-elle? Tu sais que j'ai beaucoup de charges et fort peu d'argent, et je ne voudrais pas m'engager au delà de mes moyens. Ensuite il m'est impossible de fournir un article pour les *Mémoires de l'Académie* avant que je sois débarrassé de la *Biographie*. Il est vrai que M. Michaud va maintenant un train de poste; mais il me faut encore sept ou huit mois avant d'être libéré tout à fait avec lui. Tu vois ma situation. J'attendrai ta réponse avant d'écrire à Lyon.

Il n'a pas été trouvé un seul livre chez ta mère. Si elle en a eu, elle les a distribués à ses amis, ou bien ils ont été soustraits avant l'apposition des scellés. Je me rappelle très bien le buste de ton père par Breton; mais je ne l'ai jamais vu chez elle, même quand elle demeurait rue du Clos. Il est probable qu'elle en aura fait présent. Elise pourrait te donner à cet égard quelques renseignements, et si tu tiens à le ravoir, je ferai toutes les démarches nécessaires.

M. Magnin n'est pas venu me voir à son passage à Besançon. J'ai appris depuis que des nouvelles fâcheuses l'avaient forcé de reprendre brusquement le chemin de Paris. Mais je t'enverrais les deux brochures que tu réclames, sans aucune condition, si ces deux opuscules existaient dans notre bibliothèque publique.

Si je ne te parle pas dans mes lettres de Marie, ce n'est pas faute de penser à elle et d'en parler même souvent; car personne ici ne l'oublie. On m'a fait lire les jolis vers que lui adresse Mme Tastu, et avec son consentement nous nous proposons d'en enrichir un des premiers numéros de l'*Album*. Elle doit être bien fière, à son âge, d'avoir pu mériter une telle preuve d'affection et de la part d'une telle femme! A l'avenir je ne mériterai plus d'être grondé par ta femme ni par ta fille.

J'ai reçu l'envoi de M. Taylor, je te prie de l'en remercier. Notre exemplaire des *Voyages en Normandie* sera magnifique.

Bonjour, mon ami, mon frère. Viancin et Deis t'embrassent.

XXIII (1)

10 novembre (1826).

Mon cher ami,

Je suis fort inquiet de ta santé. Donne-moi donc de tes nouvelles, ou prie Marie de m'écrire un mot pour me rassurer, et pour me dicter la conduite que je dois tenir à l'égard de l'Académie provinciale.

Le second volume de notre catalogue sera sous presse dans quelques jours. Il contiendra, comme tu le sais, les sciences et les arts. Notre partie d'histoire naturelle est bien pauvre, malgré toutes mes additions; c'est la classe où j'avais le moins de livres. J'ai écrit à M. Debure de m'en acheter quelques-uns dans les ventes qui se font maintenant à Paris. Il me tarde de savoir s'il a pu en obtenir quelques-uns.

M. Béchet est de retour de la campagne depuis le 1er de ce mois. Il m'a fait une visite hier pour me demander le volume que tu lui as promis en échange de son *Sophocle*. Je lui ai répondu que tu étais malade et qu'aussitôt que tu pourrais revenir à tes livres, tu ne manquerais pas de lui faire passer quelques bouquins. C'est uniquement pour l'acquit de ma conscience que je t'en parle. Songe à te guérir et à prendre un régime qui prévienne le retour des inflammations de l'estomac.

Il faut que tu sois malgré toi de l'Académie. Je viens d'écrire à Droz pour lui rappeler ce qu'il m'a dit à cet égard, il y a deux ans. Si tu ne peux pas faire les visites d'usage, c'est à lui de s'en charger. Si j'étais à Paris, je m'établirais ton fondé de pouvoirs, et j'assiégerais toutes les avenues du tripot. Il y a mille raisons qui devraient te faire désirer de siéger à l'Académie française; mais tu n'as jamais voulu songer à tes intérêts.

Je fais toutes mes tendresses à Marie, qui m'a déjà sans doute pardonné de ne l'avoir pas nommée dans une de mes dernières lettres, ainsi que sa mère. Rappelle-moi au souvenir de Taylor. Je t'embrasse de cœur.

---

(1) Suit la lettre XC de Nodier. (Rec. Estignard, p. 189.)

XXIV

2 décembre 1826.

Mon cher ami,

Le chevalier Bard va passer l'hiver à Paris; il veut que je te mande son arrivée en te priant de le recevoir comme une ancienne connaissance; il prétend que dans les derniers temps tu lui battais froid : ce sont ses propres expressions. Il désire donc que tu oublies les torts qu'il peut avoir eus à ton égard, promettant d'être plus circonspect à l'avenir. Tu trouveras le chevalier bien changé. D'abord il a rayé de son écu la devise singulière que tu lui avais, dit-il, donnée, et dont il n'avait pas deviné le double sens; et puis il n'est plus aussi occupé de lui, de sa prose, de ses vers, de ses ouvrages faits, de ceux qu'il médite, de ceux qu'il fait. Comme il a de l'esprit, je ne doute pas qu'il ne se corrige petit à petit de ses travers et qu'il ne devienne un chevalier parfait. Voilà ma commission faite.

J'attends avec impatience ton volume de vers, que j'ai fait demander aussitôt que j'en ai vu l'annonce dans le *Beuchot*. Joliet me charge de te prier de mettre enfin sous presse le *Cazotte* que tu promets depuis si longtemps. Je viens de découvrir un beau manuscrit de la bibliothèque du cardinal de Granvelle. C'est le *Phœnix* de Voerthusius, qui n'a point d'article dans la *Biographie*, mais qui en a un dans la *Bibliothèque* de Foppens. L'ouvrage est dédié au cardinal; le volume est magnifique. Si tu avais quelques manuscrits dont tu voulusses te défaire à des prix modérés, je te prie de me donner la préférence. Flavien t'en a rapporté un d'Angleterre, auquel tu ne dois pas tenir beaucoup et dont je m'accommoderais fort, non pour moi, car il y a bien longtemps que je ne tiens plus à rien de matériel, mais pour l'établissement dont tu as été un des fondateurs et que tu ne devrais pas négliger.

Mes amitiés à mère, fille et petite-fille, tante, nièce, cousine, enfin à tout ce qui est dans l'Arsenal, où je compte aller faire une excursion en avril prochain. A jamais tout à toi.

XXV (1)

10 juin 1827.

Le docteur Colard, que tu connais au moins de réputation, m'a témoigné le plus vif désir de te voir quelquefois pendant son séjour à Paris. C'est un homme aimable et fort instruit, d'une tournure d'esprit originale, et avec lequel tu pourras passer des moments très agréables. Il est d'ailleurs fort discret et saura respecter les heures que tu donnes à l'étude. Tu me feras grand plaisir de le recevoir comme un des hommes auxquels je suis le plus obligé de toutes les manières.

Tu trouveras ci-jointe la réponse à toutes les questions que tu m'as adressées relativement à l'état de la province au XVIIe siècle. Je me rappelle maintenant que les deux principales auberges de Besançon à cette époque avaient pour enseignes, l'une à l'Ecu de Charles-Quint, et l'autre à la Couronne. Tu pourras me communiquer ton manuscrit au mois de septembre, que je passerai tout entier à Paris; et je te donnerai tous les détails de mœurs et d'usages qui pourront entrer dans ton plan.

L'abbé Receveur est allé te voir pour te demander un article dans la *Quotidienne*. Si tu ne peux pas te charger de rendre compte de son ouvrage, indique-lui quelqu'un qui pourra lui rendre ce service. Comment as-tu fait pour ne pas dire un mot de Briot dans un journal qui t'est ouvert?

M. Debure a eu la complaisance de m'adresser ton catalogue. J'attends avec bien de l'impatience tes *Mélanges tirés d'une petite bibliothèque*. Le comte d'Amandre m'a dit que tu te proposais de publier le recueil de tes poésies, et qu'il t'avait laissé dans le Jardin des plantes, travaillant à les retoucher.

La *Biographie* tire à sa fin. J'en suis pour mon compte au W; dans trois mois j'aurai fini ma tâche. J'ai deux ouvrages en vue: la *Vie de Gilbert Cousin* et l'*Histoire de l'Inquisition en Franche-Comté*, pour laquelle j'ai déjà d'immenses matériaux; mais je ne veux rien entreprendre avant de t'avoir vu, avant d'avoir causé de nos projets.

Tu m'as adressé M. Fauche, qui paraît décidé à se fixer à Be-

(1) Précède la lettre XCIII de Nodier. (Rec. Estignard, p. 199.)

sançon pour y faire imprimer ses Mémoires. Dès le jour de son arrivée, il a fallu que je l'entendisse raconter dans le plus grand détail toutes ses missions. Depuis il m'a rendu régulièrement cinq ou six visites par jour, dans ma chambre, à la bibliothèque, partout où il espère me découvrir. Indique-moi donc le moyen de lui échapper.

J'ai vu ton ami, ton collaborateur, Lepeintre, qui doit être maintenant de retour à Paris. Il m'a dit que tu étais l'auteur de *Pierre Schmiedel,* et je me suis empressé de lire ce roman. S'il est de toi, je l'achèterai; car je veux avoir tout ce qui sort de ta plume. J'attends l'ouvrage auquel Fanny travaillait déjà il y a trois ans. Prévenez-moi donc l'un et l'autre quand vous jugerez à propos de garder l'anonyme.

Je répondrai bientôt à la jolie lettre que m'a écrite ma bonne Marie. Fais-lui mes caresses, ainsi qu'à la maman.

J'ai fait avec exactitude toutes les commissions de Taylor, que j'embrasse tendrement. Je te prie de me donner son adresse et de lui présenter le docteur Colard, qui deviendra ton ami certainement, s'il ne l'est déjà.

Adieu, c'est-à-dire à trois mois. Je t'embrasse de cœur.

XXVI

14 juin 1827.

Je t'ai écrit l'autre jour pour t'annoncer l'arrivée de Colard à Paris. Son départ ayant été retardé de quelques jours, j'ai pris le parti de jeter ma lettre à la poste, puisqu'elle contient quelques détails que je t'ai fait attendre trop longtemps. Je te recommande le docteur, qui est un excellent homme et un bon ami. Ainsi ne va pas, je te prie, lui faire faire inutilement le voyage de l'Arsenal. Tu pourras profiter de son retour pour me donner des détails sur ta vente. M. Debure ayant eu la complaisance de m'adresser un exemplaire de ton catalogue, je serais bien aise d'y joindre les prix. Tu as adressé la collection de tes classiques à Béchet en échange d'un *Sophocle* grec. Il me semble que tu aurais pu me l'envoyer aussi, puisque tu étais en disposition de faire des cadeaux. Tu ne m'as donné jusqu'ici, sans reproche, aucun de tes ouvrages, et ta raison, c'est qu'ils n'étaient pas dignes de moi. Je les ai donc achetés, mais cette collection est trop chère, et malgré toute mon envie de l'avoir, il faudra que je m'en passe. Trouves-tu cela bien ?

Ta *Bibliothèque sacrée* s'écoule-t-elle? As-tu le projet d'en donner une seconde édition? Dans ce cas envoie-moi un exemplaire de la première avec des feuillets blancs intercalés, lequel je te renverrai avec des notes. Je serai à Paris vers la fin du mois d'août, et nous parlerons de nos projets littéraires.

Malgré l'arrêt de la cour royale, confirmé par la cour de cassation, on vient de faire signifier à Mme Deis qu'elle ne peut pas continuer le commerce de libraire sans se munir d'un nouveau brevet. En lui donnant connaissance de cette décision, M. le préfet lui-même ne peut s'empêcher de lui témoigner le regret qu'il éprouve d'être chargé de l'exécution d'une mesure qui la ruine complètement. Mme Deis paraît décidée à soutenir un procès, et elle espère bien le gagner; mais les frais, les ennuis, les tracasseries!

Mes tendresses à ta femme et à Marie. J'ai retrouvé l'adresse de Taylor dans l'*Almanach du commerce,* et je lui écris aujourd'hui. Tout à toi.

XXVII (1)

17 février (1828).

Mon cher ami,

L'obligation où je me suis trouvé, à mon retour, de meubler la nouvelle salle de la bibliothèque m'avait mis en retard pour la *Biographie;* et depuis deux mois je travaille sans relâche à regagner le terrain que j'avais perdu sur mes collaborateurs. C'est pour cela que je n'ai pas répondu à ta dernière lettre, quoique je pense à toi constamment, et que j'en parle tous les jours avec Marquiset, Viancin et Emonin qui, depuis qu'il n'est plus député, a retrouvé le chemin de ma chambre et de la bibliothèque, les deux seuls endroits où je passe ma vie.

Ne crains pas de me rappeler les *Saints Suaires* de Chifflet. Si je ne t'ai pas envoyé cet ouvrage, c'est pour t'épargner le port. Marquiset, qui retourne à Paris vers la fin du mois, te portera les *Saints Suaires*, et un autre ouvrage de Jean-Jacques dont tu ne me dis rien, quoiqu'il soit plus rare et plus curieux que tous ceux que tu me cites. C'est le *Dædalmatum libri duo*. L'exemplaire est broché. Je n'ai pas encore pu mettre la main sur la *Cassette* de Mme Muguet;

(1) Suit la lettre XCVIII de Nodier. (Rec. Estignard, p. 206.)

mais je te l'ai promise, et tu devrais, ce me semble, mieux compter sur ma parole. Si je ne viens pas à bout de la retrouver avant le départ de Marquiset, tu la recevras plus tard, voilà tout.

Je n'ai point oublié la lettre sur les *Plagiaristes,* mais je ne m'en suis point occupé du tout, parce que je n'en ai pas eu le temps. Nous en sommes à la dernière lettre de l'aphabet pour la *Biographie*, et je compte avoir fini ma tâche dans un mois. Il ne me faudra, je crois, qu'une quinzaine de jours pour rassembler et mettre en ordre mes matériaux sur les *Plagiaristes.* Ainsi tu les recevras dès les premiers jours d'avril. Je désire autant que toi de voir nos noms réunis dans un livre ; mais tu ne voudrais pas toi-même que le mien y parût trop déplacé. Cet été je rédigerai toutes mes notes sur la *Bibliographie franc-comtoise*, l'un de mes premiers rêves, et je te les enverrai, pour que tu en tires le parti que tu jugeras le plus convenable.

Je ne sais si tu te proposes de faire l'acquisition du *Théâtre* de Mairet à la vente Durier. J'ai écrit à MM. Debure de ne point te contrarier si tu témoignais le moindre désir de l'avoir.

Envoie chez MM. Debure tous les livres que tu croiras utiles à notre bibliothèque. Je te les paierai mieux que Crozet ou les autres libraires avec lesquels tu as coutume de traiter pour les ouvrages qui n'entrent pas dans tes goûts. Soulié, que j'embrasse de tout mon cœur, m'a promis un exemplaire de son édition des *Mélanges* du prince de Ligne. Il en a déjà paru plusieurs volumes, et je ne vois rien venir. Dis-lui donc de les remettre chez MM. Debure, qui me font assez fréquemment des envois, ou chez Charles Béchet, le commissionnaire de M[me] Deis.

Tu n'as pas encore vu notre député Bourgon, quoiqu'il ait la plus grande envie de te voir et qu'il t'aime de tout son cœur. D'après le peu d'empressement que tu m'as montré à voir nos nouveaux députés, je n'ai pas voulu lui donner de lettre pour toi, mais je lui en ai remis une pour Cailleux ; je lui rappelle la liste des médailles qu'il croyait facile de faire obtenir à la ville de Besançon. Bourgon est plein de zèle pour notre bibliothèque, il ne s'agit que de l'aider dans ses démarches. C'est un excellent garçon, plein de franchise et capable de la plus vive amitié. Accueille-le donc à cause de moi, quand il ira te voir avec Marquiset ; tu ne peux pas me faire un plus grand plaisir.

Les journaux m'ont appris la mort du général Hugo. Je n'ai pas pu écrire à Victor dans le premier moment de sa douleur ; mais dis-lui bien, je t'en prie, toute la part que je prends à sa peine. Il m'a écrit, en m'envoyant son *Cromwell*, une lettre si tendre, si

bonne, dans laquelle il me parle de toi dans des termes si conformes à ce que j'en pense, que je lui suis dévoué pour la vie.

Au chagrin que tu éprouves de la mort du général Hugo, je regrette bien d'en joindre un autre. La pauvre Mme Béchet est morte au bout de quatre jours, d'une maladie à laquelle les médecins n'ont rien connu. Son mari est parti pour la campagne avec toute sa famille ; mais il ne doit pas tarder de revenir. Tu ferais bien de lui écrire une lettre sur son ouvrage, et, mieux encore, d'en parler dans la *Quotidienne*. Tu trouveras un thème tout fait dans les *Tablettes*.

J'ai fait dire à M. de Chifflet que tu parlais de sa famille d'une manière convenable dans ton *Voyage pittoresque en Franche-Comté*. Cette attention de ta part lui a fait un grand plaisir. Il deviendra l'un des souscripteurs de votre ouvrage, et je ne serais pas surpris qu'il allât te voir un beau jour à l'Arsenal pour te remercier.

Assure Marie que je ne lui suis pas moins fidèle à Besançon que je ne l'étais à Idalie à Paris; au surplus, elle l'apprendra de la bouche même d'Idalie, qui doit accompagner son père dans son premier voyage.

Tu ne me dis rien d'Alphonse, qui me mande que tu le combles de bontés. Je n'entends plus parler de Chaveria, que j'ai quitté baigné de pleurs et qui ne m'a pas donné signe de vie depuis quatre mois.

J'embrasse de tout mon cœur ta femme et Marie.

Mes amitiés aux amis; je n'oublie personne. Ton frère.

XXVIII (1)

1er mars 1828.

Je t'envoie, mon cher ami, les *Saints Suaires* de Chifflet et le *Dædalmata*, mais il ne m'a pas été possible de retrouver la *Cassette* de Mme de Montigny. Comme je suis certain de n'avoir jamais voulu la céder à personne qu'à toi, elle n'est qu'égarée. Prends donc patience encore quelque temps. Dès que je serai débarrassé de ma besogne, j'irai m'enfermer chez ma mère, où j'ai mis en dépôt toutes mes raretés, et je n'en sortirai pas avant d'avoir retrouvé le chiffon objet de tes vœux. Il me reste deux *Saints Suaires*, l'un en peau verte assez

(1) Précède la lettre XCIX de Nodier. (Rec. Estignard, p. 208.)

propre, mais il manque la grande planche. L'exemplaire que je t'envoie, moins bien conditionné, a l'avantage d'être complet.

Marquiset se charge d'offrir en mon nom, à ta femme, un pâté de Bontemps. J'aurais bien voulu avoir quelque chose à présenter à Marie ; mais elle n'aime pas les inutilités, et je ne sais pas trop ce qui lui conviendrait. Prie-la de s'acheter de ma part ce qui lui fera plaisir. Je t'en enverrai le prix avec celui des livres que tu m'adresseras par le retour de Marquiset.

Nicolaï, dont Peignot te demande un ouvrage en échange d'un exemplaire du *Bornéo*, ne t'est pas aussi inconnu que tu le prétends. Il a, je crois, un article dans la *Biographie*. D'ailleurs tu as vu son nom un million de fois dans Debure, Cailleux, Brunet, etc. Un *Traité des perruques* n'est pas commun ; mais je ne crois pas qu'on en paie un bel exemplaire plus de 3 ou 4 francs.

Puisque je viens de répondre bien tardivement à un article de ta lettre du 4 décembre, il faut que j'épuise les autres. Le premier volume de mon catalogue me déplaît. Je suis décidé tout à fait à le supprimer. J'en trouve les notes mal rédigées, et un grand nombre d'articles placés hors des divisions auxquelles ils appartiennent. C'est là-dessus que je te demande des conseils. Apprends-moi à faire un bon catalogue. Quelques-uns de tes avis me seront très utiles; mais j'en désire aussi d'autres.

C'est M. Joly, de Salins, rue de la Michodière, n° 20, qui a le second volume des *Mémoires de la Contemporaine*, si, depuis le temps, il ne te l'a pas renvoyé ; mais dans cet oubli prolongé je ne reconnaîtrais pas son exactitude ordinaire.

M. de M. s'est mis à nu en donnant sa démission. Il est tombé tout à plat, et jamais il ne se relèvera de sa lourde chute. Il s'agit maintenant de lui trouver un successeur. Quelques personnes pensent à Marquiset, et quoiqu'il ne veuille pas l'avouer, je suis sûr qu'il serait très flatté d'obtenir les honneurs de la députation. C'est, comme tu sais, un homme très dévoué, très obligeant, et auquel le pays a déjà des obligations. Si tu pouvais, au moyen de tes liaisons avec le nouveau ministère, le faire présenter comme candidat ou du moins obtenir une lettre au préfet, nous serions à peu près certains de l'élection. Vous concerterez ensemble ce qu'il convient de faire, et je te prie de faire tout ce que tu pourras.

J'ai donné une lettre pour toi au jeune Spicrenaël, qui sollicite une place de juge auditeur. Le souvenir de son père, ses anciens services dans la magistrature et les talents personnels du jeune homme lui donnent des droits à cette faveur. Je te prie donc de le recommander chaudement à M. Rivet.

Marquiset emmène avec lui Idalie. Elle se fait une grande fête de voir sa rivale, qu'elle aime de tout son cœur. Idalie a la même naïveté, le même tour d'esprit que Marie, mais elle est plus enfant. Je suis sûr qu'elles se conviendront parfaitement. Quand tu me répondras, parle-moi de tes projets pour l'automne prochain, parce qu'ils régleront les miens. Si tu n'es pas à Paris, je ne veux pas y aller; dis-moi donc aussi quelque chose de ce pauvre Chaveria, dont je n'ai pas reçu la moindre nouvelle, lui qui m'écrivait assez souvent, et à qui je ne peux pas offrir la moindre consolation, n'ayant pas son adresse.

Mes amitiés à toute la réunion du dimanche, mais en particulier à Soulié et à l'homme du Louvre.

Je t'embrasse de cœur.

Tu recevras une lettre et un volume de Curasson que je te prie de faire annoncer dans la *Quotidienne,* dont il est un des abonnés depuis la création de ce journal. Tu peux dire sans crainte que son ouvrage est le premier, de tous ceux qui ont paru sur le nouveau code forestier, vraiment digne de l'attention des jurisconsultes.

XXIX (1)

29 mars 1828.

Mon cher ami,

J'ai mis ce matin à la poste la notice des *Plagiaristes,* que je t'avais promise. Si j'en avais eu le loisir, j'aurais pu la rendre plus complète par des recherches dans les journaux et les mélanges littéraires que nous avons à la bibliothèque. Mais depuis deux mois tout entiers, je ne puis pas disposer d'une seule minute. Je croyais que mon travail pour la *Biographie* serait terminé avec le mois de mars; mais M. Michaud s'est avisé de me redemander une vingtaine d'articles arriérés, en sorte que je n'ai pas encore passé le deuxième : m'en voilà donc pour tout le mois d'avril.

Dans sa dernière lettre, M. Michaud me demande mes conditions pour travailler au supplément. Tu sais que je n'ai pas envie de m'engager avec lui ; mais, d'un autre côté, je serais très fâché de voir tomber les articles des Briot, Couchery, etc., dans de mauvaises mains. Dicte-moi la réponse que je dois lui faire. A propos,

(1) Suit la lettre C de Nodier. (Rec. Estignard, p. 211.)

tu sauras que le cinquante-deuxième volume de la *Biographie* doit être terminé par un tableau de toutes les personnes qui ont coopéré à cet ouvrage. Ainsi tu dois avoir une place dans cette biographie des biographes. Or, M. Michaud me demande la nomenclature de tes articles Je ne me rappelle que celui de Faydit. Fais-moi le plaisir de lui désigner ceux dont tu te souviendras, ou seulement les principaux.

Je viens d'avoir le chagrin de voir mourir ce pauvre M. Thomassin. C'était, après toi, un des hommes qui m'aimaient le mieux. Je n'ai pas encore pu prendre assez de courage pour retourner dans son cabinet, où j'ai passé tant de moments agréables à parler livres et bouquins. A moins qu'il n'en ait disposé depuis fort peu de temps, il doit avoir laissé la collection presque complète des Chifflet, en très beaux exemplaires couverts en vélin ou reliés par Noël. On y trouvera probablement ceux que tu me désignes, et tu peux compter que j'en ferai l'acquisition pour toi. Le *Liber de antiq. numismate* de Cl. Chifflet que nous avons à la bibliothèque est entièrement conforme au tien. Il m'est passé déjà plusieurs exemplaires de cet ouvrage dans les mains. Je n'y ai jamais vu de planches de monnaies, et je vais plus loin, je suis certain qu'il ne doit point y en avoir

Je te félicite d'avoir eu le *Mairet* à la vente Durier. Si jamais il te prend fantaisie de t'en défaire, je désire vivement que ce ne soit qu'en notre faveur. Car il est ridicule que la bibliothèque de Besançon ne possède pas le *Théâtre* du seul auteur dramatique qu'ait produit la province jusqu'à Fenouillot de Falbaire.

Peignot a découvert sans trop de peine le *Traité des perruques* de Nicolaï. C'est Beuchot qui le lui a procuré, mais il ne me dit pas à quel prix. Je n'ose rien lui demander en ce moment, parce qu'en passant à Dijon, je lui ai pris quelques volumes et je ne lui ai rien encore envoyé en échange, et que même je ne lui ai pas encore écrit. Ce n'est pas ma faute, c'est celle de la *Biographie*. Peignot ne me laisse pas ignorer qu'Amanton peste de n'avoir encore rien reçu de toi, pas même une lettre de remerciement pour les rarissimes babioles que je lui ai demandées de ta part. Fais ta paix avec Amanton, qui est un bon homme, et qui possède bien des rogatons dont la fantaisie peut te prendre un de ces quatre matins.

Je vois que tu aurais désiré que ma notice bibliographique des *Plagiaristes* fût précédée d'une lettre, puisque tu m'indiques même le sens dans lequel elle doit être rédigée. Rien n'empêche que tu ne la rédiges toi-même, elle en sera beaucoup meilleure certainement, et tout ce que tu pourras y dire de l'union de nos deux âmes sera bien faible auprès de la vérité.

Envoie-moi le plus tôt que tu pourras tes observations sur mon catalogue. C'est un service que je réclame de ton amitié. Je désire les recevoir avant de commencer l'impression du second volume, qui paraîtra le premier, étant décidé toujours à supprimer le volume que tu as entre les mains.

Je ne te reparle plus de l'affaire Marquiset : c'est inutile pour le moment. Quand nous nous verrons l'automne prochain, si tu viens à Besançon ou que je retourne à Paris, je pourrai bien te donner des détails assez curieux sur les causes qui l'ont fait échouer. Les hommes sont et seront encore bien longtemps les mêmes. S'ils doivent changer un jour, ce n'est pas moi qui serai le témoin de cette métamorphose.

Viancin a été bien malade ; il va mieux depuis quelques jours, mais il garde encore la chambre et il se résigne, car il fait un temps épouvantable. Je ne sors pas non plus, de sorte que je ne l'ai pas vu depuis avant-hier. Ma mère a passé son hiver sans accident, à une fluxion près. Mme Deis vient de marier sa fille. Quand est-ce que tu m'annonceras que tu songes à marier la tienne? C'est une question que je t'adresse dans toutes mes lettres, et je ne devine pas ce qui t'empêche de répondre. Dis-moi donc, mais franchement, ce que tes femmes pensent d'Idalie. A-t-elle été bien gauche, bien timide, bien embarrassée ? On dit que son père est dans l'intention de la laisser à Paris, pour y prendre des grâces. Si cela est vrai, il te l'aura dit.

Voilà ce pauvre Soulié perdu, et avec lui mon exemplaire des *Mémoires du prince de Ligne*. Je crois cependant qu'il finira par rapprendre le chemin de l'Arsenal. Fais mes tendresses à Marie et à ta femme. Mille amitiés aux amis du dimanche.

M. Bugnet, qui te remettra cette lettre, est un de nos professeurs les plus distingués. Accueille-le bien.

XXX (1)

30 mai 1828.

MON CHER AMI,

Je n'ai pas encore pu retrouver la *Cassette ;* mais ne va pas imaginer que c'est une défaite ; elle est à toi, je te le répète, et je te l'enverrai dès que j'aurai pu la découvrir.

---

(1) Précède la lettre CI de Nodier. (Rec. Estignard, p. 212.)

Les enfants de M. Thomassin se sont partagé ses livres ; c'est moi qui ai fait leurs lots ; ainsi tous les volumes m'ont passé l'un après l'autre par les mains. Il n'y en avait aucun de ceux qui manquent encore à ta bibliothèque franc-comtoise. J'en garde la note, et je te promets le *Portus Iccius* et le *Socrates* pour le mois de septembre. Si on ne les trouvait pas d'ici là dans quelques ventes, je te donnerais les miens. Il existe, comme tu le sais, deux éditions du *Portus Iccius,* l'une de Madrid et l'autre d'Anvers : la première est la plus rare, mais la seconde est beaucoup plus belle. Les veux-tu toutes les deux ? Tu n'as qu'à parler. Quant à l'*Eucharistia denegenda* , je désespère presque de pouvoir te la procurer. Je n'ai jamais vu que l'exemplaire de notre bibliothèque.

Amanton a reçu ta lettre de quatre pages. S'il n'y a pas répondu sur-le-champ, c'est qu'il était obligé de faire des recherches pour le renseignement que tu lui demandais. Il se plaint de ce que tu ne lui envoies rien en échange de ses curiosités. Tu ferais bien de lui adresser tes *Questions de littérature* avec un bel *ex dono auctoris*. Ce serait un moyen d'obtenir de lui tout ce que tu voudrais.

Je retourne à Paris cette année, si j'ai l'espérance de t'y trouver, et pour cette fois, je descends à l'Arsenal, d'où je ne bougerai que pour aller bouquiner avec toi sur les quais. En passant à Dijon, je m'arrêterai chez Peignot, et il y aura bien du mal, si je n'obtiens pas de lui un exemplaire broché de l'*Isle de Bornéo*. C'est là, je crois, tout ce que tu me demandes. Sois sûr que je n'oublierai rien, je veux que tu sois content de mon zèle, une fois dans la vie.

Tu aurais bien fait de m'envoyer les cinq pages que tu m'avais écrites en deux mois. Si tu peux les retrouver, mets-y une adresse et jette-les à la poste sans affranchir.

Grâce à Dieu, la *Biographie* est enfin terminée. M. Michaud m'engage à travailler au supplément, mais je ne veux rien faire sans ton avis. Il me semble que je ne peux guère me refuser à lui fournir les articles des Franc-Comtois oubliés dans la *Biographie* ou morts pendant l'impression de l'ouvrage. Je ne dois pas abandonner les Briot, les Couchery, etc., à la férule des gens qui ne les ont pas connus, et qui jugeraient fort mal leur conduite dans les temps orageux de la Révolution.

Je t'avais demandé des conseils pour notre catalogue. Je les attends pour commencer l'impression du volume qui contiendra la classe sciences et arts. 1° Est-il nécessaire d'indiquer le degré de rareté des ouvrages, et de renvoyer, comme je l'ai fait d'après l'avis de Demérey, dans le premier volume, à Debure, Brunet, etc., pour ceux dont ils ont donné la description ? 2° Faut-il annoncer l'origine

de nos exemplaires quand ils viennent de quelques fameuses bibliothèques, et lorsqu'ils nous ont été donnés; faut-il en faire mention à chaque article? 3° Convient-il de faire suivre le titre d'un ouvrage franc-comtois par une note biographique sur l'auteur; ne vaudrait-il pas mieux renvoyer toutes ces indications à la table générale? J'attends ta réponse à ces questions, et toutes les observations que pourra te suggérer la lecture du premier volume, que je m'obstine à regarder comme un essai.

Fais-moi le plaisir de me dire tout ce que tu sais ou que tu pourras découvrir sur l'ouvrage intitulé : *De rerum humanarum emendatione quæstio catholica*. C'est un in-8° sans frontispice, que je crois sorti des presses de Blanc, vers la fin du XVIIe siècle.

Notre conseil municipal a le désir de ranimer parmi nous le goût des lettres et des sciences. Il a pris une délibération pour établir une espèce de Lycée ou d'Athénée dans lequel des professeurs nommés et institués par la ville enseigneraient la littérature, l'histoire, la physique et la chimie. Cette délibération est soumise en ce moment à l'approbation du ministre de l'intérieur, et je suis chargé de te prier de voir à cet effet M. de Martignac. Nos députés iront te voir et t'expliqueront ce que la ville de Besançon attend de ton zèle pour ses intérêts.

Mme Marquiset remercie ta femme et Marie des témoignages d'amitié qu'elles ne cessent de donner à notre chère Idalie pendant son exil, et les prie de vouloir bien les lui continuer.

Le mari d'Adèle est un pharmacien employé sous les ordres de Bailly à l'hôpital militaire. C'est un excellent jeune homme qui me paraît très doux et très studieux. Il se nomme Galinier, et il est de Toulouse.

Ce que tu me dis de Marie ne me contente pas. C'est parce qu'elle est heureuse maintenant qu'il faut s'occuper de son avenir; elle est dans l'âge de songer à son établissement. Il faut que toi et ta femme vous la décidiez à se choisir un époux, ou que vous en choisissiez un pour elle. Il me semble qu'il est très facile de lui trouver un mari qui ne demande pas mieux que de venir demeurer avec vous. Tu m'avais parlé de certains projets qui devaient plaire à tout le monde, et je ne vois pas la raison d'en retarder l'exécution d'une manière indéfinie. Je désire vivement que tout cela soit réglé pour le mois de septembre au plus tard, afin que je puisse avoir le plaisir de signer au contrat. Nous devenons vieux, mon cher ami, nous n'avons plus de temps à perdre pour assurer, autant qu'il peut dépendre de nous, le bonheur de ceux que nous aimons et qui sont destinés à nous survivre.

Fais mes amitiés à Cailleux, Soulié, Victor Hugo, etc. Je sais que le baron est à l'île de Corfou. Il me l'a mandé en m'envoyant un bel exemplaire de Bertin sur papier in-4°. Je lui pardonne de me l'avoir fait attendre longtemps. Je viens d'acquérir pour Crozet un exemplaire broché du *Dictionnaire celtique*. Il est de la plus grande beauté, je l'ai payé trente francs. Je te l'enverrai, si tu veux, et tu t'en arrangeras avec Crozet.

Donne-moi tes idées sur notre *Bibliothèque franc-comtoise*, afin que je puisse mettre en ordre mes notes avant mon départ pour Paris.

Je t'embrasse de cœur.

XXXI

11 juillet 1828.

Mon cher ami,

Le *Dictionnaire celtique* est parti le 2 de ce mois dans une caisse envoyée par MM. Gauthier frères à M. Lacroix, leur associé, rue Serpente, près de MM. Debure. Il doit arriver le 16, et tu pourras le faire réclamer le lendemain. Je ne crois pas qu'on te fasse payer le port; mais, dans tous les cas, il ne peut pas excéder 15 ou 20 sols.

Voilà deux courriers de suite que je fais demander ton *Recueil* de poésies par Mme Deis, et son commissionnaire ne les lui envoie pas; j'en ai cependant placé quelques exemplaires à Salins et à Arbois, où j'ai été voir le brave général Delort; est-ce que la première édition serait épuisée?

Notre Genisset a voulu rendre compte de tes *Questions de littérature légale* dans les *Tablettes*. As-tu vu ses articles, car il n'y en a pas moins de trois; en es-tu content? S'ils ne sont pas meilleurs, ce n'est pas sa faute; car il avait grande envie que tu les trouvasses bons. Ton chapitre des *Ecoles en littérature* est un des plus beaux morceaux que j'aie jamais lus. Il me tarde d'avoir ton *Examen des dictionnaires*. Je te dirais bien de me l'envoyer aussitôt qu'il paraîtra; mais tu n'en ferais rien. Ainsi j'emploierai ma ressource ordinaire, Mme Deis, qui est devenue pour moi d'une complaisance achevée.

Puisque tu le veux, je renvoie l'impression de notre catalogue au mois de novembre prochain. Nous aurons le temps de causer de

cet ouvrage, auquel tu attaches, ce me semble, un peu trop d'importance. Je n'ai pas la prétention de mieux faire que Sinner ou Senebier; et notre Bibliothèque n'est pas plus riche que celles de Berne ou de Genève. Si l'on attend de moi toute autre chose, c'est ta faute et celle de Soulié, qui, pour te faire plaisir, s'avise de me prôner outre mesure. Toutes les remarques bibliographiques que j'ai eu l'occasion de faire, je les ai données à Barbier, ou je les ai déjà publiées dans la *Biographie*. Ma petite provision est presque entièrement épuisée, et je ne saurais où prendre les faits littéraires peu connus et les savantes causeries dont tu prétends que je dois enrichir mes articles. Tu te plains de ne pas trouver assez d'observations dans mon premier volume. Fais-moi le plaisir de marquer les ouvrages sur lesquels j'aurais pu dire quelque chose qui n'ait pas été dit par les bibliographes français ou allemands. Je n'ai découvert qu'un seul volume échappé aux recherches du P. Laire sur l'imprimerie en Franche-Comté ; c'est un bréviaire imprimé à Salins la même année que le missel.

M. Thomassin ne possédait aucun livre imprimé dès le xve siècle, ni aucun ouvrage des Chifflet, si ce n'est le *Vesontio*, mauvais exemplaire, mal conditionné et auquel il manquait des planches : mais il avait une collection, la plus complète que j'aie vue, des ouvrages imprimés en Franche-Comté sur les eaux minérales et sur la peste. J'en ai pris quelques volumes qui nous manquaient, et les autres se sont donnés pour rien.

Outre notre *Bibliothèque comtoise*, il faudra que nous fassions ensemble les principaux articles que j'ai promis de fournir au supplément de la *Biographie :* Briot, Couchery et Oudet, que tu as plus connus que moi, et sur lesquels je ne trouverais pas dans les journaux du temps tous les renseignements nécessaires. Voilà des occupations pour les deux mois que nous passerons ensemble. Je te manderai le jour de mon arrivée, afin que tu te trouves, ou quelqu'un de ta part, au bureau des messageries, pour me recevoir et me conduire chez toi; car, lorsque je mets le pied dans Paris, je ne sais plus où j'en suis, et il me faut plusieurs jours pour m'habituer au bruit des voitures et à cette foule dont on est sans cesse obsédé.

Je te porterai les livres que tu me demandes, et à Taylor les *Annuaires* du département de la Haute-Saône. J'en ai déjà un, et Armand m'a promis l'autre. Quand tu écriras à M. de Bry, parle-lui de moi; car je n'ai jamais oublié tous les témoignages d'intérêt qu'il m'a donnés lorsqu'il était heureux.

J'embrasse Marie et ta femme. Ton frère.

XXXII (1)

21 août 1828.

Mon bon ami,

Mande-moi donc si tu as reçu le *Dictionnaire celtique*, et si tu as été content de la beauté de l'exemplaire. J'ai déjà mis sens dessus dessous tous les papiers, tous les livres que j'ai laissés chez ma mère, et je n'ai pas encore pu retrouver la *Cassette*. Il n'est pas très étonnant qu'une brochure de quelques pages ait échappé jusqu'ici à mes recherches; mais comme je suis sûr que je ne l'ai ni donnée, ni vendue, ni échangée, et que personne ne fouille dans les armoires de ma mère, je dois finir par la retrouver. Ce serait pour moi un véritable chagrin, si je ne pouvais pas te la porter. J'ai déjà mis de côté tous les Chifflet que tu m'as demandés pour les placer dans ma malle, que je vais expédier demain ou après par le roulage. Je comptais me mettre en route le 27; mais on prétend que Mme la Dauphine veut, à son passage, visiter notre bibliothèque, et qu'il faut que je reste pour lui en faire les honneurs. Si je reçois à cet égard un avis de M. le maire, me voilà cloué jusqu'au 7 ou 8 septembre. Cela me contrarierait beaucoup, et pour plus d'une raison.

Je viens d'écrire à Peignot de m'envoyer l'*Isle de Bornéo*, m'obligeant à lui rapporter de Paris, en échange, l'ouvrage qu'il me désignera, fallût-il le faire venir de Londres, de Leipzig ou de Milan. J'attends la réponse et le livre, car je ne crois pas qu'il puisse avoir la dureté de me le refuser. Il m'a envoyé un très bel exemplaire de la *Passion* d'Olivier Maillard. Tu m'as donné, l'année dernière, le *Combat des Trente*. Je compte sur toi pour compléter la collection des raretés bibliographiques publiées par M. Crapelet, et qui se compose, je crois, de sept ou huit volumes.

M. Michaud m'invite à prendre un logement chez lui, où je serai mieux que dans un hôtel garni; il me dit que, logeant ensemble, nous réglerions nos comptes plus à notre aise. Je ne lui ai pas encore répondu; non que j'aie de l'ouvrage, car je ne fais rien, mais parce que je ne sais trop comment assaisonner mon refus. Aux termes de notre marché, il ne me devra rien avant le mois de février

---

(1) Précède la lettre CII de Nodier. (Rec. Estignard, p. 216.)

prochain. Cependant, s'il ne me donne pas quelque argent pour acheter des bouquins et pour faire le garçon, je passerai mal mon temps à Paris. J'en excepte celui que je serai avec toi, comme tu penses bien. Pourquoi n'es-tu pas riche? Car je le serais.

J'oublie tous mes sujets de chagrin quand je pense aux six semaines que nous allons passer ensemble à bouquiner, à parler de mon catalogue, et à rédiger celui des raretés franc-comtoises. J'espérais te porter ce dernier travail tout fait; mais je n'y ai pas mis la main. Je ne suis pas devenu paresseux, à ce que je crois, mais depuis que le travail ne me commande plus, je ne fais rien que de lire des romans et des théâtres étrangers. Ton *Faust* n'a pas encore paru! Je voudrais bien en voir une représentation.

Mille tendresses à ta femme et à ta fille. Mes amitiés à Soulié, à Cailleux, à Gay, à Déveria. Ton frère.

XXXIII (1)

30 novembre 1828.

Je suis arrivé, mon cher ami, depuis quinze jours, et si je ne t'ai pas encore écrit, c'est que je voulais pouvoir te mander que je me suis occupé de trouver les livres que je t'ai promis. J'ai sous la main la *Bourbonapartide* dont je t'ai fait l'histoire. Je voudrais bien qu'elle fût dans ton cabinet; mais je ne sais comment te l'envoyer, dans la crainte qu'elle ne s'égare. C'est, j'en suis sûr, le seul exemplaire qui existe de cette pièce, plus curieuse encore que la *Procédure orthographique*. Voici le parti auquel je m'arrête. J'ai promis à Abel Rémusat de lui adresser un exemplaire du *Recueil des ordonnances*. Je mettrai ton paquet dans la même caisse, et je t'avertirai du jour où elle partira par le roulage, afin que tu puisses réclamer sur-le-champ à M. le conservateur des manuscrits orientaux le petit ballot qui renfermera les pièces que je te destine. Si d'ici là j'ai le bonheur de retrouver la *Cassette* et les Chifflet dont tu désires enrichir ta collection, je les joindrai à l'ouvrage de Bellegingue. Tu auras aussi les *Pensées* de Marguet, qui sont devenues très rares depuis que Mme Deis a vendu le reste de l'édition à un épicier de Fribourg.

J'ai déjà reçu une partie de mes livres et je m'occupe à les décrire

(1) Précède, ainsi que la suivante, la lettre CIII de Nodier. (Rec. Estignard, p. 218.)

et à les classer dans notre bibliothèque. Tous ceux que j'ai achetés de M. Techener ne me sont pas encore parvenus. Cela m'empêche de régler mon compte avec lui; mais j'espère que ce petit retard ne lui cause aucune inquiétude. Fais-moi le plaisir de dire à Crozet de m'envoyer sa facture, afin que je puisse la payer. Techener est plus avisé que lui, car j'ai trouvé la sienne à mon arrivée.

En passant à Dijon j'ai acheté deux livres d'Emblèmes et pour 200 francs environ d'ouvrages de médecine que j'ai choisis dans la bibliothèque du docteur Brenet; l'*Anatomie* de Cooper, l'*Ostéologie* de Munro, les *Thèses* de Haller, la collection des *Conspectus* de Juncker, Tralles *sur l'usage de l'opium*, etc.

J'ai trouvé ici M. Buchon. En m'attendant il avait été visiter les bibliothèques de Montbéliard, de Baume, de Quingey et d'Ornans. Il est accompagné d'un secrétaire et d'un domestique qui porte une livrée rouge. Il oblige les bibliothécaires à lui remettre l'état de tous les livres confiés à leur garde, tant de livres imprimés, tant d'éditions du XV[e] siècle, tant de vélins, tant de manuscrits en langues anciennes, en français et en langues étrangères. Ce n'est pas tout; il exige une note détaillée des doubles, afin, dit-il, de pouvoir faire opérer des échanges entre les divers établissements. A Dole il a forcé le pauvre Pallu de travailler jour et nuit pour lui copier des catalogues, et il lui a prescrit un nouvel ordre pour la tenue de ses registres. Il a été plus poli pour moi, et il a bien fait, car j'étais décidé à l'envoyer paître s'il se fût montré par trop exigeant. Il m'a parlé d'un travail à faire sur les manuscrits de Granvelle. Je lui ai répondu que je m'en étais entretenu avec M. l'inspecteur général des bibliothèques, que j'avais eu l'honneur de voir à Paris, et que je m'en occuperais aussitôt que j'aurais un local pour classer nos manuscrits. Le jour de son départ, M. Buchon m'a invité à déjeuner; je l'ai remercié, et nous nous sommes quittés assez froidement. Il m'a cependant promis monts et merveilles, entre autres un exemplaire du bréviaire de Ch. de Neuchatel sur peau de vélin, qu'il a découvert dans la bibliothèque de Vesoul. Jamais Peignot ne m'en avait parlé, et le P. Laire ne l'a pas connu, puisqu'il n'en dit rien dans la dissertation où il a si curieusement décrit le missel qui appartient maintenant à M. Droz.

Je n'ai pas encore repris mes habitudes de travail. J'ai cependant adressé hier à Taylor les notes qu'il m'avait demandées sur Vesoul et sur Luxeuil. Diable! j'ai eu peur qu'il ne m'écrivît tous les jours, comme l'année dernière, des lettres de quatre lignes taxées 14 sols. Que l'on m'écrive, on me fait grand plaisir, mais qu'on m'en donne pour mon argent.

Que les moments que je viens de passer avec toi m'ont semblé courts, et qu'ils me laissent de regrets! Rien ici ne peut me rendre les douces promenades du soir sur les boulevards, ces inépuisables confidences, ces charmantes causeries. J'ai cependant ici ma mère qui a failli mourir de joie en me revoyant, et que tu peux te flatter d'avoir rendue la plus heureuse des femmes. Elle ne parle plus de toi que les larmes aux yeux, et elle ne me parle que de toi, parce qu'elle sait que c'est le plus grand plaisir qu'elle puisse me faire. Ne viendras-tu pas l'année prochaine, comme tu me l'as promis? C'est cette idée qui va me faire vivre. Mille tendresses à Marie et à sa mère. J'embrasse Soulié et Cailleux. Tout à toi. Ton frère.

XXXIV

7 janvier 1829.

Mon cher ami,

Depuis mon départ, je m'occupe exclusivement de notre *Bibliothèque* des livres rares et curieux de Franche-Comté. J'ai trouvé un libraire, un imprimeur, et je ne suis pas en peine d'avoir des souscripteurs. Déjà j'ai lu la plus grande partie des catalogues que nous possédons. Dans un mois j'aurai recueilli tous les matériaux qui sont à ma disposition. J'ai déjà quelques idées pour la préface; mais il faut que tu me donnes les tiennes. Oh! que de choses singulières et curieuses renfermera notre livre!

Sais-tu que Gilbert Cousin, le véritable restaurateur des lettres en Franche-Comté, que J.-J. Chifflet nommait *homuncio,* parce qu'il ne croyait pas aux miracles de saint Claude, est l'éditeur et l'auteur de la plus grande partie des pièces qui composent les *Pasquillorum libri duo*? Je le soupçonnais depuis longtemps; mais j'en ai la preuve aujourd'hui par une lettre de Cousin qui se plaint qu'on ait imprimé sans son aveu les *Pasquilles,* ouvrage de sa jeunesse; ou plutôt qu'on l'ait fait connaître pour l'auteur de pièces qui doivent le forcer de s'exiler d'une province où l'inquisition commence à étendre sa domination. Je me charge de cet article *Pasquilles*, et j'espère que tu auras peu de chose à y changer.

Il est impossible que ton nom ne figure pas dans la liste de nos auteurs dont les livres sont rares et recherchés des curieux : mais que ta modestie ne s'effarouche pas. C'est d'après Peignot que je donnerai place dans notre *Bibliothèque* à trois de tes livres : les

Recherches sur les antennes, la *Biographie entomologique* et les *Apothéoses* de Pythagore. Ces trois articles seront signés de mes initiales. Quant aux autres, nous en supporterons la responsabilité en commun.

Depuis que nous nous sommes quittés, j'ai appris bien des choses dont je voudrais te faire part tête à tête, dans nos promenades sur le boulevard. Je ne sors plus, je n'ai plus de jambes; mais je les retrouverais pour me promener avec toi du café des Variétés à l'Arsenal. Les moments que j'ai passés dans ces doux épanchements de l'amitié sont les seuls que je regrette d'une vie qui s'éteint.

Je n'ai été vraiment heureux, heureux à ma manière, qu'à l'Arsenal. C'est là que je vis en idée, en attendant que j'y retourne en réalité; mais quand? Je ne le sais pas. Il faut que tu viennes me voir avant que je retourne à Paris; tu peux m'en faciliter les moyens. Le maire m'a paru persuadé que mon traitement de 1,500 fr. était ridicule. C'est aussi l'avis de M. Bourgon; ainsi tu n'auras pas de peine à les décider à le faire augmenter. Quant à moi, je ne leur en parlerais pas pour un empire. Nous sommes au 7, et je n'ai pas encore reçu le règlement de compte que M. Michaud devait m'envoyer pour la fin de décembre. Je patienterai encore quelques semaines avant de le lui demander. Cependant j'ai besoin d'argent pour finir les choses que tu sais.

Si tu n'as pas encore reçu de sanglier, c'est que la neige est tombée bien tard dans notre pays. La première que nous avons vue ici n'a pas plus de quatre ou cinq jours; mais on ne tuerait qu'un marcassin dans les forêts de la Haute-Saône, qu'il te serait expédié. J'en ai la parole de MM. Demandre.

Je te renvoie un volume de votre bibliothèque prêté à Jouffroy, et qui m'avait été adressé par mégarde, et les feuilles de la *Bourbonapartide* de Bellegingue. Je t'avais dit que cet exemplaire était unique; mais M. du Bouvot en possède un; il ne sait pas lui-même d'où il lui vient. Je n'ai pas encore retrouvé les Chifflet que tu désires pour ta collection; tout ce que je puis t'assurer, c'est qu'ils n'existent pas en double à la bibliothèque, et que je les ai cherchés vainement dans notre dépôt. Tu ne perds que l'attente.

J'ai écrit ces jours derniers à Techener pour l'engager à m'envoyer la liste des livres philosophie ancienne, histoire naturelle, médecine, poètes latins modernes, antiquités, qu'il aurait acquis soit à Londres, soit à Paris, depuis mon départ. Tu sauras mieux que lui ce qui me convient. Il me faut de beaux exemplaires et des prix modérés; je paierai à la réception des ouvrages. Si tu avais toi-même quelques livres dont tu voulusses te défaire, tu n'as qu'à

parler. Techener en recevra le prix que tu auras fixé. Ne vaut-il pas mieux que nous profitions des bons marchés que les étrangers? A cet égard, je ne te conçois pas.

Mille tendresses à ta femme et à Marie, que j'embrasse de tout mon cœur.

Marquiset ira vous voir vers la fin de janvier ou dans les premiers jours de février. J'espère le charger de livres pour toi, et de mes commissions pour tes femmes.

J'ai écrit à Soulié pour lui demander un article. Il est proposé pour notre Académie, ainsi que ton cousin Dumont.

Adieu, mon ami, mon frère, qu'il me tarde de pouvoir te répéter combien je t'aime!

XXXV

20 janvier 1829.

Mon cher ami,

Tu as dû recevoir, il y a quelques jours, le fragment de la *Bourbonapartide* de Bellegingue ; je croyais l'exemplaire unique depuis que Mme Deis a détruit celui de son mari; il s'en trouve un, je ne sais comment, entre les mains de M. du Bouvot. En voilà donc deux. Cela fait encore une rareté digne de figurer dans ton cabinet.

Je t'envoie aujourd'hui la réimpression, à très petit nombre, de la lettre touchant Béatrix de Châlon, que je suis parvenu, non sans peine, à tirer des mains de M. Béchet. Il a fallu lui donner en échange le *Censorinus variorum*, que, par bonheur, j'avais double. J'y joins la lettre de Fontenelle, imprimée par M. Thomassin, et les *Recherches* sur notre Patris. C'est tout ce que tu auras de moi aujourd'hui; mais à mesure que je retrouverai les livres que tu désires, je les mettrai de côté pour te les envoyer. La *Semaine* de Gamon, qui se trouve dans le paquet, est pour notre ami Soulié, à qui je te prie de dire mille choses. La rigueur du froid ne m'a pas permis, depuis mon retour, d'aller lui chercher au dépôt les *Veuves* de du Bartas, que je lui ai promises en échange de tout ce qu'il m'a donné; mais avec moi on ne perd que l'attente. Nous avons présenté Soulié à l'Académie, ainsi que j'en étais convenu avec toi ; il recevra son diplôme, avec une belle lettre de notre perpétuel, dans un mois, c'est-à-dire aussitôt après l'élection. Celle de ton cousin

Dumont est ajournée. On veut faire passer auparavant MM. Damoiseau et Cordier, qui n'appartiennent pas encore à notre illustre compagnie.

Je travaille sans relâche à notre Bibliothèque franc-comtoise. J'ai déjà fait des extraits de Gesner, de Lacroix du Maine, de Duverdier, de la *Bibliographie* de Debure, de celle de Bauer, etc. J'ai feuilleté tous nos anciens catalogues ; je tiens maintenant celui de Crevenna. Dans la rédaction de mes notes, j'ai pris pour modèle David Clément, dont la *Bibliothèque curieuse* ne m'a fourni de notes que pour notre Boissard. Tu es d'avis de comprendre dans notre liste des ouvrages dont nos compatriotes ne sont que les éditeurs : ainsi le *Térence* de Cordatus, le *Cicéron* et les *Poemata didascalica* de d'Olivet, la *Bibliotheca Ciacconii* de Camusat, nous fourniront de curieux articles. Je pense que nous devons nous emparer aussi des traductions, ne fût-ce que pour avoir l'occasion de parler du *Pline* de Dupinet, des *Voyages de Cook* de Suard et Desmeuniers, etc. Je suis sûr que le nombre de mes notes s'élève maintenant à plus de trois cents. Quel ordre adopterons-nous? Je penche pour l'ordre méthodique, parce que c'est celui qui fera le mieux voir que notre province a fourni des écrivains dans tous les genres. Cependant je suis disposé à ne vouloir que ce que tu voudras. Envoie-moi tes notes. Ce n'est pas que j'en sois bien pressé, car je n'aurai pas fini ma tâche avant six mois, en y travaillant tous les jours cinq ou six heures ; mais je serai bien aise de voir les articles dont tu peux te charger. Il faut aussi t'occuper de la préface ou du moins y penser, afin que nous soyons d'accord quand il s'agira de l'écrire. J'aurai de Vesoul, de Dole, de Lyon même, tous les livres que je ne puis pas trouver ici et que j'ai besoin de voir, de manier, de parcourir, d'extraire ; mais cela ne sera pas suffisant. Il faudra que tu prennes la peine d'aller à la bibliothèque royale examiner, entre autres livres, ceux d'Humbert de Montmoret, que je n'ai pas trouvés, même à l'Arsenal.

Je n'ai pas encore reçu la facture du jeune Crozet, quoique je t'aie déjà prié de la lui demander. Tant que je ne l'aurai pas, je ne pourrai pas le faire payer. Dis-lui bien que tout ce retard est de sa faute et non de la mienne. Si je n'ai pas encore payé Techener, c'est par une autre raison : je n'ai pas encore reçu ses livres. MM. Debure attendent, pour me les expédier, qu'il y ait de quoi faire une caisse de grandeur raisonnable. J'ai écrit à Techener de s'entendre avec toi pour me donner la liste des ouvrages qu'il a acquis depuis mon départ et qui pourraient me convenir. Je suis étonné de n'avoir pas reçu de réponse. Est-ce qu'il me boude? Il aurait grand tort ;

moi je l'aime beaucoup, quoiqu'il me vende quelques-uns de mes livres un peu cher.

Il paraît que, dès que j'ai quitté l'Arsenal, j'y suis oublié complètement. Sans Taylor et ses commissions, que je fais avec une grande exactitude, je n'aurais pas reçu de tes nouvelles. Cela n'est pas bien. Ton insouciance s'est communiquée à Delangle, car il ne m'a pas envoyé la *Philomèle,* malgré sa promesse. Je compte plus sur celle que m'a faite M. Crapelet, de m'adresser tes *Mélanges* aussitôt qu'ils auront paru ; mais quand paraîtront-ils ? C'est ce que je ne sais pas.

M. Beuchot doit t'avoir expédié du gibier ; car le temps est favorable pour la chasse. Si tu en as reçu, dis-le moi, pour que je remercie l'expéditeur. Si tu n'en as pas reçu, dis-le moi encore, pour que je lui reproche son manque de parole.

Adieu, frère. Mes amitiés à ta femme, à ta fille et à tous les habitués de l'Arsenal. Ne m'oublie pas près de Gorze (?), de Tonnet et de Clueys. Je t'embrasse bien tendrement.

XXXVI (1)

10 février 1829.

MON CHER AMI,

Depuis ma dernière lettre je n'ai pas cessé de travailler avec la même activité à notre *Bibliothèque franc-comtoise.* J'ai déjà, si je ne me trompe, deux ou trois cents notices, dont quelques-unes assez étendues. Il me semble que tu en seras content. Je n'ambitionne pas d'autre prix d'un travail qui d'ailleurs m'amuse beaucoup. Je ne me borne pas à consulter les catalogues ni à décrire les livres que j'ai sous la main. Le bibliothécaire de Vesoul, à qui j'avais demandé quelques renseignements, vient de m'envoyer son catalogue C'est un énorme volume, format atlantique, très incommode pour moi, à raison de ma mauvaise vue. Je l'ai lu dans quatre jours, sans manquer une ligne. J'y ai trouvé cités quelques ouvrages curieux, entre autres notre *Bréviaire* de 1489, dont le P. Laire ne parle que d'après Dunod et qu'il n'avait jamais pu se procurer ; celui de 1496, inconnu au P. Laire et même à M. Van Praët. L'exemplaire est

(1) Suit la lettre CIII de Nodier. (Rec. Estignard, p. 218.)

peau de vélin. La bibliothèque de Vesoul est beaucoup plus précieuse que je ne me l'imaginais, surtout dans la partie historique, où j'ai noté deux cents volumes que nous n'avons pas, et que je croirais acheter à bas prix si je les trouvais pour 1,000 ou 1,200 fr.; mais on n'y trouve presque aucun ouvrage d'auteurs de la province. Cependant D. Coquelin, le dernier abbé régulier de Faverney, en avait formé une collection qui passait pour complète. Qu'est-ce que tout cela est devenu?

Connais-tu le poème de l'abbé Callier : *Dola obsessa à Condæo,* in-8°, imprimé par Joly en 1822? Il n'a été tiré qu'à 50 exemplaires, dont moitié sur papier de couleur. Je viens d'écrire à Pallu de m'en procurer un exemplaire pour toi, dans le cas où tu ne l'aurais pas. Je lui offre en échange *l'Eponge pour effacer la censure* du P. Dominique Vernerey, que j'ai double. Je suis sûr qu'il acceptera ma proposition, ainsi tu ne tarderas pas d'avoir dans ton cabinet une nouvelle rareté franc-comtoise.

J'ai vu ces jours derniers l'abbé Dartois, directeur du petit séminaire d'Ornans. C'est un excellent jeune homme et un grand amateur de livres. Il m'a dit qu'il avait dans sa collection un ouvrage dont il ne s'est pas rappelé le titre, mais qui porte sur le frontispice la signature de notre Gilbert Cousin. Je le lui ai troqué sans le voir, et dès que je l'aurai vu, je te l'enverrai. Tu vois que je ne t'oublie pas dans l'occasion. Fais de même.

Je ne reçois rien de Techener ni du jeune Crozet. Les ventes pour lesquelles j'avais donné quelques commissions à MM. Debure sont terminées, et ils ne tarderont pas à m'envoyer ce qu'ils ont acheté pour moi, avec les volumes de Techener qu'ils ont depuis le mois de novembre. Je solderai Techener sur-le-champ; mais je ne puis pas payer Crozet sans la facture. Dis-lui donc de me l'envoyer; si elle est inexacte, je la rectifierai. Pour Dieu, qu'il soit tranquille! Je serais désolé de lui faire tort d'un centime.

J'ai l'exemplaire que tu m'as donné dans le temps de ta *Dissertation sur les antennes.* Si j'en retrouve par hasard un autre, ce qui n'est pas impossible, je l'achèterai. Mme Deis doit avoir celui que tu as donné à son mari, et tu en as distribué quelques autres à tes amis, qui ne peuvent pas être perdus.

Je t'ai déjà dit que l'association de Dumont à notre Académie était ajournée au mois d'août. Il avait pour concurrent M. Cordier, le député du Jura, qui avait des titres plus brillants et qui a réuni l'unanimité des suffrages. Notre Soulié a été nommé dans la même séance correspondant étranger. Il ne tardera pas à recevoir son diplôme, s'il ne l'a déjà.

Tu devrais bien me réconcilier avec Victor Hugo. Si je ne l'ai pas vu dans mon dernier voyage, tu en es un peu la cause. Toutes les fois que je te parlais de faire cette course, tu me disais : Nous irons une autre fois, Victor viendra dimanche. Les semaines et les mois se sont passés en attendant qu'il vînt à l'Arsenal ; et je suis reparti sans l'avoir vu. Dis-lui donc combien je l'aime, et que s'il ne lui faut que des visites pour me pardonner, je lui en ferai l'hiver prochain, jusqu'à ce qu'il me dise : C'est assez.

Le jeune Marmier, dont je t'ai porté au mois de septembre une lettre que tu as trouvée extravagante, vient de quitter brusquement la bibliothèque, où je lui avais procuré une petite place de 400 fr., en attendant mieux, pour aller à Paris tenter les aventures. Je crains bien que tu n'aies deviné le sort qui attend ce malheureux jeune homme, quand tu m'en parlais dans une de nos promenades sur le boulevard; je soupçonne que c'est le propriétaire du *Voleur* qui l'a mandé à Paris, en lui promettant de l'associer à cette entreprise. En partant, il m'a laissé une lettre dans laquelle il me dit que je n'entendrai jamais parler de lui, s'il ne parvient pas à se faire un nom honorable dans les lettres. Je suppose qu'il ira te voir. Fais à cet égard ce que tu croiras convenable.

Mes tendresses à ta femme et à ta fille. Rappelle à Delangle qu'il m'a promis un exemplaire de la *Philomèle* et que je l'attends encore. Si tu en donnes une nouvelle édition, comme cela est présumable, je te fournirai une note que le hasard m'a fait trouver, mais que je n'ai pas sous la main pour te l'envoyer.

Mille choses aux amis. Ton frère.

XXXVII

1er mars 1829.

MON CHER AMI,

Tu dois avoir reçu un exemplaire papier bleu du poème de l'abbé Callier. Pallu me mande qu'il vient de te l'adresser par la poste. On ne m'a pas encore envoyé d'Ornans le volume avec la signature de Gilbert Cousin; mais, s'il ne m'arrive pas bientôt, je le réclamerai, et je te le ferai passer par la première occasion.

MM. Debure me mandent qu'ils viennent de m'expédier par le roulage, avec les livres qu'ils m'ont achetés aux ventes qui ont eu lieu cet hiver, ceux que Techener avait déposés chez eux au mois

de novembre dernier. Dès que je les aurai reçus, je lui en enverrai le prix en un mandat sur un banquier.

J'ai lu la plume à la main ton *Examen critique des dictionnaires ;* et si, comme je te le conseille, tu t'occupes jamais d'une nouvelle édition de cet ouvrage, je pourrai te fournir des remarques et des additions que je crois assez curieuses. Jacquemard a un exemplaire de Boiste tout couvert de ses notes, dont il se propose de te faire hommage, si tu crois pouvoir en tirer parti pour tes travaux relatifs à la grammaire. Mande-moi s'il doit te l'envoyer, ou plutôt écris-lui directement à Bourguignon-lez-Morey, par Combeaufontaine, département de la Haute-Saône.

Notre *Bibliothèque curieuse*, à laquelle je travaille sans relâche, commence à prendre une certaine tournure, mais il y a des points sur lesquels je me trouve arrêté court, faute des documents nécessaires. Je ne sais, par exemple, où trouver des éclaircissements sur les auteurs des anciens romans comtois, cités par D. Grappin dans son *Histoire abrégée du comté de Bourgogne*, p. 303, tels que Girard de Roussillon, Guillaume de Dole, etc. Tu pourrais, ce me semble, consulter à cet égard M. Méon, qui ne refuserait pas de nous mettre sur la voie ou même de nous guider dans nos recherches.

Debure, *Bibl. instruct.*, n° 3842, cite un manuscrit du roman de Gérard, comte de Nevers, qui existait alors dans le cabinet de Gaignat, et dont la suscription porte : Escript par moi, Guyot d'Augerans (près de Dole), par le commandement de Philippe, duc de Bourgogne. Les bibliographes ne regardent Guyot d'Augerans que comme le calligraphe ; mais ne pourrait-il pas être aussi l'auteur de la traduction en prose de ce roman ? C'est ce que je te prie de vérifier sur les exemplaires imprimés que doit garder la bibliothèque de l'Arsenal, si riche en ouvrages de ce genre. Tu me demandais de la besogne, en voilà ; mais auras-tu le loisir de t'en occuper ?

Les *Mélanges* s'impriment-ils ? M. Crapelet m'en a promis deux exemplaires, un pour notre bibliothèque et l'autre pour moi. Je le crois plus exact et plus consciencieux que Delangle, qui m'avait promis un exemplaire de la *Philomèle* et un du *Dictionnaire des onomatopées*, et qui ne m'envoie rien du tout. M. Marquiset, logé à l'hôtel d'Italie, et qui doit revenir à Besançon dans le courant de mars, se chargerait volontiers de me rapporter les présents de Delangle, et les autres bagatelles que tu voudrais y joindre, si tu en as trouvé quelques-unes à m'acheter. Mon intention n'est pas de te constituer en frais, je te rembourserai scrupuleusement.

Le diplôme de Soulié qui lui confère le titre d'académicien correspondant lui a été adressé dans une caisse de livres envoyée à

M. Groslambert, pharmacien en chef de l'hôpital du Val-de-Grâce, rue des Vieilles-Tuileries, n° 42. S'il n'a pas encore reçu cette pièce, il faut qu'il prenne la peine de la réclamer; s'il l'a reçue, il faut qu'il en accuse la réception au secrétaire perpétuel.

On m'a dit que tu prenais un intérêt très vif au jeune Marmier, et que tu lui avais promis de lui procurer un petit emploi qui lui fournirait les moyens de vivre, en lui laissant le temps de poursuivre ses travaux littéraires. Je t'en remercie. Il a une mauvaise tête, mais un cœur excellent, et je crois que s'il est dirigé dans ses études d'une manière convenable, il pourra faire un jour de l'honneur au pays.

On parle d'un voyage que Victor Hugo se propose de faire ici au printemps prochain. S'il exécute ce projet, nos jeunes gens seraient bien aises de savoir le jour de son arrivée, afin d'aller à sa rencontre. Ils veulent lui procurer le plaisir d'une ovation.

Mes amitiés à ta femme et à Marie. Ne m'oublie pas près des habitués de l'Arsenal. Je t'embrasse de cœur. Ton frère.

C'est Gandillot l'aîné, le frère de celui qui a épousé ta cousine Virginie, qui te porte cette lettre. Je n'ai pas besoin de te dire de lui faire amitié. Son nom porte sa recommandation.

XXXVIII

16 mars 1829.

MON CHER AMI,

M. Amédée Thierry, que tu as tant contribué à faire nommer à la chaire d'histoire de la Faculté de Besançon, va passer quelques jours à Paris. Il se fait un plaisir extrême de te voir et de te remercier des démarches que, sans le connaître personnellement, tu as faites en sa faveur. C'est un homme de beaucoup d'esprit et un intime ami de Mme Tastu, double motif pour que tu aies du plaisir à causer avec lui de notre pays et des moyens de le tirer de son apathie.

Les *Mélanges tirés d'une petite bibliothèque* sont imprimés depuis longtemps. D'après la promesse solennelle de M. Crapelet, je m'attendais à en recevoir sinon deux exemplaires, au moins un; mais M. Crapelet est comme Delangle, il oublie les personnes qu'il ne voit plus.

Dans mes moments de loisir je travaille toujours à notre *Bibliothèque curieuse*, et j'espère qu'elle sera finie pour l'hiver prochain. Je t'ai déjà demandé quelques renseignements que tu ne m'envoies pas sur nos anciens romanciers. Il faudra, je le vois bien, que je prenne le parti d'aller les chercher moi-même à la bibliothèque du roi. Maintenant il ne s'agit pas de faire une course fatigante et ennuyeuse ; il n'est question que d'ouvrir un volume que tu as sous la main. Prends la *Bibliothèque de Lorraine* de D. Calmet, cherche l'article Boissard, et dis-moi si tu as jamais vu citer ailleurs *Habitus variarum orbis gentium,* in-fol. obl., recueil de soixante-douze estampes. Les figures de l'exemplaire que D. Calmet avait sous les yeux étaient très bien enluminées. Cet ouvrage n'existe pas à la bibliothèque de l'Arsenal, j'en suis sûr ; mais il n'est pas possible qu'on ne le trouve pas dans le cabinet des estampes. Il faudrait pouvoir en parler d'une manière convenable, et ne pas se borner à copier Calmet.

Je n'ai pas reçu d'Ornans la signature de Gilbert Cousin ; mais je dois y passer la semaine prochaine en allant voir Curasson, et je ne m'en reviendrai pas sans te rapporter le précieux autographe dont tu désires enrichir ta collection.

Mes amitiés à ta femme et à Marie. Je t'embrasse comme je t'aime, *ex omnibus viribus*.

XXXIX (1)

7 juin 1829.

MON CHER AMI,

Ce n'est point ici la grande lettre que tu me demandes, et que tu recevras dans quelques jours. Je n'ai pas le temps ni la main assez sûre pour pouvoir l'écrire aujourd'hui. Je t'envoie la signature de Gilbert Cousin. J'attends l'abbé Gousset, qui est en vacances, pour aller chercher au séminaire et à Beaupré l'exemplaire broché de l'*Histoire* de Bullet que tu demandes. Si je ne le trouve pas dans une de ces bibliothèques, il ne faudra plus y compter, parce que, comme tu le sais aussi bien que moi, l'ouvrage a été relié en fonds. Tous les exemplaires que j'ai vus jusqu'ici sont uniformes, veau ou basane avec filets. Envoie-moi ton exemplaire de l'*Esope*, et tu re-

(1) Suit la lettre CIV de Nodier. (Rec. Estignard, p. 220.)

cevras sur-le-champ celui de la bibliothèque. Je dois te prévenir que celui-ci porte le timbre de la ville. Je ne te dis pas de joindre à ton *Esope* les *Mélanges*. M. Crapelet m'en avait promis deux exemplaires; il en aura sans doute disposé. M. Delangle m'avait promis la *Philomèle!* A peine j'ai quitté Paris que j'y suis complètement oublié. Si dans tes visites chez Techener ou sur les quais, il te tombait entre les mains quelques ouvrages qui conviennent à la bibliothèque, envoie-les-moi par MM. Debure ou par la diligence, si le poids est de plus de cinq kilogrammes, avec la facture, que je paierai sur-le-champ. Je t'ai déjà fait cent fois cette prière, toujours inutilement.

Mes amitiés à ta femme et à ta fille. Je t'embrasse de cœur.

XL

19 août 1829.

Mon cher ami,

Je crois pouvoir t'assurer qu'il n'existe pas un seul exemplaire broché de l'*Etablissement de la religion chrétienne*, par Bullet, éd. originale. M. l'abbé Gousset, à qui j'ai fait part de ta fantaisie, a rédigé une encyclique à tous les curés, vicaires et habitués des paroisses du diocèse, et cette mesure n'a rien produit. Je l'avais chargé pourtant d'offrir un exemplaire maroquin relié contre un qui serait couvert de papier, à condition que celui-ci aurait toutes ses marges. J'ai fait moi-même des recherches à la bibliothèque d'Ecole, et elles ont été infructueuses. Il faut donc renoncer à jamais avoir un Bullet broché. Pour te consoler un peu de ce désappointement, je t'envoie les *Eléments primitifs des langues*, par Bergier, exemplaire broché que j'ai trouvé par hasard sur l'étalage d'un bouquiniste. J'y joins les *Mémoires* de D. Grappin sur l'administration du cardinal Granvelle dans les Pays-Bas. C'est, comme tu le sais, une brochure excessivement rare. Il y a deux ans que je la cherche pour l'envoyer à M. Amédée de Pastoret, qui travaille à l'histoire des troubles des Pays-Bas. Je te laisse le maître de la garder ou de la lui offrir de ma part, comme tu voudras.

Ton exemplaire de l'*Æsopus in Europa* est incomplet. Je suis bien surpris que toi, qui collationnes tes livres avec tant d'exactitude, tu ne t'en sois pas aperçu. Les cahiers dont se compose cet ouvrage sont mal rangés, et il en manque un. Le libraire qui te l'a vendu ne

peut pas s'empêcher de le reprendre, et de t'en trouver un autre. Je n'ai pas reçu de M. Crapelet tes *Mélanges*, quoiqu'il m'en eût promis non pas un, mais deux exemplaires. Il te les a peut-être remis pour me les envoyer, et tu les as donnés à d'autres ; et la nouvelle édition des *Onomatopées* et la *Philomèle*, c'est la dernière fois que je t'en parle. Je suis las de répéter toujours la même chose.

Notre ami Pauthier m'a donné des nouvelles de ta santé. Je te prie de la soigner pour l'amour de moi. Nous avons déjeuné hier chez Saint-Juan, où le vin nouveau de l'Etoile n'a pas été ménagé. Aussi je m'en ressens ce matin à la difficulté que j'ai d'écrire.

Tu dois avoir éprouvé beaucoup de peine de la retraite de M. de Martignac. Je désire vivement qu'elle ne change rien à la position de M. Marandon, à qui je te prie de dire mille choses affectueuses de ma part. J'étais à Dijon, occupé de faire des recherches pour notre *Bibliothèque comtoise*, lorsque M. Courvoisier a traversé Besançon, venant de Luxeuil et se rendant à Lyon avant d'aller à Paris. Il a paru fâché de ne pas me rencontrer. Je ne devine pas ce qu'il aurait voulu me dire, mais, depuis une vingtaine d'années que je le connais, il m'a toujours témoigné de l'affection. C'est un très honnête homme, et, quoi qu'en disent les journaux, un bon Français. S'il accepte le ministère, ce qui n'est pas certain, c'est qu'il aura la conviction de pouvoir faire du bien.

Le pauvre père Béchet est aux eaux de Bourbonne, pour une paralysie de tout le côté droit. Il commence à se servir de sa main, mais il est toujours privé de l'usage des jambes. On espère qu'il échappera encore cette fois, mais les attaques sont trop réitérées pour qu'on puisse se flatter de le conserver longtemps.

Viancin se porte bien, il ne t'oublie pas ; il est maintenant dans nos montagnes pour des affaires qui l'y retiennent plus longtemps qu'il ne voudrait. D. Grappin supporte ses quatre-vingt-treize ans avec une facilité admirable ; il s'est remis depuis quelque temps à faire des vers ; toutes les fois que je vais le voir, nous parlons de toi.

J'ai de la besogne à Besançon, de sorte que je ne sais pas au juste quand j'irai à Paris ; peut-être au mois de novembre, pendant l'hiver, s'il n'est pas trop rigoureux, ou bien au printemps, mais il faut que j'y aille pour t'embrasser, pour reprendre nos causeries des boulevards, pour achever notre travail, pour copier les manuscrits de Gilbert Cousin que possède la Bibliothèque royale, pour bouquiner sur les quais et chez Techener, pour m'arranger avec M. Michaud au sujet du supplément de la *Biographie*. J'ai déjà deux cents articles curieux et dont on ne trouverait pas vestige dans aucune *Biographie*. La lecture que j'ai faite des notes de Mercier

Saint-Léger sur les *Bibliothèques* de Lacroix du Maine et Duverdier m'a fourni bien des matériaux. S'il se trouvait un spéculateur qui voulût donner une nouvelle édition de ces *Bibliothèques*, je crois que je m'en chargerais, à condition que tu mettrais ton nom à côté du mien sur le frontispice. Ce travail m'amuserait beaucoup.

Mes amitiés à ta femme, à Marie, à Fanny, à Soulié, de Cailleux, Taylor, etc. La bibliothèque n'a pas encore reçu la dernière livraison du *Voyage en Franche-Comté*. Dès que je l'aurai, je ferai relier le volume comme les deux premiers. Ceci est pour Taylor.

Je t'embrasse de cœur.

XLI

25 août 1829.

Mon cher ami,

Je te recommande vivement M. Salomon, que tu te souviendras peut-être d'avoir vu, il y a quelques années, à Besançon. C'est un ami de Viancin, un habile musicien, et l'inventeur de l'harpo-lyre, instrument dont je t'ai déjà parlé. Fais tout ce que tu pourras en sa faveur. Tu m'obligeras par là plus que je ne puis te dire.

Nous avons eu hier une séance académique à laquelle assistait notre Jouffroy, venu tout exprès de ses montagnes. Il a trouvé que nous avions aussi bonne mine que vos académiciens de Paris, et que sur l'article des compliments, nous étions presque aussi forts. Nous avons donné une belle médaille d'or à Pauthier pour son ode sur le dévouement de de Sèze. Nous avons élu président Viancin, qui ne s'attendait guère à cet honneur. Le soir, nous avons eu un banquet qui a duré jusqu'à onze heures. Tu vois que tout s'est bien passé. Tu manquais à cette réunion de famille, mais il y a bien des années que je te recherche partout, et que je te regrette.

Auguste a dû te remettre de ma part un exemplaire broché des *Eléments primitifs des langues* de Bergier. Le *Portus Iccius* est introuvable, et je n'ai pas encore pu mettre la main sur la *Cassette* de Mme de Montigny. Je me repens de l'avoir si bien cachée. Quand est-ce que je te verrai ? Je n'en sais rien, le plus tôt possible. Si je peux me débarrasser d'une besogne un peu pressante qui me retient ici, je pourrai bien partir avec Jouffroy, qui s'en retourne dans le mois d'octobre, mais je n'en veux pas répondre. T'ai-je dit que dans une course que j'ai faite à Dijon, j'ai découvert des matériaux pour notre *Bibliographie franc-comtoise?* Des noëls au

patois de Vanclans, dont je n'avais jamais entendu parler, les *Orationes* d'Etienne Guyon, la *Conformité* de Dupinet, avec une dédicace aux très illustres et magnifiques seigneurs les gouverneurs de Besançon? Quand même je te l'aurais déjà dit, cela est égal; il y a des choses qu'on est bien aise d'entendre deux fois. D'ailleurs tu ne seras pas fâché de voir que je m'occupe sérieusement de notre œuvre.

Aurai-je le *Coucy* de M. Crapelet? C'est la seule de ses publications qui nous manquera, si tu ne me l'envoies pas. Quant à l'acheter, je ne le peux pas, du moins cette année, ayant épuisé tous mes fonds à la vente Brulard, où j'ai eu presque tout ce que je désirais, les poésies de Boissard, éd. de Metz, et cinquante volumes d'épistolaires latins, sans compter des poètes, des philosophes, des naturalistes, etc.

Mes tendresses à Marie et à sa mère. Amitiés au bon Soulié, à M. Marandon, à M. de Cailleux et *tutti quanti*.

Je t'embrasse bien fort.

XLII (1)

7 octobre 1829.

MON CHER AMI,

Quand ta lettre est arrivée à Besançon, j'étais à Bâle, où je suis allé faire des recherches pour notre *Bibliographie franc-comtoise*. J'y ai trouvé la tragédie de l'*Homme affligé* de Cousin, que tu n'as jamais vue, j'en suis sûr, et plusieurs autres bouquins rarissimes; mais il a fallu me contenter malheureusement d'en rapporter des descriptions, car les exemplaires appartiennent à la bibliothèque de la ville.

Ce que tu me dis de ta position pécuniaire me cause un grand chagrin. Marquiset, le seul banquier que je connaisse, est à Marseille depuis deux mois. Tous mes autres amis et les tiens ne pourraient pas réunir une somme aussi forte que celle dont tu as besoin. Comme tu ne comptais, et avec raison, que légèrement sur moi pour te tirer d'embarras, j'espère que tu te seras retourné d'un autre côté et que maintenant tu es tranquille.

Je n'ai rien à demander à M. Courvoisier que des livres pour notre bibliothèque. Je ne devine pas ce que, dans sa position, il pourrait

(1) Suit la lettre CV de Nodier. (Rec. Estignard, p. 222.)

faire pour moi. Explique-toi clairement. Puisqu'il s'agit de ta fille, de notre chère Marie, il n'est rien que je ne fasse avec empressement pour assurer son bonheur et le tien. Tu n'en as jamais douté ; écris-moi donc bien vite. J'irai s'il le faut à Paris avant l'époque que j'avais fixée pour ce voyage. Je comptais n'y aller qu'avec M. Bourgon, pendant la session ; mais c'est le temps où les ministres sont le plus occupés, et je crois qu'il vaut mieux que j'y aille auparavant. Je puis être prêt à partir dans une dizaine de jours ; mais j'attendrai ta réponse avant de me mettre en chemin. Ne voulant pas augmenter tes charges, je n'irai pas prendre ma chambre à l'Arsenal ; mais je me logerai si près de toi que nous nous verrons tous les jours, pendant les instants que tu pourras me donner. Je te porterai les notes que j'ai déjà recueillies pour notre *Bibliothèque*, mais le travail n'est pas encore aussi complet que je le voudrais bien. Si ton *Socrates de Gemmis* a 39 pages, il n'y manque rien. Il ne faut point d'armoiries aux *Insignia Velleris aurei*. Je ne connais point la petite dissertation d'un autre Chifflet qui se trouve à la fin de ton exemplaire de la *Toison d'or*. Mais j'en prendrai la note.

Dom Grappin a été très sensible à ton bon souvenir. Au lieu d'une lettre, tu en auras vingt de lui, si tu veux, pour ton autographie. Il écrit du matin au soir avec une facilité que pourrait envier un homme de trente ans, et il est né le 1er février 1738.

Mes tendresses à ta femme et à ta fille. Je t'embrasse de cœur.

XLIII

3 janvier 1830.

Mon cher ami,

J'ai trouvé ma mère hors de danger, mais il s'en faut de beaucoup qu'elle soit rétablie. Je ne conserve même qu'une faible espérance de la voir recouvrer entièrement la santé. Je lui ai donné une garde qui ne la quitte pas un seul instant, et je passe près de son lit tout le temps que je ne suis pas forcé d'être à la bibliothèque. Souvent je lui parle de toi ; quelquefois je lui dis que si tu n'étais pas toi-même malade, tu viendrais la voir avec ta femme et ta fille, et cela lui fait grand plaisir. D'autres fois je lui dis que tu m'as mandé de la conduire à Paris aussitôt qu'elle serait rétablie ; que tu lui fais préparer un appartement superbe ; que tu veux qu'elle assiste

au mariage de ta fille, et elle pleure de joie : « Ce pauvre Nodier, il m'aime donc bien ! Dis-lui que je l'aime bien aussi, mais que je ne peux pas aller le voir cet hiver, il fait trop froid. » Je lui ai déjà parlé de mon projet de retourner bientôt à Paris, mais elle ne veut pas y consentir, et tu sais qu'il m'est impossible de la quitter dans la situation où elle se trouve ; mais si je n'assiste pas en personne au mariage de Marie, il me semble qu'il est possible de m'y faire représenter par Jouffroy, et de laisser une place blanche sur le contrat pour que je puisse y mettre ma signature au-dessous de la tienne. Je ne pense pas qu'il y ait le moindre inconvénient à faire cette demande au notaire. Je voudrais bien offrir aussi quelque chose à Marie qui lui fît plaisir, qui lui rappelât l'amitié qui m'unit à son père et le tendre attachement que je lui ai voué. Tu me feras grand plaisir de m'aider dans cette circonstance, mais ne va pas lui en parler, car je voudrais la surprendre. Je te permets seulement de consulter sa mère ou Fanny, qui sauront mieux que nous deux ce qui sera le plus convenable. Ne va pas me répondre de travers, car je le veux, et cela sera : mais il vaudrait mieux que cela fût bien. Par exemple, je pourrais lui offrir un joli meuble, une commode, un secrétaire, un bonheur du jour, car nous avons, comme tu sais, d'excellents ébénistes, dont tous les ouvrages se vendent à Paris. Je sais que Marie n'aime pas les futilités, et c'est ce qui m'a donné l'idée d'un meuble de ménage ; mais il y a des choses qui pourraient lui plaire davantage, et c'est ce que je voudrais savoir.

La mort de notre pauvre ami Maurice laisse vacante une place de conseiller à la cour royale de Besançon. Son fils ne se trouve pas en position de lui succéder ; il est parti pour Paris dans le dessein de solliciter la place de son père. S'il l'obtient, il n'y a rien à dire ; mais s'il ne peut pas l'obtenir, il serait bien à désirer qu'elle fût donnée au fils de Dusillet. Tu pourrais, ce me semble, voir le garde des sceaux, qui t'aime tant, et lui parler pour le jeune Dusillet, qui ne sera présenté ni par M. Chifflet ni par M. Clerc, quoiqu'il ait cent fois plus de mérite que tous ses concurrents. Cette démarche, qui te coûterait si peu, serait une bonne action sous tous les rapports. Si tu ne veux pas prendre la peine d'aller jusqu'à la chancellerie, écris du moins une lettre au garde des sceaux ou fais-lui parler par ton gendre. C'est un service que tu ne peux pas refuser à Dusillet ni à moi, qui t'en prie.

Le *Roi de Bohême* n'est pas encore annoncé dans le *Journal de la Librairie*. S'il était arrivé, comme je l'espérais, avant le jour de l'an, j'en aurais pu placer cinq ou six exemplaires. Dis à Delangle de m'en adresser deux à douze pour quinze, comme nous en sommes

convenus. J'en veux offrir un à Saint-Juan, qui a beaucoup de bontés pour ma mère, et je garderai l'autre pour notre bibliothèque. Ce sera le moyen de le faire connaître promptement.

Merlin ne m'a pas encore envoyé ton catalogue; je ne sais pas d'où peut venir ce retard. Guillaume et du Bouvot me l'ont envoyé demander en communication. Il faut en adresser un exemplaire au bibliothécaire de Dole. Pallu, qui ne dépense pas comme moi ses fonds d'avance, pourra bien faire une demande importante. Quant à moi, je me bornerai aux auteurs franc-comtois qui manquent à notre collection. Envoie-moi ton premier catalogue avec les prix, que j'avais mis de côté pour l'emporter. Je te le renverrai au besoin quand je les aurai fait copier.

Le bon père Béchet est toujours bien malade. Il vient d'éprouver, il y a encore quelques jours, une attaque d'apoplexie qui s'est terminée par une paralysie du côté droit. Je l'ai vu dans ce triste état; il m'a demandé de tes nouvelles, et comme je lui ai dit que nous avions souvent parlé de lui ensemble, il s'est mis à pleurer. En me répondant, ne manque pas de me dire un mot d'amitié pour ce digne homme, afin que je puisse lui porter ta lettre. Je suis sûr que cela lui fera grand plaisir.

Les fonds de la Bibliothèque pour 1829 sont épuisés il y a longtemps. Je n'ai point d'argent en caisse, mais il m'en reviendra bientôt. Ainsi je pourrai payer Crozet dans le courant de février. Il y a longtemps qu'il aurait été payé s'il m'eût envoyé une facture que je lui ai demandée tant de fois. C'est une pièce *comptable* qu'il me faut fournir absolument. Puisqu'il ne veut pas me l'envoyer, je ferai comme je pourrai pour y suppléer; mais du moins il ne refusera pas, j'espère, de m'accuser la réception de l'argent que je lui enverrai. Quel singulier petit homme !

Fais mes amitiés à tes femmes et aux habitués de l'Arsenal. Idalie te prie de mettre quelques lignes sur son album; elle demande la même faveur à Soulié, que j'embrasse de tout mon cœur. Mille choses en particulier à Cailleux, que je regrette d'avoir vu si rarement. Tout à toi.

XLIV (1)

22 janvier (1830).

MON CHER AMI,

J'ai écrit à M. Courvoisier, comme tu me le demandais; mais quoique je lui aie écrit de bonne encre et en caractères fort lisibles, je ne sais pas si ma lettre aura l'effet que tu en attends pour notre cher Jules. Il faut, mon ami, que tu prennes un peu sur toi, et que tu fasses une visite à la chancellerie pour inviter Sa Grandeur à signer le contrat de ta fille. Je gage bien que tu n'y as pas pensé, mais cela me paraît indispensable; au surplus, demande à cet égard l'avis de Dusillet, qui est à Paris, qui voit tous les jours notre Excellence, à laquelle il n'a rien à demander pour lui, puisque son fils vient d'être nommé conseiller à la cour royale de Besançon en remplacement de Maurice, et qui peut, par cette raison, demander pour toi ou pour ton gendre, car c'est tout un.

Ta lettre, mon ami, est venue ajouter à tous mes chagrins. J'avais besoin de te savoir heureux du bonheur de ta fille, de croire que, ta bibliothèque vendue et toutes tes petites affaires arrangées, tu pourrais prendre quelques mois de repos et soigner ta santé, qui ne continue à être mauvaise que parce que tu ne fais rien pour la rendre bonne. Mais tu ne veux pas même me laisser mes rêves; il faut que je sois inquiet et de ce qui se passe autour de moi et de ce qui se fait à Paris. Le bon M. Béchet est mort le 7 de ce mois d'une attaque de paralysie qui s'est compliquée avec une fièvre catarrhale; il a conservé toutes ses facultés intellectuelles jusqu'au dernier moment. La veille de sa mort, il me parlait encore de toi, et quand je lui ai donné l'assurance que tu ne l'oubliais pas, que tu me parlais de lui dans presque toutes tes lettres, il fit un effort pour sourire et voulut porter ma main, qu'il tenait, à sa bouche; je m'y opposai et l'embrassai les larmes aux yeux. Je ne pensais guère alors que je ne le reverrais plus.

Notre pauvre ami Bailly est mourant de la maladie de poumons qui le mine depuis une dizaine d'années. Il était un peu mieux, il est retombé depuis huit jours, et les médecins déclarent qu'à moins d'un miracle qu'ils n'osent plus se promettre, il est impossible qu'il

(1) Suit la lettre CVIII de Nodier. (Rec. Estignard, p. 228.)

ne reste pas dans une des crises qui se succèdent à chaque instant. Je vais demander de ses nouvelles trois fois par jour; mais depuis avant-hier on ne veut pas me laisser entrer dans la chambre. On craint que ma figure triste ne le frappe et n'aggrave encore son mal.

Et c'est ce moment-là, mon cher ami, que tu prends pour augmenter mes inquiétudes sur ta santé et sur ta position ! Mais je ne veux pas te croire, je veux garder mes illusions. Il est impossible qu'il y ait au monde des gens assez méchants pour arranger d'avance la chute d'un livre qu'ils ne connaissent pas; mais cela serait, qu'ils ne réussiraient pas dans leur détestable projet. Tous les littérateurs honnêtes se ligueraient pour le faire échouer, et leurs tentatives, loin de nuire à ton livre, en assureraient le succès. Le *Roi de Bohême* en aura un très grand, c'est moi qui te le prédis. L'ouvrage est gai, original, amusant, et je défie tous les affidés du saint-office français d'y trouver la moindre chose à reprendre. Ainsi de ce côté-là je suis bien tranquille. Ta santé, c'est autre chose, mais aussi pourquoi ne la soignes-tu pas davantage?

J'ai reçu ton catalogue; j'en ai distribué des exemplaires à l'abbé Gousset, à Guillaume, à Bretillot, à Vieille-Muguet, etc. J'ai déjà fait une note pour M. Merlin; mais je ne l'ai pas encore envoyée. Elle est bien longue, et elle l'aurait été bien davantage si j'y avais porté tous les ouvrages dont j'ai envie; mais dans ma position et avec mes faibles ressources, il faut savoir se borner. Je te prie de répéter à M. Merlin que je ne veux acheter de livres qu'à des prix raisonnables, et que je ne peux pas mettre à ta vente plus de 4 à 500 francs. Aussitôt la réception de son envoi, il sera remboursé en un mandat à vue sur Paris.

Ma mère continue à aller de mieux en mieux. Sans le froid, encore plus rigoureux ici qu'à Paris, elle serait, je crois, entièrement rétablie. Elle se lève déjà quelques heures tous les jours; mais elle ne peut pas songer de longtemps à voir la rue, si ce n'est par la fenêtre, et moins encore à faire un voyage comme celui que tu lui proposes. Je lui ai lu le passage de ta lettre qui la concerne; elle en a été vivement touchée et me charge de te faire tous ses remerciements. Le voyage de Paris ne l'effraie pas du tout : si j'étais là, qu'elle dit, je suis bien sûre que Fanny aurait bien soin de moi. Elle s'était mis dans la tête de l'avoir pour bon, et elle y pense toujours.

Viancin et Saint-Juan me chargent de les rappeler à ton souvenir. Fais mes amitiés à Taylor, Cailleux, Soulié, Jal, etc. Demande à Taylor s'il a eu la complaisance de faire les dessins pour l'album

d'Idalie. Elle désire y trouver quelques mots de toi, de Soulié, son bon ami, et de Marie, à qui elle dit mille tendresses.

Quant à moi, je fais pour l'heureux couple les vœux les plus ardents. Ah! si ma dernière démarche près de S[a] G[randeur] pouvait avoir quelque succès! Mes tendresses à ta femme et à Fanny. Je t'embrasse de cœur.

XLV

31 janvier 1830.

Mon cher ami,

Je reçois de M. Courvoisier une lettre dont je m'empresse de t'adresser la copie, afin que tu voies que je n'ai pas négligé ton affaire, et que, si elle ne réussit pas au gré de tes souhaits, ce n'est pas ma faute.

« Je voudrais, mon cher Weiss, pouvoir faire ce que vous me demandez pour le gendre de Nodier. Mais cela n'est pas aussi facile que vous paraissez le croire. Les places de référendaires sont comptées; le cadre en est rempli; il faudrait quelque vacance. Ce que j'ai fait pour M. Menessier se consolidera, mais en attendant, je ne vois rien de mieux pour lui. »

Cette lettre ne nous ôte pas toute espérance. Il s'agit de faire naître l'occasion et de la saisir. Je voudrais que tu allasses voir M. Courvoisier pour le remercier de ses bonnes dispositions à ton égard, et l'y affermir. Je sais bien que tu n'aimes pas à te déranger, mais, mon ami, il s'agit du bonheur de ta fille, et cette considération doit l'emporter sur toutes les répugnances, bien ou mal fondées.

J'ai écrit à Pauthier comme tu le désirais. Je lui ai dit que si j'avais pu penser que la place dont il s'agissait pouvait te convenir pour ton gendre, très certainement je ne l'aurais pas demandée pour un autre; que je n'étais allé à Paris que parce que tu m'avais mandé que je pouvais t'y être utile, et que, bien que je ne devinasse pas trop comment, je m'étais mis en route sur-le-champ; que si la place lui eût été accordée, je serais venu le prier de te la céder pour ton gendre, et que très certainement il ne me l'aurait pas refusée; mais que c'était lorsque j'avais été convaincu qu'il ne l'obtiendrait pas, que je l'avais demandée pour toi; qu'ainsi je ne devinais pas de quoi il pouvait avoir à se plaindre. Je n'ai fait, comme tu vois, que lui répéter ce que j'avais dit à Paris, et ce que je lui avais dit également; mais c'est qu'il n'y a qu'une manière de dire la vérité.

Dans l'intervalle, Pauthier m'a fait passer copie de sa correspondance avec toi au sujet des volumes inscrits dans ton catalogue, et qu'il ne t'avait cédés qu'avec la condition que tu ne t'en déferais jamais. Je trouve, mon cher ami, que tu lui as répondu bien durement; je conçois que sa réclamation t'ait fait de la peine; mais il fallait attendre, pour lui répondre, que ta tête fût un peu calmée. Par sa position, Pauthier mérite des égards, et tu lui as dit des choses que je souffrirais peut-être de toi, mais, très certainement, que je ne souffrirais de nul autre. Comme je n'entends pas que vous restiez brouillés, je lui ai écrit une seconde lettre pour le ramener un peu, le pauvre garçon. Si, comme je le lui dis, j'étais à Paris, je voudrais vous réconcilier dans une matinée, tant la chose me semble facile! Mais je n'y suis pas; et Marie elle-même, malgré tout le plaisir qu'elle aurait à me voir à son mariage, conviendra qu'il est impossible que je songe à me mettre en route par un temps si rigoureux.

Ma mère va de mieux en mieux; elle se tient levée maintenant une partie de la journée; mais, malgré toute l'envie qu'elle en a, elle n'a pas encore pu passer dans sa seconde chambre, pour compter s'il me reste encore bien des chemises et des cravates. Elle me charge de te dire mille tendresses, ainsi qu'à Marie, à ta femme et à notre Fanny, qu'elle aime de tout son cœur. Il n'y a plus que ce grand froid qui me donne encore quelque inquiétude pour ma pauvre mère; mais si une fois nous arrivons au printemps, je crois que je la conserverai aussi gaie, aussi agissante que tu l'as vue à ton dernier voyage.

Notre Bailly va un peu mieux aussi. Depuis quelques jours il ne crache plus le sang. Nous l'avons reçu jeudi dernier à notre Académie; il a été élu à l'unanimité. Cette nouvelle lui a fait un si grand plaisir, qu'elle a déterminé sa convalescence; mais il est toujours bien faible et bien maigre.

Je pense à une chose. Alfred est à Paris; il y sera sans doute encore le 9 février; il peut très bien me représenter à la cérémonie du mariage de Marie. Si tu veux l'accepter en cette qualité, adresse-lui une invitation chez sa sœur, Mme Gandillot, rue Pétrelle, n° 5. Alors à mon tour je lui enverrai mes instructions.

Es-tu content de ta vente? Il me tarde d'en connaître les résultats. Je voudrais que tous tes livres fussent vendus le double de ce que tu les estimes, et n'en pas avoir un seul de la longue liste que j'ai adressée à M. Merlin. Cependant je serais bien aise que l'exemplaire unique de tes ouvrages, grand papier bleu, fût placé dans notre bibliothèque à côté des œuvres de Droz sur vélin.

Fais mes amitiés à Taylor. Je prends une vive part au malheur qu'il vient d'éprouver. Si j'avais retrouvé son adresse, je lui aurais adressé une épître consolatoire ; mais charge-toi, je te prie, de lui exprimer tout ce que je pense.

Mille choses à ta femme, à ton gendre, à Cailleux, Soulié, etc. Je t'embrasse de cœur.

XLVI

21 mars 1830.

MON CHER AMI,

Notre cher Emonin me charge de t'annoncer sa prochaine arrivée à Paris, quoiqu'il soit encore très souffrant d'une maladie qui l'a retenu dans son lit une grande partie de l'hiver. Il compte se mettre en route dans les derniers jours du mois, pour aller chercher un petit emploi dont il a besoin pour vivre et soutenir les deux sœurs restées à sa charge. Il espère trouver de puissantes protections dans l'amitié d'un grand nombre de pairs et de députés qu'il a connus dans des temps plus heureux. M. de Chifflet fera pour Emonin tout ce qu'il pourra; là-dessus il n'y a pas le moindre doute ; mais à quelle porte faut-il frapper ? C'est ce que M. de Chifflet ne sait pas. Il désire donc avoir avec toi un entretien dans lequel vous examinerez ensemble ce que l'on peut faire pour Emonin, et les moyens à prendre pour réussir le plus promptement possible ; car il n'y a pas une minute à perdre. Il est logé rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 16. Emonin te prie d'aller le voir ; c'est le plus grand service que tu puisses lui rendre. Tu pourras écrire un mot à M. de Chifflet, pour ne pas courir le risque de faire une course inutile.

Deis m'a dit qu'il t'avait porté un exemplaire de tes poésies pour y mettre un mot agréable à Vieille, mais qu'il n'avait jamais pu pénétrer jusqu'à toi, parce que tu étais occupé. Fais-moi le plaisir de remettre ce volume, pour me le rapporter, à Aug. Demesmay, ou à Marquiset, logé, comme tu sais, avec Trémolières, à l'hôtel d'Italie.

Le *Roi de Bohême* a enfin paru. J'en ai fait acheter deux exemplaires, l'un pour moi et l'autre pour Mme de Saint-Juan, à qui j'en ai fait hommage de la part de l'auteur. Ce livre n'a pas fait autant de bruit que tu le craignais. Les épigrammes sur l'Institut ont passé inaperçues ; mais il faut convenir aussi que tu les avais trop bien enveloppées. Il y a dans ce livre deux épisodes charmants : les *Amants aveugles* et le *Chien de Brisquet*. Tu n'as pas tiré de ton

Histoire de Polichinelle tout le parti que j'imaginais. Mais le livre se vend-il un peu? Voilà l'essentiel, et ce que je désire pour ce pauvre Delangle.

Ta bibliothèque s'est bien vendue, si j'en juge par le prix auquel m'ont été adjugés quelques-uns des livres que j'avais demandés. Je t'en fais mon compliment. J'ai prié M. Merlin de m'envoyer les prix de vente pour les faire copier sur mon exemplaire de ton catalogue. J'en aurai besoin pour notre *Bibliothèque curieuse de Franche-Comté*, à laquelle je travaille toujours dans mes courts moments de loisir, et dont j'espère te porter le manuscrit au mois de septembre prochain.

Taylor part pour l'Egypte, à ce que m'ont appris les journaux. Je voudrais bien qu'avant son départ il m'envoyât la 20e livraison du *Voyage en Franche-Comté*, que j'attends pour le faire relier. Les livraisons de cet ouvrage ont été tant feuilletées, que j'ai été obligé de faire raccommoder les enveloppes.

Dis-moi donc quelque chose d'*Hernani*. Je n'ai pas voulu lire les jugements des journaux avant de connaître la pièce, que j'attends encore. Demesmay me la rapportera sans doute. Victor est-il content? Il s'attendait, à ce qu'il m'a dit, à une chute complète. Le succès de la première représentation a dû bien l'étonner.

Qu'est-ce que font les nouveaux époux? Donne-moi donc des nouvelles de leur petit ménage, et de ta femme et de toi; car, sans reproche, tu me laisses dans l'ignorance la plus complète des choses qui m'intéressent le plus au monde.

Ma mère court les rues, depuis quelques jours, comme si elle n'avait que vingt ans. Elle a eu la fantaisie d'aller dans son village, à vingt lieues d'ici, passer les fêtes de Pâques. Si elle persiste dans cette idée, je serai bien forcé de l'accompagner, ne voulant pas la laisser aller seule. Cette course me prendra quinze jours au moins, et je n'ai guère de temps à perdre, si je veux fournir à Michaud tous les articles que je lui ai promis pour le mois de juillet. J'ai envie de faire l'article *Bonneville*, dont j'ai les poésies et quelques autres ouvrages. Comme tu l'as connu particulièrement, tu pourrais me fournir quelques détails sur ce personnage. C'était un illuminé, suivant moi, mais un brave homme et un homme de talent. Qu'en dis-tu? Si je me trompe, rectifie mes idées.

Notre Bailly a été malade très dangereusement. Il va mieux et me charge de te dire mille choses. Nous l'avons reçu membre de notre Académie à la place du pauvre père Béchet, dont je dois faire l'éloge à la première séance publique.

Bonjour, mon cher ami, ne me néglige donc pas comme tu fais. Je t'embrasse de tout mon cœur.

XLVII

30 mars 1830.

Mon cher ami,

C'est le brave commandant Huot qui te remettra ce billet. Tu n'auras pas moins de plaisir à le revoir que je n'en ai eu moi-même. Nous avons passé une matinée à causer des aventures de notre jeunesse. Mon Dieu ! que tout cela est loin de nous ! Emonin est à Salins pour régler quelques affaires ; il ne tardera pas de partir pour Paris, où il désire arriver avant le départ de M. de Chifflet, qui s'occupe de lui trouver un petit emploi. Il t'instruira lui-même de ses malheurs, dont tu ne connais qu'une partie ; tu le trouveras bien changé. Dans l'espace de quelques semaines il a vieilli de plus de dix ans. Sa vue est très affaiblie et il entend difficilement. Voilà une bien triste recommandation pour obtenir une place ; et cependant il lui en faut une ou qu'il meure de faim.

J'avais prié M. Merlin de m'acheter quelques livres à la vente de M. Daru, dont il m'avait adressé le catalogue. Cette vente est finie depuis quinze jours et je n'en ai pas de nouvelles. Est-ce que je n'aurais pas obtenu un seul des ouvrages que j'avais indiqués ? Prie M. Merlin de m'écrire un mot à cet égard, ou, si ce n'est pas trop exiger de toi, prends toi-même la peine de me mander ce qui en est.

Fais mes amitiés à ta femme, à ta fille et à ton gendre. Décidément j'irai cette année encore pour mes vacances à Paris ; et si cette fois je ne loge pas à l'Arsenal, j'espère du moins y travailler beaucoup à la *Bibliothèque*.

Je t'embrasse de tout mon cœur.

XLVIII

4 mai 1830.

Mon cher ami,

Quand il s'est agi de faire relier notre exemplaire du *Voyage pittoresque de Franche-Comté*, je me suis aperçu qu'on nous avait envoyé par duplicata la 18e livraison, mais qu'il nous manquait

la 20e. J'ai renvoyé par M. Bourgon la livraison que nous avions en double, en réclamant celle qui nous manque. Il me semble que rien n'était plus facile à arranger ; mais le départ inopiné de Taylor pour l'Afrique a suspendu la conclusion de cette grande affaire. Cependant notre exemplaire continue de circuler en feuilles dans les mains des curieux qui, malgré toute ma surveillance, finissent par le dégrader entièrement. Je te prie donc d'avoir la complaisance d'engager M. Gide à faire remettre la 20e livraison chez Mme veuve Béchet, quai des Augustins, qui me la fera passer dans son premier envoi à Mme Deis. Je la paierai, s'il le faut, pour en finir ; car je souffre de voir gâter un bel ouvrage, et qui d'ailleurs a pour moi le mérite de porter ton nom.

Tu pourrais profiter de l'occasion que je t'indique pour m'adresser l'exemplaire de tes *Poésies* que j'ai fait acheter, il y a trois mois, pour M. Vieille-Muguet, et que Charles Deis t'a remis pour y apposer ta signature.

Je ne te demande pas des nouvelles du petit ménage ; car j'en ai par Jouffroy, qui me fait un tableau ravissant du bonheur des deux époux. Je leur en souhaite la continuation pendant un siècle et plus. Fais-leur mes amitiés et à ton excellente femme. J'attends Jouffroy au mois de juillet et je m'arrange de manière à retourner avec lui à Paris. Cette fois il faudra que nous terminions notre *Bibliothèque comtoise*, à laquelle je travaille toutes les fois que la besogne de Michaud m'en laisse le loisir.

Je souhaite que notre cher Albin ait trouvé la place qu'il désirait, et qu'il recouvre bientôt, avec le repos d'esprit, une meilleure santé. Dis-lui mille choses de ma part.

Fais mes amitiés à Soulié, à Cailleux et *tutti quanti*.

Je t'embrasse de tout mon cœur.

XLIX

(23 juillet 1830.)

Mon cher ami,

Pallu vient d'être destitué de la place de bibliothécaire de la ville de Dole, pour avoir déjeuné à l'hôtel de Lyon avec le général Bachelu, candidat de l'opposition. Tu conviendras que pour une faute aussi légère la punition est un peu forte.

Dusillet vient de réclamer en faveur de Pallu, mais il le fait d'une

façon si faible, si molle, si lâche, que je n'en augure rien de bon. La seule raison qu'il ose donner pour conserver Pallu est qu'il aura toutes les peines du monde à le remplacer. Conçois-tu cela? Quant à moi, je suis indigné qu'il montre si peu d'attachement à un jeune homme qui lui est si dévoué.

Que dira Merle de cette belle mesure qui frappe un homme de trente ans et qui le prive de son état, parce qu'il a déjeuné avec un candidat de l'opposition? Je ne puis croire qu'il l'approuve. Si j'avais conservé son adresse, je lui écrirais pour l'intéresser à Pallu, bien certain qu'il ne refuserait pas de faire une démarche en sa faveur. Je te prie de lui en parler, en lui faisant tous mes compliments.

Vois aussi M. Lourdoueix, qui sera peut-être instruit de cette affaire par Dusillet. Dis-lui bien que le pauvre Pallu, garçon de bon appétit, est d'ailleurs l'homme le plus inoffensif que tu connaisses. Si tous les amateurs de bons déjeuners deviennent suspects, je tremble pour tous les fonctionnaires de l'âge de Pallu, et je te félicite ainsi que moi d'avoir passé l'âge où bien déjeuner est une affaire très importante.

Je ris, mais sans en avoir envie. Lève-toi et cours chez Merle, chez M. Lourdoueix, chez M. His, ton voisin, l'inspecteur général des bibliothèques, au ministère de l'intérieur s'il le faut, et ne rentre pas sans avoir obtenu la révocation de l'ordre qui frappe ce pauvre Pallu dans un moment où il était heureux de voir s'élever un bâtiment superbe pour y recevoir une bibliothèque qu'il a créée.

J'ai beaucoup d'autres choses à te dire, mais si je ne t'écris pas avant le mois de septembre, je te les raconterai par le menu, en nous promenant sur les boulevards ou sur les quais.

Mes hommages à ta femme et mes tendresses aux jeunes époux. Amitiés à Soulié, à M. de Cailleux, etc. Je suppose que Taylor ne reviendra qu'avec l'aiguille de la belle Cléopâtre. Cependant j'aurais bien besoin de le trouver à Paris pour une affaire dont je t'entretiendrais, si je ne savais pas que tu n'aimes pas qu'on te parle de deux choses à la fois. Je t'embrasse de tout mon cœur.

L (1)

1er novembre 1830.

MON CHER AMI,

En recevant la lettre par laquelle tu me mandes la triste situation d'Albin, j'allai trouver M. Mourgeon à son bureau. Il m'apprit qu'il devait y avoir le soir une réunion de négociants, et me promit d'aviser avec eux aux moyens de venir promptement au secours de notre ami. Dès le lendemain Mme Moutrille, chez qui la réunion avait eu lieu, vint me chercher à la bibliothèque. Cette dame me parla d'Albin dans les termes les plus affectueux. Elle me fit lire une lettre du médecin chez lequel il est logé, et me dit qu'elle venait de faire les fonds pour la pension d'Albin du mois de novembre. Elle ajouta qu'il était dans ses intentions non seulement qu'Albin n'éprouvât pas la moindre privation, mais qu'il eût toutes les douceurs que peuvent se procurer les personnes qui ont une grande fortune. Depuis je n'ai pas eu le moment de revoir M. Mourgeon ni de te répondre, parce que je me trouve du jury pour la session actuelle des assises, et que je suis tombé au sort pour toutes les affaires sans en excepter une seule.

L'affaire d'Albin est donc assurée au moins pour le mois de novembre. C'est aujourd'hui le premier. Il me reste tout le temps nécessaire pour pourvoir à la suite. Ne te tourmente donc pas, je t'en prie. Dès que je serai débarrassé du jury, j'irai retrouver Mourgeon, et je saurai ce qu'il a pu faire. Il fera pour Albin tout ce qu'il pourra; j'en suis bien sûr et tu n'en doutes pas. Le plus simple, suivant moi, comme le plus facile, c'est une souscription annuelle qui serait bientôt remplie par les libéraux, sauf à y comprendre ensuite les royalistes qui sont encore à la campagne, mais qui ne doivent pas tarder à regagner la ville. Je réponds de Saint-Juan, de Curasson et de quelques autres. C'est là plus qu'il n'en faut.

Tu as bien deviné que je me trouvais pris dans la faillite de Deis. Il était impossible que cela fût autrement. Deis se flatte encore de rembourser intégralement ses créanciers dans cinq années, mais cela n'est pas possible. Il y a au moins à perdre moitié, puisque

(1) Suit la lettre CIX de Nodier. (Rec. Estignard, p. 230.)

tout son avoir ne consiste que dans le matériel de son imprimerie et dans les livres en feuilles qu'il a dans son magasin, dont il ne retirerait pas le prix de fabrication. Sa mère, pour venir à son secours, a été forcée de faire un emprunt pour sûreté duquel on a exigé des hypothèques. Elle est malade de chagrin, et quoiqu'elle ait l'air de prendre son parti, je crains bien que tout ceci ne finisse mal.

M. Gide, l'imprimeur ou le libraire du baron, vient de me prévenir qu'il tirait sur moi un mandat de 208 fr. pour solde des sept premières livraisons du *Voyage d'Espagne*. Je me suis empressé de lui répondre que le baron m'avait promis que je ne paierais l'ouvrage que lorsqu'il serait terminé, et qu'il me ferait une réduction sur le prix porté dans le prospectus ; que si ces conditions-là ne lui convenaient pas, j'allais lui renvoyer les sept livraisons encore enfermées dans le papier gris qui les enveloppait quand on me les a remises. Voilà une affaire que tu devrais arranger, mais je ne sais pas pourquoi je t'en parle, car je suis sûr que tu ne feras rien.

Autre chose. M. Vial, en m'expédiant notre *Voyage pittoresque en Franche-Comté*, a commis une erreur; il ne m'a pas adressé la 20ᵉ livraison, et m'a envoyé deux fois la 18ᵉ. J'ai renvoyé l'une en réclamant l'autre, mais je n'ai pas encore pu l'obtenir, quoique j'aie offert de la payer. Si le baron est de retour de son voyage en égypte, dis-lui que je me recommande à son amitié pour m'obtenir la 20ᵉ livraison de la *Franche-Comté*, en échange de la 18ᵉ qui est chez MM. Debure, et pour me dispenser de payer, quant à présent, les sept livraisons de son *Espagne*, par la raison que les fonds n'ont pas été faits au budget de la ville, et que je ne pourrais pas en faire les avances sans me gêner beaucoup.

Tu connais nos nouveaux députés, ou du moins un. C'est le parti des amis du peuple qui l'a emporté dans nos élections. J'ai vu Jouffroy indigné contre les meneurs. Il te donnera des détails.

Je ne vois plus clair, et c'est ce qui m'oblige à finir ici; mais je t'écrirai longuement aussitôt que j'aurai vu Mourgeon. Tout à toi de cœur.

LI (1)

16 novembre 1830.

Mon cher ami,

Tu dois être rassuré sur le sort d'Albin. M. de Chifflet a pris, de concert avec M. Baille, toutes les mesures pour que notre pauvre camarade ne manquât de rien, et que sa pension fût exactement payée. C'est ce qu'il a chargé Curasson de me dire, car je ne l'ai pas vu. Je crois donc inutile maintenant de t'occuper de la souscription projetée. On y reviendra plus tard s'il le faut; mais je ne pense pas qu'il puisse être jamais nécessaire de revenir à ce moyen, qui a l'inconvénient de répandre une chose qu'on voudrait tenir secrète. Je te serai cependant obligé de m'informer de la santé d'Albin, et de me dire, quand il en sera temps, si je puis l'aider dans les démarches qu'il se propose de faire pour obtenir un emploi. Malgré mon peu de crédit, je ferai tout ce qui dépendra de moi dans mon petit cercle qui se rétrécit tous les jours.

C'est notre ami Béchet qui te portera ce billet. Il n'en avait pas besoin pour que tu l'accueilles à bras ouverts, mais il me l'a demandé et j'aurais eu mauvaise grâce à ne pas le lui donner.

J'ai lu dans le dernier numéro de la *Revue de Paris* ton article sur la perfectibilité. Il m'a fait grand plaisir, mais toutes tes bonnes raisons pour démontrer que c'est une chimère n'empêchent pas les hommes de courir après, parce qu'ils sont ainsi faits. Cet original de notre temps, dont la maxime favorite était : Tout ce qu'on dit ne sert à rien, n'avait pas tort. Nous ne pouvons que laisser faire et laisser passer, sauf à nous arranger de manière à souffrir le moins possible des événements.

Si Taylor est de retour, tu me ferais grand plaisir de lui faire mes deux commissions, l'une pour me dispenser de payer au 20 courant 200 fr. que je n'ai pas, et dont je ne pourrais être remboursé que lorsqu'il aura terminé la publication de son *Voyage en Espagne*, ce qui peut me mener très loin ; l'autre pour me procurer, en payant ou autrement, la 20e livraison du *Voyage en Franche-Comté*, que je n'ai pas reçue dans le temps.

Je n'ose pas te prier de me renvoyer par Béchet le volume de tes

(1) Suit la lettre CX de Nodier. (Rec. Estignard, p. 234.)

Poésies que Deis t'a porté de ma part pour y mettre un mot d'envoi de ta main à M. Vieille-Muguet. Tu ne sais sans doute plus ce que tu en as fait ; mais demandes-en un autre exemplaire à Delangle, que je lui paierai à mon premier voyage. J'ai cru pouvoir promettre à Vieille ton volume de *Poésies* avec un mot d'envoi. Je tiens à remplir ma promesse ; avec tous les moyens que j'ai pris, il serait étonnant que je ne pusse pas y parvenir.

Notre *Bibliothèque franc-comtoise* se repose un peu ; mais je la reprendrai cet hiver, et je t'en porterai le manuscrit au printemps. Je travaille maintenant au supplément de la *Biographie*. J'ai déjà cent articles de copiés pour les deux premières lettres de l'alpbabet, qui n'ont jamais paru dans aucun dictionnaire. Ainsi l'on pourra dire qu'ils sont neufs ; et il y en a quelques-uns de bien curieux.

Parle-moi donc de Cailleux et de Soulié. Que font-ils ? Que sont-ils devenus ? Donne-moi de leurs nouvelles et rappelle-moi à leur souvenir ; car il ne serait pas étonnant qu'ils m'eussent oublié. Fais mes amitiés à ta femme, à ta fille et à ton gendre. Je ne sais pas si Fanny, qui devait quitter Paris au mois de novembre 1829, s'y trouve encore en 1830. Comme cela serait très possible, je te charge de l'embrasser pour moi.

Bonjour, mon cher ami, je suis tout à toi pour la vie.

LII (1)

14 décembre 1830.

MON CHER AMI,

A la réception de ta lettre, j'ai été trouver Mourgeon, qui me charge de te tranquilliser sur le sort d'Albin. Il a vu dans les mains de Mme Moutrille, l'ange qui t'apparaît encore dans tes rêves, la quittance de M. Pinel pour la pension du mois de novembre. D'un autre côté, je suis sûr que M. de Chifflet, dont tu peux penser tout ce qu'il te plaira, mais qui est un honnête homme et un homme de conscience, a fait les fonds pour le mois de décembre, et que son intention n'est pas de s'en tenir là à l'égard d'Albin, auquel il a de grandes obligations. Ce sont les termes dont il s'est servi en parlant d'Albin à Curasson. Enfin M. Baille, que tu te rappelleras sans doute, le beau-frère d'Albin, aujourd'hui premier commis à la mairie, a dit

(1) Suit la lettre CXI de Nodier. (Rec. Estignard, p. 236.)

à Viancin qu'il ne concevait pas que je m'en allasse de maison en maison crier famine ; que personne ne m'en avait donné la commission ; que c'était un ridicule que je jetais, sans le vouloir, sur la famille, car il a bien voulu m'excuser sur l'intention. Après cela que veux-tu que je dise et que je fasse? Prie M. Pinel de passer près de toi, puisque tu ne peux pas aller le trouver, et si tous les besoins d'Albin ne sont pas assurés, en me le mandant, prie M. Baille de ne point paralyser mes bonnes intentions pour son beau-frère.

Il va sans dire que je prendrai un exemplaire des *Mélodies* de notre Marie. J'en ai bien pris deux du *Roi de Bohême,* que tu distribuais à droite et à gauche sans garder le moindre souvenir de moi dans tes largesses, et je lui en placerai au moins cinq autres. J'ai déjà mes souscripteurs tout trouvés : Alfred Marquiset, Saint-Juan, Viancin, le maire et Béchet. Dis donc à Marie de charger son libraire d'expédier lesdits six exemplaires à Mme Deis, à Besançon, en les faisant remettre à Mme veuve Béchet, quai des Augustins, pour les joindre à son premier envoi. C'est le moyen de diminuer les frais du port. Les *Mélodies* seront annoncées dans le prochain numéro de l'*Impartial;* et quand elles seront arrivées, on fera un article dans toutes les formes. Seras-tu content?

Embrasse pour moi le baron, et prie-le de me faire échanger par le libraire Gide la 18e livraison du *Voyage en Franche-Comté*, que l'on m'a envoyée deux fois, contre la 20e, que je n'ai pas reçue. Il y a six mois que j'ai adressé la 18e livraison à MM. Debure frères, rue Serpente, no 7, pour faire cet échange, qui me semblait la chose la plus facile du monde. Mais M. Gide n'a voulu jamais y consentir; de sorte que si le baron ne s'en mêle, notre *Voyage en Franche-Comté* sera incomplet : ce qui me ferait beaucoup de peine à moi, qui ai la faiblesse d'attacher encore quelque prix à toutes les bagatelles qu'on appelle des livres.

Je n'ose pas te parler de ton recueil de *Poésies,* que M. Vieille-Muguet attend toujours, puisque tu ne me l'as pas renvoyé, comme je t'en priais, par notre ami Béchet. Prie Delangle de t'en apporter un exemplaire, sur lequel tu mettras ton nom, et de me l'adresser par Mme veuve Béchet, sous le couvert de Mme Deis. Je paierai tout ce qu'il faudra. C'est bien mal à toi de me faire attendre si longtemps une chose comme celle-là.

Tu m'as fait grand plaisir de me donner des nouvelles de M. De Bry. Il y avait longtemps que je n'en avais reçu. Il a cessé de m'écrire à l'époque des Cent-Jours, événement que nous n'envisagions pas l'un comme l'autre; et depuis, ce n'est que par hasard que j'ai su ce qu'il était devenu. Je n'ai jamais oublié les témoi-

gnages de bienveillance qu'il m'a donnés, et je lui resterai toujours attaché bien tendrement.

M. Courvoisier est à Paris pour le procès des ministres, dans lequel je suppose qu'il doit être entendu comme témoin. Il n'est pas venu nous voir à son passage, comme il en a l'habitude, ce qui nous a fait beaucoup de peine à tous. S'il te sait indisposé, il ne manquera pas d'aller te faire une visite, Dans tous les cas, tu sauras facilement son adresse par Guichard, et tu pourras lui écrire un mot. Je pense qu'il ne restera pas longtemps à Paris; il est devenu tout à fait casanier. Il m'avait fait inviter à aller passer avec lui les fêtes de Noël, et il est probable que je me serais permis cette petite excursion. Quel excellent homme! Et que les journalistes de droite et de gauche lui rendent peu de justice!

Si Saint-Martin s'était conduit avec toi comme notre Jouffroy me l'a raconté, tu dois peu le regretter, et tu vivras mieux avec son successeur. Je serais désolé qu'il arrivât le moindre revers à cet excellent Soulié, la créature la plus inoffensive que j'aie jamais connue; mais s'il est menacé dans sa place, est-ce qu'il ne serait pas possible de parer le coup? Je serais disposé à tout pour l'obliger. Dis-le-lui bien.

Mes amitiés à ta femme, à Cailleux, etc. Le Nestor Grappin, avec qui je vais dîner aujourd'hui, me charge de sa bénédiction pour toi et toute ta famille. Ton frère.

LIII

3 janvier (1831).

Mon cher ami,

Les six exemplaires que Jules nous avait adressés sont vendus. Il faut le prier de nous en faire passer six autres par la voie qu'il a déjà employée, parce que c'est la plus expéditive, depuis que les courriers ne peuvent plus se charger d'aucun paquet. J'aurais bien fait peut-être d'écrire directement à Jules sous le couvert du garde des sceaux; mais je n'ai pas osé. Depuis que M. Courvoisier n'est plus à la chancellerie, je ne sais pas de quel bois on s'y chauffe, et son successeur aurait pu trouver fort mauvais que je prisse la liberté grande d'user de son nom pour frauder les droits de la poste. Mais j'espère que tu feras ma commission tout de suite, car il ne faut pas laisser passer le moment de la vente.

J'ai embrassé M. Courvoisier à son retour de Paris ; mais les chevaux étaient à sa voiture, et je n'ai pas eu le temps de lui demander s'il avait fait une visite à l'Arsenal. Il m'a paru très content de son voyage ; il est surtout enchanté du roi, dont il a reçu l'accueil le plus gracieux. Il nous a promis de revenir passer quelques jours avec nous dans le courant de janvier. Quel excellent homme ! Je l'ai trouvé vieilli. Peut-être n'est-ce que l'effet de la fatigue du voyage. Je voudrais bien qu'on le renvoyât à la Chambre aux prochaines élections. Il me semble qu'il y représenterait le pays aussi bien que tous nos députés actuels.

Fais-moi le plaisir de me dire le nom du rédacteur de la partie politique dans la *Revue de Paris*. C'est à mon avis un homme de beaucoup de talent, et pour qui je me sens une grande sympathie. J'ai cru reconnaître dans le premier article, le seul que j'aie lu jusqu'ici, quelque chose de ton style et de tes idées. Il me tarde de savoir si je me suis trompé.

Quand tu m'as parlé des *Mélodies* de Marie, tu me les annonçais comme un recueil de vers dans le genre de ceux d'André Chénier. Mon désappointement a été grand de trouver, au lieu des élégies que j'attendais, une douzaine de romances mises en musique par Marie, mais dont les paroles sont de tous les habitués de l'Arsenal. Les amateurs de musique y trouveront leur compte ; mais moi, qui ne sais pas la valeur d'une note, j'aurais mieux aimé vingt vers de Marie que toute sa musique. Cependant j'espère bien avoir le plaisir d'en entendre quelques morceaux cet hiver chez Béchet ou chez Curasson, où l'on fait de temps en temps de petits concerts.

J'avais écrit, il y a un mois, à M. Péricaud, le bibliothécaire de Lyon, pour lui demander quelques renseignements sur le *Récarède* du P. Jacques Mayre. Pour le décider à me les envoyer plus promptement, je lui disais que j'en avais besoin pour un ouvrage que nous faisions ensemble. Il me répond qu'on ne doit pas trop compter sur ta coopération, parce que tu pars au printemps avec le baron Taylor, pour visiter toutes les côtes d'Afrique. Est-ce que cette nouvelle a quelque fondement ? Je ne le pense pas. Il y aurait de la folie, dans ton état de santé, d'entreprendre un voyage long et difficile, dans un pays barbare où tu courrais risque à chaque instant de manquer des choses les plus nécessaires. Tu mènerais donc Désirée avec toi pour te mettre ta cravate le matin ? Non, plus j'y pense et plus je trouve qu'il est impossible que tu aies formé un pareil projet. Ce serait un véritable suicide, et il y a longtemps que tu n'y penses plus. Si tu veux voyager encore, que ce soit dans notre Suisse franc-comtoise, semée de si jolis villages que tu as si bien décrits, et où

tu serais accueilli comme un frère qu'on est heureux de revoir après une longue absence. Mais tu ne peux pas t'exposer à aller plus loin.

Notre coureur de baron, que j'embrasse de tout mon cœur, a-t-il eu la complaisance de faire échanger la livraison de notre exemplaire du *Voyage pittoresque?* S'il l'a fait, je l'en remercie ; s'il ne l'a pas fait, presse-le de me rendre ce service. Il me tarde de voir ce volume relié en maroquin rouge, avec de larges dentelles, placé à côté des deux autres.

Je ne pourrai pas faire beaucoup d'acquisitions cette année pour notre bibliothèque. La somme que m'allouait le conseil municipal a été prise en partie pour subvenir aux premiers frais de l'établissement de la garde nationale. Le maire, qui me témoigne beaucoup d'affection, voulait faire augmenter mon traitement. Le moment était on ne peut plus mal choisi ; quoique tous les membres du conseil aient pour moi de l'estime, et plusieurs de l'amitié, il n'y en a pas un seul, excepté M. Ordinaire, qui ait osé prendre la parole pour appuyer les propositions du maire ; de sorte que j'en suis réduit à mes 1,800 fr. pour l'année 1831. Il n'y a que juste pour aller avec la plus sévère économie, au prix où sont maintenant toutes les denrées. J'espère cependant pouvoir aller à Paris cette année ; mais je compte sur M. Michaud pour payer les frais de mon voyage. J'ai déjà 150 articles pour le supplément de la *Biographie ;* c'est la moitié de ce que j'ai promis. Il y en a que je ne fais qu'ébaucher ici, me réservant de les terminer à l'Arsenal, par exemple Jean Flores, le romancier espagnol, que je crois le même que Jeanne Flores, romancière, qui a passé de la *Bibliothèque* de Lenglet-Dufresnoy dans le manuel de Brunet. C'est un point que tu pourrais bien vérifier à l'aide de votre catalogue.

Mes amitiés à tout ce qui t'entoure. Que fait Albin ? Je t'embrasse de cœur.

LIV (1)

15 juillet (1831).

MON CHER AMI,

Ce sont nos honnêtes gens qui ont eu l'idée de la *Gazette ;* et je leur en sais bon gré, puisque cela m'a valu de ta part une marque

(1) Suit la lettre CXII de Nodier. (Rec. Estignard, p. 238.)

de souvenir. De tous ceux qui doivent concourir à la rédaction de ce journal, le rédacteur du *Prospectus* est peut-être le seul qui partage entièrement ta manière de voir sur notre position actuelle et sur les moyens de nous en tirer ; c'est l'aîné des fils de M. de Vaulchier, l'ancien directeur général des postes, jeune homme de vingt ans, qui a de l'instruction, de l'esprit et un véritable patriotisme. Des autres collaborateurs, je ne connais que le comte de Poligny d'Augicourt, la Villette et Curasson. C'est à celui-ci que j'ai fait part de ton désir d'être utile à la province en insérant des articles dans la *Gazette*. Il m'a chargé de te répondre qu'il acceptait ta coopération avec la plus vive reconnaissance. Quant à ce qui concerne le paiement des articles, on ne peut rien décider à cet égard avant qu'on ait la certitude que les abonnements couvriront au moins les frais d'impression ; mais tu peux être assuré que tes intérêts ne seront point oubliés.

Certes, un journal rédigé comme tu l'entends ferait le plus grand bien dans notre province. Mais je doute que la nouvelle gazette puisse remplir tes vues, ou plutôt je suis sûr qu'elle ne les remplira pas. Le drapeau qu'ont arboré les rédacteurs n'est pas plus large que la main ; quoique battus, ils sont exclusifs, comme s'il s'agissait déjà de partager la curée. Ils ne rêvent qu'une seconde ou une troisième Restauration, dût-elle se faire encore avec le secours des baïonnettes étrangères. Quel parti veux-tu qu'on tire de gens qui ne sont point allés aux élections par l'unique motif qu'ils préfèrent un député violent à un homme modéré, et qui voudraient voir renverser le pouvoir qui les garantit seul de l'anarchie ? Ce n'est pas cela que tu veux, ni moi non plus, car tu me fais tort d'imaginer que nous ne pensons pas l'un comme l'autre sur tous les points essentiels. Quoique tu ne m'écrives pas, grâce à la *Revue de Paris*, le seul journal que je lise, je sais ce que tu penses de la liberté indéfinie, des progrès de la société et du bonheur que nous préparent les ravageurs et les démolisseurs, et je te réponds que nous sommes d'accord. La seule chose en quoi nous différons, c'est que tu conserves de l'espoir, et il y a précisément un an que je n'en ai plus.

J'ai vu le roi, qui a eu la bonté de m'adresser les choses les plus obligeantes sur notre bibliothèque, et de me promettre un livre qu'il ne donne qu'à ses amis, parce qu'il en est l'auteur. Il n'est pas encore arrivé ; c'est du livre que je parle ; mais c'est que, dans les circonstances actuelles, le roi a bien autre chose à penser qu'à la bibliothèque de Besançon.

Ta *Clémentine* m'a rajeuni de trente ans. Tu es bien heureux

d'avoir conservé toute la chaleur et toute la fraîcheur d'imagination de ta jeunesse. J'ai reconnu tous les lieux que tu décris, toutes les personnes dont tu parles avec un vif plaisir. J'espère que dans six semaines, nous en parlerons en nous promenant sur les quais.

Mes amitiés à Soulié et à Cailleux, et au fier baron, qui doit être bien content d'avoir retrouvé l'aiguille de Cléopâtre; fais-lui-en mon compliment. Quand tu écriras à ta femme et à ta fille, parle-leur de ma tendre et constante amitié.

Je t'embrasse de cœur.

LV

25 novembre 1831.

Mon cher ami,

M. de la Villette, dont tu connais et la prose et les vers, puisque tu lis la *Gazette de Franche-Comté*, va passer une partie de l'hiver à Paris. Il m'a témoigné le désir d'être admis à tes soirées du dimanche; c'est un jeune homme de beaucoup d'esprit, fort aimable, excellent musicien, et digne sous tous les rapports de l'accueil que tu lui feras et dont je te saurai beaucoup de gré.

Nous avons ici Crozet, qui te portera le *Virgile* papier de Hollande, et la moutarde que tu m'as demandée. Je viens de recevoir une lettre de Techener, qui est à Salins, où il paraît qu'il a fait de bonnes affaires avec M. Lemonnier. C'est là du moins ce qu'il me mande en m'annonçant sa prochaine arrivée.

Je t'écrirai plus au long par Crozet. Mes hommages aux dames de l'Arsenal.

Je t'embrasse de tout mon cœur.

LVI (1)

2 décembre 1831.

Mon cher ami,

J'ai laissé partir Crozet sans lui donner un billet pour toi; mais ce n'est pas par ma faute, car il m'avait fait espérer que son séjour à

(1) Précède la lettre CXV de Nodier. (Rec. Estignard, p. 247.)

Besançon se prolongerait jusqu'à la fin de la semaine. Il doit être content de son voyage, car il emporte tout ce que nos amateurs avaient de rare et de curieux. Il lui a suffi de faire briller quelques pièces d'or aux yeux de ce pauvre Guillaume pour le décider à se défaire de ses vieux poètes et d'un recueil de peintures que je n'avais vu qu'une fois, il y a plus de vingt ans, mais que je n'avais pas oublié. Il ira sans doute enrichir le cabinet de quelque Anglais qui saura mieux apprécier que notre confrère un pareil trésor. Parmi les autres livres que Crozet a obtenus de Guillaume, il y en a un que je voulais lui racheter pour ta petite bibliothèque. C'est les *Contredits du Songe-Creux*. Il m'a promis de ne les céder qu'à ton refus à un autre amateur, mais il n'a pas voulu me dire à quel prix, et cela m'a fort contrarié. Il ne te porte que le *Virgile Virai*, n'ayant pas pu retrouver les *Fables de la Fontaine*, qu'on a prises dans ma chambre, ou du moins qu'on a déplacées pendant mon absence. Peignot et Amanton attendent la liste de tes petits *Noëls* pour en compléter ta collection. Si tu trouves bonne la moutarde de Besançon, c'est Mme Marquiset qui se charge de ta provision.

Ch. Demandre, que je n'ai fait qu'entrevoir à son passage, m'a rapporté tes *Souvenirs*. Je viens d'en achever la première lecture; car je me propose bien de les relire plus d'une fois. Jamais aucun ouvrage ne m'a fait autant de plaisir. Je voulais t'indiquer les chapitres dont j'ai été le plus content; mais, en y réfléchissant, je me trouve très embarrassé de dire ceux qui me plaisent le plus. Cependant il me semble que les *Emigrés en 1799* et les *Prisons sous le Consulat* sont ceux qui m'ont le plus rappelé ta bonne et spirituelle causerie. Qu'en dis tu? Je voudrais savoir si tu partages mon avis.

Depuis mon retour je n'ai pas encore repris mon travail ordinaire; je n'ai fait que collectionner et classer les livres que j'ai rapportés de Paris. Il fait d'ailleurs trop froid pour passer une journée à la bibliothèque, où je ne puis avoir du feu que dans le cabinet du haut. Une fois en train, je terminerai notre *Glossaire franc-comtois*, que je te porterai l'année prochaine.

Je n'ai point oublié l'étymologie que Jal nous a demandée. J'ai déjà fouillé bien des volumes pour la trouver. Jault, dans ses notes sur Ménage, dit qu'il n'a pas pu en venir à bout; mais j'espère être plus heureux. *Chari* se dit encore pour chariot dans plusieurs villages de la Franche-Comté; *Vari* signifie évidemment à rebours. Peut-être dans les tumultes populaires conduisit-on autrefois un chariot attelé à rebours, comme depuis on y a conduit un homme, mais sur un cheval ou sur un âne dont il tenait la queue.

On va quelquefois chercher bien loin ce qu'on a sous les yeux. Ton autorité dans ces matières est plus grande que la mienne, et j'en passerai par où tu voudras. Si Jal n'était pas pressé, je pourrais lui envoyer sur ce mot une dissertation en forme.

Les vers de Marie n'ont pas eu moins de succès à Besançon qu'à Paris. J'en ai déjà donné des copies, mais non pas à tous ceux qui m'en ont demandé, parce que je craindrais qu'on ne les imprimât dans l'*Impartial* ou dans la *Gazette*, et je ne le voudrais pas sans ta permission. La *Gazette* a déjà rendu compte des *Chroniques* de Fanny. Je n'ai pas lu l'article, mais je sais qu'il est du jeune Vaulchier, l'Anacréon et le Pindare de la *Gazette*. M. de la Villette est à Paris; il m'a demandé un billet pour toi, que je lui ai donné. Ainsi tu ne manqueras pas de le voir arriver à quelques-unes des soirées de l'Arsenal, dont la célébrité s'étend déjà dans toute la province. C'est un homme d'esprit, mais un peu raide. Le séjour de Paris l'assouplira.

Le baron a-t-il fait remettre chez MM. Debure la livraison qui doit compléter notre exemplaire du *Voyage en Franche-Comté?* La caisse que MM. Debure doivent m'envoyer ne partira que du 15 au 20. Et la momie qu'il nous a promise est-elle arrivée? J'en ai déjà parlé à tous nos amateurs, qui l'attendent avec impatience. Nous ne pouvons plus lui décerner le titre d'académicien, puisqu'il l'a déjà, mais nous pouvons lui décerner des lettres de citoyen, et je crois que personne ne les mérite mieux. En attendant, fais-lui mes compliments.

Mes amitiés à Cailleux, Soulié, Jal et *tutti quanti*. Je me retrouve souvent avec eux le dimanche, à l'heure où je pense qu'ils sont réunis près de toi. Hommages et embrassements à ta femme. Que je voudrais pouvoir te presser sur mon cœur comme il y a quinze jours!

C'est Mme Briot, veuve du chirurgien, qui m'a demandé cette lettre pour te la porter elle-même. Elle désire vivement avoir le plaisir de te voir, ainsi que tes dames.

LVII (1)

10 avril 1832.

MON CHER AMI,

Ecris-moi donc un mot pour me rassurer sur la santé des habitants de l'Arsenal et sur la tienne. Nous sommes tous ici dans une anxiété dont certainement tu ne te fais pas une idée, car tu m'aurais déjà donné de tes nouvelles. Il me paraît que vos médecins ne sont pas d'accord sur le traitement qu'il convient de suivre pour combattre cette terrible épidémie. Faut-il adopter un régime échauffant, comme le prescrivent les uns, ou se mettre au petit-lait, comme l'ordonnent les autres, ou bien encore se croiser les bras et attendre, comme c'est mon avis? Tu sais que pour moi tu es le plus grand médecin du monde, et que, quand tu serais docteur de l'Université de Vienne, comme tu l'avais fait croire un jour à Barrey, ma confiance dans tes lumières ne serait pas plus aveugle. Dis-moi donc ce que nous devons faire dans le cas d'invasion du choléra.

Michaud, qui, tout en m'écrivant qu'il n'a pas peur de l'épidémie, a jugé prudent d'aller s'enfermer avec sa famille à la Villette, me charge de te rappeler encore l'article Byron pour le supplément de la *Biographie*. Il faudrait qu'il fût fait pour le mois d'août au plus tard. Il te le paiera ce que tu voudras. D'après cela, mon cher ami, tu ne peux pas le refuser. Que t'importe de travailler pour Michaud ou pour tel autre libraire, pourvu que tu sois bien payé de ton travail?

J'ai chargé Fallot de souscrire à la nouvelle édition de tes romans. Fais-moi traiter par ton libraire de la façon la plus favorable, voilà tout ce que je te demande.

Réponds-moi le plus tôt que tu pourras, je t'en prie, et ne manque pas de me nommer toutes les personnes qui t'intéressent. Fais mes amitiés et mes remerciements à Taylor pour son présent de la momie, qui m'a déjà valu la visite de tout Besançon. Ne m'oublie pas près de Cailleux, de Soulié, de Jal, etc.

Viancin a passé l'hiver bien tristement. Il a perdu, comme tu

(1) Précède, ainsi que la suivante, la lettre CXVI de Nodier. (Rec. Estignard, p. 249.)

sais, un de ses enfants pendant que j'étais à Paris. Tous les autres ont été malades assez gravement pour nous causer de vives inquiétudes. Ils sont maintenant hors de danger, mais ils ne sont pas encore rétablis.

Ma mère continue à se bien porter, malgré ses quatre-vingts et quelques années. Il est vrai qu'elle ne sort pas de sa chambre, même pour aller à l'église, ce qui la contrarie beaucoup, dès qu'il fait le moindre froid ou que le temps est à la pluie. D'ailleurs, elle a conservé toute sa gaieté. Souvent elle me parle de toi, de ta femme, de Marie, et de Fanny qu'elle a toujours tendrement aimée.

Réponds-moi vite, je t'en prie, et donne-moi des nouvelles de tant de personnes qui me sont chères.

Je t'embrasse de tout mon cœur.

Je prends une vive part au chagrin qu'à dû te causer la mort de M. de Martignac. Quel homme c'était! Et quelle perte dans les temps où nous avons le malheur de vivre!

LVIII

19 avril 1832.

MON CHER NODIER,

Je ne te conçois pas de me laisser dans une pareille inquiétude sur ton sort et celui de ta famille. A la première nouvelle de l'invasion du choléra, je t'ai écrit pour te prier de me rassurer sur la santé des habitants de l'Arsenal. Une lettre de M. Michaud, la seule que j'aie reçue de Paris depuis un mois, m'engageait à me défier de l'exagération des journaux, qui ne manqueraient pas, disait-il, d'exploiter la maladie pour créer de nouveaux embarras au gouvernement. Ainsi je ne présumais pas que tu dusses quitter Paris avec ta famille. Tu pars et tu ne me l'annonces pas; c'est hier, dans la rue, que j'apprends que tu es à Metz, chez ton gendre. Je ne te reconnais plus, mon cher Nodier, il faut que le choléra t'ait changé terriblement. Tu me dois un compte détaillé de ton odyssée. Si tu ne veux pas me l'adresser par la poste, publie-le dans les journaux; c'est ainsi que Jouffroy vient de donner aux habitants de Besançon et de Pontarlier des nouvelles de sa santé par la voie du *Patriote*. Miran et Muiron sont devenus ses intermédiaires avec les électeurs, qui, comme de juste, ont la préférence dans ses affections. J'avoue ma

faiblesse; cela m'a fait une vive peine. Jouffroy m'oublier, je ne l'aurais jamais cru!

Ne l'imite pas, écris-moi donc, ou je croirai que tu ne m'aimes plus. Je sais qu'il t'est arrivé souvent de laisser passer six mois, un an, sans me donner de tes nouvelles, mais c'était dans des circonstances où je ne devais avoir aucune inquiétude. Quand le danger sera passé, je te permettrai de reprendre tes habitudes et de me négliger tant qu'il te plaira, bien sûr de me retrouver toujours le même.

Tout ton monde est à Metz avec toi, j'entends ta femme et ta fille, et ma chère Fanny; mais que sont devenus les autres habitants de l'Arsenal, le bon Soulié, et Taylor, et Cailleux, et Jal, et *tutti quanti?* Les journaux disent que les habitants de Paris ne sont plus occupés qu'à donner de leurs nouvelles dans les départements. Il faut que dans cette grande ville il n'y ait plus personne dont je sois connu, car je ne reçois pas un seul billet. Ce pauvre Fallot n'aurait pas manqué de m'écrire, lui; quand j'ai vu que je ne recevais pas de ses lettres, je me suis douté qu'il était malade. Mes prévisions étaient justes; mais il va mieux, et dès qu'il pourra tenir une plume, je suis bien certain de ne pas manquer de nouvelles, j'entends de celles dont j'ai besoin.

Musset et Groslambert sont morts le même jour. Dans notre courte vie nous avions vu la guerre assez longtemps et deux ou trois fois la famine. Pour avoir vu tous les fléaux qui peuvent accabler les hommes, il ne manquait plus que la peste. Grâce à Dieu, désormais, nous pouvons dire que nous avons tout vu.

J'embrasse tout ce qui t'est cher, et toi, méchant, de tout mon cœur.

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DES ACADÉMICIENS

EN 1887

Par M. Léonce PINGAUD

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

(Séance du 15 mars 1888)

Dans un livre dont j'aurai à vous parler tout à l'heure, je vois cités ces vers échappés à l'humeur satirique d'un de nos confrères d'autrefois :

Un temple académique est un de ces endroits
Tristes, brumeux et froids,
Où s'embaument l'un l'autre, avec cérémonie,
Des hommes de génie
Que leur propre mérite au delà du trépas
Ne conserverait pas.
Aussi voilà pourquoi l'on voit tant de momies
Dans nos académies.

Lorsque Auguste Dusillet alignait ces ïambes, il se transportait, je le suppose, bien loin de sa province natale; mais en eût-il fait une application malicieuse à la compagnie où il siégeait, j'estime qu'au moins en cette année

1887 il les eût désavoués. Nous avons, il est vrai, gardé l'habitude de l'embaumement; mais ceux mêmes qui sont soumis à cette cérémonie ont encore, comme vous allez le voir, la langue alerte et la plume facile; et ils nous donnent l'espoir qu'il faudra recommencer plus d'une fois l'opération. L'éloquence et la controverse religieuses, l'histoire et l'archéologie locales, la poésie, la critique littéraire et la critique d'art, ont inspiré parmi nous des pages qui méritent à leurs auteurs non une place dans quelque nécropole, mais l'attention et le souvenir de leurs confrères et de leurs compatriotes.

Pardonnez-moi d'abord de donner la première place à un absent. Mgr Besson, s'il était encore parmi nous, serait notre doyen; loin de la Franche-Comté, il continue à honorer le pays natal par une activité intellectuelle qui ne s'est jamais affirmée avec plus d'éclat.

Mettant à part les mandements ou les sermons qui lui sont dictés par les devoirs de sa charge épiscopale, nous nous trouvons, cette année, en face de deux gros volumes, qui font suite aux biographies du cardinal Mathieu, de Mgr Paulinier et de Mgr de Mérode. Il s'agit cette fois du cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen.

Ce prélat a occupé des situations éminentes dans la magistrature et la politique, comme dans l'Eglise. Il a laissé un journal très complet de sa vie et une correspondance aussi vaste que variée avec les principaux personnages de son temps. Mgr Besson a tiré de ces matériaux une œuvre presque impersonnelle, où il s'efface de propos délibéré, avec un tact qui est une qualité de plus. Des papiers et des notes du cardinal il a écarté l'accessoire et le superflu, pour nous montrer, peint par lui-même, un évêque comme notre temps les demande, ayant la prudence en même temps que le zèle, et l'autorité en tous genres unie à la foi et à la piété. Son livre est des plus attachants, et il se

recommande spécialement à nous par le poétique épisode qui figure déjà dans nos *Mémoires*. C'est un précieux document pour l'histoire des rapports de l'Eglise et de l'Etat en France pendant plus de la moitié d'un siècle.

M. le chanoine Bergier a composé des *Etudes historiques et philologiques sur l'origine, le développement et la nomination des localités*. Partant de ce principe que la demeure de l'homme est, si l'on peut dire, le thermomètre de sa civilisation, l'auteur soulève et débat une foule de questions très complexes, dont chacune demanderait une discussion approfondie ; mais si je regrette pour mon compte, surtout dans les premières pages, plus d'une généralisation hâtive, en revanche, dans la partie purement étymologique, je constate plus d'une conjecture ingénieuse et, de la part de l'auteur, un sérieux désir d'accommoder les théories de Bullet avec les exigences de la philologie moderne. Rien de plus suggestif, pour employer encore une expression actuelle, que ce petit volume. M. Bergier a prouvé, en l'écrivant, qu'il avait gardé l'esprit jeune, et qu'il savait mettre à profit, comme chanoine, les loisirs qu'il avait laborieusement conquis comme missionnaire.

M. Michel, pour n'être plus un journaliste militant, est resté fidèle, alors qu'il avait droit à un repos si bien gagné, à ses habitudes laborieuses : il avait longtemps combattu pour ses idées politiques, il a voulu, à la fin de sa carrière, se rendre compte de ses convictions religieuses, il a relu les écrivains qui les avaient fortifiées dans son esprit, et il nous a donné le résultat de ses méditations dans un volume intitulé : *Recherche de la véritable religion*, qui est une utile contribution à l'apologétique contemporaine. Il a porté dans la composition de son livre les saines et loyales habitudes dont il ne s'était jamais départi dans ses articles de polémique quotidienne : une discussion calme, une expo-

sition lucide, une grande confiance dans la bonne foi de ses lecteurs.

M. Gauthier a été avant tout archiviste cette année, c'est-à-dire attaché à ses devoirs professionnels et témoignant de son zèle en publiant un deuxième fascicule de son Inventaire de la Chambre des Comptes : travail ingrat, mais méritoire, qui facilitera singulièrement la tâche de nos érudits. Il a en même temps ajouté un chapitre, celui du canton de Pierrefontaine, à son répertoire archéologique du département.

M. Castan, au contraire, a fait au dehors de brillantes excursions : dans notre musée, d'où il a rapporté un catalogue raisonné qui en fait valoir, l'histoire à la main, toutes les richesses ; puis au loin, à l'étranger, où il a exhumé les titres d'un sculpteur qui n'a cessé de travailler en Allemagne et en Italie, et qui s'est acquis là une réputation dont nous ne nous doutions guère : aujourd'hui, grâce à M. Castan, nous savons par quelles œuvres Monnot, d'Orchamps-Vennes, a mérité l'attention de ses contemporains et a droit, encore aujourd'hui, à la nôtre.

Le volume de M. Estignard, *Portraits franc-comtois*, est des plus variés. C'est une galerie où figurent des artistes : Lancrenon, le dernier des classiques selon David ; Gresly, le peintre des intérieurs populaires, et Baron, celui des fêtes élégantes ; des jurisconsultes : Curasson et Loiseau ; des poètes et des lettrés d'Académie : de Saint-Juan et Talbert ; des spéculatifs, comme Fourier et Proudhon, groupe artificiel si l'on veut, mais qui a permis à l'auteur de varier le ton et de montrer sa souplesse de touche. Il a pu successivement faire preuve d'un goût délicat dans l'appréciation des œuvres artistiques, et mettre en œuvre une érudition de bon aloi, lorsqu'il a voulu rajeunir par des traits nouveaux des figures dont la physionomie commençait à s'effacer

pour nous. Il discute même à l'occasion de hautes questions de philosophie sociale, témoin ses considérations sur les théories de Fourier et de Proudhon. Presque tous ses personnages nous ont appartenu, Proudhon lui-même, il n'est pas besoin de rappeler à quel titre et dans quelles conditions.

Le discours prononcé à la dernière séance de la cour d'appel par M. Edouard Besson était consacré au criminaliste Muyart de Vouglans. C'est une figure nouvelle ajoutée à cette série de portraits des magistrats et des jurisconsultes d'autrefois, tracés par les magistrats d'aujourd'hui, qui commence à Gattinara, pour finir à Curasson et au premier président Loiseau. De telles études sont toujours les bienvenues dans un pays où les études juridiques n'ont pas cessé d'être en honneur, et où les souvenirs de ce genre, sous une plume habile, sont toujours sûrs d'être bien accueillis.

Notre nouveau confrère M. Sayous est chargé, à la Faculté des lettres, d'une lourde tâche, celle d'enseigner simultanément l'histoire ancienne et l'histoire du moyen âge; il a voulu prouver qu'il la porte avec aisance par une double série de publications. Il s'est recommandé aux amateurs de l'antiquité par un *Essai sur l'histoire de la religion romaine*, et aux dévots du moyen âge par ses Etudes sur le XIIIe siècle, particulièrement sur la quatrième croisade. Mieux que personne, nous en sommes sûrs, il pourrait raconter aujourd'hui aux Franc-Comtois les exploits et les conquêtes des la Roche; nous devons espérer que désormais il sera heureux de retrouver la trace de ses nouveaux compatriotes dans les pays de prédilection de ses recherches, à travers l'Europe orientale, et de nous les y montrer à l'œuvre.

M. Péquignot a, vous le savez, un client préféré pour

lequel il ne se lassera jamais de plaider, Frédéric le Play, et il estime que la meilleure manière de le défendre, c'est de prouver par des exemples l'excellence de sa méthode. Aussi, regardant autour de lui, il a appliqué cette méthode à l'étude d'une industrie traditionnelle dans nos montagnes, celle des fromages, et l'expérience du juriste venant ici en aide aux lumières de l'économiste, il a rédigé à nouveau, dans une monographie très complète, le chapitre le plus original et le plus intéressant de notre histoire rurale.

Nos poètes ont, selon leur habitude, offert ailleurs les fruits de leur inspiration. MM. Mercier et Mieusset ont été couronnés à Montauban : l'un a obtenu une médaille d'argent, pour une pièce intitulée *Sur une tombe;* l'autre, une médaille de bronze, pour deux pièces, *Spartacus* et *le Christ libérateur*.

M. de Piépape a voulu donner un pendant à son volume des *Reflets*, qui avait été son souhait de bienvenue à l'Académie, et nous a offert ses *Regains de jeunesse*, regains abondants, qui témoignent certes en faveur de sa facilité et de son habileté à se jouer des difficultés de la versification ; mais plusieurs de ces pièces, inspirées par de menus incidents de la vie mondaine, dédiées à de charmantes anonymes, risquent de n'être pas toujours comprises par un public ignorant des circonstances auxquelles elles doivent le jour ; elles demanderaient des notes, ce qui gâte toujours un volume de vers. M. de Piépape ne nous en voudra pas si nous lui demandons de revenir à ces grands et beaux sujets qu'il sait aborder non sans succès, témoin son *Lamartine*, ou de se borner à chanter les joies de la famille, qu'il comprend et qu'il exprime si bien.

La science a aussi sa part dans les préoccupations de nos confrères. Si M. de Chardonnet nous a manqué cet hiver, c'est qu'il était retenu loin de nous par ses travaux sur un

nouveau mode de production de la soie. Il a su trouver dans la cellulose nitrique, autrement dit la poudre-coton, les éléments que la nature nous offrait jusqu'ici dans le corps du ver à soie; il lui reste à mettre à l'abri d'une combustion trop rapide et trop facile le tissu que ces éléments lui ont fourni. Ses ingénieuses recherches deviendront bientôt, il faut l'espérer, fructueuses pour notre industrie nationale.

En même temps qu'il rendait hommage, par une notice nécrologique, à la mémoire de notre compatriote le physicien Péclet, M. Sire continuait ses études sur la rotation des corps. Dans le second mémoire qu'il a consacré à cette question, il a déduit des principes de mécanique qu'il a démontrés théoriquement et prouvés par l'expérience des considérations nouvelles sur la constitution moléculaire des corps solides et sur le système luni-terrestre. De l'ensemble de ses recherches ressort le principe de la construction d'un appareil nouveau prouvant la rotation de notre globe.

Pendant que M. Ducat fait sortir de terre le chœur de la basilique de Saint-Ferjeux et les élégantes chapelles des Carmélites et des Clarisses, M. Baille se trouve à point pour les décorer. Ses six peintures murales sur la vie de sainte Thérèse témoignent d'une *maestria* toute juvénile; nous avons retrouvé là le pinceau souple et brillant qui avait retracé au collège Saint-François-Xavier la vie des saints Ferréol et Ferjeux. Il nous montre successivement Thérèse enfant, au cloître, au lit de mort; la grâce un peu molle qui caractérise son talent s'allie ici encore à une inspiration élevée et fortement chrétienne, et cette œuvre, dans son ensemble, commente dignement les écrits ascétiques dont la sainte du Carmel a été l'objet.

Il me faut bien ajouter pour mémoire que le livre inti-

tulé : *Choiseul-Gouffier, la France en Orient sous Louis XVI*, a pour auteur votre secrétaire perpétuel. Le héros de ce livre avait des relations en Franche-Comté; sa mère habitait au château de Pesmes ; quelques-uns de ses auxiliaires militaires ou autres à Constantinople, l'officier d'artillerie de Vregille, l'imprimeur Renard, lui sont venus de Besançon; s'il m'était permis de vous le présenter moi-même, ce serait par ces souvenirs que je le recommanderais à votre attention.

Je ne pousserai pas plus loin, Messieurs, cette revue; je me perdrais au milieu du catalogue très varié d'œuvres émanées de nos correspondants franc-comtois, français ou étrangers. Aussi bien ces œuvres ne nous appartiennent qu'à demi, et elles témoignent non en notre faveur, mais en faveur des choix que nous avons faits. La simple énumération des ouvrages qui nous appartiennent plus particulièrement vous aura prouvé qu'en dépit des vers de Dusillet, *Académie* ne rime pas logiquement avec *momie*, au moins à Besançon.

BIBLIOGRAPHIE DES TRAVAUX DES ACADÉMICIENS

EN 1887 (1)

Académiciens titulaires.

Baille (Edmond). — Peintures murales exécutées dans la chapelle des Carmélites de Besançon.

Bergier (chanoine). — Etudes historiques et philologiques sur l'origine, le développement et la dénomination des localités, 1 vol.

Besson (Edouard). — Un criminaliste au xviiie siècle, Muyart de Vouglans. *(Discours prononcé à la séance de rentrée de la cour d'appel.)*

Castan (Auguste). — Le sculpteur Monnot. — Le graveur François Briot, bourgeois de Montbéliard : analyse d'une étude de M. Alexandre Tuetey. (*Mémoires de la Société d'émulation du Doubs.)*

Article *Besançon* dans la *Grande Encyclopédie.*

Les noces d'Alexandre Farnèse et de Marie de Portugal (1565) : narration faite au cardinal de Granvelle par son cousin germain Pierre de Bordey, publiée avec une introduction et des notes. *(Bulletin de l'Académie royale de Belgique.)*

Besançon et ses environs : 2e édition abrégée, avec dessins de Henri Michel, in-12.

Histoire et description des musées de la ville de Besançon : monographie extraite de l'*Inventaire des richesses d'art de la France,* grand in-8°.

Estignard. — Portraits franc-comtois, 2e série.

Gauthier (Jules). — Répertoire archéologique du canton de

---

(1) La bibliographie ci-jointe est loin d'être complète, du moins pour quelques-uns. Pour qu'elle puisse un jour devenir telle, l'Académie, par l'organe de son secrétaire, fait appel au concours de tous.

Pierrefontaine. — Documents pour servir à l'histoire des artistes franc-comtois. *(Annuaire du Doubs.)*

Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790, t. II. (Archives civiles. Série B. Chambre des Comptes de Franche-Comté.)

Isenbart (Emile). -- L'orage. — La fin du jour. *(Salon de 1887.)*

Michel (J.). — Recherche de la vraie religion, 1 vol.

Péquignot (L.). — Les fromageries franc-comtoises. *(Réforme sociale.)*

Piépape (L. de). — Regains de jeunesse, 1 vol.

Pingaud (Léonce). — Jean De Bry et Joseph Bonaparte. *(Revue d'histoire diplomatique.)*

L'instruction publique à Besançon en 1789. *(Mémoires de la Société d'émulation du Doubs.)*

Choiseul-Gouffier. — La France en Orient sous Louis XVI, 1 vol.

Sayous (Ed.). — Essai sur l'histoire de la religion romaine au temps des guerres puniques. *(Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux.)*

Le Taurobole. *(Revue de l'histoire des religions.)*

Les Croisés français à Constantinople. *(Bibliothèque universelle et Revue suisse.)*

Articles d'histoire et de géographie hongroises (lettres A-B), dans la *Grande Encyclopédie.*

Villehardouin. — Du caractère moral de sa chronique. *(Mémoires de l'Académie de Montauban.)*

Sire (Georges). — Notice sur le physicien Péclet, à l'occasion de l'inauguration de son buste. *(Mémoires de la Société d'émulation du Doubs.)*

Etude sur la rotation des corps. *(Mémoires de la Société d'émulation du Doubs.)*

Suchet (le chanoine). — Notice sur le petit séminaire d'Ornans et ses principaux élèves (lu à la troisième réunion annuelle des anciens élèves).

Académiciens honoraires.

Besson (Mgr). — Panégyrique du B. Pierre de Luxembourg, prêché à Avignon.

Œuvres pastorales et oratoires, 3e série, 2 vol.

Vie du cardinal de Bonnechose, 2 vol.

Notice sur M. le baron Daclin. *(Franche-Comté du 11 décembre.)*

Chotard. — Mémoire sur les lettres adressées par Louvois à

l'ingénieur militaire de Chazerat et conservées à la bibliothèque de Clermont. (*Comptes rendus de l'Académie des sciences morales et politiques.)*

CARRAU (Ludovic). — La philosophie religieuse en Angleterre depuis Locke jusqu'à nos jours, 1 vol.

MIGNARD. — Prolégomènes historiques sur les divers états de Bourgogne aux v[e] et vi[e] siècles. *(Revue de la Société des Etudes historiques.)*

REBOUL. — Recherches sur les butylènes et leurs polymères.

WEIL (Henri). — Les hymnes homériques. *(Journal des Savants.)*

Associés correspondants franc-comtois.

BECQUET (Just). — Christ sur la croix (statue bronze), commandé par le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts. — Lion (étude bronze). *(Salon de 1887.)*

CIRCOURT (Albert DE). — Le duc Louis d'Orléans, frère du roi Charles VI. *(Revue des questions historiques.)*

DUVERNOY. — Lingots antiques de métal trouvés à Mandeure. *(Bulletin de la Société des antiquaires de France.)*

GIACOMOTTI. — Portrait de M. Dugué de la Fauconnerie. — Portrait de M. Pierre Vivant. (*Salon de 1887.*)

GIGOUX (Jean). — Portrait de M[lle] ***. — Etude. (*Salon de 1887.*)

GIROD (Paul). — Recherches sur la chlorophylle des animaux. — La matière colorante de l'hydre verte. (*Mémoires de la Société d'émulation du Puy-de-Dôme.*)

Manipulations de botanique, 1 vol. avec 20 planches.

PROST (Bernard). — Auguste Lançon. (*Revue franc-comtoise.*)

Quelques documents sur l'histoire des arts en France, d'après un ms. de la bibliothèque de Rouen. (*Gazette des Beaux-Arts.*)

RAMBAUD (Alfred). — Les sciences, l'industrie, l'agriculture et le commerce sous la Révolution et l'Empire. — Les papiers de Barthélemy. (*Révolution française.*)

La diplomatie française en Orient au XVIII[e] siècle. (*Revue politique et littéraire.*)

Les premiers jours de la Révolution, d'après des papiers inédits. (*Nouvelle Revue.*)

Histoire de la civilisation française, t. II.

L'empereur Frédéric II. — Le duc de Richelieu en Russie et en France. (*Revue des Deux-Mondes.*)

RAPIN. — Le Matin aux bords du Doubs (acheté au Salon par l'Etat). — L'Automne. (*Salon de 1887.*)

TOUBIN (Charles). — La Fête des myrtes, drame semi-lyrique en trois actes.

Associés correspondants français.

ARBAUMONT (d'). — Le Trésor de la Sainte-Chapelle de Dijon (en collaboration avec le docteur L. Marchant).

ARBOIS DE JUBAINVILLE (d'). — Une vieille étymologie du nom de Lyon. (*Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions* et *Revue du Lyonnais.*)

La propriété foncière en Gaule. (*Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions* et *Nouvelle Revue historique du droit.*)

Exemples de noms de *fundi* formés à l'aide de gentilices romains et du suffixe *acus. (Bibliothèque de l'Ecole des Chartes.)*

La Gaule au moment de la conquête romaine. *(Revue celtique.)*

BABEAU (Albert). — Grosley étudiant. — L'Académie de Troyes et les auteurs des Mémoires publiés sous son nom. (*Mémoires de la Société académique de l'Aube.*)

Un magistrat de province sous Louis XIV. *(Revue historique.)*

BARTHÉLEMY (Ed. de). — La bourgeoisie française et la Révolution. *(Controverse et Contemporain.)*

Lettres inédites du cardinal de Lorraine, archevêque de Reims et duc de Guise (1568-1572). *(Travaux de l'Académie nationale de Reims.)*

La noblesse des Rémois à la fin du XVIIIe siècle. — Les seigneurs et la seigneurie d'Arzillières. *(Revue de Champagne et de Brie.)*

Struensée d'après les dépêches du ministre de France. — Un souper du czar Pierre III. *(Revue d'histoire diplomatique.)*

Charlotte-Catherine de la Trémoille, princesse de Condé. — Son procès criminel. (*Revue des questions historiques.*)

Le connétable de Montmorency, d'après sa correspondance inédite. (*Bulletin du Bibliophile.*)

BEAUREPAIRE (de). — Recherches sur la répression de la mendicité dans l'ancienne généralité de Rouen.

BOURQUARD (l'abbé). — Du réalisme modéré de saint Thomas. (Séance académique à propos de la fête de saint Thomas d'Aquin, à Delle, le 6 mars.)

DUMAY (Gabriel). — Journal des événements qui se sont passés de 1742 à 1789, principalement en Bourgogne. (*Mémoires de l'Académie de Dijon.*)

TAINE (H.). — La Provence en 1790 et 1791. (*Revue de la Révolution.*)

Napoléon Bonaparte. (*Revue des Deux-Mondes.*)

Associés étrangers.

KERVYN DE LETTENHOVE. — Talleyrand en 1814. (*Revue d'histoire diplomatique.*)

Défi adressé par le duc de Lorraine au duc Charles de Bourgogne. — La dernière séance du Conseil avant le supplice (fragment d'une histoire de Marie Stuart). (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique.*)

Relations politiques entre les Pays-Bas et l'Angleterre (1574-1575), t. V.

VUY (Jules). — A propos d'un testament. (Lu au congrès des Sociétés savantes de Savoie, à Thonon.)

Esquisses et souvenirs. — Deux condamnés. (*Bulletin de l'Institut national genevois.*)

WAUTERS. — Les Suèves. — Géographie et histoire du canton de Léau. (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique.*)

Les serments prêtés aux villes principales du Brabant par les ducs lors de leur inauguration. (*Bulletin de la Commission royale d'histoire de Belgique.*)

LISTE ACADÉMIQUE

(31 décembre 1887)

I.

ACADÉMICIENS TITULAIRES.

1° Directeurs Académiciens-nés.

1. Mgr l'Archevêque de Besançon (S. G. Mgr Ducellier).
2. M. le général commandant le 7e corps d'armée (M. le général Wolff).
3. M. le premier président de la Cour d'appel (M. Faye).
4. M. le préfet du département du Doubs (M. Graux).

2° Académicien-né.

5. M. le maire de la ville de Besançon (M. Bruand).

3° Académiciens titulaires ou résidants.

MM.

6. Blanc, C. ✠, ancien procureur général près la Cour d'appel, *Doyen de la Compagnie*, Grande-Rue, 129 (24 août 1850).
7. Druhen aîné (le docteur), ✠, professeur honoraire à l'Ecole de médecine, Grande-Rue, 74 (28 janvier 1855).
8. Laurens (Paul), ✠, président honoraire de la Société d'agriculture, rue de la Préfecture, 15 (24 août 1855).
9. Terrier de Loray (le marquis), membre du Conseil général du Doubs, Grande-Rue, 68 (24 août 1857), *Président annuel*.

MM.

10. Suchet (le chanoine), rue Casenat (21 janvier 1863), *Secrétaire adjoint, archiviste.*
11. Castan (Auguste), ✽, bibliothécaire de la ville, correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions), Grande-Rue, 86 (28 janvier 1864).
12. Baille (Edouard), artiste peintre, Grande-Rue, 67 (27 août 1867).
13. Estignard (Alexandre), ancien député du Doubs, membre du Conseil général du Doubs, conseiller honoraire à la Cour d'appel, rue du Clos, 25 (28 janvier 1868).
14. Lebon (le docteur Eugène), Grande-Rue, 116 (28 janvier 1868).
15. Sire (Georges), docteur ès sciences, essayeur de la garantie, à la Mouillère (28 janvier 1870).
16. Gauthier (Jules), archiviste du département, rue Charles Nodier, 8 (29 janvier 1872).
17. Ducat (Alfred), architecte, conservateur du musée des antiquités, rue Saint-Pierre, 3 (24 août 1872).
18. Bergier (le chanoine), rue du Chapitre, 11 (24 août 1872).
19. Pingaud (Léonce), professeur d'histoire moderne à la Faculté des lettres, rue Saint-Vincent, 17 (27 janvier 1876), *Secrétaire perpétuel.*
20. Mercier (Louis), horloger, rue Rivotte, 11 (27 janvier 1876).
21. Saint-Ginest (Etienne), architecte du département, rue Mairet, 2 (31 juillet 1877).
22. Mieusset (Pierre), conducteur des ponts et chaussées, avenue de Fontaine-Argent, 8 (27 juillet 1878).
23. Prépape (le commandant Léonce de), O. ✽, rue Charles Nodier, 26 (27 juillet 1878).
24. Coutenot (le docteur), ✽, médecin en chef des hospices civils, professeur à l'Ecole de médecine, Grande-Rue, 44 (28 juillet 1881).

MM.

25. Vuillermoz (Jules), avocat, rue de la Préfecture, 17 (28 juillet 1881).

26. Guichard, conseiller à la Cour d'appel, rue de la Préfecture, 20 (25 janvier 1882).

27. Michel, ancien rédacteur en chef de l'*Union franc-comtoise*, Grande-Rue, 14 (25 janvier 1882).

28. Jouffroy (le marquis Sylvestre de), rue du Clos, 16 (20 juillet 1882).

29. Faivre (le chanoine), ✻, ancien aumônier des prisons, à Trey-Saint-Claude (20 juillet 1882), *Trésorier de la Compagnie*.

30. Isenbart (Emile), artiste peintre, rue des Fontenottes (29 janvier 1883).

II.

ASSOCIÉS RÉSIDANTS.

MM.

31. Chardonnet (le comte de), rue du Chateur, 20 (31 janvier 1884).

32. Besson (Edouard), substitut du procureur général, rue Saint-Vincent, 27 (24 juillet 1884).

33. Beneyton (le comte), rue du Chapitre, 9 (24 juillet 1884).

34. Mairot (Henri), banquier, président du tribunal de commerce, rue de la Préfecture, 17 (28 janvier 1886).

35. Sainte-Agathe (Joseph de), avocat, ancien élève de l'Ecole des Chartes, rue d'Anvers, 4 (28 janvier 1886).

36. Péquignot (Léon), bâtonnier de l'ordre des avocats, rue St-Vincent, 26 (29 juillet 1886), *Vice-président annuel*.

37. Gauderon (le docteur), professeur à l'Ecole de médecine, Grande-Rue, 129 (29 juillet 1886).

38. Lombart (Henri), ancien magistrat, rue du Mont-Sainte-Marie, 2 (27 janvier 1887).

MM.

39. Sayous (Edouard), professeur d'histoire ancienne à la Faculté des lettres, Grande-Rue, 64 (28 juillet 1887).
40. Fleury-Bergier, ancien juge de paix, rue Saint-Vincent, 27 (28 juillet 1887).

III.

ACADÉMICIENS HONORAIRES.

1° Anciens titulaires.

MM.

1. Parandier, C. ✠, ancien député du Doubs, inspecteur général honoraire des ponts et chaussées, rue des Ecuries d'Artois, 38, à Paris (28 janvier 1831).
2. Kornprobst, ingénieur en chef des ponts et chaussées en retraite, à Blois (24 août 1840).
3. Besson (Mgr), évêque de Nimes (30 août 1847).
4. Sanderet de Valonne (le docteur), ✠, ancien directeur de l'Ecole de médecine, château d'Asnières, par Champignelles (Yonne) (30 janvier 1862).
5. Weil (Henri), ✠, de l'Académie des Inscriptions, maître de conférences à l'Ecole normale supérieure, rue de Madame, 64, à Paris (23 janvier 1864).
6. Sauzay (Jules), à Cirey-lez-Bellevaux (Haute-Saône) (28 janvier 1867).
7. Labrune (le docteur), à Dole (28 août 1868).
8. Vernis, ✠, ancien inspecteur général des ponts et chaussées, à Lons-le-Saunier (29 janvier 1872).
9. Marquiset (Léon), ancien magistrat, à Apremont (Haute-Saône) (29 janvier 1872).
10. Chotard, ✠, professeur d'histoire et doyen à la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand (25 août 1873).
11. Cardon de Sandrans (le baron), C. ✠, ancien préfet du Doubs, avenue de la Tour-Maubourg, 21, à Paris (27 janvier 1874).

MM.

12. Gérard (Jules), ✱, recteur de l'Académie de Grenoble (25 août 1874).
13. Mignot (Edouard), ✱, lieutenant-colonel au 144e régiment d'infanterie, à Bordeaux (25 août 1875).
14. Reboul, ✱, professeur de chimie et doyen à la Faculté des sciences, à Marseille (25 août 1875).
15. Carrau (Ludovic), ancien professeur de philosophie à la Faculté des lettres, maître de conférences à la Sorbonne, rue Tronchet, 30, à Paris (25 août 1875).
16. Huart (Arthur), ancien avocat général à la Cour d'appel, rue de la Faisanderie, 24, à Paris (27 janvier 1876).
17. Tivier (Henri), professeur de littérature française et doyen à la Faculté des lettres, à la Butte-Besançon (27 janvier 1876).
18. Saint-Loup (Louis), professeur de mathématiques et doyen à la Faculté des sciences de Clermont-Ferrand (27 juillet 1878).
19. Soultrait (le comte de), ancien trésorier-payeur général du Doubs, à Toury-Lurcy (Nièvre) (29 juillet 1879).
20. Meynier (Joseph), ✱, médecin-major de 1re classe à l'hôpital militaire du camp de Châlons (29 juillet 1879).
21. Aumale (Mgr Henri d'Orléans, duc d'), G. C. ✱, de l'Académie française et de l'Académie des Beaux-Arts, ancien commandant du 7e corps d'armée, à Chantilly et à Bruxelles, avenue de Charleroi (29 juillet 1880).

2° Membres honoraires (1).

MM.

1. BIGANDET (Mgr), ✠, évêque de Ramatha, vicaire apostolique d'Ava et du Pégou, à Rangoon (Birmanie) (27 janvier 1853).
2. DÉY, ancien directeur des domaines, à Château-Thierry (28 janvier 1854).
3. MIGNARD (Prosper), à Dijon (24 août 1859).
4. BONAPARTE (le prince Louis-Lucien), G. C. ✠, à Londres (28 janvier 1865).
5. CONEGLIANO (le duc DE), ✠, ancien député du Doubs, rue de Ponthieu, 62, à Paris (24 août 1865).
6. SEGUIN, ✠, recteur honoraire, à Paris (29 janvier 1872).
7. DREYSS, ✠, ancien recteur, inspecteur général honoraire, à Paris (27 juillet 1874).
8. ROZIÈRE (Eugène DE), O. ✠, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, sénateur, rue Lincoln, 8, à Paris (27 janvier 1878).
9. SERVAUX, O. ✠, sous-directeur honoraire au ministère de l'Instruction publique, boulevard Courcelles, 1, à Paris (27 juillet 1878).
10. PERRIER (Frédéric), O. ✠, inspecteur général honoraire des ponts et chaussées, boulevard Magenta, 137, à Paris (28 juillet 1880).
11. JACQUINET, O. ✠, ancien recteur, inspecteur général honoraire, boulevard Montparnasse, 84, à Paris (28 juillet 1880).
12. MÉRODE (le comte DE), ancien sénateur du Doubs, rue Saint-Guillaume, 14, à Paris (28 juillet 1881).

---

(1) Le nombre de ces membres doit être ramené, par voie d'extinction, à dix. (Règlement intérieur, art. 3.)

IV.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS NÉS DANS LES DÉPARTEMENTS DU DOUBS, DU JURA ET DE LA HAUTE-SAÔNE (ANCIENNE FRANCHE-COMTÉ).

MM.

1. Marmier (Xavier), O. ✻, de l'Académie française, rue Saint-Thomas d'Aquin, 1, à Paris (24 août 1839).
2. Circourt (le comte Albert de), ancien conseiller d'Etat, rue de Milan, 17, à Paris (28 janvier 1846).
3. Vieille (Jules), ✻, ancien recteur, inspecteur général honoraire, à Paris (21 août 1853).
4. Bergeret (le docteur), à Arbois (26 août 1856).
5. Grenier (Edouard), littérateur, à Baume-les-Dames et boulevard St-Germain, 174, à Paris (28 janvier 1856).
6. Petit (Jean), statuaire, rue Denfert-Rochereau, 89, à Paris (26 août 1856).
7. Toubin (Charles), ancien professeur, à Salins (24 août 1859).
8. Pasteur (Louis), G. C. ✻, de l'Académie française et de l'Académie des sciences, rue d'Ulm, 45, à Paris (30 janvier 1860).
9. Gigoux (Jean), O. ✻, artiste peintre, rue de Chateaubriand, 17, à Paris (24 août 1861).
10. Gérome (Jean-Léon), C. ✻, artiste peintre, de l'Académie des Beaux-Arts, boulevard de Clichy, 65, à Paris (24 août 1863).
11. Jacquenet (Mgr), évêque d'Amiens (28 janvier 1868).
12. Brultey (l'abbé), curé de Saponcourt (Haute-Saône) (24 août 1868).
13. Marcou (le docteur), géologue, à Salins et à Cambridge (Etats-Unis) (28 janvier 1870).
14. Morey (l'abbé), curé de Baudoncourt (Haute-Saône) (29 janvier 1872).

MM.

15. Gréa (l'abbé Adrien), ancien élève de l'Ecole des Chartes, ancien vicaire général de Saint-Claude (24 août 1872).

16. Reverchon, ✠, ancien député du Jura, à Audincourt (Doubs) (24 août 1872).

17. Tournier (Edouard), ✠ maître de conférences à l'Ecole normale supérieure, sous-directeur à l'Ecole des hautes études, rue de Tournon, 16, à Paris (25 août 1873).

18. Beuvain de Beauséjour (l'abbé Paul), curé de la basilique de Saint-Jean, rue du Clos, 21, à Besançon (25 août 1875).

19. Gainet (l'abbé), curé de Traves (Haute-Saône) (25 août 1875).

20. Baille (Charles), banquier, à Poligny (Jura) (31 juillet 1877).

21. Villequez, ✠, professeur et doyen à la Faculté de droit de Dijon (31 juillet 1877).

22. Prost (Bernard), sous-chef de bureau au ministère de l'intérieur, avenue Rapp, 3, à Paris (31 juillet 1877).

23. Giacomotti (Félix-Henri), ✠, artiste peintre, rue de Vaugirard, 39, à Paris (27 juin 1878).

24. Becquet (Just), ✠, statuaire, rue Denfert-Rochereau, 39, à Paris (27 juin 1878).

25. Valfrey (Jules), O. ✠, ancien sous-directeur au ministère des affaires étrangères, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 140, à Paris (29 juillet 1879).

26. Thuriet (Charles), président du tribunal de Saint-Claude (29 juillet 1879).

27. Rambaud (Alfred), ✠, professeur d'histoire contemporaine à la Faculté des lettres de Paris, rue d'Assas, 76, à Paris (28 juillet 1880).

28. Robert (Ulysse), inspecteur général des bibliothèques et archives, Grande-Rue, 31, à Saint-Mandé (Seine) (28 juillet 1880).

MM.

29. Bouchey (l'abbé), curé de Bonnétage (Doubs) (25 janvier 1882).

30. Finot (Jules), archiviste du département du Nord, à Lille (20 juillet 1882).

31. Vaulchier (le marquis de), ✠, au château du Deschaux (Jura) (20 juillet 1882).

32. Rapin (Alexandre), artiste peintre, 52, rue de Bourgogne, à Paris (20 juillet 1882).

33. Cizel (l'abbé), professeur au collège de Lachapelle-sous-Rougemont (24 juillet 1884).

34. Marlet (Adolphe), ancien conseiller de préfecture, à Dijon (29 janvier 1885).

35. Jeannerod (Georges), publiciste, 115, Grande-Rue, à Besançon (28 janvier 1886).

36. Toubin (Edouard), ancien professeur, à Salins (28 janvier 1886).

37. Duvernoy (Clément), bibliothécaire de la ville de Montbéliard (27 janvier 1887).

38. Girod (Paul), professeur à la Faculté des sciences de Clermont (27 janvier 1887).

39-40 . . . .

V.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS NÉS HORS DE L'ANCIENNE PROVINCE DE FRANCHE-COMTÉ.

MM.

1. Junca, ✠, ancien archiviste du Jura, à Paris (28 janvier 1865).

2. D'Arbois de Jubainville, ✠, ancien archiviste de l'Aube, professeur de langue celtique au Collège de France, correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions), boulevard Montparnasse, 84, à Paris (26 août 1867).

3. Champin, ✠, ancien sous-préfet, à Baume-les-Dames (29 janvier 1872).

MM.

4. Leclerc (François), archéologue et naturaliste, à Seurre (Côte-d'Or) (26 août 1872).
5. Barthélemy (le comte Edouard de), ✤, rue de Las Cases, 22, à Paris (25 août 1873).
6. Beaune (Henri), ancien procureur général, à Lyon (27 janvier 1874).
7. Pigeotte (Léon), avocat, à Troyes (27 janvier 1874).
8. Meaux (le vicomte de), ancien ministre, avenue Saint-François-Xavier, 10, à Paris (27 janvier 1874).
9. Beaurepaire (de), ✤, archiviste du département de la Seine-Inférieure, correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions), à Rouen (29 août 1875).
10. Tuetey (Alexandre), archiviste aux archives nationales, rue Laugier, 94, à Paris (31 juillet 1877).
11. Garnier (Joseph), ✤, archiviste de la Côte-d'Or, à Dijon (31 juillet 1877).
12. Dumay (Gabriel), ancien magistrat, à Dijon (28 juillet 1880).
13. Revillout (Charles), ✤, professeur de littérature française à la Faculté des lettres de Montpellier (29 juillet 1879).
14. Arbaumont (Jules d'), à Dijon (28 juillet 1881).
15. Bourquard (l'abbé), ancien professeur au lycée de Besançon, à Delle (Haut-Rhin) (28 juillet 1881).
16. Viellard (Léon), manufacturier, au château de Morvillars (Haut-Rhin) (28 juillet 1880).
17. Bouthillier (l'abbé), curé de Coulanges-lez-Nevers (20 juillet 1882).
18. Taine (Hippolyte), ✤, de l'Académie française, rue Cassette, 23, à Paris (29 janvier 1885).
19. Keller (Emile), député du Haut-Rhin, à Belfort (27 janvier 1887).
20. Babeau (Albert), correspondant de l'Institut, à Troyes (28 juillet 1887).

VI.

ASSOCIÉS ÉTRANGERS.

MM.

1. Kohler (Xavier), président honoraire de la Société jurassienne d'Emulation, à Porrentruy (28 janvier 1855).
2. Cantu (César), ✠, à Milan (28 janvier 1864).
3. Liagre, lieutenant général, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, à Bruxelles (25 août 1874).
4. Rossi (J.-B. de), ✠, à Rome (Piazza dell' Ara-Cœli) (27 juin 1878).
5. Gremaud (l'abbé), bibliothécaire cantonal, à Fribourg (Suisse) (29 juillet 1879).
6. Anziani (l'abbé), bibliothécaire en chef de la *Laurentienne*, à Florence (28 juillet 1880).
7. Arneth (le chevalier d'), directeur général des archives impériales et royales d'Autriche, à Vienne (28 juillet 1881).
8. Bonhote, bibliothécaire cantonal, à Neuchâtel (Suisse) (20 juillet 1882).
9. Daguet (Alexandre), professeur à l'Académie de Neuchâtel (Suisse) (29 janvier 1883).
10. Wauters (Alphonse), archiviste de la ville de Bruxelles, à Bruxelles (29 janvier 1883).
11. Vuy (Jules), vice-président de l'Institut national genevois, à Carouge (canton de Genève) (29 janvier 1883).
12. Kervyn de Lettenhove (le baron), ancien ministre, à Bruxelles et à Saint-Michel-lez-Bruges (29 janvier 1883).
13. Montet (Albert de), à Vevey (Suisse) (19 juillet 1883).
14. Brunnhofer, archiviste, à Aarau (Suisse) (19 juillet 1883).

MM.

15. **Mermillod** (Mgr), évêque de Lausanne et Genève (28 janvier 1886).
16. **Bachelin**, directeur du *Musée Neuchâtelois*, à Marin (canton de Neuchâtel) (27 janvier 1887).
17. **Du Bois-Melly**, à Plainpalais-Genève (28 juillet 1887).

LISTE DES ACADÉMICIENS DÉCÉDÉS EN 1887

Académicien honoraire.

Pioche (l'abbé), à Dole (28 janvier 1867), décédé le 2 juin.

Associé correspondant (classe des associés correspondants nés dans l'ancienne Franche-Comté).

Ronchaud (Louis de), directeur général des Musées et de l'Ecole du Louvre, à Paris (30 novembre 1848), décédé le 28 juillet.

Associé correspondant (classe des associés correspondants nés en dehors de l'ancienne Franche-Comté).

Braun, ancien conseiller à la Cour de Colmar (24 août 1849), décédé le 12 avril.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES (122)

CORRESPONDANT AVEC L'ACADÉMIE

FRANCE.

Aisne.

Société académique de Laon.
Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin.
Société archéologique de Vervins.

Allier.

Société d'émulation de l'Allier; Moulins.

Alpes (Hautes-).

Société d'études des Hautes-Alpes; Gap.

Aube.

Société académique de l'Aube; Troyes.

Aude.

Commission archéologique et littéraire de Narbonne.

Bouches-du-Rhône.

Académie d'Aix.
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille.
Société de statistique de Marseille.

Calvados.

Académie de Caen.
Société des antiquaires de Normandie; Caen.
Société d'agriculture de Caen.
Société française d'archéologie; Caen.

Charente.

Société d'agriculture de la Charente; Angoulême.

Charente-Inférieure.

Société d'agriculture, belles-lettres et arts de Rochefort.
Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis; Saintes.

Côte-d'Or.

Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.
Société d'agriculture de la Côte-d'Or; Dijon.
Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de Beaune.
Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuses du diocèse de Dijon.

Doubs.

Société d'agriculture du Doubs; Besançon.
Société d'émulation du Doubs; Besançon.
Société d'émulation de Montbéliard.
Société de médecine de Besançon.
Société de lecture de Besançon.

Drôme.

Société d'archéologie et de statistique de la Drôme; Valence.
Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers; Romans.

Eure-et-Loir.

Société d'agriculture d'Eure-et-Loir; Chartres.

Finistère.

Société académique de Brest.

Gard.

Académie de Nimes.
Comité de l'art chrétien; Nimes.

Garonne (Haute-).

Académie des Jeux-Floraux; Toulouse.
Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.
Société archéologique du Midi de la France; Toulouse.
Société des sciences physiques et naturelles de Toulouse.

Gironde.

Académie de Bordeaux.
Société philomathique de Bordeaux.

Hérault.

Société archéologique de Béziers.

Indre-et-Loire.

Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire; Tours.
Société médicale d'Indre-et-Loire; Tours.

Isère.

Académie Delphinale; Grenoble.

Jura.

Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.
Société d'émulation du Jura; Lons-le-Saunier.

Haute-Loire.

Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy.

Loire-Inférieure.

Société académique de Nantes.

Lot.

Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot; Cahors.

Maine-et-Loire.

Académie des sciences, belles-lettres et arts d'Angers.

Manche.

Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle de la Manche; Saint-Lô.
Société nationale académique de Cherbourg.

Marne.

Académie de Reims.
Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne; Châlons-sur-Marne.
Société des sciences et arts de Vitry-le-Français.

Haute-Marne.

Société d'histoire et d'archéologie de Langres.

Meurthe-et-Moselle.

Académie de Stanislas; Nancy.

Meuse.

Société philomathique de Verdun.

Nord.

Société d'agriculture, sciences et arts du Nord ; Douai.
Société d'émulation de Cambrai.
Société des sciences, arts et agriculture de Lille.

Oise.

Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise ; Beauvais.
Comité archéologique de Senlis.

Pas-de-Calais.

Société académique de Boulogne-sur-Mer.
Société d'agriculture de Boulogne-sur-Mer.

Puy-de-Dôme.

Académie de Clermont-Ferrand.

Haut-Rhin.

Société Belfortaine d'émulation.

Rhône.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.
Société d'agriculture, histoire naturelle et arts de Lyon.
Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.

Saône-et-Loire.

Académie de Mâcon.
Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône.
Société Eduenne ; Autun.

Haute-Saône.

Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône ; Vesoul.

Savoie.

Société des sciences, lettres et arts de Savoie ; Chambéry.
Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie ; Chambéry.

Savoie (Haute-).

Académie Chablaisienne ; Thonon.

Seine.

Académie des sciences morales et politiques de l'Institut de France ; Paris.
Comité des travaux historiques et des sociétés savantes près le ministère de l'Instruction publique.
Société de médecine légale ; Paris.
Société générale des prisons ; Paris.
Société philotechnique ; Paris.
Association scientifique de France ; Paris.
Société philomathique ; Paris.

Seine-et-Marne.

Société archéologique de Seine-et-Marne.

Seine-et-Oise.

Société des sciences morales, lettres et arts de Seine-et-Oise ; Versailles.
Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise ; Versailles.

Seine-Inférieure.

Académie des sciences belles-lettres et arts de Rouen.
Société Havraise d'études diverses.
Commission des antiquités de la Seine-Inférieure ; Rouen.
Société des sciences et arts agricoles et horticoles du Havre.

Somme.

Académie d'Amiens.
Société des antiquaires de Picardie ; Amiens.
Société Linnéenne du nord de la France ; Amiens.
Conférence scientifique et littéraire d'Abbeville.

Tarn.

Société littéraire et scientifique de Castres.

Tarn-et-Garonne.

Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne ; Montauban.
Société archéologique de Tarn-et-Garonne ; Montauban.

Var.

Société des sciences, belles-lettres et arts du Var ; Toulon.

Vaucluse.

Société littéraire et scientifique d'Apt.

Vosges.

Société d'émulation des Vosges ; Epinal.

ALLEMAGNE.

Société d'histoire et d'archéologie de la Thuringe ; Iéna.

ALSACE-LORRAINE.

Académie de Metz.
Société d'histoire naturelle de Metz.
Société des sciences, agriculture et arts de la basse Alsace ; Strasbourg.

BELGIQUE.

Académie royale de Belgique ; Bruxelles.
Société malacologique de Belgique ; Bruxelles.

BRÉSIL.

Musée national de Rio de Janeiro.

DOMINION DU CANADA.

Institut Canadien Français ; Ottawa.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Académie américaine des sciences et arts; Boston.
Académie des sciences naturelles de Philadelphie.
Institut Smithsonien; Washington.
Université John Hopkins de Baltimore.

ITALIE.

Académie royale des *Lincei;* Rome.
Académie royale de Lucques.

RUSSIE.

Société des naturalistes de l'université de Kiev.

SUÈDE.

Académie royale des sciences de Stockholm.
Université de Christiania.
Université de Lund.

SUISSE.

Société jurassienne d'émulation; Porrentruy (canton de Berne).
Société d'histoire du canton de Neuchâtel; Neuchâtel.
Société d'histoire et d'archéologie de Genève; Genève.
Institut national genevois; Genève.
Société d'histoire de la Suisse romande; Lausanne.

DÉPOTS PUBLICS

AYANT DROIT A UN EXEMPLAIRE DES MÉMOIRES.

Bibliothèque de la ville; Besançon.
— universitaire; id.
— du grand séminaire; id.
— du collège Saint-François-Xavier; id.
— des Frères de Marie; id.
— de Baume-les-Dames.
— de Montbéliard.
— de Vesoul.
— de Lons-le-Saunier.
— de Pontarlier.
— de Saint-Claude.
— de Salins.
— de Dole.
— de Gray.
— de Luxeuil.
— de Lure.
— de Belfort.
— du petit séminaire d'Ornans.
Archives du Doubs.
Archives de la Haute-Saône.
Archives du Jura.

TABLE DES MATIÈRES (1887)

PROCÈS-VERBAUX

MÉMOIRES



BESANÇON. — IMPRIM. ET STÉRÉOT. DE PAUL JACQUIN.

ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE BESANÇON

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE BESANÇON

ANNÉE 1888



BESANÇON

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE PAUL JACQUIN

Grande-Rue, 14, à la Vieille-Intendance

1889

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE BESANÇON

ANNÉE 1888

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 19 janvier 1888.

Etaient présents : MM. le marquis Terrier de Loray, président; Besson, le docteur Druhen, Ducat, Estignard, Fleury, Gauthier, le docteur Lebon, Lombart, Mieusset, Péquignot, Sayous, le chanoine Suchet; Jeannerod, membre correspondant; Pingaud, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 1887 est lu et adopté.

L'Académie fixe au 2 février le jour de la prochaine séance publique; elle adopte le programme de cette séance.

M. le président lit une étude biographique et critique sur M. Louis de Ronchaud, membre correspondant récemment décédé, et M. Mieusset une pièce de vers intitulée : *Une statue de Jeanne d'Arc à Reims.*

L'Académie adopte, sur les propositions de la commission des publications, la composition du volume des Mémoires pour 1887, et décide que l'impression aura lieu désormais à l'imprimerie Jacquin.

M. le chanoine Suchet lit une notice nécrologique sur M. l'abbé Pioche, membre honoraire.

Sont élus membres de la commission des publications pour 1888 : MM. Mieusset, Suchet, Gauthier, Besson, Lombart.

La séance est levée.

Le Président,
Mis TERRIER DE LORAY.

Le Secrétaire perpétuel,
L. PINGAUD.

Séance publique du 2 février 1888.

Etaient présents : MM. le marquis TERRIER DE LORAY, président; le chanoine BERGIER, le docteur DRUHEN, DUCAT, le chanoine FAIVRE, le docteur GAUDERON, LOMBART, MAIROT, MERCIER, MIEUSSET, PÉQUIGNOT, DE SAINTE-AGATHE, SAYOUS, le chanoine SUCHET; THURIET, membre correspondant; PINGAUD, secrétaire perpétuel.

La séance a lieu dans la grande salle de l'hôtel de ville.

Les lectures suivantes sont faites :

Louis de Ronchaud, par M. le président.

Les Corporations ouvrières en France et en Franche-Comté, discours de réception, par M. Lombart.

Réponse de M. le président.

Les Fêtes publiques en Franche-Comté, discours de réception, par M. de Sainte-Agathe.

Réponse de M. le président.

Le poète Marsoudet, de Salins, par M. Thuriet.

Une Statue de Jeanne d'Arc à Reims, poésie, par M. Mieusset.

A l'issue de la séance, l'Académie élit et M. le président proclame :

Dans l'ordre des membres correspondants nés en Franche-Comté :

1° M. Henri l'Epée, manufacturier, ancien président de la Société d'émulation de Montbéliard, à Sainte-Suzanne (Doubs);

2° M. l'abbé Petetin, aumônier de la Visitation, à Ornans.

La séance est levée.

Le Président,
Mis TERRIER DE LORAY.

Le Secrétaire perpétuel,
L. PINGAUD.

Séance du 15 février 1888.

Etaient présents : MM. le marquis Terrier de Loray, président ; Besson, Ducat, Estignard, Fleury, le docteur Gauderon, Gauthier, Lombart, le docteur Lebon, Mairot, de Sainte-Agathe, Sayous ; Jeannerod, membre correspondant ; Pingaud, secrétaire perpétuel.

Les procès-verbaux des séances des 19 janvier et 2 février sont adoptés.

Le secrétaire rend compte de l'état des impressions.

M. Mairot présente, au nom de la commission des finances, le projet du budget pour 1888, soit :

Recettes.		**Dépenses.**	
Arrérages de rentes . .	2,605	Pension Suard	1,800
32 cotisations à 20 fr. .	640	Frais de convocation. .	50
2 cotisations à 10 fr. .	20	Frais des séances publiques	125
Subvention du département	500	Au concierge	60
Vente du volume . . .	120	Bois, timbres, recouvrements	75
Droits de diplôme . .	10	Prix à décerner . . .	700
Intérêts des fonds placés.	35	Impression du volume .	1,300
	3,930		4,110

Soit un déficit de 180 fr. qui devra être couvert par le solde aux mains du trésorier.

Ce projet de budget est adopté, et l'apurement des comptes de 1887 remis à la prochaine séance.

Sous ce titre : *Un collectionneur franc-comtois*, M. Estignard communique une notice biographique et critique sur l'architecte Paris.

M. le secrétaire donne lecture d'une notice envoyée par M. Meynier, membre honoraire, sur l'abbé François, chanoine de Besançon.

La séance est levée.

Le Président,
Mis Terrier de Loray.

Le Secrétaire perpétuel,
L. Pingaud.

Séance du 15 mars 1888.

Etaient présents : MM. le marquis TERRIER DE LORAY, président; le docteur COUTENOT, le docteur DRUHEN, DUCAT, ESTIGNARD, le chanoine FAIVRE, le docteur GAUDERON, GAUTHIER, LOMBART, MAIROT, MIEUSSET, DE SAINTE-AGATHE, SAYOUS, le chanoine SUCHET; PINGAUD, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 15 février est lu et adopté.

L'Académie approuve l'échange de ses publications avec celles de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord.

Les comptes du trésorier pour l'année 1887 sont adoptés, sur le rapport de M. Mairot.

Sur la proposition de la commission des documents inédits, M. Beneyton est nommé membre de cette commission.

M. le secrétaire perpétuel lit son rapport sur les travaux des académiciens en 1887.

M. Sayous communique une notice sur M. Braun, associé correspondant.

M Gauthier lit les deux comptes rendus suivants :

MESSIEURS,

Je suis chargé par M. Alfred Bovet, de Neufchâtel, aujourd'hui Franc-Comtois d'adoption et président de la Société d'émulation de Montbéliard, d'offrir à l'Académie le Catalogue des Autographes qui composaient sa collection vendue en 1887 (1).

Ce catalogue, œuvre de deux de mes aînés de l'Ecole des Chartes, MM. Etienne Charavay et Fernand Calmettes, est devenu, grâce à l'érudition et à la haute compétence de ses auteurs, le miroir fidèle d'une réunion précieuse, formée avec un goût exquis, par quinze années de patience et de labeur. 2,138 autographes, absolument authentiques et malheureusement dispersés aujourd'hui, présentaient, dans la collection Bovet, un résumé vivant de l'histoire intellectuelle de l'Europe durant cinq siècles. Politiques, littérateurs, artistes, savants, femmes célèbres par l'esprit ou la beauté, s'y coudoyaient dans le plus aimable et le plus instructif des mélanges, de telle façon que l'érudition et la curiosité trouvaient dans

(1) *Lettres autographes* composant la collection de M. Alfred BOVET, décrites par Etienne CHARAVAY. Ouvrage imprimé sous la direction de Fernand CALMETTES. Paris, Charavay, 1887. In-4° de LVI et 880 pages. (Nombreux *fac-simile* dans le texte, 49 pl. hors texte.)

leurs écrits un régal des plus variés et des plus fins. La vente de ces trésors, accomplie pour permettre à M. Bovet de concentrer ses recherches et de spécialiser ses collections sur le terrain de l'histoire et de la biographie musicales, a enrichi mainte bibliothèque publique ou privée.

Mais il en survit, grâce au catalogue Charavay, plus que le souvenir, puisqu'à côté d'une analyse fidèle et claire de tous les documents, beaucoup, et des meilleurs, ont été reproduits en totalité ou en partie ; puisque d'innombrables gravures ou photogravures ont fixé les sceaux, les signatures des princes, des diplomates, des peintres, des lettrés du XVe au XIXe siècle. En même temps qu'une véritable *Isographie* permettant, à l'occasion, mainte confrontation utile, on a là, sous la main, un excellent manuel de l'amateur d'autographes et un guide sûr pour apprécier l'intérêt et la valeur, même vénale, de tel lambeau de vélin ou de papier jeté dans le commerce par le hasard des ventes publiques.

Sans entrer dans l'étude et le détail d'un recueil que chacun de vous désirera parcourir, je tiens à vous signaler, du moins, quelques autographes comtois que j'ai relevés, grâce aux tables méthodiques, magistralement dressées par mes confrères. Vous jugerez par ce simple aperçu et par les extraits qui ont pour notre terroir une saveur, pour notre histoire littéraire une utilité, des ressources que le catalogue de M. Bovet met libéralement à la disposition des chercheurs.

Vingt Franc-Comtois seulement sont représentés par une quarantaine de lettres soit autographes, soit reçues de quelque personnage célèbre. L'un, le plus lointain par la date, est ce fameux Jacques Coitier qui fut le confident de Louis XI en même temps que son médecin ; un ordre de Charles VIII annonçant à la Chambre des Comptes de Paris qu'il vient de lui donner pour vice-président l'ancien favori de son père, apporte à la biographie de Coitier un élément intéressant et inédit (1). Du chancelier Nicolas Perrenot de Granvelle, voici une lettre en espagnol, adressée de Madrid à Côme de Médicis (2). M. Bovet a fait reproduire la formule de salutation : « Besa las manos de Vostra Excellenza, » qui précède la signature, bien connue de nos érudits, du fameux Ornacien. Je citerai rapidement, sans leur rien emprunter, des lettres de Nodier (3) et de Suard (4), du diplomate Acton (5),

---

(1) N° 4 du catalogue. Lettre de Charles VIII. Amboise, 4 octobre 1483.
(2) N° 247. Lettre au duc de Florence. Madrid, 4 octobre 1539.
(3) N° 805. Paris, 8 septembre 1824 ; n°s 823, 847 et 872.
(4) N° 2097.
(5) N° 258. Naples, 29 janvier 1785.

de Lecourbe (1), des deux Cuvier (2), des médecins Bichat (3) et Desault (4), des peintres Courbet (5), Gigoux (6), Japy (7), Machard (8), en me bornant à citer deux lettres qui honorent deux peintres, l'un, Giacomotti, notre compatriote et notre confrère, l'autre, Français, dont nous avons tous admiré les œuvres, et qui mérite, pour avoir magistralement peint nos sites pittoresques, des lettres de naturalisation que vous devriez, Messieurs, lui accorder.

La lettre de Giacomotti, adressée à Bouguereau, lui recommande chaudement, pour une médaille du Salon, Nestor Bavoux, que nous avons tous connu gai et laborieux, quoique cloué par la paralysie et réduit à peindre, pour vivre, des fruits et des fleurs, faute de pouvoir aller chercher dans nos montagnes l'inspiration que son pinceau savait si bien trouver (9).

Celle de Français, que je vous demande la permission de reproduire, raconte en termes émus les derniers moments d'un sculpteur baumois, Bardey, qu'un modèle d'atelier soutint, soigna et nourrit jusqu'au jour où la misère et l'excès de travail brisèrent une carrière qui eût honoré la Franche-Comté et les arts (10). Bardey, excellent musicien, avait remporté au Conservatoire un premier prix de cor, et faisait partie de l'orchestre des Italiens. Entre temps, il sculptait, et son *Barbier du roi Midas* eut au Salon un succès incontesté. « Il gagnait sa vie dans la soirée, et employait ses journées à sculpter, écrit Français. A ce double travail il est devenu poitrinaire. A la fin de l'été dernier, en proie à un grand découragement, ne pouvant plus jouer du cor, il a trouvé dans son modèle habituel, Giaconelli, la suprême ressource. Le brave garçon lui a donné, depuis cette époque, la moitié de son temps, employant l'autre à gagner son pain. Non seulement il lui a posé cette belle figure qui est au Salon,

(1) N°° 363. 408 et 411.
(2) N°° 584, 585 et 575.
(3) N° 588. Paris, 6 juin 1799.
(4) N° 555. Paris, 1er mai 1792.
(5) N° 1640, 1641. Paris, 18 mai 1853 et Paris, 14 août 1866. Lettre à Charles Yriarte. Voici un extrait de cette lettre : « Sans nul doute, Monsieur, si fréquenter les salons et les antichambres, solliciter dans les bureaux, courber l'échine devant les hauts fonctionnaires, tendre les mains aux faveurs du pouvoir, est, à vos yeux, une marque de bonne éducation, vous avez raison de me reprocher d'avoir été mal ou imparfaitement élevé, et j'ai grand'peur de mériter vos reproches jusqu'à la fin de mes jours. »
(6) N°° 1546, 1567, 1597 et 1655.
(7) N° 1720. Paris, 19 décembre 1880.
(8) N° 1718. Paris, 28 janvier 1883.
(9) N° 1686. Paris, 24 mai 1876.
(10) N° 1621. Paris, 15 mai 1876.

mais il lui a prodigué les soins les plus assidus et les plus délicats, lui fournissant, à son insu, du charbon pendant l'hiver, le nourrissant un tiers du temps. En un mot, il l'a soutenu en vie jusqu'au moment de l'achèvement de sa statue. Le lendemain du jour où Bardey l'a conduite au Salon, plein d'espoir et de joie, il est mort.... »

Je m'arrête ici, non sans avoir signalé encore une lettre de don Francisco de Mello (1), adressée au parlement de Dole, et qui, sortie des Archives du Doubs, y serait sans doute rentrée si M. Bovet eût connu son origine. L'Académie tiendra certainement à transmettre à M. Alfred Bovet ses remerciements empressés d'un envoi qui lui est précieux à plus d'un titre, et à lui témoigner en même temps sa sympathie pour les consciencieux travaux de la Société dont il est le président.

Le *Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuses* du diocèse de Dijon, de janvier-février 1888, contient, sous la signature de M. Ch. Aubertin, une notice sur la sépulture de Guigone de Salins, veuve de Nicolas Rolin, chancelier des ducs de Bourgogne.

Ce nom seul de Salins révèle l'origine franc-comtoise de la femme du chancelier qui, sous le règne de Jean sans Peur et de Philippe le Bon, prit une si large part à la politique de ses maîtres et fut si redoutable à la France au lendemain du meurtre de Montereau. Je veux parler de Nicolas Rolin, qui, lui aussi, par sa famille, était originaire de nos montagnes, et dont l'image, comme celle de sa seconde femme, Guigone de Salins, est peinte sur le merveilleux diptyque de l'hôtel-Dieu de Beaune, sortie, dit-on, du pinceau flamand de Roger van der Weyden. Nous connaissons, à Besançon, le portrait de ces deux personnages, grâce à une copie à la gouache qui figure dans notre Musée de peinture, et la généalogie de la famille des Salins-la-Tour, de laquelle était issue, à la fin du XIVe siècle, l'épouse du chancelier Rolin, figure dans nos écrivains franc-comtois (2). A ce titre, la notice de M. Aubertin mérite une courte analyse dans le Bulletin de l'Académie. L'hôtel-Dieu de Beaune, fondé par Nicolas Rolin et sa femme, et qui, au dire de Paradin, « n'avait son égal dans le monde, » abrita jusqu'en 1790 la sépulture de Guigone de Salins, tandis que son époux reposait à Notre-Dame d'Autun, sa ville natale, sous une tombe d'airain où il était représenté en armure, ayant son épouse à ses côtés (1462).

(1) N° 468. Bruxelles, 8 janvier 1643.
(2) Guillaume, *Hist. des sires de Salins*, 1758, III, 47 et suiv.



Guigone mourut le 24 décembre 1470, huit ans après le chancelier, et son corps fut déposé dans un caveau, sous le maître-autel de la chapelle de l'hôtel-Dieu. En 1794, sa sépulture fut violée, le cercueil de plomb qui enveloppait ses restes fut enlevé et fondu, ses ossements jetés au fond d'un caveau, où des mains pieuses les recueillirent en 1796. Une réparation faite en 1876 dans la chapelle de l'hôpital de Beaune a remis au jour le caveau et les ossements de sa fondatrice ; on les a réunis dans un cercueil, et après une cérémonie solennelle et la rédaction d'un procès-verbal détaillé de l'exhumation et de la reconnaissance de la sépulture de Guigone, on a rendu en 1877, à la bienfaitrice de Beaune, la tranquille possession du tombeau qu'elle s'était choisi. Dans l'épitaphe que Guigone de Salins s'était fait graver de son vivant et dont M. Aubertin donne le texte, que nous reproduisons ici, Guigone rappelait non sans orgueil qu'elle était issue des comtes souverains de Bourgogne, c'est-à-dire de la maison de Vienne. Elle eut, avant de mourir, la satisfaction de marier sa fille avec un descendant direct de la même maison, en accordant la main de Philippote Rolin à Guillaume d'Oiselay, seigneur de La Villeneuve, qui ne crut pas se mésallier en épousant la petite-fille d'un bourgeois de Poligny.

Voici l'épitaphe de la mère et de la fille, que nous empruntons, dans l'intérêt de l'épigraphie franc-comtoise, à l'intéressante notice de M. Ch. Aubertin :

24 décembre 1470. *Epitaphe de Guigone de Salins, dans la chapelle de l'ancien hôtel-Dieu de Beaune.*

CY GIST NOBLE DAME DAME GUIGONE DE
SALINS ET DE VIENNE VEVVE DE FEV NOBLE
ET PUISSANT SEIGNEUR NICOLAS ROLIN CHEVALIER
IADIS CHANCELIER DE BOURGONGNE EN SON VIVANT
.... LIEU LAQUELLE Y TRESPASSA LE XXIV JOR
DE DÉCEMBRE L'AN MIL CCCCLXX. PRIEZ DIEU
POR EULX.

1er mai 1493. *Epitaphe de Philippote Rolin, femme de Guillaume d'Oiselay, seigneur de la Villeneuve, même chapelle.*

CY GIST DAMOISELLE PHILIPOTE ROLIN DAME DE BRAIGNY
FEMME DE GUILLAUME D'OYSELET Sr DE VILLENEUVE FILLE DU
FONDATEUR DE CÉANS, LAQUELLE TRESPASSA LE PREMIER JOR DE MAY
MCCCCIIIIxxXIII (1).

(1) *Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuses du diocèse de Dijon*, janvier-février 1888, p. 5-26.

M. de Sainte-Agathe lit le compte rendu suivant :

Quelques papiers de famille échappés à la destruction ont permis à M. Debidour de publier, dans les *Annales de l'Est* (1), la biographie d'un Comtois bien oublié : le général Grangeret, gouverneur de Longwy : voici, en quelques mots, l'histoire de cet enfant du pays.

Jean Grangeret naquit à Vezet (Haute-Saône) le 30 août 1737; il appartenait à une modeste famille de paysans et connut ainsi de bonne heure les fatigues et les privations.

Engagé à l'âge de quinze ans au régiment de Rouergue, il était sergent dix ans après, et sous-lieutenant à quarante-trois ans; il avait aussi pris part aux guerres de son temps et en particulier à la conquête de la Corse. Il servait comme lieutenant à la Martinique, lorsque la Révolution éclata : à son retour en France, il fut nommé capitaine au régiment de Rouergue, en 1792, et chef de bataillon en 1793. Il se distingua à Nerwinde et fut mis hors de combat à Valenciennes. Cette belle conduite le fit nommer général de brigade.

Peu après il prit part à la brillante campagne de Hoche en Allemagne. Ce général, qui avait été enfermé avec lui à Thionville, avait apprécié son mérite et il n'hésita pas à lui confier la garde de la forteresse de Longwy. C'était un point stratégique important pour les alliés; l'empereur d'Allemagne et le roi de Prusse ne ménagèrent pas les promesses et les flatteries pour gagner le gouverneur de la place. « Deux vaillans et généreux chefs, lui firent-ils écrire, char-
» mans de corps et d'esprit, singulièrement riches et bienfesans,
» onts jettées leurs regards sur une dame veuve quon dit être en
» votre pouvoir. Elle ora la libertée du choix de manière que celui
» qui nora pas fixé son attention félicitera encore son ami de son
» bonheur. Toujour et dans tous les instants vous éprouveres
» monsieur les avantages de leurs reconnaissances et de leurs puis-
» santes protections (2). »

Grangeret, officier sans fortune, sut résister aux tentations de l'étranger, et la place de Longwy resta française. Mais le gouvernement de la république ne sut pas récompenser ses longs et fidèles services. Un an après, le 2 août 1795, il fut relevé de son commandement, et sans quitter Longwy, il rentra dans la vie privée.

Marié en 1793 à une demoiselle Burthe, il avait deux enfants et sa solde perdue, il ne lui restait rien pour les nourrir et pour les élever. Il n'eut plus qu'un souci : obtenir un nouveau commandement ou au moins une pension de retraite. Il multiplia dans ce

(1) V. *Annales de l'Est*. Nancy, 1888, 2e année, p. 1.
(2) *Ibidem*, p. 7.

but les lettres et les démarches, et il est pénible de voir ce vieux soldat écrire, dans sa détresse, au ministre de la guerre : « Jusqu'à » quand frapperai-je en vain à la porte de la justice? J'ai tout sa» crifié pour ma patrie, et mon sang, citoyen, mon sang, qui n'a » point été épargné, n'a plus longtemps à couler dans mes » veines (1). » Mais ses appels restaient sans réponse. A deux reprises il s'adressa à son ancien camarade, le général Hoche, qui le recommanda enfin au ministre : mais le chagrin et les infirmités l'enlevèrent (15 avril 1797) avant qu'il eût pu obtenir ce qu'il désirait tant. Hoche lui-même mourait cinq mois après, sans avoir pu obtenir le moindre secours pour sa veuve. Elle se trouva dès lors sans protecteur et sans ressource, et elle se fit délivrer un certificat d'indigence par la municipalité, véritable témoignage de l'ingratitude du gouvernement à l'égard de son mari.

Singulière destinée que celle du général Grangeret, qui, né dans une chaumière de la Comté, mourut indigent dans cette forteresse de Longwy, dont il avait été le vaillant et incorruptible gouverneur. Cet acte de patriotique désintéressement méritait que son nom fût conservé et placé à côté de celui des autres généraux comtois de cette époque.

M. Pingaud lit le compte rendu suivant :

Le collège de Gray n'a guère d'histoire que depuis la seconde moitié du XVIIe siècle. On peut ressaisir ses origines jusque vers 1450; mais pendant longtemps ce fut une simple école dépendant de l'abbaye voisine de Corneux. En 1653, les Jésuites y succédèrent aux Prémontrés et en firent un établissement régulièrement organisé et relativement florissant. Après l'abolition de la Compagnie, le collège passa aux mains de prêtres séculiers envoyés par le séminaire de Besançon, jusqu'à sa ruine, en 1792.

Le livre qui lui a été consacré par M. Godard contient une analyse, faite avec soin et sous une forme intéressante, de toutes les pièces le concernant, soit aux archives de Gray, soit aux archives départementales de la Haute-Saône. Comme M. Feuvrier à Dole et M. Droz à Besançon, l'auteur nous montre en présence une république municipale sous la tutelle de l'Etat et une république scolaire se rattachant à l'Eglise; le gouvernement central est absent. On pensait alors que la direction des jeunes esprits appartenait de droit divin à la famille; et c'était la communauté urbaine, repré-

(1) V. *Annales de l'Est*. Nancy, 1888, 2e année, p. 14.

sentant directement les familles, qui réglait avec la puissance spirituelle l'exercice de cette direction.

Les principes admis d'un commun accord étaient ceux que l'Université actuelle trouve encore en tête de son décret constitutif, ceux « de la religion catholique et de la monarchie. » Le système d'éducation et d'enseignement était celui auquel les Jésuites donnèrent tant de vogue, et qu'ils surent d'ailleurs modifier, selon les besoins des temps, avec une habileté aussi incontestable que leur science. Quant aux intérêts en présence, ceux des Révérends Pères et ceux de la ville, ils furent plus d'une fois en conflit, témoin les procès et contestations réciproques qui comptent dans l'histoire du collège autant que les succès de ses élèves.

De cet ensemble de renseignements il résulte une fois de plus pour nous ce fait très simple et pourtant contesté de nos jours : c'est que les choses de l'enseignement avaient leur place légitime dans les préoccupations de nos ancêtres : place mesurée, il est vrai, et point encombrante ni ruineuse. Si chacun tenait ardemment à ses privilèges, du moins tous s'entendaient sur les principes de religion et les connaissances littéraires à inculquer à la jeunesse. De ce côté nous ne sommes point en progrès, bien au contraire.

M. Godard est professeur, et il a porté dans son livre des qualités sans doute très profitables à ses élèves, une composition méthodique, une composition claire et propre à animer même des questions de procédure ou de finances. Il sait juger les hommes et les événements en tenant compte de la différence des temps, et dans un sujet de si mince apparence, il a fait preuve à la fois d'érudition et d'impartialité. Une série de pièces justificatives et deux plans du collège, en 1675 et en 1788, terminent son volume.

La séance est levée.

Le Président,
Mis Terrier de Loray.

Le Secrétaire perpétuel,
L. Pingaud.

Séance du 19 avril 1888.

Etaient présents : MM. le marquis Terrier de Loray, président; Besson, Ducat, Estignard, le chanoine Faivre, Gauthier, Lombart, Mairot, Mieusset, le chanoine Suchet; Jeannerod, le

marquis DE VAULCHIER, membres correspondants; PINGAUD, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 15 mars est lu et adopté.

M. le président notifie à l'Académie la mort de M. l'abbé Bouchey, associé correspondant franc-comtois. M. Lombart se charge de rédiger la notice d'usage.

M. le secrétaire perpétuel lit, au nom de M. Fleury, des extraits d'une étude importante consacrée à la *Familiarité de Vercel.*

M. Gauthier communique une notice, avec pièces à l'appui, sur plusieurs peintres franc-comtois du XVIIe et du XVIIIe siècle.

La séance est levée.

Le Président,
Mis TERRIER DE LORAY.

Le Secrétaire perpétuel,
L. PINGAUD.

Séance du 17 mai 1888.

Etaient présents : MM. le docteur DRUHEN (président); le chanoine BERGIER, BESSON, DUCAT, le chanoine FAIVRE, GAUTHIER, LEBON, DE SAINTE-AGATHE et SAYOUS.

En l'absence de MM. les président, vice-président et secrétaires, M. le docteur Druhen occupe le fauteuil du président, et M. Gauthier celui du secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 19 avril est lu et adopté.

Après le dépouillement de la correspondance, l'Académie décide qu'il sera pourvu en juillet à une place vacante d'académicien résidant.

En l'absence de M. le marquis de Loray, M. de Sainte-Agathe donne lecture d'une notice historique sur l'abbaye des Dames de Migette, qui es retenue pour la prochaine séance publique.

Une notice sur Francis Monnier, professeur au collège Rollin, précepteur du prince impérial, est ensuite lue par M. Druhen et réservée pour la séance publique de juillet.

M. le secrétaire communique à l'Académie un mémoire manuscrit de vingt pages, accompagné de planches, sur le prieuré augustin et l'église prieurale de Grandecourt, adressé par une personne qui habite la Haute-Saône. Ce mémoire, qui, plus développé, rentrerait dans le cadre des concours historiques et archéologiques ouverts par la compagnie, ne peut être renvoyé à une commission spéciale, par cette double raison, qu'il est ostensiblement

signé, et que d'autre part, aucun concours d'histoire n'est indiqué pour l'année 1888. Il sera retourné à son auteur avec observations et le programme des prochains concours d'histoire.

M. Gauthier communique le texte inédit de l'inventaire du mobilier de Pierre de La Borde, avocat bisontin, mort en 1359. L'intérêt de ce document réside principalement dans la nomenclature d'une bibliothèque professionnelle, composée pour moitié de textes et commentaires de droit civil, pour moitié de textes et commentaires de droit canon. En outre il fait connaître la position sociale relativement élevée que tenaient à Besançon les membres du barreau au milieu du XIVe siècle, et apporte un contingent utile à l'histoire d'une corporation qui, de tout temps, a joué un rôle considérable dans la vie politique du pays.

L'ordre du jour appelant l'élection des commissions ayant à juger les concours de 1884, sont élus commissaires du concours d'éloquence : MM. les chanoines Suchet et Bergier et M. de Sainte-Agathe; commissaires du concours d'économie politique : MM. Lombart, Péquignot et Gauthier.

La séance est levée.

Le Président de la séance, Dr Druhen aîné.

Le Secrétaire de la séance, J. Gauthier.

Séance du 21 juin 1888.

Etaient présents : MM. le marquis Terrier de Loray, président; le docteur Druhen, Ducat, le chanoine Faivre, Fleury, Gauthier, Guichard, le marquis de Jouffroy, le docteur Lebon, Lombart, Mairot, de Sainte-Agathe, Sire, le chanoine Suchet, Vuillermoz; Jeannerod, membre correspondant; Pingaud, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 17 mai est lu et adopté.

M. le président notifie la mort de MM. Ed. Baille, académicien titulaire, et Edouard de Barthélemy, associé né en dehors de la Franche-Comté.

M. le président prévient l'Académie que cette année aucun travail n'a été présenté ni au concours d'éloquence, ni au concours d'économie politique.

L'Académie décide qu'elle échangera à l'avenir ses publications avec la Commission des monuments historiques du Pas-de-Calais.

M. Gauthier rend compte de la récente séance publique de la Société d'émulation de Montbéliard, à laquelle il a, avec M. Mairot, représenté l'Académie. Les relations entre deux sociétés unies par les mêmes travaux et le même attachement à la patrie comtoise ont été reprises de la façon la plus cordiale, et en devenant régulières à l'avenir, ne pourront que profiter à l'une et à l'autre. Tel est le vœu que M. Gauthier rapporte de Montbéliard, et auquel l'Académie s'associe, en remerciant ses deux délégués.

M. l'Epée, associé correspondant, présente à l'Académie, par l'intermédiaire de M. Sire, des dessins et photographies servant à faire connaître une pompe de son invention, dont le mécanisme ingénieux est fondé sur les variations du mercure dans la cuvette d'un baromètre. L'Académie remercie M. l'Epée et son interprète, et ordonne le dépôt de ces pièces aux archives.

L'Académie approuve la liste de deux candidats à une place d'associé résidant, qui lui est présentée par la commission des élections, et fixe la date de la séance publique au jeudi 26 juillet.

M. Lombart lit une notice nécrologique sur M. l'abbé Bouchey, associé correspondant.

M. Suchet communique une pièce de vers envoyée par M. Beneyton, intitulée l'*Aïeul*.

M. Sayous présente un travail devant lui servir de discours de réception, intitulé *l'Exposition de Marie-Thérèse*, souvenirs d'un voyage récent.

La séance est levée.

Le Président, Mis TERRIER DE LORAY.

Le Secrétaire perpétuel, L. PINGAUD.

Séance du 19 juillet 1888.

Etaient présents : MM. le marquis TERRIER DE LORAY, président; le docteur DRUHEN, DUCAT, FLEURY, le docteur LEBON, LOMBART, MAIROT, PÉQUIGNOT, DE SAINTE-AGATHE ; PINGAUD, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 21 juin est lu et adopté après rectifications faites par M. le président et M. Pingaud.

M. David, pensionnaire Suard, écrit pour notifier qu'il a été reçu licencié ès sciences mathématiques, et qu'il compte, l'année prochaine, commencer à Paris la préparation de son agrégation.

M. le chanoine Suchet lit un travail sur les *Femmes célèbres de Franche-Comté*.

L'Académie règle le programme de la prochaine séance publique.

Les choix des sujets pour les concours d'éloquence et d'économie politique sont remis à la séance de novembre. Deux commissions composées, la première, de MM. Suchet, Fleury et de Sainte-Agathe, la seconde, de MM. Mairot, Péquignot et Lombart, sont chargées de préparer ces choix.

M. Pingaud lit quelques parties d'un travail de M. Meynier, membre honoraire, sur la *Franche-Comté en 1789*. Renvoi à la commission des publications.

La séance est levée.

Le Président,
Mis TERRIER DE LORAY.

Le Secrétaire perpétuel,
L PINGAUD.

Séance publique du 26 juillet 1888.

Etaient présents : MM. le marquis TERRIER DE LORAY, président; le chanoine BERGIER, le docteur DRUHEN, DUCAT, LOMBART, MAIROT, MIEUSSET, PÉQUIGNOT, SAYOUS, le chanoine SUCHET, VUILLERMOZ; PINGAUD, secrétaire perpétuel.

La séance a lieu dans la grande salle de l'hôtel de ville.

Les lectures suivantes sont faites :

1° L'*Abbaye de Migette*, par M. le président.

2° *Francis Monnier*, par M. le docteur Druhen.

3° Les *Femmes célèbres de Franche-Comté*, par M. le chanoine Suchet.

4° L'*Exposition Marie-Thérèse*, souvenirs d'un voyage récent, discours de réception par M. Sayous.

5° *Un rêve à Paris*, poésie, par M. Mieusset.

A l'issue de la séance publique, les membres susnommés, auxquels s'étaient joints MM. les docteurs Lebon et Gauderon, ont élu :

Dans la classe des associés résidants :

M. le chanoine de Beauséjour, curé de Saint-Jean, déjà associé correspondant.

L'Académie a élu président pour l'année 1888-1889 M. Estignard, et vice-président M. Mieusset.

Le Président,
Mis TERRIER DE LORAY.

Le Secrétaire perpétuel,
L. PINGAUD.

Séance du 15 novembre 1888.

Etaient présents : MM. ESTIGNARD, président ; le chanoine DE BEAUSÉJOUR, le chanoine BERGIER, le docteur COUTENOT, le docteur DRUHEN, DUCAT, le chanoine FAIVRE, GAUTHIER, le marquis DE JOUFFROY, le docteur LEBON, MAIROT, PÉQUIGNOT, DE SAINTE-AGATHE, SAYOUS, le chanoine SUCHET ; PINGAUD, secrétaire perpétuel.

Les procès-verbaux des séances des 19 et 26 juillet sont lus et adoptés.

L'Académie accepte l'échange de ses publications avec celles de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc et de l'Observatoire météorologique central de Mexico.

Le secrétaire perpétuel dépose sur le bureau les ouvrages suivants, envoyés en hommage :

Thuriet (Charles), *Petites poésies san-claudiennes.*

Dr Paul Girod, les *Eponges des eaux douces d'Auvergne.*

Id., les *Fourmis, leurs sociétés et leurs villes.*

Id., *Recherches sur la chlorophylle des animaux.*

Id., *Quelques mots sur la flore d'Auvergne.*

Id., les *Microbes.*

Id., l'*Homme préhistorique.*

Toubin (Charles), *Essai sur la domination aryenne.*

De Montet (Albert), la *Jeunesse de Mme de Warens.*

Baudin et Jeannot, *Annuaire statistique et démographique*, année 1887.

M. le secrétaire adjoint rend compte à l'Académie des nouvelles mesures qu'il a prises pour l'aménagement de la bibliothèque.

L'Académie décide qu'il sera pourvu, en janvier 1889, à deux places d'associé résidant, une place d'associé né en Franche-Comté, une place d'associé né en dehors de la Franche-Comté.

Il est décidé, après discussion, que les sujets suivants seront proposés en 1890, aux concurrents aux prix d'éloquence et d'économie politique :

1° Eloquence. — Etude sur les Noëls franc-comtois et les représentations des mystères et moralités en Franche-Comté.

2° Economie politique. — Quelles ont été en Franche-Comté les causes principales des variations de la valeur de la propriété immobilière, soit rurale, soit urbaine, depuis 1830 jusqu'à nos jours ?

M. Pingaud lit, au nom de M. Fleury, la première partie d'un compte rendu développé sur le travail de M. Franz Funck-Brentano intitulé : *Philippe le Bel et la noblesse franc-comtoise.*

L'élection d'un trésorier est remise au mois de janvier 1889.

Sont élus membres de la commission des élections : MM. Mairot, de Loray, Suchet, Péquignot, de Beauséjour, de Sainte-Agathe, Druhen.

La séance est levée.

Le Président,
ESTIGNARD.

Le Secrétaire perpétuel,
L. PINGAUD.

Séance du 21 novembre 1888.

Etaient présents : MM. MIEUSSET, vice-président ; le chanoine BERGIER, le chanoine DE BEAUSÉJOUR, le docteur COUTENOT, le docteur DRUHEN, DUCAT, FLEURY, le docteur GAUDERON, GAUTHIER, le docteur LEBON, MAIROT, PÉQUIGNOT, DE SAINTE-AGATHE, SAYOUS, VUILLERMOZ ; PINGAUD, secrétaire perpétuel.

Cette séance extraordinaire a pour but de faire représenter l'Académie aux obsèques de Mgr Besson, évêque de Nîmes, qui de 1844 à 1875 a honoré ses concours, puis partagé ou inspiré ses travaux, et qui lui appartenait encore comme membre honoraire.

L'Académie sera représentée officiellement à ces obsèques par MM. Suchet et de Beauséjour. Une couronne sera offerte en son nom. Un crédit de 150 francs est voté à cet effet, et à l'unanimité.

La séance est levée.

Le Vice-président,
P. MIEUSSET.

Le Secrétaire perpétuel,
L. PINGAUD.

Séance du 19 décembre 1888.

Etaient présents : MM. ESTIGNARD, président ; le chanoine DE BEAUSÉJOUR, le chanoine BERGIER, le docteur COUTENOT, le docteur DRUHEN, DUCAT, le chanoine FAIVRE, FLEURY, GAUTHIER, le docteur LEBON, LOMBART, MAIROT, MIEUSSET, PÉQUIGNOT, DE SAINTE-AGATHE, SAYOUS, le chanoine SUCHET, le marquis TERRIER DE LORAY, VUILLERMOZ ; PINGAUD, secrétaire perpétuel.

Les procès-verbaux des séances des 15 et 21 novembre sont lus et adoptés.

M. le président notifie la mort de M. Marlet, associé correspondant. M. Pingaud se charge de rédiger la notice d'usage.

L'Académie approuve la liste de candidatures dressée par la commission des élections, en ce qui concerne les associés résidants et les associés nés en dehors de la Franche-Comté.

M. le président lit une notice sur Mgr Besson, destinée à la prochaine séance publique.

M. Gauthier lit une notice nécrologique sur M. de Soultrait, qui est également retenue pour cette séance.

Sont réélus membres de la commission des finances : MM. Mairot, Gauthier et Lebon.

La séance est levée.

Le Président,
ESTIGNARD.

Le Secrétaire perpétuel,
L. PINGAUD.

Notice sur M. SAINT-GINEST, *par M.* DUCAT.

M. Etienne-Bernard Saint-Ginest naquit à Toulouse, le 15 février 1831. Notre excellent confrère se rattachait cependant à notre région par d'anciennes alliances de famille, du côté maternel, avec des personnes originaires de notre malheureuse Alsace.

Quoi qu'il en soit, il était devenu réellement Bisontin par sa position, par ses intérêts, et plus encore par le cœur.

M. Saint-Ginest avait, dès son jeune âge, montré les dispositions les plus heureuses pour la carrière qu'il devait embrasser. Fils d'un important et honorable entrepreneur de travaux, il s'était adonné très facilement aux études multiples de la construction et des arts qui s'y rattachent. A la suite d'un concours public, on le désigna, à dix-neuf ans, comme lauréat de la ville de Toulouse, pour être envoyé et pensionné à Paris, où il passa avec succès les examens d'admission à l'Ecole nationale des Beaux-Arts.

Là aussi, il compta promptement parmi les meilleurs élèves ; il arriva dans un bon rang en première classe, y obtint plusieurs médailles et eut place dans le concours préparatoire pour le grand prix de Rome. Malheureusement il fut arrêté, pour l'entrée en loge, par une grave maladie qui l'obligea à un retour de deux ans au pays natal.

Dès qu'il fut suffisamment rétabli, l'ardent travailleur se hâta d'aller reprendre ses études. Il les avait commencées sous la direc-

tion d'un architecte distingué, M. Henri Labrouste, à qui Paris doit le beau monument de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, il les continua sous celle de M. Questel, l'éminent auteur de l'église Saint-Paul, à Nimes, qui a depuis dirigé les travaux de réparation du Palais et du Musée de Versailles.

L'élève se ressentit des hauts mérites de ses maîtres, et lorsque plus tard, M. Baltard, architecte de la ville de Paris, l'employa dans la direction de ses nombreuses entreprises, il sut apprécier ses qualités et alla jusqu'à lui faire entrevoir une collaboration qui l'aurait définitivement fixé dans la capitale

C'est à cette époque que le préfet du Doubs, M. Pastoureau, s'adressa au même M. Baltard, pour en obtenir quelqu'un qu'il pourrait attacher avec confiance et d'une manière exclusive à son administration. Plusieurs propositions furent faites, mais le choix s'arrêta sur M. Saint-Ginest; celui-ci n'accepta qu'après bien des hésitations l'offre qui devait fixer son avenir; mais enfin il se rendit. Un arrêté préfectoral du 3 août 1861 le chargea du service des bâtiments départementaux, ainsi que du contrôle des travaux des communes.

La valeur personnelle du nouvel arrivant fut promptement connue et établie parmi nous; la dignité de son caractère, l'aménité de ses relations, lui gagnèrent bientôt la sympathie de ses confrères et celle des chefs d'administration et du public. Enfin une honorable alliance, contractée à Auxonne, lui créa de nouveaux liens avec le monde des architectes et des constructeurs de notre pays. En fondant une famille à Besançon, il se donna irrévocablement à nous.

Si M. Saint-Ginest avait dû rester limité, dans l'exercice de sa profession, par les conditions trop restreintes de son installation, il aurait laissé après lui déjà assez d'édifices pour que l'on puisse juger de l'étendue de ses connaissances et de la variété de son talent. En effet, sous son habile direction, on a construit un tribunal civil à Pontarlier; des prisons dans cette même ville, ainsi qu'à Montbéliard et à Baume; un bâtiment pour les archives départementales à Besançon; puis, récemment, un grand établissement pénitentiaire dans notre banlieue Il avait préparé encore un projet de transformation du vieil asile de Bellevaux; et aussi un grand avant-projet, établi avec le concours des services intéressés de l'Etat et de la ville, pour la reconstruction, ou au moins une transformation presque complète de notre Palais de justice.

Mais, après ses premières années de séjour, M. Saint-Ginest fut autorisé par le successeur de M. Pastoureau à accepter une clientèle

qui se présentait d'elle-même et qui devait lui rester toute personnelle. Il fut chargé alors de quelques travaux communaux qui, malgré leur rang secondaire, portent tous l'empreinte bien remarquable de leur auteur; nous citerons, entre autres, la petite église du village les Allemands, dans l'arrondissement de Pontarlier.

En même temps, on confia à notre confrère toute une série de constructions particulières très importantes. Des modifications apportées par la municipalité à notre promenade Granvelle fournirent à M. Saint-Ginest l'occasion d'embellir ce principal quartier de la ville. Il y éleva des façades dessinées avec goût et y créa des habitations dans lesquelles il sut appliquer, d'une manière ingénieuse, les inventions relatives au confortable moderne.

Au dehors, il élevait d'élégantes maisons de plaisance dans chacun des trois départements de notre Franche-Comté. Il a continué ainsi jusqu'à ses derniers jours, et il laisse inachevées de belles constructions qui devaient ajouter encore à sa réputation.

M. Saint-Ginest était à la fois président de la Société d'architecture et président de celle des Amis des beaux-arts. C'est avec son concours désintéressé que cette dernière a organisé ses diverses expositions publiques. La Société d'émulation du Doubs le comptait parmi ses membres depuis 1866; elle a publié, dans son volume de cette même année, les dessins qu'il fit pour accompagner une intéressante monographie du palais Granvelle, faite par l'érudit bibliothécaire de la ville, M. Castan.

L'Académie de Besançon ouvrit ses rangs à notre confrère en 1877 ; quelques-uns de ses ouvrages sont mentionnés dans les rapports du secrétaire en 1882 et 1883. Pour les mémoires de notre Compagnie, M. Saint-Ginest a donné des extraits de ses plans de la nouvelle maison d'arrêt, qui accompagnent un excellent travail fait par M. le chanoine Faivre, sur le régime pénitentiaire.

Nous mentionnerons seulement son entrée dans un grand nombre de commissions départementales ou municipales, où l'on appréciait de plus en plus son savoir et son dévouement. On l'avait adjoint ainsi à l'administration des hospices, au contrôle des projets pour les travaux communaux, à la direction des musées, à l'enseignement de notre école des beaux-arts, etc., etc.

Le jour de l'inauguration de la statue de Jouffroy, dont il avait dessiné l'élégant piédestal, M. Saint-Ginest reçut du ministre qui présidait à la fête les palmes d'officier d'académie. Pour le public, cette première récompense officielle fut regardée comme n'étant que le prélude d'une autre distinction bien justement méritée et qui se trouve maintenant perdue pour lui.

Nous sommes amené, à présent, à parler des grands travaux que la ville projetait depuis quelques années et dont elle chargea M. Saint-Ginest. Il s'agissait de construire un Observatoire, d'élever deux fontaines monumentales et de donner des développements importants à notre ancien lycée. Notre confrère procéda à ces études et à leur mise à exécution.

Il paraissait à ce moment être arrivé à l'apogée de sa situation ; il occupait, au point de vue professionnel, une position des plus élevées et des plus enviables. Il réalisait aussi ce rêve de tout architecte, de se faire pour soi et les siens une demeure établie de toutes pièces sur son propre programme. Ce fut l'instant où tout à coup l'adversité lui apparut et sembla se dresser devant lui pour frapper, de coups terribles, lui-même et ses œuvres.

Des difficultés de tous genres surgirent sous chacun de ses pas et se succédèrent sans interruption.

Devant cette avalanche d'épreuves qui bouleversaient toutes ses prévisions, dans cette lutte qui devenait quotidienne, il déploya sans cesse un calme et une énergie de caractère qui faisaient l'admiration de ses nombreux amis.

Mais sa santé, déjà atteinte précédemment par des excès de travail, en fut complètement ébranlée. Le 9 août 1887, il tomba sous une violente attaque de paralysie à laquelle il n'a pu survivre depuis un an que par les prodiges de science et de soins dont il était l'objet. Pendant ce temps, il se trouva obligé de chercher parmi ses confrères des collaborateurs pour ses travaux.

Dernièrement, sa situation semblait s'améliorer; il essayait de se remettre petit à petit à ses occupations. Pour activer son rétablissement, il crut pouvoir demander à l'air vif de nos montagnes frontières un complément de remède, et il partit pour le Col-des-Roches, où il savait trouver une excellente installation.

Mais le mal avait continué sourdement son œuvre ; il était trop tard. Au milieu des parents et des amis qui ne le quittaient pas, il fut frappé d'une nouvelle et décisive attaque, contre laquelle les soins les plus actifs restèrent impuissants. Après une longue et bien pénible agonie, il succomba le 2 septembre, dans les bras de sa famille en pleurs et recevant, des mains sacerdotales d'un frère bien-aimé, les secours suprêmes de la religion.

Reposez en paix maintenant, cher et regretté confrère. Vous avez connu la prospérité et l'épreuve, votre tâche est achevée. Vos œuvres si nombreuses rappelleront et honoreront votre mémoire devant le pays.

Votre famille en deuil trouvera dans nos profondes sympathies et

surtout dans de chrétiennes espérances, un adoucissement à sa grande douleur.

Pour nous, nous n'oublierons pas que, dans chacune des sociétés dont vous étiez membre, vous étiez un excellent confrère, un ami dévoué.

Notice sur M. le comte Charles-Amédée Beneyton, *par M. le chanoine* de Beauséjour.

Messieurs,

Le 7 septembre 1888, s'éteignait, après plusieurs années d'une cruelle maladie, l'un des membres dont votre Compagnie a particulièrement le droit de s'honorer. Quoiqu'il fût entré tard parmi vous et que la douleur l'eût retenu trop souvent loin de vos séances, nul n'était plus dévoué à l'Académie et n'ambitionnait de lui faire une plus large part dans son activité intellectuelle : vous avez nommé M. Charles-Amédée Beneyton.

Il naquit le 26 mai 1824, à Metz, où son père était directeur divisionnaire des subsistances militaires. Sa famille paternelle n'était point originaire de notre province (1); mais sa famille maternelle était essentiellement comtoise. Elle est du reste trop connue pour avoir besoin d'être vantée. Nommer les Lyautey, c'est parler tout ensemble de courage militaire, de générosité d'âme, de dignité de caractère, d'inépuisable charité. Voilà dans quelle atmosphère de vertus et au sein de quelles traditions domestiques fut élevé le jeune Beneyton. Les enseignements de la famille furent complétés par l'éducation du célèbre collège de Juilly. Là, en se formant lui-même, Charles-Amédée apprit à connaître et à aimer, entre tous ses autres maîtres, M. l'abbé de Salinis et M. l'abbé de Bonnechose, tous deux destinés à l'épiscopat, le dernier même à la pourpre romaine. Aussi était-ce, jusque dans ces dernières années, un de ses

(1) La famille Beneyton, primitivement originaire de Savoie, où elle était anciennement connue, passa successivement en Briançonnais, en Dauphiné, en Lyonnais, en Bourbonnais et enfin dans l'Ile-de-France. Au commencement de ce siècle (8 janvier 1812), M. François-Nicolas-Léon Beneyton, chevalier de la Légion d'honneur, directeur divisionnaire des subsistances militaires à Besançon, épousa dans cette ville M[lle] Anne-Maria Lyautey, dont deux frères devinrent généraux et le troisième intendant militaire. De ce mariage naquirent M. Léon Beneyton, aujourd'hui ancien conseiller à la cour de Besançon, et M. Charles-Amédée Beneyton.

meilleurs souvenirs que celui de ces jours bénis où il avait eu l'honneur d'être distingué surtout par M. l'abbé de Bonnechose, et de nouer avec lui une respectueuse amitié que plus tard le cardinal de Rouen voulait bien entretenir encore.

Lorsque l'étudiant de Juilly eut achevé ses études classiques, il entra comme attaché au ministère des finances ; il avait alors vingt ans. Il y fit un stage de quelques années et en sortit pour devenir contrôleur des contributions directes à Vesoul, puis à Gray. Dès son arrivée dans ces deux villes, le jeune contrôleur fut remarqué. Son grand air, sa belle tenue, la correction de sa mise, l'élégance de ses démarches, la finesse de son langage, tout en lui était fait pour plaire. Il se trouvait à Gray en 1849.

Cette date ne peut passer inaperçue, elle est une étape dans la vie du futur académicien de Besançon. Au commencement de l'automne de cette année, le choléra avait éclaté à Gray avec fureur, il sévissait dans tous les quartiers de la ville et presque dans toutes les maisons, les convois funèbres se succédaient à travers les rues, les habitants fuyaient de toutes parts, l'épouvante était partout. Quelques jeunes hommes animés de l'esprit de foi, et s'armant du courage chrétien, eurent la pensée de tenir tête à l'orage, ou du moins de résister au découragement général, ils s'offrirent eux-mêmes pour soigner les cholériques ; M. Beneyton se fit remarquer parmi tous les autres. Le théâtre de son zèle fut l'hôpital lui-même. C'est là que le vit à l'œuvre Mgr Mathieu, quand ce prélat, ne souffrant d'être devancé par personne en dévouement comme en activité, accourut pour consoler et bénir ceux que la maladie avait atteints. Il le félicita de son zèle et lui obtint, comme récompense, la croix de chevalier de l'ordre du Saint-Sépulcre.

Pendant son séjour à Gray, M. Beneyton connut et épousa Mlle Gosse de Serlay, qui devint la fidèle compagne de sa vie et, après avoir été le charme de sa jeunesse, demeura la consolation de ses amertumes aux jours de tristesse, et le ferme appui de ses combats au dernier instant de sa vie. Mais nous ne sommes encore qu'aux jours de bonheur. En 1852, M. Beneyton dut quitter Gray pour l'Alsace, où il venait d'être nommé percepteur et où il devait rester onze ans. Le ciel avait béni son union, sa jeune famille croissait autour de lui, faisant en même temps sa gloire et sa joie. Tout alors semblait pour lui plein d'attraits. Le pays s'embellissait à ses yeux au point de lui faire l'illusion de sa Franche-Comté, dans laquelle cependant il s'était promis de revenir un jour. Les légendes des saints de la contrée ravissaient son imagination et touchaient son cœur. Il étudiait sainte Richarde et sainte Odile, ces deux saintes si popu-

laires sur les bords du Rhin. Il parcourait les anciens monastères du pays. Sans le savoir, il transportait ainsi hors de lui les douces impressions et les suaves couleurs qui inondaient son âme. Nous avons de ce temps et de ces impressions un témoin bien sincère, c'est lui-même ; il se révèle à nu dans l'ouvrage (1) qu'il fit imprimer à Metz en 1854, avec tout le luxe artistique, sinon des anciens manuscrits, du moins des premières éditions de l'imprimerie. Tout y est simple, gracieux, émouvant, rapide. On y sent partout le souffle d'un cœur animé par la foi et réchauffé par les douces et saintes affections du foyer.

Il résida, comme percepteur, successivement à Benfeld et à Dannemarie dans l'Alsace, à Chaource dans l'Aube, puis à Maubeuge, montrant partout les qualités qu'il possédait : le charme de la conversation, le goût de l'étude, l'amour de l'art. C'est alors qu'il fut nommé membre correspondant des académies de Metz, d'Arras et de Saint-Omer. De Maubeuge, il revint à Colmar.

Toutefois, il se trouvait encore trop éloigné de notre pays, devenu le sien à tant de titres ; tout l'y rappelait. En 1868, on lui offrit un poste de premier ordre, mais loin de la Franche-Comté ; il le refusa et accepta avec bonheur des fonctions plus modestes peut-être, mais qui satisfaisaient mieux ses désirs et ses goûts, celles de percepteur de la ville de Besançon. Il retrouvait ici ses souvenirs de vacances, ses impressions de jeune homme, ses affections de famille, ses sujets d'étude, ses relations sociales ; on pourrait presque dire sa terre. Ses notes nombreuses, ses cahiers, ses recherches, sont remplis de noms franc-comtois, d'études héraldiques sur nos anciennes familles ; ses autographes, testaments, sceaux, cachets, pièces diverses, se rapportent à notre histoire. Du reste, s'il vint avec plaisir parmi nous, il y fut reçu de même, et la bienveillance qu'il sut déployer jusque dans les délicates fonctions qu'il avait à remplir n'a pas peu contribué à rendre faciles les relations qui commencèrent avec lui. Mgr Mathieu, qui avait conservé le souvenir de son dévouement à Gray, s'applaudit tout particulièrement de son arrivée, et voulant fêter son retour par une gracieuse attention, lui offrit, le 2 avril 1869, la croix de chevalier de Pie IX.

La guerre de 1870 le trouva prêt à remplir son devoir jusqu'au bout. Son caractère chevaleresque, son âme ardente, l'amour qu'il

---

(1) *Chroniques, Contes et Légendes*, par Charles-Amédée BENEYTON, 1 vol. in-4°, VIII-125 pages. Dumoulin, libraire-éditeur à Paris, 1854. — A la dernière page est écrit : Imprimé à Metz, chez Palley et Rousseau, imprimeurs-libraires de Mgr l'évêque, rue des Clercs. — « Dieu soict bény. »



avait pour la France, le culte qu'il avait gardé pour l'Alsace et la Lorraine, ces deux provinces alors l'enjeu des combats et aujourd'hui tristement unies dans un même deuil, tout le déterminait à l'attitude martiale qu'il prit des premiers. Sans doute, dans notre ville de guerre, entourée par l'ennemi, quel est celui qui, dans ces douloureux jours, ne fit pas son devoir? C'est à peine un mérite de l'avoir accompli; mais encore n'oublions pas que ce soldat d'occasion, patriote sincère, généreux en tout, non seulement portait avec plaisir le sabre et le képi, pour lesquels il avait, ce semble, un attrait natif, mais, de plus, plaçait gaiement sur son épaule la hache et la pioche nécessaires à former des palissades et à creuser des tranchées. Ajoutons encore qu'il faisait partie d'une autre milice, et que, le soir, lorsqu'il revenait des remparts, il avait encore à exercer dans les hôpitaux et les ambulances le ministère qu'il avait pratiqué toute sa vie, celui des pauvres, des malades et des blessés.

Avec la paix, les fonctions administratives reprirent leur cours. M. Beneyton continua les siennes jusqu'en 1880, époque où il demanda la liquidation de sa retraite. Dans son esprit, c'était surtout pour jouir d'une plus complète indépendance vis-à-vis du gouvernement, pour se livrer avec plus de facilité à ses œuvres de charité et de religion, et pour se donner davantage aux études vers lesquelles le portaient ses goûts artistiques et ses aspirations littéraires. Votre Compagnie lui ouvrit ses portes le 24 juillet 1884. Ce choix était en tout justifié. Si le nouvel élu ne vous apportait pas des œuvres nombreuses, il ne manquait cependant pas de titres littéraires, il avait écrit quelques nouvelles dans la *Revue contemporaine*, donné dans les journaux des articles critiques et bibliographiques, fait des recherches sur les monastères d'Alsace, publié ses *Chroniques*, *Contes et Légendes*, mais surtout exprimé le désir et offert la promesse de répondre par son travail à l'honneur que vous lui faisiez en le recevant parmi vous.

Il tint parole et donna son discours de réception dans la première séance publique qui suivit son élection, 29 janvier 1885. Le sujet est : *le Respect*. Il se livre tout entier dans ces pages, avec ses qualités morales et ses qualités littéraires. La correction et la tenue en tout semblaient être sa devise, c'est celle que dans son discours il souhaite à tout individu, toute famille, toute société, et pour la réaliser il indique : la haute influence du respect chrétien.

Cet esprit fin, délié, spirituel, aimable, était surtout dominé par la sensibilité et l'imagination. C'est le chemin de la poésie; il s'y engagea d'instinct et y fit des pas rapides; témoin cette char-

mante fable, *le Lapin,* qu'il lut à une de vos séances privées; témoin le rapport sur le concours de poésie qui lui fut promptement confié et qui, lu dans la séance publique du 27 juillet 1887, lui fit grand honneur en révélant chez lui une parfaite connaissance des règles de l'art, et même le souffle qui fait les poètes. Cette tendance poétique de son esprit ne tarda pas à s'accentuer davantage encore et fut l'inspiratrice de cette œuvre qui parut en 1888, œuvre de longue haleine, d'une haute philosophie et parfois d'une mélancolie lugubre : *le Roi de Rome....* Mais nous arrivons à cette époque trop tôt venue pour sa famille, pour ses amis et pour l'Académie, où la douleur le condamna tout à fait à l'impuissance. Du fond de sa retraite pourtant il s'intéressait à vos travaux, se faisant rendre compte des moindres incidents de vos séances, et ne cessait de retoucher cette pièce de poésie qui devait être la dernière sortie de son cœur et de sa plume, et à laquelle il souhaitait les honneurs d'une lecture publique. Nous lui en avons entendu lire, dans l'intimité, quelques strophes pleines de fraîcheur. Il l'avait intitulée : *l'Aïeul;* elle est restée inachevée.

Plusieurs fois nous avons appelé M. Beneyton poète; il le fut non seulement la plume à la main, mais encore dans tout le détail de sa vie. Que de traits ne pourrait-on pas relever à l'appui de ce jugement! Il sentait avec force, se faisait un idéal sur chaque chose et le poursuivait avec ardeur. Signalons en finissant ce rêve charmant, comme du reste tous les rêves, celui de son chalet de *la Saussaye.* Depuis de nombreuses années, il avait conçu l'idée d'une habitation au sommet des montagnes, à travers les bois, loin du bruit et du tracas du monde. Il la réalisa dès son retour en Franche-Comté. Bientôt, en effet, la ferme qu'il possédait sur le territoire de Fleurey-lez-Saint-Hippolyte est changée en chalet, les bois qui l'avoisinent sont percés de larges avenues, les prairies sont aménagées en pelouses parsemées de bosquets, et c'est là qu'au milieu d'une nature à demi sauvage, il aimait à passer de longues vacances, méditant en face de l'horizon sans fin, priant au pied de la grande croix dont il avait fait comme un signal au sommet du rocher qui domine sa demeure. « Quelle santé *la Saussaye* donne à ceux qui l'habitent! » me disait-il un jour en me montrant avec complaisance ses petits-enfants. C'est cette santé qu'il pensa venir y chercher à la fin de l'été dernier, quand, déjà épuisé, il s'y fit transporter. Il n'y trouva, hélas! que la mort, mais une mort adoucie par les soins assidus de sa pieuse compagne et les tendresses émues de ses chers enfants, une mort sanctifiée par la prière et consolée par l'espérance.

Ses obsèques eurent lieu dans la petite et modeste église de Fleurey. Elles prirent un caractère particulier d'intimité; le corps était entouré de quelques amis fidèles, des membres de la famille et des cultivateurs du pays. La sincérité des regrets et des larmes qui s'échappaient du cœur et des yeux de tous remplaçait le luxe des tentures funèbres et l'éclat des couronnes. Cependant, au pied de la bière, sur un coussin de velours rouge, étaient rangées les décorations du défunt : celle de chevalier du Saint-Sépulcre, celle de chevalier de Pie IX, celle de chevalier de Charles VII d'Espagne. Une chaîne d'or, à laquelle étaient attachées les clefs de saint Pierre, s'y développait en cercle, représentant les insignes de camérier secret d'épée et de cape, titre que le pape Léon XIII avait accordé à M. Beneyton le 3 mai 1884. Les faveurs pontificales ne s'étaient pas du reste bornées là, car le même pontife lui avait donné, l'année précédente (20 mars 1883), à Rome, où il se trouvait alors, pour lui et ses descendants par ordre de primogéniture, le titre de comte romain.

L'auteur de ces lignes présidait ces funérailles. Il s'y trouvait à des titres divers. Le premier, celui du moins qu'il veut nommer avant tout autre, est celui d'ami, ayant dès longtemps reçu des marques de bienveillante affection de la part de celui à qui il allait donner le dernier adieu ; le second est celui de délégué de l'autorité diocésaine, à laquelle M. Beneyton était uni par des liens nombreux, mais plus spécialement par ses fonctions de membre de la fabrique de l'église métropolitaine de Saint-Jean. Le troisième enfin est celui de représentant de votre Compagnie. A ce dernier titre, il avait à payer votre dette; il le fait aujourd'hui par cette notice qu'il vous présente, et à laquelle il vous demande de donner valeur et autorité en en approuvant le sens et l'esprit.

Discours prononcé par M. ESTIGNARD *aux obsèques de M.* MICHEL, *membre titulaire.*

MESSIEURS,

L'Académie est cruellement éprouvée. La mort frappe sur elle d'une manière si rapide et si rude, qu'elle nous laisse à peine le temps de jeter quelques mots suprêmes de justice et d'affection aux amis de notre esprit et de notre cœur. Trois de nos confrères ont succombé en quelques mois, et voilà qu'aujourd'hui j'ai à

conduire à la dernière halte de la vie le soldat dévoué de toutes les causes que je m'honorais de servir avec lui.

L'Académie perd en M. Michel un de ses membres les plus érudits, un travailleur infatigable, un lettré et un légiste des plus habiles.

Cet hommage public de respect, ces regrets hautement exprimés, nous les devons non seulement à l'académicien, mais au vaillant lutteur qui, dès sa jeunesse, a tenu la plume de journaliste et n'a cessé de combattre, n'écoutant qu'une seule voix, celle de sa conscience, ne servant qu'une seule cause, celle de Dieu et de la France, qu'il ne séparait pas.

Pendant quarante-trois ans, il resta sur la brèche, défendant ses convictions, défendant la monarchie, qu'il considéra toujours comme seule capable de sauver la patrie, soutenant une polémique de tous les jours, de tous les instants, et cela avec des alternatives de succès et de revers, mais sans se décourager jamais.

Le journal qui lui est confié, il le voit grandir et prospérer, il le rédige sans collaboration aucune, avec une indépendance absolue de caractère, sans concession aux idées des autres, même aux idées de ceux qui se vouent, comme lui, à la défense des intérêts religieux et sociaux. Son mérite consiste dans une argumentation simple et claire ; mais cette simplicité, qui est un signe de force, ne lui enlève ni la puissance ni la verve : sa logique est nette et lucide ; cette argumentation n'est jamais violente, elle est toujours empreinte de courtoisie et d'urbanité. C'est grâce à un travail opiniâtre qu'il peut mener son œuvre à bonne fin. On le trouve toujours prêt à défendre les grands principes, base de notre société, sans ambition aucune pour lui-même, sans souci de la fortune, sans souci des honneurs, indifférent même à la louange et à la popularité, qui séduisent tant d'âmes faibles, ne demandant que le triomphe de la noble cause qu'il a entrepris de soutenir. Comment ne pas admirer ce dévouement absolu, cette existence si bien remplie ? Honneur à l'homme qui a porté ainsi l'étendard de la catholicité, que l'on ne peut jamais soupçonner de défaillance, qui est resté sur la ligne droite avec une constance inflexible, fidèle à son Dieu et à son roi !

Des amitiés illustres le récompensent de son zèle, de l'énergie de ses convictions. Montalembert le prend pour confident de ses pensées intimes ; Mgr Besson et le comte de Mérode, appréciant la fermeté de son caractère, la rectitude de son jugement, ont pour lui une profonde affection et un véritable attachement.

Ces témoignages publics de respectueuse sympathie, nous les

devons aussi à l'écrivain fécond qui trouva le temps, en dehors de ses travaux quotidiens, de défendre la religion catholique dans deux volumes. Jeune, il entreprend de réfuter un des plus audacieux ennemis de l'Eglise. Obligé, dans ses dernières années, de condamner à la retraite et au silence ses généreux enthousiasmes, témoin des triomphes de l'injustice et des violences heureuses, il se réfugie dans l'étude de notre histoire religieuse et des textes sacrés, et publie sa *Recherche de la véritable religion,* où il prouve la supériorité et l'origine divine du catholicisme, et où il s'élève de plus en plus comme écrivain et comme penseur.

Sa vie reste d'accord avec ses doctrines et avec ses écrits, et au milieu des découragements, des hésitations, des apostasies dont il est le témoin, il pratique hautement ses croyances. Il collabore à toutes les œuvres qui peuvent venir en aide aux misères du pauvre ; ardent partisan de la liberté de l'enseignement, il ouvre une souscription pour la fondation du collège que dirigera l'éminent évêque de Nimes. Par son dévouement à notre province, par la dignité de son attitude, par ses mœurs austères, par sa foi sincère, par une bienveillance et une douceur qui ne se démentent jamais, il se fait estimer de ses adversaires eux-mêmes.

Nous conserverons toujours vivant le souvenir de cet homme de cœur.

Mais nous n'avons pas à le plaindre. Sa vie a été remplie par des luttes toujours nobles, souvent fructueuses, par un travail toujours utile, par une espérance et un idéal supérieurs à nos divisions, à nos commotions politiques. Il a vécu, il est mort avec une foi profonde, inaltérable, avec la sérénité et la confiance des plus grands chrétiens. Il a vécu dans le travail, dans l'amour de la famille, de cette famille qui l'a constamment entouré d'affection avec la plus touchante sollicitude, et à laquelle il laisse cette même foi religieuse et la mémoire de ses vertus. Il a vécu avec courage dans la conscience et dans le bien, il meurt entouré des sympathies et du respect de tous.

C'est le catholique fervent, c'est l'homme de conscience et de devoir, c'est le patriote ardent, passionné, que nous venons saluer une dernière fois.



Notice sur M. l'abbé Bouchey, *curé de Bonnétage, membre correspondant, par M.* Lombart.

Le 29 mars dernier, l'Académie a perdu l'un de ses membres correspondants, M. l'abbé Bouchey, curé de Bonnétage. Il était né en 1828, sur le territoire de Mandeure, où ses parents exerçaient l'humble profession de bûcheron.

S'il s'éleva lui-même au-dessus de cette modeste condition, il le dut surtout à la décisive influence d'une première éducation chrétienne.

Doué des plus heureuses dispositions naturelles, d'un esprit vif et ouvert, animé du désir de s'instruire, il trouva dans le respectable curé de Blamont, d'abord un maître affectueux et dévoué, plus tard un généreux protecteur. Admis par ses soins au petit séminaire de Consolation, puis au grand séminaire de Besançon, Eugène-Augustin Bouchey termina brillamment ses études ecclésiastiques en 1855. Ordonné prêtre, il fut peu de temps après nommé vicaire à Montbéliard.

C'était un théâtre heureusement choisi pour permettre au jeune ecclésiastique d'utiliser les ressources d'un esprit cultivé. Sans être un orateur dans la plus haute acception du mot, il savait se faire écouter. Chez lui l'austérité de l'enseignement religieux se voilait sous les formes agréables d'un style toujours élevé et d'une diction toujours pure. C'était un travailleur convaincu et infatigable; aussi d'autres études ne tardèrent-elles pas à solliciter son activité.

Le village de Mandeure, auquel le rattachaient ses meilleurs souvenirs d'enfance, est situé à une faible distance de Montbéliard, il devint souvent le but de ses promenades. Il cherchait d'abord, sur ce sol naguère si bouleversé, à reconstituer par la pensée les temples, les arcs de triomphe, les bains, le théâtre de l'antique cité gallo-romaine devenue un modeste village. Il nous décrit lui-même avec complaisance les lieux si souvent parcourus.

« Une belle et riche campagne de prairies et de champs en » culture, au milieu de laquelle le Doubs promène ses ondes tran- » quilles ; de chaque côté, une ceinture de collines couronnées de » forêts ; au centre, les flèches de deux églises, s'élevant frêles et » gracieuses au sein d'un groupe de maisons blanches.... voilà » Mandeure. »

L'amour du village natal lui inspira le désir d'en écrire l'histoire.

Deux années de patientes recherches lui suffirent à peine pour réunir ses matériaux. Encouragé et soutenu dans ses efforts par la bienveillance de M. le président Clerc, il put soumettre à l'Académie, après deux nouvelles années d'un labeur assidu, son mémoire intitulé : *Recherches historiques sur la ville, la principauté et la république de Mandeure. Origines et histoire abrégée de l'ancien comté de Montbéliard.*

Le sujet était vaste, trop vaste peut-être; néanmoins l'auteur sut y déployer des qualités sérieuses.

« Nous avons affaire ici, disait le rapporteur du concours d'histoire, à un homme éminemment laborieux, à un chroniqueur » qui ne craint pas d'aller au fond des choses, qui ne se rebute ni » des difficultés ni des démarches.... »

Le mémoire fut couronné dans votre séance publique du 24 août 1861; il obtint un prix de quatre cents francs.

L'abbé Bouchey publia cet ouvrage en 1862. Une page détachée de l'introduction suffira pour vous faire apprécier l'importance du travail et la somme d'efforts qu'il avait exigée de son auteur.

« Jadis, dans les temps les plus reculés, avant les données de » l'histoire, Mandeure était une ville celtique; après la conquête » des Gaules par Jules César, elle devint, sous la domination romaine, » une cité de premier ordre. Après la grande ruine, les Bourguignons et les Francs en font un des boulevards de leur puissance » dans nos contrées, et les aïeux des comtes de Montbéliard, une » de leurs capitales.... En un mot, Mandeure, l'une des métropoles » séquanaises du peuple-roi, théâtre de grandes magnificences et » de grandes ruines, *castrum* des Bourguignons et des Francs, » capitale du comté d'Elsgau, principauté ecclésiastique, champ » clos des luttes politiques et religieuses de grands prélats et de » grands seigneurs, dernier asile de la liberté aux jours néfastes de » 1793, république enfin entrée la dernière dans la grande famille » française, Mandeure est sans contredit l'un des lieux les plus » intéressants de la vieille Séquanie.... »

Dans cette page, qui résume tout le livre, on sent passer le souffle d'un vif amour du sol natal. Le rapporteur du concours de 1862, en rendant hommage au patriotisme du concurrent, y trouvait un motif d'indulgence pour certains défauts inséparables d'un premier essai.

Une année s'était à peine écoulée lorsque M. Bouchey présenta aux suffrages de votre Compagnie un deuxième mémoire historique, son *Etude sur l'abbaye de Belchamp, de l'ordre des Prémontrés, au comté de Montbéliard.*

L'auteur s'était inspiré de cette pensée de Montalembert : « Chaque abbaye a son histoire pleine de mérites et de services, » dignes d'une éternelle mémoire.... »

L'ancienne abbaye de Belchamp, située sur la rive gauche du Doubs, à égale distance de Montbéliard et d'Audincourt, a été fondée par Thierry II, comte de Montbéliard, vers le milieu du XIIe siècle. Elle est fille de Corneux près Gray, et mère du prieuré de Vaux-lez-Vernois, près d'Héricourt. Son histoire n'a d'ailleurs rien de bien saillant. Ses abbés et ses moines ne tardèrent pas à donner le spectacle d'un scandaleux relâchement. Les princes luthériens de Montbéliard purent, dès 1552, profiter de cette situation pour chasser les religieux et s'emparer de leurs biens.

Le sujet de cette monographie était un peu stérile. L'auteur n'en fut point découragé ; il puisa aux sources, fouilla les archives des Prémontrés de Tarascon, et sut donner à sa dissertation de l'intérêt et du mouvement. C'est surtout au point de vue de l'introduction de la réforme dans le pays de Montbéliard que ce mémoire peut être utilement consulté.

Etudiant l'histoire avec ardeur, soutenu par une ferme volonté, l'abbé Bouchey pouvait, dès 1864, soumettre au jugement de l'Académie une troisième étude historique, ayant pour objet les anciennes seigneuries de Blamont et de Clémont.

Le rapporteur du concours d'histoire était, cette année-là, M. l'abbé Besson. Avec l'élévation de style et de pensée qui lui est propre, l'éminent écrivain sut faire, dans une juste mesure, la part de l'éloge et celle, toujours plus délicate, de la critique.

Tout en rendant hommage à l'intelligence vive, pénétrante, exercée, du concurrent, ainsi qu'à l'érudition savante que révélait son mémoire, il le mettait en garde contre les graves inconvénients de la prolixité, et blâmait chez lui certains écarts de plume où l'entraînait parfois l'esprit de polémique. « Il faut, lui disait-il, respecter » ses contradicteurs en les redressant ; la vérité n'est que dans le » calme et la modération.... »

Je ne me permettrais certes pas de m'élever contre des critiques tombées de si haut, mais je voudrais pouvoir, dans une certaine mesure, en atténuer la portée.

M. l'abbé Bouchey apportait dans ses relations privées une grande bienveillance. Comment eût-il pu, la plume à la main, s'écarter des traditions et des habitudes de sa vie entière ?

Pour un jeune vicaire, il était difficile, en étudiant l'histoire de la réforme dans le pays de Montbéliard, de ne pas rencontrer sur sa route des faits, des appréciations, de nature à froisser ses

sentiments intimes. De là cette vivacité un peu trop passionnée qui, sans justifier certains écarts de polémique, permet cependant de les juger avec une certaine indulgence. C'est ce que fit d'ailleurs votre Compagnie en accordant, sur les conclusions du rapporteur, un prix de deux cents francs au mémoire sur les seigneuries de Blamont et de Clémont.

Ainsi, en quatre années notre regretté confrère avait soumis à l'Académie trois études importantes jugées dignes de récompense.

En présence de cette studieuse fécondité, on pouvait espérer que par d'autres travaux il s'assurerait dans l'avenir un rang distingué parmi les historiens de cette province.

Sa nomination en 1865 à la cure de Bonnétage, dans le canton du Russey, en l'éloignant des centres intellectuels, en le privant des ressources qu'offrent aux érudits les riches bibliothèques et les dépôts publics, arrêta l'essor de son activité.

Néanmoins, malgré les occupations absorbantes du ministère pastoral, il ne renonça point à ses travaux préférés. Il consacra ses loisirs à des œuvres hagiographiques et religieuses.

Il chercha dans son voisinage, dans sa paroisse même, de nouveaux sujets d'études.

Peu après son installation à Bonnétage il était appelé auprès d'un vieillard infirme et gravement malade. C'était le seul frère survivant du chartreux dom Lessus, l'un des vingt et un prêtres du diocèse de Besançon mis à mort pour la foi pendant la tourmente révolutionnaire. Ambroise Lessus possédait quelques souvenirs de famille, pieusement conservés comme des reliques du saint prêtre martyr. Il en fit don à son nouveau pasteur et lui transmit de vive voix tous les détails conservés par tradition sur la vie, l'apostolat et la mort de dom Lessus. Il n'en fallut pas davantage pour enflammer le zèle de M. l'abbé Bouchey. Il conçut et réalisa le projet de remettre en lumière la figure du saint religieux.

Dans son histoire de dom Lessus publiée en 1867, il a su retracer un tableau saisissant de l'existence précaire à laquelle se voyaient condamnés alors les prêtres restés fidèles à leur foi et à leurs serments. Ce petit livre n'a pas sans doute une grande portée au point de vue historique, mais il ne manque ni d'intérêt ni de qualités littéraires.

Deux autres opuscules ont en outre été publiés par M. Bouchey : 1° en 1878, une *Histoire de sainte Foy*, patronne de Rosureux ; 2° en 1879, une *Monographie de la sainte maison et de la chapelle de Notre-Dame de Lorette au Cerneux-Monnot ;* ce dernier ouvrage avec la collaboration de M. l'abbé Bourdenet, curé de Cerneux.

Cette *Monographie de la chapelle de Lorette au Cerneux-Monnot*, grâce aux nombreux faits historiques, aux traits de mœurs, aux renseignements biographiques groupés par les auteurs autour de leur sujet, ne manque pas d'intérêt.

C'est en 1661 que la chapelle fut construite sur le modèle de la Santa Casa de Lorette. La tradition veut que la statue miraculeuse vénérée dans ce petit sanctuaire y ait été apportée dès la fin du XVe siècle par un pieux pèlerin venu de Lorette.

Les pèlerinages, à cette époque de foi vive, entraient dans les mœurs des montagnards de Franche-Comté. Ils ne craignaient pas de prendre le bâton du pèlerin, de franchir à pied les Alpes et d'aller à Rome s'agenouiller aux pieds du souverain pontife. Souvent leur retour s'effectuait par le sanctuaire vénéré de Lorette. C'est ainsi que fut édifiée la chapelle du Cerneux, et qu'elle devint un lieu de pèlerinage très fréquenté aux XVIIe et XVIIIe siècles.

L'église du Cerneux fut érigée en paroisse dès 1807 ; elle se rattache d'ailleurs par un côté tout spécial à l'histoire du diocèse. En 1816, le curé, M. l'abbé Chardon, y fonda une école secondaire libre. Cette école prospéra sous sa paternelle direction et resta florissante jusqu'en 1831.

Fréquentée par l'élite de la jeunesse de nos montagnes, elle donna à l'Eglise un grand nombre de prêtres distingués, dont quelques-uns sont encore aujourd'hui l'honneur du chapitre métropolitain.

Une autre œuvre plus importante occupait M. l'abbé Bouchey dans les dernières années de sa vie. Voisin de la paroisse de Fontenelle, où avait vécu en apôtre et en saint le P. Receveur, originaire de Bonnétage, fondateur de l'ordre de la Retraite, M. Bouchey entreprit d'écrire la vie de ce prêtre vénérable, dont la cause était à cette époque introduite en cour de Rome, où s'instruit encore le procès de béatification. Il avait recueilli sur ce sujet des matériaux considérables et sut mener à bonne fin, malgré les défaillances d'une santé de plus en plus ébranlée, cette œuvre de bénédictin. Son manuscrit, à cause même de son importance, ne sera destiné qu'à une publicité restreinte. Il en préparait un abrégé plus à la portée du lecteur que rebute la vue d'un ouvrage de longue haleine. La mort vint le surprendre au milieu de ce second travail.

C'était en 1882 que vous l'aviez élu membre correspondant de l'Académie ; rarement distinction honorifique fut mieux justifiée.

L'abbé Bouchey était resté toute sa vie l'homme éminemment laborieux, le chroniqueur infatigable du concours de 1861. Si depuis bien des années, il avait cessé de briguer la palme acadé-

mique, il avait su trouver un champ nouveau pour son activité. Ses importantes recherches et ses communications le rattachaient encore à votre Compagnie.

Vos regrets, Messieurs, se sont associés à ceux du clergé, qui perd en lui l'un de ses membres les plus distingués, à ceux de la population de Bonnétage, qui entourait son digne pasteur d'affection et de respect.

Notice sur M. MARLET, *associé correspondant, par M.* PINGAUD.

M. Marlet (François-Adolphe), né à Ornans le 20 septembre 1815, est mort à Dijon le 8 décembre dernier. Il appartenait à l'Académie comme membre correspondant depuis le 29 janvier 1885. Pendant toute sa vie, il a justifié par diverses publications la distinction que vous lui aviez conférée, et dont il se disait particulièrement honoré.

Après de bonnes études commencées aux collèges ecclésiastiques de Dole et de Fribourg, achevées au collège royal de Besançon, M. Marlet se destinait à la profession d'architecte ; il dut sacrifier ses goûts à des considérations de famille, et à son arrivée à Paris, au lieu de prendre le chemin de l'Ecole des beaux-arts, il se dirigea vers l'Ecole de droit. De retour à Besançon en 1838, il se faisait inscrire au tableau des avocats ; mais sa vocation première subsistait, et lui fit volontairement négliger le Code pour l'art et la poésie. Après la mort de ses parents, il regagna Paris, cette fois libre de se livrer à ses occupations préférées.

Il y fréquenta l'atelier classique d'Auguste Hesse, et aussi l'atelier, non moins libre que bruyant, où son compatriote Gustave Courbet préparait les premières manifestations du réalisme. Il figure dans le tableau fameux l'*Enterrement à Ornans*, sous les traits de ce romantique aux cheveux longs et à la figure fatale qui, placé à l'arrière-plan, contemple de haut la lugubre et grotesque assemblée, comme les deux philosophes dans l'*Orgie romaine* de Coutures. On le retrouve également dans un tableau d'intérieur, de la même main et du même caractère, aujourd'hui au musée de Lille.

J'ignore si les études artistiques de M. Marlet aboutirent alors, même aux essais d'un modeste amateur ; en tout cas, comme beaucoup de jeunes gens de sa génération, il avait l'esprit ouvert sur tous les horizons, et donnait à ses aspirations la forme préférée

de la jeunesse, celle de la poésie. La plupart des vers qu'il composa à cette époque ont été recueillis par lui dans un agréable et élégant volume intitulé *Feuilles détachées*, et qui n'a paru qu'en 1874.

La révolution de 1848 le ramena dans sa ville natale, où il fut appelé aux honneurs municipaux. C'est alors qu'il commença à écrire en prose, et vint à vous, Messieurs, avec un mémoire sur cette question mise au concours : « Signaler la tendance générale à sortir de sa condition; exposer ses avantages et ses dangers pour l'ordre social. » Ses juges ne lui accordèrent pas le prix; ils lui reprochèrent à la fois ses anathèmes contre la rhétorique, et sa foi dans la toute-puissance et l'infaillibilité de la science; ils lui reconnurent en revanche « une certaine élévation d'idées, du savoir, un style animé, » et ils l'estimèrent suffisamment récompensé par une médaille de cent francs.

En même temps qu'il traitait les questions de philosophie sociale, M. Marlet abordait avec succès le terrain plus solide de l'histoire. Usant des facilités que lui donnaient ses fonctions d'adjoint au maire, il pénétrait dans les archives municipales, apprenait seul à lire les vieilles chartes, et se préparait, en dépouillant et en classant les nombreux documents qui passaient sous ses yeux, à écrire l'histoire de son pays natal.

De ces investigations sortit un nouveau mémoire offert à vos suffrages en 1854 et intitulé : *Recherches historiques sur la ville et le château d'Ornans jusqu'à la fin du* XVIe *siècle*. La seule critique qui lui fut adressée visait la conception trop restreinte de son sujet; du moins, disait le rapporteur, M. Monin, « l'auteur a épuisé toutes les ressources qui existent, y compris même les monuments et les objets d'art de n'importe quelle espèce. Sa discussion sur les points obscurs et douteux, ses rapprochements, ses conjectures sont généralement nettes et judicieuses. »

En 1852, M. Marlet était revenu s'établir à Besançon. En même temps qu'il concourait à l'Académie, il entrait à la Société d'émulation, où il exerça pendant deux ans les fonctions de vice-secrétaire, et à la Société d'agriculture, dont il fut successivement secrétaire et président. Son activité dut prendre un autre tour, lors de son entrée dans l'administration, en 1856, comme conseiller de préfecture : mais ses fonctions, en l'éloignant de son pays, ne lui en firent point négliger le souvenir; et quand, de Laval et de Dijon, ses premières résidences, il revint à Vesoul en qualité de secrétaire général, il mit à profit tout ce qu'il avait de loisirs pour compléter des essais encouragés par vos suffrages. C'est de cette

époque que datent ses publications : *La Vérité sur l'origine de la famille Perrenot de Granvelle; Eclaircissements sur le nom de Franche-Comté; Le Chef de sainte Elisabeth de Hongrie au château de Gray; Episodes de la guerre de Dix ans dans la ville et la vallée d'Ornans.* Dans ces divers travaux, sa curiosité, toujours en éveil, lui fait peut-être trop négliger le choix des détails et l'étroite unité de la composition; mais la complaisance avec laquelle il développe et retourne en tous sens les résultats de ses recherches auront leur excuse, aux yeux des juges sévères, dans son souci minutieux de la vérité historique et dans le sentiment de patriotisme local qui l'a constamment inspiré.

La guerre de 1870 l'arracha douloureusement à ses études désintéressées. Resté un des rares fonctionnaires administratifs épargnés par le gouvernement du 4 septembre, il fut à Vesoul le principal représentant de l'autorité française, pendant la double invasion subie en quelques mois par le département de la Haute-Saône; il supporta même, après le départ du préfet emmené en otage, les plus lourdes responsabilités, et fut menacé d'être fusillé par le général de Werder.

Transféré à Nevers en 1871, il revint successivement comme conseiller de préfecture, à partir de 1875, à Mâcon, à Dijon et à Besançon; c'était un acheminement vers la retraite qui devait le rendre à ses recherches et à ses excursions patientes à travers notre vieux passé comtois. Dès lors, pour répondre aux critiques formulées en 1854 par notre Compagnie, il reprend ses travaux antérieurs sur Ornans, il les rassemble, enrichis d'aperçus et de documents nouveaux, dans un mémoire considérable, qu'il présente en 1879 à votre jugement sous ce titre : *Ornans et la Franche-Comté de Bourgogne.* Cette fois l'œuvre ne laissait rien à désirer au point de vue de l'érudition; au point de vue de la forme, le rapporteur du concours fit quelques objections, que le modeste auteur accueillit avec empressement, en vue d'une publication ultérieure. Il se proposait de reviser soigneusement son mémoire et d'offrir à ses compatriotes, en un petit volume, l'histoire à la fois abrégée et complète d'Ornans. La mort ne lui a pas permis de donner suite à cette idée : en léguant le dossier considérable qu'il avait rassemblé à la bibliothèque de Besançon, il a, ce semble, exprimé le vœu qu'une autre main vînt un jour le rouvrir, et reprendre la tâche qu'à son grand regret il n'a pu achever.

M. Marlet était, en effet, resté jusqu'à son dernier jour un fidèle Comtois en même temps qu'un Français bon serviteur de son pays; et même dans sa petite patrie il en avait une qui lui était particu-

lièrement chère, cette vallée de la Loue où il était né, qui lui rappelait les amis de sa jeunesse, entre autres l'évêque missionnaire Guillemin et notre ancien confrère le conseiller Tripard, et où il aimait à venir passer chaque année la saison des vacances. Il lui avait consacré ses derniers vers ; il a voulu avoir sa tombe à Ornans, avec cette inscription :

A louer mon pays j'ai mis tout mon orgueil ;
J'ai chanté ses beautés ; il me doit ses annales.
Cher vallon, dont j'aimais les splendeurs automnales,
Toi qui fus mon berceau, tu seras mon cercueil.

De cet amour passionné, de ce patriotisme vivant et fécond, c'est vous, Messieurs, qui avez recueilli les principaux témoignages : car c'est l'Académie qui a encouragé à plusieurs reprises ses essais, qui a inséré dans nos Mémoires ses derniers vers, et, reconnaissant à son tour de l'intérêt qu'elle lui avait témoigné, il ne l'a point oubliée, vous en aurez prochainement la preuve, dans ses suprêmes volontés.

PROGRAMME DES PRIX

Qui seront décernés par l'Académie de Besançon en 1889

1° PRIX D'HISTOIRE OU D'ARCHÉOLOGIE (500 fr.)

Un prix de 500 fr., dit prix Weiss, sera décerné au meilleur mémoire, soit sur un sujet d'histoire franc-comtoise (étude sur une époque d'histoire générale, histoire des institutions, de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, monographie d'une ville, d'un bourg, château, chapelle, abbaye, généalogie d'une famille illustre), soit sur un sujet important d'archéologie ou un groupe de monuments archéologiques appartenant à la province.

2° PRIX DE POÉSIE (200 fr.)

Un prix de 200 fr. sera décerné à la meilleure pièce de poésie, l'Académie laissant les concurrents libres de choisir leur sujet, d'adopter le genre et le rythme qui leur conviendront le mieux, et exigeant seulement que le sujet choisi se rattache, par un intérêt sérieux, à l'histoire ou au sol de la province.

Les concurrents ne signeront point leurs ouvrages; ils y attacheront seulement une devise, reproduite au dos d'un billet cacheté contenant leur nom et leur adresse. Ces ouvrages devront parvenir francs de port au Secrétaire perpétuel de l'Académie avant le 1er juin, terme de rigueur.

Les manuscrits envoyés au concours restent dans les archives de l'Académie.

Le Secrétaire perpétuel,

L. PINGAUD.

MÉMOIRES

LOUIS DE RONCHAUD

Par M. le marquis DE LORAY

PRÉSIDENT ANNUEL

(Séance publique du 2 février 1888)

Il y a près de quarante ans, — en novembre 1848, — cette Compagnie ouvrait ses rangs à un jeune homme que quelques essais poétiques heureux avaient désigné à ses suffrages. L'année suivante, Louis de Ronchaud prenait place parmi vous, et lisait ici même le début d'un poème qui avait pour objet la glorification du travail, poème tout empreint des plus mâles et des plus religieuses pensées, et qui, je le crois, n'a jamais été achevé. Ceux d'entre nous, — il en est bien peu, sans doute, — qui assistaient à cette solennité littéraire n'ont pas oublié l'impression que produisirent l'accent, le geste, l'aspect de ce jeune poète, au front découvert, aux yeux bleus et limpides, semblant sans cesse contempler je ne sais quel idéal, et qu'on aurait cru être quelque fils d'Ossian égaré sur les cîmes du Jura. Ses premières années, attristées par un deuil prématuré, s'étaient, en partie du moins, écoulées à Besançon. Plus tard, nous nous retrouvions sur les bancs du collège, où sa vocation poétique, éveillée par la lecture familière de Shakespeare et de lord Byron, commençait à se révéler. C'était le temps où une école trop dédaigneuse des vieilles traditions semblait ouvrir à la poésie des sources plus fécondes et de plus larges horizons. Il faut avoir vécu à cette

époque pour comprendre le prestige qu'exerçait sur la jeunesse d'alors la conquête de ce monde plein de promesses, à laquelle elle était conviée par de hardis explorateurs, et

Qui venait réveiller notre siècle d'ennui.

Combien on était loin alors de ces préoccupations exactement scientifiques, qui se sont plus tard imposées à une génération nouvelle, et qui semblent devoir bientôt bannir parmi nous la poésie, au profit d'une littérature devenue toute positive. Chez Louis de Ronchaud l'entraînement fut irrésistible. Deux ou trois ans après sa sortie du collège, il publiait, sous le titre de *Premiers chants*, un recueil de vers qui pouvait être regardé comme un essai, car, tiré à petit nombre, il ne se trouve aujourd'hui que dans quelques mains de parents ou d'amis. Néanmoins, on y reconnaît déjà les qualités et la chaleur des œuvres de la maturité, cet amour passionné du beau qui l'inspira dans tout le cours de sa carrière littéraire, assombri quelquefois par une teinte de mélancolie, par je ne sais quel sentiment de découragement dont est atteinte si promptement toute âme qui aspire vers l'infini, par ce doute amer qui parfois s'empare des plus vaillants et qui lui faisait dire, en s'adressant à un enfant :

On dit qu'ici-bas tout mortel
N'apprend les choses de la terre
Qu'en oubliant celles du ciel;
Que si, dans ce monde où nous sommes
(Toujours veillant, et toujours écoutant),
Plus l'on avance, et moins l'on sait pourtant,
Enfants, prenez pitié des hommes;
Leur sort est triste.... et vous attend.

La recherche du beau, le culte de la perfection dans l'art, dans la peinture, dans l'architecture, dans la sculpture surtout, telle fut, on l'a dit avec raison, la préoccupation et comme l'objectif unique de Louis de Ronchaud, dans les tra-

vaux très sérieux et très multipliés dont son existence fut remplie. Ces travaux, — peut-être est-il nécessaire de le dire aujourd'hui, — furent toujours empreints d'un sentiment religieux et pur qui en rehausse singulièrement l'attrait. L'amour d'un foyer chaste et modeste, le souvenir d'une mère pieuse à laquelle il dédia ses premiers vers, une famille qui eut toutes ses affections, le préservèrent des écueils où le talent va trop souvent se heurter. C'est au génie de la Grèce, à ses artistes, à ses poètes et à ses sages, à son Olympe même déserté par ses antiques habitants, que Louis de Ronchaud demanda ses inspirations les plus fécondes. Cette vieille patrie d'Homère devint, en quelque sorte, la sienne et exerça sur son esprit, et peut-être sur son cœur, une séduction dont il ne put se défendre. Il y suivit par la pensée lord Byron et, comme lui, il n'en revint pas. Il fut, je ne dirai pas l'initiateur; mais le précurseur de cette école qui, parmi nous, cherche à réveiller de leur long sommeil les divinités de l'antique fable, mais il a sur ceux qui l'ont suivi l'avantage de ne pas y croire. Le génie de la Grèce a inspiré des œuvres qui ont fait le charme ou le tourment de notre jeunesse; il a laissé son ineffaçable empreinte sur ces monuments qui, quelquefois, ont triomphé des temps, et sont parvenus jusqu'à nous comme le legs d'une civilisation dont nous avons pieusement recueilli les débris. Mais est-il vrai qu'en dehors de cette source il n'y ait plus de splendeurs pour les sociétés ni de rayonnements pour l'esprit humain ? Faut-il croire que pendant deux mille ans le genre humain a marché dans la nuit, et qu'il faille demander aux vieux oracles, restés si longtemps muets, le secret de ses destinées ? Non, ce n'est pas aux dieux de l'Olympe qu'il appartient de soulever la pierre du tombeau où ils sont ensevelis, et d'en sortir pour régénérer le monde. Quelque épris qu'il fût des beautés de la Grèce, Louis de Ronchaud ne poussait pas jusqu'à la superstition le culte de cette civilisation dont l'étude le charmait. Il ne se croit

pas tenu de déconcerter ses lecteurs en invoquant les noms de *Zeus* et de *Poseidôn*, et se permet certains anachronismes dans ses vers les plus empreints des formes helléniques. Ce Diogène qui convertit son maître à la philosophie et qui, à son tour, est converti par une femme à la vie sociale, a dû, dans ses voyages, visiter l'Athènes moderne, vivre dans l'intimité de nos publicistes et de nos savants, et assister plus d'une fois aux séances de nos académies. Les vers mis dans la bouche de ces Lesbiennes, si éprises de la liberté, qui ne les a entendu redire, à la rime près, dans ces salons ouverts aux débats les plus passionnés à la fois et les plus spirituels de la littérature et de la politique? Ce cri des Athéniens exilés et courbés sous le joug d'un peuple barbare n'a-t-il pas un éternel écho dans le sein de l'humanité, et ne l'entendons-nous pas retentir aujourd'hui même, toujours déchirant, sur des rives moins éloignées de nous que celles de la Sicile? « Allons à Athènes! » Allons (il se trompait) au berceau de toute civilisation! « là où sont nos vraies origines morales et intellectuelles, » et, dans cette pensée, Louis de Ronchaud tournait sans cesse ses regards vers la Grèce, avide de voir cette terre privilégiée avec son ciel, ses monts sacrés et ses rivages célèbres, et ses temples, et ses ruines, plus magnifiques pour le poète que nos modernes palais.

« Allons à Athènes! » répétait-il, et bien des fois il entretint ses amis de son désir, de sa résolution de voir de ses yeux, avant de mourir, la terre qui avait inspiré tant de chefs-d'œuvre et qui recèle encore tant de merveilles. Mais l'habitude du foyer, le soin d'un patrimoine modeste, d'autres obstacles encore peut-être, le retenaient et lui faisaient ajourner de jour en jour, d'année en année, le pèlerinage médité. Il semble qu'il se soit peint lui-même dans ces vers que votre Compagnie a couronnés, et où il introduit un ami, venu de loin, et qui frappe un soir à la porte de sa demeure. C'est un artiste qui, dans l'enthousiasme

de sa jeunesse, porte ses pas vers l'Italie, vers la Grèce, au delà encore, et ne veut s'arrêter qu'une nuit sous le toit de son ami. Mais le lendemain il est conduit sur les sommets du Jura ; de là il découvre toutes les magnificences de nos montagnes ; notre poète les lui décrit avec tant de charme, il entremêle avec tant d'art à ce tableau les faits de notre vieille histoire, que le pèlerin renonce à ses lointains projets pour se fixer à jamais sur cette terre privilégiée qui lui offre tant de sujets d'admiration. Ainsi fit-il lui-même.

Puis, pourquoi aller chercher au loin ce que nous trouvons sous nos pas ? Nos modernes capitales sont pleines des vestiges de la Grèce, des œuvres de ses artistes, des débris de ses monuments, de ses tombeaux, de ses temples. Vainement Byron a évoqué contre ses concitoyens une muse vengeresse ; la frise du Parthénon, longtemps baignée des clartés de l'Orient, est transportée sur une plage sans soleil, destinée par les dieux, dans la pensée des anciens, à rester l'éternel héritage des peuples barbares [1] :

Ἠέρι καὶ νεφέλῃ κεκαλυμμένοι · οὐδέ ποτ' αὐτούς
Ἠέλιος φαέθων καταδέρκεται ἀκτίνεσσιν.

Ces grandes évolutions de la civilisation pouvaient éveiller chez Louis de Ronchaud les méditations du penseur, mais il en profitait pour se livrer avec passion à la contemplation et à l'étude des trésors dont nous étions devenus dépositaires. Peu à peu les années de la jeunesse s'écoulèrent, le désir de voir s'amortit, et il finit par dire avec le poète :

Courses, pays lointains, voyages, folle envie ;
C'est assez d'accomplir le voyage éternel....

Et, en effet, parmi les problèmes dont la pensée hantait cet esprit aventureux, mais sincère, celui de la future des-

(1) Séjour des noirs frimas, royaume ténébreux,
Que jamais le soleil n'échauffa de ses feux.

tinée de l'homme avait toujours tenu le premier rang. Il se dresse devant lui plus pressant à mesure qu'il avance dans la carrière. Il l'envisage sans effroi, et, peu de mois avant de s'éteindre, il publiait, sous le titre de *Poèmes de la mort*, un volume, fruit des méditations de sa vie entière, où la redoutable inconnue était discutée dans un langage qui rappelle les accents mis par Lamartine dans la bouche du fils de Sophronisque. Que la vie de l'homme ne se prolonge pas au delà du tombeau, il ne peut l'admettre : quoi! la tâche qu'il a commencée et qu'il laisse inachevée, il n'en verrait pas quelque part le couronnement! La lumière qu'il a cherchée et entrevue, il n'en contemplerait jamais la splendeur! La mort nous procure la paix que nous avons vainement espérée des spéculations de la science, de la recherche du beau et du vrai, de la pratique même de la vertu. Les solutions qu'il propose se confondent en plus d'un endroit avec les enseignements de la foi chrétienne : dans son admirable pièce de la *Vestale*, par exemple, et dans divers passages de la *Paix*, tels que ces vers :

De la création j'ignore le mystère ;
Je regarde le ciel, les deux pieds sur la terre;
Je sais que l'univers n'est rien qu'un grand pourquoi;
Vous y mettez le doute, et moi j'y mets la foi (1).

Et plus loin :

Non, les cieux ne sont pas fermés, quand la nuit tombe;
Pour un soleil couché, tout ne doit pas finir;
Et moi, je ne sais pas ce que cache la tombe,
Mais je sais que mon cœur a soif d'un avenir (2).

Je ne puis quitter ce volume, qu'on peut regarder comme le testament poétique de notre sympathique confrère, sans vous lire une pièce gracieuse dans son ton mélancolique,

---

(1) P. 118.
(2) P. 144.

qui fut l'une de ses dernières compositions, et qu'il écrivit lorsque déjà il sentait les atteintes du mal qui l'emporta :

A une rose

Tu me souris quand je m'afflige ;
Moi, je t'envie, ô douce fleur !
Tes épines sont sur ta tige,
Mais les miennes sont dans mon cœur.

Tu t'entr'ouvres sous la rosée
Pour un brillant et court destin,
Et pour toi la vie est aisée
D'un matin à l'autre matin.

Pour nous la vie est une lutte
Dont nous sortons las et meurtris.
Puis, quand vient l'heure de la chute
Où le sol reçoit nos débris,

Au destin l'instant qui nous livre
Fibre à fibre nous fait périr ;
Après avoir souffert de vivre,
Nous souffrons encor de mourir (1).

Les vers que Louis de Ronchaud composait dans son isolement du Jura, dans ses dialogues avec les grandes voix de la nature alpestre, les destinait-il à la publicité ? On peut en douter. Il semble que ces chants, qui jaillissaient de son imagination abondante et toujours pleine, aient été l'expression naturelle de sa pensée et la forme spontanée dans laquelle se traduisaient les méditations de son âme contemplative. Plus de quarante années s'écoulèrent entre la publication du volume des *Heures*, qui suivit les *Premiers chants*, et celle de deux recueils de poésies où il résume pour ses amis, plutôt que pour le grand public, le travail philosophique qui avait occupé ses moments de loisir.

Dans cet intervalle, certaines sympathies personnelles et l'ardeur des jeunes années l'avaient un instant entraîné dans l'arène des luttes politiques. Peu s'en était fallu qu'il

(1) P. 160.

ne fût appelé à siéger dans cette assemblée de 1848 où les bonnes volontés et les illusions se disputaient une place qui fut enfin occupée par un troisième facteur. Quand l'empire fut fait, Louis de Ronchaud se regarda comme appartenant au parti des vaincus et prit part à cette guerre de plume, nourrie le plus souvent d'allusions et de sous-entendus, qui prenait ordinairement pour texte les enseignements de l'histoire, et plus particulièrement ceux que fournit la vie du premier des Césars. L'étude sur les nouveaux historiens de César, écrite en réponse au livre de M. Troplong, valut à Louis de Ronchaud un jour de popularité dans le monde des étudiants et des indépendants de l'époque. Toutefois, il ne tarda pas à abandonner le champ de la politique pour en revenir à ses travaux de prédilection, à ses recherches sur l'antiquité grecque, poursuivies avec une passion infatigable souvent récompensée par la joie des aperçus ingénieux et des heureuses découvertes.

Il n'en fut pas distrait par la publication des *Etudes d'histoire politique et religieuse*, qui s'appliquaient particulièrement à la politique et à la religion des peuples helléniques, et publia, bientôt après, un travail fort curieux sur la tapisserie et l'ornementation des étoffes qui, dès la haute antiquité, avaient suscité les efforts de l'industrie féminine et étaient parvenues, dans les villes de la Phénicie et de la Grèce, à un degré de perfection qui, on le sait, souleva la jalousie de la déesse Minerve elle-même. Là, en effet, les étoffes enrichies d'or et teintes de savantes couleurs ne servaient pas seulement au vêtement, à la division intérieure et à la décoration des maisons et des temples. En s'aidant d'un passage fort intéressant et trop peu étudié de l'*Ion* d'Euripide, Louis de Ronchaud était parvenu à reconstruire et à décrire les riches tapisseries qui recouvraient les parois et garnissaient les entre-colonnements du Parthénon, à Athènes.

Notre compatriote, M. Saglio, lorsqu'il entreprit son

immense ouvrage sur les antiquités grecques et romaines, fit appel à la compétence bien connue de Louis de Ronchaud, et en obtint plusieurs articles marqués au coin d'une érudition sûre, parmi lesquels nous devons signaler celui qui a pour sujet *Apollon*, dont les images, d'un caractère varié, se retrouvent fréquemment dans les musées français et étrangers, et l'article sur les *Centaures*, conception bizarre de la fable, dont il fit l'objet d'une étude spéciale qui lui inspira la plus importante peut-être et la plus profondément pensée de ses œuvres poétiques.

Ces travaux multipliés appelaient naturellement sur notre confrère l'attention des ministres préposés à l'administration des Beaux-Arts. Nommé inspecteur des Beaux-Arts en 1872, il fut, quelques années plus tard, appelé à succéder à M. de Niewerkerke, comme directeur des musées du Louvre. Dans ce poste important, Louis de Ronchaud se trouvait chargé de veiller à la conservation et à l'accroissement de ces immenses richesses en objets d'art, tableaux, statues antiques, bas-reliefs, vases, fragments innombrables, qui nous mettent en rapport non seulement avec les grands artistes et les maîtres de la renaissance, mais avec l'antiquité tout entière, à dater des premiers jours où l'esprit et la main de l'homme ont cherché à laisser sur le marbre ou sur l'argile durcie l'empreinte de sa pensée et le souvenir de son court passage dans la vie. Depuis un demi-siècle, ces grandes collections s'étaient accrues d'une façon qu'on pourrait presque appeler démesurée, et avaient pris un caractère d'universalité qui en augmentait singulièrement la valeur. Les cryptes de la vieille Egypte s'étaient ouvertes et avaient rendu à la lumière la dépouille des hommes du premier âge du monde ; les monuments qui abritaient leurs cendres avaient parlé, les stèles qui s'élevaient sur leurs tombeaux avaient cessé d'être muettes, les sphinx eux-mêmes avaient livré leur secret et nous avaient mis en

contact presque direct avec des générations dont cinquante siècles nous séparent.

Puis, il y a vingt ans à peine, la contrée où fleurirent les vieux empires asiatiques s'émeut à son tour; les vestiges des antiques cités des rives de l'Euphrate et du Tigre sont interrogés et fouillés par de hardis explorateurs, et, des ruines que le temps a accumulées, voilà qu'on exhume des monuments, des œuvres d'art, des bibliothèques rendues impérissables par une merveilleuse industrie, mille débris enfin dont la découverte jette dans la stupeur ceux qui les rendent au jour, et que des efforts courageux parviennent à soustraire à une terre barbare pour les accumuler sous les voûtes de nos palais. L'habitant de nos villes, attiré par ces étranges trouvailles, allait promener au milieu de ces merveilles son ignorante curiosité; il jetait un regard étonné et parfois dédaigneux sur ces colosses ailés, à tête humaine et au corps de taureau, arrachés à la porte du palais des Sargonides, et dans lesquels les interprètes des livres saints reconnaissaient enfin ces chérubins décrits par Ezéchiel, dont les anciens exégètes s'étaient vainement efforcés de reproduire la singulière image. Il fallait donner une voix à ces témoins des vieux âges, des interprètes à ce langage dont l'explication constituait elle-même une des plus étonnantes découvertes de la science moderne.

M. de Ronchaud le comprit et, dès le début de son administration, il sollicita des pouvoirs publics la création d'un enseignement destiné à mettre à la portée des jeunes gens avides de savoir, l'intelligence des richesses artistiques dont il avait le dépôt, à susciter d'heureuses vocations scientifiques, à former enfin des élèves capables d'être préposés à la conservation de nos musées, ou utilisés dans les missions et dans les recherches destinées à enrichir nos collections nationales. Sous cette inspiration, l'école du Louvre fut instituée par décret du 24 janvier 1882. L'étude des œuvres de nos peintres et de nos sculpteurs s'allie à celle

de l'archéologie grecque, de l'épigraphie asiatique et des anciens idiomes de l'Egypte, dans ce haut enseignement dont les noms de MM. Alexandre Bertrand, Pierret, Courajod, Revillout, etc., font suffisamment apprécier la valeur. Tous ces savants ont conservé un souvenir reconnaissant du zèle, de la sollicitude, de l'intelligence que M. de Ronchaud mettait à seconder leur tâche et à favoriser le développement et le succès de leur mission. Sa compétence, toutefois, nous l'avons dit, se renfermait plus spécialement dans les questions qui intéressaient l'art ancien et moderne, celui surtout qui avait fleuri dans la Grèce et s'y épanouit avec une incomparable fécondité à l'époque de Périclès. Il observait parfois d'un œil chagrin, dans l'art moderne, des symptômes de décadence trop faciles à signaler; heureux de pouvoir, dans le poste qu'il occupait, susciter et encourager les jeunes talents, portant son intérêt et attirant la faveur des pouvoirs publics sur les fouilles qui se poursuivaient en Italie, en Grèce, et jusque dans les contrées lointaines de l'Asie où sont enfouis les débris des premiers empires humains et des civilisations éteintes. Le résultat de ses principaux travaux avait été consigné par lui dans un livre consacré à l'étude des monuments et des artistes célèbres de l'antiquité grecque, et qu'il intitula du grand nom de *Phidias*.

Vous n'attendez pas de moi, Messieurs, que je vous entretienne du *Phidias* de M. de Ronchaud, comme s'il était permis d'en parler après que Lamartine lui-même a voulu ériger le piédestal de cette œuvre magistrale ! Comme si vous n'aviez pas présentes à la mémoire ces pages si chaudes et si colorées, où le grand poète a mis son cœur en même temps que l'empreinte de son incomparable génie ! Cet *Entretien* de Lamartine consacré à l'examen du *Phidias*, dicté par l'amitié autant que par l'esprit de critique littéraire, me semble constituer le plus magnifique témoignage qu'on puisse invoquer en souvenir de notre confrère.

Comme on sent, sous les éloges décernés à l'artiste, au poète, au littérateur, le cœur de l'ami qui ne sait dissimuler ni ses sympathies ni sa gratitude ! Pouvait-il oublier, en effet, qu'aux jours des orages populaires, lorsque les factions déchaînées se soulevaient autour de lui, Louis de Ronchaud s'était attaché à ses pas, veillait au seuil de sa demeure, et avait, pour les conjurer, voulu partager les périls dont il était menacé ! Plein du souvenir d'un dévouement qui ne lui fit jamais défaut, il oublie qu'il a promis une critique, et perd de vue l'œuvre, pour ne parler que de l'auteur.

Ne nous en plaignons pas, Messieurs. Par sympathie pour Louis de Ronchaud, Lamartine revendique la patrie franc-comtoise et se reconnaît comme l'un des nôtres. Puis le voilà qui prend le bâton du pèlerin, qui gravit les pentes du Jura et franchit le seuil de la maison de son ami ; de son inimitable pinceau il nous décrit « ces vallées de la Franche-Comté, ces châteaux démantelés, ces usines retentissantes du bruit des marteaux, ces fromageries noircies par la fumée des chaudières, autour desquelles les vaches aux clochettes sonores se groupent le soir pour livrer aux femmes leurs mamelles gonflées comme des outres vivantes ; » puis « cette rivière bleue comme le firmament de la Suisse italienne, joueuse comme des enfants sur des cailloux, gazouillante comme une volée de tourterelles, jetant ses petits flocons d'écume au pêcheur qui rattache son batelet à un tronc de saule, pour verser sur le sable son filet frétillant de truites. »

Ἀσπαίροντα δ' ἔπειτα λαβὼν ἔρριψε θύραζε.

N'est-ce pas à notre confrère que nous devons ces descriptions que l'on croirait traduites du vieil Homère, et ce cri navrant comme un remords, ou vibrant comme un avertissement adressé à ses anciens compatriotes : « Pourquoi ma famille est-elle descendue dans la plaine? Pour-

quoi a-t-elle quitté ces solitudes du Jura pour cette fourmillante Bourgogne, et le sapin de Hongrie pour la vigne de la Saône? Pourquoi moi-même suis-je allé chercher le bruit de la vanité, de la popularité plus venteuse que le vent sur la mer ondoyante des opinions humaines, pour errer, à la fin de mes jours, exilé, par ma faute, de la porte fermée de mon propre foyer natal? »

Cette amitié reconnaissante de Lamartine fut l'honneur de Louis de Ronchaud. Elle était justifiée par un attachement et une admiration qui s'adressaient à l'homme plus encore qu'au poète. Et comment ne pas être séduit par cette noble nature qui prodigua autour d'elle, sans compter, sinon sans s'abuser quelquefois, tous les trésors de la plus riche intelligence, du plus fécond génie, du plus mâle courage; de ce poète qui semblait né seulement pour chanter et qui, sans cesser de lutter, parvint au terme de sa carrière indigent et presque isolé; qui accusa parfois la fortune, jamais les hommes, et qui attend encore d'une génération oublieuse un monument digne de lui.

Jusqu'à son dernier jour, Louis de Ronchaud l'entoura, je puis dire, le consola par les témoignages d'une affection et d'un dévouement qui ne se démentirent jamais. A toutes les heures de crise, dans les moments difficiles et douloureux qui se rapprochaient sans cesse, Louis de Ronchaud est nommé parmi ceux qui prêtent leur appui au poète harassé de la lutte et cherchant autour de lui des regards amis et fidèles. Il était de la famille. C'était l'hôte assidu du foyer, qui semblait le garder contre les derniers coups de l'adversité et de la mauvaise fortune. Il avait assisté aux suprêmes angoisses causées par la mort de la noble compagne de sa vie; il était là pour fermer les yeux du grand poète, et, après lui, crut s'acquitter d'un dernier devoir en publiant ses *Mémoires* et le *Manuscrit de ma mère*, dont il écrivit la préface.

Dès lors, son existence s'écoula triste, appliquée princi-

palement à la conservation et au développement de nos grandes collections nationales, la pensée souvent repliée en elle-même, et les yeux tournés vers cet avenir auquel il croyait et dont il aimait à s'entretenir avec lui-même et avec ses amis. La mort le surprit tournant ses regards vers ces hauts sommets qu'il avait tant aimés, qu'il voulait revoir chaque année, et où il avait choisi son lieu de repos. Ils garderont sa mémoire, car s'il a consacré ses veilles à l'étude de l'art, si sa vie s'est dépensée, toujours laborieuse, dans le sein des cités et des capitales, c'est à sa première patrie, c'est à la Franche-Comté qu'il a voué de préférence ses pensées, ses affections et ses chants.

LES

ASSOCIATIONS OUVRIÈRES

EN FRANCE ET EN FRANCHE-COMTÉ

Par M. LOMBART

ASSOCIÉ RÉSIDANT

(Séance publique du 2 février 1888)

Messieurs,

En m'appelant à prendre place au sein de votre Compagnie, vous m'avez fait un honneur dont je suis profondément touché. Je sens tout le prix d'une distinction aussi flatteuse, mais le sentiment de gratitude qu'elle m'inspire me laisse, je dois vous l'avouer, la crainte de rester au-dessous des obligations que votre sympathie m'impose.

J'envierais volontiers, Messieurs, le sort de ces anciens trouvères, que la tradition nous représente payant l'hospitalité du manoir en célébrant, dans leurs vers naïfs, les hauts faits de leur hôte ou les charmes de la maîtresse du logis.

En entrant à l'Académie, les sujets ne m'eussent certes pas fait défaut. Malheureusement, les brillants sommets où les poètes vont chercher l'inspiration me sont inaccessibles, et je dois vous prier de rester avec moi au pied des collines sacrées.

A côté de vos savants historiens, de vos archéo-

logues éminents, dont les travaux et l'érudition jettent, chaque année, de nouvelles et si vives lumières sur les fastes, les monuments et les hommes illustres de cette province, je vous demanderai une modeste place pour des études moins attrayantes sans doute, mais susceptibles néanmoins d'intéresser des esprits sérieux.

L'Académie, depuis vingt ans, accorde une place dans ses concours à l'économie politique. C'est à ce point de vue que je voudrais esquisser aujourd'hui le tableau de l'histoire des associations ouvrières, soit en France, soit en Franche-Comté.

Les problèmes délicats de l'ordre économique ont un intérêt tout d'actualité. Qu'il s'agisse de l'organisation de la famille, de celle du travail, de la production des richesses, ou des lois qui président aux échanges, chacun de nous comprend qu'il n'est plus possible de rester étranger à ces graves questions.

En présence des crises qui viennent trop souvent jeter le trouble dans les classes laborieuses et alarmer les intérêts, des esprits éminents se sont appliqués à rechercher, dans l'étude des traditions et des coutumes des peuples prospères, le remède aux maux dont nous souffrons.

Ils ont été ainsi amenés à se demander si, dans le grand mouvement de réorganisation sociale qui correspond aux dernières années du siècle précédent, à côté de réformes utiles, il n'y en avait point eu d'imprudentes et de prématurées; si le législateur, dans son empressement à briser les traditions de l'ancien régime, n'avait point parfois méconnu les vrais principes sur lesquels peuvent se fonder solidement la paix sociale et la prospérité des nations.

C'est ainsi que nous voyons, en présence de la désorganisation menaçante de la famille, une école nombreuse et convaincue réclamer la liberté testamentaire, ou tout au moins des modifications importantes aux principes qui régissent en France les partages de succession.

Dans le monde du travail, les économistes, préoccupés du malaise dont souffrent les classes ouvrières, ont cru pouvoir conjurer le mal en cherchant à développer, sous des formes diverses, le principe d'association. Mais la loi même venait entraver leurs efforts. Non seulement les corporations d'arts et métiers avaient été abolies en 1791, mais toute association de patrons ou d'artisans demeurait prohibée.

Depuis cette époque, il est vrai, patrons et ouvriers n'avaient cessé de lutter pour reconquérir ce droit d'association, qu'ils considéraient comme un droit naturel. Sous la pression de leurs constants efforts, une loi récente est venue briser toutes les entraves et changer complètement le régime légal du travail, en assurant la libre constitution des syndicats professionnels.

On a parlé, à propos de cette loi, de la réorganisation des corporations ouvrières. Des yeux aveuglés, ou tout au moins troublés par des préoccupations que rien ne justifie, ont cru voir se dresser à l'horizon le fantôme de l'ancien régime.

Restant en dehors de ces préoccupations et des polémiques qu'elles ont soulevées, je trouve dans l'histoire des associations ouvrières, depuis la corporation jusqu'au syndicat, des faits, des enseignements qui, je l'espère, ne seront pas dépourvus de tout intérêt à vos yeux.

On s'est demandé si les corporations, dont l'origine se perd dans les obscurités du moyen âge, avaient puisé leurs premières traditions dans la ghilde germanique ou dans les collèges d'artisans qui florissaient à Rome dès la plus haute antiquité.

Cette question reste douteuse : on peut néanmoins faire, à cet égard, une observation importante.

La ghilde germanique n'avait rien de corporatif ; elle n'était limitée ni quant aux personnes ni quant au territoire. Elle réunissait tous ceux que liaient le serment et le sacrifice, tous ceux qui avaient bu ensemble la coupe de

l'amitié. C'était une sorte d'association de secours mutuels contre les attentats, les incendies, les violences privées. Elle ne convenait qu'à une société dépourvue de garanties, et perpétuait, plutôt qu'elle ne pouvait les détruire, les habitudes barbares d'appel à la violence et aux armes; aussi Charlemagne et ses successeurs s'efforcèrent-ils d'en hâter la dissolution.

Les censures du clergé vinrent prêter leur appui aux injonctions du pouvoir politique, et la ghilde germanique disparut peu à peu, sous l'influence de ces deux actions combinées (1).

Les collèges d'artisans institués à Rome, d'abord en vertu de sénatus-consultes, plus tard, par décrets impériaux, avaient, au contraire, un caractère essentiellement corporatif. Ils s'étendaient parfois au delà d'une ville et embrassaient une région entière, comme les collèges de nautes sur les grands fleuves; mais le lien de l'association résultait toujours de la similitude du métier ou de la profession. Leur organisation était sensiblement la même que celle adoptée plus tard par les corps de métiers.

Le collège se recrutait par l'apprentissage; il imposait à ses membres une cotisation annuelle pour subvenir aux dépenses communes. Il possédait des biens, des esclaves, recevait des dons et legs, héritait même des membres décédés sans testament et sans héritiers naturels.

Ses dignitaires, sous des noms différents, administraient les intérêts collectifs et exerçaient un pouvoir de surveillance sur les membres de l'association.

Les collèges romains devinrent pour les empereurs un moyen de gouvernement. Le principe de la liberté individuelle était alors inconnu, et l'artisan se trouvait enchaîné à sa profession par les liens mêmes de l'association.

---

(1) Augustin Thierry, *Considérations sur l'histoire de France*, ch. v. — Levasseur, *Histoire des classes ouvrières*.

Les membres affiliés à une communauté ouvrière ne pouvaient rompre à leur gré l'engagement qu'ils avaient contracté; s'ils fuyaient leur corporation, on les ramenait de force à leur travail, et les magistrats avaient ordre de saisir non seulement leur personne, mais leurs biens.

L'organisation compliquée des collèges d'artisans disparut sans doute au milieu de l'invasion des barbares; mais néanmoins, dans certaines provinces de l'empire, les traditions et les usages de ces associations paraissent avoir survécu à la dissolution du monde gallo-romain.

Les chartes communales prouvent qu'au moment de l'émancipation, il existait dans les villes d'une certaine importance des corps de métiers. On voit le plus souvent la constitution du corps électoral fondée sur la division des citoyens en corps d'états.

Dès le commencement du xiie siècle, les grandes corporations de Paris, celle des bouchers, celle des marchands de l'eau, revendiquaient pour leurs statuts le bénéfice d'une tradition plusieurs fois séculaire.

Celles de Lyon attestaient leur existence du xiie au xiiie siècle par les luttes mêmes qu'elles soutenaient, au nom des intérêts de la cité, contre les archevêques.

On en doit conclure qu'en 1260, lorsque le prévôt des marchands, Etienne Boileau, rédigea son livre des métiers, il publia des règlements déjà anciens et fondés sur des coutumes pour ainsi dire immémoriales (1).

A partir du xiiie siècle, sous l'influence centralisatrice de la royauté, les corps de métiers durent modeler leurs statuts sur ceux des corporations parisiennes.

L'Eglise ne vit pas d'abord d'un œil favorable les associations d'artisans. Les rites d'affiliation, le serment, cer-

---

(1) Henri Beaune, *Droit coutumier français. — De la condition des personnes*, ch. iv, et les notes.

taines cérémonies symboliques, pouvaient rappeler les initiations de la religion païenne.

Les canons d'un synode tenu à Rouen en 1189 s'expriment ainsi : « Il y a des clercs et des laïques qui forment des » associations pour se secourir mutuellement dans toute » espèce d'affaires, et spécialement dans leur négoce, por- » tant une peine contre ceux qui s'opposent à leurs statuts. » La sainte Ecriture a horreur de pareilles associations de » confréries de laïques ou d'ecclésiastiques ; en conséquence, » nous défendons, sous peine d'excommunication, qu'on » fasse de semblables associations ou qu'on observe celles » qui auraient été faites. »

Ces prohibitions furent renouvelées au siècle suivant par les conciles provinciaux de Montpellier, de Toulouse, de Bordeaux, d'Avignon (1).

Plus tard, nous voyons au contraire l'Eglise favoriser de tout son pouvoir l'organisation des confréries d'artisans fondées sur un lien purement religieux.

Les associations pieuses se multiplièrent rapidement. Elles furent, le plus souvent, la base sur laquelle s'éleva plus tard la corporation proprement dite, et dans un grand nombre de villes de second ordre, elles restèrent l'unique forme de l'association corporative.

Les statuts des confréries devaient être approuvés par l'autorité ecclésiastique. Ils étaient en outre soumis à l'homologation du pouvoir judiciaire et devenaient alors obligatoires pour tous les membres de l'association.

La confrérie se plaçait tout d'abord sous le vocable d'un saint patron, dont le choix se trouvait indiqué soit par une similitude de profession, soit par quelque pieuse légende.

Pour subvenir aux dépenses qu'exigeaient la célébration de la fête patronale et les autres cérémonies du culte, chaque confrère payait une cotisation annuelle. On versait égale-

(1) Henri Beaune, *Droit coutumier. — De la condition des personnes.*

ment à la *boîte* de la confrérie le produit des amendes encourues pour contravention aux statuts et certains droits de réception.

Vers la fin du XIVe siècle, les confréries de métiers, même les moindres, avaient dans quelque église une chapelle qu'elles se faisaient gloire d'embellir. Les plus riches corps de métiers en avaient une dans leur maison commune. Celle des orfèvres de Paris possédait de magnifiques ornements en argent massif.

A Besançon, les confréries d'artisans avaient obtenu la concession de chapelles dans les églises paroissiales et dans celles des couvents.

La confrérie des ouvriers sur métaux avait la sienne, sous le vocable de saint Eloi, dans l'église des Cordeliers ; celle des menuisiers et charpentiers, patron saint Joseph, se trouvait dans l'église des Grands-Carmes.

Les architectes et ouvriers du bâtiment se réunissaient dans l'église des Jacobins, au pied de l'image des Quatre Couronnés.

On voit encore à la Madeleine un tableau représentant le martyre de saint Vernier, patron des vignerons (1).

Par la confrérie, la religion se trouvait mêlée à tous les actes importants de la vie corporative. La fête du saint patron servait à déterminer l'époque des réunions annuelles. Le remplacement solennel des dignitaires se faisait en grande pompe, pendant l'office célébré dans la chapelle de la corporation. Au chant du verset du *Magnificat* qui commence par ces mots : *Deposuit potentes de sede....* le dignitaire sortant quittait son siège. Le nouvel élu le remplaçait lorsque l'on entonnait la fin du verset : *Et exaltavit humiles*. On appelait cela faire le *deposuit* (2).

---

(1) Jules Gauthier, *Statuts, insignes et armoiries des corporations d'arts et métiers*. Besançon, 1885.

(2) Hubert-Valleroux, *Les corporations d'arts et métiers*. Paris, Guillaumin.



Les confréries avaient également pour objet la pratique de la charité et de l'assistance mutuelle.

L'artisan pauvre et malade était soigné, tantôt à domicile, tantôt dans des hospices où la corporation entretenait des lits. Il n'était point abandonné à son lit de mort; l'association pourvoyait aux frais de ses funérailles et faisait célébrer une messe à laquelle devaient assister tous les confrères.

Sous l'influence des principes religieux, les confréries se montraient jalouses de maintenir parmi leurs membres la pratique des vertus morales. Le désordre des mœurs, l'irréligion, étaient des motifs d'exclusion. Les statuts prononçaient des peines contre les blasphémateurs. L'article 4 des statuts de la confrérie de Saint-Sévère, établie à Arbois, pour les tisserands, en 1678, impose le paiement d'une livre de cire : « aux confrères qui jureraient et seraient convaincus par deux confrères. » Les membres de l'association seront tenus, dit l'article 5 : « d'arrêter les désordres. » Des dispositions analogues se trouvent consignées dans les statuts des autres confréries établies dans la même ville.

Presque toutes les villes de Franche-Comté possédaient leurs confréries d'artisans, dont un grand nombre ont survécu à la suppression des corporations ou jurandes.

En jetant un coup d'œil sur les associations pieuses, nous venons de voir quelle action moralisatrice elles exerçaient au sein de la classe laborieuse; comment, dans une société qui touchait encore aux rudesses du moyen âge, elles avaient su organiser l'exercice de l'assistance mutuelle. « On est étonné, dit M. Hubert-Valleroux, de trouver à Paris, » dès le XVIe siècle, une vraie société de secours mutuels toute » semblable à celles de nos jours : la confrérie des corroyeurs » de robe de vair (fourrure), qui exigeait de ses membres » des cotisations régulières et un droit d'entrée. Les » malades avaient, comme aujourd'hui, un secours de tant » par semaine, plus, après la maladie, une somme fixe

» pour « soy efforcer, » c'est-à-dire pour se remettre et » couvrir leurs frais de convalescence. »

Examinons maintenant l'organisation même de la corporation proprement dite. Tout corps de métier se compose des maîtres, des apprentis, et des varlets ou compagnons. Il est gouverné par des dignitaires élus. Les uns président les assemblées, marchent en tête des députations, représentent la compagnie en justice, administrent le patrimoine commun et exercent une véritable juridiction disciplinaire. Ce sont : les syndics ou échevins dans le nord, les consuls ou jurés dans le midi. Leurs charges sont gratuites.

A côté se trouvent d'autres dignitaires d'un ordre inférieur, ce sont les gardes du métier. Ceux-ci doivent visiter les ateliers et les boutiques des membres de la corporation, pour s'assurer que les règlements y sont observés. Ils contrôlent également les marchandises amenées du dehors les jours de marché.

L'honneur, comme l'intérêt des corporations, leur imposait l'obligation de surveiller avec un soin jaloux la loyauté des produits manufacturés, ainsi que leur bonne exécution. Celui qui aurait employé des matières premières de mauvaise qualité aurait vu son œuvre brûlée ou mise au pilon, et il aurait, en outre, payé une forte amende.

Les corps d'états, jouissant de monopoles, étaient animés d'un esprit d'exclusivisme et de privilège qui se révèle dans leurs statuts.

Les uns excluent du métier tous les étrangers, c'est-à-dire tous ceux qui n'ont pas acquis le droit de bourgeoisie dans la cité. Le plus grand nombre n'admettent à la maîtrise que les fils de maîtres ou les compagnons qui épousaient des veuves de maîtres.

Nul ne peut obtenir le titre de maître s'il ne justifie d'un stage plus ou moins long, variant de quatre à sept années. Il doit subir un examen devant les maîtres jurés et exécuter seul et sans aide un *chef-d'œuvre*. La corporation perçoit

sur chaque maître, au moment de sa réception : 1° un droit au profit de la bourse commune ; 2° un droit au profit de la boîte de la confrérie ; 3° des droits de vacation pour les maîtres jurés qui ont procédé à l'examen du candidat, droits variables suivant les métiers ou professions ; 4° un droit au profit du roi pour l'achat du métier. Enfin, le nouveau maître devra offrir un banquet de réception à tous ses confrères.

Ces frais considérables rendaient la maîtrise inaccessible aux artisans peu aisés. Les charges se perpétuaient dans les mêmes familles, et les maîtres de chaque corporation formaient ainsi une classe privilégiée. Les droits fixés par les statuts et les ordonnances étaient d'ailleurs toujours réduits de moitié pour les fils de maîtres.

L'apprentissage avait aux yeux des corporations une importance capitale.

Dans les contrats dressés, soit devant notaires, soit devant les magistrats municipaux, elles faisaient véritablement œuvre de famille.

Les gardes maîtres avaient été chargés de s'assurer préalablement des ressources, de la moralité et de la capacité du patron ; leur surveillance était une garantie contre les abus d'autorité ou l'immoralité.

L'apprentissage n'était pas gratuit, le maître fournissait à l'apprenti le logement et la nourriture, mais il recevait des parents une somme annuelle, d'autant plus élevée que l'apprentissage devait être moins long. La corporation veillait à ce que l'apprenti reçût, dans la famille de son patron, en même temps que l'instruction professionnelle, le bienfait d'une éducation chrétienne.

L'apprentissage terminé, l'artisan prenait le nom de varlet ou compagnon.

A une époque où l'industrie naissante s'exerçait dans des ateliers peu nombreux, le varlet logeait le plus souvent chez son patron et faisait partie de la famille. Cette coutume fa-

vorisait la permanence des engagements et le maintien des bons rapports.

A côté des artisans sédentaires, il exista, dès les temps les plus reculés, une classe nombreuse de compagnons voyageurs. Leurs associations ont, sous les noms de compagnons du devoir ou de compagnons de la liberté, joué un rôle important dans l'histoire des classes ouvrières.

Les compagnons s'étaient organisés en dehors des corporations régulières. Ils formaient des confréries, choisissaient un saint patron, dont le bâton était, dans chaque ville importante, déposé chez la mère. Désignés sous les noms de leur province d'origine, ils avaient pour insignes des cannes enrubannées, des boucles d'oreilles symboliques.

Le premier compagnon prenait le titre de rôleur ou rouleur. Il tenait un registre de placement et procurait de l'ouvrage aux membres de l'association. La bourse commune, alimentée par des cotisations, distribuait des secours aux plus nécessiteux et aux malades. Le compagnon qui succombait dans le cours de ses voyages était enterré chrétiennement aux frais de l'association.

Le pouvoir disciplinaire s'exerçait, chez les compagnons, par un conseil élu dans les différents corps de métiers.

Celui qui avait forfait à l'honneur était appelé devant ce conseil, frappé de peines disciplinaires, ou même expulsé s'il s'agissait de faits graves.

L'expulsion d'un compagnon revêtait les formes solennelles d'un véritable jugement. Agricole Perdiguier, dit Avignonnais la Vertu, qui joua un certain rôle au moment de la révolution de 1848, présente ainsi le tableau d'une expulsion dont il fut témoin : « J'ai vu, au milieu » d'une grande salle remplie de compagnons, un des leurs » à genoux. Tous les autres buvaient du vin, le *voleur* seul » buvait de l'eau, et quand son estomac ne pouvait plus la » supporter, on la lui jetait au visage. Puis on brisa le verre » dans lequel il avait bu, on brûla ses couleurs à ses yeux ;

» le rouleur le fit relever, le prit par la main et le promena » autour de la société, il lui donna un léger soufflet. Enfin » la porte fut ouverte, il fut renvoyé, et quand il sortit il y » eut un pied qui le toucha légèrement. Cette expulsion » s'appelait, parmi les compagnons, la *conduite de Grenoble.* »

En somme, le compagnonnage reposait sur des principes de fraternité, de solidarité et d'honneur professionnel. Au point de vue de l'ordre public, ces associations prévenaient le vagabondage et diminuaient le nombre des délits.

Elles ont aujourd'hui à peu près complètement disparu, ou du moins, s'il en existe encore, elles n'exercent aucune influence au sein de la classe ouvrière.

Si nous jetons maintenant un coup d'œil sur l'organisation des corps de métiers en Franche-Comté, nous sommes amenés à reconnaître que la confrérie proprement dite y resta le type à peu près uniforme des associations ouvrières.

« Tandis que les métiers, dit notre savant confrère, » M. Jules Gauthier, avaient dès le XIIIe siècle, à Paris, en » Flandre, en Allemagne et en Italie, un développement, » une expansion et une influence considérables, l'industrie » comtoise, lente à se développer dans un pays pauvre et » dans des villes peu populeuses, ne datait guère que du » XVe siècle, et encore avait-elle un caractère presque exclu- » sif de production et de consommation locales, que jusqu'au » XVIIIe siècle le cours des temps n'atténua guère. Aussi les » artisans, disséminés partout et vivant à grand'peine, » furent-ils plus lents chez nous à se former en corpora- » tions professionnelles ; tandis qu'à Montbéliard, soumis à » l'influence germanique, les chouffes (Schumpfe, sociétés) » d'artisans étaient florissantes dès le XVe siècle : c'est au » XVIe siècle seulement, semble-t-il, que des corporations » analogues s'établissent à Besançon, Dole, Salins [1]...

---

(1) Jules GAUTHIER, *Statuts, insignes et armoiries des corporations d'arts et métiers.* Besançon, 1885.

Le recueil manuscrit des règlements de police du noble hôtel consistorial de la cité de Besançon (1583) contient, dans ses livres IV, V et VI, les règlements des principaux corps de métiers : tanneurs et cordonniers, tisserands, cousturiers et pourpointiers, chaussetiers, pelletiers, bonnetiers, chappeliers, apotiquaires, barbiers et chirurgiens, etc., etc.

En ce qui concerne le recrutement des corps d'états, l'admission à la maîtrise, l'apprentissage, les règlements reproduisent les traits principaux des statuts empruntés aux corporations parisiennes.

Pour chacun des métiers, les prescriptions relatives à l'emploi des matières premières, à la fabrication même de certains ouvrages, aux procédés à employer dans le travail, sont excessivement minutieuses.

Le principe d'autorité y est appliqué rigoureusement aux moindres détails de la vie industrielle et commerciale. C'est le magistrat qui réglera les conditions du travail, les contraventions seront frappées de confiscation et d'amende souvent arbitraires.

Quelques-unes de ces ordonnances révèlent la naïveté des esprits et des mœurs à la fin du XVI[e] siècle.

Celle des *apotiquaires*, par exemple :

« Ordonne qu'ils soient tenus de mettre et d'avoir d'or-
» dinaire à leur rière-boutique, au lieu le plus propice, une
» corde gresle en façon de licol, pour montrer à tous ceux
» qui veulent d'eux acheter drogues vénéneuses, comme
» argent sublimé, arsenic et autres denrées mortifères,
» leur remontrant le péril de mort où ils se mettraient et
» l'infamie qu'ils peuvent encourir par justice et qu'ils
» souffriraient si mal et indûment venaient à verser.... »

Il paraît qu'à cette époque reculée, messieurs les barbiers et chirurgiens cherchaient parfois à *gaigner* les malades, clients de leurs confrères et ne craignaient pas de mettre la main l'*un sur l'autre :* aussi l'ordonnance a-t-elle

pris soin de leur interdire de telles pratiques, parce que, dit-elle, « les pauvres patients en étaient foulés, et bien » plus tard délivrés de leurs accidents, et de fait, le plus » souvent se trouvaient en danger.... Voulons et ordonnons » que tous les malades, pour leur santé, pourront changer » le chirurgien qui les traitera, si bon leur semble, mais » de dire que le chirurgien qui n'aurait commencé la cure » s'efforce de la gaigner par envie, il ne lui sera licite au- » cunement. »

Si les corps de métiers jouissaient d'un monopole de de fabrication qui garantissait à chacun d'eux, avec le travail assuré, une situation sociale privilégiée, l'autorité, sous l'action directe de laquelle ils étaient placés, leur imposait des charges fiscales souvent très lourdes à supporter, et, se préoccupant surtout de protéger le public consommateur contre les malfaçons ou la fraude, ne craignait pas de leur tracer des règles minutieuses qui sembleraient aujourd'hui absolument incompatibles avec la liberté de l'industrie.

Les artisans qui travaillaient le cuir ne pouvaient en employer aucun qui ne fût marqué aux armes de la ville, avant d'être noirci. On prescrivait aux bourreliers et aux gainiers l'emploi de certains cuirs et même d'un fil spécial.

Les manants et habitants ne pouvaient se servir que de draps confectionnés à Besançon et marqués aux armes de la cité. Il n'était permis qu'aux seigneurs, gens d'église et notables, d'en employer d'autres pour la confection de leurs vêtements.

Le tailleur manquait-il la coupe du drap qui lui avait été confié, il était puni de soixante sols d'amende, outre les dépens et l'indemnité allouée à la partie plaignante.

Pour protéger le travail consciencieux, il y avait à l'hôtel de ville des plaques de bronze qui portaient les marques des maîtres obligés à poinçonner leur ouvrage, tels que les orfèvres et argenteurs, les arquebusiers, les serruriers,

les ciergiers, les boulangers. Les potiers d'étain avaient même deux poinçons, l'un pour l'étain fin, l'autre pour l'étain commun.

Il était défendu aux menuisiers de mettre dans leur ouvrage serrures grandes ou petites, si elles n'étaient marquées du poinçon de l'un des maîtres serruriers de la ville.

Les privilèges des corporations avaient dû s'incliner toutefois devant certaines exigences de la vie matérielle : ainsi on pouvait avoir un four pour cuire le pain de sa famille, mais il fallait demander, pour chaque fournée, l'autorisation du magistrat et subir la visite des maîtres jurés de la boulangerie. Le cordonnier avait la faculté de raccommoder les chaussures usées de ses enfants, le tailleur, celle de ragréer leurs vieux vêtements.

Il était permis à toute personne de faire des vêtements de toile et d'étoffes grossières, telles que serge ou futaine. Toute cette réglementation est empruntée non seulement aux ordonnances de police de 1583, mais aux statuts des arts et métiers de la ville de Besançon, approuvés et autorisés par arrêt du parlement en date du 27 août 1688 et rendus applicables à la ville de Dole en 1717.

Ces ordonnances de 1688 forment, dans leur ensemble, un code complet du travail. Elles émanent du magistrat de Besançon, qui, pour leur rédaction, s'est éclairé des conseils « des plus habiles et expérimentés ès dits arts et métiers. »

Dans la première partie sont posés les principes généraux applicables à tous les corps d'états.

D'après les dispositions de l'article 66 de l'ordonnance générale, nul ne peut être reçu maître, en aucune maîtrise de la cité, s'il n'est citoyen ; nul ne peut travailler d'aucun ouvrage compris dans les ordonnances s'il n'est maître ou s'il n'en a reçu la permission du magistrat. C'est celui-ci qui délivre, en fin de compte, les lettres de maîtrise ; le sort de l'artisan dépend de l'autorité publique ; elle seule peut lui donner, pour ainsi parler, l'investiture.

En effet, pour être reçu maître, le varlet ou compagnon doit avoir exécuté d'abord le chef-d'œuvre imposé par les maîtres jurés. Il subit devant ceux-ci un examen de capacité, puis, sur le rapport des commis en la bannière où il réside, il est agréé par le magistrat et prête entre ses mains le serment d'observer les ordonnances de sa profession. Les maîtres jurés pourront saisir les outils et la besogne de ceux qu'ils trouveraient travaillant de leur chef, sans permission du magistrat. Enfin, dans tous les cas de contravention, le procureur syndic de la cité prononcera, sur le rapport des maîtres jurés, les peines édictées par les ordonnances.

Cette réglementation minutieuse apportait, on le conçoit, de continuelles entraves au développement de l'industrie ou du commerce.

Toute invention, tout procédé nouveau de fabrication, devenait pour son auteur la source d'un procès interminable. Le monopole s'attachait aux minuties. Le marquis de Mirabeau raconte plaisamment qu'un de ses amis, le rencontrant dans la rue, l'avertit qu'il était en faute et passible de cinq cents livres d'amende. « Mais pourquoi ? — Ne portez-vous pas des boutons de même étoffe que votre habit ? — Est-ce donc un crime dommageable à l'Etat ? — Non, mais dommageable à la corporation des boutonniers, qui, pour ce, a fait interdire ces boutons d'étoffe faits par les tailleurs et que l'on préfère parce qu'ils ont meilleur air et sont moins chers que ceux qu'elle-même fabrique [1]. »

L'histoire des corporations est en partie celle de leurs querelles. Elle se trouve écrite dans les archives des parlements. On cite souvent le procès qui divisa pendant plus de trois siècles les tailleurs et les fripiers.

Dans le sein même des corporations, une hiérarchie s'était organisée parmi les maîtres. On distinguait les jeunes, les

---

(1) Hubert-Valleroux, *Les corporations d'arts et métiers*, ch. III, p. 106.

modernes, les anciens. Chacun de ces titres conférait des droits différents et ne pouvait s'obtenir qu'après un stage plus ou moins long, moyennant le paiement d'une somme assez élevée (1).

Monopole et privilèges, ce furent les deux plaies qui minèrent peu à peu le système corporatif, finirent par conjurer contre lui les économistes du XVIIIe siècle, et amenèrent sa complète destruction.

Au moyen âge, les seigneurs féodaux avaient favorisé l'organisation des corps de métiers. Ils s'en reposaient volontiers sur eux du soin d'administrer les villes, d'en assurer la police, et de veiller au recouvrement des taxes et impôts.

La royauté voulut, au contraire, s'en faire un moyen de gouvernement. Elle supprima pour les corporations les privilèges de juridiction, et prétendit les soumettre à des règlements uniformes.

Si elle chercha, par diverses mesures, à élargir le cercle presque infranchissable de la maîtrise, elle posa en principe que le roi, seul maître du travail national, pouvait en disposer à son gré.

C'est à la faveur de ce principe que Louis XI créa les premières lettres de maîtrise. Ces lettres autorisaient ceux qui les avaient obtenues et payées à exercer leur métier, ou leur industrie, dans toutes les villes et bourgades du domaine royal.

Elles faisaient brèche dans l'enceinte fermée des corporations et leur portaient, en réalité, un coup dont elles ne se relevèrent pas.

Les successeurs de Louis XI ne laissèrent pas tomber en désuétude une institution aussi lucrative, et les lettres de maîtrise devinrent entre leurs mains un moyen de battre monnaie.

---

(1) Levasseur, *Histoire des classes ouvrières*.

Les édits créaient des places de maîtres ou d'inspecteurs dans les différents corps d'états; les corporations, autorisées à racheter ces nouveaux offices, s'efforçaient de verser la somme fixée pour la finance. La répartition se faisait sur chaque maître en exercice, et le montant des taxes constituait ainsi un impôt déguisé.

La Franche-Comté avait pu, jusqu'à la fin du xvii[e] siècle, échapper aux lettres de maîtrise. Nous voyons même une ordonnance du parlement de Dole, en date du 10 décembre 1592 (1), interdire, sous peine d'amende arbitraire, l'usage de ces lettres de maîtrise, qui sont entre les mains de leurs possesseurs la source « d'*une infinité d'exactions et de rançonnements sur ceux qui se mêlent desdits métiers.* »

Louis XIV ayant créé à Besançon des offices d'inspecteur et contrôleur du commerce, la ville s'en fit exempter par arrêt du conseil du 3 juin 1703, moyennant le versement d'une finance de 57,500 livres (2).

En 1722, Louis XV, en considération de son avènement à la couronne et de son sacre, créa dans toutes les villes et bourgades, même dans celles où il n'existait ni jurandes ni corporations, des maîtrises de chaque métier. Trois années après, à l'occasion de son mariage, nouvel édit, nouvelles créations.

Pour la province, le nombre de ces offices s'élevait à 354.

En 1745, des charges d'inspecteurs du commerce furent de nouveau imposées à Besançon.

Les négociants et les artisans s'épuisaient pour donner satisfaction aux exigences du fisc.

En 1747, les marchands drapiers, épiciers et merciers de Besançon, ayant payé une somme de 8,000 livres pour la finance des offices créés en 1745, sollicitaient la remise du surplus de leur contribution :

---

(1) Petrement, *Ordonnances de Franche-Comté*, livre II, titre 21.
(2) Archives départementales. Intendance. G. 95, liasse II.

« Le comté de Bourgogne, disent les pétitionnaires, est la » province du royaume dont le commerce est le plus borné » eu égard à sa situation et à ses productions, qui ne con- » sistent qu'en bled, vins, bestiaux, fromages, fers et bois. » Si les habitants en vendent le surplus au dehors, les mar- » chands de la ville ne participent en rien au commerce.

» La rivière le Doubs, qui environne Besançon, ne porte » pas bateaux, ils sont hors de portée de négocier en ces » sortes de denrées, faute de débouchés et par l'éloigne- » ment de la rivière la Saône, seule navigable dans la pro- » vince.

» Il n'y a ni manufactures ni fabriques dans la ville de » Besançon, ni dans ce pays, relatives au commerce des » marchands de la même ville. Ceux-ci sont restreints à » un simple détail pour la fourniture des habillements des » citoyens et pour l'assortiment des marchandises néces- » saires à leur usage et à la consommation de leurs » familles, que les marchands tirent de loin des autres » provinces du royaume, sans qu'il s'y fasse aucune vente » considérable.

» La ville de Besançon n'est pas nombreuse par ses habi- » tants, elle ne renferme qu'environ deux mille maisons, » elle n'est pas riche, elle est sans ressources pour le com- » merce, et les négociants ne peuvent s'y soutenir que par » leurs propres fonds. Les bourgeois aisés ne confient que » rarement leur superflu aux négociants, à cause du peu » d'étendue de leur commerce qui ôte toute assurance.

» L'impossibilité de subsister dans un seul commerce, » comme de draperie, de mercerie ou d'épicerie, a obligé les » marchands de Besançon à faire un commerce mêlé, » c'est-à-dire que le drapier fait la mercerie, le mercier » l'épicerie.... Cette confusion fait qu'ils négocient sans » distinction de corps ; il n'y a ni maîtrise, ni statuts, ni » règles à suivre. Tous les différents commerces sont per- » mis aux étrangers colporteurs et forains, qui inondent la

» ville de Besançon de toute espèce de marchandises bien
» ou mal fabriquées et souvent prohibées, et qui y font un
» débit plus marqué que les marchands qui supportent
» toutes les charges.

» Le rôle a été établi sur 293 marchands drapiers, épi-
» ciers et merciers. Les marchands n'en ont trouvé que 262,
» parmi lesquels 67 ne paient que 2 livres 50 d. à 3 livres
» de capitation, et sont considérés comme indigents.

» A peine trouvera-t-on dans Besançon cinquante mar-
» chands qui, dans une ville de commerce, seront considérés
» comme petits marchands, le surplus n'étant censé que
» revendeurs et revendeuses (1). »

Les suppliants demandent l'organisation d'une maîtrise et déposent, avec leur pétition, les statuts dont ils sollicitent l'approbation.

Quel qu'ait été le sort de cette supplique des marchands de Besançon, elle offre de l'intérêt, car elle nous présente un tableau pris sur le vif de la situation commerciale de cette ville au milieu du siècle dernier. Si nous pouvons ainsi apprécier les progrès accomplis et nous en montrer fiers pour la civilisation moderne, nous pouvons néanmoins, en prêtant l'oreille aux doléances actuelles des commerçants, y saisir parfois comme un écho de celles de leurs devanciers.

D'autres causes ont amené des effets analogues. Malgré le développement des voies commerciales, malgré l'extension des débouchés et le prodigieux accroissement de la consommation, la concurrence illimitée, l'agglomération des capitaux, qui a permis la centralisation de la vente dans les mains de maisons puissantes, ont créé aujourd'hui des difficultés imprévues. Elles pèsent de tout leur poids, comme une menace permanente, sur la classe si nombreuse des intermédiaires.

---

(1) Archives départementales. Intendance. G. 95, liasse II.

La première moitié du XVIIIe siècle n'avait point apporté de modifications importantes à l'organisation des corps d'états. En 1761, le bureau de commerce ordonna une enquête sur leur situation active et passive dans toutes les villes et bourgs du royaume.

Il s'agissait de diminuer le nombre des corporations, de grouper dans une même jurande les professions similaires, par exemple de réunir les tanneurs, corroyeurs, mégissiens et parcheminiers, qui donnent différents apprêts à la même matière. On espérait ainsi augmenter les ressources des communautés, et peut-être pouvoir plus facilement les frapper de nouvelles taxes.

Les rapports des subdélégués, réunis à Besançon entre les mains de l'intendant (1), révèlent, en effet, pour les diverses corporations existantes, une situation obérée et précaire ; ils révèlent en outre l'absence à peu près complète de corporations organisées dans les villes de second ordre.

Cependant la grande industrie s'était largement développée dans d'autres parties du royaume ; elle supportait impatiemment le poids des règlements, qui, multipliés à l'infini depuis Colbert, pour ne pas laisser de place à la fraude, n'en faisaient aucune à la liberté.

Une modification profonde était attendue dans l'ordre économique.

Turgot, dès son avènement au pouvoir, proclama la liberté absolue du travail, et l'édit de 1776 prononça l'abolition de toutes les corporations ouvrières.

Cet édit, œuvre de prédilection de Turgot, jeta un trouble profond dans le monde du travail.

Exclusivement préoccupé de l'affranchissement de l'industrie, le ministre de Louis XVI méconnaissait les services rendus par les corporations. Celles-ci trouvèrent des

(1) Archives départementales. Intendance. G. 95, cote 12.

défenseurs. L'Edit abolitif ne fut enregistré au parlement de Paris qu'en lit de justice. Les inconvénients de la liberté illimitée ne tardèrent pas à se faire sentir. De nombreux mémoires portèrent au pied du trône les doléances des corps de métiers, et dès le mois d'août de la même année les corporations furent rétablies (1).

L'Assemblée constituante les trouva debout. Sans se préoccuper des conséquences économiques de leur disparition, non seulement elle les abolit, mais elle proscrivit toute association entre gens de même état ou profession (2).

Après l'abolition des jurandes, les résistances se produisirent, il fallut en venir aux lois de répression. Le délit de coalition fit son apparition dans nos lois pénales (3). Les artisans et les patrons furent, en outre, soumis aux prohibitions générales en matière d'associations non autorisées.

Néanmoins, malgré ces entraves, l'esprit d'association, plus fort que les lois, se maintint dans les classes ouvrières, d'abord par les compagnonnages, ensuite par la création des chambres syndicales et par les syndicats ouvriers.

La première chambre syndicale, celle des entrepreneurs de bâtiments, fut autorisée en 1808.

Le mouvement syndical ne prit guère son essor que vers 1860, par la création, à Paris, de l'Union nationale du commerce et de l'industrie, qui comprend aujourd'hui environ deux cents chambres syndicales.

En dehors de l'étude des questions techniques, ces associations règlent, par voie amiable, les différends entre industriels et commerçants ; chaque année, un grand nombre d'affaires litigieuses sont ainsi conciliées.

A Besançon, les chefs de l'industrie locale fondèrent, le

---

(1) Hubert-Valleroux, *Histoire des corporations ouvrières.*
(2) Lois 2-17 mars 1791, 14-17 juin même année.
(3) Loi 22 germinal an xi. Code pénal, art. 414 et suiv.

2 mars 1879, leur chambre syndicale, véritable chambre de commerce de l'horlogerie.

L'arrondissement de Montbéliard possède également une chambre syndicale des fabricants d'horlogerie.

A côté des chambres syndicales de patrons, les syndicats ouvriers se sont développés. Ils s'occupent surtout des questions de salaire, et leur principal objet est de soutenir les grèves, au moyen de subventions. Ils poursuivent différentes modifications au régime du travail ; mais, en général, leurs statuts corporatifs ne paraissent pas étrangers à cet esprit d'exclusivisme et de monopole, si fort reproché aux anciennes corporations.

A partir de 1873, date de la création du premier syndicat d'ouvriers franc-comtois, celui des monteurs de boîtes d'or, Besançon vit se développer le mouvement corporatif au sein de l'industrie locale.

D'autres corps d'états ont suivi l'impulsion donnée par les ouvriers de l'industrie.

Ces nombreux syndicats ne semblent pas avoir exercé une grande influence, même au point de vue du relèvement du prix de la main-d'œuvre.

En 1884, le législateur se trouvait donc en présence d'une organisation syndicale qui, dans son développement, avait franchi à peu près complètement les barrières légales.

C'est dans ces circonstances que le droit d'association fut accordé aux syndicats professionnels par la loi du 21 mars.

Cette loi, dont les conséquences ne sauraient être dès maintenant appréciées, est pour la classe laborieuse une véritable charte d'affranchissement. Elle offre aux ouvriers comme aux patrons toutes facilités pour défendre pacifiquement leurs intérêts ; elle ouvre la porte à un rapprochement désirable entre les différentes classes de producteurs.

Une seule condition est imposée aux syndicats pour leur formation, la publicité des statuts et des noms des administrateurs.

Les membres d'un syndicat doivent exercer les mêmes professions ou métiers, ou du moins des professions ou métiers connexes, concourant à l'établissement de produits déterminés. Rien ne s'oppose à ce que des patrons et des ouvriers fassent partie du même syndicat.

Les syndicats ont exclusivement pour objet l'étude et la défense des intérêts économiques, industriels, commerciaux ou agricoles (1).

Régulièrement constitués, la loi leur accorde la personnalité civile. Ils peuvent recevoir des dons et legs, acquérir les immeubles nécessaires à leurs réunions, à leurs bibliothèques et à des cours d'instruction professionnelle, créer des caisses spéciales de secours mutuels et de retraites, imposer à leurs membres le versement de cotisations annuelles.

Enfin, les syndicats peuvent se grouper entre eux par des liens d'affiliation et former des unions. C'est dans une démocratie une puissance énorme mise entre les mains de la classe ouvrière. Malgré tous ces avantages, les chambres syndicales ne paraissent pas avoir fait à la nouvelle loi l'accueil qu'elle était en droit d'en attendre.

La formalité du dépôt des statuts et des noms des administrateurs a été considérée comme une mesure vexatoire, et nombre de syndicats ont refusé de s'y soumettre.

Les associations ouvrières catholiques ont, par contre, su profiter des facilités accordées par la nouvelle loi. Elles se sont développées dans les grands centres populeux, tels que Lyon, Lille, Nantes.

L'association des tisseurs lyonnais compte mille adhérents, chefs d'atelier ou compagnons. Son but est l'amélioration constante de la situation matérielle et morale de ses membres. Elle procure aux chefs des petits ateliers les métiers et les ustensiles nécessaires à l'exécution des

---

(1) Loi 21 mars 1884, art. 2, 3, 4.

travaux de tissage qui leur seraient confiés ; elle a fondé une caisse de secours et une société coopérative de consommation ayant des comptoirs dans divers quartiers de la ville.

L'apprentissage est de sa part l'objet d'une surveillance pleine de sollicitude. Les six jurés composant le conseil d'administration soumettent à un contrôle minutieux les ouvriers ou les patrons qui sollicitent leur admission dans l'association.

Aux termes des statuts, chaque année la fête patronale, célébrée religieusement, doit réunir les membres du syndicat ; ceux-ci prennent d'ailleurs l'engagement d'observer le repos dominical (1).

On voit revivre, en un mot, au sein de ces associations ouvrières catholiques, les meilleures pratiques morales des anciennes corporations.

Les efforts faits ainsi par les chefs de la moyenne et de la petite industrie ne sauraient être stériles. Ils emploient en effet, pour assurer le triomphe de leurs idées, le plus puissant moyen de propagande, l'exemple !

L'une des conséquences les plus frappantes, et peut-être la plus inattendue, de la nouvelle loi, ç'a été la création de nombreux syndicats agricoles.

Les habitants des campagnes, animés d'un tout autre esprit que les ouvriers de l'industrie, comprennent mieux chaque jour la fécondité du principe d'association appliqué aux intérêts agricoles.

En Franche-Comté, l'arrondissement de Poligny pourra revendiquer l'honneur d'avoir pris l'initiative du mouvement. Dès le 17 novembre 1884 son syndicat agricole était constitué. La défense des intérêts de l'agriculture et des producteurs au point de vue douanier et fiscal, la vulgarisation des meilleurs procédés de culture, l'achat à prix

(1) Claudio Janet. *Correspondant* du 25 mars 1887.

réduit du bétail, des machines, des semences et des engrais, tels sont les buts multiples que poursuit l'association. Elle a constitué des groupes cantonaux et publie un bulletin mensuel. Grâce à l'initiative de l'un de ses membres, le syndicat de Poligny a pu organiser une caisse de Crédit mutuel agricole.

Les avances ne se font qu'aux cultivateurs syndiqués et sous la garantie de deux signatures; elles sont limitées à une somme maximum de six cents francs. Le Crédit mutuel est en même temps une caisse d'épargne où les agriculteurs peuvent verser leurs économies. A l'étranger, les banques agricoles de crédit mutuel se sont développées très rapidement depuis quelques années; elles rendent d'immenses services aux cultivateurs de la Westphalie, des Flandres, de la Suisse, de la haute Italie.

Mais quel que soit le mérite de ces institutions, « elles ne » peuvent vivre que par le concours personnel et très actif » des propriétaires aisés. Eux seuls ont assez de loisirs » pour consacrer une partie de leur temps aux intérêts » collectifs d'une association (1). »

Le mouvement parti de Poligny s'est depuis étendu à tout le département du Jura, et s'étendra bientôt dans toute la province. La Société des agriculteurs de France groupe autour d'elle plus de trois cents syndicats.

En présence du grand mouvement qui tend à se produire dans les diverses branches de l'activité humaine, nous devons reconnaître que l'esprit des classes laborieuses n'a cessé de protester contre l'individualisme inauguré prématurément en 1776 par Turgot, et consommé en 1791 par l'abolition définitive des jurandes.

Les corporations d'arts et métiers constituaient, avec leur monopole, leurs privilèges, leurs rivalités et leurs barrières souvent infranchissables, un obstacle au progrès dans

(1) M. Milcent, de Poligny, *La Réforme sociale*, 15 mars 1885, p. 296.

l'ordre matériel; mais par les principes chrétiens sur lesquels reposaient ces associations, elles favorisaient les bons rapports entre patrons et ouvriers, rapprochaient les classes, maintenaient les traditions d'honneur et de loyauté professionnelles ; elles offraient des garanties non seulement aux classes laborieuses, mais au public consommateur.

On les a détruites, alors qu'on aurait dû modifier seulement leur organisation.

Leurs ruines n'avaient d'abord laissé qu'une poussière flottante à tout vent ; c'est à notre époque qu'il appartiendra, espérons-le, de rassembler ces éléments épars et d'élever ainsi l'édifice où la société moderne, trop souvent troublée par des crises économiques, trouvera enfin l'ordre et la stabilité dans le travail, qui sont, avec l'observation de la loi morale, les éléments essentiels de toute prospérité.

Je ne saurais mieux terminer cette étude qu'en vous rappelant les paroles prononcées, le 19 janvier dernier, à l'Académie française, par M. Gréard, le récipiendaire :

« De l'organisation de cette démocratie qui cherche » laborieusement à discipliner ses forces dépend aujour- » d'hui la destinée du pays ; de sa vitalité, notre grandeur ; » de sa sagesse, notre salut !.... »

RÉPONSE DE M. LE PRÉSIDENT

MONSIEUR,

Votre vie tout entière a été vouée au travail, et à un travail utile. Un jour, on a prétendu vous accorder le repos : vous ne l'avez pas accepté. Quelques-uns des disciples de Le Play cherchaient alors à donner un corps à sa doctrine et à appliquer à l'étude des questions sociales la méthode

d'observation qu'il avait recommandée et mise en œuvre. Vous avez voulu prendre part à cette grande enquête ; vous avez émis sur la propriété des mines des considérations dont le législateur pourrait utilement s'inspirer ; vous avez étudié les institutions de prévoyance propres à améliorer le sort des travailleurs dans les grands centres industriels ; aujourd'hui, vous jetez sur les associations ouvrières un coup d'œil rétrospectif qui pourrait servir à éclairer certaines questions des temps présents. Les efforts tentés par les Unions de la Paix sociale porteront-ils tous les fruits qu'on est en droit d'en attendre ? Réussirez-vous à détruire cet antagonisme social dénoncé par le maître comme le grand péril de notre époque ? Parviendrez-vous à discipliner cette démocratie, dont la sagesse est la condition de notre salut ? Je ne sais. Le problème est complexe et se présente sous bien des faces. Vous aurez montré, du moins, aux esprits sincères qu'il existe, dans les classes lettrées, des hommes d'un grand cœur, d'une haute intelligence, d'une sérieuse érudition, qui s'appliquent avec désintéressement à porter remède aux plaies inévitables de tout état social, et qui font honneur aux corps littéraires qui les comptent parmi leurs membres.

LES FÊTES PUBLIQUES

EN FRANCHE-COMTÉ AVANT LA RÉVOLUTION

Discours de réception à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts de Besançon

Par M. DE SAINTE-AGATHE

MEMBRE RÉSIDANT

(Séance publique du 26 janvier 1888)

MESSIEURS,

Nous sommes frappés d'admiration à la vue des grands travaux d'érudition des Bénédictins ; il n'y avait que ces savants religieux qui pussent entreprendre ces œuvres gigantesques, parce qu'il n'y a que l'étroite union des volontés et des intelligences qui puisse triompher des difficultés d'une semblable entreprise. A leur exemple, les sociétés savantes les mieux inspirées se sont donné un programme de travaux, à l'accomplissement duquel elles ont convié, autour d'elles, toutes les bonnes volontés. Depuis sa fondation, votre compagnie a cultivé, avec un soin pieux, l'histoire de la Franche-Comté, et elle n'a cessé d'en encourager l'étude par ses mémoires et ses concours publics.

En m'appelant à l'honneur de siéger dans vos rangs, où je trouve l'élite de notre province, vous avez voulu encourager de modestes essais historiques. Je suis très sensible

à cette flatteuse distinction, et je tiens à vous en exprimer publiquement ma reconnaissance.

L'usage académique m'impose la lourde obligation de prendre aujourd'hui la parole, et pour m'y soumettre, j'ai besoin de compter sur toute votre bienveillance.

Je me propose de vous entretenir des fêtes publiques en Franche-Comté, avant la Révolution.

On a dit avec raison que le Français est le peuple le plus gai et le plus spirituel de l'Europe ; nous verrons que les Comtois possédaient, longtemps avant de devenir Français, cette imagination féconde et ce bon goût qui sont en France le cachet distinctif des réjouissances populaires, aussi bien que celui de nos productions artistiques ou littéraires.

Dans l'extrême confusion qui suivit la chute de l'empire romain et les invasions barbares, l'Eglise seule resta debout, et son influence bienfaisante s'étendit à la société tout entière. C'est elle qui avait inspiré les règles et les cérémonies symboliques de la chevalerie ; c'est elle aussi qui s'occupa du peuple et de sa condition sociale avec un tact et un dévouement remarquables.

Elle l'attirait en foule dans ses temples aux grandes fêtes de l'année, et étalait à ses yeux ravis toute la pompe des cérémonies sacrées. Elle aimait à faire représenter devant lui les principales scènes de l'Evangile : l'Annonciation, l'Epiphanie, l'Ascension, la Pentecôte. Ces petits drames, dont notre Crèche bisontine nous offre un lointain souvenir, avaient lieu à Saint-Etienne [1], à Saint-Jean [2] et dans plusieurs autres églises du diocèse; ils avaient l'avantage d'instruire et d'intéresser le peuple, naturellement porté aux fêtes religieuses.

Chacun prenait part avec empressement aux nombreuses

(1) V. *Revue franc-comtoise*, année 1843, p. 161.
(2) V. *Annales franc-comtoises*, t. XII, p. 320.

processions qui avaient lieu alors dans les villes et les villages. Les jeunes gens escortaient en armes le saint Sacrement (1), et la municipalité l'accompagnait avec des flambeaux (2). Pendant la cérémonie, on jouait du violon (3) et on faisait partir des pétards en signe de joie (4). Un chroniqueur nous dit, en parlant d'une procession qui eut lieu à Gray en 1631 : « Ce fut chose inexplicable de veoir » la procession avec plus de flambeaux que l'on n'en compte » au firmament ; puisque les astrologues n'en mestent que » 1,022, et il y en avait icy davantage. Le ciel fut honteux » de se veoir surmonté et nous darda de si puissants rayons, » qu'il amassa toutes les vapeurs des palus (marais) voi» sins, pour estrenner nostre dévotion et recognoistre si » nos cœurs ressemblaient aux lampes incombustibles d'une » de ces déesses antiques (5). »

On adressait au ciel des prières publiques pour obtenir la cessation des fléaux. Dans le péril commun, en face d'un violent incendie (6) par exemple, la municipalité n'hésitait pas à faire un vœu, au nom de la ville, à Notre-Dame des Ermites, à Notre-Dame de Lorette, ou même à quelque sanctuaire de la province. Nous avons le récit d'une grande procession faite, à la suite d'un vœu, par Salins à Notre-Dame de Gray, et on y voit l'accueil empressé que les pèlerins ont reçu sur leur passage.... « Quingey a faict » ce qu'il pouvoit.... Marnay n'a espargné ni la poudre pour » la scopeterie, ni le meilleur vin de ses caves pour donner » des rafraischissements à ceste noble trouppe.... A Gray, » à l'arrivée de la procession, les canons furent tirés, et

---

(1) V Arch. comm. de Baume, CC. 16.
(2) V. Arch. comm. de Pontarlier, CC. 39.
(3) V. Ibid., CC. 53.
(4) V. Arch. comm. de Vuillafans, BB. 3.
(5) V. *Mémoires et Documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté*, t. II, p. 494.
(6) V. Arch. comm. de Pontarlier, BB. 2, CC. 38, 39, 66.

» plusieurs mousquetiers, rangés en haye sur la courtine,
» firent une très belle salve. Toute la nuict ce ne furent que
» feux de joie, que fusées, que moulinets et que fallots,
» avec une si parfaicte démonstration d'amitiés, qu'il ne se
» peut rien dire de plus oultre [1]. »

Chaque ville avait sa dévotion spéciale. A Pontarlier, c'était Notre-Dame de Montpetot [2]; à Salins, Notre-Dame Libératrice; à Baume [3], Notre-Dame de Cusance. Le tombeau de saint Claude attirait de nombreux pèlerins, et le roi Louis XI vint lui-même y faire ses dévotions. Besançon honorait tout particulièrement le saint Suaire; il était précieusement conservé dans la basilique de Saint-Etienne, et on en faisait l'ostension solennelle deux fois par an, le jour de Pâques, et le dimanche après l'Ascension. Cette cérémonie attirait un concours extraordinaire; en 1533, plus de 30,000 étrangers y assistèrent, et les boulangers vendirent 55,000 petits pains [4].

Dole se félicita hautement de posséder une des deux hosties miraculeuses de Faverney. Au mois de décembre 1608, une nombreuse députation alla la chercher, et la ramena, en lui faisant une escorte triomphale. En souvenir de cet événement, chaque année il y a à Dole, le mardi de la Pentecôte, une procession fort solennelle, et, durant l'octave, de grandes fêtes, qui existent encore. Les allégories étaient alors fort à la mode, et dans la procession de 1609 on rappelait ainsi un pieux trait de la vie de l'empereur Rodolphe de Habsbourg. « Quatre pages marchoient les premiers à
» teste nue, le flambeau dans la main, deuant vn prestre
» reuestu de surplis et d'estôlle, qui portait vn sacré Ci-
» boire, et estoit monté sur vn beau cheual que deux estaf-

---

(1) V. *Documents inédits*, t. II, p. 493 et 494.
(2) V. Arch. comm. de Pontarlier, BB. 13.
(3) V. Arch. comm. de Baume, BB. 24 et 26, CC. 10.
(4) V. Arch. comm. de Besançon, BB. 15.

» fiers conduisoient et tenoient en raison ; il estoit suivy » du comte d'Asbourg qui marchoit à pied, botté et esperonné, le chapeau à la main et l'espée à la ceinture, et » après luy, nombre de courtisans vestus d'habillement de » campagne, et rangés deux à deux, auec grand respect [1]. »

Les rapports entre les municipalités et les couvents étaient très courtois ; quand le général venait voir ses religieux, présider un chapitre [2], ou bien lorsqu'on fêtait la canonisation d'un saint de l'ordre, la ville ne manquait pas d'envoyer au couvent le vin d'honneur [3], parfois même un présent plus considérable [4], pour prendre part à la fête et reconnaître ainsi le bien qu'il faisait autour de lui. Parfois même, à l'arrivée de ces chefs d'ordre, il y avait des salves d'artillerie, et une députation du magistrat venait les saluer en robes de cérémonie [5].

Les entrées des archevêques étaient beaucoup plus imposantes. Longtemps même elles se firent suivant un cérémonial déterminé [6], de manière à assurer le maintien des privilèges réciproques des archevêques et des citoyens.

Le dimanche 10 juillet 1463, l'archevêque Charles de Neuchâtel arriva à Besançon avec une suite de 800 chevaux. « Les gouverneurs et plusieurs des notables de la cité, dit un » chroniqueur, leur allarent au-devant, jusques à l'endroict » de la Justice, et luy ouffrirent la cité, puis après ils s'en » revindrent à la porte de Baptan, affin de prandre le serement de luy, qu'il garderoit les franchises de la cité.... » L'on jouoit plusieurs histoires et moralités par la ville,

---

(1) V. J. Boyvin, *Relation fidèle du miracle du saint Sacrement arrivé à Faverney en* 1608. Besançon, 1839, p. 65.

(2) V. *Documents inédits*, t. VII, p. 322.

(3) V. Arch. comm. de Pontarlier, BB. 6, 8, CC. 28.

(4) V. *Documents inédits*, t. VII, p. 297.

(5) V. Arch. comm. de Besançon, BB. 57, 86, 114, 121, 130.

(6) V. A. Castan, *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, année 1875, p. 207.

» aussi semblablement furent toutes les rues parées de belle » ramée verdes, et d'aultres galanteries (1). »

En 1499, l'archevêque François de Busleiden « fut receu » à grosse solempnité de processions, luminaires, cloches » sonnans, gens d'esglises et citoiens qui luy allèrent au- » devant pour luy faire honneur et bienvenue (2). »

Nos archevêques parcouraient de temps en temps leur grand diocèse pour s'assurer par eux-mêmes de l'état et des besoins spirituels des populations. Ainsi, Mgr Antoine-Pierre de Grammont fit une tournée pastorale en 1665. Vuillafans le conserva pendant cinq jours (3) ; à Pontarlier, chaque bourgeois dut aller en armes à sa rencontre (4) ; à Baume, on fit de grands préparatifs pour le recevoir, et Mme de Lanans prêta, pour la circonstance, les tapisseries de son château de Roulans (5).

Nos pères étaient fidèles à la vieille devise de Besançon : *Deo et Cæsari fidelis perpetuo.* Ils savaient faire à Dieu la place à laquelle il a droit dans la vie sociale, mais en même temps ils aimaient leurs souverains et ils avaient pour eux une inviolable fidélité.

Cet étroit attachement s'étendait à leurs représentants en Franche-Comté, et les occasions ne manquaient pas pour manifester publiquement leurs sentiments.

A Besançon, les juges, les vicomtes, les capitaines, font des entrées solennelles, en venant prendre possession de leur charge (6). Il en est de même des baillis dans la province. En 1626, Baume offre au baron de Scey, bailli

(1) V. *Documents inédits*, t. VII, p. 277.
(2) V. *Documents inédits*, t. VII, p. 390.
(3) V. Arch. comm. de Vuillafans, BB. 2.
(4) V. Arch. comm. de Pontarlier, BB. 2.
(5) V. Arch. comm. de Baume, BB. 12.
(6) V. Arch. comm. de Besançon, BB. 14, 26.

d'Amont, une tasse d'argent et vingt-cinq écus (1). Les villes ne manquaient pas d'envoyer aux nouveaux gouverneurs des députations chargées de leur présenter leurs félicitations (2). Elles tenaient aussi à bien traiter officiers et soldats, parce que, à l'occasion, elles trouvaient, auprès d'eux, appui et protection.

S'agit-il du mariage d'un gouverneur de la province, ou de celui d'un de ses enfants, chaque ville envoie un présent d'argenterie. Pontarlier offrit une fois deux fruitières d'argent, et une autre fois une cassolette et un bénitier également en argent (3).

Dans les frais de noce d'un maïeur de Baume (4), en 1655, nous voyons déjà figurer les craquelins qui, de nos jours encore, ont conservé leur ancienne réputation.

L'hospitalité était en honneur en Franche-Comté, et les étrangers de distinction, qui traversaient Besançon (5) et nos autres villes (6), y trouvaient bon accueil. Aux officiers, aux ambassadeurs, aux princes, on offrait le vin d'honneur ; à leurs femmes, des dragées, des confitures, quelquefois même une pièce d'argenterie (7).

La réception faite en 1608 au prince de Cantecroix et à la princesse Caroline d'Autriche, sa femme, fut particulièrement remarquable. Presque tous les citoyens allèrent au-devant d'eux, à pied ou à cheval, et on les salua avec de l'artillerie. Un chroniqueur ajoute que « ladicte dame estoit » eagée d'environ quinze ans, et pour son regard l'on fit, par » divers jours, plusieurs allégresses par toute la cité, et » mesme, au lougis des pères Jésuites, furent jouhées des

(1) V. Arch. comm. de Baume, BB. 5.
(2) V. Arch. comm. de Pontarlier, BB. 2.
(3) V. Arch. comm. de Pontarlier, BB. 2, CC. 50, 81.
(4) V. Arch. comm. de Baume, BB. 10.
(5) V. Arch. comm. de Besançon, BB. 65.
(6) V. Arch. comm. de Baume, BB. 3.
(7) V. *Documents inédits*, t. I, p. 274; t. VII, p. 311 et 359.

» comédies par les jeunes escoliers, à la louange de Sa Ma-
» gesté Impériale et desdicts conte et la dame sa femme, en
» sa présence, laquelle y print un grand contentement,
» selon qu'elle le démonstroit par ses contenances (1). »

Vercel (2) donna à la baronne d'Achey, à son arrivée en 1658, outre le vin d'honneur et les confitures, un plat d'argent de la valeur de 250 fr.

En 1668, Pontarlier (3) reçut le prince d'Aremberg avec tambour, trompette et fifre, et lui offrit quatre chandeliers d'argent avec les mouchettes. L'année suivante, Vercel offrit à sa femme le vin d'honneur et les confitures de cerises, et ceux qui, sans excuse légitime, n'étaient point allés à sa rencontre, furent à l'amende.

Besançon, ville impériale, n'épargnait aucune dépense lorsque l'empereur venait dans ses murs, pour lui faire le plus magnifique accueil.

L'entrée de Frédéric d'Autriche, en 1442, fut très brillante (4). Le magistrat alla au-devant de lui jusqu'à Tarcenay, ainsi que l'archevêque, les abbés de Saint-Vincent et de Saint-Paul, et le chapitre ; le duc Philippe de Bourgogne l'attendait à la Vèze ; à leur rencontre ils se saluèrent, le duc mit genou en terre, puis ils remontèrent à cheval, mais sans marcher de front. On trouva les processions des églises entre la porte Malpas et la porte Notre-Dame. A l'entrée de la ville, l'empereur, après avoir promis de garder les franchises de la cité, se plaça sous un pavillon de drap d'or, qui l'accompagna jusqu'au grand autel de Saint-Jean. Le lendemain 1er novembre, « madame de Bourgogne, fille du
» roi de Portugal, entra avec sa suite en la cité, dans une
» conche (voiture) tirée de huit hacquenez blanches, garnies

(1) V. *Documents inédits*, t. I, p. 315.
(2) V. Arch. comm. de Vercel.
(3) V. Arch. comm. de Pontarlier, BB. 2, 26.
(4) V. *Documents inédits*, t. VII, p. 295.

» de drap d'or velostez : l'empereur lui alla au-devant jus-
» qu'à la fontaine de Saint-Martin, au chemin de Marnay,
» où ils se rencontrarent et baisarent [1]. »

La réception de Maximilien [2], son fils, en 1492, eut lieu suivant le même cérémonial, et Besançon lui fit présent de cent moutons et de cent muids de vin.

L'élection des empereurs était célébrée par des fêtes publiques. Chifflet nous a conservé dans son *Vesontio* [3] un récit détaillé des fêtes qui eurent lieu à Besançon, après l'élection de l'empereur Mathias, et il décrit abondamment les arcs de triomphe, les illuminations, les cavalcades, enfin les inscriptions et décorations de toute espèce, qui transformèrent en jardins enchanteurs les rues de la ville pendant les dix jours consacrés à ces réjouissances. Jean Bonnet [4] en parle en ces termes dans sa chronique : « Ledict jour, l'on conduict sur ung char de triomphe, ung » homme représentant Sa Magesté, et devant luy, les trois » électeurs de l'Eglise, et après, les quatre électeurs tempo- » rels, en très-bon ordre, accompagnés d'une grande partie du » peuple en bon équipaige, et environ les huict heures du » soir, l'artillerie commença de donner. Le landemain et » les jours suivants l'on continua la réjouissance jusques » à l'octave, pendant laquelle toutes les bannières de la » cité marcharent par la cité en bon ordre, l'une après » l'aultre, avec chariots triomphant, représentant diverses » histoires anciennes des empereurs romains; enfin l'on fit » une si grande réjouissance que tous ceulx du pays en » furent esmerveillés. »

Quelques années après, des fêtes semblables eurent lieu,

---

(1) V. *Documents inédits*, t. VII, p. 296.
(2) V. *Ibid.*, t. VII, p. 297, 385.
(3) V. *Chiffletii Vesontio civitas imperialis libera*, *Sequanorum metropolis*. Lugduni, 1618, I, p. 264.
(4) V. *Documents inédits*, t. I, p. 318.

pour l'avènement de l'empereur Léopold (1). Rien ne fut oublié : *Te Deum*, ostension du saint Suaire, feux de joye à Chaudanne et Rosemont, illuminations et feux d'artifice, bals et banquets, cortèges et cavalcades.

Une des plus grandes attractions de ces fêtes fut le combat naval sur le Doubs. « Sur les quatre heures de ce » jour, tout ce qu'il y a de plus beau dans Besançon parut » sur le pont, et aux fenestres des maisons qui regardent » sur la rivière du Doux.... L'on vit paroistre un superbe » vaisseau de guerre monté par des citoyens qui.... repré- » sentoient fort bien de riches marchands en voyage.... » Peu après surviennent deux brigantins turcs montés par » d'autres citoyens, tous vêtus parfaitement bien à la tur- » quesque avec le turban, habit et brodequins de mesme.... » Après un très rude et opiniâtre combat, les marchands » demeurèrent victorieux, et sautans dans les vaisseaux » turcs, y mirent tout au fil de l'espée, à la réserve de quel- » ques-uns, qui furent faits esclaves, liez et enchaînez au » mast de ce triumphant vaisseau ; après quoy les trom- » pettes, clairons et autres instruments succédèrent à tous » ces combats, et ce vaisseau victorieux, conduisant comme » un triomphe ces deux brigantins vaincus, fit le tour de » toute la rivière, et fut salué par la décharge de tout le » canon de la tour de la Pelote.... Les vainqueurs s'en » allèrent faire la révérence à monseigneur l'archevêque.... » et luy présentèrent leurs esclaves, qui firent abjuration de » leur foy, et par une gentille et ingénieuse harangue que » fit l'un d'eux en langue italienne, protestèrent vouloir » vivre et mourir désormais dans la vraye religion. .. et » mirent leurs turbans à ses pieds (2). »

Les nobles jeux de l'arc, de l'arbalète et de l'arquebuse

---

(1) V. Th. Varin, *Besançon tout en joye dans l'heureuse possession de son auguste souverain....* Besançon, 1659, p. 16 et 28.

(2) V. Th. Varin, *Besançon tout en joye*, p. 45.

occupèrent une grande place dans les fêtes de nos pères. Le tir de l'oiseau ou papegay avait lieu à Besançon (1) au xve siècle, et au xvie la plupart des villes (2) de la province avaient leurs chevaliers de l'arquebuse. Le roi du papegay, c'est-à-dire celui qui avait abattu l'oiseau, recevait de la municipalité le prix de son adresse, et jouissait en outre, pendant un an, d'une exemption de charges toujours fort appréciée. Pour exciter l'émulation des tireurs, il y avait à Lons-le-Saunier, à Salins, à Besançon, et même en Bourgogne, des concours (3) qui réunissaient les diverses compagnies d'arquebusiers de la province ; les chevaliers s'y rendaient aux frais de leur ville et y trouvaient le meilleur accueil : vin d'honneur, goûter et souper. Ces fêtes, tout en développant le goût des jeux d'adresse, resserraient les liens d'amitié et d'attachement qui unissaient ensemble tous les Comtois, et contribuaient puissamment à perpétuer cet esprit provincial que nous voyons à regret disparaître de nos jours.

A Besançon, on faisait des prières publiques pour appeler la protection du ciel sur les armes de Charles-Quint, et plus tard sur celles de l'Espagne. A l'annonce d'une victoire (4), d'une trêve, d'un traité de paix (5), on témoignait sa joie par des *Te Deum* de reconnaissance, des processions générales, et aussi par de grandes fêtes publiques, des feux de joie (6) et des cortèges allégoriques. L'alliance des Suisses avec Besançon, au xvie siècle, fut l'occasion de fêtes brillantes avec musique, festins et salves d'artillerie.

Mais rien n'égala les démonstrations de l'allégresse publique, le jour de la prise de possession de Besançon par

---

(1) V. Arch. comm. de Besançon, BB. 31, 34, 43, 100 à 102, 129, 139.
(2) V. Arch. comm. de Pontarlier, BB. 9, 12, CC. 31, 37.
(3) V. Arch. comm. de Baume, BB. 2 à 6, 9 à 12, CC. 10.
(4) V. Arch. comm. de Baume, BB. 5 ; de Pontarlier, BB. 2.
(5) V. Arch. comm. de Besançon, BB. 37, 45 ; de Pontarlier, BB. 1.
(6) V. *Documents inédits*, t. VII, p. 387.

l'Espagne. L'ambassadeur espagnol, qui était le marquis de Castel-Rodrigo, fit son entrée le soir, à la clarté des illuminations. Il échangea avec la ville les plus somptueux présents et eut soin de faire jeter au peuple des pièces de monnaie commémoratives, ce qui causa une grande satisfaction à tous ceux qui eurent le bonheur d'en ramasser, et de la risée pour ceux qui, après bien de la peine, ne remportèrent que du vent. Il offrit à la municipalité un splendide repas. « Son Excellence estoit en vne table ronde avec » Monseigneur le marquis d'Yenne et Messieurs les gou- » verneurs, sous un haut dais de velour rouge cramoisi, où » paroissoit la portrait de S. M. ; la seconde estoit de vingt- » huit services pour Messieurs les anciens gouverneurs ; » les sieurs Vingt-huit occupoient la troisieme, et en la » quatrieme, encore plus bas, estoient placés les quarante- » deux notables de la Cité ; en sorte que chacune avoit sa » credence chargée d'vne grande quantité de vaicelle » d'argent aussi bien que de verres de cristal exquis ; on » ne sçauroit exprimer la multitude ny la bonté des bou- » teilles d'hypocras, muscat, limonnade, et autres vins » delicieux qui y furent servis, le tout avec une politesse » et dans vn service si reglé et continuel que l'on ne peut » advancer que personne s'en soit retiré avec la soif ; et la » magnificence et profusion des viandes les plus delicates, » qui furent prostituées et prodiguées en ce superbe festin, » outre une quantité prodigieuse de confitures tant seiches » que liquides, et sucrades, eusse pu aller à un excès, n'eut » esté la considération de la grandeur et magnificence de » celuy qui avoit entrepris ce régal (1).... »

Messieurs les gouverneurs, au sortir du festin, s'assemblèrent en la maison de ville, où ils décidèrent que la

(1) V. Th. Varin, *Narré fidèle et curieux de tout ce qui s'est passé dans l'heureuse prise de possession de la cité de Besançon par l'Espagne*, le 29 *de septembre* 1664, p. 23.

fontaine de l'hôtel de ville, où se voit la statue en bronze de Charles-Quint, « coulerait du vin tout le reste de cette » après-dîner aussi bien que tout le soir, et à ce moyen » tous les passants eurent le pouvoir et la liberté de boire » aux santés de leur nouveau souverain et de son au- » guste maison, dans de grandes coupes d'argent, qui leur » étaient présentées par des personnes mises exprès et cou- » ronnées de lauriers, pour marque de la joye publique (1). »

Ces réjouissances populaires disparurent avec la conquête française, et furent remplacées par des fêtes officielles auxquelles le peuple resta souvent indifférent. Le duc de Duras dut même sévir contre les gens de service et les enfants qui criaient « Vive l'Espagne ! » en voyant les feux de joie français (2).

Lorsque Louis XIV vint à Besançon en 1683 (3), avec la reine, la cour et Louvois, on lui fit une réception fort solennelle (4), mais qui n'avait plus le même cachet de popularité. Les Comtois se rappelaient encore trop les guerres désastreuses qu'ils avaient soutenues contre la France et ses alliés.

Mais ce sentiment d'hostilité s'affaiblit peu à peu, on fêta les naissances des enfants de France, l'avènement de Louis XV, son mariage, comme dans les autres provinces du royaume, et en 1721, à l'occasion de la guérison du roi, il y eut à Besançon (5) messe d'action de grâces aux Cordeliers, souper et illuminations à l'hôtel de ville. La corporation des vignerons organisa deux feux d'artifice, l'un à la porte Noire, et l'autre sur la place Bacchus.

---

(1) V. Th. Varin, *Narré fidèle*, p. 13, 22.

(2) V. Arch. comm. de Besançon, BB. 96.

(3) V. Ibid , BB. 134.

(4) Dans le programme des fêtes de l'exposition universelle de 1860, se trouvait une cavalcade reproduisant l'entrée de Louis XIV à Besançon. V. *Promenade à l'exposition universelle de Besançon*, par A. Deis, p. 32.

(5) V. Arch. comm. de Besançon, BB. 134.

Cette affection ne fit que grandir, et quand, une vingtaine d'années plus tard, Louis XV vint à Vesoul (1), après la prise de Fribourg, toute la province s'y donna rendez-vous pour le recevoir, et on lui offrit des fêtes splendides.

Les entrées des archevêques furent, comme autrefois, le prétexte de grandes réjouissances à Besançon (2). Les gouverneurs (3) et les intendants (4), fidèles à la tradition, prirent toujours possession de leur charge au milieu du plus grand appareil (5). Parmi eux, la Franche-Comté distingua le maréchal de Tallard, et elle fut toujours reconnaissante de l'appui qu'elle avait trouvé auprès de lui ; aussi, lorsque son fils, le duc de Tallard, fut désigné pour le remplacer comme gouverneur, Besançon (6) fit de tels préparatifs pour le recevoir, que le maréchal intervint pour restreindre les dépenses que la ville voulait s'imposer.

Je ne saurais oublier que le duc de Tallard fut le fondateur de notre Compagnie, et je suis heureux d'avoir l'occasion de saluer sa mémoire. Son œuvre a prospéré et grandi, et après cent trente-cinq ans d'existence, l'Académie de Besançon poursuit avec zèle la tâche qu'il lui a assignée.

Ce ne fut pas sans luttes que l'influence française s'étendit sur la Franche-Comté. Pendant la plus grande partie du XVIIIe siècle, notre province résista aux essais de centralisation du pouvoir, avec un esprit d'union et de solidarité remarquable, et ce fut vraiment le sentiment populaire qui inspira les grandes fêtes de 1762, pour le retour des conseillers au parlement, exilés depuis trois ans.

Dans la plupart des villes et des villages, il y eut des

---

(1) V. Arch. comm. de Pontarlier, BB. 6.
(2) V. Arch. comm. de Besançon, BB. 113.
(3) V. Arch. comm. de Pontarlier, AA. 2; BB. 9.
(4) V. Arch. comm. de Baume, CC. 14 ; de Pontarlier, CC. 81.
(5) V. Arch. comm. de Baume, CC. 1 ; de Pontarlier, BB. 25.
(6) V. Arch. comm. de Besançon, BB. 140.

Te Deum de reconnaissance (1). Leur arrivée à Besançon fut saluée par une explosion d'enthousiasme; chacun, en les voyant, versait des larmes de joie; toutes les rues, les hôtels, les maisons particulières, avaient été décorés et illuminés avec un joyeux empressement; on n'apercevait que fleurs, couronnes et inscriptions en leur honneur. Le soir de leur rentrée au parlement, l'archevêque leur offrit un grand banquet, pendant lequel douze jeunes filles de la ville, habillées en bergères, vinrent leur souhaiter la bienvenue, et on tira, en signe de joie, un grand feu d'artifice à Chamars. Jacquemard descendit du clocher de la Madeleine pour saluer messieurs les exilés et assister, avec ses vignerons, à une représentation théâtrale. Aussitôt qu'il fut placé dans un fauteuil sur la scène, tous les acteurs et actrices vinrent le complimenter et lui présenter des bouquets; il fut même flatté de l'empressement de Mlle Poncet, actrice fort aimable, qui lui demanda la faveur d'un baiser. Chaque corporation, chaque profession, même la plus modeste, tint à montrer, par une messe solennelle, un banquet, un bal, la part qu'elle prenait à la joie publique.

L'amour du roi se mêle étroitement à celui des exilés, et la reconnaissance donne lieu aux scènes les plus touchantes.

« On a vu une pauvre femme, qui n'avait pour tout bien » et toute aisance dans la vie qu'un peu de paille pour cou- » cher, en faire le sacrifice et porter cette paille au milieu » de la rue, y mettre le feu et la brûler, en témoignage de » la joie qui l'animait, préférant la dure extrémité de cou- » cher sur le pavé, à ne pas suivre les impressions de la » vivacité de son amour pour la patrie (2). »

---

(1) V. Arch. comm. de Vercel.

(2) V. *Lettres d'un négociant de Besançon à un de ses correspondants à Lyon, contenant un détail des fêtes que le retour de Messieurs les trente Exilés et la retraite de M. de Boynes ont occasionnées dans ladite ville de Besançon*. Lyon 1762, p. 42, 60, 90.

Et ces preuves d'attachement semblent s'accumuler à mesure que les années s'écoulent.

La naissance du dauphin, en 1781, fut le prétexte de grandes fêtes dans toutes les villes de la province, et en particulier à Luxeuil, à Pontarlier, à Vesoul, où l'on inaugura une fontaine.

« Des salves de boîtes, dit un journal du temps, des jets » de fusée et de toute espèce d'artifices ont été le prélude de » ces fêtes. Il y a eu des repas splendides, surtout à la cam- » pagne, où les citoyens les plus commodes étaient encore. » Dans plusieurs de ces repas, les emblèmes, les inscriptions » et les devises, dont les salles étaient ornées, ont fourni » aux convives la matière d'une infinité de couplets, égale- » ment intéressants par leur objet et par le sentiment qui » les avait dictés (1). »

A Besançon, pour perpétuer cet heureux événement, l'intendant voulait faire quelque chose de plus que les *Te Deum* et les illuminations habituelles ; il confia aux curés de la ville le choix de sept jeunes filles vertueuses, auxquelles il remit une dot au nom du roi.

Les futurs époux furent présentés au pied des autels par M. et Mme de Lacoré, et Mgr Franchet de Rans tint à bénir lui-même leur union. De la cathédrale, les nouveaux mariés revinrent à l'intendance, où on servit pour eux et leur famille un repas somptueux. Le cortège se rendit ensuite à l'hôtel de ville, où ces noces furent terminées par un bal dont messieurs du Magistrat firent les honneurs. « Puissent ces familles nouvelles, ajoute le journal, n'ou- » blier jamais que leur naissance les consacre plus particu- » lièrement à l'Etat et à la patrie.... Puissent-elles perpétuer » en Franche-Comté la mémoire de leurs bienfaiteurs (2) ! »

Quelques années plus tard, le prince de Condé et le duc

(1) V. *Affiches de la Franche-Comté*, 16 novembre 1781.
(2) V. *Ibid.*, 26 novembre 1781.

de Bourbon se rendirent à Besançon [1], après avoir posé la première pierre du canal de Franche-Comté. La ville fut splendidement illuminée, leur temps se partagea entre les revues et les fêtes de toute espèce : ils dînèrent dans la salle de Messieurs de Saint-Georges, et ils allèrent entendre la *Métromanie* et le *Tableau parlant* dans la nouvelle salle de spectacle, dont on avait hâté l'ouverture pour leur en faire hommage. Le lendemain, ils se rendirent au bastion d'Arènes, dont la porte, les allées et le pourtour étaient ingénieusement décorés de lampions, pour y voir un magnifique feu d'artifice tiré derrière le couvent des Cordeliers.

En cette même année 1784, les expériences de Montgolfier eurent un grand retentissement à Besançon.

Le 20 janvier, cinq élèves avaient lancé, avec plein succès, une montgolfière sur la place des Casernes, et deux mois après, un horloger, nommé Didier, avait imité leur exemple au jardin Granvelle, avec un ballon de taffetas verni chargé de gaz inflammable.

On ouvrit même une souscription publique pour la construction d'un grand aérostat. Les souscripteurs furent convoqués dans une salle du gouvernement, où, entre deux symphonies musicales, on présenta à la marquise de Saint-Simon une aiguille, un dé et des ciseaux en or, avec lesquels elle fit les premiers points de couture dans l'étoffe du ballon, dont elle accepta d'être la marraine. « Ce fut le
» 12 juillet, à six heures du soir, qu'eut lieu la première
» expérience de cet aérostat, hors de Besançon, dans le
» parc du polygone. Elle avait été retardée par la difficulté
» de trouver.... un endroit où le ballon pût être lancé, sans
» que les souscripteurs fussent gênés par le concours du
» peuple. Ce concours était immense au dehors du poly-
» gone, et l'assemblée très brillante dans l'intérieur. L'aé-
» rostat fut développé en trente minutes, de la manière la

1) V. *Affiches de la Franche-Comté*, 16 août 1784.

» plus satisfaisante ; il excita la surprise de tous ceux qui
» étaient à portée de le voir de près.... Un aérostat monté
» par des hommes est le spectacle le plus singulier, le plus
» étonnant et le plus beau que l'on puisse concevoir et qui
» ait jamais été conçu (1). »

Désormais les représentations théâtrales et les ascensions en ballon entreront dans le programme de toutes les fêtes publiques ; mais les réjouissances populaires elles-mêmes ne devaient plus se renouveler souvent.

Quelques années après, la Révolution éclata, et dans son désir de tout changer, elle chercha dans l'antiquité païenne des inspirations plus conformes au culte de la déesse Raison ; mais les fêtes de la jeunesse, celles des époux, de la vieillesse et les autres solennités (2), qu'elle s'empressa d'organiser, excitèrent plutôt la curiosité que l'admiration, et on les oublia promptement, quand le calme et la tranquillité succédèrent à l'agitation au sein de laquelle elles avaient été instituées; car ce n'est jamais impunément que l'on rompt violemment avec le passé et les traditions d'un peuple, même lorsqu'il s'agit de ses divertissements.

Quand on embrasse par la pensée l'histoire d'un groupe de familles, ville ou province, on trouve qu'elle ressemble singulièrement à la vie humaine, que l'une comme l'autre est un mélange de joies et de tristesses. La Franche-Comté n'a pas échappé à cette loi, souvent elle a été la victime des invasions et le théâtre de guerres désastreuses; mais dans les intervalles de repos et de paix, elle savait oublier les mauvais jours. Assez souvent on a décrit les guerres et les autres fléaux que nos pères ont supportés ; pour compléter le tableau, il fallait rappeler aussi leurs jours heureux et leurs fêtes publiques.

---

(1) V. *Affiches de la Franche-Comté*, 20 juillet 1784.

(2) V. Sauzay, *Histoire de la persécution révolutionnaire dans le Doubs*, I, 202, 704; II, 568; VI, 89, 115, 345 ; VIII, 604 ; X, 305.

RÉPONSE DE M. LE PRÉSIDENT

Monsieur,

Vous dites vrai, Monsieur; l'Académie de Besançon a pour mission de conserver nos traditions provinciales; votre place était donc marquée d'avance dans ses rangs. Deux fois elle a eu l'occasion de couronner ce que vous dites être vos essais, ce que j'appellerai de sérieux travaux. Votre étude sur les fiefs en Franche-Comté avait déjà été remarquée dans le monde des érudits; enfin, vous êtes jeune, et un long avenir s'offre à votre amour des lettres. Que de titres à nos suffrages, Monsieur! Vous venez de décrire les fêtes et les divertissements des populations comtoises dans les temps qui ont précédé le nôtre. La tâche de l'historien ne se borne pas, en effet, à faire le récit des grands événements, des guerres, des révolutions, qui occupent une trop large place dans les annales des peuples. A côté de ce qu'on a appelé, avec quelque dédain peut-être, l'*histoire-batailles*, le tableau des mœurs, des usages, de la vie intime, offre un intérêt qui est, mieux que jamais, compris de nos jours. Vous aurez peut-être appris à plusieurs qu'on s'amusait dans le passé, que la joie et la gaieté ne sont pas l'apanage exclusif des temps actuels. Vous poursuivrez avec nous, Monsieur, le cours de vos heureuses découvertes, et vous apporterez à notre compagnie, nous en avons la confiance, une active et féconde collaboration.

UN

COLLECTIONNEUR FRANC-COMTOIS

Par M. ESTIGNARD

MEMBRE RÉSIDANT

(Séance publique du 15 février 1888)

L'art, représenté par la peinture, la gravure ou le dessin, a plus d'une fois séduit des hommes intelligents, qui n'avaient pas la force d'arriver à la perfection, de conquérir la célébrité, de créer des œuvres remarquables, mais qui, savants appréciateurs du beau, se consolaient de leur insuccès en collectionnant des objets précieux, et se donnaient ainsi la satisfaction d'avoir sous les yeux et de pouvoir admirer ce qu'ils étaient impuissants à produire. Sans doute, ils n'ont pu atteindre le but qu'ils s'étaient proposé, et n'ont point pris place à ce soleil resplendissant des arts qui ne luit pas pour tout le monde; mais c'est déjà un mérite d'avoir compris et aimé les nobles créations des peintres, des sculpteurs, des graveurs de talent. Le nombre de ces amateurs collectionneurs qui ont laissé des traces était autrefois considérable, leur histoire serait curieuse.

L'un des premiers fut le roi René, comte de Provence, qui oubliait momentanément ses malheurs en cultivant la musique, la peinture et la poésie. Puis viennent Marie de

Médicis, qui gravait sur bois et donna à Philippe de Champagne un portrait d'elle, signé *Maria Medici* F. MDCXXII, gravure d'un grand mérite ; Louis XIII, qui allait se distraire dans l'atelier de Simon Vouet et faisait des portraits au pastel. Quelques artistes recherchaient les dessins et les mettaient en cartons. Vasari, le célèbre biographe, en laissa une grande quantité. Plus tard, quelques amateurs anglais et français suivirent son exemple, entre autres le chevalier Penna de Pérouse, Jean Bamard, Richardson, le commandeur Génovèse ; des peintres, Stella, l'abbé Camps, Antoine Coypel.

Au XVIII[e] siècle, les artistes princes ou grands seigneurs forment presque une école.

La gravure est un goût général qui se répand à la cour et qui descend jusqu'à la bourgeoisie. De tous les amateurs, le duc Philippe d'Orléans, régent, est le plus célèbre ; à Meudon, il peignait l'histoire de Daphnis et Chloé, ou il composait de la musique d'opéra dont la Fare faisait les paroles ; il gravait lui-même ses compositions. Les Bourbons avaient tous le goût du dessin. Louis XVI, Louis XVIII, Charles X, dessinaient avant la Révolution des croquis à la plume. C'étaient un peu des dessins de princes. Un conseiller des comptes, d'Argenville, composait de très jolis paysages ; M[me] de Pompadour ne se bornait pas à la gravure, elle faisait de la peinture ; Voltaire, la surprenant dessinant une tête, improvisait ce quatrain en son honneur :

Pompadour, ton crayon divin
Devrait dessiner ton visage ;
Jamais une plus belle main
N'aurait fait un plus bel ouvrage.

Marie-Anne d'Autriche gravait des paysages et des marines. M. de Gravelle, conseiller au parlement, gravait des bas-reliefs ; le comte de Forbin, des paysages, et le chevalier de Ricourt copiait Berghem.

La plupart de ces artistes étaient des collectionneurs

émérites : quant aux amateurs qui se contentaient d'aimer le beau sans rien produire, ils furent légion. Les collections de dessins étaient surtout fort à la mode ; on se ruinait pour une esquisse (1).

On a beaucoup plaisanté, non sans motif, sur la manie de la collection ; mais certains collectionneurs ont rendu à l'art de véritables services, ils ont été pour le tableau, pour le livre précieux, ce qu'ont été les monastères pour les manuscrits de l'antiquité. Ne les dédaignons pas, ce sont des gens utiles ; il en est qui ont puissamment fécondé le champ de l'érudition ; ce sont des gens heureux. S'ils viennent à acheter un tableau de prix, ou une gravure, ou une faïence, ou un livre curieux qui manque à leur collection, leur existence s'embellit, le tableau qui dore leurs rêves et, dans le tableau, le petit coin qui les fait rêver, ouvrent à leurs regards des lointains inconnus où se passent des choses que les réalités humaines ne peuvent atteindre. Ils oublient leurs préoccupations ou leurs ennuis, ils vivent dans un monde idéal. Que leur importe le givre qui glace les vitres de leurs fenêtres, s'ils respirent l'air embaumé de quelque paysage peint par Ruisdael ou Hobbema, ou bien s'ils s'égarent à suivre quelque gondole mystérieuse glissant dans l'ombre sur les canaux de Venise, au milieu de palais aux gracieuses et élégantes découpures. Malheureusement, les grandes collections tendent à disparaître. La Révolution leur a porté un coup fatal ; beaucoup de tableaux, notamment ceux appartenant au ministre Calonne, qui étaient au nombre de trois cent cinquante-neuf, et provenaient surtout de l'école hollandaise du XVIIe siècle, de-

(1) Crozat, un célèbre amateur du temps, fit un testament où il manifestait le désir que sa riche collection, amassée pendant quarante années de recherches en Europe, devînt la propriété du gouvernement. Il demandait cent mille francs. Le cardinal de Fleury, un grand politique qui aima peu les arts, refusa en disant : Le roi a déjà assez de fatras sans en augmenter le nombre. Marietti s'empressa de les acheter au prix indiqué.



vinrent, en 1795, la propriété de l'étranger. Les guerres de la république et de l'empire, en ruinant les pays sur lesquels s'appesantissaient nos armes, dispersèrent une foule de chefs-d'œuvre. En 1815 et en 1817 furent vendues les collections de Lucien Bonaparte, du général Sébastiani, du receveur général Laperrières et de M. de Talleyrand.

De nos jours, sous nos yeux, ce grand ciseau qu'on appelle le morcellement de la propriété coupe même les plus gros héritages, et l'arbre qui a abrité l'aïeul ne verra plus les générations de la famille se succéder sous son ombrage. On se soucie moins d'amasser de grandes collections, pour que la roue des successions les emporte avant la fin du jour ou que l'incendie allumé par la torche des sectaires les consume. Ce que nous avions conservé de plus beau et de plus riche, l'étranger nous l'achète, nous le vendons aux enchères. Cela se met dans une caisse pour Vienne, pour Berlin, pour Londres, ou prend le chemin de l'Amérique. Il reste, il est vrai, les petites collections, qui tendent à suppléer les grandes, qui ont sensiblement augmenté depuis quelques années, et qui repêchent dans ce grand naufrage quelques toiles, quelques objets de prix. Ces petites collections ne sauvent pas les grandes et larges toiles, qui ne pourraient trouver place dans un cabinet ou une chambre à coucher, mais elles conservent les Wouvermans, les Miéris, les Metzu, et les tableaux de chevalet, si nombreux à notre époque.

La Franche-Comté posséda de tout temps, surtout dans les derniers siècles, des collectionneurs intelligents, conservant toute leur vie le culte du beau avec une sainte tendresse d'artiste. Il en est un qui s'est créé une place à part, qui eut lui-même assez de talent pour se faire un nom dans les arts, qui se distingue entre tous, parce qu'en s'entourant d'objets précieux, de peintures, de dessins remarquables, il n'eut jamais qu'une pensée, enrichir son pays natal, venir en aide aux hommes de goût. Il fut antiquaire,

bibliophile, numismate, architecte de talent et dessinateur du plus haut mérite.

La vie de Pierre-Adrien Pâris mériterait d'être donnée en exemple. Ce fut une vie de travail, d'honneur, d'abnégation, de dévouement à son roi et à sa patrie ; nous ne pouvons la retracer, et nous ne songeons pas à donner de l'éminent artiste une biographie détaillée ; mais nous devons le peindre par quelques-uns de ces traits de caractère qui, mieux qu'un long récit, le feront apprécier (1).

Louis XVI l'honorait de sa bienveillance et même de son amitié, et lui prodiguait les preuves de haute estime et d'attachement ; c'est ainsi qu'il désignait lui-même l'appartement que Pâris occuperait à Versailles ; presque chaque jour il se rendait auprès de lui, le consultait sur ses projets de construction, sur l'organisation de ses fêtes, et lui témoignait la familiarité d'un ami (2). Cette bonté de son souverain toucha profondément Pâris, il ne l'oublia jamais. Il partagea toutes ses douleurs, il s'y associa de cœur, et lorsque Louis XVI périt victime des passions révolutionnaires, Pâris prit la résolution de ne plus rentrer dans une ville qui avait été le témoin de ce drame sanglant, et il tint

(1) Pierre-Adrien Pâris était né à Besançon, rue Battant, en 1745. Son père fut pendant quelques années intendant du prince-évêque de Bâle, et habita Porrentruy avec sa famille.

Tout d'abord l'artiste, qui devait être un grand architecte, s'était passionné pour la botanique et ne se résignait qu'à regret, sur les ordres de son père, à copier des plans d'architecture ; mais à quinze ans il eut le courage, obéissant au sentiment du devoir, de se soustraire à toute tentation en donnant à quelques-uns de ses amis les herbiers qu'il avait composés dans le Jura.

A vingt-quatre ans, Pâris expose les plans d'un bâtiment destiné à des fêtes publiques ; contre toute justice il échoue, mais le roi Louis XVI, averti, ordonne qu'il sera envoyé à l'école de Rome, dont il deviendra plus tard le directeur. A Rome, tout fut pour lui l'objet d'observations, de croquis et de notes précieuses.

(2) Pâris porta jusqu'à sa mort une montre en or, fort bien ciselée, qui lui avait été donnée par le roi, et qui était d'autant plus précieuse pour Pâris, que le mouvement avait été confectionné de la main du roi.

parole. Ajoutons qu'il ne parlait jamais de Louis XVI que les larmes aux yeux et avec un sentiment d'amer chagrin et de vifs regrets.

Sa respectueuse affection pour le roi égalait son mépris pour les régicides. Quand le peintre David entra à l'Institut, Pâris donna sa démission, se refusant à appartenir à une compagnie où pouvait s'asseoir un homme dont le vote avait contribué au meurtre de Louis XVI.

Sa délicatesse, son désintéressement était proverbial. Lorsque la mort de M. Suvée rendit vacante la place de directeur de l'école de France à Rome, le gouvernement s'empressa de l'offrir à Pâris, qui crut devoir refuser, et ne consentit à l'accepter que par *interim*, sous condition qu'il ne toucherait aucun traitement. Nommé conservateur de la basilique de Saint-Pierre, il ne voulut pas de cette fonction aussi lucrative qu'honorable, et déclara qu'il ne se croyait aucun titre à la faveur qui lui était faite. « Savez-vous, lui dit-on, que vous venez de refuser deux mille écus de rente? — Je n'ai jamais balancé, répondit-il, entre ma propre estime et mon intérêt. »

Quant à sa modestie, nous n'en dirons qu'un mot.

La considération dont il jouissait à Rome était telle qu'il fut élu en 1812 membre de la commission chargée de dresser les statuts de l'académie de Saint-Luc; son projet fut approuvé, et la reconnaissance des artistes italiens se traduisit par l'offre de la présidence de la nouvelle académie. Pâris déclina l'honneur qui lui était fait, alléguant que cette distinction flatteuse devait être réservée à de plus dignes.

C'est en Italie que se révèle plus vive sa passion pour le beau. Dès son arrivée, il se met à l'œuvre avec cet enthousiasme et cette patience qui toute sa vie le caractérisent. Tout est pour lui l'objet d'observations, de notes et de croquis. Ni les collines nues ni l'incandescence de l'atmosphère ne l'arrêtent; il parcourt maintes fois le merveilleux pays si

riche en grands souvenirs, il étudie ses musées, il interroge ses édifices, il examine ses ruines, cherchant partout des sujets d'études, comprenant que bientôt les vestiges de l'ancienne Rome s'effaceront de plus en plus de la poussière du sol, désireux d'éterniser ces souvenirs de toute une ère de l'humanité. Les dessins de Pâris seront les épitaphes de ces monuments que nous ne regardons pas seulement comme les suprêmes manifestations de l'esprit humain, mais comme les règles grammaticales de la beauté. Ses travaux, ses investigations, se poursuivent pendant plus de vingt années dans cette Italie qui était devenue pour lui une seconde patrie.

On peut dire que son œuvre est immense. Ce qu'il a composé ne saurait se dépeindre ; le nombre de ses dessins ne pourrait se compter. Cet œuvre se compose de neuf volumes grand in-folio, dans lesquels Pâris a su retracer tous les riches aspects, tous les curieux monuments de ce pays du soleil et de la lumière. Il n'est pas un coin de cette terre bénie qu'il n'ait fouillé ; pas un monument illustré par un grand souvenir ou par quelques-unes de ces légendes si poétiques de la mythologie, qu'il n'ait reproduit. Rien n'échappe à ses recherches actives. Tout est l'objet de son examen ; tout ce qui est digne d'être sauvé de l'oubli prend place sous sa plume, son crayon ou son pinceau, dans ce gigantesque et admirable recueil : les temples anciens, les arcs de triomphe, les obélisques, comme les églises ; les amphithéâtres et les palais, comme les tombeaux ; les fontaines, les villas anciennes, comme les jardins et les châteaux modernes. A côté de l'ensemble du monument, il fait figurer les détails les plus curieux, des chapiteaux, des frises, des tabernacles, des entablements et des portiques. S'il parcourt un palais ou une église, il prend la copie au crayon ou à l'aquarelle des meubles qui le séduisent par leur forme élégante ou la finesse de leur ciselure, des candélabres, des coupes, des sièges et des tables antiques.

Certains chandeliers de la chapelle Sixtine et de Saint-Pierre de Rome sont dessinés avec un art qu'on ne peut trop admirer. Il prend soin de reproduire non seulement les souvenirs de l'antiquité, mais les sites remarquables, les paysages qui sourient à son âme épanouie, qui peuvent lui rappeler cette Italie qu'il affectionne et les temps heureux de sa jeunesse.

Pâris étudie non seulement Rome, mais Tivoli, Herculanum, Pompéi, Terracine, Albano, Milan, Turin, Naples, Ravenne, Florence, Bologne, Palerme, Vérone, Venise, Gênes, l'Italie tout entière. Mais c'est à Rome qu'il revient avec bonheur. Florence a beau lui ouvrir les merveilles du palais Pitti et de la Tribune; Venise elle-même a beau l'éblouir par son palais des Doges, curieux échantillon de cette architecture vénitienne qui ne ressemble à aucune autre, et par sa basilique, mélange hardi et bizarre de tous les styles, c'est à la patrie de toutes les grandes œuvres plastiques que Pâris aime à habiter.

Enfin, Pâris nous donne la reproduction de ses compositions en architecture, des édifices construits ou projetés par lui. Les plus remarquables sont : le plan du portail de la cathédrale d'Orléans, de l'hôpital de Bourg, de plusieurs hôtels, notamment d'un hôtel à Paris pour l'intendant des postes, M. de Richebourg, d'un château que Pâris fit construire à Calmoutier, à deux lieues du Havre, pour M. Stanislas Foache, son ami, chez lequel il se retira lorsque après la mort de Louis XVI, il quitta Paris pour n'y plus revenir. C'est dans cet asile offert par l'amitié qu'il conçut le projet d'un monument expiatoire pour le crime du 21 janvier 1793. Désirant et prévoyant la restauration de la maison de France, Pâris avait placé ce monument au centre d'un vaste amphithéâtre qui devait occuper le milieu de la place Louis XV, où le parricide avait été commis.... Sur un vaste piédestal de porphyre, supporté par un soubassement plus étendu, le roi apparaissait enlevé par des génies célestes,

dont un, lui montrant le ciel, semblait lui dire : Fils de saint Louis, monte au ciel. Plus bas et sur la gauche, la reine, également transportée sur les bras des anges, invoquait le ciel pour son fils, qui, abandonné au pied du trône renversé, lui tendait les bras. Les trois personnes royales étaient seules sur le piédestal. A droite, à la hauteur de la base, on voyait Madame Elisabeth, que couronnait un chérubin et à qui une autre figure allégorique présentait la palme du martyre.

L'œuvre ne fut pas exécutée. Le projet fut présenté en 1816 à M. le duc de Duras, qui ne prit aucun engagement. M. de Chateaubriand, dans de beaux discours sur le monument à ériger au roi, fit usage d'une partie des idées de Pâris, mais sans même le nommer.

Nous devons mentionner aussi les plans pour la reconstruction du château de Versailles. Qui ne sait les vicissitudes de ce fastueux palais, gigantesque création d'un roi qui a su aller à la postérité couronné de l'épithète le plus humainement souhaitable — celle de grand — conquise non seulement pour lui, mais pour son siècle, le siècle des grands poètes et des grands capitaines, le siècle des grands penseurs comme des grands architectes. Ce palais de la royauté absolue, Louis XVI se proposait de le modifier; il ne voulait conserver que la façade et les grands appartements sur le jardin, avec l'aile neuve construite par Louis XV. Il ne se doutait guère que les saturnales de la révolution allaient souiller les galeries et les salles de cette demeure magnifique, et que le jour était proche où Marie-Antoinette devrait apparaître sur un des balcons du palais, tenant le dauphin dans ses mains royales, en présence d'une populace ameutée, farouche et sanglante. Citons encore le projet d'un Institut national où devaient se trouver réunies les cinq académies, la bibliothèque publique, les muséums d'antiquités, d'histoire naturelle. Pâris pensait avec raison que l'Institut, cet asile où viennent se réfugier les hommes

les plus éminents dans les sciences, les lettres et les arts, devait être un palais digne de sa puissance, digne surtout de l'éclat qui rejaillit forcément de cette agglomération de toutes nos gloires. Enfin, à côté de ces monuments publics, nous trouvons des projets de tombeaux, des projets d'habitations de campagne pour des personnes fort riches, projets où l'artiste s'efforçait de concilier nos usages avec le goût des anciens.

Le plus souvent ce sont des lavis d'architecte, c'est-à-dire un peu froids, dont on admire la correction, qui ne nous montrent pas tout son talent. Çà et là se rencontrent de merveilleux dessins, qui prouvent qu'à côté de l'architecte il y avait un artiste à l'imagination féconde et d'un haut mérite.

Pâris était dessinateur du cabinet du roi et devait, à ce titre, composer toutes les fêtes de la cour, la décoration de tous les théâtres royaux, des pompes funèbres, catafalques, lits de justice, assemblées des notables et des états généraux ; il devait tracer le plan de ces jardins et paysages où le luxe demandait au goût des effets imitant la nature. Nous avons ainsi de lui toute une riche collection de magnifiques dessins représentant des salles de banquet, des salles de bal, des salles de théâtre avec loge pour la famille royale. Les plus curieux sont des décors, des croquis à la plume, au crayon ou à l'aquarelle, pour les opéras de son temps, pour l'opéra de *Didon*, pour la *Conquête du Pérou*, pour *Phèdre*, pour les *Danaïdes*, *Evelina*, *Xerxès*, *Médée*, *Psyché*, le *Déserteur*. L'esprit inventif de l'artiste se donne libre carrière ; il avait beaucoup voyagé, beaucoup vu, il avait un goût épuré, il sait composer avec son talent de dessinateur et d'aquarelliste des paysages aux grands arbres, jets d'eau et statues, des places publiques encadrées par des temples grecs, des portiques de style oriental, des cascatelles, des fontaines rustiques, des palais italiens, des enrochements fantastiques, des navires, des

intérieurs de forêt ou de caverne. Parfois ce sont d'élégants décors d'opéra-comique dans lesquels l'artiste a recherché surtout le style et la poésie ; il compose des sites vrais, agrestes, comme les traduisaient sur la toile les Ruisdael, les Swanevelt, les Wouvermans, les Hobbema. Ses figures sont modelées avec art et se détachent du fond par des ombres portées légères et peu étendues ; elles ont ce mouvement, cette grâce, ce cachet de distinction, qui caractérisaient le XVIII[e] siècle. Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter les yeux sur le *Temple des Génies*, sur l'*Amour et Psyché*. Même dans les compositions de grande dimension, il a la pureté, la sévérité de la ligne, l'exactitude dans les proportions. Ses têtes sont d'une beauté antique, quoique différente ; on devine l'homme qui s'est inspiré toute sa vie des merveilles de l'art, qui possède le sentiment profond du beau, qui avec une science consommée s'est nourri de la tradition des grands maîtres et en rappelle le style magistral. C'est en artiste enthousiaste, avec une vigoureuse et puissante intelligence, qu'il nous dépeint l'antiquité ; il semble que pour dessiner des maisons, des arbres, des terrains, des fûts de colonnes, des temples ou des restes de temples, il suffit uniquement de bien voir et de bien reproduire ce que l'on a vu, ni plus ni moins que la machine photographique ; il faut plus, il faut que l'artiste soit ému, et que son émotion passe sur le papier. En regardant les dessins de Pâris, on comprend qu'il a une vive et religieuse tendresse pour les monuments de la vieille Rome ; il ne touche aux débris des temples qu'avec respect. Ces colonnes semées à terre, mollement étendues sur un lit de lentisques, ont encore dans ce désordre je ne sais quelle harmonieuse beauté de ruines. Ses paysages sont admirablement poétiques ; il donne à ses arbres un feuillage, une vie, une animation qui caractérise les études des grands maîtres ; il en est dont le port gracieux rappelle celui des statues. Voilà ce qui donne un immense intérêt, non seulement d'archéologie,

mais encore d'art, aux souvenirs que Pâris a rapportés d'Italie.

Toutes ces ruines, dont quelques-unes sont les chefs-d'œuvre du génie humain, sont rendues avec leur imposante, avec leur accablante grandeur. Il est impossible de mettre plus de style, de conscience, de largeur d'expression, plus d'élégance et de finesse, qu'il n'en a mis dans la plupart de ses compositions. Il se montre l'égal des Natoire, des Hubert Robert, des Panini. Il faut voir de près la délicatesse, le fini de son œuvre pour l'apprécier : quelle sûreté de main, quelle vigueur de touche, quel éclat ! Tous ses dessins se distinguent par la légèreté et l'expression pittoresque. Quelques-uns sont à la mine de plomb, mélangés de crayon rouge, d'autres à la sanguine. La plupart se composent d'un mélange d'aquarelle et de gouache. Il a une prédilection évidente pour les édifices, les statues, les monuments ; il les rend avec un trait savant, avec une pureté toute numismatique; il en saisit la noblesse, le caractère le plus saillant ; mais il joint à la précision dans les détails l'harmonie dans l'ensemble ; il fait un tableau où se rencontrent, avec la science de l'architecte, toutes les qualités du peintre. Est-il rien de plus charmant que les dessins au crayon rouge représentant la villa des empereurs, la villa Pamphili, la villa Farnèse, le canal de Fontainebleau ? Le point de vue qu'il a choisi pour cette dernière composition est des plus pittoresques. Un grand escalier, sur lequel sont de nombreuses figures, descend au canal. De chaque côté, des terrasses fort élevées, garnies de grands arbres séculaires où la lumière scintille dans les percées d'un feuillage épais. Dans le lointain, se détachant sur le ciel, le château de Fontainebleau. L'ensemble est inondé de soleil, plein de vigueur. Les arbres, le feuillage, ont une vie, une animation qui distingue les paysages des grands maîtres. Ses compositions d'imagination sont aussi remarquables que ses études d'après nature. Citons de son œuvre deux

enfants soulevant une draperie qui cachait un tableau. Rien de plus gracieux que ce croquis. La tête de l'enfant qui est à droite est des plus remarquables. Citons encore deux pièces gravées par Moreau, qui sont aujourd'hui au musée Granvelle, et qui rendent si bien le dessin de Pâris qu'on les croirait elles-mêmes un dessin, non une gravure. Elles représentent un tombeau dont elles donnent deux faces.

Les figures ont une grande élégance et font honneur au graveur autant qu'à Pâris lui-même.

Ses décorations de jardins sont aussi des merveilles. Nous ne pouvons les décrire. L'une d'elles, qui a pour titre : Décoration pour l'Opéra, est admirable de composition et d'exécution. Nous apprécierons de même ses dessins d'appartements, la décoration de la salle à manger du duc d'Aumont et de plusieurs de ses salons.

Parfois, ce n'est ni un pinceau ni même un crayon qu'il lui faut pour rendre sa pensée ; c'est tout simplement une plume, une plume d'oie, une simple plume. Avec ce modeste outil de l'intelligence humaine, point de tâtonnements, pas d'hésitations ; il aborde la difficulté d'une façon nette et franche. Une parcelle de terrain, un fragment de rocher, quelques buissons, un arbre au feuillage épais, des monceaux de clair et d'ombre, sont indiqués par de simples lignes horizontales ou perpendiculaires, et l'effet est saisi. Le plus souvent, le dessin est des plus étudiés, ce sont de vrais dessins d'architecte qui donnent des monuments une ressemblance parfaite, entièrement dégagée de tout entourage pittoresque et appuyée sur des calculs géométriques. Cette précision est telle qu'il serait possible de reconstruire les édifices qu'elles représentent ; elle ne peut se comparer qu'à la précision du photographe.

Ajoutons que Pâris prend soin d'apprécier les œuvres dont il donne le plan et les dessins ; c'est ainsi qu'il nous dira que l'église de Saint-Philippe de Néri est la plus belle

des églises de Naples, que d'autres églises de Rome ou d'autres villes sont sans style et sans correction, que le Bernin ne fut pas toujours bien inspiré, pas plus que l'architecte Salvi, etc., etc. Ses observations nous sont d'autant plus précieuses qu'elles émanent d'un artiste expérimenté et habile.

L'œuvre de Pâris fut considéré comme un vrai trésor, même de son vivant. Il constituait le travail de sa vie tout entière; ses contemporains ne lui ménagèrent même pas les témoignages de haute estime. En 1789, alors que ce recueil était loin de renfermer tous les dessins recueillis par son auteur après un troisième séjour en Italie, le duc d'Aumont lui en offrit trente mille livres ou quinze cents francs de pension viagère. L'un des savants les plus distingués de France, M. Millin, conservateur du musée des Antiques, lui écrivait : « J'approuve fort la résolution que vous avez prise de léguer à votre ville natale vos livres et vos antiquités; mais quant à votre portefeuille, c'est à Paris qu'est sa place, dans la bibliothèque du roi, où les artistes et les antiquaires de tous les pays pourront venir le consulter et y puiser ce goût exquis qui caractérise vos productions. »

Grâce à son esprit, à la sûreté de ses relations, à l'honorabilité de sa vie, grâce à son érudition et à son talent, Pâris s'était acquis en France et en Italie de nombreux amis. Comment ne pas éprouver des sentiments de respectueuse sympathie pour cet homme de cœur, aux convictions solides et profondes, fidèle à son roi, aussi savant que modeste, d'un goût fécond, généreux, passionné pour son art, tout dévoué à son pays.

Il s'était lié avec Natoire, directeur de l'école de peinture; avec Fragonard; avec l'abbé de Saint-Non, amateur éclairé et artiste distingué; avec Valladier, avec Vincent, son contemporain, peintre éminent qui, dans certaines compositions, devançait David; avec Dumont, que son séjour pro-

longé en Italie avait fait surnommer le Romain ; avec du Rameau, professeur à l'académie de peinture, peintre de la chambre et du cabinet du roi. Il put ainsi obtenir plus facilement des croquis, des dessins, des études nombreuses. Sa collection s'enrichit surtout des œuvres d'Hubert Robert, qui avait, comme Pâris, le plus vif enthousiasme pour les arts, la plus grande ardeur au travail, qui s'était fait, lui aussi, une réputation pour la composition des jardins pittoresques. Tous deux étaient en outre attachés à un roi qui les honorait de son amitié. La plupart des dessins de Robert représentent des paysages au crayon rouge, des ruines, des vues d'édifices antiques ; plusieurs sont enrichis de figures. Ici, c'est un tombeau colossal pour un pape, dans Saint-Pierre de Rome. Là, c'est le pont des Tuileries, vu de la place Louis XV. Voici une nymphée décorative, voilà le temple de Vesta, voici le premier dessin de H. Robert, d'après nature, c'est l'arcature du Colisée. Les œuvres de Fragonard sont moins nombreuses ; il en est qui ont une importance et une valeur réelles, comme la danseuse vêtue à l'antique, comme toute une série de dessins à la sanguine, représentant des enfants, et qui permettent de bien apprécier le talent gracieux et facile de l'élève de Boucher. Vincent est représenté par de magnifiques esquisses, pleines de vigueur et de lumière ; Natoire, par un fort beau dessin au bistre : *Jésus prêchant sur la montagne ;* Saint-Aubin, par un croquis aux trois crayons : *Jeune fille assise, tenant une broderie ;* Houdon, par *une tête d'homme ;* Glomy, par une aquarelle, *le Jardin de Cythère.*

Rien de plus curieux que cet ensemble d'œuvres précieuses, recueillies avec autant de zèle que de goût par un artiste éminent. Les dessins de maître sont les manuscrits de la peinture ; ils permettent de suivre l'idée mère du peintre, la transformation de la composition ; ils nous montrent l'artiste laissant courir la plume ou le crayon au vent de l'inspiration.

Diderot comprenait l'importance des esquisses. « Les esquisses, disait-il, ont communément un feu que le tableau n'a pas ; c'est le moment de chaleur de l'artiste, la verve pure sans aucun mélange de l'apprêt que la réflexion met à tout ; c'est l'âme du peintre qui se répand librement sur la toile. La plume du poète, le crayon du dessinateur habile, ont l'air de courir et de se jouer. La pensée rapide se caractérise d'un trait, et plus l'expression des arts est vague, plus l'imagination est à l'aise. »

L'époque actuelle a conservé le goût des dessins de maître ; elle en sait le prix. On devine facilement ce que peuvent valoir de nos jours les 895 dessins qui, en comptant ceux émanés de Pâris, composent cette magnifique collection. Ajoutons qu'à côté de ces maîtres de la seconde moitié du XVIII[e] siècle, Pâris entreprit de réunir en deux volumes spéciaux cent dessins de son ami Robert, sous ce titre : *Contre-épreuves de dessins au crayon rouge, d'après les sites et les monuments de l'Italie.*

Le collectionneur de dessins précieux ne pouvait délaisser ni la gravure ni le tableau, surtout à une époque où la gravure était fort en honneur et où de simples particuliers se créaient de véritables musées. Sa collection de gravures se compose de trois volumes in-folio et de nombreux portefeuilles. Nous devons renoncer à les décrire. Disons seulement, pour donner une idée de la valeur et de la variété de cette collection précieuse, que le premier volume comprend 792 pièces, le second, 564, et le troisième, 399, ce qui fait un total de 1,755. Toutes les époques y figurent, depuis les graveurs les plus anciens jusqu'aux artistes contemporains de Pâris : l'abbé de Saint-Non, Eisen, Cochin, Saint-Aubin, etc. La gravure à l'eau-forte, celle qui rend le mieux l'inspiration de l'artiste, qui, supérieure à la gravure, au burin, est pleine de feu, de mouvement, d'esprit hardi et de ressources pittoresques, est la plus nombreuse ; il y en a de Rembrandt, de Callot, de Berghem, de Lepautre, de

tous ceux qui ont su trouver dans l'eau-forte le caractère, le style, la couleur. Sa galerie de tableaux ne se composait que de peintures modernes ; elle était peu nombreuse, mais choisie. Une description serait vaine et ne réussirait jamais à en donner l'idée ou, pour parler avec plus de justesse, la sensation. S'il est en effet un sujet auquel s'applique de la façon la plus absolue cette pensée d'Horace :

> Segnius irritant animos demissa per aures,
> Quam quæ sunt oculis subjecta....

c'est certainement la peinture. En une minute, vous avez apprécié un tableau que dix pages de descriptions auraient été impuissantes à vous faire voir.

La première peinture que nous rencontrons n'est pas un tableau ; elle n'en a ni la forme ni les conditions de perspective. C'est une toile de quatre mètres de longueur, large seulement de trente centimètres, représentant le défilé d'une mascarade dont les pensionnaires de l'Académie de France donnèrent à Rome le spectacle. La cavalcade défile rue du Corso : des chars nombreux attelés de chevaux caparaçonnés, des cavaliers déguisés à l'orientale, tout un personnel de valets de pied, font cortège à la sultane, portée sur un char élevé et chargé d'ornements. C'est une fantaisie d'artiste, traitée d'ailleurs comme une fantaisie par l'auteur, le peintre Barbault.

Boucher s'est amusé à représenter dans neuf tableaux différentes scènes chinoises, d'une Chine comme on la comprenait de son temps, et qui n'ont de remarquable que la facilité d'exécution avec laquelle sont rendus les personnages nombreux et les accessoires de chacun des sujets.

Fragonard, cet artiste d'un vrai talent, qui eut le tort de flatter le goût de son temps, et qui, plein de force et d'élévation, aurait pu conquérir une plus noble place dans la peinture, a peint la *Toilette de Vénus*, esquisse très achevée, pour un plafond circulaire. Portée sur un nuage éclatant, entourée d'amours qui la servent, la déesse occupe le centre

du tableau. Des figures de premier plan servent de repoussoir. Un ciel lumineux s'étend sur plus de la moitié de la toile, et donne à toute la scène beaucoup d'air et de légèreté. C'est une composition bien comprise.

Deux petits tableaux finement touchés représentent, dans leur gamme éclatante, l'un une jeune fille et un jeune homme appuyés à une fenêtre, l'autre une mère tenant entre ses bras son enfant.

Hubert Robert, avec son talent habituel, a reproduit des ruines du palais des empereurs. Le temps a mis sur les piliers en briques et sur les voûtes une brune patine ; un coin du ciel éclaire seul la toile. Une vue de la cascade de la villa Conti, à Frascati, est très joliment rendue.

Une œuvre absolument remarquable de Vincent est le portrait de M. Bergeret, receveur général des finances : il est debout dans son cabinet, en tenue de chambre d'un riche négligé, gilet, culotte de soie et vêtements pleins de lumière et d'éclat ; c'est une œuvre de coloriste très réussie.

Enfin, nous devons mentionner une jolie tête de jeune fille peinte par Greuze, l'ennemi-né de Boucher, le protégé de Diderot ; de charmantes aquarelles de Perignon ; deux gouaches de Houel, et des esquisses peintes de Deshayes, l'élève de Vanloo, artiste d'un vrai talent, que la mort vint ravir à la peinture à l'âge de trente-quatre ans.

Enfin, Pâris aime les lettres presque autant que les arts ; il étudie le livre autant que la statue et le tableau, il le collectionne avec bonheur.

L'amour des livres n'est pas à la portée de tout le monde ; primitivement il n'était guère pratiqué que par les aristocrates de l'intelligence ou de la race. Nos grands rois et nos grandes reines, depuis François Ier jusqu'à Marie-Antoinette et à la duchesse de Berri, ont tous sacrifié au culte de la bibliophilie. Leurs ministres, leurs courtisans, étendirent plus loin encore leur passion du beau ; d'un autre côté, les érudits qui, voués à la vie religieuse, avaient des

loisirs et de l'argent, eurent souvent assez de goût pour se composer les bibliothèques les plus précieuses. C'est à eux et aux grands seigneurs des derniers siècles que nous devons la conservation des livres et des manuscrits que nous admirons aujourd'hui. Les collectionneurs étaient nombreux en Franche-Comté. L'un des plus remarquables au XVII[e] siècle était Jean-Baptiste Boisot, abbé de Saint-Vincent, qui avait profité de ses voyages pour acquérir un grand nombre de tableaux, de médailles, de bronzes et de livres curieux. Cette bibliothèque était riche surtout en manuscrits, parmi lesquels on distinguait les quatre-vingts volumes qui forment les mémoires du cardinal de Granvelle. Les Chifflet, les Bouhelier de Sermanges, les de Camus, les maréchal de Vezet, les maréchal de Longeville, les Varin, les Droz des Villars, les Bourgon, étaient aussi des bibliophiles distingués Au XVIII[e] siècle, grâce à une période de paix relative, le goût des livres n'avait fait que se répandre de plus en plus. Les grandes paix sont l'âge d'or des arts ; à leur ombre réparatrice, peinture, statuaire, belles-lettres, se développent et grandissent jusqu'à l'heure où de nouvelles révolutions, de nouvelles guerres, amènent et précipitent la décadence. On collectionnait à prix d'or des volumes qui plus tard, lors de la tourmente révolutionnaire, devaient se vendre à la livre.

La bibliothèque de Pâris était celle d'un bibliophile et d'un homme du monde, et l'on devinait facilement qu'il avait dû souvent se délasser en en pénétrant les secrets. Le sacré et le profane s'y rencontraient, sans se contrarier en aucune manière. La théologie, la jurisprudence, les sciences et les arts, les belles-lettres et l'histoire, en étaient les divisions principales.

Sur la demande de Louis XVI, qui désirait pouvoir converser avec lui sans être compris de tous ses auditeurs, Pâris avait, dans sa jeunesse, étudié la langue anglaise, et avait même traduit un ouvrage de Dickson, *de l'Agriculture*

des anciens. Aussi sa bibliothèque se composait d'un assez grand nombre d'ouvrages anglais. Ce qu'il prisait surtout, c'étaient les arts et les lettres ; il possédait les meilleures éditions de Vitruve, de Palladio, les *recueils* de MM. Percier et Fontaine, de nombreux volumes contenant la description de fêtes publiques, les *collections* des plus beaux bâtiments d'Italie, de France, d'Angleterre, de Danemark, etc., la galerie de Florence, les recueils des Piranesi, le musée Pio-Clementino.

Les belles-lettres se composaient de tout le théâtre classique, des œuvres de Corneille, Racine, Molière, Regnard, des théâtres de Montfleury, de Crébillon, de Lafosse, d'un très nombreux recueil d'opéras, du *Décaméron* de Boccace, sur papier de Hollande, avec cent onze gravures de Gravelot, de Cochin, d'Eiden et de Boucher, magnifique édition dorée sur tranches. L'histoire était représentée par deux cents ouvrages, dont la plupart étaient précieux ; les antiquités, par de très nombreux volumes ornés de gravures.

Pâris écrivit lui-même un livre sous ce titre : *Examen des édifices anciens et modernes de la ville de Rome sous le rapport de l'art*.

De tout temps les merveilles de l'architecture antique ont été appréciées par des artistes qui ont entrepris de les reproduire par la gravure ou le dessin. Palladio, cet architecte de génie qui sut réunir la simplicité à la grandeur, et ne prendre aux anciens que la quintessence de leur goût, voulut reconstituer les édifices et monuments de l'antiquité tels qu'ils avaient pu être dans leur primitive intégrité. Desgodets s'est borné à dessiner avec des mesures exactes les édifices de l'ancienne Rome. Valladier a suivi la même voie que le protégé du grand Colbert, en donnant à son œuvre plus de développements ; mais, chose curieuse, aucun de ces artistes ne s'est permis de discuter le mérite de ces intéressantes productions du génie des architectes anciens. Il y avait là une lacune que,

pour le progrès de l'art, il importait de combler. Pâris se chargea de cette lourde tâche et résolut d'analyser, de soumettre au creuset de la raison et du goût l'œuvre des anciens, en limitant toutefois son travail à la Rome antique. Son but n'était point d'enlever à l'art ancien le juste tribut d'admiration qui lui est dû, il désirait surtout motiver son admiration, distinguer ce qui appartient à l'art des ornements superflus dont trop souvent on le surcharge. Il se réservait le droit de critiquer, et le plus souvent il admirera sans réserve.

Il étudie tout d'abord les temples et les basiliques, puis les arcs de triomphe, les amphithéâtres; de nombreuses pages sont consacrées au Colisée, une des merveilles du monde. Pâris examine les thermes, les aqueducs, les fontaines, les palais, les places publiques. Le palais Farnèse lui paraît être le plus remarquable édifice particulier de Rome. Les théâtres appellent aussi son attention. Un théâtre doit, d'après Pâris, annoncer un lieu consacré au plaisir, des portiques doivent l'embellir, des escaliers spacieux doivent faciliter une circulation rapide. Pâris constate que les théâtres de Rome sont sans entrée, sans sortie, que les escaliers sont horribles, et que les spectateurs sont enfermés dans leurs loges comme dans de tristes colombiers, où ils ne peuvent ni voir ni être vus.

Avant de décrire et d'apprécier les villas, Pâris jette un regard attristé sur le passé : « Au temps de ma jeunesse, lorsque j'étais dans l'âge de l'imagination, ces beaux lieux que l'on nomme encore villas avaient des charmes qu'ils n'ont plus : on y voyait de grands arbres qui vous faisaient songer au temps où les Cicéron, les Horace, se promenaient sous leur ombrage. L'illusion était d'autant plus facile qu'on y rencontrait partout les statues de ces grands hommes. Des milliers d'autres statues, de bas-reliefs, de bustes, de vases d'autel, de trépieds, vous reportaient au temps où chaque lieu avait son dieu, son génie protecteur. Hélas!

elles ont disparu pour toujours, ces illusions précieuses; rien ne peut les rappeler dans ce qui nous environne ici, rien ne pourrait les entretenir. Ces innombrables statues, ces monuments de l'antiquité, si éloquents dans leur patrie, sont devenus muets sur les rives étrangères, où la mauvaise conduite et la misère qui en est la suite ont contraint leurs possesseurs à les laisser transporter. Le temps destructeur, l'inclémence des saisons, la cupidité, le besoin, ont anéanti ces arbres vénérables; tout a changé de face. La villa Negroni, si intéressante il y a quarante-cinq ans, est aujourd'hui un immense légumier. Il n'y a plus que les villas Borghèse, Panfili, Ludovici, Alboni et Médicis, qui méritent de nous occuper.

Si nous avons insisté trop longuement peut-être sur ces deux volumes de Pâris, c'est qu'ils attestent la sûreté de son jugement, l'étendue de ses études et de sa science, c'est qu'ils sont le fruit de ses observations pendant un séjour à Rome de plus de vingt années : ajoutons qu'ils sont restés à l'état de manuscrits. A son retour dans sa ville natale, Pâris comptait orner son récit et ses appréciations d'un grand nombre de gravures, qui devaient être exécutées par M. Lenormand, l'un de nos plus habiles artistes à cette époque. Le travail du graveur retarda la publication du livre jusqu'à la mort de Pâris, en sorte que ce manuscrit curieux ne sera probablement jamais imprimé.

Pâris termina en 1816 un autre ouvrage : *l'Amphithéâtre Flavien, ou le Colisée.* Aucune des ruines qui donnent une si haute idée de la splendeur de l'ancienne Rome n'avait attiré aussi vivement son attention. Non seulement sa vaste étendue, l'élégance de ses formes, la distribution savante et la solidité de sa construction rendaient à ses yeux cet immense amphithéâtre digne d'une étude sérieuse et détaillée, mais cette arène maudite et bénie lui rappelait toute l'histoire de la grande cité. C'était là que cent mille païens proclamèrent, sans le savoir, le triomphe de la foi

chrétienne dans l'immolation des martyrs ; le Colisée est romain du haut du palais des Césars, lorsqu'on le contemple sous les ardeurs d'un soleil torride faisant tourbillonner la poussière sur les débris du forum. Il est chrétien si on le considère dans le silence et dans l'ombre du pied du mont Cœlius, entre les Franciscains de Saint-Jean et Saint-Paul et les Camaldules de Saint-Grégoire. Tout d'abord, à son arrivée à Rome, le pensionnaire de l'Académie se contenta d'admirer cette ruine étonnante et superbe, et d'en dessiner quelques vues. Plus tard, pendant ses longs séjours en Italie, il voulut en reconstituer l'ensemble et les détails avec maturité et réflexion. La tentative était hardie; il demanda à la Consulte de déblayer l'arène ; sa proposition fut accueillie. Les fouilles mirent au jour des souterrains inconnus, dont il leva les plans avec le plus grand soin, travail d'autant plus digne d'être conservé que le gouvernement romain ayant fait remblayer le tout dans l'intérêt de la salubrité publique, il serait impossible aujourd'hui, sans les dessins de Paris, de savoir ce qu'était autrefois cet immense monument.

Pâris ne se borna pas à des dessins : il prit soin d'y joindre des explications précieuses. Antoine Desgodets avait donné la décoration extérieure, la coupe de l'amphithéâtre, il avait cherché à retracer ce qui était visible. Pâris s'attacha à reproduire la partie intérieure, à expliquer l'usage des souterrains mis au jour sous sa direction.

Son travail fut connu à Rome de la plupart des antiquaires italiens et étrangers, ainsi que de ses compatriotes ; il n'y eut qu'une voix pour applaudir à l'érudition et au talent de l'artiste.

Grâce à Pâris, nous retrouvons les galeries où étaient placées les machines servant à faire monter les décorations sur l'arène, le passage souterrain qui, du palais impérial, conduisait à la loge de l'empereur, passage en-

richi de bas-reliefs, de pavé en mosaïque, de cloisons en marbre blanc; nous retrouvons les canaux et les puits destinés à recevoir les eaux, etc., etc.

Inutile de dire que tous ces dessins sont d'une précision, d'une concision des plus remarquables.

A ce musée de peinture, à cette collection de dessins, à cette bibliothèque choisie avec intelligence, Pâris ajouta tout un cabinet d'antiquités, toute une collection de médailles. Désireux de recueillir tout ce qui pouvait servir à nous éclairer sur les civilisations qui ne sont plus, il ne dédaignait rien de ce qui pouvait nous expliquer les goûts, les mœurs, les croyances des peuples, rien de ce qui pouvait nous montrer la supériorité de l'art ancien. Il est des amateurs qui se restreignent à une spécialité. L'un choisit les armes; un autre, les meubles; celui-ci, les estampes; cet autre, les manuscrits et les médailles; celui-là, les porcelaines; cet autre, les faïences. Pâris recherche tout ce qui a échappé à la destruction du temps; il ne dédaigne même pas des objets d'une prosaïque utilité, témoins de la vie de tous les jours; il estime que ce ne sont pas des documents moins précieux ni moins fidèles que les plus fières statues et les tableaux les plus solennels.

Tout ce qui touchait à l'art égyptien était alors fort recherché; on étudiait avec le plus vif intérêt les monuments, les souvenirs, la civilisation de la vallée du Nil; on essayait de reconstruire la science archéologique de ce pays à peu près inconnu avant que l'expédition commandée par le général Bonaparte pénétrât dans cette contrée féconde. Pâris recueillit des peintures égyptiennes, des mosaïques, des statues en bronze ou en marbre représentant des divinités, de petits obélisques de porphyre, de granit ou de basalte antique.

L'Italie offrait à Pâris d'inépuisables sujets d'étude et de méditations. Dès son arrivée à Rome, il commence sa collection. Elle est d'un haut prix. Elle comprend de ravis-

santes statuettes en bronze, deux Jupiter, trois Mercure, une Vénus, des bustes, etc.; des statues de marbre, un Apollon, un Hercule, un Trajan, de nombreux bas-reliefs. L'un des marbres les plus remarquables est une tête grecque, représentant Antinoüs ou Méléagre, en marbre de Paros; elle permet de constater toute la supériorité de l'art grec.

A côté de ces objets précieux prirent place tout un monde de figurines, de bustes en terre cuite, des bas-reliefs, des fragments de plastique, toute une collections de vases antiques, vases étrusques, vases romains, de lampes en bronze dignes, par l'élégance de leurs formes et la délicatesse de leurs ornements, de figurer dans les collections d'Hamilton et de Millingen ; une cyste mystique destinée, dans les fêtes de Bacchus, de Cérès, de Proserpine, etc., à renfermer les objets que l'on ne voulait pas exposer aux regards des profanes ; enfin, tout un médaillier classé avec le plus grand soin par Pâris lui-même, très riche en médailles impériales et en médailles des papes.

En 1817, Pâris était revenu s'établir dans sa ville natale, rue Neuve ou rue Charles Nodier, n° 8, dans une maison qui est attenante à la préfecture. Il y vivait entouré d'amis, au milieu d'objets d'art recueillis à grand'peine, de ses bronzes, de ses peintures, de ses livres, de ses collections de dessins. Il voulut en faire don à son pays : pensée noble et féconde, surtout si ces trésors avaient été réunis en un musée ouvert aux curieux, aux artistes, aux érudits. Primitivement ils furent, grâce aux soins de Charles Weiss, qui honorait et vénérait Pâris, conservés et exposés dans une salle de la bibliothèque de Besançon. Ils sont aujourd'hui disséminés un peu partout; les bronzes, les bustes et figurines en terre sont au musée Vuilleret; la plupart des tableaux embellissent le musée de peinture, place Labourée ; d'autres ont été placés au musée Granvelle. Il en a été de même des dessins que Pâris avait pris soin d'encadrer.

La bibliothèque a gardé les collections des aquarelles, des sanguines et des dessins à la plume ou au crayon, les gravures, ainsi que les livres et les médailles.

Toutes ces merveilles devraient être mises à la portée de tous, dans un musée spécial portant le nom du grand artiste. A côté des bronzes, des médailles, seraient placés les tableaux, les dessins de Fragonard, de Boucher, de Robert, de Natoire et de Pâris lui-même. Il y a au Louvre, il y a au palais Pitti à Florence, des dessins qui ne valent pas ceux recueillis par l'éminent architecte. Nous ne parlons pas du musée Granvelle ou musée Gigoux, garni de lithographies et de gravures que dédaignerait le plus modeste des collectionneurs. Au milieu de la salle principale serait le buste du donateur, il serait entouré de ses médailles, de ses livres.

Ce serait le musée Dusommerard de la ville de Besançon. Nous ne ferions ainsi que suivre de grands exemples donnés par de grandes cités; nous rendrions à Pâris un hommage tardif, mais mérité.

Ajoutons que dans cette même ville où il avait eu son berceau, Pâris voulut avoir sa tombe. Au fond du cimetière de Saint-Ferjeux, une colonne surmontée d'une urne marque le lieu de sa sépulture. Il prit soin de composer lui-même l'épitaphe :

SOUS CETTE COLONNE REPOSE
P.-A. PÂRIS
ARCHIT. ET DESSIN. DE LA CHAMBRE ET DU
CABIN. DU ROI
LOUIS XVI
D'AUGUSTE ET SAINTE MÉMOIRE
PRINCE EXCELLENT QUI L'ANOBLIT
ET LE CRÉA CHEVALIER
DE SON ORDRE

SUJET ET SERVITEUR FIDÈLE
A LA MORT DE SON AUGUSTE MAITRE
IL QUITTA POUR JAMAIS PARIS
ET S'INTERDIT POUR TOUJOURS L'EXERCICE DES TALENTS
QU'IL LUI AVAIT CONSACRÉS.
ABSENT DE SA PATRIE DEPUIS L'AGE
DE QUATRE ANS
IL EST RENTRÉ EN 1816
ET Y A TERMINÉ SES JOURS
LE 1er AOUT 1819
AGÉ DE 74 ANS.

Dans ses relations, Pâris était le plus simple des hommes et le plus affable ; il avait cette politesse exquise, cette dignité de manières des grands seigneurs du XVIIIe siècle, avec lesquels il avait vécu dans sa jeunesse. Sa conversation était des plus instructives, il parlait avec finesse et racontait les anecdotes les plus curieuses sur certains personnages de son temps ; il avait été lié avec les écrivains les plus en renom : avec Chamfort, Marmontel, Ducis, l'abbé Barthélemy ; sans compter les savants de toutes les nations qu'il avait connus en Italie : William Hamilton, ambassadeur d'Angleterre à la cour de Naples ; le chevalier d'Azara, qui, comme Pâris, collectionnait les tableaux et tout ce qui pouvait présenter de l'intérêt au point de vue artistique ; l'abbé Féa, archéologue éminent, écrivain de talent qui, dans de nombreux ouvrages, fit preuve d'une rare érudition. Il avait conservé les meilleures relations avec ses élèves, surtout avec Ingres et Percier. Ajoutons qu'il avait entretenu pendant de longues années une correspondance suivie avec plusieurs des membres de la famille royale, notamment avec la princesse de Condé.

Au physique, il était d'une taille moyenne (1) et d'une

(1) Nous avons sous les yeux un passeport qui lui fut délivré à la préfecture de Rouen, le 25 avril 1806. Ce passeport ressemble à tous les passe-

complexion délicate. Ses traits ont été reproduits par un peintre flamand, Joseph-François Dubucq, qui le représente debout devant une table, feuilletant un album où est dessiné le plan de restauration de la cathédrale d'Orléans. Ils ont été gravés par Richomme, qui avait connu Pâris en Italie, et ils ont été coulés en bronze par Giraud.

Telle fut, dans son ensemble, la vie de ce savant, travailleur infatigable, homme de cœur, aussi modeste qu'habile. Ce n'est pas le collectionneur vulgaire, c'est l'artiste qui cherche dans les arts la satisfaction de ses instincts généreux, dont l'esprit s'éclaire à la contemplation des chefs-d'œuvre, et qui se distingue par la variété infinie de ses connaissances, par un tact sûr, par un goût épuré et infaillible. C'est, de plus, l'homme fidèle à ses convictions politiques et religieuses, à ses souvenirs. L'année 1815 le retrouve ce qu'il était en 1789. Par l'invariable fermeté de ses principes religieux et politiques, Adrien Pâris nous donne une satisfaction morale qui, depuis près d'un siècle en France, ne nous trouve point blasés. A son roi martyr il reste attaché par la reconnaissance et l'affection autant que par ses principes; comment ne pas estimer la fermeté de ses idées, son dévouement à la monarchie tombée, sa persistance à ne jamais revoir cette place de la Concorde souillée par la mort de son souverain, son refus de trahir, sous la république et l'empire, cette famille royale qui, appréciant son talent, lui avait témoigné une constante bienveillance. Honneur aux gens de cœur qui meurent comme ils ont vécu, fermes dans leurs croyances; honneur aux hommes dont la vie présente une courageuse unité, et qui, à leur mort, se couchent tout d'une pièce dans leur tombe.

---

ports : bouche moyenne, nez droit, visage ovale, menton rond. La taille est de 1m65.

ÉTUDE

SUR

J.-B. MARSOUDET

POÈTE FRANC-COMTOIS

Par M. Charles THURIET

ASSOCIÉ CORRESPONDANT

(Séance publique du 2 février 1888)

MESSIEURS,

Où peut-on parler encore de poésie et de poètes, si ce n'est devant vous ?

Vous connaissez les Maximes de Publius Syrus (1), ce poète auquel le temps a fait une si singulière destinée, en lui élevant une seconde renommée sur les ruines de la première.

En effet, de ses nombreuses pièces de théâtre, tant applaudies de son vivant, il n'est arrivé jusqu'à nous qu'une partie des sentences qu'il y avait semées ; et encore ne les possédons-nous que grâce aux citations que les auteurs latins venus après lui en firent dans leurs propres ouvrages. C'est ainsi que ce poète dramatique célèbre est devenu seule-

---

(1) Elles sont au nombre de 1,107 et contenues dans 1,109 vers.

ment pour la postérité un célèbre poète gnomique. *Habent sua fata libelli.*

Sans vouloir comparer ici le modeste poète franc-comtois, dont je viens familièrement vous entretenir, au Syrien protégé de César et vainqueur de Labérius ; sans chercher à établir le moindre parallèle, insoutenable sans doute, entre les fragments de Marsoudet et les œuvres morales de cet écrivain nerveux et concis, dont, au rapport de saint Jérôme, on faisait lire encore les ïambes, dans les écoles publiques de Rome, quatre cents ans après la mort de leur auteur, je crois cependant qu'il est possible de faire quelques rapprochements curieux entre les destinées de ces deux hommes et celles de leurs œuvres poétiques.

Il y aura bientôt un demi-siècle que Marsoudet est mort, membre correspondant de l'Académie de Besançon. Ses amis et ses contemporains l'appelaient l'avocat Marsoudet. Cet homme aimable et spirituel n'aurait eu, dit-on, qu'à le vouloir, pour fournir une brillante carrière ; mais il préféra se confiner dans une obscure retraite, qui convenait peut-être mieux que l'éclat et le bruit du monde à sa nature rêveuse et méditative. On peut dire, en empruntant la langue de Chateaubriand, « que le nom de ce poète est resté » inconnu, ou du moins qu'il ne s'y est attaché qu'une de » ces renommées paisibles, qui ne soulèvent point l'envie » et qui annoncent moins de gloire que de bonheur (1). »

Jean-Baptiste Marsoudet naquit à Cernans, près de Salins, le 26 septembre 1762. Son père, Claude-François-Xavier, maire de la commune, avait les mœurs austères et paisibles des hommes de cette époque dans notre contrée ; sa mère, Marguerite Besson, était originaire de Nans-sous-Sainte-Anne, où il vécut une partie de son enfance. Il avait là pour camarade son cousin Marion, qui devint général et qui l'aimait comme un frère. Ces jeunes gens se

---

(1) Chateaubriand, *Voyage en Amérique.*

plaisaient à visiter ensemble les curiosités que la nature offre pour ainsi dire à chaque pas dans cette jolie vallée de Nans, un des coins les plus pittoresques et les plus romantiques de la Franche-Comté.

On les voyait souvent gravir, en courant comme des chamois, les escarpements du fort démantelé de Sainte-Anne et prendre le chemin de Jean de Chalon, pour aller visiter les rochers et les abîmes du Pont du Diable ; on les voyait redescendre en se poursuivant à travers la prairie de Migette, pénétrer dans le creux Biard, dans les couloirs de la source du Lison, s'abriter pendant l'orage sous le gigantesque manteau de Saint-Christophe, ou bien chercher dans les profondeurs de la grotte Sarrasine les traces de cette sibylle,

> Qui lit, dit-on, d'un œil habile
> Dans le grand livre des destins,

et à laquelle la tradition locale donne encore pour voix l'écho de l'antre profond.

Notre poète nous rappelle lui-même, dans des strophes belles de couleur, de sentiment et de pensée, où il chante ce délicieux séjour, que Nans-sous-Sainte-Anne était le pays de sa mère :

> Ce vallon t'a donné le jour,
> O ma mère chérie ! etc. (1).

En ce temps-là, le nom de Marsoudet avait déjà dans la province une certaine notoriété. Un membre de cette famille, le R. P. Marsoudet, était prieur des Carmes de l'ancienne observance de Besançon. Il s'était acquis une réputation méritée par son talent pour la chaire. Dans un voyage que ce prédicateur fit à Cernans pour visiter sa famille, il eut occasion de voir son neveu Jean-Baptiste, qui commençait

(1) Cette pièce se trouve dans la brochure qui a paru, sans nom d'auteur, en 1847, sous ce titre : *Choix des poésies de Marsoudet.*



ses études classiques chez les Oratoriens de Salins. Charmé des heureuses dispositions qu'il découvrit dans le jeune élève et de son goût pour les belles-lettres, il se chargea de lui et lui fit achever ses hautes classes au collège de Besançon. Dès qu'il les eut terminées avec succès, le jeune Marsoudet suivit les cours de l'Université et se fit bientôt recevoir avocat.

Avocat sans clientèle, mais non sans savoir et sans talent, Marsoudet cherchait souvent dans le commerce des muses des distractions aux études de la jurisprudence. Comme l'Arioste, il disait : « Je me suis jeté souvent dans » leurs bras, et elles m'ont toujours fait le plus aimable » accueil. » Il était du petit nombre de ceux qui savent partager avec profit les heures de la vie *inter leges et carmina*. Vos concours, paraît-il, avaient tenté sa jeune ardeur, et je me suis laissé dire qu'il existait dans les archives de notre ancienne Académie deux discours sur des questions de haute philosophie, attribués à Marsoudet et exclus du concours uniquement parce qu'ils étaient écrits en vers.

En 1789, Marsoudet composa un petit poème qui fut imprimé sous ce titre : *Les Etats généraux*. C'était une allégorie de circonstance. La scène avait lieu au lever du soleil, par un beau matin de printemps, sur le mont Taurus, vers la quatre-vingt-neuvième olympiade, dans le temps où Socrate florissait à Athènes (1).

Besançon possédait alors, comme chef des gardes nationales du Doubs, le comte de Narbonne Lara, esprit fin et délicat, grand seigneur, honoré de l'estime et de l'amitié de Mme de Staël.

Un jour, en traversant la place Saint-Pierre, M. de Narbonne est frappé de l'hilarité de quelques groupes. Il s'adresse au premier qu'il rencontre et apprend que cette

(1) Ce petit poème a été réédité en 1847.

joie populaire provenait de la façon spirituelle et amusante avec laquelle un jeune avocat plaidait en ce moment même devant le tribunal une affaire entre époux. Le comte de Narbonne, cédant à un mouvement tout naturel de curiosité, pénètre à grand'peine dans la salle d'audience et partage bientôt l'hilarité commune. Les juges eux-mêmes, ce qui ajoutait encore au comique de la scène, ne pouvaient garder leur gravité professionnelle, et le président avait peine à contenir les éclats de rire de l'auditoire. Ce jeune avocat, c'était Marsoudet. Le comte de Narbonne en fut charmé; il voulut faire sa connaissance, et il l'admit bientôt dans son intimité, dans sa familiarité. Il le détermine un matin à échanger sa toge d'avocat contre l'uniforme militaire, et le fait son aide de camp et son secrétaire particulier. Il l'emmène peu de temps après à Paris, où il était appelé lui-même, le 6 décembre 1791, comme ministre de la guerre. Dans cette nouvelle et haute situation, Marsoudet ne se trouva point déplacé. Il justifiait par son mérite personnel la vérité de cette parole d'un grand génie : « Les hommes sont comme les chiffres. Leur plus grande valeur tient surtout à la position qu'ils occupent. » Nommé lecteur et bibliothécaire de Mesdames, tantes du roi, il se vit recherché, pour la verve et la finesse de son esprit, par les hommes les plus distingués d'alors. Dans les salons qu'il fréquentait, il sut observer avec fruit les mœurs de la plus brillante société. Il en admira l'élégance et en vit les travers. Il composa même une comédie où ces travers étaient raillés avec autant de délicatesse que de malice. Cette première comédie de Marsoudet avait pour titre : *Le Baron du vieux temps*. Le baron, justement fier de ses quartiers, n'entendait point raillerie sur ce chapitre. Il avait pour épouse une de ces femmes qui, plus par caprice peut-être que par conviction, se laissaient entraîner par le courant de l'époque et osaient affirmer effrontément, surtout devant leurs maris, leurs inclinations démocratiques. A

l'occasion d'une intrigue ou d'un projet de mariage, trame obligée de la pièce, le baron du vieux temps combat avec une vivacité extrême les sentiments exprimés par sa femme. Poussé à bout, dans un moment d'humeur, il s'oublie au point de lui dire :

Votre troisième aïeul était un franc bourgeois.
Vous pensez comme lui, Madame, je le vois.
Je me suis repenti, soit dit sans vous déplaire,
De vous avoir donné mes deux enfants à faire.

Mais la baronne n'ignorait pas que, dans la généalogie de son mari, se trouvait un misérable qui avait été pendu pour ses méfaits, comme le dernier des vilains. Aussi lui répondait-elle avec un dédain superbe :

Parlez de vos aïeux, oui, Monsieur le noblet;
En montant votre échelle on arrive au gibet.

La pièce entière était remplie de traits d'un comique achevé. Elle était dans le genre ancien, « *qui, suivant moi, est le bon*, » disait Weiss en parlant de cette comédie. Personne ne doutait du succès de ce début sur la scène. Le pièce avait été reçue aux applaudissements des juges les plus compétents et les plus sévères, et les rôles étaient distribués aux acteurs les plus habiles. La célèbre Contat, c'est tout dire, étudiait avec empressement le sien, qui était le rôle principal.

Mais quelle fatalité ! Voici que le 10 août 1792 disperse tout à la fois acteurs et auteur, jette le comte de Narbonne sur la terre d'exil, Mlle Contat dans les prisons de la Conciergerie, et Marsoudet dans les cachots de Dijon.

Dans ce bouleversement terrible, le *Baron du vieux temps* disparut, et des recherches faites naguère encore, dans les archives de la Comédie française, ont été infructueuses. *Habent sua fata libelli !*

Marsoudet resta sous les verrous jusqu'au 17 septembre 1793, c'est-à-dire plus d'une année.

En prison, il ne perdit rien ni de son esprit ni de sa bonne humeur. Par des chansons et des épigrammes, armes innocentes de poète, il savait se venger des hommes qui avaient brisé peut-être en lui une brillante fortune et un glorieux avenir.

Nous avons de Marsoudet trois strophes composées dans les prisons de Dijon. Elles sont dans le goût de l'époque, trop chargées peut-être d'érudition mythologique, mais on y trouve aussi de bonnes pensées et de beaux vers :

A l'athéisme rien n'échappe :
D'une main ce géant nous frappe ;
De l'autre il nous ferme le ciel.

. . . .

Captif en des fosses profondes,
Partout, le juste entre deux mondes
Flotte inquiet et menacé :
Du présent jouet et victime,
Il sonde en vain le double abîme
De l'avenir et du passé.

Faisant plus tard allusion aux sentiments qu'il avait éprouvés durant sa captivité, il disait dans ce distique encore inédit :

Quand j'étais en prison, où j'avais tout à craindre,
La peur m'a constamment poursuivi sans m'atteindre.

Il fut, en effet, plus heureux qu'André Chénier. Le noir recruteur des ombres ne vint point l'appeler, escorté d'infâmes soldats,

Et remplir de son nom les longs corridors sombres.

Aussitôt qu'il obtint sa délivrance, il profita de sa liberté pour faire des démarches en faveur d'un ami qui gémissait encore dans les prisons. C'est dans cette circonstance qu'il écrivit à son père, dont il était éloigné depuis longtemps, cette bonne lettre où l'on découvre le fond de son âme généreuse et sensible :

« *Au citoyen Marsoudet, maire à Cernans.*

» Salins, 30 fructidor.

» Mon cher père,

» Il n'y a qu'une bonne action à faire qui puisse retarder » mon retour dans ma chère famille. Mon ami Perrey, fils » du lieutenant général du bailliage de Salins, est encore » couché sur la paille et vit encore de pain et d'eau dans » mon ancienne prison. J'ai dû m'occuper de sa délivrance. » Le représentant vient de la signer, à sept heures du soir, » et j'ai fait partir un exprès sur-le-champ. Une mère » vient d'être rendue à ses nombreux enfants, qui m'em- » brassaient en pleurant et qui m'ont consolé d'une année » de souffrances et de captivité. Il n'y a que le plaisir de » faire du bien qui puisse égaler celui de vous revoir.

» Embrassez d'avance pour moi ma belle-mère, mon » petit frère Joseph et mes deux petites sœurs.

» Je serai demain à Cernans. Bonsoir.

» Votre fils, J.-B. Marsoudet. »

Ce revers éprouvé dans la carrière des honneurs fut pour Marsoudet une leçon sévère dont il profita. Il se dit : Restons dans le port ; ne livrons plus la voile au vent, qui peut la déchirer. Taisons-nous et cachons ce luth.

Il renonça, en effet, pour jamais à toute espèce d'ambition. Il disait :

Celui qui vit en paix, sans haine et sans envie,
Est le seul des vivants qui comprend bien la vie.

Il répétait souvent :

Qui vit dix ans pour soi vit plus qu'un centenaire
Qui ne s'appartient pas, esclave ou mercenaire.

Cependant, en 1804, à l'occasion du traité d'Amiens, Marsoudet, croyant à l'avènement d'un siècle de paix et de bonheur pour le monde, s'écriait :

Enfin, après dix ans d'alarmes
Et de triomphes éclatants,
La paix vient essuyer nos larmes
Avec les roses du printemps.

. . . .

Ne soulevons plus ces tempêtes
Où le vainqueur même est battu;
Est-il de plus nobles conquêtes
Que la paix, l'amour, la vertu?

La terre est une table ronde,
Où s'assied tout le genre humain;
Rendons-nous les maîtres du monde,
L'olive et la coupe à la main.

Muses, préparez des guirlandes;
De fleurs couronnez nos guerriers.
Vous n'avez plus d'autres offrandes :
Ils ont cueilli tous les lauriers.

Ces vers nous rappellent cette époque glorieuse, mais trop courte, de l'histoire du consulat.

Sous le premier empire, Marsoudet aurait pu ressaisir encore fortune et célébrité, bien qu'il eût commis ce distique peu flatteur pour le pouvoir, mais resté du moins inédit jusqu'à ce jour :

Vous cherchez à prouver, partisans de l'empire,
Qu'il existe un degré du médiocre au pire.

Le comte de Narbonne, rallié à l'empire et devenu général de division, sans perdre, dit-on, aucune des bonnes grâces de Mme de Staël, invita son ancien aide de camp à venir le rejoindre, mais toutes ses instances furent vaines. Ce fut peut-être dans une épître où il remerciait M. de Narbonne que Marsoudet eut occasion d'écrire ces deux vers :

Tout homme est bon guerrier sous capitaine habile :
Un Myrmidon devient un héros sous Achille.

Après la mort de son père, et après s'être dépouillé de toute sa part de patrimoine pour faciliter le mariage de son frère Joseph, qui lui servit en retour une rente viagère, Marsoudet se fixa à Salins, où il vécut à sa guise, dans une honorable aisance. Il disait plaisamment à ceux de ses amis

qui n'avaient pas su arranger leur vie aussi commodément que lui, et qui le félicitaient :

J'ai donné tout mon bien ; c'est pourquoi je suis riche.

Il charmait ses loisirs en composant pour lui-même et pour ses intimes de gracieuses poésies. Il avait même fait une nouvelle comédie intitulée *Démocrite et Héraclite chez les Abdéritains*. Elle était, comme la première, dans le genre ancien, et elle eut un sort analogue au *Baron du vieux temps ;* car elle périt encore avec tous les autres manuscrits de Marsoudet, en 1825, lors du grand incendie qui dévora la ville de Salins.

Après cette nouvelle destruction de ses papiers, Marsoudet ne composa plus que des épigrammes, des pièces fugitives et une quantité innombrable de sentences qu'il appelait ses *toxons*, expression tirée sans doute du grec *τόξον*, signifiant flèche. De 1825 à 1843, il en avait rempli sept volumineux cahiers, qui ont encore été détruits à sa mort, soit d'après ses ordres, soit sur les instances des personnes qui l'ont assisté dans ses derniers moments. N'est-ce pas le cas de répéter toujours : *Habent sua fata libelli ?*

Marsoudet comptait des amis nombreux et distingués. Je citerai seulement quelques noms bien connus : Grappe le jurisconsulte, le député Clément, J.-B. Béchet, historien de Salins, né aussi à Cernans, Nodier, Weiss, Magnin, de l'Institut, Désiré Monnier, etc.

Dans une lettre que Jouffroy écrivait à Weiss, le 5 juillet 1821, il lui disait, en l'appelant mon cher frère :

« L'honnête avocat Marsoudet m'a fait pleine confidence de tous ses péchés poétiques et autres. Il m'a confessé *Minette*. Il est plus glorieux d'elle que de tous ses vers. .... Je sais toute la vie de Marsoudet. » (Mss. de la Bibl. de Besançon.)

Marsoudet, qui ne se maria point, confessait volontiers une faute de sa jeunesse qu'il n'avait pas pu réparer com-

plètement. Il se reconnaissait comme père naturel d'une fille née à Besançon et baptisée à la Madeleine sous le nom de Marguerite Mazy. Il disait dans sa langue familière :

Marguerite! ce nom contient toute ma vie;
Il rappelle ma mère et ma fille chérie.

Cette jeune fille devint, sous le nom de *Minette*, une actrice célèbre. Elle fut attachée pendant la Restauration au théâtre de Madame la duchesse d'Angoulême. En 1825, à l'occasion de la Saint-Henri, le roi Charles X avait imaginé d'organiser une kermesse dans le parc réservé de Saint-Cloud. Des artistes furent chargés d'occuper les différentes boutiques de la kermesse. Dans la première, qui était placée sur la pelouse, devant le château, se tenait M[lle] Minette, costumée en bouquetière napolitaine. Elle offrit à la duchesse de Berry un superbe bouquet, en l'accompagnant d'un compliment de sa composition en langue italienne, fort agréablement tourné, dit-on.

« Qui se souvient aujourd'hui de cette pléiade de comédiens alors populaires, quelques-uns fameux ? observe l'écrivain qui rapporte ce fait. Minette, *la première d'eux tous*, ajoute-t-il, est morte millionnaire et mariée au directeur d'une grande industrie parisienne. » (Le *Voleur*, 21 sept. 1877, p. 606.)

En 1833, M[lle] Minette était venue jouer au théâtre de notre ville, où elle eut un grand succès. Marsoudet accourut de Salins, invité par ses amis de Besançon, pour la voir et l'entendre. Une fête champêtre leur fut offerte à tous deux, où de jolis couplets ont été faits et chantés en l'honneur de la jeune et brillante élève de Thalie (1).

(1) Dans l'ouvrage de Desnoireterres intitulé *Grimod de la Reynière et son groupe*, on lit : « Minette M. était une charmante et piquante soubrette du Vaudeville, à laquelle on aurait souhaité sans doute deux ou trois pouces de plus ; et ç'avait été la seule cause qui l'avait empêchée d'entrer de plain-pied à la Comédie française. Mais, quoique lauréat du Conservatoire, où elle avait remporté le premier prix de comédie, elle avait eu le bon esprit de rester fidèle au public dont elle était aimée et appréciée. Son éducation



C'est aux succès et à la célébrité de Minette que Marsoudet fait allusion dans plusieurs fragments inédits de ses poésies :

Son nom est répété partout de proche en proche ;
Ses succès font du bruit comme un battant de cloche.

Mais il n'enviait pas l'éclat d'une existence aussi agitée. Il disait au contraire :

J'ai su jouer mon rôle aussi bien que ma fille,
Vivant heureux et libre au sein de ma coquille.

Et il ajoutait dans cet autre distique :

Ma fille, en se montrant, a plu, même à l'envie,
Et moi, pour mon bonheur, j'ai su cacher ma vie.

Au mois de février 1832, Marsoudet fut élu membre correspondant de l'Académie de Besançon. Il avait alors soixante-dix ans, et il n'est pas probable qu'il ait fait à cette compagnie d'autre communication qu'une lettre de remerciements adressée par lui à M. Génisset, alors secrétaire perpétuel. J'ai retrouvé naguère, avec bonheur, le brouillon de cette lettre, ainsi qu'un assez grand nombre de vers inédits de Marsoudet, qui se trouvaient et se trouvent encore en la possession de la famille Hugon, dont le chef, ancien principal du collège de Baume-les-Dames, était petit-neveu et filleul du poète. Ces fragments sont certainement les seuls qui ont échappé à la destruction des papiers de Marsoudet, et à ce titre, ils peuvent avoir quelque prix aux yeux des amateurs. Voici d'abord la lettre à M. Génisset :

---

avait été soignée; elle parlait avec une aisance égale l'italien et l'anglais, et apportait beaucoup de verve et de belle humeur dans ce commerce pétillant des coulisses. Elle n'était pas jolie, mais ses traits fins, sa grâce naturelle, en faisaient une personne charmante; et si elle réussissait par son entrain sur la scène, ailleurs elle n'était pas moins goûtée pour l'agrément de son caractère et les saillies d'une inépuisable gaieté. » (P. 287).

On peut aussi lire dans l'*Almanach des Gourmands* de 1812, p. 158, la description des gâteaux dits *à la Minette*, fabriqués par Rouget, fameux pâtissier d'alors, pour la réception de Minette au *Jury dégustateur*. (14 janvier 1812. 352e séance du jury.)

« Salins, 7 février 1832.

» Monsieur et cher confrère,

» Votre charmante lettre, gracieuse comme tout ce que » vous écrivez, m'annonce que l'Académie de Besançon » vient de m'associer à ses travaux immortels. Cette nou- » velle inattendue a porté dans mon cœur septuagénaire » une émotion de surprise et de reconnaissance telle que » ma vieille main, souvent paralysée par un rhumatisme » nerveux, n'a pu vous répondre sur-le-champ.

On ne peut accuser un vieillard de faiblesse,
Ni relever un mort du péché de paresse.
Sur les bords de la tombe où s'entr'ouvre une fleur,
Un instant de plaisir nous fait croire au bonheur.

» Je serais heureux et fier de subir le trépas du cygne, si » je pouvais chanter comme lui et chanter les louanges » d'une vénérable académie, dont la bonté maternelle a » bien voulu légitimer en moi un bâtard d'Apollon, et lui » donner une existence sociale dans ce monde et dans » l'autre.

» Le suffrage honorable d'un corps de savants, véritable » Panthéon des talents et des vertus, est regardé comme une » apothéose par celui qui est arrivé comme moi aux con- » fins des deux mondes.

» Je rassemble toutes les forces qui me restent.... »

La fin de la lettre manque. Elle contenait sans doute l'expression réitérée de ses sentiments de gratitude.

J'ai pensé, Messieurs, que l'Académie de Besançon, toujours soucieuse de sauver de l'oubli les documents dispersés qui intéressent l'histoire des sciences, des lettres et des arts dans notre province, accueillerait peut-être avec bienveillance quelques nouveaux fragments du poète Marsoudet. Je vous demande la permission de consigner ici un très petit nombre de vers choisis parmi ceux que le hasard a fait échapper à la destruction de beaucoup d'autres.

« On dira peut-être de mes *Toxons* ce que Martial disait » de ses épigrammes :

Sunt bona, sunt quædam mediocria, sunt mala plura.

» Il en est de bonnes, quelques-unes de passables, la plu- » part sont mauvaises. »

Voici d'abord quelques pensées éparses qui rappellent les temps de trouble pendant lesquels le poète a vécu :

Une meute de chiens court au son de la trompe,
Comme un peuple à la voix de celui qui le trompe.

Marsoudet n'était ni jacobin, ni républicain modéré, ni impérialiste. Il était royaliste libéral; mais il ne croyait pas au succès du régime parlementaire. Aussi disait-il :

Que peut un roi muet contre deux mille langues,
Qui font tonner toujours la tribune aux harangues?

La liberté de la presse l'épouvantait encore plus que celle de la tribune :

La presse est le beffroi du tyran populaire :
Des pouvoirs absolus c'est le plus arbitraire.

Il ne voulait pas qu'on rendît le peuple responsable de tout le mal qu'on lui fait faire :

Le peuple ne voit rien que par les yeux d'autrui,
Et ses faux jugements ne viennent pas de lui.

Il était trop éclairé pour accorder à un souverain le droit d'agir en despote :

Tout roi qui voudra mettre un grand peuple à la chaîne,
Mourra comme Milon, qui voulut fendre un chêne.

Je passe un grand nombre de sentences sur le même sujet, bien que plusieurs réunissent à mes yeux l'énergie de l'idée à l'heureux tour de l'expression, comme celles-ci par exemple :

Modernes souverains, modernes nations,
Ne vous étonnez point des révolutions :
Le peuple veut toujours tirer la conséquence
Du principe établi de son omnipotence.
. . . .
Par l'amour et la crainte on gouverne la terre ;

Le père de Vénus l'est aussi du tonnerre.
Il faut, pour diriger le pauvre genre humain,
Avoir Pallas en tête et la foudre à la main.

Voici des pensées et des préceptes d'un autre ordre :

Si l'on n'achète plus de nègres sur la foire,
On fait traite des blancs quand ils ont l'âme noire.

. . . .

On publie un bienfait qu'un bienfaiteur oublie ;
Mais on aime à cacher un bienfait qu'il publie.

. . . .

L'attrait plus que la force a sur nous de l'empire :
Le fer est bien plus fort que l'aimant qui l'attire.

Une épigramme :

L'habit de Dorimon a dû coûter bien cher :
C'est la peau du renard qui vaut mieux que la chair.

Consolation pour un ex-ministre :

C'est gagner son procès qu'être mis hors de cause :
Celui qui n'est plus rien redevient quelque chose.

Joli distique sur l'espoir :

L'espoir n'est pas payé comme un roi de Cocagne ;
L'espoir, c'est le fermier des châteaux en Espagne.

A un poète logé dans une mansarde :

Le poète indigent, qui loge à la mansarde,
Aime à se rapprocher du ciel qui le regarde.
Ce génie élevé jusqu'au faîte de l'art
Habite le Parnasse inventé par Mansart.

Il ne voulait pas qu'on insultât aux grandeurs déchues :

Le lion mort reçoit, étendu sur la vase,
Le coup de pied de l'âne, et non point de Pégase.

Contre un ennemi des sciences :

Ce n'est pas sans raison qu'un sot craint le savoir :
Un nyctalope éteint un flambeau pour y voir.

Sur le pouvoir de la femme aimée :

La femme est toujours belle et bonne quand on l'aime :
Le bandeau de l'amour lui vaut un diadème.

Une belle maxime :

Un présent en vaut deux, s'il est fait à l'instant ;
Et c'est presque donner que de payer comptant.

Un conseil prudent :

Avec les gens méchants ne soyez pas trop bon :
On est mangé du loup quand on se fait mouton.

Choisissons çà et là quelques pensées moins graves et même quelques jeux d'esprit, qui feront mieux connaître encore ce bon et spirituel Marsoudet :

Quand un marchand de bois a perdu sur les planches,
Il nous fait des fagots et se raccroche aux branches.

. . . .

Restons, mes vieux amis, restons toujours gaillards :
Le sel de la gaieté conserve les vieillards.

. . . .

On amuse le temps pour s'en faire oublier,
Comme un fin débiteur amuse un créancier.

Un vers solitaire, qui pourrait être aujourd'hui donné comme le comble de l'avarice :

Un avare en lisant craint d'user ses lunettes.

Sur les dentistes :

Les dentistes sont tous des Crésus aujourd'hui ;
Car ils battent monnaie avec les dents d'autrui.

Contre ses contemporaines :

En nous disant leur âge, ô ciel, sois-en béni !
Les dames de mon temps m'ont beaucoup rajeuni.

Contre son barbier :

Que l'on soit Barbe-Bleue ou Riquet à la Houppe,
Notre barbier nous rase et nous tient sous sa coupe.
Pour mon compte, aisément, j'ai pu m'apercevoir
Que sa langue toujours est son plus fin rasoir.

Il se faisait vieux, mais il conservait toujours sa bonne humeur :

Demain, vingt-six septembre, à midi, je serai
De mes quatre-vingts ans richement décoré.

Je crains de vous fatiguer, Messieurs, et plusieurs heures ne me suffiraient pas pour vous citer tous les fragments inédits de Marsoudet qui sont encore entre mes mains.

Je termine par quelques-unes de ces pensées qui sont d'ordinaire les plus profondes et les dernières méditations de l'homme :

Je n'ai plus de penchant à gravir la montagne;
Je borne ma valeur à battre la campagne.
Les pauvres, pour m'aider à faire mon chemin,
Viennent tous m'alléger et me tendre la main.

Il était très charitable, et il disait souvent :

. . . .

Le Dieu de Fénelon est le Dieu que j'adore.
Qui dit Dieu, dit le bien dans l'ordre universel.
La terre est un chaos en l'absence du ciel.
A l'aspect de la mort mon espoir se ranime;
Le tranchant de sa faux n'est qu'un pont sur l'abîme.

Vous le reconnaissez avec moi, Messieurs, Marsoudet était un vrai poète.

Chaque année il se rendait volontiers à Nans-sous-Sainte-Anne, chez son cousin, le général Marion, pour y fêter saint Urbain, patron du lieu. Chaque année aussi, il composait à cette occasion quelques couplets, qu'il chantait en présence de ses parents réunis. C'est là qu'en 1817 il avait récité ses belles strophes au Lison. C'est là qu'il devait aussi, en 1842, chanter ses *Adieux au monde :*

Nans, je t'admire et je t'en veux;
Tu me fais gémir d'être vieux
Et de quitter la vie.
Berceau, tombeau de mes aïeux,
Je viens vous faire mes adieux.
Bonsoir la compagnie.

Je n'irai point boire au Léthé;
Amis, point de félicité,
S'il faut qu'on vous oublie.
J'irai là-haut, vieux chérubin,
Vous attendre avec saint Urbain,
En grande compagnie.

Le cygne chante avant sa mort :
A pareil chant, à pareil sort
Point je ne porte envie.
S'il mourait au bord du Lison,
Il pleurerait avec raison
Si belle compagnie (1).

Marsoudet est mort à Salins, le 16 mai 1843 (d'une hydropisie de poitrine), dans sa quatre-vingt-deuxième année. Il a conservé jusqu'au dernier moment toute sa présence d'esprit et toute sa gaieté. Une demi-heure avant sa mort, il plaisantait encore avec le curé de Saint-Anatoile, qui était venu l'exhorter. Il lui disait, dans un distique qu'il n'a pu écrire, mais qui a été retenu comme une de ses dernières paroles :

Je vous dis mes péchés ; mais mon grand confesseur,
C'est celui qui sait tout et qui lit dans mon cœur.

C'était un philosophe sans le savoir, un grand et naïf enfant de la famille de la Fontaine.

La nouvelle de la destruction de ses manuscrits, cette meilleure partie de lui-même, affligea beaucoup tous ceux qui avaient eu quelque commerce avec ce poète, aussi plein d'esprit que d'amabilité.

On peut s'en convaincre par la lecture des journaux de l'époque et par celle de plusieurs lettres écrites alors par Nodier, Weiss, Ch. Magnin, Désiré Monnier et d'autres encore.

L'Académie de Besançon éleva aussi sa voix dans ce concert de regrets et d'éloges. Votre secrétaire perpétuel d'alors, M. Perron, dans son rapport annuel de 1844 disait, en déplorant la perte de Marsoudet :

« Notre province a produit peu d'hommes plus distingués que lui, soit pour l'esprit, soit pour les qualités du cœur. Ses compatriotes l'aimaient et l'ont regretté comme un

(1) En 1777, Latteignant a fait sur le même rythme une chanson que Marsoudet devait connaître et qui était intitulée *Bonsoir, la compagnie !*

père. Toute la ville de Salius s'est portée à ses funérailles; c'était un deuil universel et la plus touchante oraison funèbre pour un homme de bien. Successivement avocat, officier, poète, et pouvant, dans chacun de ces *genres*, arriver au premier rang, Marsoudet n'a jamais plaidé, ne s'est jamais battu et ne nous a laissé que quelques lambeaux de poésies propres seulement à nous faire regretter celles qu'il n'a pas cru devoir livrer au public (1). Une fois échappé à la tourmente révolutionnaire, Marsoudet s'est retiré dans sa ville natale, chéri de ses amis, recherché de tous, mais refusant d'être quoi que ce soit au monde, sinon l'un des hommes du monde les plus aimables et les plus spirituels. Sa longue vie s'est ainsi passée à composer de charmantes pièces de vers selon l'humeur du moment, à rire doucement des sottises et des ridicules de notre espèce, tout en lui faisant le plus de bien que lui permettait sa modique fortune. »

Tous s'accordaient à dire que si un choix des sentences que Marsoudet avait composées de 1825 à 1843, dans toute la maturité de l'âge et du tatent, eût pu être fait par un homme de goût, avant que tout fût jeté au feu par le plus regrettable excès de puritanisme, on en aurait tiré un petit volume d'une centaine de pages, qui serait recherché des amateurs, et que peut-être l'œuvre de Marsoudet, quoique lacéré, quoique mutilé, soutiendrait, comme je n'osais l'affirmer en commençant, un parallèle curieux avec les fragments qui nous restent de Publius Syrus.

---

(1) Trois ans après la mort de Marsoudet, l'imprimeur Billet, de Salins, publia, sans nom d'auteur, un *Choix de poésies* de Marsoudet, avec une notice précédée d'un portrait par Mazeran. Dans cet opuscule, devenu rare, ne figurent pas les fragments dont il est question dans la présente notice.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

L'auteur anonyme de la brochure publiée en 1847, à Salins, chez Billet, s'étant adressé aux amis les plus anciens de Marsoudet, pour obtenir quelques détails sur sa vie, reçut d'eux plusieurs lettres.

Ch. Nodier, quoique déjà très malade, lui répondit à la date du 27 août 1843 :

« Vous pardonnerez, Monsieur, au triste état de santé où je me trouve le retard que j'ai apporté à répondre à la lettre que vous avez bien voulu m'écrire Je viens vous témoigner aujourd'hui combien je suis heureux que les amis de M. Marsoudet ne m'aient pas oublié dans le nombre de ses anciennes affections. Les détails que vous tenez de mon bien cher Weiss sont parfaitement exacts, et je ne saurais y en ajouter d'autres ; car j'étais effectivement fort jeune à l'époque où mon père voyait intimement M. Marsoudet. Mes souvenirs me le représentent pourtant encore comme un homme spirituel et plein d'amabilité, dont la mémoire mérite, sans aucun doute, les honneurs que vous allez lui rendre. Croyez, Monsieur, que je m'y joins de tout mon cœur. »

Dans une lettre du 22 mai 1843, adressée au bibliothécaire de Dole, Weiss s'exprimait ainsi :

« Le bon et spirituel Marsoudet est mort le 16 de ce mois, à Salins, d'une hydropisie de poitrine, à l'âge de quatre vingt-deux ans. Il a conservé jusqu'au dernier moment toute sa présence d'esprit et toute sa gaieté. Une demi-heure avant sa mort, il plaisantait encore avec le curé de Saint-Anatoile, qui était venu l'exhorter. C'était un philosophe sans le savoir, un grand et naïf enfant de la famille de la Fontaine. Il laisse sept gros cahiers remplis d'épigrammes, de jeux de mots qu'il aimait beaucoup, de pensées morales, de traits d'esprit. Il y a là des choses médiocres et même mauvaises, mais il s'en trouve aussi d'excellentes. Un homme de goût, comme M. Dusillet, en tirerait un petit volume d'une centaine de pages qui serait recherché des amateurs. Mais ce que Marsoudet avait fait de mieux, c'étaient deux comédies dans le genre ancien, qui, suivant moi, est le bon, dont on n'a pas retrouvé de copies dans ses papiers. Dans la première, qui datait de 1790 ou

1791, un vieux noble qui avait épousé une riche roturière, pour rétablir ses affaires, lui disait :

Je me suis repenti, soit dit sans vous déplaire,
De vous avoir donné mes deux enfants à faire....

» Ce trait m'a toujours paru bien comique. »

Ch. Magnin, de l'Institut, informé de la destruction des papiers de Marsoudet lors de sa mort, écrivait :

« Ce que vous m'apprenez de la perte des manuscrits de notre bon ami Marsoudet m'afflige au dernier point. Il y avait là, non pas des trésors de poésie, mais de l'esprit excellent, exprimé avec un goût exquis. Quel malheur qu'étant près de lui au moment suprême, vous n'ayez pu mettre à couvert cette meilleure partie de lui-même. Je regrette bien maintenant de n'avoir pas feuilleté davantage ses petits livrets. Les couplets sur le Lison sont bien beaux de couleur, de sentiment et de pensée. Ils peignent cet excellent homme bien mieux que n'a pu faire le pinceau d'aucun peintre. »

Désiré Monnier ajoutait de son côté :

« Je suis ravi de joie de vous voir occupé de la biographie du poète Marsoudet; car j'éprouvais déjà un sentiment pénible au silence que l'on gardait sur la tombe de cet homme si remarquable. C'est bien par ma faute si je n'ai pas un de ses gros cahiers. Il me l'avait désigné comme celui qu'il me destinait; et déjà je l'avais mis sous mon bras, lorsque, m'ayant promis qu'il me le livrerait plus tard, je le lui rendis bonnement. »

Le 5 juillet 1821, Jouffroy, le philosophe, écrivait de Mouthe à Weiss la lettre dont il a été parlé dans le récit de la vie de Marsoudet. Cette lettre se trouve dans les manuscrits de la bibliothèque de Besançon.

COUPLETS

Chantés dans le dîner champêtre offert en 1833, à Besançon, à Mlle Minette et M. Marsoudet

Il le faut bien, voici ma chansonnette.
Pour des gourmets c'est un bien maigre plat;
Mais, entre amis, tout passe à la guinguette.
Je ne veux pas donner, près de Minette,
Ma langue au chat. *(bis)*

Un esprit fin, que d'avance on regrette,
Dans son pays brille d'un vif éclat.

Le croira-t-on sans que je le répète?
On ne rit point à voir jouer Minette,
Non, c'est le chat. *(bis)*

C'est un plaisir que jamais on n'achète,
Toujours nouveau pour un goût délicat.
On le dira cent fois dans la gazette :
Plus que jamais du talent de Minette
On devient chat. *(bis)*

Je crois, amis, que je suis en goguette.
On est bavard dans un pareil état ;
Or, je me tais, car ma muse indiscrète
Pourrait jeter, même en louant Minette,
Sa langue au chat. *(bis)*

Au bas de la même pièce se trouvaient encore d'autres vers écrits de la même main, à la louange de la « charmante élève de Thalie. »

FRAGMENTS INÉDITS DE MARSOUDET

Cette pensée est juste et cause mon effroi :
Le peuple a des flatteurs autant et plus qu'un roi.

Chacun veut commander, nul ne veut obéir ;
Alors on ne peut rien commencer ni finir.

Quand les cerveaux brûlés sont en tête de tout,
On ne va pas bien loin sans aller jusqu'au bout.

Arrivés dans l'endroit où s'embranchent deux routes,
Les pauvres voyageurs, pour éclaircir leurs doutes,
Consultent l'étranger ou le premier venu,
Qui les guide souvent en pays inconnu.

Celui qui régit règne, il n'est donc plus de roi.

Un homme qui n'a rien et qui veut tout avoir
Sera dans tous les temps ennemi du pouvoir.

Tu voudrais vivre en paix avec ta femme ? Eh bien,
Mets-y toujours beaucoup, beaucoup, beaucoup du tien.

Plus d'un homme, à la ville ainsi qu'à la campagne,
Croit gagner de l'argent lorsque l'argent le gagne.

Il n'est point de poltron chez la race gasconne,
Ni lapins de garenne aux bords de la Garonne.

La croix à ce fuyard est un honneur bien dû.
N'est-il pas le sauveur de son individu?

Des cinq doigts de la main, unis quoique inégaux,
Les petits sont autant que les grands et les gros.

Pour bien voir et prévoir quels sont nos intérêts,
Il faut y voir de loin et regarder de près.

La raison quelquefois à l'épigramme est jointe;
Je fais passer le fil en me servant de pointe.

Quand Colas fait le simple, il joue au naturel.

Gille en versant de l'eau fait l'emploi d'une cruche.

Le sou d'un usurier est le père aux écus.

A soixante-dix ans on jouit par faveur
De quelques jours de grâce ou plutôt de rigueur.

Un vieux craint d'ajouter, en allant voir les gens,
Les injures de l'air aux injures du temps.

Je vois dans l'univers la présence céleste
De ce Dieu qui se cache et qui se manifeste.

Un rayon d'espérance émané d'un beau ciel
Est meilleur que la manne et plus doux que le miel.

Un athée à mes yeux n'est rien qu'un monstre infâme,
Qui ne tient pas de l'homme, encor moins de la femme.

L'athéisme sera la dernière doctrine,
Et l'homme prendra fin quand il sera machine.

L'homme le plus heureux est celui qui croit l'être.

Les gens d'esprit sont ceux qui pensent comme nous.

La femme de l'auteur gémit plus que la presse.

J'aime les montagnards qui sont bien élevés.

Il s'écoute parler. Tant mieux, il dormira.

Pour aimer les petits, il faut avoir grand cœur.
Un homme vraiment grand n'a jamais de hauteur.

Il est un double sens dans plus d'une épigramme :
On ne peut arriver dans le monde sans femme.

C'est le luxe effréné qui fait notre misère ;
Chez nous le superflu devient le nécessaire.

Quand un homme a bien fait ses orges et ses foins,
C'est un riche de plus, mais un homme de moins.

Quand on boit de ce vin, on croit prendre une douche;
Il est si bon que l'eau vous en vient à la bouche.
— Votre bouche vous trompe et n'est pas, après tout,
Le palais de justice et le temple du goût.

L'envie est un orgueil qui convoite et qui hait;
C'est un vice de plus que l'orgueil satisfait.

Je suis votre cadet; mais, quoique après vous né,
Dans l'autre monde, un jour je serai votre aîné.

Le soleil s'ennuierait dans ses douze demeures
S'il n'avait d'autre emploi que de compter les heures;
S'il ne faisait éclore à chaque instant du jour
Et des fleurs et des fruits, et des rayons d'amour.

De ceux qui font le mal on cherche à se venger ;
Un homme dangereux est toujours en danger.

Que ta démarche soit lente et majestueuse :
Une femme qui court a l'air d'une coureuse.

On fait face aux méchants en leur tournant le dos.

Un berger de moutons croit avoir charge d'âmes.

La tête a de l'orgueil, mais le cœur n'en a pas.

L'homme brave la mort pour mériter l'estime
Du sacrificateur qui rit de sa victime.

Plus l'homme étend ses droits, plus la femme a d'empire.

Souvent de laide chatte il naît joli minon;
Le fruit tient de la greffe et non du sauvageon.

Ne dites pas un mot sous un tyran farouche ;
On bride le coursier dès qu'il ouvre la bouche.

On comprend qu'en naissant l'enfant pleure et gémisse :
Il sort de la prison pour aller au supplice.

Rarement un grand homme est issu d'un héros ;
Tous les nouveaux Césars sont des hommes nouveaux.

Dieu ne veut rien changer à son œuvre accompli ;
Son vouloir immuable est dans l'ordre établi,
Dans cette immensité de merveilles sans nombre,
Qui le cache à nos yeux éblouis de son ombre.

Le livre du destin ne peut rien contenir
Qui ne soit le passé, le présent, l'avenir.

L'auteur du seul ouvrage éminemment sublime,
L'auteur de l'univers a gardé l'anonyme.

Ne croyez pas aux bruits que répandent ces dames,
Mes amours ont jeté plus d'éclat que de flammes.

Qu'un poète soit fou, mais qu'il soit fou sublime :
En faveur de l'idée on fait grâce à la rime.

Tous nobles sont cousins, tous vilains sont compères.

Paul n'a le sens rassis, l'esprit dans son assiette,
Que lorsqu'il porte aux plats la main et la fourchette.

L'aigle est plus en péril, en volant terre à terre,
Qu'en s'élevant au ciel, au-dessus du tonnerre.

Il faudrait réussir pour être un bon auteur.

Qui, si ce n'est personne, a jamais dit : Assez ?
« *Quis, nisi nemo satis.* »

Le matin de la noce

Quoi ! c'est là le futur, ce vieillard tout cassé ?
Mais ce pauvre futur est un futur passé.

On croit tromper la mort en se trompant de date.

La femme aime à cacher son âge et n'a pas tort
De tromper à la fois et l'amour et la mort.

Vous avez de l'esprit, certainement, Locuste,
Assez pour être fin, trop peu pour être juste.

Je commençais à grisonner.
Sur mon âge une dame sage,
Sans doute pour me taquiner,
Un jour vint me questionner.
Madame, lui dis-je, j'ai l'âge
Qu'il vous plaira de me donner.

Ce croquant ira loin : chacun l'envoie au diable.

Luc est un gros mâtin qui fait le chien couchant.

Tu n'es jamais content ; il te faut des carrosses ;
Il te faut des festins meilleurs que ceux du roi.
Mon fermier de Cernans est plus heureux que toi :
Colas se croit cossu quand il mange des cosses.

Celui qui ne veut pas être mis dans ses torts,
Avec les gens pervers doit être un peu retors.

Tous les méchants entre eux ont horreur de se voir,
De trouver leur semblable et Méduse au miroir.

La noblesse du cœur vaut mieux qu'un diadème,
Et ce titre immortel est donné par Dieu même.

Dieu, grand célibataire, est notre père à tous.

En s'éloignant du bien on perd le goût du beau.

On n'organise point de sages républiques
Avec un tourbillon d'atomes politiques....
On ne trouverait pas un seul républicain,
Parmi ce peuple roi qui se croit souverain.

Dieu laisse aux mauvais cœurs, laisse aux partis extrêmes,
Le soin déshonorant de se détruire eux-mêmes.

Tel que l'œil qui voit tout et qui ne peut se voir,
Ce qui conçoit en nous ne peut se concevoir.

Notre âme, notre esprit, matière à réfléchir
Et qui donne à penser jusqu'au dernier soupir.

Galopant vers les cieux, dans un élan superbe,
Sous les pieds de Pégase, on ne peut couper l'herbe.

L'habitude obéit et commande sans cesse ;
Elle sert la nature en servante maîtresse.

En vain il a passé de la vie au trépas,
Les cendres d'un méchant ne le blanchissent pas.

Un bon métier vaut mieux qu'un emploi de l'Etat.

Le talent de bien dire est celui d'émouvoir ;
Celui qui ne sent rien n'eut jamais ce pouvoir.

Cet auteur romantique, aux visions cornues,
Croupit dans les brouillards et se croit dans les nues.

Dès le printemps, ma muse au loin s'est envolée ;
L'Hippocrène tarit quand la vigne est gelée.
Point de bonne boisson,
Point de belle chanson.

Le loup ressemble au chien et le méchant à l'homme.

De ton père maçon suis plutôt la carrière,
Que de vouloir marcher sur l'eau comme saint Pierre.

Se confesser au loup est œuvre plus sensée
Que de dire au public sa vie et sa pensée.

Les monuments d'Egypte, et d'Athène, et de Rome,
Attestent la grandeur et le néant de l'homme.

La myrte, le laurier, le chêne des Gaulois,
Prouvent que l'homme encor n'est que l'homme des bois.
Le monde est encor jeune, à ce que je puis croire,
Et ne fait que passer de la fable à l'histoire.
L'univers harmonique est sorti du chaos ;
Mais le monde moral, quand sera-t-il éclos?

Un sourd-muet écrit, penseur dès sa naissance.
La mémoire du cœur, c'est la reconnaissance.

Le plus fort fait la loi, le plus fin l'interprète.

En disant : *oui*, la femme aussitôt perd son nom ;
Mais elle acquiert le droit de dire souvent : *non !*

Tout a perdu le nord, excepté la boussole ;
Encor décline-t-elle en s'éloignant du pôle.

L'homme qui n'entend rien est toujours aux écoutes.

Ménager quelquefois d'insolents ennemis,
C'est changer sottement leur colère en mépris.

L'humilité convient à l'homme clairvoyant ;
Tel qui croit tout savoir est un mauvais croyant.

Souvent les traducteurs d'auteurs grecs et latins
Sont frères des auteurs, mais des frères Caïns.

Ce jeune ambitieux me paraît assez drôle ;
Il croit que le pouvoir s'exerce à tour de rôle.

Pauvre homme que je suis ! l'horizon n'est pas rose ;
Le corps souffre ; l'esprit est devenu morose.
Comme l'humanité, je vais cahin-caha ;
Je ne vois rien venir ; je vois que tout s'en va !

Un homme est déjà mort s'il a peur de mourir :
J'ai déjà plus souffert que je ne dois souffrir.

Les dieux s'en vont, mais Dieu ne peut pas s'en aller.

Pour faire de nobles conquêtes,
Chez nos dames les plus coquettes,
Un jeune homme de bien doit être cousu d'or,
Beau comme un coq et grand comme un tambour-major.

C'est en vain qu'on me croit poète, philosophe,
On ne saura jamais de quel bois je me chauffe.

Oui, toujours des Latins la langue me transporte ;
Elle n'a qu'un défaut, c'est d'être langue morte.

Quand il faut traverser ou rivière ou bourbier,
C'est toujours le laquais qui passe le premier.

L'avide accepte tout, grand ou petit cadeau,
Comme un fleuve reçoit rivière et filet d'eau.

Paul a l'air emprunté quand il a l'air honnête.

Un faux ami toujours est sourd à nos prières ;
Il nous aide à bâtir en nous jetant des pierres.

Toutes nos passions ont leur calice amer ;
Toutes portent leur croix et toutes coûtent cher.

Les honneurs décernés dans un temps d'anarchie
Ou sont arrêts de mort ou brevets d'infamie.

Qu'est-ce donc que l'amour? Comment le définir?
L'amour est un présent qu'on fait à l'avenir.

Un rosier défleuri n'est qu'un fagot d'épines.

Qui fait bien trouve bien, dit le coq en chantant.

Tu me dis tes défauts, tu te mires en moi.

Un avare au miroir ne se voit pas sans peur;
Il croit voir un coquin, il croit voir un voleur.

Heureux qui peut mêler, en des jours de loisir,
Les pavots du sommeil aux roses du plaisir.

La jupe avec raison au sexe est ordonnée :
La maison brûlerait sans une cheminée.

Un soldat retiré, sans tambour ni trompette,
Vient battre la campagne et sa femme en retraite.

La femme, à cinquante ans, porte barbe au menton ;
C'est arriver bien tard à l'âge de raison.

La femme a des enfants, l'homme a des héritiers.

L'homme trompé deux fois finit par avoir tort :
Sa honte est un chagrin qui ressemble au remord.

Un gros Sancho Pança n'eut jamais le sang chaud.

Ne faisons point d'excès. Jupiter courroucé
Livre au bras médical ceux qui l'ont offensé.

Finale d'une instruction entendue au Crouzet en 18..

Ah! vous ne voulez pas écouter mes paroles;
Mes leçons à vos yeux ne sont que fariboles :
Eh bien, péchez toujours, c'est comme il vous plaira ;
Mais vous irez au diable, et je vous attends là.

Il dit qu'il n'aime pas les vers, ce gros garçon?
Il se passe de rime, ainsi que de raison!

Le mari de Suzette est un homme énergique ;
Dès qu'elle prend la mouche et quitte la logique,
Sans lui dire un seul mot et sans se courroucer,
Il la remet au pas en la faisant danser.

Sans faire les gros yeux, sans faire la grimace,
L'homme est doublement laid quand il a double face.

Les vilains parvenus sont toujours des vilains.
Ces échassiers sont hauts et ne sont que des nains.

Le bien, même aux ingrats il faut toujours le faire ;
La charité n'a point ici-bas son salaire.

On est noble en partie avec la particule ;
On est d'un gentilhomme une portioncule.

Ce noble est un cheval qui se croit chevalier.

C'est en vain qu'il se lave, un nègre est toujours noir.

Oui, la discrétion est une bonne chose :
On n'est jamais bridé quand on a bouche close.

Quand on prend sa cousine on a plusieurs garants :
Nos enfants en tous cas sont au moins nos parents.

Le ciel dans sa bonté nous gouverne lui-même,
Quand il donne aux vertus l'autorité suprême.

L'ABBAYE DE MIGETTE

Par M. le Marquis TERRIER DE LORAY

PRÉSIDENT ANNUEL

(Séance publique du 26 juillet 1888)

Au fond de la vallée pittoresque où le Lison prend sa source, un étroit sentier, à peine connu des plus hardis explorateurs, conduit, par une pénible ascension, à l'emplacement de l'ancien château de Sainte-Anne. A mi-chemin, l'horizon, s'élargissant tout à coup, fait place à une vallée oblongue, qu'entoure une ceinture de bois où le pin du haut Jura mêle déjà ses teintes sombres au feuillage du hêtre et de l'érable. Dans ce lieu, le bruit des torrents retentissants a cessé de se faire entendre; d'immenses murailles de rochers l'abritent contre les tempêtes et le défendent de l'approche des hommes; le regard, borné par l'enceinte qu'ils décrivent, n'est point distrait par les grands aspects qu'offrent les sommets environnants; ici, tout est silence, tout invite à la paix et au recueillement. Cette solitude presque inaccessible, d'où les yeux et la pensée tendent naturellement à s'élever, semblait destinée à devenir l'asile de la prière et du détachement. Aussi, dès les premières années du XIIe siècle, on voit que quelques femmes pieuses s'y étaient retirées pour s'adonner à la vie contemplative. L'humble recluse qui adopta cette austère

retraite pouvait se flatter d'y mourir ignorée des hommes ; et voilà que, par un jeu de la Providence, son obscur nom de *Migette*, retenu par le lieu solitaire où elle était venue s'ensevelir, a transmis son souvenir à de lointaines générations. En 1120, dit le P. Dunand, le moine Burchard, qui devint plus tard abbé de Balerne, fut envoyé à Migette pour y donner ses soins spirituels aux quelques recluses qui s'étaient retirées dans cet endroit désert. Le domaine utile en appartenait déjà peut-être à cette abbaye, et fut, en tout cas, compris dans les possessions de l'abbaye de Billom, fondée vers 1130, par des moines de Balerne.

Les sires de Chalon, qui, depuis une époque déjà ancienne, possédaient la seigneurie de Montmahoux, cherchèrent, dans la seconde moitié du XIIIe siècle, à étendre les limites de leurs domaines, et parvinrent à acquérir un grand nombre de petits fiefs tenus par une noblesse devenue besogneuse à la suite des voyages d'outre-mer (1). Le château de Sainte-Anne était alors possédé par Jean et Aimé de Rans, pour partie, et par l'abbaye de Billom, pour le reste. Il était construit sur un plateau bordé de rochers qui dominaient à une grande hauteur le val du Lison, et, dès les plus lointaines époques, il avait dû servir de refuge aux

(1) Cette noblesse était nombreuse dans cette contrée, et l'on est tenté de voir dans ces petits gentilshommes, dont les chevances étaient si multipliées, les débris de cette population d'hommes libres qui vivaient sous la loi franque et burgonde, et dont les domaines, transformés par les inféodations, ne purent échapper à l'organisation rigoureuse de la société du moyen âge. Il en existait plusieurs à Sainte-Anne, à Nans, à Géraise. Nous en comptons quatre sur le faible territoire d'Alaise. (Inventaire des Chalon.) Presque tous disparaissent à cette époque, absorbés par la vaste seigneurie constituée en faveur des enfants de Laure de Commercy. Loin de se défendre contre cet envahissement, les possesseurs, qui ont cédé leurs domaines pour quelques rentes assises sur les Salines, expriment leur gratitude à la puissante maison dont l'influence est devenue prépondérante, et reconnaissent, en se dépouillant, les *grands services* et les *notables obligations* qu'ils en ont reçus et dont ils espèrent la continuation. Ceux qui restèrent en possession de leurs fiefs renoncèrent, tout au moins, aux droits de haute justice qu'ils exerçaient sur leurs domaines.



populations avoisinantes contre les invasions ennemies. En 1277, après d'assez longues négociations, Jean de Chalon devint maître de cette forteresse inacessible, et, peu d'années après, il acquit la chapelle, puis la grange et le domaine de Migette, qui pouvait être considéré comme une dépendance naturelle du château de Sainte-Anne. Cette concentration du pouvoir, on doit le dire, ne s'opéra pas sans profit pour les populations rurales. En même temps qu'ils attiraient à eux la plus grande partie de la puissance publique, les sires de Chalon surent favoriser le peuplement de leurs domaines, en donnant aux colons ruraux et aux habitants des bourgs ces garanties écrites qui étaient d'un si grand prix à leurs yeux. Les chartes de Sainte-Anne et de Montmahoux remontent au commencement du XIV[e] siècle, et dès lors une population de condition franche, d'une certaine importance, s'abritait dans l'enceinte de ces châteaux dont elle contribuait à assurer la sécurité.

Marguerite de Bourgogne, veuve de Jean de Chalon, décédée à Forcalquier le 5 décembre 1309, s'était promis de fonder un monastère de religieuses suivant la règle nouvellement établie par saint François. Son fils, Hugues, voulut donner suite à ce vœu que la mort n'avait pas permis à sa mère d'exécuter. Cette fondation devait, en premier lieu, être faite à Arlay, séjour habituel de cette branche des Chalon. Mais une pièce de l'inventaire de Migette nous apprend que cette princesse, s'étant montrée à son fils après sa mort, lui aurait dit : « Beau fils, tu ne feras pas le monastère à Arlay, mais au lieu qu'on dit *Migette.* » L'épitaphe de la princesse, relevée en 1732, mais aujourd'hui détruite avec la pierre tombale, portait que douze années après sa mort, le tombeau de Marguerite, ayant été ouvert, rendit dans un état d'incorruptibilité parfaite le corps de la princesse, qui fut transporté et inhumé dans l'abbaye encore inachevée de Migette. Les religieuses y firent leur entrée au mois de mai 1325.

La règle adoptée pour l'abbaye de Migette était celle de Sainte-Claire, mitigée par le pape Urbain IV, peu de temps après la mort de la sainte, et adaptée à des climats moins cléments que celui de l'Italie. Déjà, deux maisons, celles de Lons-le-Saunier et de Montigny avaient été créées selon cette règle en Franche-Comté. Elle assujettissait les religieuses à la clôture, qui, dans ces temps troublés, pouvait être une défense efficace contre les périls venus du dehors, et à des exercices pieux, dont le principal consistait dans le chant quotidien de l'office canonial. Dès lors, l'histoire de l'abbaye de Migette, fidèle aux lois de son institution, se résume à peu près dans la liste de ses abbesses élues par leurs consœurs, et qu'on trouve dans nos historiens ; dans celle des religieuses, plus difficile à reconstituer, qui appartenaient aux familles marquantes de la province ; enfin, dans la mention des dons faits à l'abbaye, en chevances situées en divers lieux, en quelques rentes et cens, en émoluments sur les fours banaux, sur les marchés des localités voisines, ainsi que sur les puits de Salins. En définitive, ces donations ne furent pas très considérables, et des revenus très limités ne permettaient pas à un luxe dangereux de s'introduire dans le monastère et d'en altérer la règle. L'abbaye n'avait pour sujets que les habitants du hameau du Crouzet, bâti sur la crête de la montagne la plus rapprochée, et d'où la cloche du monastère pouvait, en cas d'alarme, être entendue facilement. Ceux des seigneuries voisines de Sainte-Anne et de Montmahoux avaient obtenu des sires de Chalon des chartes fort libérales. Les manants du Crouzet ne voulurent pas être maintenus dans une situation regardée comme inférieure, et, dès l'année 1406, sollicitèrent leur affranchissement. Ce n'est pas que la mainmorte pesât sur eux d'un poids bien lourd. Selon certains juristes, les avantages qu'elle présentait en balançaient les inconvénients, et il faut les en croire, puisque nous voyons des hommes libres et francs s'y soumettre volon-

tairement à une date bien postérieure. Nous voyons même aujourd'hui, dans certaines contrées de l'Europe, et même dans la grande république américaine, s'établir, dans l'intérêt de l'agriculture, un état de choses qui a beaucoup de points de ressemblance avec l'ancienne mainmorte. Mais celle-ci, qui dérivait de l'antique servage, imprimait à ceux qui y étaient assujettis ce qu'on appelait une *macule*, et pour s'y soustraire, les habitants du Crouzet consentirent à payer aux dames de Migette un bichot de grain, moitié blé et moitié avoine, et se soumirent à quelques prestations peu onéreuses, moyennant quoi des lettres d'affranchissement leur furent délivrées le 6 février 1406, c'est-à-dire à une époque où la mainmorte était encore le régime le plus commun en Franche-Comté.

On peut croire que la pauvreté relative du couvent de Migette, aussi bien que sa situation dans un pays de difficile accès, le préserva des calamités qui atteignirent la plupart des autres monastères, car nous voyons la vie claustrale s'y maintenir au temps des routiers, et pendant la période si désastreuse des guerres de Louis XI. Mais, en 1517, en pleine paix, un incendie violent détruisit la plus grande partie des bâtiments conventuels. L'église, néanmoins, échappa au sinistre. Cet événement eut pour l'abbaye des conséquences funestes. Pour éviter un nouveau désastre, et peut-être sous le prétexte d'imiter les habitudes des recluses qui avaient formé le premier noyau du monastère, la vie commune fut abandonnée, et les religieuses, tout en restant fidèles à la fréquentation des offices et des exercices réguliers, commencèrent à habiter les maisons particulières qu'elles se firent construire. Un relâchement regrettable fut le résultat de ce nouvel état de choses : chaque religieuse jouissant de son pécule, l'attachement aux biens temporels prit la place du renoncement, et le vœu de pauvreté, recommandé avec tant de force par le bienheureux François d'Assise, fut mis en oubli. A la fin du XVI[e] siècle,

la maison des religieuses de Migette était, à raison de la cupidité de certaines religieuses, tombée dans un fâcheux décri. On racontait dans les hameaux voisins que l'une d'elles, étant venue à mourir sans renoncer à l'amour des biens périssables, sortait de sa tombe pour défendre la porte de sa cellule contre ceux qui devaient hériter d'elle, et que le confesseur du monastère dut user de tout son pouvoir pour faire disparaître le spectre (1). C'est à cette époque, et peut-êtrè dans le but de rétablir la régularité dans l'abbaye, que le choix de l'abbesse, laissé jusqu'alors aux religieuses, fut remis au souverain, qui était alors le roi d'Espagne. En 1597, Germaine de Grammont fut appelée par Philippe II à diriger la communauté fort réduite de Migette. Cette abbesse appartenait à une famille connue par un grand nombre de fondations pieuses, et dont plusieurs membres s'étaient signalés dans l'Eglise par leur zèle pour la foi et par leur attachement à une saine discipline.

Sous son gouvernement, l'ordre et l'antique piété ne tardèrent pas à reprendre leur empire et furent maintenus après elle par Jeanne de Poligny, appelée de Chateau-Chalon pour lui succéder. Les malheurs qui bientôt affligèrent la Franche-Comté eussent, au besoin, rappelé les recluses à des préoccupations moins terrestres.

En 1629, la peste se déclara dans la province et désola les localités voisines de l'abbaye. Peu de temps après la guerre se déchaîna à son tour avec toutes ses calamités, dont l'histoire est trop connue. Pendant quelques années, la maison de Migette put échapper à ce dernier fléau. Tandis que

(1) L'inventaire dressé en 1584, à la mort de Claudine Lambrey, énumère, dans le trésor de l'abbaye, un assez grand nombre d'objets en argent et en vermeil, ainsi que de riches étoffes portant les armoiries des Froloys, des Chalon, des Vienne, lesquels, est-il dit, issus du sang royal de Bourgogne, sont principaux fondateurs, bienfaiteurs et advoués de ladite abbaye. Les autres armoiries relevées sur les meubles inventoriés sont celles des familles de Champagne, Reculot, Poligny, Montrichard, Louverot. . . . . .

celles de Lons-le-Saunier et de Montigny, menacées par les partis ennemis et amis, presque aussi redoutables les uns que les autres, devenaient désertes, nous voyons, dans les années 1635 et 1636, l'abbaye de Migette se peupler de nombreux essaims sortis de ces couvents, ou formés de jeunes filles que leurs familles espéraient, en les plaçant à Migette, soustraire aux périls de l'invasion. Cependant les bruits de la guerre viennent à se rapprocher. Dès 1637, le marché hebdomadaire qui se tenait à Eternoz avait dû être suspendu par crainte de l'ennemi (1) ; en 1638, on signalait les troupes de Longueville aux portes de Salins, et cette ville n'avait échappé à la ruine que par l'effet de circonstances regardées comme miraculeuses. Soudain, au commencement de 1639, on apprend que Weymar, avec son armée de luthériens, a envahi les montagnes de la Comté, réduit les châteaux de Joux et de Cicon, et qu'il s'avance sans rencontrer de résistance, sur tout le plateau du Jura. Des murs du château de Sainte-Anne, où commandait le sire d'Andelot, nous voyions chaque nuit, dit Girardot de Nozeroy, les feux des villages incendiés par Weymar, sans profit pour lui, et seulement en haine, disait-on, de la religion catholique. Cette forteresse abritait dans sa vaste enceinte deux mille habitants des localités avoisinantes, qui s'y étaient réfugiés avec ce qu'ils avaient pu sauver de leurs biens. Weymar cherchait par tous les moyens à s'en rendre maître. Un jour du mois de mars, à la première heure, il vint attaquer l'abbaye de Migette, espérant que la garnison sortirait de la place pour secourir les religieuses, et se préparant à lui infliger un rude échec avec le gros de ses troupes tenu en embuscade dans les environs. Il fut trompé dans ce calcul. Dans ces moments d'extrême péril, les habitantes de Migette étaient venues, sans doute, chercher un asile dans le château de Sainte-

(1) Inventaire des Chalon, n° 936.

Anne. Quoi qu'il en soit, leurs alarmes ne furent pas de longue durée. La tentative de Weymar ne se renouvela pas, et bientôt le capitaine suédois expiait, par une mort imprévue et prématurée, les calamités sans nombre qui, jusqu'à nos jours, ont rendu son nom odieux aux populations de nos campagnes.

En 1644, avant la fin de la guerre de Dix ans, Marguerite de Précipiano fut appelée au gouvernement de l'abbaye, rendu vacant par la mort de Mme de Cointet. Elle avait vécu pendant plus de quarante ans à Montigny, sous la direction de sa sœur, Béatrix de Précipiano, qui, dans des temps difficiles, avait illustré cette maison par sa haute intelligence et par ses vertus. Marguerite vécut encore de longues années à Migette et y mourut en 1678, presque centenaire. L'esprit de la pieuse abbesse fut entretenu par ses nièces, Hélène, Prospère et Nicole de Montrichard, qui, pendant un siècle, se succédèrent sur le siège abbatial. Toutefois, quelques nuages venaient, de temps à autre, troubler la sérénité de cette Thébaïde franc-comtoise. Les règles de l'abbaye n'avaient jamais été réduites en code et résultaient principalement d'usages anciens, consignés dans un coutumier qui fut détruit par un incendie survenu en 1693. L'abbesse revendiquait certains droits vis-à-vis des dames professes, et le provincial des mineurs conventuels, auxquels appartenait la direction spirituelle de l'abbaye, s'en attribuait d'autres. Le plus grave litige occasionné par ces divers conflits provint de la prétention qu'éleva le provincial de faire admettre certaines religieuses contre le gré de l'abbesse. Les ordres du provincial enjoignant à l'abbesse de coiffer et de vêtir les postulantes venaient se briser contre les arrêts du Parlement, qui paraissait voir avec peu de faveur cette ingérence de religieux étrangers et menaçait de saisir le temporel des Cordeliers. L'affaire fut, avec plusieurs autres qui divisaient l'abbaye, déférée au conseil du roi. Le 1er février 1730, une ordonnance, mettant fin aux différends

existants, reconnaissait à peu près intégralement les droits de l'abbesse, et réglait pour l'avenir la situation intérieure du monastère. Les dispositions de cette ordonnance furent acceptées par toutes les religieuses sans exception, et dès lors la régularité, l'esprit de piété et la concorde ne cessèrent de régner dans la communauté. Avec la paix intérieure, l'abbaye retrouva une prospérité qui, malgré ses ressources modestes, la rendit plus florissante que jamais. L'abbaye qui, en 1698, n'avait pas plus de quinze dames, en comptait bientôt vingt-sept, bien que, d'après le règlement, les revenus ne fussent affectés qu'à dix-huit, les autres devant vivre des ressources que leur allouaient leurs familles. Les professions des postulantes étaient fréquentes, et les vocations, réfléchies et faites dans un véritable esprit de religion, ne donnèrent lieu, jusqu'à la destruction de l'abbaye, à aucun de ces retours mondains qu'on signale quelquefois en d'autres lieux. Ce n'est pas que les bruits du siècle ne pussent aisément pénétrer dans la pieuse enceinte et solliciter celles des religieuses qui auraient été disposées à leur prêter l'oreille. Le président de Monnier habitait, à Nans, la maison seigneuriale qu'on y voit encore, et le bruit des trop retentissantes divisions de sa famille, dont le souvenir s'y est conservé, a dû plus d'une fois se faire entendre jusque dans la solitude si voisine de Migette. Puis, si l'on en croit la tradition, les parents des dames, accompagnés quelquefois d'amis ou d'étrangers, pénétraient souvent dans l'abbaye, soit pour rendre visite à leurs parentes, comme l'usage les y autorisait, soit pour assister aux offices de la communauté et entendre les chants que les dames exécutaient à certains jours. Elles-mêmes, sans violer la règle, pouvaient faire des séjours assez prolongés dans leurs familles, et cet usage motiva la supplique qu'elles adressèrent au pape Clément XIV, en 1773, pour abandonner l'ancien costume des religieuses urbanistes et prendre celui des veuves de condition, dans la seconde année de leur

deuil. Ce costume, au surplus, n'avait rien qui pût choquer les yeux les plus sévères. En autorisant pour les dames l'usage de la soie, la règle nouvelle excluait celui du velours, du damas et de toute espèce d'étoffes brochées. Il n'était permis d'y ajouter nul agrément en blondes, canons, jais, etc. Enfin, le port des perles et pierreries en colliers et parures était interdit, ainsi que l'emploi des fards, alors en usage parmi les dames du monde.

Néanmoins quelques esprits peu bienveillants ont voulu voir, dans ces usages de vie extérieure qui n'étaient pas particuliers à Migette, la preuve d'un grand relâchement et le témoignage d'une certaine inquiétude qui devait aisément devenir pour les peuples une occasion de critique et un sujet de scandale. La vérité est, si nous en croyons les récits qui sont parvenus jusqu'à nous, que ces dames, dans leurs relations avec le dehors, conservaient un esprit de religion et de recueillement conforme à leur vocation, qu'elles portaient dans leurs familles les habitudes pieuses et les mœurs graves dont la société d'alors avait trop de tendances à s'éloigner, et que leurs conseils mieux écoutés auraient pu devenir, pour une génération follement éprise des plus dangereuses nouveautés, un frein susceptible de prévenir bien des écarts. Mon âge, qui a été, sans doute, mon principal titre aux suffrages dont vous m'avez honoré, m'a permis de voir encore quelques-unes de ces pieuses et nobles femmes que des événements trop connus avaient chassées de l'asile où s'étaient écoulées leurs jeunes années, et je ne puis oublier ce qu'il y avait en elles de haute dignité, de vertus modestes et simples, de charme social et souvent de cette culture littéraire sérieuse que de nouvelles générations dédaignent peut-être, mais qui était le fruit des grandes civilisations et qui avait produit les grands siècles. A la veille de la révolution, qui devait en procurer la ruine, lorsque les bruits précurseurs des orages se faisaient déjà entendre, nul indice de dépérissement ne se

laissait apercevoir dans la solitude de Migette, où se retiraient, plus nombreuses qu'à aucune époque, les filles des familles nobles de la province et quelquefois de l'étranger. En 1778, le 1er juillet, la population de Besançon fut émue en apprenant qu'une femme d'une haute naissance, fille du dernier des Stuarts, allait entrer dans nos murs. Les magistrats de la cité se portèrent au-devant d'elle et lui rendirent les honneurs dus à son rang (1). Elle s'acheminait vers l'abbaye de Migette, pour y prendre l'habit des religieuses franciscaines, et pour ensevelir dans cette obscure retraite, à l'exemple de la fille de Louis XV, les espérances mondaines que sa naissance lui aurait permis de concevoir. A toutes deux la douleur fut épargnée de voir les compagnes qu'elles s'étaient données condamnées à l'exil, au nom de la liberté, et les pierres de l'asile qu'elles s'étaient choisi dispersées. Quand vint le jour de la catastrophe, Mme Franchet de Rans gouvernait depuis vingt-cinq ans l'abbaye, qui comptait vingt-cinq dames professes avec plusieurs aspirantes. Elles demeurèrent fidèles à leurs vœux et ne se séparèrent, en octobre 1792, que devant la contrainte des pouvoirs révolutionnaires (2), emportant, non peut-être sans quelque espérance de retour, les titres du monastère qui leur semblaient les plus précieux et que nous avons pu recueillir en partie. De Migette, aujourd'hui, il ne subsiste que trois ou quatre maisons trop étroites pour des familles de cultivateurs, et qui semblent attendre le retour des pieuses habitantes pour lesquelles elles avaient été construites. L'église primitive, épargnée par les incendies, et qui, au dire du visiteur, menaçait ruine en 1765, avait été reconstruite peu après, dans un style moderne, et sert actuellement d'hébergeage à la ferme

---

(1) Journal d'un habitant de Besançon.

(2) V. Sauzay, *Histoire de la persécution révolutionnaire*, t. I, p. 247-254 ; t. III, p. 98.

du domaine. Les anciens se souviennent d'y avoir vu quelques pierres tombales et citent même quelques noms qu'on retrouve dans la liste des dames inhumées dans l'abbaye ; mais ces pierres ont été brisées pour servir peut-être à de vulgaires travaux d'entretien, et l'on chercherait vainement le mausolée de Marguerite de Bourgogne, la fondatrice de Migette, qu'on y voyait autrefois. On montre, dans un bois voisin de l'abbaye, l'allée ombragée que les dames avaient choisie pour leur promenade habituelle, et que les ronces envahissent aujourd'hui. Là, comme sous les voûtes de l'église, le silence a remplacé les voix consacrées au service divin. Deux ou trois colons rustiques ont pris la place des nobles femmes qui avaient fait pénétrer dans ce désert reculé les plus pures aspirations de la piété et les usages de la plus exquise urbanité. Faut-il voir là un progrès pour la civilisation ? J'ai, pour ma part, quelque peine à m'accoutumer à cette idée, et je ne puis jamais revenir dans ces lieux, aujourd'hui dépeuplés, sans songer, avec un certain regret, à ces généreuses filles qui y dorment oubliées, et qui, dans d'autres jours, ont contribué, pour une part qu'on ne saurait méconnaître, à l'honneur, à la dignité, à la grandeur morale de notre pays.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Liste des dames ayant fait profession au chapitre de Migette.

(La date indiquée est celle des titres où les noms des religieuses se rencontrent, et, pour les abbesses, celle de leur prise de possession.)

1325 Blanche, quatrième fille de Philippe le Long et de Jeanne, comtesse de Bourgogne, *première abbesse de Migette* (?).
1345 Guillemette DE CHALON, *aliàs* D'ABBANS, *abbesse.*
.... Marie DE BESANÇON, *abbesse.*
1361 Jacquette DE RECULOT.
1375 Johannette DE CLÉRON (fille de Humbert).
1376 Alaïs DE PORTIER-FROLOYS (fille de Philibert).
1378 Gérarde DE FALLETANS.
1384 Catherine DE CHALON.
1394 Guyotte DE BOUJAILLES, *abbesse.* (Etait en fonction avant cette date.)
1395 Guyotte BONTEMPS (fille de Thiébault).
1399 Alix DE SALINS, *abbesse.*
1408 Johannette DE RAINCOURT.
1419 Jeanne DE LONGEVILLE, *abbesse.*
1419 Anne DE BLETTERANS.
1419 Guye DE BOUJAILLES.
1419 Anne DAMON.
1419 Jeanne DUPREL.
1419 Jeanne DE SAINT-MAURIS.
1419 Guillemette DE POLIGNY.
1419 Jeanne DE RECULOT.
1419 Pernette DE SALINS.
1419 Gabrielle DE SALINS.
1437 Pernette DE VERCEL, *abbesse.*
1437 Anne DE SAINT-MAURIS.
1437 Jeanne DE PARDESSUS.
1437 Antoinette DE VY.
1440 Pierrette DE PIERREFONTAINE, *abbesse.*
1441 Jeanne DE SAULX.
1447 Louise DE CHISSEY.
1447 Antoinette DE CHISSEY.
1447 Jeanne DE CUSANCE.
1447 Id. (cadette).
1447 Philiberte DE FALLETANS.
1447 Marguerite DE SAINT-MAURIS.
1447 Id. (cadette).
1447 Marie DE MONTAIGU.
1447 Erminie DE MONTAIGU.
1447 Isabelle DE TRAVES.
1469 Jeanne D'USIER, *abbesse.*
1469 Anne DE FERTANS.
1476 Marguerite DE SAINTE-AGNÈS.
1491 Antoinette DE POUPET, *abbesse.*
1491 Guionne DE CHANTRANS.

1491 Jeanne DE CHARNOZ.
1491 Jeanne DE CHANTRANS.
1491 Jeanne DE CHAMOL.
1491 Anne D'AMANCE.
1491 Diane D'AMANCE.
1491 Alix DUPUY.
1496 Jeanne DE MONTRICHARD, *abbesse* (en 1502).
1496 Jeanne DE SCEY.
1496 Isabelle DE TERRAIL.
1502 Agnès DE CHAMPAGNE.
1516 Rose DE SAINT-MAURIS.
1517 Catherine DE CERNANS.
1517 Michelle DE SAVOIE.
1520 Jeanne DE CHANTRANS, *abbesse.*
1520 Catherine DE LANANS.
1527 Anne DE BRÈRES.
1527 Etiennette DE BRÈRES.
1527 Claudine DE MOUCHET-LAUBESPIN.
1527 Catherine DE LEUGNEY.
1528 Jeanne DE LOUVEROT, *abbesse*
1528 Antoinette DE CLERMONT.
1535 Claudine DE LEZAY.
1535 Madeleine DE SACHET.
1536 Jeanne DE LÉZAY.
1536 Marie DE SCEY.
1539 Claudine DE LAMBREY, *abbesse.*
1560 Catherine DE CAMBARON.
1585 Germaine DE GRAMMONT, *abbesse.*
1591 Isabeau DE SCEY, *abbesse.*
1597 Jeanne DE POLIGNY, *abbesse.*
1602 Germaine DE BLIC.
1602 Antoinette DE SAINT-MAURIS.
1602 Anne DE CLÉRON.
...... Marguerite DE CLÉRON DE SAFFRES.
1608 Jeanne DE COURCELLE POURLAN.
1608 Antoinette DE PRACOMTAL.
1608 Catherine DE COINTET DE CHATEAUVERT
1616 Madeleine DE COINTET DE CHATEAUVERT, *abbesse.*
1616 Claudine DE JOUFFROY.
1616 Françoise DE JOUFFROY.
1630 Claudine DE CHAFFOY.
1633 Marie DE JOUFFROY-GONSANS.
1635 Angélique DE COINTET.
1635 Madeleine DE SAINT-MAURIS.
1635 Marguerite DE CHAUVIREY
1635 Antoinette DE CHASSAGNE.
1635 Dorothée DE CHASSAGNE.
1635 Marguerite DE MONTRICHARD.
1635 Antoinette DE MONTRICHARD.
1635 Claudine DE PASQUIER DE LA VILLETTE.
1635 Béatrix DE POLIGNY.
1635 Catherine DE POLIGNY.
1635 Anne DE VELLEMAUX.
1636 Françoise DE FALLETANS.
1636 Suzanne DE LULLIER.
1636 Antoinette DE GRANGE.
1636 Jeanne DE LÉZAY.
1636 Nicole DE SCEY.
1639 Anne DE PRACOMTAL.
1639 Antoinette DE VELLECHEF.
1644 Marguerite DE PRÉCIPIANO, *abbesse.*
1641 N. D'ENSKERQUE.
1644 N. DE MONTESSUS.
1644 Antoinette DE MOUSTIERS
1655 Anne DE PILLOT.
1655 Anne-Béatrix DE SAINT-MAURIS.
1655 Jacqueline DE SAINT-MAURIS.
1667 Bonaventure DE TOULONGEON-PELOUSEY.
1667 Anne DE TOULONGEON-PELOUSEY.
1672 Anne-Marie DE CONSTABLE.

1672 Claudine de Moustiers.
1672 Claude-Henriette de Lallemand de Lavigney.
1672 Marie de Massot.
1678 Emmanuelle-Hélène de Montrichard, *abbesse*.
1678 Anne de Cointet.
1678 Anne de Chauvirey.
1682 Claude-Marie de Jouffroy.
1682 Madeleine de Montrichard.
1682 Adrienne de Chaffoy.
1682 Jeanne-Baptiste de Velloreille.
1683 Anne de Massot.
1685 Jeanne-Baptiste Desaix.
1685 Gasparine de Jouffroy.
1685 Thérèse de Romanet de Rosay.
1685 Bonaventure de Romanet.
1685 N. de Romanet.
1686 Marguerite de Jouffroy.
1687 Thérèse de Toulongeon.
1688 Eléonore-Thérèse de Vauldrey de Beveuge.
1689 Thérèse de Constable.
1689 Louise de Salives.
1692 Antoinette de Jouffroy d'Uzelles.
1622 Marie-Charlotte de Montrichard.
1694 Gabrielle de Belot d'Orsans.
1697 N. d'Eschenoz.
1697 Prospère-Françoise de Montrichard, *abbesse*.
1698 Emmanuelle de Crécy.
1698 Gabrielle de Crécy.
1700 Christine de Champagne.
1700 Anne de Maigrot.
1702 Henriette du Pasquier de Viremont.
1702 Anne de la Rochelle.
1702 Claudine de la Rochelle.
1703 Marguerite de Crécy.
1703 Claudine-Dorothée du Pasquier de la Villette.
1704 Reine de Grivel de Perrigny.
1704 Françoise de Jouffroy.
1704 Jeanne-Marie de Laurencin.
1708 Louise-Isabelle de Montrichard de Flamaréns.
1710 Antoinette-Françoise de Lallemand.
1713 Angélique de Grivel de Perrigny.
1713 Anne-Françoise d'Aigremont
1713 Henriette-Joséphine de Maisod.
1714 Louise-Isabelle de Balay-Marigna.
1715 Anne de Lallemand.
1718 Charlotte-Catherine de Germigney.
1718 Philippine-Françoise de Poly
1718 Marie-Joséphine Desaix.
1718 Françoise-Claire de Poly de Saint-Thiébault.
1719 Anne-Françoise de la Rochelle.
1719 Madeleine de Sury du Steinbourg.
1723 Louise-Martine de Saint-Mauris.
1723 Thérèse-Anne de Saint-Mauris.
1724 Henriette du Pasquier-Maisod.
1724 Madeleine du Pasquier.
1725 Gabrielle-Thérèse de Pillot.
1729 Charlotte de Jouffroy.
1730 Claudine-Charlotte d'Hennezel.
1730 Aimée d'Hennezel.
1730 Judith Desaix.

1734 Nicole de Montrichard, *abbesse*.
1735 Elisabeth d'Hennezel. *
1737 Jeanne-Madeleine de Jouffroy-Gonsans. *
1739 Thérèse Buson de Champdhivers.
1739 N. de Lallemand de Vayte.
1739 Françoise-Joséphine Dusaix.
1739 N. de Saint-Maurice de Saulx. *
1739 N. de Poly. *
1745 N. de Franchet de Rans. *
1745 N. de Pillot de Chenecey. *
1745 N. de Germigney. *
1745 N. de Ferrette.
1748 N. de Champagne.
1750 N. de Neufchatel de la Rochelle.
1755 Marie-Elisabeth de Montrichard. *
1755 Catherine de Montrichard Saint-Martin. *
1760 N. Duc. *
1760 N. de Rully. *
1760 Louise-Françoise de Crécy. *
1765 Charlotte-Gabrielle-Scholastique de Franchet de Rans, * *abbesse*.
1765 N. de Saint-Martin des Magenis. *
1765 N. de Goesbriant de Kerdolas. *
1765 N. de Goesbriant de Malange. *
1770 N. de Lallemand de Vayte. *
1770 N. de Chaffoy-Munans. *
1773 N. de Jacquot d'Andelarre. *
1773 N. de Mascrany. *
1773 N. de Mascrany de Chateau-Chinon. *
177. N. de Comacre de Fayette. *
1780 N. de Chaffoy-Munans. *
1785 N. de Bully de Balon. *
1785 N. de Tressans. *

(Les noms des dames qui habitaient l'abbaye lors de la dispersion sont marqués d'un astérisque.)

Non professes en 1790.

de Chevandon Saint-Marc.
de Chevandon Saint-Marc.
de Comacre de Fayette.
de Jacquot de Rosey.
de Lambertye.
de Jagey.
de Jagey jeune.

Extrait de l'inventaire des titres de l'abbaye de Migette, dressé en 1734 (page 25).

Reconnaissance des habitants du Crouzet, faite en présence des Révérendes Dames Abbesse et Religieuses de l'abbaye de Migette, devant lesquelles ils auraient librement déclaré et confessé en communauté être tous sujets mainmortables des RR^des Dames de Migette et se seraient rachetés de la macule de mainmorte, en s'obligeant, eux et leurs successeurs, de payer annuellement à l'avenir, et à perpétuité, aux R^des Dames Abbesse et Religieuses, savoir :

Un bichet moitié avoine et moitié froment, au grenier et à la mesure dudit Migette. Et au cas que lesd. habitants ayant un ou plusieurs enfants, viendraient à se séparer, ou à demeurer ailleurs, et quitter le lieu du Crouzet et de Migette, les frères ou sœurs qui se trouveront tenementiers des d^s héritages aud. Crouzet, payeront pareillement comme si les absents résidaient au Crouzet.

Plus, chaque chef de famille se serait obligé de faire, ou payer tous les ans, deux journées de foinaison ou de moisson pour lad. abbaye à volonté.

Plus se seraient obligés, eux et leurs successeurs, et tous ceux qui tiendront charrue au Crouzet, faire une voiture d'une queue de vin dès les lieux d'Arbois et de Salins, pour le service des R^des Dames de Migette, à leur gré et à leur choix, une fois seulement pendant l'année ; sans que les voituriers puissent rien prétendre pour eux-mêmes ou autres personnes.

Plus auraient reconnu les d^s habitants dud. Crouzet être justiciables de la basse justice de lad. abbaye et devoir aux R^des Dames les petites amendes.

Lesquels habitants auraient promis garder et observer fidèlement ce que dessus, comme il est porté plus amplement aux d^es lettres.

En date du 14 feuvrier 1406.

Signé à la grosse : G. de Montfort.

Très humble supplique au souverain pontife Clément XIV.

TRÈS SAINT PÈRE,

Les Dames, Abbesse et Religieuses de l'abbaye noble et royale de Migette, dans la province de Franche-Comté, diocèse de Besançon, prosternées aux pieds de Votre Sainteté, lui représentent humblement qu'étant agrégées à l'ordre des mineurs conventuels de S[t] François, elles osent réclamer les bontés et la protection d'un pontife qui, après avoir fait la gloire de cet ordre, est devenu le chef de l'Eglise, le père commun de tous les fidèles et le bienfaiteur du monde chrétien.

L'abbaye a été fondée l'an mil trois cent, par les anciens Souverains de cette province, pour servir d'asile à des filles de qualité. Dès le temps de sa fondation jusqu'à ce jour, on n'a admis dans cette maison que des demoiselles qui fissent preuve de seize degrés de noblesse. Cet usage, établi dès le principe, est devenu une loi essentielle à leur état depuis que Sa Majesté le roi très chrétien l'a ordonné par un arrêt de son Conseil, enregistré au Parlement de Besançon. Lors de la fondation, les religieuses embrassèrent la règle mitigée de S[te] Claire, et elles se soumirent à la juridiction du Provincial des frères mineurs conventuels de la province de S[t] Bonaventure ; elles se sont maintenues dans l'observance de cette règle, excepté toutefois certains changements et certaines modifications que le laps de temps, les circonstances, la faiblesse des tempéraments et la nature même de leur état ont introduits.

Ces religieuses n'ont jamais observé la clôture ; elles vivent chacune en leur particulier, à la manière des chanoinesses, et elles sont en usage de demeurer alternativement une année dans l'abbaye et l'année suivante dans leur famille, la modicité de leurs revenus ne leur permettant pas de rester plus longtemps. Telle est la manière de vivre établie dans cette maison depuis sa fondation, en sorte qu'elles ne font vœu d'observer la règle de S[te] Claire que selon les usages pratiqués dans la dite abbaye. Cependant, malgré ce relâchement, leur conduite est très régulière et l'office divin se fait avec la plus grande exactitude ; il y a toujours dans l'abbaye plus des deux tiers des dames.

L'habillement de ces dames a souffert beaucoup de variations dans les différents siècles. Dans leur origine, elles prirent l'habillement des veuves ; elles ont été obligées de le quitter parce que, dans la suite, cet habit était devenu ridicule ; dans les différents changements

que cet habillement a éprouvés, on n'a jamais gardé dans l'abbaye une parfaite uniformité : les unes, attachées à l'ancienne forme par habitude ou par scrupule, désapprouvaient la conduite de celles qui suivaient l'usage pratiqué par les veuves de leur temps ; ce qui a toujours donné lieu à des divisions, des plaintes, des peines d'esprit, et ce qui n'a pas peu contribué à éloigner beaucoup de demoiselles de cet état.

Les dites dames représentent encore à Votre Sainteté que leur maison n'est plus connue dans le monde que sous le nom de Chapitre, qu'elles sont appelées chanoinesses et que les biens de l'abbaye sont divisées en prébendes. Les choses étant dans cet état, elles supplient humblement Votre Sainteté de vouloir bien leur accorder par un bref la permission de porter, dans tous les temps, l'habit que portent les veuves de qualité dans le second deuil ; la permission que nous sollicitons, très Saint Père, a été accordée aux dames d'Alix par le pape Benoît XIV, d'heureuse mémoire, par un bref du 15 7[bre] 1755, et aux dames de Château-Chalon en 1753, quoique ces dames fassent des vœux, ainsi que nous, et que celles d'Alix ne fassent pas des preuves de noblesse aussi rigoureuses que les nôtres. En demandant à Votre Sainteté la permission de porter l'habillement que ce grand Pontife a accordé à ces dames, nous sommes fondées sur ce que notre manière de vivre est la même, que notre abbaye est encore plus distinguée que celle d'Alix, et que nous sommes comme elles qualifiées de chanoinesses. En nous accordant cette grâce, très Saint Père, Votre Sainteté fera cesser les murmures, les divisions, les scrupules qui ont souvent troublé cette abbaye ; elle fera régner l'uniformité dans notre habillement et la paix dans les consciences. Ces motifs sont dignes de la sagesse d'un grand Pontife ; prosternées aux pieds de Votre Sainteté, pénétrées de respect pour ses éminentes vertus et remplies de confiance en ses bontés paternelles, nous la supplions de vouloir bien considérer que nous sommes ses filles à double titre, et comme chrétiennes, et comme appartenant à l'ordre de S[t] François. C'est dans ces deux qualités que nous la supplions de nous accorder la grâce que nous lui demandons.

L'an mil sept cent soixante et treize, le 12 avril, moi, frère Antoine Roland, en qualité de Commissaire du R[d] Père Morlon, provincial des RR. PP. mineurs conventuels de S[t] François de la province Clémentine, député au chapitre royal de Migette pour y régler ce qui devait former la parure des dames de cette abbaye,

en vertu du bref de notre S[t] Père le Pape Clément XIV, qui leur permet de s'habiller comme les veuves de condition dans la seconde année de leur deuil.

Le Chapitre convoqué à la manière accoutumée a réglé ce qui s'en suit du consentement de Madame l'abbesse et de tout le chapitre.

1° Savoir, que pour observer l'uniformité prescrite par le bref, les dames qui composent le Chapitre et qui en portent l'habit ne pourront être habillées qu'en robes jupes de soie noire, sans toutefois qu'il leur soit permis de porter du velours, damas, satin, et toute espèce d'étoffes brochées. Les robes et jupes seront garnies de la même étoffe ; il ne sera pas permis d'y ajouter des agréments en blondes, canons, jais ; les déshabillés seront de couleur modeste.

2° L'on maintient l'usage, pour la modestie et la décence de l'état, d'engager de chaque côté sous la robe une mousseline sur la poitrine pour la cacher, plus haute que le tour de la chemise.

3° Il est défendu de porter au col, aux oreilles et dans les cheveux, des perles, des pierreries et des pompons.

4° La coiffure sera autant qu'il se pourra uniforme, selon l'âge ; mais il ne sera pas permis de porter des dentelles, blondes, ni broderies en coiffures, manchettes, fichus, ainsi que de se coiffer en cheveux. Les souliers seront blancs, gris, bruns, noirs ou violets.

5° Le blanc, le rouge et toutes couleurs désignées par le mot de fard, dont se servent les dames du monde, sont expressément prohibés.

6° Le Chapitre ayant joui de tout temps du privilège de suivre les modes dans ce qu'elles ont de plus modeste, n'entend point par le présent règlement y déroger, et veut au contraire persévérer dans les usages autorisés par la cour de Rome.

Signatures : DE FRANCHET DE RANCHOT, *abbesse*, DE NEUFCHATELLE, DE LA ROCHELLE, DE FLAMMERANS, DE L'ALLEMAND VAITTE, DE POLY, DE S[t]-MAURIS, DE PILLOT, DE JOUFFROY, D'HENNESEL, DE FRANCHET, DE GEVIGNEY, DE MONTRICHARD S[t]-MARTIN DE MAGENIS, DE MONTRICHARD, *procureuse du Chapitre.*

FR. ANTOINE ROLAND, *commissaire*, approuvant et ratifiant ce que dessus.

UNE VISION A PARIS

EN 1888

Par M. Pierre MIEUSSET

MEMBRE RÉSIDANT

(Séance publique du 26 juillet 1888)

C'était le soir : l'azur était peuplé d'étoiles,
Phœbé guidait leurs chœurs et se montrait sans voiles,
Comme aux nuits d'Orient plus belles que le jour;
Tout chantait le plaisir aux rives de la Seine,
Melpomène et Thalie, entrant ensemble en scène,
Charmaient Paris.... Pour moi, j'errais au Luxembourg;

J'y songeais aux malheurs de notre grande Athènes,
Et cherchais un instant de paix, près des fontaines
Où la brise glissait sur le flot argenté;
Seul, je m'assis parmi les corbeilles fleuries,
Et, laissant s'envoler mes sombres rêveries,
Je m'assoupis, bercé par un songe enchanté.

Soudain le ciel s'emplit d'une étrange lumière;
Une divinité majestueuse et fière
M'apparut, descendant sur un char radieux :
Je reconnus Minerve à sa brillante égide ;
Planant sur la cité, comme un astre splendide,
Elle laissa tomber ces mots harmonieux :

« Paris, reine des arts, Paris, centre du monde,
Tu me dois les trésors dont ton enceinte abonde,
Et je viens te revoir après tous tes revers ;
Rien n'enchante les yeux autant que tes musées,
Ton Louvre éblouissant et tes Champs-Elysées,
Ce rendez-vous de l'univers.

J'aime à voir resplendir de clartés sans pareilles
Tes temples, tes palais décorés de merveilles,
D'un peuple de héros dans le marbre sculpté,
Fiers soldats du progrès, glorieuse milice,
Luttant jusqu'à la mort pour l'honneur, la justice,
    La patrie et la liberté.

O ma ville choisie, ô jeune sœur d'Athènes,
Ton agora jadis avait ses Démosthènes;
Des Sophocles nouveaux t'enivraient de leurs vers;
La France, hier encor, pareille à l'Hellénie,
Voyait à mes rayons briller son beau génie,
    Son front chargé de lauriers verts.

Dans son ciel chaque jour surgissaient des étoiles :
Des peintres par milliers, pour animer leurs toiles,
Reprenaient de Zeuxis les pinceaux gracieux;
David, Rude, inspirés dans leur œuvre immortelle,
Rappelaient à mon cœur Phidias, Praxitèle,
    Dont les ciseaux créaient des dieux.

J'éclairais les savants; et la foudre docile
Emportait la parole avec son aile agile;
Les chars de feu couraient, les ballons fendaient l'air,
Et les vaisseaux, sans voile, aux plus lointains rivages
Volaient, comme la flèche, à travers les orages,
    Riant d'Eole et de l'éclair.

J'inspirais Rossini, Boïeldieu : leur génie
Chaque jour épanchait des torrents d'harmonie;
De nouveaux Xénophons rayonnaient. — Temps béni !
Hugo ressaisissait la lyre de Pindare,
Lamartine faisait retentir la cithare,
    Et s'élançait vers l'Infini !

O ville, je t'avais donné tous les prestiges;
Ton peuple généreux enfantait des prodiges,
Tu voyais tes enfants briller, partout chéris;
Je t'avais dit : « Conduis le monde qui t'admire ! »
Qu'as-tu fait du progrès, du drapeau, de la lyre?
    Où sont tes lauriers, ô Paris ?.... »

— Pallas de ses yeux clairs sonde la capitale,
Et, voyant s'élever une tour sans rivale :
« Mets tes trésors, dit-elle, aux pieds de ta Babel;



Que demain, sur ta tour, le drapeau de la France,
Aux yeux des nations, en signe d'espérance,
Brille, pareil à l'arc-en-ciel !

Si tu chérissais la sagesse,
Si tes fils m'offraient leur encens,
Je saurais briser qui t'oppresse
Et te comblerais de présents.

Si tu m'adorais, ville aimée,
Tu verrais de tes ennemis
S'évanouir la grande armée ;
L'univers te serait soumis.

La Discorde fuirait. Les Heures
Charmeraient tes jours et tes nuits ;
La Paix, la Gloire, en tes demeures
Répandraient leurs fleurs et leurs fruits.

Thémis descendrait dans l'aurore,
Ramenant Astrée et Vesta....
Jours purs ! Jours plus brillants encore
Que tous ceux qu'Athènes chanta !

Car je te garde, ô cité-reine,
Un diadème sans pareil,
Je te veux partout souveraine
Et resplendissante au réveil.

Je veux que, grandissante et fière,
Tu sois l'astre des nations,
Qu'elles marchent à ta lumière,
Qu'elles bénissent tes rayons ;

Que tu sois mon trône, mon temple
Orné de trésors inouïs,
Et que le monde te contemple
A genoux, les yeux éblouis ! »

Ainsi dit la déesse à la terrible lance ;
Puis, — laissant la cité sous son bouclier d'or, —
Du haut du Panthéon elle prit son essor,
Elevant jusqu'au ciel le drapeau de la France....
— Et cette vision parfois me charme encor.

NOTICE

SUR

FRANCIS MONNIER

Par M. le Docteur DRUHEN aîné

MEMBRE TITULAIRE

(Séance publique du 26 juillet 1888)

Parmi ceux de nos défunts confrères qui attendent l'hommage promis par nos règlements aux académiciens décédés, il n'en est pas de plus digne d'éloges que Francis Monnier, mort en 1875, membre correspondant de notre compagnie.

Travailleur infatigable, historien consciencieux, savant modeste et désintéressé, chrétien libéral, tel fut le confrère dont je me propose de retracer la vie dans cette notice.

Francis Monnier naquit le 4 mars 1824, à Avanne, département du Doubs, où son père, Claude-Etienne, exerçait la profession d'instituteur. A cette époque, l'enseignement primaire n'était point encyclopédique, et le maître d'école avait assez de loisirs pour en consacrer quelques-uns à des travaux personnels. Le père de Monnier avait imaginé un procédé pour la fabrication du ciment, et il vint à Besançon pour en tirer un parti plus lucratif. Le désir de donner de l'instruction à son fils entrait aussi dans ses

vues, et le petit séminaire de Marnay, qui se recommandait à la confiance des familles par la modicité du prix de sa pension comme par la qualité de son enseignement, reçut le jeune élève pour la durée des premières classes latines.

En 1842, Francis Monnier entra au collège royal de Besançon pour terminer ses études, et là, comme à Marnay, il sut mériter l'estime et l'affection de ses maîtres par un travail soutenu, par une conduite irréprochable et par des succès incontestés.

Si je signale ses succès, ce n'est pas que j'attache une importance absolue aux palmes du collège. Elles sont généralement disputées par trois catégories d'élèves. Les uns, d'une application en quelque sorte maladive, accomplissent leur tâche avec un scrupule exagéré pour leur âge, et échappent aux imperfections qui sont le fruit de la légèreté et de la dissipation. J'en ai vu de ceux-là qui, ayant dépensé dans leur enfance toute la sève de leur intelligence, n'avaient rien réservé pour l'âge viril et se trouvaient fruits secs dès leur entrée dans la vie active.

Dans une autre catégorie sont les enfants qui ont plus d'imagination que de raison. D'une conception rapide, d'une mémoire brillante, ils saisissent à demi-mot les matières qu'on leur enseigne et fournissent avec exactitude un travail qui ne leur a coûté aucun effort.

Francis Monnier n'appartenait ni à l'une ni à l'autre de ces catégories; chez lui les facultés essentielles étaient pondérées, et son travail était toujours inspiré par le sentiment du devoir et par la raison, qui lui montraient la nécessité, à défaut de fortune, de se créer un avenir.

Muni de son diplôme de bachelier ès lettres (14 août 1844), il partit pour Paris. Son but était de s'y préparer à la licence, puis au doctorat ès lettres, et finalement d'entrer dans l'enseignement.

Après quelques années de labeur, il réussit dans ses

enreprises et fut reçu docteur le 31 août 1853. Le sujet de ses thèses pouvait déjà faire prévoir la direction qu'il donnerait à ses futures études historiques. La thèse latine est une monographie du moine Gotheschalk avec ses disputes contre Jean Scot-Erigène sur la prédestination ; la thèse française est une véritable histoire d'Alcuin et de son influence chez les Franks.

L'étude sur Gotheschalk est en réalité un chapitre d'histoire philosophique, car ce personnage, aujourd'hui profondément inconnu, du IXe siècle, fut célèbre de son temps par ses opinions sur la prédestiuation. La question du libre arbitre, à toutes les époques, a préoccupé les meilleurs esprits. Théologiens, philosophes ou physiologistes l'ont agitée même en des temps rapprochés de nous ; elle est dans la doctrine de Calvin et de Jansénius comme dans le système du docteur Gall, et jusque dans notre âge, en apparence si indifférent à la métaphysique, elle s'est de nouveau, sous le nom de déterminisme, imposée à l'attention. Je ne parle pas des matérialistes ou des avocats intéressés à diminuer la responsabilité des criminels devant la justice. Or, les uns et les autres peuvent saluer dans le bénédictin Gotheschalk un de leurs ancêtres.

Suivant ce religieux, l'homme se sauvera ou se perdra, en d'autres termes, sera bon ou mauvais selon sa destinée. C'est en réalité la doctrine de la fatalité, qui venait alors de s'imposer de nouveau au monde oriental sous le nom d'islamisme.

Gotheschalk, anathématisé dans un concile, fut dégradé du sacerdoce et fouetté publiquement en présence du roi Charles le Chauve. De nos jours, on l'eût peut-être tout simplement reçu docteur en Sorbonne, comme celui qui avait entrepris, au bout de dix siècles, de réveiller son souvenir.

La thèse de Monnier sur Alcuin est en revanche un chapitre d'histoire littéraire, et des plus intéressants.

Cet écrivain célèbre naquit vers l'an 735, en Angleterre, dans le comté d'York, où florissait une école à la fois ecclésiastique et laïque. Présenté encore enfant dans cette école, il frappe d'admiration ses maîtres. Devenu maître à son tour et investi du sacerdoce, sa réputation franchit les mers et pénètre à l'étranger.

A cette époque, le roi des Franks, à qui la postérité réservait le nom glorieux de Charlemagne, après avoir arrêté l'invasion des barbares, s'était donné pour mission d'arrêter aussi la décadence sociale et intellectuelle. Pour atteindre ce but, il fallait des écoles et des maîtres : Alcuin devint l'instrument de cette grande entreprise. C'est en 781 qu'il rencontre Charles à Parme, pendant un de ses voyages à Rome. Il ne peut le voir sans l'admirer et sans l'aimer; le roi l'attache à sa cour et se fait son disciple. Tous deux poursuivent le même but : la civilisation ; Charlemagne, parce qu'elle est forte ; Alcuin, parce qu'elle est belle.

Monnier nous montre Alcuin fondateur, en France, d'écoles d'où sont sorties plusieurs générations de lettrés et de savants qui ont fait, pour ainsi dire, l'Université ; il expose ses titres à la postérité en tant que théologien, professeur, littérateur et politique, et comme conclusion, il affirme qu'après sa mort « les esprits d'élite l'honorèrent comme un sage et que le peuple l'invoqua comme un saint. »

La soutenance de ces thèses avait été brillante, et avec les éloges de ses juges, elle lui avait mérité leur bienveillant appui auprès du ministre de l'instruction publique, en vue de sa candidature éventuelle à une chaire universitaire.

Francis Monnier vivait jusqu'alors des ressources que lui procuraient des leçons particulières ; il était même depuis quelque temps chargé de cours au collège Rollin, lorsqu'un arrêté ministériel, en juin 1859, lui confia, dans ce même établissement, la classe de logique-sciences.

Voici dans quels termes le directeur, M. de Faucompré, lui notifia cette nomination : « Voilà plus de deux mois que vous suppléez M. Gibon dans un enseignement où il était vraiment supérieur, et les élèves ont écouté vos leçons avec un intérêt toujours croissant. C'est un nouveau service que vous doit notre collège et dont je voudrais bien qu'il lui fût permis de se montrer reconnaissant d'une manière efficace pour votre avenir. Soyez bien persuadé que je m'y emploierai de tout mon pouvoir, et que rien ne me serait plus agréable que de vous voir attaché d'une manière définitive à un établissement où vous avez su vous concilier toutes les sympathies, non moins par la solidité et l'étendue de vos connaissances que par les principes les plus sûrs et par les plus aimables qualités (1). »

Les quelques loisirs que son enseignement lui laissait, Francis Monnier les consacrait à des travaux particuliers, dont quelques-uns firent l'objet de communications aux sociétés savantes.

Il était surtout passionné pour l'histoire de son pays, et de bonne heure il voulut ne l'étudier que sur les documents originaux. Le premier fruit de ces recherches fut un livre sur les luttes politiques et religieuses dans les temps carolingiens.

Ce livre, qui parut en 1851, fut suivi de plusieurs autres dont il fit successivement la lecture à l'Académie des sciences morales et politiques. En 1855, c'est un mémoire sur Charlemagne législateur, qui, développé et augmenté, forma plus tard un volume qu'il publia sous le titre de *Charlemagne*.

En 1856 et 1857, ce sont des fragments d'un ouvrage en préparation sur le chancelier d'Aguesseau. En 1859, il réunit ces deux mémoires, et les ayant complétés, il les adressa, pour le concours Montyon, à l'Académie française,

(1) Lettre du 12 juin 1859.

qui couronna cet ouvrage dans sa séance publique de l'année 1860.

« Parmi les ouvrages qui ont paru dignes chacun d'une médaille de 2,000 fr., dit M. Villemain, rapporteur, il en est un qui a pour titre *Le chancelier d'Aguesseau*, par M. Francis Monnier, professeur au collège Rollin.

» Cet ouvrage répond de la manière la plus heureuse à l'objet du concours. C'est un bel exemple dans une haute fortune : c'est, à toutes les époques d'une longue carrière, la peinture d'un grand homme de bien formé par une sainte éducation de famille, savant magistrat dès la jeunesse, aussi respecté qu'aimable dans la vie privée, le modèle de toutes les vertus domestiques, capable aussi de grandes vertus publiques, digne et laborieux dans la retraite autant qu'il avait été actif et scrupuleux dans le pouvoir. »

Monnier s'est arrêté avec prédilection devant cette grave et pourtant séduisante figure du chancelier. Certes, on ne comprendrait pas un parallèle entre l'auteur et le héros, mais il y a plus d'une qualité de celui-ci que celui-là a dû goûter et qu'il a su mettre en relief, parce qu'il la possédait lui-même. Dans la sphère modeste où il vivait, Monnier, comme on le verra tout à l'heure, n'a jamais fléchi devant les puissances, il a supporté avec dignité la disgrâce. Et de même que d'Aguesseau, en écrivant ses *Instructions propres à former un magistrat*, a été un précepteur modèle, Monnier, appelé à former la conscience et l'intelligence d'un prince, devait apporter à ces délicates fonctions l'esprit qu'il avait puisé dans le commerce des grands écrivains et des magistrats d'autrefois.

En 1862, Monnier entretint l'Académie des sciences morales et politiques de ses recherches sur Lamoignon et Colbert et sur la législation française à leur époque, puis, revenant au moyen âge, il lui soumit une étude sur Godefroy de Bouillon et sur les Assises de Jérusalem.

On le voit, chaque année marquait, pour ainsi dire, une

nouvelle étape dans le programme d'études historiques que Francis Monnier s'était tracé.

Tant de travaux inspirés par un amour ardent pour son pays, la réputation que lui avaient value la solidité de son enseignement, la droiture de son caractère et la dignité de sa conduite, lui avaient créé des amis et des protecteurs parmi les lettrés. Il est juste de citer en première ligne le savant helléniste, M. Egger (1), à qui il avait dédié sa thèse sur Alcuin, et qui l'a toujours honoré d'une vive et sincère affection.

Francis Monnier avait aussi rencontré, sans le savoir, une protectrice dans Mme Cornu, qui jouissait alors, dans le monde des lettres, d'une certaine réputation comme écrivain. Elle était sœur de lait de l'empereur Napoléon III, qui, dans plusieurs occasions, avait utilisé ses talents et réclamé ses services pour quelques négociations et affaires privées (2).

Or, à cette époque, l'empereur songeait à donner un précepteur à son fils, et il s'en ouvrit à M. Alfred Maury, membre de l'Institut et son bibliothécaire particulier, dont il estimait à la fois le caractère et le savoir, et à qui il témoigna toujours une grande confiance.

Dans le même ordre d'idées, Mme Cornu s'était entremise précédemment pour procurer un précepteur au fils de la duchesse d'Albe, sœur aînée de l'impératrice Eugénie, et, sur l'indication de M. Egger, on avait confié cet emploi à un linguiste très distingué, M. Francis Meunier, qui s'en acquittait fort bien.

C'est sans doute après l'avis conforme de ces trois per-

---

(1) M. Egger était alors maître de conférences à l'Ecole normale supérieure.

(2) Mme Cornu a collaboré sous un pseudonyme à plusieurs recueils, entre autres le *Dictionnaire de la conversation*, la *Revue de Paris*, la *Revue du Nord*, la *Revue indépendante*, et à l'*Encyclopédie moderne*. Son mari, qui l'a précédée dans la tombe, était un peintre distingué, élève d'Ingres, dont plusieurs œuvres décorent quelques églises de Paris.



sonnes que Monnier reçut, le 20 mai 1862, de M. Alfred Maury la lettre suivante :

« Monsieur, j'aurais le plus grand désir de m'entretenir quelques instants avec vous pour une affaire importante qui peut vous concerner. Je vous avouerai que la chose presse et qu'il importerait beaucoup que cet entretien ne fût pas différé.

» Si donc, Monsieur, vous pouviez venir me trouver chez moi, à l'Institut, entre huit heures et dix heures et demie du soir, je vous serais fort reconnaissant. Croyez que s'il ne s'agissait pas d'une chose qui vous touche, je ne pousserais pas l'indiscrétion au point de vous mander chez moi et dans un si bref délai. »

Cette démarche avait pour but de connaître les dispositions du jeune professeur et de recueillir les renseignements dont l'empereur avait besoin pour fixer son choix entre plusieurs candidats. Quoi qu'il en soit, il mit du temps à se décider, car la nomination de Francis Monnier ne fut officielle qu'au mois de janvier de l'année suivante. On a prétendu, et c'est à Monnier lui-même que le fait a été attesté, qu'avant de lui confier son fils, Napoléon III l'avait fait suivre pendant plusieurs mois pour connaître ses habitudes, ses relations et sa conduite privée.

Le 17 janvier 1863, Monnier apprit sa nomination par une lettre du maréchal Vaillant, ministre de la maison de l'empereur et des beaux-arts. Le maréchal l'informait en même temps qu'un traitement de 8,000 fr. serait attaché à ces fonctions, et qu'il jouirait en outre d'un logement au palais des Tuileries (1).

Ce n'est pas sans une certaine résistance et sans quelques objections que Monnier se décida à accepter les fonctions délicates dont il prévoyait peut-être les difficultés. Sa modestie naturelle, son éducation première, sa passion

(1) Il devait porter l'épée et un habit brodé.

pour l'étude, qui ne pouvait trouver satisfaction que dans l'indépendance et dans la libre disposition de son temps, lui faisaient redouter le genre de vie imposé par l'étiquette de la cour, à laquelle il serait obligé de sacrifier dans une certaine mesure. Il craignait en outre que sa mère, qu'il aimait tendrement, n'eût à souffrir de sa résidence aux Tuileries, mais l'empereur le rassura sur ce point, en lui déclarant que Mme Monnier aurait ses entrées libres au palais.

Il finit par céder ; toutefois, avant d'entrer en fonctions, il avait rédigé un plan d'études dont l'empereur et l'impératrice approuvèrent l'esprit et la méthode. Son programme était d'ailleurs conforme à celui de l'Université ; mais il donnait à l'histoire et à la géographie un rang prépondérant, et, à l'œuvre, il en sut tirer des déductions philosophiques et morales dont se serait souvenu, sans doute, son élève, s'il eût été un jour appelé à régner.

A ses leçons littéraires, Monnier joignait quelques notions scientifiques fort élémentaires, et par des combinaisons ingénieuses et des appareils de son invention qui ressemblaient à des jouets, il faisait entrer dans l'esprit du jeune prince des connaissances variées en rapport avec sa précoce intelligence.

Monnier exerça ses fonctions pendant quatre ans, et on peut croire qu'il s'en acquitta, au moins dans les premières années, à la satisfaction de l'empereur, car celui-ci le décora de la croix de chevalier de la Légion d'honneur en 1865, et il y mit une certaine délicatesse qui mérite d'être rapportée. C'était au mois d'août, au camp de Châlons, où Monnier se trouvait avec le prince impérial et l'empereur. L'élève fut chargé de remettre à son précepteur son brevet et sa décoration, et il le fit avec l'élan de la plus affectueuse effusion : « Cela me fait, lui dit-il, autant de plaisir que si je la recevais moi-même. »

Le prince grandissait sous cette direction aussi bienveil-

lante que dévouée; il entrait dans sa douzième année, lorsque les courtisans qui entouraient l'empereur lui persuadèrent que le précepteur serait désormais insuffisant. Monnier avait des visées qui n'étaient pas dans un accord parfait avec celles d'une cour essentiellement bourgeoise. Il voulait faire de son élève un prince ami de la paix, il voulait l'orner de toutes les qualités de l'esprit et du cœur qui font les grands monarques, et il s'efforçait, comme il l'a dit depuis, « d'alimenter en lui la sainte flamme du patriotisme et le culte des idées libérales. » Le genre d'esprit qui dominait aux Tuileries ne comportait pas des aspirations aussi hautes; une éducation plus virile et surtout une éducation militaire y paraissait plus conforme aux destinées du prince impérial.

C'était au commencement de l'année 1867. Alors l'empereur se décida à donner à son fils un gouverneur choisi parmi les militaires de haut grade, et ce fut le général Frossard qui fut appelé à ces nouvelles fonctions.

Les attributions de ces deux maîtres furent-elles suffisamment réglées? Il est permis d'en douter. Toujours est-il que, au dire de Monnier, le général ne se faisait aucun scrupule d'interrompre une leçon d'histoire ou de littérature pour lui substituer un des exercices du corps, escrime, équitation, et le précepteur fut vivement froissé d'un pareil sans-façon.

Au printemps de la même année, le prince impérial fut gravement malade, et pendant cette maladie, son précepteur lui prodigua jour et nuit les soins les plus assidus. La convalescence fut longue, et pendant sa durée les études furent moins régulières; aussi les contradicteurs se donnèrent-ils libre carrière. D'après eux, le précepteur négligeait le nécessaire pour se livrer à des dissertations à haute portée sur les hommes et les choses des temps passés, et les progrès de l'élève étaient insuffisants.

Ces critiques parurent à Monnier inspirées par un senti-

ment injuste et malveillant, et il en fut offensé au point de prendre une résolution grave, qu'il méditait depuis l'entrée du général aux Tuileries.

Pour être dans le vrai, il faut reconnaître que l'élève était d'un caractère vif, difficile et impérieux; le maître, un peu faible dans la discipline, et l'empereur, qui cependant aimait Monnier et le soutenait dans les difficultés qu'il rencontrait à la cour, était fort disposé à excuser son fils et à l'exonérer des rares punitions que ses maîtres jugeaient à propos de lui infliger. Disons le mot : il le gâtait au delà de toute expression.

Quoi qu'il en soit des critiques plus ou moins fondées que je viens de rappeler, qu'elles aient ou non trouvé une circonstance aggravante dans l'indifférence ou le dédain que quelques courtisans manifestaient pour un précepteur, simple lettré qui ne portait ni éperons ni épaulettes, Monnier donna sa démission.

L'empereur en fut peiné, et il refusa jusqu'à trois fois de l'accepter; mais Monnier fut inexorable.

Cette démission fit quelque bruit et fut interprétée dans un sens défavorable au précepteur. Le journal *la Liberté* s'étant fait l'écho des critiques dont l'enseignement donné au prince impérial avait été l'objet, Monnier crut devoir lui répondre par une lettre émue, qui fut reproduite par plusieurs journaux dans les premiers jours de septembre 1867.

Dans cette lettre il disait : « J'ai donné et maintenu ma démission parce qu'il m'était devenu impossible d'accomplir mon devoir.... J'étais entré au palais pour y remplir une mission ; les moyens les plus nécessaires pour cela me furent enlevés; je me suis retiré. » Ses amis ont regretté cette lettre ; elle mettait le public dans la confidence de désaccords, de susceptibilités, de regrets, qu'il eût été plus digne et plus prudent de lui cacher.

Malgré cette publicité, l'empereur voulut offrir à Monnier

un témoignage de sa reconnaissance, ainsi qu'il résulte d'une lettre du maréchal Vaillant, en date du 19 septembre 1867. Le maréchal lui annonçait que l'empereur daignait lui accorder une subvention annuelle de trois mille francs sur les fonds de la liste civile impériale, et que les arrérages de cette subvention annuelle seraient payables par trimestre, à partir du 1er juillet de la même année.

Monnier refusa cette libéralité et adressa à l'empereur une longue lettre pour motiver son refus. « Si je n'accepte pas, Sire, c'est que, comme j'ai eu l'honneur de le dire à Votre Majesté, je compte reprendre du service dans l'Université, et que, par conséquent, je serai à l'abri du besoin. La seule récompense que je demande à Votre Majesté, c'est de parler quelquefois de moi au prince, c'est qu'il ne souffre pas qu'on dise jamais, en sa présence, aucun mal d'un homme qui n'a eu d'autre ambition que de lui être utile et qui l'aime malgré tout et qui l'aimera toujours. »

Le désintéressement de Monnier prenait sa source dans un vif sentiment de sa propre dignité et dans la modestie de ses goûts, et, à ce double titre, il mérite d'être signalé.

En attendant sa rentrée dans l'Université, Monnier fut accueilli avec la plus bienveillante sympathie à l'école des Carmes, où on lui confia des examens scolaires et où on lui procura des répétitions très lucratives dans quelques grandes familles. Il fit aussi quelques voyages pour terminer de nouvelles études historiques, entre autres une monographie de Vercingétorix. Dans cet ouvrage il montre le brenn gaulois avec toutes ses vertus militaires et civiques, avec son génie politique, soulevant la Gaule dans une confédération patriotique pour repousser l'invasion romaine.

Pour le mener à bien, il a contrôlé les *Commentaires de César* par les auteurs grecs et romains qui se sont occupés du monde celtique, et par les historiens les mieux informés

et les plus dignes de foi; il a visité l'emplacement des anciens *oppida* et des champs de bataille où nos ancêtres disputèrent si vaillamment aux envahisseurs le sol de la patrie.

L'ouvrage de *Vercingétorix*, quoiqu'il ait pour objet une époque bien éloignée de nous, se lit avec un intérêt toujours croissant, et soit que l'auteur décrive le siège de Gergovie, où le héros gaulois infligea au proconsul un des plus sanglants échecs qui aient humilié son orgueil, soit qu'il raconte le désastre d'Alise, on ne saurait se défendre d'une vive émotion à la vue de tant d'efforts impuissants.

On se souvient, en le lisant aujourd'hui, que vers le même temps Napoléon III publiait les deux premiers volumes d'une *Vie de César* qui n'a jamais été achevée. C'était une apologie en règle du conquérant des Gaules et du destructeur de la république romaine. Monnier en avait sans doute entendu plus d'une fois parler aux Tuileries; peut-être y avait-il apporté sa part de collaboration bénévole. Quoi d'étonnant dès lors qu'une fois rentré dans la retraite, il ait mis à profit ses études, mais pour placer, par un retour secret sur sa propre situation, Vercingétorix en face de César, celui que la fortune avait trahi en face de celui qui paraissait n'avoir rien à craindre d'elle.

Je viens de parler des œuvres de Francis Monnier, mais pour compléter son portrait, il me resterait à rappeler son caractère, ses qualités morales, en un mot ce qui constitue l'homme. Il était essentiellement bon, obligeant et dévoué, et son caractère se révélait surtout dans l'épanchement des plus pures affections. Il professait un vrai culte pour sa mère, et il conservait pour sa famille, pour ses amis de collège, pour les protecteurs de sa jeunesse, le plus touchant souvenir. Il avait conçu pour le prince impérial un sincère attachement, qui devait survivre à leur séparation et à la chute de l'empire, et je dois à la vérité de dire que son élève lui était lui-même fort attaché, comme j'ai pu m'en

assurer par la lecture de plusieurs lettres conservées dans ses papiers (1).

Monnier était chrétien libéral, et, comme tel, il portait un intérêt particulier à la population ouvrière. A propos de mes publications sur l'indigence et la bienfaisance il m'écrivait : « Pour les ouvriers des villes, l'association entre ouvriers et patrons peut rendre les plus grands services : elle n'est pas mauvaise en elle-même, ce sont les hommes et les circonstances qui l'ont rendue mauvaise. Elle vient de Dieu, qui nous a créés sociables, et du Christ, qui a dit aux hommes : Soyez tous frères. Il n'est pas juste qu'un ouvrier consacre sa vie à un maître, et que lorsque celui-ci aura fait fortune, il laisse son coopérateur, devenu vieux, sans autres ressources que celles de la bienfaisance et de la charité. »

Poursuivant sa thèse, il ajoutait : « Nous voulons bien

---

(1) Dans l'une d'elles, le jeune prince lui dit : « Votre lettre m'a fait le plus grand plaisir ; elle me rappelle les souvenirs d'un temps qui est bien loin de nous, mais que je ne désespère pas de voir revenir.... Je termine en vous disant, cher monsieur Monnier, que je m'efforce à suivre vos conseils si justes et si sages. Votre bien affectionné. NAPOLÉON. »

Monnier, ayant perdu sa mère, en fit part au prince, qui lui répondit : « Je m'associe de tout mon cœur à votre profond chagrin, car je n'oublierai jamais l'amitié que vous et votre mère m'avez toujours témoignée et dont vous me donnez aujourd'hui une nouvelle preuve. Croyez que je suis et serai toujours votre bien affectionné. NAPOLÉON.

» 29 octobre 1872. Chislehurst (Kent). »

A la lettre de condoléance que Monnier lui écrivit après la mort de l'empereur, le prince répondit :

« Camden-Place, Chislehurst, 14 février 1873.

» Je suis bien touché, mon cher monsieur Monnier, de la part que vous avez prise à mon chagrin. Vous avez pu comprendre ce que je souffre, vous qui avez été récemment frappé d'un coup si douloureux. Vous vous associez à ma peine comme j'ai ressenti la vôtre.

» Le souvenir reconnaissant que je garde pour vos soins dévoués me rend précieuses les marques de sympathie que je reçois de vous dans cette triste circonstance.

» Croyez, mon cher monsieur Monnier, à mes sentiments affectueux.

NAPOLÉON. »



être chrétiens comme individus, ce qui est notre intérêt, mais nous nous gardons bien de l'être comme citoyens, ce qui est l'intérêt de nos semblables : comme si la rédemption n'avait pas régénéré tous les hommes. »

Monnier avait une constitution délicate ; aussi la vie sédentaire nécessitée par ses travaux historiques, la contrainte qu'il avait dû s'imposer pendant son séjour au palais des Tuileries, et le chagrin qu'il éprouva à se séparer, quoique volontairement, du prince impérial, avaient fini par compromettre gravement sa santé. Il s'éloigna de Paris et accepta l'hospitalité la plus gracieuse que lui offrit la famille de Trévillers, au village de Beaumotte-les-Pins, dans la Haute-Saône. Je l'avais soigné dans sa jeunesse, et il réclama de nouveau mes soins au mois de septembre 1875.

Pendant quelque temps, quelques médecins, ses amis, purent espérer avec moi que l'air de la campagne, le repos de l'esprit le plus complet, les consolations de l'amitié, triompheraient de ses souffrances; mais le mal avait fait des ravages qui frappaient l'art médical d'impuissance, et, malgré les soins les plus affectueux et les plus dévoués, il succomba le 24 novembre 1875.

Avec une santé plus robuste et une hygiène mieux entendue, Monnier aurait pu prolonger sa vie et prendre sa place aux premiers rangs. Celui qu'il avait conquis par ses œuvres suffisait à sa modestie, et il peut être cité comme un exemple de la toute-puissance du travail secondé par le caractère et par les qualités morales les plus parfaites.

En terminant cette notice, dont l'amitié et l'estime me faisaient un devoir, qu'il me soit permis de reproduire une réflexion faite sur la tombe d'un grand chirurgien de cette époque : « Il nous plaît de répéter ici que les hommes sortis des rangs les plus humbles sont généralement aussi ceux qui s'élèvent le plus haut. C'est une vérité qu'il ne faut pas se lasser de faire entendre, parce qu'elle est saine, parce qu'elle consacre les principes sur lesquels repose la société

actuelle, parce qu'elle élève les cœurs, raffermit les courages hésitants, éveille et stimule la plus noble ambition, celle d'être le fils de ses œuvres (1). »

(1) Discours de Legouest aux obsèques de Jobert de Lamballe. (*Union médicale*, 2 mai 1867.)

L'EXPOSITION MARIE-THÉRÈSE

SOUVENIRS D'UN VOYAGE RÉCENT

Discours de réception

Par M. Edouard SAYOUS

ASSOCIÉ RÉSIDANT

(Séance publique du 26 juillet 1888.)

MESSIEURS,

Votre compagnie, en m'ouvrant ses rangs dès l'année dernière, si peu de temps après mon établissement à Besançon, m'a pénétré de reconnaissance, mais aussi de confusion. Quelle contribution pouvais-je apporter à l'étude de cette belle et intelligente province de Franche-Comté, dont les mœurs, l'histoire, la littérature et l'art sont l'objet de vos travaux et l'honneur de cette Académie? J'avais espéré vous offrir, pour ma bienvenue, une étude sur les écrivains franc-comtois et l'Europe orientale : plusieurs motifs m'ont porté à différer cette entreprise, qui n'est, je l'espère, qu'ajournée. Je me suis laissé persuader que quelques souvenirs d'un rapide et très récent voyage sur les confins de l'Europe centrale et de l'Europe orientale seraient bien accueillis de vous, et que l'actualité ferait pardonner à ce petit discours ce qui lui manque au point

de vue de la spécialité régionale. Je voudrais décrire rapidement l'exposition viennoise dite de Marie-Thérèse, et présenter à ce sujet quelques considérations sur la nature de l'Autriche et sur la grandeur souvent méconnue de son caractère historique.

Le mot d'actualité peut surprendre lorsqu'il s'agit d'une impératrice-reine, morte il y a plus d'un siècle, et du milieu sur lequel elle régnait. Il se justifie pourtant doublement par un ouvrage récemment paru en France, et par les fêtes qui ont accompagné, au mois de mai, l'inauguration de la statue de Marie-Thérèse. M. le duc de Broglie vient de continuer la série de ses beaux travaux sur la première période de ce règne par deux volumes intitulés *Marie-Thérèse impératrice*. C'est un tableau merveilleux de la vie politique et militaire de l'Europe pendant deux années, avec l'éclatant récit de Fontenoy au centre. La France et la Prusse y occupent nécessairement une très grande place, et la fille des Habsbourg ne s'y laisse voir que sous quelques-uns des multiples aspects de son caractère et de son histoire. Pourtant, quel intérêt déjà dans ces traits qui apparaissent à mesure que se poursuivent les événements ; quelles alternatives de passion féminine ou d'héroïsme viril avec la froide et calculatrice raison d'Etat héréditaire ! Quelle savante analyse des soucis de l'épouse, de la mère, de la souveraine ! Et pour la France, quelle occasion manquée de conclure utilement la sanglante et stérile guerre de la succession d'Autriche, moment fugitif que M. le duc de Broglie, le premier d'entre les historiens, a vivement saisi ! Nous espérons qu'il poursuivra son œuvre jusqu'en plein règne intérieur de Marie-Thérèse, jusqu'à ce gouvernement que M. d'Arneth et les historiens magyars ont si curieusement étudié : ce serait un nouveau tableau digne de son pinceau.

La gloire extérieure, troublée par un certain nombre de revers et de difficultés, comme l'a été toute l'existence de

l'Autriche, se mêle à l'activité intérieure, laquelle, malgré tout, prédomine dans l'exposition que j'ai eu le plaisir de visiter. Voici, en quelques mots, l'histoire de cette collection éphémère, qui, croyons-nous, est déjà dispersée à l'heure qu'il est. Comme le sculpteur Zumbuch achevait le monument de l'impératrice-reine, l'idée est venue d'associer à une œuvre charitable, à l'entretien d'un hospice, la mémoire de cette princesse célèbre par sa bienfaisance. On demanderait donc aux riches collections publiques de Vienne, et aux trésors conservés dans les grandes familles autrichiennes, les objets de tout genre capables de donner une idée de la famille impériale vers le milieu et dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle, de la cour, de l'art, de l'industrie et des mœurs de ce temps. L'éminent directeur général des archives d'Etat, le chevalier d'Arneth, historien en même temps que haut fonctionnaire, choisit les documents les plus intéressants; tous les musées sortirent de leurs vitrines leurs richesses de 1740, 1760, 1780, voire même de 1720 ou 1790, car on a pensé avec raison que l'époque de Charles VI et celle de Joseph II étaient nécessaires dans une certaine mesure pour faire comprendre l'époque de leur fille et de leur mère. Chacun répondit à l'appel, et plusieurs salles du musée autrichien reçurent ce qu'on appela « l'exposition Marie-Thérèse. »

L'impression générale que j'ai éprouvée dans une première promenade à travers ces salles tapissées de tableaux et de gravures, et presque remplies de vitrines éblouissantes, était celle-ci : J'étais bien au milieu de la vie autrichienne telle qu'elle fut pendant trois quarts de siècle, depuis la fin de la guerre de la succession d'Espagne, où le prince Eugène conserva à la branche viennoise de la maison d'Autriche quelques précieuses provinces de langue française ou italienne ayant fait partie des domaines de la branche espagnole, jusqu'aux guerres de la Révolution française, qui devaient causer le long martyre de Marie-

Antoinette et la mort glorieuse de tant d'obscurs héros de nos armées. Encadrée entre ces deux périodes sanglantes, la vie autrichienne, nous pourrions presque dire la vie austro-française du XVIIIe siècle, bien que dramatique encore, a ses longues phases paisibles et heureuses. Prenons ce médaillier où sont disposées, par ordre chronologique, toutes les pièces de numismatique frappées pendant ce règne de quarante ans : combien de commémorations de fondations utiles, d'écoles ou d'académies, d'établissements de charité ; combien de preuves et de souvenirs des progrès industriels, par exemple dans la métallurgie des Karpathes, sous les yeux de la souveraine, assez volontiers voyageuse ! Elle savait parfois descendre des hauteurs de sa *majestas Cæsarea* pour faire le bien avec cette bonhomie bourgeoise qui n'a pas manqué aux princes les plus despotes de sa maison. Un tableau d'un peintre hongrois moderne montre la grande reine, qui fut la nourrice de ses nombreux enfants, donnant le sein à l'enfant d'une pauvre femme épuisée.

La vie de famille, à la cour, n'était elle-même pas toujours majestueuse ; elle l'était souvent, à en juger par tous ces tableaux d'étiquette en grand costume, qui montrent l'impérial père, l'impériale mère, les archiducs et les archiduchesses à tous les âges et sous tous les aspects possibles. Mais la nature et la simple éducation avaient leurs retours. Voici une aquarelle qui nous fait voir les cadeaux de Noël des plus jeunes princes et princesses. Le couple auguste, assis dans des fauteuils comme un brave couple bourgeois de Vienne, contemple l'agréable surprise d'une petite archiduchesse qui trouve une poupée dans son soulier, et la désagréable surprise d'un petit archiduc qui trouve dans le sien une respectable verge. C'était là un instrument d'éducation traditionnel et conservateur ; mais les innovations du siècle et le retour à la nature, retour voulu et lui-même un peu artificiel, avaient leur place dans

la vie de l'aristocratie d'Autriche comme dans les livres de Rousseau. Une autre aquarelle montre le maréchal de Lascy qui se livre aux travaux du jardinage : c'est comme un pressentiment du Petit-Trianon et de son village improvisé autour d'une pièce d'eau, caprice charmant d'une princesse et, après tout, progrès dans les idées royales sur les classes laborieuses, qui aurait pu être mieux compris et mieux récompensé.

La future fermière du Petit-Trianon avait un joli mobilier de jeune princesse : le voici réuni dans une petite salle avec un de ses portraits, par Mme Vigée-Lebrun : on se croirait dans un des petits appartements de Versailles. Plusieurs souvenirs ou portraits de Louis XVI, de Louis XV lui-même, de l'alliance prolongée des deux cours. Cette alliance, dont le duc de Broglie a montré les causes sérieuses et les racines profondes, eut pour la France de bons et de mauvais résultats, mais au total elle assura la tranquillité du continent pendant de longues années et nous laissa les mains libres pour les affaires d'Amérique, dernière et glorieuse entreprise de l'ancien régime. D'admirables porcelaines de Sèvres, cadeaux d'amitié et de parenté, charment les yeux, même à côté de la céramique viennoise ou saxonne et de la verrerie bohême, industries encouragées, avec beaucoup d'autres, par le gouvernement. Le goût français, mêlé à l'industrie autrichienne, est l'un des traits dominants de ces objets et de ces costumes. Quels habits de soie, habits de grands seigneurs et non de comédiens, l'aristocratie viennoise a tirés de ses vénérables bahuts ! Quels médaillons, quelles cassettes ornées de sujets mythologiques par des pinceaux de miniaturistes ; quelles tabatières revêtues de portraits de grands personnages ! Oh ! la tabatière du XVIIIe siècle, excuse gracieuse d'un usage tombé en disgrâce ! Quelles jolies silhouettes de priseurs et même de priseuses, de bras arrondis et de pouces armés d'une poussière odorante elle éveille dans l'imagination !

L'influence française, très marquée dans les modes et dans les menus objets d'art, ne l'est pas moins dans les monuments de Vienne au XVIIIe siècle, tels que nous les montrent de nombreux dessins contemporains, et tels à peu près que nous les voyons aujourd'hui. Le prince Eugène, cet ennemi personnel de Louis XIV, s'est beaucoup souvenu des monuments et des jardins de Louis XIV en arrangeant, dans les loisirs magnifiques de sa vieillesse, sa résidence du Belvédère. L'architecture française classique, celle des palais et des hôtels, se trouve en bien des endroits. C'est en partie sur le modèle parisien, en partie aussi sur le modèle anglais, qu'était organisé le théâtre, dont « l'exposition Marie-Thérèse » nous exhibe les acteurs et les actrices, jouant les drames de Shakespeare avec des costumes historiques à moitié vrais, à moitié faux, d'un aspect tout à fait réjouissant. Mais le vrai théâtre viennois, et il naît également sous Marie-Thérèse, c'est la musique, opéra ou symphonie, la musique, la vraie passion nationale, le vrai art national des Viennois. Et quels musiciens! comme M. Zumbuch a bien fait de les grouper sur le piédestal de la statue de la souveraine : Glück, Haydn, Mozart! Ceux-là ne doivent rien de leur génie à la France, bien qu'elle les ait appréciés et ait contribué à leur gloire, ils sont bien des fils de l'Allemagne méridionale; et pourtant on ne s'expliquerait pas bien la nature de leur inspiration mélodique, ni d'une façon générale l'esprit artistique de Vienne au XVIIIe siècle, sans une autre influence, celle de l'Italie.

« Il n'y a qu'une Vienne, il n'y a qu'une ville impériale; » c'est un vieux dicton des Allemands d'Autriche. Qui dit capitale d'empire, dans le sens carlovingien de ce mot, — et le César germanique dont la résidence était désormais fixée à Vienne était bien, d'après les titres dont il s'enorgueillissait, le successeur des empereurs d'Occident, — qui dit capitale d'empire suppose un centre commun à des peuples différents et à des langues différentes, au Français

et à l'Italien à côté de l'Allemand. En effet, si les Habsbourg du XVIIIe siècle possédaient, en Belgique, plusieurs millions de sujets de langue française, si le chef de la famille, par son union avec Marie-Thérèse, était un duc de Lorraine qui comptait à sa cour et dans l'état-major de ses armées d'illustres noms français, si les Français avaient dans la ville impériale une église qui leur servait, qui leur sert encore de rendez-vous; d'autre part, cet empereur, ancien duc de Lorraine, était aussi un duc de Toscane, et la maison d'Autriche possédait par elle-même le Milanais, qu'elle conserva lorsqu'elle eut perdu le royaume de Naples. Les gloires milanaises modernes avaient donc leur centre dans la ville impériale, et là s'élevait, construite par le père de Marie-Thérèse, San Carlo Borromeo, une grande église italienne, au nom italien, à l'aspect plus italien encore, avec des bas-reliefs qui racontaient l'héroïsme du grand évêque dans la peste de Milan.

Par suite du même courant d'idées, la ville impériale devenait, surtout vers la fin du siècle, la capitale de la statuaire italienne. L'une des séries les plus importantes de « l'exposition Marie-Thérèse, » ce sont des bustes des hommes d'Etat, ciselés finement dans le marbre de Carrare par des sculpteurs italiens ou disciples des Italiens, dont le dernier et le plus grand devait être Canova! Voici, par exemple, le prince de Kaunitz, cet homme heureux, qui fut ministre quarante-deux ans de suite sans être discuté, — et encore, s'il ne l'est plus, c'est qu'il est mort, — figure aimable et paisible d'un seigneur qui se sent solide à son poste, figure répétée à chaque pas sur le marbre, sur la gravure et sur les tabatières. Ce n'est pourtant pas de lui, c'est du saxon comte de Brühl, que le moqueur Frédéric II disait : C'est l'homme d'Europe qui a le plus de tabatières. Voici, en buste et en tableau à l'huile, la figure énergique du maréchal Laudon. Voici le baron de Thugut, ministre plus tard, type déplaisant de la mauvaise réaction et de la mauvaise

Autriche : eh bien, ce portrait en marbre fouillé très consciencieusement, un chef-d'œuvre d'exécution qui a bien l'air d'un chef-d'œuvre de ressemblance, ne donne pas du tout l'idée du personnage. On dirait d'un vieil écrivain spirituel, sceptique et bon enfant.

Les tableaux et les gravures, auxquels il faut maintenant revenir, nous font assister à la vie militaire et nobiliaire tout à la fois de cette cour et de cette brillante monarchie, envisagée seulement, comme nous l'avons fait jusqu'ici, de son côté occidental. Voici les élèves de l'école militaire de Wiener-Neustadt, fondée par Marie-Thérèse et restée depuis le Saint-Cyr de l'Autriche, qui se livrent à l'exercice du patinage. La cour avait cette passion, que les hivers assez froids de l'archiduché permettent de satisfaire régulièrement, et qui fut, elle aussi, importée par Marie-Antoinette sur les pièces d'eau de Versailles. Un tableau représente une partie de petits traîneaux et de patins montée avec toute la régularité et tout l'entrain d'une royale partie de chasse. L'instruction militaire n'était pas donnée seulement aux jeunes gentilshommes de l'Académie qui venaient la demander; elle n'était point refusée à de jeunes paysans qui la demandaient moins. Elle était paternelle assurément, mais la paternité autrichienne du bon vieux temps se faisait comprendre par des arguments frappants; et les délicieuses cannes à pomme d'or, numérotées dans cette autre vitrine, entre les mains d'un colonel impatient, ont bien pu avoir leurs mouvements de vivacité. Les gravures qui représentent l'instruction militaire sont assez gaies. Une autre, qui est tout près, est triste et remarquable : c'est Joseph II à son lit de mort, dessin réaliste et saisissant qui montre au vif les inévitables misères de ces hautes fortunes. Mais cette impression est rare dans l'exposition Marie-Thérèse. Des tableaux de batailles racontent les longues guerres contre les Prussiens, tantôt heureuses, tantôt et plus souvent malheureuses, tantôt avec

l'hostilité, tantôt avec l'alliance française. Le fait le plus glorieux, quoique bien précaire, fut la prise de Berlin par un général hongrois, le comte Haddik.

Le nom de ce grand seigneur magyar, dont le descendant possède un château près des Karpathes, château où j'ai passé quelques jours et dont la porte est encore gardée par un heiduque, la hache sur l'épaule, le nom magyar du général Haddik, du conquérant momentané de Berlin, nous amène à envisager l'aspect oriental de cette monarchie multiple. Malheureusement il est moins représenté que l'autre dans cette exposition, qui ne pouvait être essentiellement qu'une exposition d'art et de luxe. Dans la moitié orientale de la monarchie austro-hongroise, la vie était agricole, et le progrès, progrès immense qui est la gloire la plus pure comme la plus modeste de Marie-Thérèse, consistait dans la paix rurale, nouvelle et féconde après des siècles d'occupation turque ou de guerres civiles, et dans l'amélioration du sort des paysans. Mais les instruments aratoires et le modeste mobilier qu'abrite un toit rustique, ce ne sont pas choses que l'on puisse retrouver ou reproduire au bout de cent ou de cent trente ans. Les côtés militaires ou esthétiques d'une pareille œuvre sont les seuls possibles à reconstituer aux yeux d'un spectateur.

Voici donc les souvenirs de Marie-Thérèse en tant que roi de Hongrie. La souveraine à cheval, la couronne de saint Etienne sur la tête, le glaive en main : monument de sa jeunesse malheureuse et chevaleresque, ardente et réfléchie, alors qu'elle avait la sage hardiesse de chercher un refuge auprès d'une nombreuse petite noblesse guerrière, aussi juridique que guerrière, prête à mourir chevaleresquement pour un roi qui était une femme persécutée, mais non moins prête à mourir froidement pour un roi légal, qu'elle avait reconnu régulièrement, parlementairement, dans la pragmatique sanction. Marie-Thérèse réunissait dans sa situation royale ce double caractère, comme

elle réunissait dans son âme les passions d'une jeune femme vertueuse à la ténacité réfléchie de sa maison. La statue récente lui fait tenir en main la pragmatique sanction, l'œuvre habile de son père Charles VI, et en cela le sculpteur a montré un véritable instinct historique. L'événement a cependant prouvé qu'il fallait sanctionner le droit par le sabre; et voici précisément dans une vitrine l'élégant sabre hongrois de Marie-Thérèse. Elle faisait porter quelquefois à son petit héritier, l'archiduc Joseph, le costume magyar, et c'est sous ce costume qu'elle répandait le portrait de l'enfant : le voici peint à l'huile, et le voilà gravé en tête d'un petit livre, qui pouvait servir à une propagande de loyauté.

Elle n'a jamais fait la guerre aux Turcs; mais elle a consolidé par une habile et équitable administration les confins militaires, et ce peuple de soldats laboureurs, organisé par le prince Eugène, qui lui fut si utile dans ses guerres d'Occident. Son règne est comme l'épanouissement pacifique qu'une longue croisade, honneur de son père et de son aïeul, avait seule rendu possible. Ces grands seigneurs dont voici les portraits, les Eszterhazy, les Palffy, les Batthianyi ont dans leur jeunesse travaillé à cette grande œuvre chrétienne, et leurs pères avant eux. Ces drapeaux magnifiquement brodés, princiers, hautains, ont été à l'assaut de Bude ou de Belgrade; et dans Vienne même les voûtes gothiques de Saint-Etienne et de Mariensteig redisent encore les échos du siège que firent lever un peu plus anciennement le duc de Lorraine et Sobieski, les supplications du désespoir, les actions de grâces de la délivrance. Marie-Thérèse est au point culminant, ou plutôt au point final, de cette histoire héroïque, au moment où la civilisation moderne, longtemps attardée par les guerres, peut commencer sous un sceptre intelligent. L'Autriche a donc au total un rôle historique chrétien qui est majestueux et bienfaisant. Elle n'est pas, ou du moins elle n'est

pas principalement cette chose vilaine, bigote et nuisible, que nous avons si souvent flétrie et battue en brèche, au grand plaisir et au grand bénéfice d'une autre puissance, dont nous mettions tant de complaisance à aplanir ainsi les chemins.

RÉPONSE DE M. LE PRÉSIDENT

Il est vrai, Monsieur; nous nous sommes hâtés, lorsque vos devoirs vous ont appelé parmi nous, de vous ouvrir les rangs de notre Compagnie. Mais depuis longtemps, vos travaux, objet des plus hautes distinctions, nous étaient connus, et il nous semblait que vous nous apparteniez d'avance. Dans ces contrées de l'Orient que vos études ont explorées, vous avez rencontré bien des figures que notre province peut revendiquer, bien des faits qui rentrent dans le cadre de notre histoire. Quel intérêt ne nous offre pas cette terre de Hongrie, où sont ensevelis tant de héros dont les noms nous sont familiers, et les Montfaucon, et les Rye, et les de Vienne, et tant d'autres! Vous êtes allé plus loin encore, et vous avez trouvé, sur la terre hellénique, le souvenir de cet Othon de Ray dont les exploits et les conquêtes, dit un chroniqueur, semblent tenir du prodige. Peut-être y saurez-vous quelque jour reconnaître les traces de ses vaillants compagnons, les Pesmes, les Dampierre, les Cicon, dont la destinée est restée pour nous un problème. Quelle abondante récolte n'avons-nous pas lieu d'attendre de vos lointaines recherches, lorsque, sur votre route, vous réussissez à glaner ces riches épis dont vous nous avez fait profiter tout à l'heure. Mais notre ambition va plus loin. Vous nous réserverez, nous l'espérons, une part de ces études que les revues françaises et étrangères

s'empressent d'offrir à leurs lecteurs, et dans lesquelles vous avez su porter sur l'influence des idées religieuses à Rome, dans les jours les plus critiques de son histoire, et aussi chez nos aïeux, les jugements d'une saine philosophie appuyée sur une érudition puisée aux meilleures sources. Vous tiendrez à grossir, par de nouveaux travaux, le patrimoine littéraire qui est devenu le vôtre ; vous justifierez l'adoption dont vous avez été l'objet et qui vous rattachera désormais, nous aimons à le croire, à notre patrie franc-comtoise.

LES FEMMES CÉLÈBRES

DE FRANCHE-COMTÉ

Par M. le Chanoine SUCHET

MEMBRE RÉSIDANT

(Séance publique du 26 juillet 1888)

Je n'ai pas la prétention d'être le Plutarque des femmes célèbres de cette province. Mais puisque aujourd'hui, sur tous les points de la France, on s'est mis à élever des monuments à une foule d'hommes, dont quelques-uns n'ont pas toujours été des personnages estimables, il me semble juste de rappeler aussi la mémoire des femmes qui se sont distinguées par leur vertu, leur courage, leur dévouement et leurs services envers notre pays.

La Franche-Comté peut en citer un grand nombre. Je mentionnerai seulement celles dont l'action a été le plus remarquable. Quelques-unes sont nées hors de cette province. Mais elles nous appartiennent par les œuvres utiles qu'elles y ont accomplies.

1° Eponine. — Remontons à l'origine de notre histoire. Les écrivains romains et grecs sont d'accord pour rendre hommage au courage des femmes gauloises. Elles accom-

pagnaient leurs maris à la guerre, pour les encourager au combat et pour les soigner quand ils étaient blessés (1).

Les guerres qui eurent lieu en Séquanie, soixante-dix ans après Jésus-Christ, nous fournissent un bel exemple de ce dévouement conjugal. C'est celui d'Eponine, raconté par Plutarque et par les historiens de l'empire. Je me rappelle encore avec quelle émotion, dans mon enfance, je lisais, dans la « Morale en action, » l'épisode d'Eponine et de Sabinus. Je ne soupçonnais pas alors que cet événement pouvait s'être passé en Séquanie. C'est pourtant ce qui paraît résulter des recherches de nos archéologues. Ils placent le lieu de cette aventure dans une grotte voisine du village de Fretigney, où les deux époux restèrent cachés pendant neuf ans. Cette grotte s'appelle la « Baume-Noire. » Elle est entourée de *tumulus* et de quelques débris de l'époque romaine. Elle n'est pas loin de la grande route de Langres à Besançon. Or, c'est cette route que les deux armées ont dû suivre pour se rencontrer au combat, sur le territoire séquanais. S'il n'est pas absolument certain, il est au moins vraisemblable que la Baume-Noire a été témoin du magnifique dévouement d'Eponine (2).

2° Clotilde de Bourgogne. — Au ve siècle, la Séquanie faisait partie du premier royaume de Bourgogne. Les Bourguignons occupaient les nombreux châteaux bâtis au sommet des montagnes, et dont plusieurs remontaient au temps des Celtes et des Romains. Près de Lons-le-Saunier, à Montmorot, s'élevait un *castellum* qui était de la plus haute antiquité. « Il était, dit un vieux document, grand, spacieux et de grande garde et maintien. »

La tradition veut que ce manoir ait été habité par Clo-

---

(1) Nec exsugere plagas pavent, ciboque et hortamina pugnantibus gestant. (Tacite, *Germania.*)

(2) Voir la dissertation de M. Delacroix, dans le Recueil de la Société d'émulation du Doubs, 1865, p. 280.

tilde, la future reine de France. Un document authentique vient confirmer cette tradition populaire, ou du moins attester le séjour de cette princesse dans la Franche-Comté. Quand le roi Clovis l'eut obtenue pour épouse, « elle partit » de la Bourgogne supérieure, dit une chronique du » temps, accompagnée d'un saint prélat nommé Lupus (1). »

Clotilde avait vu le massacre de son père Chilpéric et de sa famille. Son oncle Gondebaud, auteur de ces meurtres, la tenait dans une sorte de captivité. Aussi, quand son mariage avec le roi des Francs fut décidé, elle se hâta de quitter la Bourgogne. Elle se rendit à Chalon-sur-Saône, où l'attendaient les envoyés de Clovis. Dès ce jour son histoire n'appartient plus à notre province.

3° Béatrice de Dole. — Six siècles plus tard, une autre princesse bourguignonne était destinée, comme Clotilde, à passer de la captivité sur le trône. C'est Béatrice, fille unique de Renaud III, comte de Bourgogne. Elle naquit au château de Dole, en 1135. C'est là qu'elle fut élevée et reçut une éducation brillante qui lui fit donner, par un historien du temps, le titre de princesse lettrée et fidèle à la foi, *litterata et fidei cultrix*.

Béatrice avait quatorze ans quand son père mourut (1149). Elle restait seule pour gouverner le comté de Bourgogne. Son oncle Guillaume, comte de Mâcon, voulut mettre à profit la faiblesse de sa nièce pour la dépouiller de ses Etats. Il sut persuader à la plupart des hauts barons du comté qu'ils ne devaient pas obéir à une femme, incapable de les mener à la guerre. Et la guerre était alors une des occupations les plus fréquentes des seigneurs. Les barons comtois se laissèrent facilement persuader. Guillaume prit le titre de « consul de Bourgogne, » et fit enfer-

(1) Cum præfatâ Augustâ sanctus Lupus episcopus venit de superioris Burgundiæ partibus. (Héric, *De miraculis S. Germani*, lib. I, c. iv.)

mer Béatrice dans une tour. Elle y fut étroitement gardée pendant quatre ans, et subit les traitements les plus indignes.

L'usurpation devait recevoir bientôt son châtiment. Le comté de Bourgogne relevait de l'empire. Mais l'empereur d'Allemagne était alors le faible Conrad, incapable de réprimer l'ambition de Guillaume, qui se crut tranquille possesseur du patrimoine de sa nièce. Sur ces entrefaites, Conrad mourut en 1152, et l'empire passa entre les mains d'un jeune prince entreprenant, qui ne devait pas laisser périmer les droits que l'Allemagne avait sur le comté de Bourgogne. C'était Frédéric Barberousse. Frédéric prit la couronne à Aix-la-Chapelle, et vint, l'année même, en Franche-Comté, à la tête d'une armée, délivrer Béatrice de sa prison et lui rendre ses Etats. La princesse parut devant l'empereur et lui plut, autant par sa modestie que par sa beauté et la noblesse de ses manières. Son oncle Guillaume fut obligé d'implorer la clémence du vainqueur.

Outre les qualités de Béatrice, ce qui plaisait aussi en elle à l'ambitieux empereur, c'était son titre de comtesse de Bourgogne. Frédéric résolut de l'épouser. En attendant, il alla guerroyer, pendant trois ans, en Italie. Puis il revint à Wurtzbourg, célébrer son mariage avec Béatrice, au milieu d'une magnificence extraordinaire (1156).

Après les fêtes de Wurtzbourg, Frédéric accompagna sa nouvelle épouse dans son comté de Bourgogne. Ils arrivèrent à Besançon au mois d'octobre (1157), et firent leur entrée dans la ville au milieu du concours universel des grands seigneurs du comté, des ambassadeurs des nations étrangères et de tous les peuples de l'empire (1). « On n'ou» blia rien, dit une vieille chronique, de tout ce qui peut

(1) In quâ civitate penè omnibus proceribus terræ illius adunatis, multis quoque exterarum gentium.... excipitur. (Radevicus, *De gestis Frederici*, lib. I. c. III.)



» rendre une fête agréable et magnifique, par les feux, par » les tournois et par les spectacles. »

L'orgueil de Frédéric s'exaltait au milieu de ces hommages. Il rêvait la domination universelle et voulait faire du pape l'aumônier de l'empire. Six fois il envahit l'Italie et y commit des cruautés que la guerre n'excuse pas. Béatrice le suivait dans ses expéditions. Pendant qu'il assiégeait la ville de Crema, il reçut un renfort de douze mille hommes que l'impératrice avait fait lever à Besançon et dans la Franche-Comté.

Les contemporains ont loué la suavité et la douceur de Béatrice. Mais elle ne pouvait pas toujours calmer les fureurs de son mari contre les Italiens et contre le pape. Elle fut même, si on en croit l'annaliste saxon Krantzius, la cause involontaire d'un grand désastre.

Béatrice s'était rendue à Milan. Le peuple de cette ville, irrité de ce que l'empereur avait aboli ses anciennes libertés, voulut s'en venger sur l'impératrice. On la promena ignominieusement dans les rues, montée sur un âne. Frédéric ne pouvait manquer de tirer vengeance de cette insulte. Il prit la ville, la détruisit de fond en comble, y fit passer la charrue et y sema du sel. Quelle que soit l'authenticité de l'anecdote sur Béatrice, le fait de la destruction de Milan, en 1162, n'est que trop certain.

Mais les succès de Frédéric en Italie furent suivis de grands revers. Milan se releva de ses ruines, et, dans une sanglante bataille, l'empereur fut vaincu par les Italiens révoltés. Dans ces circonstances pénibles, Béatrice fit preuve d'énergie et releva le courage de son mari (1),

(1) Quand les Milanais se révoltèrent (1175), Frédéric, se sentant trop faible pour leur résister, suppliait un de ses vassaux, Henri le Lion, duc de Bavière, de ne pas l'abandonner. L'entrevue avait lieu sur le lac de Côme, et Béatrice y assistait. Comme Henri demeurait inflexible dans son refus, Frédéric tombe à ses genoux. Béatrice, émue de cette scène d'humiliation, s'approche de son mari, et lui tendant la main : « Cher sire, lui dit-elle,

« qu'elle craignait comme son seigneur, dit une chronique, mais qu'elle aimait par-dessus tout comme son époux. » Quand il quitta l'Italie, elle revint avec lui visiter ses Etats de Bourgogne, et Frédéric, devenu plus sage, s'occupa d'améliorer le sort de ses peuples et d'y faire fleurir les sciences et les lettres.

Béatrice aimait sa Franche-Comté. Elle y séjourna souvent pendant les dernières années de sa vie et y fonda un grand nombre d'œuvres charitables. En 1173, elle établit à Franchevelle (Francam-Villam, Haute-Saône) un hôpital pour les femmes infirmes. En 1181, elle fit construire à ses frais, dans le voisinage de Romain-Mouthier, des habitations pour les cultivateurs qu'elle avait attirés dans ce pays. Pendant les années 1183 et 1184, on la voit visiter le prieuré de Saint-Renobert, la forêt de la Vieille-Loye, la ville de Pontarlier, s'occupant partout de bonnes œuvres et s'efforçant de soulager toutes les misères. A son magnifique palais de Dole elle préférait souvent la modeste maison du Temple, près de cette ville (1), et c'est de là qu'elle date plusieurs chartes de bienfaisance.

C'était vraiment une bonne princesse, qui protégeait les nombreuses maisons religieuses fondées par ses ancêtres, et qui contribua à en établir de nouvelles. Une vieille légende doloise lui attribue à tort la fondation du prieuré de Jouhe. Elle en fut seulement la bienfaitrice (2).

» relevez-vous. Dieu vous baillera confort et guerdon si vous gardez mé-» moire de ce jour et de l'outrecuidance de ce vassal. » Frédéric livra bataille et fut vaincu. Les Milanais célébrèrent pompeusement cette victoire, qui était celle de la papauté contre le schisme introduit par Frédéric. Quelque temps après, l'empereur se réconcilia avec le pape.

(1) La commanderie du Temple, placée sous le vocable de saint Denis, était située entre Falletans et Azans, sur la rive gauche du Doubs. Elle fut fondée de 1132 à 1134, par Renaud III, comte de Bourgogne. Bernard de Dramelay, devenu plus tard grand maître de l'ordre, en était le commandeur en 1134. Béatrice y séjournait très souvent. (ROUSSET, *Dictionnaire du Jura.)*

(2) *Notes historiques sur Notre-Dame de Mont-Roland*, par L. JEANNEZ, p. 29, 30.

Béatrice était aussi une femme lettrée *(litterata)*. Elle savait se prêter aux goûts de son mari, qui aimait les fêtes, les tournois et les chants des ménestrels. Parmi les professeurs de la *gaie science* qui se rendaient au château de Dole pour égayer la cour de Frédéric et de Béatrice, on cite le troubadour Hugues, de Broye-lez-Pesmes, dont on a conservé quelques fragments.

En 1185, l'empereur retourna en Italie pour y faire couronner son fils. Béatrice était alors à Spire. C'est là qu'elle mourut, le 15 novembre 1185. L'empereur, devenu veuf, tourna bientôt son ardeur vers les guerres saintes. Il partit pour la troisième croisade, y fit des prodiges de valeur et se noya dans le Cydnus, en 1190.

4° ADÉLAÏDE DE BOURGOGNE. — Je dois mentionner brièvement une autre princesse bourguignonne qu'on a surnommée la « Mère des rois » et qu'on pourrait aussi appeler la Mère des douleurs. C'est Adélaïde, fille de Rodolphe II, qui régnait sur notre pays au xe siècle. Adélaïde naquit en 929. Sa vie est une suite d'aventures merveilleuses dans lesquelles elle sut montrer une grande énergie. Tour à tour persécutée, proscrite, prisonnière ou obligée de fuir dans les bois, elle finit par s'élever aux honneurs du trône. Après bien des vicissitudes, elle devint l'épouse de l'empereur Othon Ier. Cette grande dignité ne fut pas pour elle exempte de tribulations. La vie de l'épouse d'Othon Ier, empereur d'Allemagne, ressemble, sous bien des rapports, à celle de l'épouse de Charles Ier, roi d'Angleterre. Adélaïde a pu, comme le dit Bossuet d'Henriette de France, « rendre grâce à Dieu de l'avoir faite chrétienne et de l'avoir faite reine malheureuse. »

Obligée de quitter la cour d'Allemagne, Adélaïde revint, sur la fin de sa vie, visiter notre province et particulièrement les monastères du comté et de la Suisse romande. Les merveilleux événements de sa vie ont été célébrés, en assez

beaux vers, par une femme poète de son siècle, sœur Roswita, abbesse de Gondersheim. Saint Odilon, abbé de Cluny, consacra aussi une notice touchante aux principaux traits de cette sainte princesse qui a su unir, comme dit Bossuet, « le christianisme avec les malheurs. »

5° Mahaut d'Artois. — A la fin du xiiie siècle, le pauvre peuple de Franche-Comté souffrait beaucoup des querelles des grands. Au milieu de ces luttes sanglantes, on aime à contempler une figure sympathique, qui apparaît à cette époque comme la consolatrice des affligés. C'est Mahaut d'Artois, épouse de notre comte palatin Othon IV (1281).

Je laisse de côté le rôle politique que cette princesse remplit quelquefois, pour ne parler que de ses œuvres charitables. Mahaut résidait ordinairement au château de Bracon, près de Salins. C'est là qu'elle bâtit un hôpital situé au bord du grand chemin. Tout indigent qui s'y présentait devait recevoir un secours, et chaque année, le jour de la Saint-Michel, une aumône perpétuelle de cent livres était distribuée à la porte de l'hôpital.

Mahaut fit à Salins une autre fondation charitable. Elle voulut que, chaque année, cent cinquante aunes de draps fussent distribuées par les magistrats aux indigents de la ville, et payées sur les revenus qu'elle percevait des salines. Elle fit une fondation à peu près semblable pour la ville d'Arbois, et Béchet atteste que ces bonnes œuvres furent acquittées pendant plus de trois cents ans.

Les comtes de Bourgogne possédaient, au nord de la ville d'Ornans, un château bâti dans le site le plus pittoresque. Mahaut y séjourna souvent avec son époux Othon IV. Ils y fondèrent la chapelle de Saint-Georges qu'on y voit encore aujourd'hui.

La bonne princesse combla de ses bienfaits les habitants d'Ornans. Elle fit, en faveur de cette ville, une fondation généreuse destinée à acheter, tous les ans, des étoffes, des

bas, des chaussures et des chapeaux, pour habiller les pauvres. La charte de ce don existe encore dans les archives d'Ornans (1).

Pontarlier eut aussi sa part dans les largesses de Mahaut. Elle assigna, sur les salines de Salins, une somme de seize livres estevenantes pour secourir les pauvres de cette ville. Il en fut de même de l'aumônerie de Saint-Claude, à laquelle Mahaut donna, en 1327, mille soiptures de pré sur Septmoncel, sous la condition qu'on donnerait, chaque année, le dimanche avant les Brandons, une aumône à tous les nécessiteux qui se présenteraient à la porte de l'hôpital.

« Mahaut était, dit Gollut, une princesse fort grand » aumônière. » A l'entrée de l'hiver, elle faisait une aumône générale pour les indigents de la province. Elle faisait distribuer trois cents robes de bure pour autant de pauvres femmes du comté, et vingt robes de « bloy » pour autant de gentiles-femmes (2).

Elle enrichit aussi les églises de précieux ornements. En 1323, nous la voyons offrir à chacune des métropoles de Saint-Jean et de Saint-Etienne, un ornement complet en velours rouge garni de franges et semé de roses d'or (3).

Parmi les monastères qu'elle favorisa de ses bienfaits, il faut signaler l'abbaye de Cherlieu, dont son époux avait la garde, comme comte de Bourgogne. Elle se trouvait dans cette abbaye, quand elle apprit la mort d'Othon IV, décédé à Melun (17 mars 1303). Othon avait choisi son tombeau dans l'église de Cherlieu ; son corps y fut ramené, et, le 15 mars 1309, la fête funèbre fut célébrée avec une magnificence extraordinaire, au milieu d'un concours de quinze mille personnes (4).

(1) *Annales franc-comtoises*, t. VI, p. 323.
(2) Gollut, *Notes de Duvernoy*.
(3) Le P. Dunand, t. IV.
(4) *Histoire de l'abbaye de Cherlieu*, par Mgr Besson.

Mahaut retourna ensuite dans ses résidences du Jura. Elle habitait souvent le château de la Châtelaine, dont on voit encore les ruines imposantes à quelque distance d'Arbois. Elle y avait fondé un hospice pour les pauvres malades de ce village. Un incendie s'étant déclaré dans cet établissement, les personnes qui l'habitaient périrent dans les flammes (1). Cet accident donna lieu à une infâme calomnie, que Mayer, historien flamand hostile à la France, a recueillie, et que Gollut a rapportée en ces termes : « Comme il plut à Dieu d'envoyer une très âpre » famine en la Bourgogne, la comtesse Mahaut fit as- » sembler un grand nombre de pauvres en une grange du » village de la Châtelaine, sur Arbois, où elle faisait volon- » tiers sa résidence. Puis, les ayant fait enserrer, elle com- » manda que le feu fût mis en la grange, les faisant ainsi » mourir. L'on ajoute qu'elle disait que par pitié elle avait » fait cela, considérant les peines que ces pauvres devaient » endurer en temps de si grande et tant étrange famine. »

Les historiens franc-comtois (2) signalent l'invraisemblance de cet acte barbare, attribué, par un seul chroniqueur étranger, à une princesse généreuse, dans le temps même où elle dotait magnifiquement les établissements de bienfaisance que nous avons cités. Selon la remarque d'un de nos historiens, « un écrivain méconnaît son devoir en » abritant, sous l'auguste patronage de l'histoire, des fables » comme cette tradition de la Châtelaine, inventée on ne » sait par qui, mais dont la calomnie s'empare pour » déflorer une réputation (3). »

6° La comtesse Jeanne. — Mahaut d'Artois mourut à Paris

---

(1) Rousset, *Dictionnaire du Jura*, art. Châtelaine.

(2) Nous exceptons M. l'avocat Perrin, qui, dans ses *Notices historiques*, p. 358, n'est pas éloigné de croire à ce qu'il appelle cependant une tradition fabuleuse.

(3) Rougebief, *la Franche-Comté.*

en 1329. Elle laissait une fille unique, damoiselle Jehanne, qui avait épousé Philippe le Long; par ce mariage (1307), le comté de Bourgogne passait à la maison de France.

Ce fut une révolution pour notre province. Mais je laisse de côté le rôle politique de Jeanne, pour signaler surtout sa bienfaisance et son influence sur le développement intellectuel de la Franche-Comté.

En 1315, les deux époux vinrent visiter leurs Etats de Franche-Comté. Une partie de la noblesse les reçut avec défiance; mais le peuple les accueillit avec grande acclamation. Leur réputation de douceur et de modération faisait naître les plus flatteuses espérances. Ils parcoururent les villes et les châteaux du comté (1). Poligny fut l'objet des prédilections de la princesse. Elle accorda plusieurs faveurs à cette ville et sut gagner tous les cœurs par son affabilité (2).

Les deux époux se proposèrent d'assurer la tranquillité de leurs peuples en mettant les places fortes en état de défense, en augmentant leur domaine pour soutenir l'éclat de leur rang sans être à charge à leurs sujets, et en ranimant dans la province le commerce et les arts.

L'année suivante, Philippe le Long prit le titre de roi de France, et se fit sacrer à Reims. Dès lors il renonça, en faveur de la reine, à tous les droits que le traité de Vincennes lui donnait sur la Franche-Comté. Jeanne usa de ce pouvoir pour le bien de notre pays. Elle confirma les franchises des villes et des bourgades, déclarant « que la » liberté accordée aux sujets les attache de plus en plus à » leurs maîtres, et augmente le bien-être des uns et des » autres. »

---

(1) Mahaut, la mère de Jeanne, reçut les jeunes époux dans son château de Bracon et leur fit grande fête.

(2) Jeanne favorisa les Dominicains de Poligny et accorda aux bourgeois une rente annuelle pour l'entretien d'une fontaine publique. (CHEVALIER, *Mémoires sur Poligny*.)



Son père, Othon IV, avait aimé particulièrement la ville de Gray (1). Jeanne, voulant marcher sur ses traces, fut la grande bienfaitrice de cette ville. Elle fonda à Gray une manufacture de drap, y envoya, pour cette entreprise, des drapiers et des tisserands de Paris, leur accorda de grands privilèges et leur fit des avances de fonds. C'était le premier établissement de ce genre dans le comté de Bourgogne. Bientôt il s'en forma de semblables dans la contrée, particulièrement à Poligny (2).

Philippe le Long mourut en 1322. Dès lors Jeanne se retira en Franche-Comté pour y continuer ses œuvres de bienfaisance. On lui donnait encore le titre de reine, dit Edouard Clerc; mais elle sentait qu'elle ne l'était plus. Elle séjourna tour à tour à Gray, à Dole, à Arbois, à Poligny ou à Bracon, avec sa mère.

En 1324, Gray fut la proie d'un vaste incendie. La bienfaisance de Jeanne ne connut alors plus de bornes. Elle releva la ville ruinée, ajouta à ses dons des lettres d'affranchissement perpétuel, introduisit dans cette cité le gouvernement municipal, y attira une foule d'étrangers, et, pendant de longues années, la paix fut le fruit de son gouvernement (3).

En 1326, nous la voyons à Baume-les-Dames, où elle convoque, dans la grande salle de l'abbaye, une assemblée de seigneurs, de magistrats et de jurisconsultes. Cette réunion est appelée « Parlement. » C'est la première fois que ce nom est donné à une assemblée de la province (4).

Jeanne n'oubliait pas les pauvres. Elle avait pour cela

---

(1) Il avait voulu établir à Gray une université pour l'éducation de la jeunesse. Cette entreprise échoua faute de ressources.

(2) C'est vers ce même temps que les religieux de la Charité organisèrent le premier établissement métallurgique connu dans la province.

(3) *Histoire de Gray*, par MM. Besson et Gatin.

(4) Cette assemblée fut présidée par Thomas de Savoie, oncle de Jeanne. C'était probablement un grand conseil dans lequel on devait s'occuper d'ordonnances publiques et de règlements de police. (Chevalier, t. I, p. 170.)

l'exemple de sa mère. Nos historiens citent plusieurs de ses œuvres pies, et, en particulier, une rente de 300 fr. qu'elle fonda pour les indigents à l'hôpital de Dole.

En 1320, les reliques de saint Epiphane et saint Isidore ayant été tirées de la chapelle de Saint-Etienne, appelée « la Confession, » Vital, archevêque de Besançon, en fit la translation solennelle, et les renferma « dans une châsse » d'argent, offerte par la libéralité de Jeanne, reine de » France. » Cette châsse magnifique était fermée d'un côté par une porte ornée d'une figure en argent, représentant la sainte Vierge (1).

Mais son grand œuvre, c'est la fondation du collège de Bourgogne à Paris. Cet établissement célèbre était sur l'emplacement qu'a occupé ensuite l'Ecole de médecine. On devait y admettre gratuitement vingt boursiers, « capables » de la philosophie, » natifs du comté de Bourgogne. Le règlement portait que les boursiers seraient pauvres, et que « ceux de la Franche-Comté seraient, en réception, » préférés à tous autres. »

« Si cette bonne reine, dit Gollut, n'avait laissé autre » mémoire de soi, sinon le bâtiment et la fondation des » escoliers boursiers du collège de Bourgogne, fondé à » Paris, elle mériterait éternelle louange, et que tous les » gens de bien, mais principalement ceux qui ont pris » institution et nourriture en cette maison, publiassent ce » beau fait. »

Sur la porte du collège on avait placé l'image en relief de la reine, « au plus près du naturel, dit Gollut, comme » encore l'on la peut voir, en habit antique et en face, qui » porte une douce grandeur. »

La Franche-Comté veilla longtemps sur cette institution intéressante. Plus d'une fois on fit des fonds pour l'entretenir, et ce collège se soutint longtemps avec honneur. Ce

(1) *Vie des saints de Franche-Comté*, t. IV, p. 552.

n'est qu'en 1763 qu'il fut réuni au collège de Louis le Grand.

Jeanne était encore à Poligny en 1329. Elle y reçut sa mère Mahaut, qui mourut cette année-là même. Jeanne ne lui survécut que trois mois. Elle mourut à Paris, le 21 janvier 1330, laissant dans notre province la réputation d'une grande et bonne princesse.

7° L'infante Isabelle. — C'est encore une grande princesse que j'ai à signaler pour ses bienfaits envers la Franche-Comté. L'infante d'Espagne, Isabelle-Claire-Eugénie, était la fille de Philippe II. En 1598, elle épousa l'archiduc Albert, fils de l'empereur Maximilien II. Elle reçut en dot la souveraineté des Pays-Bas et de la Franche-Comté. L'archiduc prit possession de notre province au nom d'Isabelle, et promit, devant les Etats réunis à Dole, qu'elle serait bonne et juste princesse, et qu'elle observerait loyalement les privilèges et liberté anciennes. « Alors les » sieurs des Etats, en grand nombre et avec allégresse, ont » hautement crié : Vive l'infante [1] ! »

Isabelle tint parole, et pendant trente-cinq ans qu'elle gouverna notre pays, les Franc-Comtois ne cessèrent de lui témoigner leur attachement, dans leurs discours publics, dans leurs délibérations et dans leurs écrits. « C'était, » dit Brantôme, une princesse de gentil esprit et fort » rompue aux affaires. » Elle résidait habituellement en Flandre. Mais, comme le disait le président des Etats de Franche-Comté : « Si Son Altesse ne paraissait pas visi» blement dans la province dans sa splendeur et sa majesté, » elle y était en âme et en esprit, par le grand soin qu'elle » avait du repos et soulagement du pays. » Il ajoutait encore que « cette princesse ne respirait rien plus que l'orne» ment et sûreté de cette province, et n'avait d'autre pas-

(1) Recez des Etats de Franche-Comté.

» sion que celle qui la portait au rétablissement des affaires
» du pays (1). »

Il m'est impossible de citer tous les traits de sa vie où elle se signala par l'élévation de son esprit ou par la bonté de son cœur. Ses adversaires religieux ou politiques ont été obligés de rendre hommage à son courage, à sa fermeté, à sa sagesse et à sa modération. Son règne fut pour notre pays le règne de la paix; il s'écoula entre deux époques néfastes, celle de 1595, où Henri IV désola la Franche-Comté, et 1636, où Richelieu déchaîna l'armée suédoise sur notre malheureuse province.

Le règne d'Isabelle fut, pour les Franc-Comtois, une époque relativement brillante pour les lettres et les sciences. Les Chifflet se signalaient alors dans tous les genres d'érudition; Mairet s'illustrait dans la poésie dramatique; le P. Lejeune ouvrait une nouvelle voie à l'éloquence chrétienne; Boyvin et Girardot de Nozeroy se distinguaient déjà dans l'histoire. Dans différents genres on pouvait citer d'Auxiron, Vernier, Grivel, Brun, dom Gody, Jean Terrier, etc. La religion était en honneur, et si les anciens monastères de la province étaient en décadence, de nouveaux instituts se formèrent, sous la protection d'Isabelle, pour rétablir la discipline et pourvoir aux besoins spirituels des fidèles. Elle favorisa l'établissement des capucins, qui devaient rendre de grands services au peuple franc-comtois.

La princesse donnait, dans son palais, l'exemple du travail, de l'ordre et des bonnes mœurs. Elle partageait son temps entre les devoirs de la piété et le soin des affaires publiques, et se délassait à tirer l'oiseau à l'arquebuse, exercice où elle excellait, dit-on.

Quand elle mourut, en 1633, les poètes et les orateurs franc-comtois célébrèrent à l'envi ses vertus. Jean Terrier, de Vesoul, composa en son honneur un poème orné de

(1) Recez des Etats de Franche-Comté.

trente-quatre gravures symboliques, représentant les vertus qu'avait pratiquées l'infante (1). Les gravures sont fort belles, elles sont de J. Loisy ; les vers de J. Terrier sont fort médiocres. Pour en donner une idée, je citerai cette strophe, où l'auteur glorifie Isabelle d'avoir conservé les franchises de la province :

Et nos bourguignonnes cités,
Dont la gloire est leur souveraine,
Toujours haletantes en peine
De conserver leur libertés,
Entonnent sans cesser, d'une voix éclatante :
Vive, vive à jamais notre espagnole Infante !

L'oraison funèbre de la princesse fut prononcée dans beaucoup d'églises du diocèse. Nous avons encore l'éloge que M. de Lisola, avocat, fit entendre dans l'église des Cordeliers, en présence des gouverneurs de la cité. C'est une œuvre écrite dans le faux goût du temps, pleine d'antithèses, de jeux de mots et d'érudition pédantesque. Malgré tous ces défauts, on sent, dans ces compositions, le grand amour que les Comtois avaient pour leur souveraine.

Après la mort d'Isabelle, la Franche-Comté ressentit d'autant plus vivement cette perte qu'elle se voyait menacée par les ennemis de la maison d'Autriche. En effet, la période de paix dont elle avait joui sous la domination de l'Infante fut bientôt suivie des terribles malheurs de la guerre de Dix ans.

8° Sainte Odile. — En mentionnant les femmes célèbres de notre province, qui se sont distinguées par leurs vertus, je ne dois pas oublier celles qui à leurs mérites ajoutent encore l'auréole de la sainteté. Je citerai d'abord sainte Odile, la fille du comte Adalric, la perle de l'abbaye de Baume-les-Dames. Elle naquit aveugle au château de Horohembourg.

(1) Ce livre fut imprimé à Pin, chez J. Vernier, 1635.

On la confia discrètement au monastère de Baume, qui devint sa famille adoptive. Selon la coutume suivie alors dans plusieurs églises, elle ne fut baptisée qu'à l'âge de douze ans. Quand l'évêque Erhard versa l'eau sainte sur la tête de la jeune néophyte, ses yeux s'ouvrirent à la clarté du jour. Aussi on l'appela Odile, c'est-à-dire fille de la lumière. A vingt-deux ans elle quitta le cloître, retourna en Alsace, et bâtit un grand monastère sur la montagne qui s'appelle encore aujourd'hui le mont Sainte-Odile. Les Alsaciens l'invoquent comme leur grande patronne. La Franche-Comté a gardé fidèlement son culte, et l'abbaye de Baume a conservé longtemps, comme un pieux souvenir, le voile violet, mêlé de filets d'or, qu'Odile avait travaillé de ses mains.

9° Sainte Colette. — Une autre sainte, bien plus populaire en Franche-Comté, c'est sainte Colette, l'humble fille du tonnelier de Corbie. Colette vivait au temps de Jeanne d'Arc. Quelques érudits ont prétendu que des relations ont existé entre ces deux saintes filles. Ce qui est certain, c'est qu'au moment où la vierge de Vaucouleurs travaillait, dans les camps, au relèvement de la France, la vierge de Corbie, à l'ombre du cloître, s'efforçait de ramener l'ordre de Saint-François d'Assise à sa pureté primitive.

C'est à Besançon que Colette a commencé l'œuvre de sa réforme, et établi son premier couvent de Clarisses. Sa vie en Franche-Comté est une suite d'événements merveilleux, qu'un nouvel historien vient de retracer dans un beau livre, où l'on aime à retrouver le style naïf et imagé des chroniqueurs du XVe siècle (1). Quand Colette allait en voyage, les peuples en foule se précipitaient sur ses pas « pour voir la sainte. » Aussi ce n'est point une statue, c'est un temple qu'on vient d'élever à Besançon à sa mémoire, et désormais les pauvres Clarisses de cette ville

(1) *Sainte Colette en Franche-Comté*, par M. l'abbé Bizouard.

pourront y invoquer la protection de celle qui s'appelait « la petite ancelle du Seigneur. »

10° LA B. LOUISE DE SAVOIE. — Jetons maintenant un regard vers les montagnes du Jura, sur la petite ville de Nozeroy, pour y admirer une sainte, née sur les marches du trône, et qui a donné l'exemple des vertus les plus douces. La bienheureuse Louise de Savoie était la petite-fille du roi Charles VII et la nièce de Louis XI. Elle épousa, en 1479, Hugues de Chalon, seigneur de Nozeroy. C'est dans le château de cette ville que se passa la première époque de sa vie ; vie toute chevaleresque, toute poétique, faite pour enchanter l'imagination autant que pour inspirer la piété. Louise fut à Nozeroy ce que sainte Elisabeth de Hongrie fut au château de Vartbourg, le modèle des femmes chrétiennes, la joie de son époux, la consolation des indigents et l'amie du pauvre peuple. Elle avait vingt-sept ans quand elle perdit son époux. Les liens de l'amour mortel une fois brisés, Louise se sentit blessée de l'amour divin. Elle se retira au couvent des Clarisses d'Orbe, et c'est là qu'en 1503 elle mourut en *odeur de sainteté*. C'est en 1829 qu'elle a été béatifiée par Grégoire XVI.

Un ancien ministre de Charles-Albert, le comte Solar de la Marguerite, a publié une vie de la bienheureuse Louise, écrite par un contemporain, dans ce style naïf et ingénu qui est comme le miroir de la sincérité. Récemment M. l'abbé Jeunet a donné une vie complète de la sainte. Les reliques de la bienheureuse, longtemps conservées à Nozeroy, reposent aujourd'hui à Turin[1], dans la magnifique chapelle élevée en son honneur par les princes de sa maison.

11° SOEUR MARTHE. — N'oublions pas une grande bienfaitrice des malheureux et des pauvres, qui a poussé le dévouement jusqu'à l'héroïsme. Elle a vécu à Besançon au commencement de ce siècle, et son image vénérée est

encore aujourd'hui suspendue dans bien des maisons de cette ville. Je veux parler d'Anne Biget, si connue sous le nom de sœur Marthe, née à Thoraise, en 1749, dans une famille de cultivateurs, et morte à Besançon, en 1824.

Sa devise était : « Tous les malheureux sont mes enfants. » Elle y a été fidèle pendant cinquante ans (de 1774 à 1824). C'est au début du règne de Louis XVI qu'elle a commencé à Besançon ce rôle de providence des pauvres. Ni les troubles de la république ni les massacres de la Terreur n'ont pu interrompre sa mission charitable.

Religieuse de la Visitation, elle n'a jamais voulu quitter son costume monastique, et les Terroristes ont dû respecter cette fille du peuple qui se dévouait aux malheureuses victimes de nos discordes. Dans les années de disette, elle sut trouver des ressources pour suffire à tous les besoins. Pendant les guerres de la république et de l'empire, une foule de blessés français et étrangers encombraient les hôpitaux de Besançon. Sœur Marthe était sans cesse au milieu d'eux avec le dévouement de sa charité. Tous la connaissaient, tous la vénéraient. On l'appelait la « Mère des soldats. » Cette sympathie était universelle. La ville de Besançon voulut lui exprimer sa reconnaissance en lui offrant une médaille d'argent qui portait, sur la face, une couronne de chêne avec ces mots : « Honneur à la vertu ! »

Cette femme, qui mendiait sans cesse pour ceux qu'elle appelait ses enfants, avait personnellement à peine de quoi vivre. L'empereur, informé de son dévouement, lui fit accorder une gratification de douze cents francs. C'était autant de gagné pour ses pauvres. Maintes fois elle obtint grâce pour des soldats condamnés à mort. Elle ne refusait son aide à aucun de ceux qui souffraient. Quelle que fût leur patrie ou leur religion, elle ne voyait en eux que l'image du Dieu qui est mort pour tous.

Elle reçut des souverains étrangers, comme des princes français, de nombreuses décorations, qu'elle appelait plai-

samment sa batterie de cuisine. La gravure et la peinture reproduisirent les scènes les plus émouvantes de sa charité. Quand elle mourut en 1824, ce fut un deuil universel dans la ville, et le *Journal des Débats* rendit compte de sa mort en ces termes : « La sœur Marthe Biget est décédée » à Besançon, âgée de soixante-quinze ans. Il n'est personne en Europe qui n'ait entendu parler de son constant » dévouement pour venir au secours des prisonniers, des » malades, des blessés de toutes les nations. La Providence » semblait multiplier les moyens entre les mains infati- » gables de ce respectable apôtre de l'humanité. Le bien » qu'elle a fait pendant trente ans est gravé par la main » de la reconnaissance dans le cœur des milliers d'infor- » tunés arrachés par elle à la douleur et à la mort. »

Sœur Marthe fut enterrée au cimetière de Besançon. Aujourd'hui rien ne reste qui puisse indiquer le lieu où elle repose. Son souvenir, un peu oublié, se réveillerait facilement dans le cœur des Bisontins ; et si la statue de cette grande bienfaitrice se dressait dans quelque monument de notre ville, il n'est aucun citoyen, à quelque parti qu'il appartînt, qui ne saluerait respectueusement cette noble image de la charité chrétienne.

Après les Marthes vertueuses, je veux mentionner en quelques mots les Madeleines pénitentes. Telle fut cette grande dame comtoise, si connue sous le nom de Béatrix de Cusance. Sa vie aventureuse, ses amours adultères avec le duc de Lorraine Charles IV, forment un roman curieux, mais peu édifiant. On a accusé Béatrix d'avoir fourni l'occasion ou au moins le prétexte de la guerre de Dix ans, en attirant à Besançon ce prince romanesque, dont Richelieu demandait l'expulsion de notre province.

Béatrix appartenait à une illustre maison de Franche-Comté. Elle naquit en 1614, dans le vieux château de Belvoir, dont il ne reste que des ruines, et qui s'élevait sur le

mont de Belvoir, au-dessus du village de Sancey. C'est là qu'elle passa son enfance. A vingt ans, elle parut à Besançon dans tout l'éclat de sa beauté. En 1633, les troupes de Louis XIII s'étaient emparées des Etats de Lorraine et en avaient chassé le duc Charles, qui se réfugia à Besançon. « Le roi de France, dit Boyvin, avait déclaré qu'il tiendrait » pour ses ennemis tous ceux qui se diraient amis du duc, » et croirait la neutralité violée si, de la Comté, on lui » donnait secours. » Richelieu fit adresser à ce sujet des remontrances au parlement de Dole. Le duc n'en resta pas moins en Franche-Comté, où le retenait, d'un côté, l'espoir de reconquérir ses Etats, de l'autre, la passion qu'il avait conçue pour Béatrix. Celle-ci rêvait, en devenant l'épouse du duc, de porter un jour une couronne. C'est alors que commença pour elle cette existence si agitée, dont l'un de nos collègues a raconté les péripéties (1), et dont je ne veux que signaler la fin.

Béatrix, mariée d'abord au prince de Cantecroix, devint veuve en 1637. Le duc l'épousa clandestinement cette même année, quoique son épouse, la duchesse Nicole, vécût encore. Il prétendait que son mariage était nul. Le pape leur ordonna de se séparer. Il les excommunia, parce qu'ils n'obéissaient pas. Leur union fut déclarée nulle, et Béatrix mérita d'être appelée « la femme de campagne » du duc Charles.

Quarante-cinq ans plus tard, en 1663, il ne lui restait plus que le regret d'avoir livré son existence à un prince capricieux et bizarre, qui avait fini par l'abandonner. Atteinte d'une maladie mortelle, elle revint à Besançon, s'y préparer à mourir. Elle tourna alors ses yeux vers la miséricorde divine pour implorer son pardon, et réparer autant que possible les scandales de sa vie. Elle multiplia,

---

(1) *Béatrix de Cusance*, par L. Pingaud. — *Le prince Charles-Henri de Vaudemont*, par le même. — Mémoires de la Société d'émulation du Doubs, années 1875 et 1878.

dans son testament, les fondations pieuses, et demanda pour son âme les prières des saintes femmes recueillies sous le cloître des Clarisses. Elle voulut être enterrée dans leur église, auprès de son aïeule, Béatrix de Vergy. Après sa mort, arrivée le 5 juin, on la revêtit de l'habit des Clarisses, selon son intention, et on la porta dans l'église de ces religieues, où elle devait être inhumée.

On peut voir aujourd'hui, près de Besançon, dans l'église du village de Saône, un grand tableau où sont représentés saint François d'Assise et sainte Claire, aux pieds de la Vierge reine. Ce tableau, orné des armes de Lorraine et de celles de la maison de Cusance, porte la date de 1663, qui est celle de la mort de Béatrix. Cette peinture a été faite pour l'église des Clarisses de Besançon, conformément aux dispositions testamentaires de la princesse, qui y est représentée sous l'habit de sainte Claire, sous lequel elle avait voulu mourir, « afin que, par la protection de cette grande sainte, » elle pût profiter des grâces accordées, au nom du séraphique saint François, à ceux qui décèdent dans son saint habit.

Parmi les tombes que renfermait l'église des Clarisses de Besançon, on remarqua longtemps celle de Béatrix, qui a disparu, comme tant d'autres, quand cette église fut démolie. En 1885, notre collègue, M. Jules Gauthier, a retrouvé cette dalle funéraire dans un bâtiment de l'hôpital Saint-Jacques. Il en a reproduit l'inscription dans les Mémoires de l'Académie (1886). On y donne à *très haute, très puissante et très illustre princesse Béatrix de Cusance*, le nom légitime d'*épouse de très haut, très puissant et très illustre prince Charles IV*. C'est qu'en effet ce mariage si singulier et si irrégulier de Béatrix et de Charles avait pu être régularisé *in extremis*, quelques jours avant la mort de la princesse, afin de mettre sa conscience en repos et de légitimer ses deux enfants.

La chronique franc-comtoise du XVIIIe siècle cite une

autre femme bien plus célèbre encore par ses aventures galantes. C'est Sophie de Ruffey, marquise de Monnier, qu'ont illustrée ses relations avec Mirabeau.

On sait combien la jeunesse de Mirabeau fut orageuse et ses passions désordonnées. En 1775, son père le fit enfermer au château de Joux, près de Pontarlier. Cette froide solitude devait irriter cet homme ardent, qui avait joui naguère du beau ciel de la Provence. C'était pour lui « un nid de hiboux égayé par quelques invalides. » Il put enfin obtenir de fréquenter librement la ville de Pontarlier. C'est là qu'il vit Sophie de Ruffey, l'enleva à son époux, le marquis de Monnier, se réfugia avec elle en Suisse, puis en Hollande, où la police française le fit saisir et transporter au donjon de Vincennes, tandis que Sophie était renfermée dans un couvent à Gien.

Le procès de Mirabeau devant le bailliage de Pontarlier et la cour de Besançon, les détails de sa fuite à l'étranger avec Mme de Monnier, sa condamnation à avoir la tête tranchée (en effigie) sur un échafaud, sa prison à Vincennes pendant quarante-deux mois, sa correspondance avec Sophie, les vicissitudes de cette épouse infidèle et sa triste fin, ont été longuement racontés par nos chroniqueurs (1).

Sophie acheva sa carrière comme la plupart des aventurières qui préfèrent le désordre au devoir. Enfermée dans un couvent de Gien, elle n'en sortit qu'après la mort de son époux, le marquis de Monnier. Sophie craignit de retourner auprès de sa famille. Elle resta à Gien, y eut encore des adorateurs, et s'attira de nouveaux orages et de nouvelles angoisses. On dit qu'alors, accablée sous le poids des ennuis, n'ayant pas la force de chercher des

---

(1) On peut voir : *Mirabeau et Mme de Monnier*, par H. Alviset, *Revue franc-comtoise* de 1844, p. 213. — *Mirabeau devant le bailliage de Pontarlier*, par M. J. Pothé, 1 vol. in-32, 1865. — *Mirabeau à Pontarlier*, par M. Leloir, 1 vol. in-8°. — *Lettres originales de Mirabeau*, 4 vol. in-12, 1792, etc.



consolations dans le repentir, elle songea au suicide. Un jour son domestique, pénétrant dans le cabinet voisin de la chambre de sa maîtresse, la trouva asphyxiée. C'était pendant l'hiver de 1789. D'autres prétendent, pour l'honneur de Sophie, que cette mort fut l'effet d'une imprudence. Son séducteur remportait alors ses plus beaux triomphes oratoires à la tribune nationale. Il devait bientôt mourir lui-même, le 2 avril 1791, après avoir, dit-on, prononcé ces paroles prophétiques : « J'emporte avec moi le deuil de la monarchie ; les factieux vont s'en partager les lambeaux. »

Nous ne pouvions passer sous silence les noms retentissants de ces deux femmes, quelque peu édifiante que leur vie ait été dans notre province. Mais combien d'autres, d'une renommée moins bruyante, offrent des traits vraiment consolants, des actes de vertu, de charité, de dévouement, tels qu'on aime à les voir dans celles que Dieu a établies pour être les modèles de la famille et de la société.

Plusieurs ont cultivé les arts et les lettres avec succès. Dans les monastères, quelques-unes ont poussé à la perfection cet art de l'enluminure dont on retrouve des chefs-d'œuvre dans les vieux manuscrits et dans les livres d'heures. On cite, dès le XIIIe siècle, une abbesse de Château-Chalon, Mahaut de Bourgogne, qui savait transcrire et embellir les manuscrits d'une main élégante.

Dom Grappin mentionne quelques femmes qui se sont distinguées dans les lettres. « Dans la liste, dit-il, des dames qui ont fait honneur à la Franche-Comté par la délicatesse de leur esprit, les mémoires des siècles derniers s'arrêtent principalement aux noms d'Alienore de Poitiers, de Nicole Bonvalot, épouse du chancelier de Granvelle, de Louise de Battefort, épouse de Jean Mouchet, de Caroline de la Baume, épouse de Fabio Visconti, et d'Antoinette de Montmartin, épouse de Jean de Poupet. Celle-ci joignait à une grande beauté beaucoup d'esprit, de talents, de grâces et de sagesse. Indépendamment de sa langue naturelle,

elle parlait très bien le toscan, l'allemand et le flamand. Mme de Poupet mourut en 1553, âgée seulement de vingt-neuf ans, fort regrettée de la cour de Bruxelles. Les poètes de cette cour et ceux du comté de Bourgogne jetèrent à l'envi des fleurs sur son tombeau, et payèrent ainsi le tribut d'éloges dus à sa mémoire. »

Au XVIIe siècle, le village de Vuillafans produisit plusieurs littérateurs de mérite, parmi lesquels se distinguait une femme qui figura dans la société des précieuses de cette époque. C'était Jeanne Bordey, issue d'une famille qui, dès le XVe siècle, remplissait des fonctions importantes dans la province. On sait quelle influence avait sur les beaux esprits de son temps Mlle Scudéri, si connue dans les lettres sous le nom de Sapho. Jeanne Bordey avait sa place dans cette société littéraire. Elle correspondait avec Sapho et avec beaucoup d'autres personnes illustres. Elle y portait le nom de « Belle Iris. » Elle mérita d'être célébrée par les poètes de son temps, et d'être louée par le « Journal des savants. » Mlle Scudéri lui consacra quelques vers pleins de grâce. Jeanne Bordey avait introduit dans cette société littéraire, sous le nom de « Clitandre, » un poète aimable qui était son cousin. Il se nommait Joseph Beauquier, et payait son tribut aux samedis de Sapho en y envoyant des poésies légères, dont plusieurs ont été imprimées. Jeanne Bordey épousa M. Chandiot, un des gouverneurs de Besançon, et mourut dans cette ville en 1737, à l'âge de quatre-vingt-deux ans. Ses lettres, restées manuscrites, étaient pleines de sentiment et de délicatesse.

Ces traditions littéraires ne sont pas perdues de nos jours, et à côté des femmes généreuses qui continuent, dans la province, les traditions de la charité et du dévouement, il y a encore des femmes d'esprit qui, dans les justes limites qui leur conviennent, enrichissent la littérature d'œuvres estimables où domine surtout, avec la délicatesse du style, l'inspiration morale et religieuse

LA

BIBLIOTHÈQUE D'UN AVOCAT BISONTIN

EN 1359

Par M. Jules GAUTHIER

MEMBRE RÉSIDANT

(Séance du 17 mai 1888.)

Dans les nombreux matériaux historiques que le moyen âge franc-comtois nous a laissés, il n'est pas de corporation qui tienne moins de place que celle des avocats. Cependant, dès le XIIIe siècle, les avocats paraissent autour des juridictions naissantes, se multiplient avec elles et voient grandir sans cesse leur nombre et leur influence, jusqu'au moment où le déclin de l'ancien régime leur assure, dans les assemblées politiques, le rôle prépondérant qu'ils gardent encore. Malgré leur savoir ou leur éloquence, tous ceux de nos avocats qui n'ont pas été rédacteurs de mémoires ou de traités juridiques, commentateurs de coutumes, compilateurs de jurisprudence ou finalement magistrats, n'ont eu qu'un renom éphémère, et c'est à peine si le nom des plus célèbres pourrait sortir de l'oubli. Plus on remonte, plus cette obscurité s'accroît; de là l'importance réelle d'un document qui nous fera connaître le niveau professionnel et l'état social d'un avocat bisontin au milieu du XIVe siècle.

On sait que dès cette époque Besançon, quoique ville impériale (lisez ville libre), était en fait la véritable tête du comté de Bourgogne, d'abord comme métropole ecclésiastique, comme centre populeux et commerçant, mais surtout comme centre judiciaire. L'autorité du parlement établi à Dole par les ducs de Bourgogne balança bientôt cette situation privilégiée, diminua peu à peu l'influence considérable du tribunal de l'officialité diocésaine, véritable parlement ecclésiastique siégeant à Besançon, et fit de Dole une capitale où fonctionnaient tous les rouages politiques et judiciaires. Les avocats dolois gagnèrent en réputation et en clientèle ce que perdirent les avocats bisontins, mais cette révolution, qui date des premières années du xve siècle, n'était point encore accomplie en 1359, au moment où l'official diocésain vint dresser en la rue Saint-Maurice de Besançon l'inventaire du mobilier d'un avocat, Pierre de la Borde.

Le légiste qui venait de mourir était un enfant de la cité où Guy de la Borde, vraisemblablement son père, exerçait en 1325 la profession de cordonnier. Mais quoique sorti d'une condition modeste, Pierre de la Borde s'était, par son savoir, élevé jusqu'à la fortune, si l'on en juge par le mobilier relativement luxueux et la bibliothèque bien garnie que ses exécuteurs testamentaires vinrent reconnaître et par les divers immeubles qu'il laissait à ses héritiers.

L'avocat bisontin possédait deux maisons : l'une, qu'il habitait, prenait jour dans la rue Saint-Maurice, et son pignon devait être planté sur l'emplacement de notre bibliothèque publique, car il était contigu à l'ancienne cure de Saint-Maurice ; la seconde, qu'il léguait à son neveu Jean de la Borde, côtoyait la première, mais ouvrait sur la Grande-Rue, vraisemblablement sur l'emplacement de la maison qui porte aujourd'hui le numéro 117. Des terres, des vignes, complétaient la fortune immobilière de Pierre de la Borde. Leur détail, ainsi que celui du mobilier du légiste, a été omis par le copiste auquel nous devons le texte de l'inventaire de 1359,

et qui s'est borné à détailler les bijoux ou objets précieux et les manuscrits de la bibliothèque. Mentionnons parmi les premiers bien des vêtements disparates : une aumusse, deux surplis et une chape (n° 40), héritage de quelque parent ecclésiastique, une cuirasse de fer, un casque et sa gorgerette, une ceinture de femme grosse (n° 19), un chapeau d'argent paré de pierres diverses et d'un ruban, et neuf cordelières ferrées d'argent, dont deux portent le nom caractéristique de « tire-manteau » (n° 15, 14, 9 et 10). Un coffret trouvé dans une arche au chevet du lit du défunt contenait en pièces d'or ou d'argent une somme assez ronde : 41 florins d'or de Florence ; 78 gros et 4 sous tournois d'argent, 200 gros tournois en monnaie d'argent ou de billon de divers pays. Enfin sept tasses d'argent ou d'argent doré, douze cuillers d'argent, sept anneaux d'or enchâssant des pierres gravées (dont une à l'aigle), et un anneau d'argent, constituaient l'argenterie, assez honnête pour un modeste bourgeois.

Si la maison de Pierre de la Borde semble bien garnie, sa bibliothèque l'est encore mieux. Dix-huit manuscrits la composent (n°s 21-38). C'est d'abord toute la législation justinienne, le Code, le Digeste nouveau et ancien, l'Infortiat, qui suffisent à prouver, contrairement à certaines assertions, que le droit romain gardait au comté de Bourgogne, à la veille de la rédaction des coutumes et malgré la coexistence de nombre d'usages germains, toute son influence. Ces lois de Justinien, d'ailleurs, sont la base et le complément naturels de la législation canonique dont Pierre de la Borde possède les recueils et les traités essentiels, rangés sur les mêmes rayons ou plus probablement dans le même coffre que la législation des empereurs. Le Décret de Gratien, les Décrétales, les Clémentines, le livre de Sexte, quatre Sommes de droit canon, entre autres la Somme de Jean de Blanosque, constituent un arsenal de textes des plus complets. La partie littéraire ou plutôt

pieuse de la bibliothèque est des plus médiocres. Un commentaire de saint Jérôme sur le Livre de Josué, une Vie d'or, enfin un bréviaire entier. Une pareille réunion de livres était chose rare au xiv[e] siècle, chez un particulier; bien des abbayes ou des chapitres comtois n'en possédaient pas plus que maître Pierre de la Borde, et cinquante ans plus tard, la bibliothèque formée par le roi de France Charles V atteignait à peine le chiffre de douze cents volumes. Quoi qu'il en soit, nous avons dans cet inventaire de 1359 un indice précieux sur l'instruction professionnelle des avocats formés autour de notre officialité diocésaine et sur les sources auxquelles ils puisaient leur savoir (1). Ce n'est pas le seul document que nous fournissent les débris des archives de l'officialité sur les avocats bisontins du xiv[e] siècle. Il nous fait connaître, parmi les contemporains de Pierre de la Borde, nombre de juristes inscrits et plaidant au même barreau. Parmi eux, je citerai seulement quelques noms : Guillaume de Sancey, avocat, 1327 ; Jean de Berne, Guillaume de Belvoir, 1343-1349 ; Jean de Sancey, 1358; Jean Thomassin, 1362 ; Vaucher Gaillard, 1374-1390; Jean de Dole (gendre du précédent), 1391 ; Pierre de la Ferté, tout à la fois notaire et avocat, 1389 ; Pierre Malmissert, 1399, et Jean Malmissert (son petit-fils), 1448 ; Jean Tarrevelet, 1456-1475; Jean d'Aigremont, 1463 (2), etc. Retenons de cette liste deux faits seulement, c'est que la plupart des avocats du barreau bisontin étaient gradués en droit civil et canon, et que quelques-uns cumulaient l'office de notaire avec la profession d'avocat.

---

(1) Le niveau professionnel des médecins bisontins du temps était sans doute à la même hauteur que celui des avocats; pour l'établir, rien ne serait plus curieux que le testament du médecin Jean des Boucheries (ou dom Maisel, *de Macellis*), léguant ses livres aux Cordeliers de Besançon, 1349 (n° 5048 des testaments de l'officialité).

(2) Tables des testaments de l'officialité dressées par dom Berthod. (Coll. Droz des Villars.)

Pour en revenir à Pierre de la Borde, qui n'avait laissé d'autres héritiers que des neveux (1), constatons, en finissant, que sa famille, après avoir rempli d'honorables fonctions de notaires, de magistrats, de secrétaires des ducs de Bourgogne (2), de cogouverneurs de Besançon, après s'être alliée aux Bonvalot (3) et avoir, de ce chef, cousiné avec le chancelier et le cardinal de Granvelle (4), continua à habiter la vieille maison de la rue Saint-Maurice, jusqu'à son extinction au début du XVIII[e] siècle, et qu'on voyait encore, il y a cent ans, dans l'église Saint-Maurice, deux inscriptions tumulaires qui rappelaient son souvenir (5).

---

(1) V. la pièce justificative n° II.

(2) Pièce justificative n° III.

(3) Perrin de la Borde épousa, en 1427, Guillemette Bonvalot, grand'tante de Nicole Bonvalot, mère du cardinal.

(4) Pièce justificative n° IV.

(5) Pièce justificative n° V.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I. — *Inventaire du mobilier et des livres de Pierre de La Borde, avocat à l'officialité de Besançon, 9 septembre 1359.*

In nomine Domini, amen. Anno ejusdem millesimo tercentesimo quinquagesimo nono, die lune post festum Nativitatis beate Marie virginis (ad quam diem coram nobis officiali curie Bisuntine, tanquam juridice competenti, citati erant legitime), coram nobis, hora prima, precise et in generali, ad instantiam dominorum Hugonis de Monasterio presbiteri, Petri de Borda et Jaquini de Orgeleto, civium Bisuntinorum, executorum testamenti quondam discreti viri magistri Petri de Borda defuncti, et heredum ejusdem magistri Petri omnes illi et ille qui suam crederent visuri et audituri susceptionem et consummationem inventarii bonorum et rerum que remanserunt a predicto magistro Petro defuncto, quas, dictis die et hora, dicti executores et heredes facere intendebant via juris coram nobis, quod justitie et expostulant vel exponunt in quodam citatorio supplici confecto a nobis emanato : coram nobis exhibito et competenter executo continetur. Ipsa die, dictis dominis Hugone, Petro et Jaquino executoribus heredibus predictis in jure et judicio coram nobis personaliter comparentibus, nemine alio opponente qui premissis se vellet opponere, seu etiam.... quoquomodo volente, unde executores et heredes ut dicebant secundum leges et sanctissimas sanctiones seu constitutiones consulere et imprudentie laqueos evitare ut, tanquam executores dicti testamenti et heredes dicti magistri Petri defuncti, valerent bona que remanserunt a dicto magistro Petro defuncto apprehendere, tractare ac legitime administrare ad opus executionis testamenti ipsius magistri Petri, ipsorumque et aliorum quos presens tangit negotium vel tangere potest in futurum; venerabili signo sancte Crucis.... adhibitaque omni solemnitate juris (que debet et consuevit in talibus adhiberi), inventarium de bonis dicti magistri Petri defuncti que ad ipsorum devenerunt notitiam fecerunt prout et potuerunt, ut dicebant in hunc modum, etc.

Nos Hugo, Petrus et Jaquinus, executores predicti testamenti

ipsius Petri defuncti ac heredes ejusdem invenimus ac confitemur invenisse in predictis bonis que ab ipso magistro Petro defuncto remanserunt :

1. Quandam domum sitam in vico sancti Mauritii Bisuntini quam ipse magister Petrus inhabitabat juxta domum Petri de Calvomonte, clerico, notario, cive Bisuntino.

2. *Item*. Quandam aliam domum contiguam cum quodam horto seu casali sitis juxta domum curati ecclesie sancti Mauritii Bisuntini una cum hortis, virgultis et casalibus sitis retro et prope domos predictas.

3. *Item*. Vineam en l'Euillet, etc.

4. *Item*. Aliam vineam, etc.

5. *Item*. Invenimus in eadem domo quam inhabitabat quamdam archam prope lectum suum, in qua quidem archa erat quoddam.... in quo.... invenimus XLI florenos de Florentia in florenis; *item* LXXVIII grossos turonenses argenteos in grossis; *item* quattuor solidos grossorum turonensium argenteorum in moneta engrongnarum; *item* in diversis monetis valorem centum grossorum turonensium argenteorum; *item* [diversas species] argenteas valoris centum grossorum turonensium argenteorum.

6. *Item*. Quandam lapidem rubeam ad aquilam figuratam vel signatam, in sede auri locatam deinsuper, in valorem VIII grossorum turonensium argenteorum.

7. *Item*. Sex annulos auri cum lapidibus diversis valore IIII^or florenorum de Florentia.

8. *Item*. Unum annulum argenteum de valore II grossorum Turonensium argenti.

9. *Item*. Duas corrigias de serico ferratas de argento valore IIII^or florenorum de Florentia.

10. *Item*. Duas alias corrigias de serico in aliquibus locis fractas nuncupatas « turremante » valore II florenorum de Florentia.

11. *Item*. Sex cochlearia argentea pignorata ut dicitur pro uno floreno.

12. *Item*. IIII^or cochlearia argentea valore V solidorum stephaniensium.

13. *Item*. Unum cochlear argenteum pignoratum ut dicitur valore C grossorum turonensium argenteorum.

14. *Item*. Unam corrigiam de serico ferratam de argento deaurato et unum [cochlear] de argento deaurato pignorati ut dicitur pro octo florenis.

15. *Item*. Duos scyphos argenti, IIII^or corrigias de serico ferratas de argento, novem cochlearia argenti et unum capellum argenti

paratum et ornatum diversis lapidibus cum quodam rubano serico, pignorati, ut dicitur, pro XIIII florenis de Florentia.

16. *Item.* IIII^or^ cyphos argenteos valore XVIII florenorum de Florentia.

17. *Item.* Unum cyphum argenti deauratum minimum(?) valoris V florenorum de Florentia.

18. *Item.* Quandam.... pignoratam pro CLXV florenis.

19. *Item.* Unam loricam ferream, unam [galeam] cum gorgetis pendentibus, unam parvam.... et unum pulvinale plumeos, unam enlemiam ad usum mulieris in puerperio, pignoratas ut dicitur pro II florenis et VIII grossis.

20. *Item.* Alia tria.... pignorata pro II florenis et VIII grossis.

21. *Item.* Unum Codicem qui incipit in secunda lignea : « Regenda » et finit in ultima linea : « Virum, » sub pretio XV florenorum de Florentia.

22. *Item.* Digestum novum, quod incipit in prima linea secunde colone « Pro ripare » et finit in eadem colona : « Celsus dandam, » valoris XII florenorum de Florentia.

23. *Item.* Digestum vetus, quod incipit in secunda linea secunde colone « Nostre compositionis, » et finit in eadem colona : « Item eis, » valoris octo florenorum de Florentia.

24. *Item.* Infortiatum, quod incipit in tertia linea prime colone : « Et ubique precipua, » et finit in secunda linea ejusdem colone : « Utrum sic ac, » pretio IIII^or^ florenorum.

25. *Item.* Unum parvum volumen, quod incipit in II^a^ linea IIe colone, « Barbarice gentes, » et finit in ultima linea ejusdem colone : « Contingebat ut, » valoris X florenorum.

26. *Item.* Decretum, quod incipit in I^a^ linea IIe colone : « Dicitur admisisse » et finit in ultima linea ejusdem colone : « De his etiam que, » pretio sex florenorum de Florentia.

27. *Item.* Quasdam decretales, que incipiunt in II^a^ linea IIe colone : « Via declarentur, » et finiunt in ultima linea ejusdem colone : « Ex Maria Sex, » valoris sex florenorum.

28. *Item.* Quasdam alias decretales, que incipiunt in I^a^ linea IIe colone : « Caute per dilectum, » et finiunt in penultima linea ejusdem colone : « Spiritualium, » pretio quatuor florenorum de Florentia.

29. *Item.* Clementinas, que incipiunt in II^a^ linea IIe colone : « Eidem.... » et finiunt in ultima linea : « .... et da, » valoris centum florenorum de Florentia.

30. *Item.* Sextum [librum] Decretalium cum appendicibus.... ....orie et Archidiaconi et Joannis.... Incipit in I^a^ linea I^e^ colone :

« [Sacrosancte] Romane, » et finit in ultima linea ejusdem colone : « Et personarum, » valoris octo florenorum.

31. *Item.* Quandam Summam, continentem Causum decretorum que incipit in 1ª linea : « Quoniam, » et finit in ultima linea ejusdem colone : « Usu » et pretio sex grossorum.

32. *Item.* Quandam « Summam, » que incipit in 1ª linea : « Ad honorem Omnipotentis Dei, » pretio IIIIor grossorum.

33. *Item.* « Tertium sexti libri Decretalium, » quod incipit in 1ª linea IIe colone : lite quotidie, pretio IIIIor grossorum turonensium argenti.

34. *Item.* « Summam Joannis de Blanosco super CCCC libellos, » que incipit in IIª linea IIe colone : sic effecit Deus, pretio unius floreni.

35. *Item.* Quandam « Summam de Casibus decretalium » que incipit in 1ª linea IIe colone : quivis vocula, valoris VIII florenorum de Florentia.

36. *Item.* « Jeronimum super Josue propheta, » pretio unius floreni de Florentia.

37. *Item.* « Vitam Auream, » valoris IIIIor florenorum de Florentia.

38. *Item.* Unum « Breviarium integrum, » valoris XIIII florenorum de Florentia.

39. *Item.* Plura hic non enarrata brevitatis causa valoris XXXIIII florenorum cum dimidio et CCII grossorum.

40. *Item.* Unam amuciam, duo supercilia et unam cappam magnam valoris unius floreni de Florentia.

41. *Item.* Unum valet .... unum sesum .... unum .... unum par gantium .... unum baculum .... valoris .... de Florentia. Item [plura alia mobilia estimata] propter brevitatem [ad totalem valorem] XXXVIII florenorum de Florentia.

42. *Item.* Litteras acquisitionis annui census octo grossorum et aliorum multorum hereditariorum, etc. Sequitur super omnibus his interpositio decreti domini officialis, signatura et sigillum.... »

(La copie de l'inventaire s'arrête ici en supprimant les formules finales et en résumant les chiffres d'estimation dans ces termes : « Le total de l'estimation des meubles contenus au présent inventaire se monte à 564 florins et demi 853 gros tournois et 13 sols estevenans. »)

(Copie de 1700 sur papier. E. *La Borde*. Arch. du Doubs.)

II. — *Pierre de la Borde vend à Hugues, fils de Jean de Mouthier, une cense de 40 sous (au capital de 40 florins) assignée sur sa maison de la Grande-Rue de Besançon, provenant de la succession de son oncle, l'avocat Pierre de la Borde* (août 1360).

Nos officialis curie Bisuntine notum facimus universis quod coram Joanne Lambelineti, de Luxovio, et Jacquemino Froilleti, de Orgeleto, notarii curie Bisuntine jurati, mandati nostri, quibus et eorum cuilibet quantum ad hoc et majores vices nostras commisimus et committimus per presentes litteras et eisdem fidem super hoc plenariam adhibemus propter hoc in jure coram dictis mandatis nostris personaliter constitutus et ad hoc specialiter veniens Petrus de Borda, civis Bisuntinus, pro urgenti necessitate et evidenti utilitate vendidit, cessit, etc., Hugoni de Monasterio, filio Joannis de Monasterio, presbytero civi Bisuntino presenti, ementi, etc., censam quadraginta solidorum stephaniensium annui et perpetui redditus pro pretio quadraginta florenorum de Florentia, etc. Quam quidem censam assignavit et assignat, etc., super quandam domum ipsius venditoris que sibi devenit ratione successionis dicti magistri Petri de Borda, olim advocati in curia Bisuntina, sitam in magno vico Bisuntino, in parochiatu ecclesie sancti Mauritii, juxta domum, etc., que quondam fuit dicti magistri Petri de Borda ex una, et mansum quem acquisivit à Guidone Gaillardi et nunc tenet Joannes de Borda, clericus nepos dicti magistri Petri ex altera, etc.

In cujus rei testimonium sigillum curie Bisuntine ad requisitionem dicti venditoris et ad relationem dictorum mandatorum nostrorum nobis factam fide dignam presentibus litteris duximus apponendum.

Datum idus augusti anno Domini millesimo trecentesimo sexagesimo.

Signatum Jacqueminus Froilleti, de Orgeleto, *et infra.* Ita est Joannes Lambelineti, de Luxovio, *et sigillatum.*

(Copie de 1700. *De la Borde.* Arch. du Doubs.)

III. — *Commission de secrétaire donnée par Charles le Téméraire à Jean de la Borde, de Besançon,* février 1473.

Charles, par la grâce de Dieu duc et comte de Bourgongne, de Lothier, de Brabant, de Lembourg, de Lucenbourg, comte de Flandres, d'Artois, de Bourgoingne, palatin de Hainnaut, de Hollande, de Zellande et de Namur, marquis du S[t] Empire, seigneur de Frise, de Salins et de Malines.

A tous ceulx qui ces présentes lettres verront, salut. Sçavoir faisons que pour le bon rapport et tesmoignaige que fait nous a esté de la personne de Jehan de la Borde d'iceluy confians a plain en la loyaulté, discrétion, prudence et bonne vie, avons aujourd'huy retenu et retenons par ces présentes en nostre secrétaire, aux honneurs, drois, prouffitz, prérogatives, franchises et liberté accoutumées et qui y appartiennent, dont ledit maître Jean de la Borde sera tenu de faire le serment à ce pertinent ez mains de nostre très chier et féal chevalier et chancelier le seigneur de Taillans et du Liz que à ce commettons par cesdictes présentes. Si donnons en mandement à iceluy nostre chancelier et à tous autres cui ce peut et pourra touchier et regarder que iceluy serment fait par ledict Jean de la Borde, comme dit est, ilz le fassent, souffrent et laissent dudict état et office de nostre secretaire ensemble des honneurs, drois, fruits, prouffits, émolumans, prérogatives, franchises et libertés dessusdites, plainnement et paisiblement jouir et uzer ainsy et comme nos autres secrétaires de semblable état et retenue, sans luy y faire aucun détourbier ou empeschement au contraire, car ainsy luy plait il estre fait.

En temoignaige de ce nous avons fait mettre nostre seel à ces presentes lectres données en nostre chatel de Gerbliet le
jour de feuvrier l'an de grace mil quatre cens soixante et douze.

Signé sur le repli : Par monseigneur le duc S. Foulon.

(Copie de 1700. E. *La Borde.* Arch. du Doubs).

IV. — *Lettre du cardinal de Granvelle adressée à son cousin, François de la Borde, docteur ès droits, publicateur des testaments en la cour de l'officialité de Besançon* (9 août 1584).

A Monsieur le docteur de la Borde, mon bon amy, à Besançon.

Monsieur le docteur,

J'ay receu votre lettre du 12 de juillet et veu ce que vous m'écrivez de la postulation qu'ont fait messieurs du Chapitre de Besançon de ma personne à l'archevesché, à quoy veritablement je n'aspirais tant pour mon insuffisance que pour l'empeschement de l'aage et d'autres affaires, ayant pour les mesmes causes renoncé librement et franchement et sans rien retenir l'archevesché de Malines qu'est meilleur (?) des Pays d'Embas, estimant toutefoys beaucoup l'honneur que en ce lesdits sieurs [du Chapitre me font estre au dessus de] mes mérites.... pour autres considerations [a ce me meuvans je] suis resolu a [accepter.... je le treuve bien [confirmé par la] congratulation que vous me faittes de ladicte postulation et l'ouffre de

votre service en quoy j'aviseray ce que l'occasion pourra porter. Me souvenant fort bien de l'affection et amitié que moy et les miens avons toujours treuvés a votre maison ny ay oblyé le parantaige duquel nous nous attouchons, vous priant de faire mes affectueuses recommandations à mademoiselle votre mère, comme je me recommande aussy à votre bonne souvenance, priant le Créateur qui vous doint l'accomplissement de vos désirs.

De Madrid, ce 9e d'aout 1584.

Votre bon amy ANTOINE, cardinal de Granvelle.

(Copie de 1700. E. *La Borde.* Arch. du Doubs).

V. — *Certificat du P. André de Saint-Nicolas, prieur des Carmes de Besançon, portant relevé des tombes d'Huguenin de la Borde et de sa femme Jeanne Merceret* (14 septembre et 28 décembre 1519), *et de Jean de la Borde et de Jeannette de Buz, leurs fils et bru* (21 mai 1583, 10 février 1585), *dans l'église Saint-Maurice de Besançon.*

Je soussigné frère André, prieur du couvent des religieux [Carmes de l'ancienne] observance, fondé à Besançon, certifie que ce jourdhuy [dix septieme de juin, l'an] courant seize [cent quatre-vingt-dix-sept], à la requisition du sieur Guillaume [de la Borde, avocat en parlement de ladite ville, avons] extrait fidellement et de lettre à autre les épitaphes ou inscriptions étans sur une tombe de pierre qui est en l'église de Saint Mauris dudit Besançon, au devant et proche le balustre du grand autel du côté de l'évangile et sont telles que s'ensuivent :

« Cy gisent noble homme Huguenin de la Borde de son vivant citoyen de Besançon, et demoiselle Jehanne Merceret sa femme qu'ils trespassarent assavoir ledit Huguenin le 28 décembre et ladite damoiselle le 14 septembre 1519. Et Jehan de la Borde leur fils et Jehannette de Butz sa femme qu'ils trespassarent assavoir ledit Jehan [le] 21 may 1583 et ladite le 10 feuvrier 1585. Dieu hait leurs ames. Amen. »

(Aux quatre angles de la tombe sont insculpés quatre écussons, le premier chargé d'un arbre, le second party en premier d'un arbre, et au second de deux perroquets contournés et abbecqués [Merceret], le troisième est chargé d'un arbre ainsy que le premier, [le quatrième] est parti en premier de l'arbre et en second de deux chevrons accompagnés de.... qui est de Butz en [....]).

En foy de quoy j'ai signé à Besançon les an et jour que dessus.

Signé : F. André, ex-provincial et prieur des Carmes.

(Copie de 1700. E. *La Borde.* Arch. du Doubs.)

LETTRES

DE WEISS A CH. NODIER

(Suite et fin)

PUBLIÉES

Par M. Léonce PINGAUD

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

LIX (1)

2 août 1832.

MON CHER AMI,

Tu sais que Mme Suard a fait à l'Académie de Besançon un legs de 1,500 francs, qui doivent être donnés pendant trois ans à un jeune homme né dans le département du Doubs, sans fortune, et dont les talents promettraient un jour au pays un sujet distingué. D'après mes conseils, Fallot s'est mis sur les rangs. La commission chargée d'examiner les titres des candidats l'a placé en tête de la liste; mais ce pauvre Fallot n'a que moi pour solliciter en sa faveur, tandis que les autres concurrents ont ici leurs parents et leurs amis, qui ne négligent rien pour capter d'avance les suffrages des académiciens. J'ai donc besoin de toi pour m'aider dans cette œuvre de justice; car Fallot est évidemment, et toute amitié à part, le seul des aspirants à la pension qui puisse répondre aux

---

(1) Suit la lettre CXVII de Nodier (Rec. Estignard, p. 255.)

vues de la fondatrice. Parmi nos antagonistes, celui que je redoute le plus, parce que son exemple ne peut manquer d'entraîner plusieurs de nos confrères, c'est le président Trémolières, qui ne connaît pas Fallot, et qui donnera sa voix, j'en suis sûr, à celui des candidats dont il connaîtra la famille, pourvu qu'il ait une conduite exempte de reproches, et tant soit peu d'aptitude à devenir un médiocre avocat. Mais je sais que tu as la plus grande influence sur notre ami Trémolières, et que tu es capable de le faire revenir de toutes les déterminations qu'il peut avoir déjà prises. Il faut donc que tu lui écrives une de ces lettres comme tu les sais faire, dans laquelle tu lui diras ce que tu penses de Fallot, de ses dispositions et de son caractère; mais il n'y a pas de temps à perdre. L'élection doit avoir lieu du 15 au 20 de ce mois. Si tu fais cette démarche, comme je n'en doute pas, ce pauvre Fallot te devra tout son avenir. Pour lui, trois ans passés à Paris dans les écoles et dans les bibliothèques, sans inquiétude sur ses besoins, il y a là de quoi le rendre un savant consommé. A tout ce que tu sais déjà de son caractère si doux, si noble, si patient, je pourrais ajouter des traits de générosité, de dévouement, de grandeur d'âme, qui redoubleraient l'attachement que tu portes à ce jeune homme si digne d'un meilleur sort. En vérité, je suis tenté de dire comme la plupart des candidats dans leurs demandes à l'Académie : Si Mme Suard avait connu Fallot, elle l'aurait désigné pour jouir le premier de son bienfait : mais non, ce n'est point un secours passager qu'elle lui aurait accordé, mais une pension viagère.

La bonne et charmante lettre que tu m'as écrite l'autre jour veut une réponse prompte. Elle a vivement excité ma sympathie et ma curiosité, et j'attends avec bien de l'impatience l'article que tu dois faire insérer dans la *Revue de Paris*. Aussitôt que je l'aurai lu, ma réponse ne se fera pas attendre. Tu peux déjà la deviner; car c'est la première fois que nous ne serions pas d'accord sur un point de quelque importance.

Relis mon article *Woeriot*, et tu te convaincras que je n'ai jamais eu la prétention de faire ce graveur Franc-Comtois. J'ai dit seulement qu'il n'était point né à Bar-le-Duc, comme le prétendent les bibliographes, mais à Bouzy, village de Lorraine, dont était seigneur M. de Bouzy, que tu as connu, beau-frère de M. de Scey. Je te fais mon compliment sur l'acquisition des *Cent Emblèmes* de Georgette de Montenay. C'est un beau livre et qui n'est pas commun. Cependant notre bibliothèque en possède un exemplaire dans la première reliure, mais en assez mauvais état. J'aurais cru qu'on devait trouver en ce moment beaucoup de livres rares sur les quais;

mais Fallot, qui a la complaisance de les explorer pour moi, me mande qu'on y voit des livres nouveaux, mais des curieux, absolument rien. On va vendre ici dans quelques mois une bibliothèque où il se trouvera peut-être quelques livres qui te conviendraient. C'est celle de l'avocat Gaudy, que tu as dû voir dans les ventes, quand nous commencions à les fréquenter, et que tu te rappelleras tout de suite, car ta mémoire ne laisse rien échapper. L'avocat Gaudy est mort depuis dix ans, laissant un fils qui vient de mourir avec sa femme, l'un et l'autre dans moins d'une semaine. Toute la fortune de cette famille, qui est considérable, repose maintenant sur la tête d'un enfant de deux ou trois mois. La bibliothèque doit être superbe ; je t'en enverrai le catalogue, et je me chargerai de tes commissions, que je ferai plus exactement que toi les miennes. Je t'avais prié de souscrire pour moi à la nouvelle édition de tes romans. L'as-tu fait? Dis.

Mes tendresses aux habitants de l'Arsenal. Mille choses au cher Soulié, dont la santé m'a donné des inquiétudes.

Je t'embrasse en frère.

LX

17 février 1833.

Mon cher ami,

Tu ne veux donc pas me donner de tes nouvelles? Autrefois, j'en avais par les journaux : mais je ne les lis plus maintenant, de sorte que je ne sais pas un mot de ce que tu fais ni ce que tu deviens. J'ai payé depuis longtemps à Techener l'exemplaire que tu as bien voulu me céder à moitié prix, pour notre bibliothèque, des *Champignons* du docteur Roquet. Je lui ai payé en même temps la traduction de la *Jérusalem délivrée*. Ainsi c'est une affaire terminée.

Crozet m'a mandé, il y a quelques jours, qu'il t'avait remis de ma part, comme souvenir de notre bonne et vieille amitié, un bouquin comme tu les aimes, bien propre, bien net, bien conditionné. Je souhaite que tu l'aies trouvé digne de figurer dans ta belle armoire, et qu'en le parcourant quelquefois, tu te rappelles celui qui n'a jamais passé un jour de sa vie sans songer à toi et sans regretter le peu d'instants que nous avons passés ensemble.

M. Dugrail t'a fait passer par la poste deux exemplaires de son recueil de poésies, en te priant de le faire annoncer dans quelques-

uns des journaux que tu as à ta disposition. Tu ne lui as pas répondu, cela ne le surprend pas; mais il tient beaucoup à ce que tu dises quelque chose de son livre. Il vient de terminer un drame qu'il destine au Théâtre-Français. J'ai écrit au baron pour le prier d'accorder à notre jeune compatriote une lecture de sa pièce. Le baron ne m'a pas répondu. Si c'est comme cela que vous traitez vos amis de province, comment agissez-vous donc avec les indifférents?

Tu sais ou tu ne sais pas que le génie militaire vient de faire abattre le clocher de Saint-Paul, malgré les représentations et les prières du préfet, de la mairie, de l'archevêque, de l'Académie, etc. Pour cette fois, tout le monde était d'accord. Le clocher abattu, nous avons décidé que nous le ferions relever dans la cour de la bibliothèque. Une souscription est ouverte, et je désire que ton nom figure dans la liste des souscripteurs. Ecris-moi donc un billet qu'on puisse imprimer dans nos journaux. Quant à l'argent, je me charge de le donner en ton nom. C'est un moyen d'attirer un grand nombre de souscripteurs qui cesseront de voir avec indifférence la réérection d'un monument dont tu t'occupes à cent lieues de distance.

Nous avons aussi l'intention de fonder une Société franc-comtoise des amis des arts. Il nous faudrait pour commencer deux cents souscripteurs à 25 fr. par an. Les trouverons-nous? Je crois que oui, si tu veux t'en mêler. Il suffirait pour cela que tu fisses un ou deux articles sur l'utilité de cet établissement. Un mot de toi produirait plus d'effet que tout ce que je dirais dans un an. Tu n'imagines pas l'ascendant que tu aurais ici sur les hommes de toutes les opinions. C'est toujours la même chose: *Laudantur ubi non sunt.*

Nous avons eu le malheur de perdre ces jours derniers notre excellent archevêque, M. de Rohan. Personne aujourd'hui n'oserait en dire du mal à Besançon; les patriotes mêmes qui lui ont donné, l'année dernière, le charivari pendant trois jours, sont les premiers à convenir qu'il avait d'excellentes qualités. Les fondations qu'il a faites par son testament doivent rendre à jamais son nom recommandable dans la Franche-Comté. Il lègue 4,000 fr. de rente pour l'entretien d'une maîtrise, 6,000 pour faire continuer leurs études aux jeunes ecclésiastiques du diocèse qui annoncent des dispositions remarquables. Il donne à son chapitre sa chapelle particulière, estimée plus de 150,000 fr., et tout ce qui lui appartient dans l'église, la croix, les chandeliers du maître-autel, etc. Son intention était de donner à la ville ses tableaux. Il l'a dit à M. Bretillot père;

mais la maladie a été si courte qu'il n'a pas eu le temps de faire un codicille.

Quel sera son successeur? Je n'en sais rien, ni toi non plus. Ce ne serait pas, ce me semble, une chose indifférente que de nous envoyer un prélat qui pût continuer l'œuvre entreprise par M. de Rohan. Les députés doivent avoir quelque influence sur ce choix. Parles-en donc à Jouffroy, à Clément.

Donne-moi des nouvelles de ta femme, de Marie et de Jules, de Fanny et de ta nièce. Fais-leur à tous mes amitiés; mais ne me néglige pas aussi longtemps. Voilà encore un hiver de passé; mais il ne doit pas y en avoir beaucoup à la suite.

Je t'embrasse de cœur.

LXI (1)

25 mars 1833.

Mon cher ami,

Pose la plume un moment pour m'écouter. Curasson et Pertusier se proposent de fonder un nouveau journal dont le but serait de calmer l'irritation des esprits, que les feuilles de Paris n'entretiennent que trop bien, et de défendre les intérêts de la province, toujours sacrifiés à ceux de la capitale. Les fonds nécessaires sont faits par des actionnaires dont tu as pu lire les noms dans le *Patriote*, si tu lis le *Patriote*, ce que je ne crois pas, car tu n'as pas de temps à perdre. Il ne manque plus qu'un rédacteur en chef, et Pertusier m'a prié avec tant d'instance de t'en demander un, que je n'ai pas pu m'y refuser. Il ne signerait pas le journal, et par conséquent ne serait passible ni d'amende ni de prison. On lui assurerait 2,000 fr. par an, plus une part notable dans les bénéfices. Si tu connais un jeune homme à qui ces propositions puissent convenir, mets-le en rapport avec Pertusier ou Curasson, car je ne suis pour rien dans toute cette affaire, et je serais même très fâché que l'on sût que je m'en suis mêlé. Ainsi je te prie de me garder le secret. Il y a dix ans que je ne me mêle plus de politique. J'ai renoncé même à la lecture des journaux les plus innocents. Aussi

(1) Précède, ainsi que la suivante, la lettre CXXI de Nodier. (Rec. Estignard, p. 266.)

je ne sais pas un mot de ce qui se passe dans le monde, et je ne m'en trouve pas plus mal. Je souhaite à mes chers et bons compatriotes un peu plus de raison, et j'espère que cela pourra bien arriver dans quelques siècles. J'avais d'abord eu l'intention d'écrire à Merle pour lui demander un rédacteur, mais je ne le connais pas assez pour lui faire une pareille ouverture. Si tu n'as pas un sujet sous la main, tu pourrais lui en parler. Il doit connaître à fond tous ceux qui dans Paris écrivent dans les journaux.

Il y a bien longtemps, mon cher ami, que tu ne m'as donné de tes nouvelles. Je t'ai écrit il y a un mois par le jeune de Vaulchier, qui se propose de passer une partie de l'été à Paris pour suivre les cours du Collège de France et faire connaissance avec les gens de lettres. Il était porteur d'un recueil de nouvelles qu'il se proposait de faire imprimer. J'ignore ce qu'il en est advenu. Je ne connais pas ces nouvelles, mais je sais qu'elles ne sont pas toutes de Louis. Il y en a une au moins d'Albert de Circourt et une autre de Dugrail, l'auteur de *Plus deuil que joie.*

Dugrail, qui a de l'esprit, de l'imagination et de l'originalité, a fait un drame qu'il destine au Thâtre-Français. J'ai écrit au baron pour le prier d'en autoriser la lecture ; mais j'en ai été pour ma peine, il n'a pas daigné me répondre un mot.

Malgré mes demandes réitérées à Fallot et à Mme Porquet, je n'ai pas encore pu obtenir la suite de tes œuvres ; je n'ai que les quatre premiers volumes. Fallot m'avait promis le troisième volume de tes *Souvenirs ;* il devait me le remettre à mon premier voyage à Paris. J'ai été à Paris, il ne me l'a pas donné ; je le lui ai réclamé depuis, il ne me l'a pas envoyé.

Si tu me réponds, tu me ferais plaisir de me dire ce que tu penses, de toi à moi, de la pièce de Victor : *Le Roi s'amuse.* Je l'ai lue ; mais comme je ne lis pas les journaux, je ne sais pas ce qu'en ont dit les juges-nés de toute œuvre littéraire, et je n'ose pas m'en rapporter à moi. Je ne connais pas même *Lucrèce Borgia*, mais j'en ai entendu parler à Dusillet, et si ce qu'il m'en dit est vrai, je m'étonne que la représentation en ait été permise.

Le *Bibliologue* de Quérard annonce la prochaine publication de ton *Histoire des Girondins.* C'est un livre que j'attends avec bien de l'impatience. As-tu terminé ton travail sur le Dictionnaire de Boiste ? Il me tarde d'apprendre que tu en es débarrassé.

J'ai remboursé ce que je te devais à Techener, il y a bien longtemps ; tu me ferais plaisir de me mander s'il t'a payé. J'ai voulu te causer une petite surprise en priant Crozet de te remettre de ma part un joli volume la veille du jour de l'an. As-tu été content du

choix de Crozet? L'automne prochain aurai-je le plaisir de voir le volume dans tes *dilecta*?

Flavien est à Rome depuis six semaines; je l'engage beaucoup à n'en pas repartir avant Pâques, afin de voir les cérémonies de la semaine sainte dans la chapelle papale; mais il est pressé d'aller à Naples et en Sicile, pour pouvoir être de retour à Rome avant les grandes chaleurs. Il vient de m'écrire une lettre de seize pages dans laquelle il me rend compte de l'emploi de ses journées, de ses remarques, de ses observations, de l'impression que l'aspect de Rome a faite sur lui. En apercevant le dôme de Saint-Pierre, il a pleuré sans pouvoir deviner la cause de cet attendrissement. Il prétend que l'Italie ne commence qu'à Rome; que dans le Piémont, le Milanais, la Toscane et même dans les grandes villes des Légations, il ne s'apercevait qu'il n'était plus en France qu'au langage des habitants, mais que leurs manières et leurs opinions sont toutes françaises. Il en aura bien long à nous raconter quand nous nous retrouverons tous les trois au *Veau qui tette*, ou dans quelque restaurant de ton choix. C'est un excellent garçon que Flavien, et tu dois beaucoup l'aimer, car il t'a voué le plus tendre attachement. Il ne m'écrit pas sans me parler de toi et sans me charger de te faire ses amitiés.

Dusillet est ici depuis hier. Tu sais qu'il a eu le malheur de perdre sa femme; il en est très affecté. Son fils le tourmente pour venir demeurer à Besançon, et je serais bien aise qu'il prît cette détermination. On en ferait aux prochaines élections un conseiller municipal, et nous cabalerions pour le pousser à la mairie. Qu'en dis-tu? Je suis sûr qu'avec lui, en deux ou trois ans nous aurions un musée; car il ne nous manque pour cela qu'un local et des tableaux.

Tout le monde travaille maintenant à l'Arsenal, que c'est un charme. Voyez ce que peut le bon exemple sur les âmes bien nées! Le *Bibliologue* m'annonce un gros volume de Chroniques franc-comtoises par Mme Tercy, des Nouvelles par Mme Marie. Il n'y a que Désirée qui ne fasse rien; mais la pauvre femme, elle est assez occupée d'autre façon. Fais-leur mes amitiés et mes compliments. Donne-moi des nouvelles de Soulié. Rappelle-moi au souvenir de ton excellent voisin M. Duval, et puis de Cailleux et de *tutti quanti*.

Je t'embrasse de tout mon cœur.

LXII

13 avril 1833.

Mon cher ami,

C'est un parti pris ; tu ne veux donc plus me donner de tes nouvelles, et comme je ne lis plus les journaux, j'en suis réduit à questionner ceux qui les lisent encore, ou les personnes qui reviennent de Paris. Deis m'a promis d'aller à l'Arsenal, et dans le cas où il ne pourrait pas pénétrer dans ton cabinet, de s'établir sur le quai Voltaire tous les jours, de deux à quatre heures de l'après-midi, jusqu'à ce qu'il ait eu le plaisir de te voir, afin de pouvoir me certifier à son retour que tu vis encore, que tu te portes bien, et que, malgré tes grandes occupations, tu n'as pas discontinué tes promenades quotidiennes.

D'après ce que j'entends dire aux gens initiés dans les mystères de la politique, l'année ne se passera pas sans qu'il y ait quelques nouvelles tentatives en faveur de la république. S'il y a quelque réalité dans ce projet, auquel je n'attache pas une grande importance, il me semble que tu ferais bien de demander un congé, et de venir passer quelque temps avec moi. Quand tu seras las de Besançon, nous irons ensemble visiter nos montagnes, que tu devrais être bien aise de revoir encore une fois. M. Courvoisier, qui est venu ici chercher un cheval pour son fils, nommé sous-lieutenant de cavalerie, me charge de t'inviter à le venir voir à Baume, où tu le trouverais le même qu'à la chancellerie. Il est tout voisin de M. de Chantrans, à qui nous irions faire quelques visites ; enfin nous trouverions le moyen de te faire passer quelques mois d'une manière agréable. Tu t'en retournerais avec cinq ou six nouvelles charmantes, dont tes courses t'auraient fourni le sujet, en sorte que ton voyage, utile à ta santé, agréable à tous ceux qui te connaissent, car il n'en est pas un seul qui ne t'aime, serait encore avantageux à ta bourse.

Flavien est à Naples, d'où il m'écrit des lettres de treize pages in-folio, qui me ruineraient s'il n'avait la précaution de les affranchir jusqu'à la frontière. C'est un brave et digne garcon, qui pense à nous en se promenant dans la rue de Tolède, au théâtre Saint-Charles, en entrant dans Saint-Janvier, enfin partout, pour nous regretter, pour nous désirer près de lui. Nous retournerons en-

semble cette année à Paris pour y rester deux mois, lui à rechercher la société des *dottori*, moi à me promener du Louvre à l'Arsenal ou du quai aux Fleurs au quai Voltaire, épiant un homme qui ne m'aime pas, puisqu'il ne m'écrit pas, et que je n'ai pas reçu une ligne de lui depuis six mois que je l'ai quitté.

LXIII

3 mai 1833.

MON CHER AMI,

C'est notre cher Peignot qui m'a mandé ta déconvenue académique, dont j'ignorais le premier mot. Droz a écrit depuis à Genisset, qui nous a lu sa lettre en séance particulière, que si tu n'avais pas été nommé, c'est que tu t'étais mis trop tard sur les rangs, mais qu'à la première élection tu réunirais bien certainement l'unanimité des suffrages. Ainsi je ne vois pas pourquoi tu ne te représenterais pas à la première vacance. D'abord, et cette raison-là doit te toucher, ton élection à l'Académie française est une des choses qui me feront le plus grand plaisir ; et ensuite tu n'es pas en position de dédaigner un millier d'écus qui t'arriveront tous les ans sans autre peine que d'émarger de temps en temps le mandat de paiement. Et puis, est-ce que tu ne vois pas que ton titre d'académicien français sera une raison d'augmenter ta pension ou de t'en faire accorder une nouvelle ? Tu me reprochais il y a quelque temps d'être un enfant ; mais c'est toi vraiment qui en es un, de ne pas savoir encore à ton âge le train des choses et comment se mène le monde.

Malgré tout le mal que tu me dis de tes *Girondins*, je n'en attends pas moins ce nouveau volume avec une vive impatience. Outre le plaisir incompréhensible que j'ai à lire tout ce que tu écris, je suis encore curieux de savoir si je retrouverai dans ton ouvrage quelques traces des idées de notre jeunesse sur tous ces malheureux dont la mort nous a préoccupés si vivement et si longtemps. Dis à Fallot de m'acheter cet ouvrage aussitôt qu'il paraîtra et de le déposer chez MM. Debure, qui doivent m'expédier une caisse à la fin du mois.

Tu as attendu bien longtemps de m'accuser la réception du petit bouquin que j'avais prié Crozet de t'offrir de ma part au premier de l'an. Ce sont les seules étrennes que j'aie pu donner cette année ;

mais une autre fois je serai peut-être plus heureux. Ma pauvre mère vient de changer de logement ; elle a quitté le bouge enfumé qu'elle occupait depuis vingt-quatre ans, pour descendre dans un joli appartement composé de trois pièces, que j'avais fait arranger presque à son insu : un beau lit de noyer, une table ronde bien cirée, des chaises neuves, sur la cheminée une glace de trente francs. Tu ne peux pas te faire une idée de son ravissement : Ah ! me disait-elle, si ton père voyait au moins tout cela ! Elle a depuis deux ans avec elle une de ses nièces, fille forte, active, intelligente, qui en a le plus grand soin. Ce sont les deux créatures les plus heureuses que je connaisse. Ma mère conserve toute la vivacité que tu lui as vue autrefois ; elle est toujours de bonne humeur et de bon appétit. Aussi j'espère bien que Dieu me la conservera plusieurs années encore. Elle t'aime tant que tu devrais bien venir la voir ; c'est une des choses qu'elle désire le plus, dont elle me parle le plus souvent, car toi, ta femme et ta fille, et Fanny, vous êtes le sujet presque continuel de nos entretiens.

Je n'ai jamais lu rien de M. Victor Pavie, parce que de toutes les Revues, je n'ai jamais lu que la *Revue de Paris*, pendant que tu y travaillais ; mais adressé par toi, il n'en sera pas moins bien reçu. J'ai déjà parlé de sa visite à Viancin, et s'il fait beau temps, nous le conduirons à la campagne pour pouvoir causer tout à notre aise de tout ce qui nous intéresse. Ma foi, mon cher ami, je crains bien qu'il ne soit pas aussi obscurant, aussi rétrograde que nous ; mais nous sommes de bonnes gens, bien tolérants, et nous pardonnons aux amis de nos amis de ne pas voir comme nous, parce que nous savons qu'ils n'ont pas les mêmes yeux et qu'ils n'ont pas toujours le même point d'optique.

C'est Théophile Renaud qui se charge de ce billet qu'il m'a demandé pour lui servir d'introduction à l'Arsenal. Il va travailler un mois à Paris, dans l'atelier de quelques peintres connus, et d'après le livre des *Cent et un*, il espère avoir le plaisir de rencontrer chez toi plusieurs artistes.

Bonjour à Taylor, à Cailleux, à Soulié et *tutti quanti*.

Je t'embrasse de cœur. Ton frère.

LXIV (1)

7 juin 1833.

Mon cher ami,

Je viens de passer une matinée comme je n'en avais pas eu depuis longtemps, et il faut que je t'en remercie, car c'est à toi que j'en suis redevable. J'avais dit à Deis de m'apporter tes *Girondins*, aussitôt qu'il les aurait reçus. Quand j'ai eu le volume entre les mains, j'ai commencé par la première page et je ne me suis arrêté qu'à la dernière. En le lisant, j'ai beaucoup pleuré. Je ne trouve qu'un seul défaut à ton livre, c'est qu'il est trop court. Je n'y sache qu'un remède, c'est, quand on l'a fini, de le recommencer, et c'est ce que je ferai tout à l'heure. C'est un bien beau livre que tes *Girondins* ; mais ton chef-d'œuvre, suivant moi, c'est la *Fée aux Miettes* ; je ne connais pas un ouvrage que j'aimerais mieux avoir fait ! Que de bon sens et de raison dans les récits de ton Michel ! Quelle philosophie aimable dans les enseignements ! Et quelle perfection de style ! Il y a dans ce petit volume vingt ou trente pages qui seraient les plus belles de la langue, si l'*Emile* n'existait pas, et encore je ne sais pas bien si je ne donnerais pas la préférence à ton Michel. Comme je ne lis plus les journaux, je ne sais pas ce qu'ils ont dit de ton livre, mais sois bien sûr que c'est une œuvre d'homme. Comment as-tu pu dire, dans ta modestie trop grande, que ton conte était une contre-épreuve de la fée Urgèle ? Non, mon ami, si tu l'as cru, tu t'es abusé. Dans ton conte, tout est bien de ton invention. Une fois qu'il a été convenu que les fées avaient le pouvoir de se rajeunir, il n'y en a pas une seule qui n'en ait profité ; et tu n'aurais pas pu laisser la tienne dans son costume de vieille sans manquer au premier devoir d'un conteur, la vérité.

Fallot m'a mandé ton accident, répété dans tous les journaux, qu'il a bien fallu me décider à lire, pour me rassurer sur ses suites. Si je ne t'ai pas écrit sur-le-champ, c'est que dans toute la maison, il n'y a que toi qui puisses déchiffrer mon gribouillage, et que d'ailleurs je chargeais Fallot de me tenir au courant de ton état. Il me mande qu'il t'a vu ou du moins qu'il s'est présenté tous les jours à l'Arsenal, et que, si tu ne l'as déjà fait, tu ne tarderas pas de reprendre tes habitudes studieuses.

---

(1) Précède la lettre CXXII de Nodier. (Rec. Estignard, p. 271.)

Si tu voulais donner une nouvelle édition de tes *Souvenirs de la Révolution*, je pourrais t'envoyer le sujet d'un chapitre qui, si je ne me trompe, ne serait pas le moins intéressant d'un livre si rempli d'intérêt. L'autre jour, en allant chez Viancin, à Fontaine-Ecu, je rencontrai dans le sentier un vieillard qui ne pouvait plus marcher, tant il était faible et fatigué. Je lui offris mon bras pour le conduire jusque dans sa chaumière, qui n'était pas éloignée. Ce vieillard était le neveu de Jacquet, le chef du comité révolutionnaire qui fut mis au poteau après le 9 thermidor, et qui, si je ne me trompe, est mort aux galères. En cheminant il m'a conté un épisode de la vie révolutionnaire de son oncle, et c'est cela que je t'enverrai, si tu le désires, pour le mettre en français. C'est un vrai sujet de nouvelle, où la vérité ne luit pas toujours vraisemblable. Mais de cela même tu tirerais un grand parti.

La mort de M. Andrieux laisse une place vacante à l'Académie, et si M. Droz ne s'est pas trompé dans ses calculs, c'est toi qui l'obtiendras; en attendant le jour de l'élection, j'ai fait écrire à M. Brifaut pour lui demander sa voix. J'ai la réponse sous les yeux. Sa voix à lui t'était conquise avant qu'on la lui eût demandée, et il regardait ton élection comme assurée sans l'absence de huit ou dix académiciens les plus indépendants; mais il la croit douteuse si M. Thiers, le ministre, se met sur les rangs. Ce serait une infamie à Thiers, qui a cent mille livres de rentes, de venir te disputer non le titre, mais le modeste traitement d'académicien. S'il s'en rend coupable, je la lui garde bonne. Je voudrais bien être à Paris, il me semble que les choses se passeraient autrement. Il y va de l'honneur de l'Académie de te nommer. Si elle te préfère un ministre, la voilà retombée dans l'avilissement où l'avaient plongée déjà les choix dictés par le bon plaisir impérial. Qu'il y a peu d'hommes qui conçoivent ce que c'est que la dignité !

J'ai été dîner hier avec Pérennès, notre professeur de littérature, à la campagne, chez Pertusier. Nous avons beaucoup parlé de toi, de nos promenades sur la route de Beure, de nos banquets de laitage et de fruits à Velotte et au *Bout du monde*. Pertusier nous a dit que tu lui manquais, et qu'il ne savait pas comment tu avais pu rompre une si vieille et si sainte amitié. Il vient de retrouver toutes les lettres que tu lui as écrites en d'autres temps; il les a rangées dans l'ordre chronologique, et il en relit quelques-unes tous les matins. Il dit que c'est le seul vrai plaisir qui lui reste. Je me suis promis de te mander ces détails, en t'engageant de lui écrire. Cela lui ferait un plaisir que tu concevras avec ton âme tendre; et c'est peut-être le cas d'ajouter, cela te coûtera si peu,

que tu ne peux guère me refuser cette faveur. Ce pauvre Pertusier s'est mis à la tête de la *Gazette*, probablement par suite du désir qu'il a de faire parler de lui. Le premier numéro qui a paru samedi dernier a été saisi pour défaut de déclaration; et le gérant vient d'être condamné à un mois de prison et 200 fr. d'amende. C'est jouer de malheur pour un début.

C'est dimanche la fête de ma mère; elle me charge de t'y inviter très expressément; mais comme elle ne compte pas trop sur toi pour ce jour, elle ajoute que lorsqu'elle te verra, ce sera toujours la fête. Mes amitiés et mes hommages à toute ta famille. Comment se portent et ta femme, et ta fille et ton gendre, et ta petite-fille, à laquelle tu pensais en écrivant ton morceau sur la statue de Pygmalion, et ma bonne Fanny? Je pense à vous tous les jours, et vous, vous m'oubliez, j'en suis sûr! Cela serait bien mal.

Je t'embrasse en frère.

LXV

1er octobre 1833.

Mon cher ami,

La mort de ce pauvre Laya doit t'ouvrir enfin les portes de l'Académie. J'imagine que ta nomination aura lieu dans la première quinzaine de novembre, et ta réception le mois suivant. Il faut que je m'arrange de manière à m'y trouver. Garde-moi donc deux billets, un pour Flavien et un pour moi.

Le voyage de Flavien en Italie a été beaucoup plus long qu'il ne le pensait. A son départ, il m'avait promis d'être de retour avant la fin de juillet. Nous devions visiter ensemble les antiquités du Midi et nous retrouver à Paris dans les premiers jours de septembre. La dernière lettre que j'ai reçue de lui est datée de Naples. Il me mande de lui répondre à Florence, où il doit s'arrêter une semaine pour revoir les amis qu'il a faits à son passage. Je ne l'attends pas avant le 20 octobre. Il se reposera quelques jours ici, puis m'emmènera à Saint-Seine, d'où nous prendrons, vers la mi-novembre, le chemin de Paris. Son père, qui veut m'emmener aussi, nous suivra de près, s'il ne nous précède pas. Ainsi tu vois que je ne peux pas manquer d'aller t'embrasser au commencement de l'hiver. Je voudrais que ton discours de réception fût fait pour cette époque, afin que tu puisses me donner une partie de tes moments sans te gêner.

Je viens de lire ton *Hurlubleu,* qui m'a fait grand plaisir. L'idée en est charmante. J'y voudrais un peu moins de mots techniques et un peu plus de détails. Ceux qui ont conservé l'ancienne méthode de faire des enfants parce qu'ils la trouvent plus amusante est un trait digne de Rabelais ou de Swift. La critique de l'Académie des sciences est une plaisanterie de bon goût, dont notre Molard serait le premier à rire. J'attends la suite, car il doit y en avoir une, avec beaucoup d'impatience.

Ton noble ami, le comte d'Augicourt, me charge de te remercier de la lettre que tu as mise à la tête de son nouveau roman. Il est en ce moment dans les fêtes de mariage de son frère, qui vient d'épouser Mlle Irène Bourgon, la fille du député. Il n'aurait tenu qu'à moi de l'accompagner à Auxon. J'y ai été invité par la mariée, par sa mère, par son père, qui m'a toujours témoigné beaucoup d'amitié ; mais je m'en suis défendu par la raison que j'avais ici de l'ouvrage que je ne pouvais pas remettre. Le fait est que mon antipathie pour le monde, au lieu de diminuer, s'accroît avec l'âge. Je ne suis bien que quand je suis seul au milieu de mes livres. Je consentirais de grand cœur à devenir sanglier pourvu que mon gîte ne fût pas trop éloigné du tien ; car je ne voudrais pas renoncer au plaisir de te voir.

J'ai reçu l'autre jour une visite dont il faut que je te parle. M., que je n'avais pas revu depuis son mariage, est venu frapper à la porte de ma chambre. Comme il a cru que je ne le reconnaissais pas, il m'a décliné son nom, en me priant de l'excuser s'il me dérangeait, et de lui indiquer une heure où il pourrait me parler. Je l'ai fait entrer. Il m'a raconté qu'il était entièrement ruiné par une spéculation malheureuse de son gendre, que sa femme était devenue folle, etc., et que dans cette triste situation il avait recours à moi pour que je te priasse de lui rembourser quelques petites sommes qu'il avait eu le plaisir de te prêter dans des temps plus heureux. Je lui ai demandé combien tu lui devais ; il m'a montré un état de diverses sommes montant à 81 fr. 50 c., avec une lettre par laquelle tu reconnais cette dette. La lettre est sans date, mais ancienne au moins de cinq à six ans. Je lui ai dit d'être tranquille, que je t'en écrirais et qu'il serait payé. Le lendemain il est venu me dire qu'il allait être saisi par le collecteur des contributions, si je n'avais la bonté de lui prêter 16 fr. Je lui en ai donné vingt, dont il voulait me faire un billet, que j'ai refusé. La fin de cette histoire, que tu dois trouver bien longue, c'est qu'il faut que tu m'écrives de payer à M. la somme qu'il réclame, et que tu lui donnerais quand même tu ne la lui devrais pas. J'irai le

trouver avec ta lettre, je lui compterai ton argent, dont il me fera un reçu que je t'enverrai, et tout sera dit.

Tu sais toutes les tribulations que notre pauvre ami Jouffroy vient d'éprouver à Pontarlier. En arrivant, il n'avait fait que traverser la ville pour aller embrasser sa mère aux Pontets, où il a passé huit jours. De là il s'est rendu dans les cantons de Montbenoît et de Morteau, où il a des amis d'enfance qu'il n'avait pas vus depuis longtemps. On a répandu le bruit qu'il était allé solliciter les suffrages des électeurs en cas de dissolution de la chambre ; et, pour empêcher sa réélection, on a décidé qu'il y aurait une manifestation de l'opinion publique, c'est-à-dire, comme tu le sais mieux que moi, qu'on lui donnerait un charivari. Pressés de mettre la main à l'œuvre, une vingtaine d'enfants et de jeunes gens, dont le plus âgé n'avait pas plus de dix-sept ans, sont allés à sa rencontre sur la route de Morteau, et ont arrêté la diligence. Heureusement le député ne s'y trouvait pas ; car je ne sais trop ce qui serait advenu si, comme les tapageurs le supposaient, Jouffroy eût été dans la voiture avec sa femme. Pendant ce temps-là il arrivait par une autre route à Pontarlier. Le lendemain dimanche, pendant qu'il dînait chez son frère avec le bon Patel et le maire, l'opinion, publique s'est manifestée par un effroyable tapage ; et comme de pareilles scènes se sont renouvelées les jours suivants, on vient d'envoyer à Pontarlier 200 hommes, qui doivent y tenir garnison tant que Jouffroy sera dans l'arrondissement. Conçoit-on rien de pareil ? Une chose que j'oubliais, c'est que les représentants de l'opinion, à qui l'on avait recommandé de crier : A bas le doctrinaire! ignorant le sens de ce mot, se sont égosillés à répéter : A bas le poitrinaire! Pauvre Jouffroy! Pauvre pays que celui où de pareils désordres sont tolérés, vantés, préconisés, comme des actes de patriotisme!

Pendant que la Montagne est en progrès, l'Académie, j'entends celle de Besançon, a pris une marche rétrograde. Dans la dernière séance elle a élu comme associé correspondant le marquis de Saint-Mauris, l'ex-pair de Charles X et l'un de tes bons amis. Sur 26 membres présents, il a eu 20 voix au premier tour de scrutin. En m'écrivant pour me remercier de la part qu'il suppose que j'ai eue à son élection, il me charge de te faire tous ses compliments. Courvoisier est notre président annuel ; et à mon corps défendant, j'ai été nommé vice-président. Tu vois que tous tes amis sont en dignité. Pertusier, que j'irai voir demain à Franois, attend impatiemment la lettre que je lui ai annoncée de ta part. Avant que le papier me manque, il faut que je te charge de mes compliments

pour les oiseaux de l'Arsenal. Mille tendresses à Taylor, Cailleux et Soulié. Tout à toi.

LXVI

31 octobre 1833.

Mon cher ami,

Mon compliment, pour arriver le dernier, n'en sera pas plus mal reçu. Tu sais tout l'intérêt que j'attachais à ta nomination. Il y a plus de véritable patriotisme à Besançon que je ne le pensais. Depuis quatre jours, je ne puis faire un pas dans la rue sans recevoir à ton sujet des félicitations et des embrassades. Le conseil municipal, qui doit se réunir après-demain pour sa dernière session de 1833, chargera le maire de t'écrire au nom de la ville. Je te prie de ne pas laisser cette lettre-là sans réponse.

Jouffroy est toujours dans les montagnes, où je crois qu'on le laisse assez tranquille. Je l'attends la semaine prochaine, et je l'accompagnerais à Paris, si je ne voulais pas m'y trouver pour l'époque de ta réception solennelle. Quand aura-t-elle lieu ? Je suppose que ce sera dans le courant de décembre ou de janvier ; mais il faudrait que la saison fût bien rigoureuse pour qu'elle m'empêchât de partir.

Viancin, Alfred Marquiset, le docteur Barrey, Balleydier, Pérennès, Bretillot me chargent de leurs compliments pour toi. Mes vives tendresses à tous les habitants de l'Arsenal.

LXVII

6 novembre 1833.

Mon cher ami,

Le fils de ton ancien camarade Casimir Wey te remettra ce billet. Il va faire à Paris son cours de droit pour obéir à son père ; mais je crois que d'après ses goûts, il étudiera moins le code civil que le nouvel art poétique. Depuis qu'il a lu tes ouvrages, il a les yeux sans cesse tournés vers toi, comme les fidèles musulmans vers la cité sainte. Il veut absolument connaître l'homme auquel il doit les plus douces émotions qu'il a éprouvées de la vie. Il me semble que

ce jeune homme a de l'esprit, du goût et une instruction peu commune à son âge, malgré les progrès du siècle. Je n'ai pas besoin de te recommander de lui donner des conseils pour la direction qu'il doit suivre dans ses études. Tu seras content de sa docilité. Tout à toi.

J'imagine que tu reçois toutes les lettres que je t'écris même par la poste. Il y en a une que je t'ai adressée de cette manière où je te parlais d'une réclamation de G...., qui méritait un mot de réponse.

LXVIII

12 décembre 1833.

Mon cher ami,

Que penses-tu de la circulaire du ministre sur les bibliothèques de province? Quand j'aurais cent bras et cinquante têtes, je ne pourrais pas faire dans dix ans la besogne qu'il me demande de suite. Il suppose probablement que j'ai des bureaux montés comme les siens, tandis que je n'ai pour m'aider que le jeune Guénard, excellent garçon, plein de zèle et de bonne volonté, mais dont les connaissances bibliographiques sont des plus minces. Dans cette position, que dois-je faire? J'attends de ton amitié un conseil dont j'ai le plus pressant besoin.

En lisant dans la *Revue de Paris* le compte que M. Pichot a rendu de *Marie Tudor*, j'ai vu qu'il a eu la bonté de se rappeler que nous nous étions trouvés quelquefois ensemble à l'Arsenal. Je te prie de l'en remercier et de lui faire mes compliments.

G.... est déjà revenu plusieurs fois à la charge. Je veux bien lui rembourser ce que tu lui dois, mais je ne veux pas lui donner un sol de plus, parce que, comme tu le sais bien, je n'ai pas d'argent à jeter par les fenêtres. Jusqu'à ce jour, il a reçu soixante francs dont il m'a donné quittance. Je ne veux pas aller plus loin sans autorisation.

J'ai lu ton *Hurlubleu*, qui m'a fait rire; le second article m'a moins amusé, parce qu'il est plus savant. Est-ce que tu ne me donneras pas encore une *Fée aux miettes?*

M. de Magnoncourt est perdu dans les neiges des Alpes; il y a six semaines que je n'ai reçu de ses nouvelles. Il devait être ici pour la fin de novembre au plus tard.

Mes amitiés aux anges de l'Arsenal.

Je t'embrasse de cœur.

LXIX

28 février 1834.

Plus n'en aurez noce ni madrigal.

Je ne croyais pas, mon cher ami, que le fauteuil académique produirait sur toi ce terrible effet; je me flattais que tu m'enverrais ton discours pour le joindre à celui de M. Droz, dans notre bibliothèque; mais je vois bien qu'il faut que j'y renonce. Mais je ne renonce pas aussi facilement à recevoir de tes nouvelles; et si tu ne peux ou ne veux plus m'écrire, charge ta fille ou ton gendre de m'envoyer de temps en temps le bulletin de ta santé.

On m'a dit que tu te proposais de réhabiliter la mémoire de Pichegru. Nos compatriotes ultras et libéraux regardent la chose comme impossible; mais je ne suis pas de leur avis. Tu trouveras dans les *Essais sur la Révolution*, par Beaulieu, que je viens de lire, pour faire son article, des documents précieux pour ton sujet dans le tome V. Peut-être les connaissais-tu déjà; mais enfin j'ai voulu te donner encore une preuve de l'intérêt que je porte à tout ce que tu entreprends.

Mes respects et mes amitiés aux oiseaux de l'Arsenal.

Je t'embrasse de cœur.

LXX

26 avril 1834.

Mon cher ami,

M. Crestin, substitut du procureur du roi à Dole, désire que ce billet lui ouvre les portes du sanctuaire de l'Arsenal. Si je m'étais trouvé en même temps que lui à Paris, je me serais fait un grand plaisir de te le présenter. C'est un jeune homme aussi modeste que spirituel, qui se recommande par lui-même et par son père, l'ancien sous-préfet de Saint-Claude, que tu connais au moins de réputation.

Quand nous nous sommes embrassés sur le boulevard, et que tu m'engageais à prolonger mon séjour à Paris d'une semaine, tu ne pensais guère que le lendemain l'émeute reparaîtrait plus menaçante que jamais. J'ai trouvé Dijon fort tranquille : l'attitude des

républicains a donné quelques inquiétudes à Besançon. Victor Considérant s'est fait, dit-on, l'historien de la grandeur et décadence de la république d'Arbois.

Mes hommages à tes dames et mes amitiés à Jules. *Tuissimus.*

LXXI (1)

23 mai 1834.

MON BIEN CHER AMI,

Celle-ci n'est pas la grande lettre que tu demandes, et que je n'ai pas encore trouvé le temps d'écrire. Elle n'a d'autre but que de t'annoncer l'arrivée à Paris de Mme Deis, logée rue et hôtel Dauphine. Pendant le peu de temps qu'elle doit rester à Paris, où, selon toute apparence, elle ne retournera jamais, elle désire vivement d'avoir le plaisir de te voir quelquefois ; et quoique ta plus ancienne amie n'ait pas besoin de ma recommandation, elle a désiré que je lui donnasse ce billet pour le bibliothécaire en chef de l'Arsenal.

Michaud me charge de te rappeler l'article sur la Biographie que tu lui as promis pour la *Revue de Paris*. Je lui réponds que tu le feras, parce qu'il t'offrira l'occasion de parler de moi. Est-ce que je me tromperais ? Je ne le pense pas.

Que dis-tu de la démission de Guichard ? Le bruit court ici que c'est son ami R.... qui l'a ruiné au jeu.

Bonjour, mon cher ami, mes respects et mes hommages aux dames de l'Arsenal.

Je t'embrasse tendrement.

LXXII

20 juin 1834.

MON BON AMI,

Fallot me mande que tu te proposes de m'écrire au sujet de la *Description du Médoc* par La Boétie. C'est un de ces livres que je n'ai jamais vus et que je ne verrai probablement jamais. Dans la

(1) Suit la lettre CXVIII de Nodier. (Rec. Estignard, p. 260.)

bibliothèque de Mlle Michaud, que MM. Bourgon et Flavien de Magnoncourt viennent d'acheter, il se trouve un exemplaire du Juvénal *variorum*, papier fort magnifique, partagé en deux volumes, maroquin bleu, à la toison. En le voyant, j'ai pensé sur-le-champ au plaisir que te ferait ce beau livre, et si tu le veux, tu n'as qu'à parler, car je suis sûr que les propriétaires actuels se disputeraient l'avantage de te l'offrir.

Je viens de te nommer les deux candidats qui paraissent avoir le plus de chances aux prochaines élections. Flavien a contre lui les ultras, les républicains et le petit commerce, mais il est porté par les Mourgeon, les Bretillot, les Demesmay, les Marquiset, et si son nom ne sort pas de l'urne électorale au premier tour de scrutin, je serai bien trompé.

Si nous réussissons, à Besançon la députation sera composée entièrement de tes amis ; et ce sera le cas, je pense, d'engager nos honorables à faire une démarche en faveur de ton gendre, que je souffre de voir rester dans les rangs inférieurs. Quand une députation tout entière se rend près du ministre pour lui recommander un jeune homme auquel elle prend intérêt, il me semble qu'il doit prendre une telle démarche en grande considération. Je sais que ni toi ni ton gendre vous n'aimez à vous remuer lorsqu'il s'agit de vos intérêts ; mais laissez-moi faire, c'est là tout ce que je vous demande.

Mes charges annuelles se sont augmentées de manière à ce qu'il me serait impossible d'y faire face avec mon modeste traitement. Par bonheur, j'ai la ressource de M. Michaud ; mais, pour qu'il puisse me payer, il faut qu'il vende son supplément, et il m'écrit qu'il ne se vend pas. Tu m'avais promis de l'annoncer dans la *Revue de Paris*, et je pensais que tu ferais un ou deux articles avec plaisir, puisque c'était t'offrir une occasion de parler de moi, dont tu as fourré le nom dans la plupart de tes ouvrages. Je t'en prie, fais donc cet article ; si ce n'est pas pour Michaud, qui t'a cependant donné son livre, que ce soit pour moi, qui ne saurais que devenir, si mes billets n'étaient pas acquittés à leur échéance.

Dis à Techener de m'envoyer les deux articles tirés à part que tu as publiés sur les nouvelles recherches bibliographiques de M. Brunet. Il me semble qu'il aurait dû m'en faire cadeau ; mais s'il faut les payer, je les paierai dans le premier compte que nous aurons à régler.

Je suis chargé par Charles Gaume de réclamer à Mme Nodier la réponse à une lettre qu'il lui a écrite le 20 avril dernier. Je lui

fais tous mes compliments et mes amitiés, ainsi qu'à Marie, à Fanny, le baron, de Cailleux, Duval, Soulié et *tutti quanti*.

Ma mère t'embrasse bien tendrement. Elle ne forme plus qu'un désir, celui de te voir.

Tout à toi.

LXXIII

9 septembre 1834.

MON CHER AMI,

Une lettre de Flavien m'annonce que tu as été gravement malade, mais que tu es bien rétabli. Si tu avais le loisir de me donner des nouvelles de ta santé, tu me ferais grand plaisir, mais je ne le demande ni ne l'espère. Je sens qu'obligé de réparer le temps que ta maladie t'a fait perdre, tu dois être plus occupé que jamais.

Je n'irai pas te voir ces vacances, comme j'en avais le projet. Je veux me tenir enfermé dans notre bibliothèque pour terminer le catalogue de nos manuscrits, qu'il est bien temps de faire paraître. Il sera précédé d'une histoire des bibliothèques de la province, pour laquelle j'ai rassemblé des documents fort curieux. Cette histoire, à laquelle je travaille en ce moment, sera terminée pour l'hiver prochain, et si je ne te la porte pas, je te l'enverrai par Flavien, lorsqu'il retournera à Paris pour la session des Chambres.

Le porteur de ce billet est notre Thouvenin. Il désire bien vivement avoir le plaisir de voir tes belles et riches reliures. J'espère qu'à ma prière tu lui permettras l'entrée de ton cabinet.

Ma mère continue à se bien porter. Elle t'embrasse tendrement ainsi que ta femme, ta fille et ta Fanny.

Les livres que Flavien t'a portés t'ont-ils fait plaisir ? Mes tendresses à toute ta famille.

Je t'embrasse de cœur.

LXXIV

26 novembre 1834.

MON CHER AMI,

C'est M. Véjux, l'un de nos nouveaux députés, qui veut te remettre ce billet. Il n'avait pas besoin de cette espèce de passeport

pour être bien reçu à l'Arsenal. M. Véjux est un homme très obligeant, et s'il peut être utile à Mennessier, il le fera de tout son cœur. Mon projet d'aller à Paris cet hiver ne pourra pas avoir lieu pour trois raisons. Je commence par la dernière, c'est que pour acheter des cotillons à mes nièces, j'ai vendu mon manteau, et que je n'ai pas le moyen d'en acheter un avant d'avoir touché mon trimestre. Une autre raison, c'est que j'ai depuis deux mois le genou gauche perclus de rhumatismes, et que ce ne serait pas la peine d'aller à Paris si je ne pouvais pas me promener sur les quais. J'ai cependant grande envie de t'embrasser et de causer une heure ou deux avec toi tête à tête, les coudes sur la table, comme cela nous arrivait si souvent au commencement du siècle. Mes tendresses à tout ce qui t'entoure.

A toi de cœur.

LXXV

30 novembre 1834.

Mon cher ami,

Tu m'as promis pour notre bibliothèque un exemplaire de ton édition du Dictionnaire de Boiste, et je te rappelle ta parole avant que tu aies distribué tous ceux que tu as reçus à gens qui n'en ont pas si besoin que moi. Nous avons l'édition sur laquelle la tienne a été faite; et c'est pour cela qu'il m'est impossible de proposer à la commission de m'autoriser à racheter encore cet ouvrage. La bibliothèque a souscrit à la collection complète de tes œuvres, qu'elle paie 7 fr. 50 c. le volume, sans aucune diminution. Conviens que tu lui dois bien un petit dédommagement.

M. Droz nous a envoyé sa médaille que j'ai fait encadrer fort joliment et qui décore notre salle de lecture; je t'ai déjà demandé la tienne pour faire pendant; mais tu me l'as refusée si durement que je ne reviens pas à la charge. Je te prie seulement d'avoir la complaisance de dire à M. de Magnoncourt l'endroit où il pourra la trouver. Il m'a promis ta médaille pour mes étrennes, et si je ne l'ai pas, ce sera ta faute.

Ch. Deis, qui est à Paris, rue et hôtel Dauphine, se chargerait de me rapporter le Boiste et la médaille.

Mes amitiés à toutes les personnes qui se souviennent de moi à l'Arsenal.

Je t'embrasse du meilleur de mon cœur.

LXXVI

13 janvier 1835.

MON CHER AMI,

M. de Scey, que j'ai eu le plaisir de voir assez souvent à Besançon et à Buthier, où il a passé la plus grande partie de l'été, en retournant à Paris m'a témoigné le plus vif désir de faire ta connaissance et d'être admis aux soirées de l'Arsenal. Voici donc un billet d'introduction dont il n'avait certainement que faire.

Connaissant toute ton affection pour les Franc-Comtois, il est bien inutile que je te recommande d'accueillir un des hommes qui sont destinés à faire un jour honneur à leur pays. Quoique bien jeune encore, M. de Scey a déjà rempli plusieurs missions diplomatiques, au Brésil, en Allemagne et à Madère ; et il n'attend qu'une occasion pour entrer dans une carrière qu'il a déjà parcourue avec succès.

Mes hommages aux oiseaux de l'Arsenal.

Je t'embrasse de cœur.

LXXVII

3 mai 1836.

MON CHER AMI,

Je t'adresse aujourd'hui le fils de ce bon M. Daclin, auquel tu as consacré quelques lignes dans tes *Souvenirs*, où Pertusier était si fâché de ne pas figurer au moins pour mention. Il conduit à Paris sa fille et sa belle-sœur, sans autre but que de leur faire voir cette grande ville, dont nous savons que penser l'un et l'autre. Je leur ai dit que tu aurais la complaisance de leur procurer l'entrée de l'appartement de Sully et du musée, dans un moment où ils pourront en examiner les merveilles sans être coudoyés par les curieux. J'ai d'ailleurs pensé que tu serais bien aise de voir le fils d'un homme qui t'aimait beaucoup, et que tu ne serais pas fâché d'apprendre de sa bouche des nouvelles de ma santé, dont je ne suis pas trop content depuis cinq ou six semaines. Le mauvais temps qui con-

tinue est pour plus de la moitié dans mes souffrances. Je n'ai jamais tant aimé le soleil, et toi?

Mes tendresses à toutes les personnes de l'Arsenal qui ne m'ont pas complètement oublié.

LXXVIII

4 mars 1837.

Mon cher ami,

Un jeune homme dont tu dois avoir entendu parler à Fallot, qui le regardait comme une des gloires futures de notre Franche-Comté, vient d'imprimer un *Essai de grammaire générale* d'après les principes de l'abbé Bergier. Il désirerait que tu eusses la complaisance de lire sa brochure et de lui en dire ton avis. Cette lecture ne te prendra pas plus d'une demi-heure, familiarisé comme tu l'es avec tous les systèmes des linguistes. Celui de Proudhon me semble très neuf et très singulier; mais cela vient de ce que je n'ai jamais eu le temps de lire les principaux écrits sur ce sujet, les Court de Gébelin, les Fabre d'Olivet, etc. Proudhon, plus jeune que Fallot de quelques années, est aussi laborieux, et comme il est d'un tempérament très robuste, il peut se livrer aux travaux les plus pénibles sans craindre d'altérer sa santé. Donne-lui quelques conseils, quelques avis ; il les recevra avec la plus grande reconnaissance ; et moi je t'en serai particulièrement obligé.

Mes tendresses à tes femmes et à tes enfants.

LXXIX

15 mars 1837.

Mon cher ami,

La lettre dans laquelle tu me racontes si gaiement tes infirmités imaginaires m'est arrivée dans un moment où j'éprouvais un chagrin trop réel pour qu'elle pût m'égayer comme tu en avais probablement l'intention ; mais je ne t'en sais pas moins de gré de l'avoir écrite. Je sens bien par moi-même que nous ne sommes plus jeunes, mais il doit te rester, comme à moi, une dizaine

d'années de vie, que je trouverais assez douces, si je pouvais les passer à écouter ou à relire tes contes, qui, suivant moi, n'ont que le défaut d'être trop courts. Il n'y a qu'un remède à cela, c'est de les recommencer quand je les ai finis, et c'est aussi ce que je fais. Tu ne seras donc pas surpris que je t'en veuille de ne pas achever ton *Cazotte*, que j'attendais depuis si longtemps avec tant d'impatience ; mais dis-moi ce que tu peux avoir à faire de mieux que de nous raconter les incroyables hallucinations de cet excellent homme, dont tu m'as fait relire le *Diable amoureux*, et le *Lord impromptu*. J'aime encore mieux tes contes que les siens, et je préfère aux quatre gros volumes des œuvres complètes du romancier bourguignon la *Fée aux Miettes* et ce digne monsieur *Kaout-Chouk* qui a vu de si drôles de choses dans l'île de la civilisation. Tu ne nous as donné qu'un extrait de son voyage ; mais, puisqu'il a eu la bonté de te confier ses manuscrits, tu devrais bien les publier sans en retrancher le moindre alinéa. Tout est précieux de la part d'un observateur comme celui-là. Tu me ferais grand plaisir d'y songer.

Tu as beau dire et beau faire, tu ne t'excuseras jamais complètement de ne m'avoir pas procuré pour notre bibliothèque quelques bons ouvrages à bon marché. Depuis trente ans que tu es à Paris, si, dans tes promenades sur les quais, tu m'avais acheté tous les livres rares que tu as trouvés dans les boîtes à cinquante centimes, nous posséderions maintenant à Besançon plus de curiosités bibliographiques qu'il n'y en a dans le reste de la France. Et puis vingt fois, trente fois, je t'ai donné carte blanche pour nous acheter le *Quarême de Dumaine,* les œuvres de Mairet, etc. Tu as un Mairet, et tu ne me l'envoies pas ; tu préfères le faire passer dans une vente où je le manque par la faute de ce digne Merlin qui le trouve trop cher, et qui cependant n'a jamais pu m'en procurer un autre exemplaire.

Je fais bien ici de temps à autre quelques bons marchés ; mais les occasions deviennent de plus en plus rares. Ceux qui tiennent les livres les gardent ; et depuis trois mois que je m'en occupe, je n'ai pas pu tirer des mains de Guillaume un charmant exemplaire du *Mépris de la mort* de notre Chassignet, maroquin rouge, reliure de Dufeuil en parchemin. Je vois qu'il faudra que Crozet fasse le voyage de Besançon pour séduire ce cerbère par l'appât d'une pièce de vingt francs, que je sacrifierais volontiers à la possession de ce joli volume.

Vos amateurs de Paris sont de drôles de gens. Quoi ! M. Bignon lui-même vend son cabinet ! Mais cela n'est pas croyable. J'ai eu son catalogue ; il y a de jolis exemplaires de ces livres rares que l'on

retrouve partout ; mais je n'y ai pas trouvé un seul de ces volumes qui me saisissent le cœur, et pour lequel, si l'on avait de l'argent, on serait tenté de faire une folie. D'après ce que tu m'en avais dit, un jour que nous rencontrâmes M. Bignon au Louvre, je m'attendais à mieux. Tu vas t'écrier que je deviens bien difficile ; mais que veux-tu ?

Ma mère, que je viens de voir, continue à se porter aussi bien que le permet son âge. Sais-tu qu'elle est dans sa quatre-vingt-quatorzième année ? Elle n'a pas eu la grippe, qui, sans être dangereuse, n'a pas laissé d'enlever ici près de cent vieillards de soixante-dix à quatre-vingt-dix-huit ans. Je n'ai pas manqué de dire à ma mère que j'allais t'écrire. Elle m'a donc chargé spécialement de te dire qu'elle ne passait pas un seul jour sans prier Dieu pour toi, pour ta femme et tes petits-enfants.

J'ai fait tes compliments à M. Tourangin, que je ne vais pas voir chez lui, si ce n'est pour affaires, mais que je rencontre assez souvent chez le recteur. Viancin, qui devait m'accompagner à Paris, est si faible en ce moment, qu'il lui serait impossible de supporter la fatigue de la route. J'ajourne donc mon voyage aux vacances prochaines, où j'aurai plus de temps à moi que maintenant, ne pouvant pas laisser la bibliothèque à la garde de mon aide, que tu as bien jugé au premier coup d'œil.

Tout à toi.

LXXX

29 mai 1837.

Mon cher Nodier,

Notre ami Ponçot, qui te remettra ce billet, te dira la position dans laquelle il m'a laissé. Je quitte ma chambre, que tu connais, pour occuper dans la même maison l'appartement de l'abbé Astier, où je m'établis avec une de mes cousines qui soignait ma mère depuis une dizaine d'années. Me voilà donc entrant en ménage à soixante ans. Il me semble que ce n'était guère la peine, pour le peu de temps qu'il me reste à vivre ; mais tout le monde l'a voulu, et je me suis laissé faire. Quand tu reviendras ici, si jamais tu y reviens, je pourrai t'offrir dans ma chambre un de ces déjeuners, un de ces dîners comme nous en faisions il y a quelque soixante ans ; mais celle qui en faisait la joie n'y sera plus. C'est une idée à

laquelle je ne puis m'habituer. Il me semble que je rêve péniblement, mais que je ne puis tarder de me réveiller.

Tous ces changements de régime m'ont mis presque à sec ; en sorte que je doute que je puisse faire un dernier voyage à Paris au mois de septembre prochain. Je serais fâché pourtant de mourir sans avoir eu le plaisir de t'embrasser encore une fois, toi le premier de mes amis, et les tiens, que j'aime presque autant que toi, dans quelque sens que tu l'entendes.

Je remercie Marie de la lettre qu'elle m'a écrite, quoique j'aie pleuré beaucoup en la lisant. Létoublon m'a rassuré sur l'état de ta santé. Puisque tu as repris l'habitude d'aller chez Crozet, fais-moi le plaisir de me mander s'il a reçu ou non le Bullet que je lui ai expédié au mois de mars. Ou oui, ou non, voilà tout ce que je lui demande. Sa conduite envers moi est véritablement inconcevable ; il peut bien croire qu'à moins qu'il ne change, je ne me chargerai plus de ses commissions.

Mille tendresses à ta femme, à Fanny, à Jules et *tutti quanti*. Je t'embrasse de cœur.

LXXXI

9 novembre 1843.

Mon cher ami,

J'ai sur ma table deux lettres de ton adorable fille, qui sont restées jusqu'ici sans réponse, et c'est cependant à toi que j'écris, qui ne m'as pas donné signe de vie depuis plus de deux ans, si ce n'est par les journaux ou les revues où je cherche tes articles avec plus de sollicitude que je n'en montrais vraiment autrefois à chercher des bouquins sur la table de ce vieil Allemand dont tu es venu à bout de faire un personnage historique.

Mais voici la raison pour laquelle je t'écris et non pas à ta fille. Le docteur Pomey, mon ami, et le tien, je crois, ou du moins digne de l'être, conduit à Paris son fils, qui va faire ses cours de droit, et il veut que je te recommande ce fils chéri, c'est-à-dire que je te prie de le recevoir de temps en temps à l'Arsenal, dont les soirées sont aussi célèbres et plus amusantes que celles de feu Mme Geoffrin ou de feu Mme du Deffand. Albert Pomey est un excellent jeune homme, comme tu le jugeras au premier coup d'œil, et je suis sa caution qu'il sera très reconnaissant de tout ce que tu voudras bien

faire pour lui. Si vous avez des bals ou des concerts, il y fera très bien la partie de cornet à piston, car c'est un virtuose.

Casimir de Montrond fait beaucoup plus de bruit depuis sa mort qu'il n'en a fait pendant sa vie. Je ne l'ai pas connu et même ne l'ai jamais vu ; mais il me semble que ceux qui en parlent en disent beaucoup trop de mal. Son principal défaut a été le manque d'ordre et d'économie ; mais je ne puis me persuader que l'on soit un homme à jeter aux gémonies, parce qu'on ne laisse pas une riche succession. Il n'y a que les héritiers qui auraient le droit de s'en plaindre. Est-ce que tu laisseras flétrir la mémoire d'un compatriote sans élever la voix en sa faveur, toi qui as toujours pris la défense de ceux qui ne pouvaient pas trouver d'avocat ! Allons, mon cher ami, taille ta plume pour nous donner la biographie de l'homme aimable, spirituel, malin, philosophe sans le savoir et sans le vouloir, supérieur à la bonne comme à la mauvaise fortune, car voilà ce qu'a été Casimir de Montrond pour tous ceux qui voient les choses de haut et qui ne les jugent pas d'après les calculs étroits des opinions.

Présente mes amitiés à ta femme, que je trouve bien sage de continuer à se bien porter. Dis à ta fille que je répondrai à ses deux charmants billets par la première occasion, qui ne tardera pas à se présenter. J'embrasse les marmots et marmottes, que je veux absolument aller voir encore une fois, et ce sera, morbleu ! l'année prochaine, à Pâques.... ou à la Trinité. Parle de moi au baron, à M. l'intendant des musées royaux, au bon Soulié, à tous les habitants et habitantes de l'Arsenal, où j'ai passé des jours si beaux, qui reviendront peut-être encore.

A toi de cœur.

LXXXII

30 novembre 1843.

Mon cher ami,

C'est Faustin Besson, dont je t'ai déjà parlé, qui te remettra ce billet. Tu dois avoir connu son père, pendant que tu habitais Dole, puisqu'il est un des amis de Dusillet, de Joly et de tous ceux qui s'occupaient alors des lettres et des arts. Faustin, élève d'Adolphe Brune, annonce des dispositions très remarquables pour la peinture, et se propose d'exposer l'année prochaine, au Salon, un tableau dont

ceux qui l'ont vu dans son atelier parlent avec éloge. Je crois que ce jeune homme a de l'avenir, mais il a besoin d'aide et de conseils. Je te prie donc de l'admettre à tes soirées dominicales et de le recommander à M. de Cailleux, au baron et à toutes les personnes que tu croiras pouvoir lui être utiles par de sages avis. Tu l'obligeras ainsi que son père, et tous les deux en seront très reconnaissants.

Mes respects aux dames de l'Arsenal. Je t'embrasse de tout mon cœur.

NOTICE

SUR

LE COMTE

GEORGES RICHARD DE SOULTRAIT

Par M. Jules GAUTHIER

MEMBRE RÉSIDANT

(Séances des 20 décembre 1888 et 31 janvier 1889)

Il y a quatre ans, Messieurs, une retraite prématurée éloignait de cette Académie et de cette province un homme dont le nom et les travaux faisaient honneur à toutes deux, et qui par la distinction de son intelligence, l'élévation de son esprit, l'aménité de son caractère, avait conquis un droit de cité qu'en dehors de vos suffrages (1) sa naissance aurait suffi à lui donner.

Il y a quatre mois à peine, la mort venait rompre les derniers liens qui nous l'attachaient encore, et sans oublier que l'amitié m'en imposait le devoir, j'ai la conviction de remplir votre pensée en rendant un dernier hommage à notre regretté confrère, M. le comte Georges Richard de Soultrait.

---

(1) M. de Soultrait fut élu membre résidant de l'Académie de Besançon le 29 juillet 1879.

S'il était né en Nivernais [1], où depuis deux siècles une alliance avait conduit ses ancêtres, originaires du Comtat-Venaissin, il descendait, par une de ses grand'mères, de ces fameux Boisot, dont les services littéraires ont fait oublier les intrigues politiques, et son aïeul paternel avait siégé, comme conseiller-maître, à la Chambre des comptes de Dole. Aussi, quand une haute charge de finances, héréditaire dans sa famille, le conduisit à Besançon [2], il y apporta tous les sentiments d'un Comtois, et ses qualités séduisantes lui concilièrent de prime abord plus de sympathies que l'autorité de ses fonctions ou la légitime réputation de ses écrits.

On reproche souvent aux Franc-Comtois de tenir trop exclusivement à leur sol et à leurs idées et de se montrer froids, réservés, presque méfiants, pour qui leur vient du dehors; il serait plus exact de leur reconnaître trois qualités, la constance, la fermeté et la prudence, et de constater que leur amitié reste inébranlable quand on sait la mériter et l'obtenir.

Le comte de Soultrait en fit l'expérience, et l'accueil qu'il reçut dans votre Compagnie l'attacha davantage encore à un pays où il retrouvait, avec les souvenirs du passé, nombre de parents et d'amis. Il y arrivait ayant partagé jusqu'alors sa vie et ses travaux érudits entre sa province natale, le Nivernais et la ville de Lyon, dont trente années écoulées au foyer paternel ou dans les fonctions publiques lui avaient fait une seconde patrie. Entré au ministère des finances après de fortes études couronnées du diplôme de licencié en droit, mêlé par de hautes parentés et de brillantes relations au tourbillon mondain de la vie parisienne, il avait pris dans ce milieu raffiné ce je ne sais quoi d'achevé qu'il

---

(1) Né au château de Toury-sur-Abron (Nièvre), le 27 juin 1822, M. de Soultrait y est mort le 13 septembre 1888. V. *Généalogie de la famille Richard de Soultrait*, par R. de Quirielle. Lyon, 1882, in-4°.

(2) Trésorier-payeur général du Doubs de 1878 à 1884.

donne encore à l'éducation la plus complète, mais cela sans y rien perdre de son naturel, sans y prendre des habitudes frivoles, et surtout sans abandonner le goût de l'étude et du travail.

La jeunesse a cet heureux privilège que nous perdons, hélas ! trop tôt, de pouvoir mener de front et comme en se jouant le plaisir et les occupations sérieuses, à la condition seulement de faire pencher la balance du côté que le bon sens prescrit. Tout jeune encore, le comte de Soultrait, qui ne s'était reposé jusque-là de l'aridité des chiffres qu'en aimant, qu'en admirant d'intuition tout ce qui était beau, intelligent et noble dans la littérature et dans les arts, fut entraîné un beau matin par une passion irrésistible vers l'archéologie et l'histoire.

Il vous a spirituellement conté lui-même comment cette vocation décisive lui vint dans une petite ville de province dépourvue de toute ressource de société, et qui lui parut charmante le jour où un camarade le convertit à l'étude du passé.

« Ma bonne étoile me fit rencontrer un jeune homme de mon âge, destiné à habiter la même petite ville ; je me liai avec ce compagnon d'infortune et je lui proposai, comme, dit-on, le faisait Louis XIII à ses favoris, de nous ennuyer ensemble. Il me répondit qu'il ne s'ennuyait jamais parce qu'il s'occupait, et que l'objet de ses occupations était l'archéologie. Aux questions qu'amena cette réponse il répliqua en me menant visiter la principale église de la ville, édifice assez important du moyen âge, et en attirant mon attention sur les formes générales et sur l'ornementation de cette église que je voyais tous les jours, et que je n'avais jamais regardée.

» Je fis ainsi, sous l'intelligente direction de mon nouvel ami, une série d'excursions monumentales, et je me sentis bien vite pris, pour les productions de l'art de nos pères, d'un vif intérêt qui devint un goût passionné, une puissante

distraction, à laquelle j'ai dû, dans une carrière déjà longue, de ne jamais connaître l'ennui (1). »

C'était l'époque où l'archéologie nationale, créée au dernier siècle par l'abbé Lebœuf, sauvée aux jours mauvais par Lenoir, Millin, Leroux d'Agincourt, devenait populaire sous la plume de Victor Hugo et de Montalembert, et trouvait un apôtre aussi entraînant que convaincu dans M. de Caumont, le fondateur du *Bulletin monumental* et de la *Société française d'archéologie.* Alors renaissaient partout, sous l'énergique impulsion d'hommes d'élite, tous les centres d'études locales dont les laborieuses recherches fournissaient bientôt à Viollet le Duc et à Quicherat les matériaux de solides synthèses.

M. de Soultrait fut le disciple aussi ardent qu'habile de l'école nouvelle, l'ami de M. de Caumont, qu'il suivit dans ses tournées de province, l'aidant à former et à présider ses congrès, perfectionnant, par de fréquents voyages et l'étude d'innombrables monuments, la connaissance d'une science qui cherchait encore ses formules et qui en emprunta plusieurs aux découvertes de notre confrère.

A côté d'une collaboration constante au *Bulletin monumental* ou aux *Annales archéologiques* de Didron, ses premières publications furent naturellement consacrées aux pays qui l'intéressaient davantage, le Nivernais et le Bourbonnais (2).

Un *Guide archéologique de Nevers*, contenant la première nomenclature des faïences artistiques de cette ville, un *Armorial archéologique du Nivernais*, composé uniquement à vue de documents originaux, une *Numismatique*, un *Dictionnaire topographique*, un *Répertoire archéologique* et une

(1) *Bulletin de l'Académie* de Besançon, 1880, p. 124-137. (Discours de réception : *Des études archéologiques.*)

(2) V. à la fin de cette *Notice* une bibliographie sommaire des publications du comte de Soultrait.

Epigraphie de la même province parurent de 1847 à 1879, et valurent à leur auteur une notoriété flatteuse, outre l'approbation et les distinctions méritées du comité des Travaux historiques.

Pour le Bourbonnais, dont l'histoire et le sol se confondent presque avec ceux du Nivernais, son labeur infatigable composait successivement une *Numismatique*, un *Armorial*, une *Epigraphie* et une *Statistique monumentale* qui reste tristement inachevée.

Le Lyonnais et la région voisine eurent aussi leur part dans les recherches que M. de Soultrait abordait tour à tour sur des terrains variés, avec une compétence qui devenait chaque jour plus grande et une sagacité qui semblait défier toute rivalité comme toute critique. Après avoir publié le *Catalogue des sceaux de la collection Febvre de Mâcon*, la *Notice des jetons du Forez* et des *Méreaux des archevêques de Lyon*, il collaborait à l'*Histoire des comtes du Forez* de M. de Chantelauze, rédigeait la préface de l'*Inventaire des archives des hospices de Lyon*, dont il était administrateur, et faisait paraître en 1886 une magistrale *Histoire du château de la Bâtie et de ses seigneurs*.

Fruit d'une activité sans trêve, tous ces ouvrages portaient l'empreinte d'une exactitude scrupuleuse, d'une méthode irréprochable, d'un style clair et original.

Vous avez pu juger, rien qu'à leur titre, que la plupart se rattachaient à quelque branche de l'archéologie, et que tous étaient consacrés de préférence à l'histoire du moyen âge Sans pouvoir les analyser dans cette courte notice, je me bornerai à en dégager deux principes fort justes, qui sont loin d'être compris de nos jours, et dont l'énoncé et la démonstration se trouvent dans tous les volumes qu'a signés le comte de Soultrait. Le premier, c'est que l'histoire nationale ou locale ne peut progresser sans le secours de l'archéologie. Le second, c'est que sans la connaissance approfondie de l'histoire du moyen âge, on ne peut com-

prendre ou écrire avec compétence un seul chapitre exact d'histoire moderne.

« J'ai composé, vous disait modestement notre confrère, des livres que l'on consulte peut-être quelquefois, mais qu'on ne lit jamais. » Il se trompait, et je sais des gens qui, sans avoir à consulter ces livres, les lisent, ne fût-ce que pour y chercher une agréable distraction ou des modèles de précision et de goût.

Vous veniez à peine de nommer le comte de Soultrait membre de cette Académie, que déjà il prenait la parole pour vous remercier en vous entretenant des études qui vous étaient chères et des idées qui rentraient dans vos meilleures et plus anciennes traditions.

« Pour s'occuper avec fruit de l'histoire et des monuments d'un pays, il faut l'habiter, l'étudier sur place dans tous ses détails. Il faut aimer sa province, s'identifier en quelque sorte avec elle, avec ses monuments, avec ses souvenirs. »

Il y avait dans ces lignes et dans tout son discours de réception un programme et une promesse : une promesse, car votre nouveau confrère s'engageait à apporter à l'étude des antiquités franc-comtoises le zèle et la critique qui l'avaient si bien servi à Nevers, à Moulins et à Lyon.

Il y avait encore un programme que toute société gagnerait à suivre, en limitant strictement son cadre à l'histoire politique ou littéraire, la biographie, l'archéologie d'une région, en demandant à l'éloquence ou à la poésie quelques fleurs, mais en bannissant ces généralités vides et pompeuses qu'on croyait naguère indispensables aux discours académiques.

Ce programme et cette promesse vous séduisirent, Messieurs, car vous répondîtes au récipiendaire en le nommant de suite vice-président, puis, l'année suivante, président de cette Compagnie ; votre choix était heureux, car personne, plus que lui, ne fut soucieux des intérêts de l'Académie ni respectueux de son esprit traditionnel.

Après avoir rétabli l'usage, négligé depuis quinze ans, d'un rapport annuel sur les ouvrages des académiciens, en comblant lui-même cette lacune de vos annales (1), il vous donna successivement d'excellents mémoires sur l'*Hôtel de ville de Luxeuil*, l'*Eglise abbatiale de Montbenoît*, l'*Iconographie des saints du diocèse de Besançon*, dans lesquels pullulent d'ingénieuses observations et de curieux aperçus (2).

C'était toujours, vous le voyez, sa prédilection pour l'archéologie du moyen âge qui l'entraînait, même sur le terrain franc-comtois, soit qu'il vous communiquât le fruit de ses recherches, soit qu'il allât d'église en église estamper les inscriptions ou photographier les débris de notre vieille architecture. Mais comme président de vos séances ou comme juge de vos concours, il vous a prouvé souvent que notre histoire provinciale lui était familière et qu'il en connaissait à fond les grandes lignes et le détail.

A ce moment, la mort décimait cruellement vos rangs et frappait à la fois l'élite de vos doyens. C'était l'architecte Marnotte, qui, après avoir préservé de la ruine la *Porte Noire*, le seul monument antique qui soit resté debout sur notre sol, pratiqua chez nous les premières fouilles régulières et sauva à votre profit, par des dessins exacts, l'image de maint édifice. C'était le président Clerc, le plus éminent des historiens de cette province, qui pendant un demi-siècle honora la Cour et l'Académie par la dignité de sa vie et la valeur de ses écrits. C'était Just Vuilleret, le fondateur désintéressé du musée archéologique, qui fut pendant dix ans le plus modeste et le plus consciencieux des secrétaires perpétuels. C'était Léon Bretillot, économiste et adminis-

---

(1) L'*Académie de Besançon, de* 1869 *à* 1882. Bulletin de l'Académie, 1882, p. 1-24.

(2) *Les monuments civils de Luxeuil*. Bulletin de l'Académie, 1882, p. 178-207 ; — *Notice archéologique sur l'abbaye de Montbenoît*, Bulletin de 1884, p. 277-302 ; — *l'Iconographie chrétienne dans le diocèse de Besançon*, Bulletin de 1884, p. 61-81.



trateur éminent, que sa haute intelligence, son jugement sûr et éclairé, firent durant trente ans l'oracle des conseils du département ou de la cité.

Tous ces hommes, unis entre eux par les liens d'une réelle estime, avaient ce trait commun que vous pourriez souhaiter à vos successeurs : de s'être dévoués à l'Académie pour elle-même, d'avoir travaillé pour elle jusqu'à leur dernière heure, et d'avoir veillé avec un soin jaloux au maintien de sa réputation, de son esprit et de sa tradition.

En même temps qu'eux vous perdiez encore Francis Wey, l'élégant et spirituel écrivain, et Jules Quicherat, l'un des maîtres incontestés de la science archéologique.

Le comte de Soultrait sut les louer tous en termes dignes d'eux et de cette Compagnie, et resta l'interprète aussi éloquent que fidèle de vos sentiments et de vos regrets (1).

Mais je m'attarde à peindre l'érudit et l'académicien, quand je devrais encore vous parler de l'homme et de ses qualités intimes, qui rendaient son commerce si profitable et si attrayant.

Comment parler de son esprit sans évoquer le charme d'une conversation vive et brillante, semée d'observations fines et de piquantes anecdotes renouvelées sans cesse par une inépuisable mémoire ?

Comment parler de son caractère sans rappeler sa haute courtoisie, sa bienveillance, sa droiture et sa franchise ?

Qui ne se souvient parmi vous d'avoir fréquenté la demeure hospitalière où le collectionneur émérite avait amassé tant de trésors, la bibliothèque si bien composée qu'il ouvrait si libéralement à tous les chercheurs, les salons dont les maîtres faisaient les honneurs avec une bonne grâce si parfaite ?

A ce souvenir datant d'hier et semblant déjà si lointain,

---

(1) Voir les *Procès-verbaux de l'Académie*, en tête des *Bulletins* de 1880, 1881 et 1882.

il est bien juste d'associer celui de la femme si distinguée qui gouvernait cet heureux foyer avec autant d'autorité que de tendresse, qui partageait avec notre confrère toutes vos sympathies et tous vos respects, et dont la perte prématurée devait être pour lui la suprême douleur.

Déjà un deuil cruel venait de briser le lien si cher qui aurait pu retenir et fixer à Besançon le comte de Soultrait, quand le terme de sa carrière administrative l'enleva brusquement à cette ville et à cette Compagnie. Deux fois nous l'avons revu, assailli de sombres pressentiments, malade, mais luttant et travaillant toujours, heureux encore de toutes les joies que peut donner une famille étroitement unie.

La mort presque subite de la noble compagne de sa vie porta le dernier coup à sa santé ébranlée. « Cette fois je ne reverrai plus les bords du Doubs, » m'écrivait-il découragé par cette terrible épreuve.

Il prit ses dernières dispositions avec calme, légua aux érudits les trésors incomparables de sa bibliothèque nivernaise, fit aux pauvres, que n'avait jamais oubliés sa bienfaisance aussi large que discrète, une part de sa fortune, et, résigné, ne pensa plus qu'à rejoindre les êtres chéris qu'il avait perdus.

Quelques mois après, nous apprenions avec tristesse que la mort l'avait frappé sans le surprendre, préparé par les espérances de la foi chrétienne au dernier sacrifice, laissant à ses enfants le précieux héritage d'une mémoire universellement aimée et respectée.

L'Académie de Besançon conserve pieusement le souvenir du comte Georges de Soultrait. En inscrivant son nom sur le livre, où peu de mois ont enregistré tant de pertes, elle pourra justement le faire suivre de cette épigraphe : BENE MERENTI, que les anciens traçaient quelquefois sur leurs tombeaux. C'est un hommage qu'elle doit à l'un de ceux qui ont le mieux mérité d'elle par leurs travaux, leur caractère et leur dévouement.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

SUR LES PUBLICATIONS DU COMTE GEORGES DE SOULTRAIT (1)

Notes pour une bibliothèque nivernaise (tirage à part des almanachs de la Nièvre). Nevers, 1847, broch. in-12 de 36 p.

Essai sur la numismatique nivernaise. Nevers, 1854-1855, vol. in-8° (planches).

Guide archéologique dans Nevers. Nevers, Bégat, 1856, in-12 de 101 p.

Notice sur les sceaux-matrices de la collection de Mme Pelvro, de Mâcon. 1854, broch. in-8° (planches).

Statistique monumentale de la Nièvre (tirage à part des almanachs de la Nièvre). Nevers, 1854-1855, in-12.

Armorial de l'ancien duché de Nivernais. Nevers, 1854-1855, vol. in-8° (20 planches).

Abrégé de la statistique monumentale de l'arrondissement de Nevers. Nevers, 1856, plaq. in-12.

Notice historique et généalogique sur la famille de Bourgoing en Nivernais et à Paris. Lyon, Perrin, 1855, in-8° de 55 p (blasons).

Armorial du Bourbonnais. Moulins, 1857, in-8° de 334 p. (26 planches).

Essai sur la numismatique bourbonnaise (tirage à part du Bulletin de la Société d'émulation de l'Allier, t. VI). Moulins, 1858, in-8° (7 planches).

Abrégé de la statistique archéologique de l'arrondissement de Moulins (Allier). Paris, Didron, 1860, broch. in-8° de 47 p.

Dictionnaire topographique de la Nièvre. Paris imp. impériale, 1865, in-4°.

Notice sur les jetons de plomb des archevêques de Lyon. Paris, imp. impériale, 1869, broch. in-8° (2 planches).

Inventaire des titres de Nevers, par l'abbé de Marolles. Nevers, 1873, in-4° (cartes).

Armorial ecclésiastique du Nivernais. Paris, 1874, broch. in-8° de 26 p.

Introduction à l'inventaire des archives de l'hospice de la Charité de Lyon. Lyon, 1874, in-4°.

Répertoire archéologique du département de la Nièvre, Paris, imp. nationale, 1875, vol. in-4°.

Armorial historique et archéologique du Nivernais. Nevers, 1879, 2 vol. grand in-8° (31 planches).

---

(1) Je dois la plupart des éléments de cette bibliographie à l'obligeance de M. Roger de Quirielle, que je prie d'en agréer ici tous mes remerciements.

Epigraphie héraldique de la Nièvre (sous le pseudonyme Jacques de Sornay). Angers, 1882, in-8° de 368 et VIII p.

Notice sur les manuscrits du trésor de l'église métropolitaine de Lyon. Lyon, 1883, in-8° de 24 p.

Histoire du château de La Bâtie et de ses seigneurs. Saint-Etienne, Théolier, 1886, in-fol. en feuille de 57 p. (74 planches).

Liste des membres de l'assemblée de l'ordre de la noblesse du bailliage du Nivernais aux Etats généraux de 1789. Nevers (s. d.), broch. in-8°.

LES

FAMILIARITÉS PAROISSIALES

EN FRANCHE-COMTÉ AVANT 1789

Par M. FLEURY-BERGIER

ASSOCIÉ RÉSIDANT

Séance du 21 avril 1887

I.

Origine des familiarités; époques de leur apparition dans les paroisses des villes et dans celles de la campagne; nombre insuffisant des prêtres séculiers; desserte des paroisses par les moines; organisation primitive du service paroissial; formation et accroissement du clergé séculier; les cures retirées aux moines et pourvues de prêtres séculiers; les nobles dans les charges et les dignités de l'église; statuts et règlements donnés aux familiarités par l'autorité diocésaine; conditions d'admission dans la familiarité; degré d'instruction requis pour y être admis; les familiers vivant dans leurs familles; avantages moraux résultant pour celles-ci de cette vie commune; querelles intestines dans les familiarités; service des familiers à l'église; leurs occupations en dehors de ce service.

Avant la Révolution française et dès le XIIIe siècle, il existait dans les grandes paroisses des diocèses de Besançon et de Saint-Claude des corps ou corporations de prêtres séculiers, appelés d'abord *chapelains*, *habitués*, *suppôts*, *sociétaires,* puis plus communément *familiers*.

La désignation de *chapelains* leur était venue de la desserte de quelques chapelles situées, soit dans l'intérieur de

l'église paroissiale, soit au dehors, et dans lesquelles — par suite de quelques fondations pieuses — devaient se célébrer des messes et d'autres offices religieux, et où se tenaient souvent des réunions de confréries.

Le nom de *familiers*, qui prévalut généralement, s'entendait de ces mêmes prêtres, issus de familles domiciliées dans la paroisse. Il devait s'entendre aussi de la confraternité existant entre eux et les constituant, pour ainsi dire, en une famille religieuse (1).

Ce fut dans les villes, — à Besançon, Gray, Dole, Poligny, Arbois, Vesoul, — que l'on vit apparaître, dès le commencement du XIIIe siècle, les chapelains ou familiers, ordonnés prêtres sans provision de bénéfices, et ne vivant que de leur patrimoine et du produit des fondations religieuses, plus spécialement abondantes dans les villes.

Il en fut bientôt de même dans les bourgs fortifiés, où habitaient les vassaux et les officiers du seigneur, ainsi qu'une classe moyenne, enrichie de plus en plus par le

---

(1) L'historien Dunod (*Histoire de l'Eglise de Besançon*, t. II, p. 224) porte le nombre des familiarités à cinquante-trois, mais sans les nommer. Ce nombre a été admis par deux auteurs franc-comtois : l'abbé *Richard* et *Gaspard*, *de Gigny*. Le *Mémoire* dressé par M. de la Fond, intendant de la province, en 1698, dit que : « les malheurs des guerres entre les deux couronnes de France et d'Espagne ont ruiné une partie de ces familiarités.

Voici, du reste, les noms des familiarités paroissiales tels que nous les trouvons dans le mémoire de l'intendant et dans les ouvrages de MM. l'abbé Richard, Gaspard et Rousset. Ces noms appartiennent en grande partie au diocèse de Saint-Claude :

Doubs : Besançon, Baume, Clerval, la Rivière, l'Isle-sur-le-Doubs, Montgesoye, Mouthier, Ornans, Pontarlier, Quingey, Vercel, Vuillafans, Usies.

Haute-Saône : Champlitte, Chariez, Faucogney, Grange, Gray, Jonvelle, Jussey, Luxeuil, Marnay, Pesmes, Saint-Loup, Vesoul.

Jura : Annoire, Arbois, Arinthod, Arlay, Bellevesvre, Bletterans, Château-Chalon, Chaussin, Chissey, Clairvaux, Colonne, Conliège, Dole, Fétigny, Fraroz, Gigny, la Loye, Longwy, Lons-le-Saunier, Mièges, Montaigu, Montfleur, Montmorot, Menotey, Moirans, Neublans, Orgelet, Pannessières, Petit-Noir, Poligny, Rahon, Rochefort, Ruffey, Salins, Sirod, Sainte-Agnès, Saint-Claude, Saint-Laurent-la-Roche, Thervay. — *Total :* 64.

commerce et bientôt, sinon déjà, affranchie des servitudes féodales par la générosité éclairée ou intéressée des seigneurs.

Quelques grandes paroisses rurales, comme Mièges, Conliège, Colonne...., ne tardèrent pas non plus à voir se former chez elles des corporations de prêtres dont l'existence était due aux mêmes causes. Beaucoup d'autres paroisses, à cette époque et surtout depuis, avaient également des prêtres ordonnés au seul titre de patrimoine ; mais leur petit nombre dans chacune d'elles, et la modicité de leurs revenus provenant tant des fondations que d'autre part, ne leur permettaient pas de se constituer en corps ; ils conservaient le nom de *chapelains*.

Certaines églises collégiales — comme celle de Saint-Anatoile de Salins — avaient pour le service du culte, en qualité de *bas chœur*, quelques prêtres improprement appelés familiers, maintenus sous la dépendance du chapitre, commandés et rétribués par lui, et ne formant point un corps (1).

Dans ces siècles, où la foi exerçait le plus grand empire sur les âmes, il était naturel que la vie monastique et l'état ecclésiastique attirassent de nombreuses vocations, surtout dès lors que les études étaient plus spécialement dirigées dans ce sens. Néanmoins, jusqu'à la fin du XIIe siècle, et longtemps encore après dans certains diocèses (2), le nombre des prêtres séculiers était peu considé-

(1) Dans une brochure imprimée à Besançon en 1770, chez J. M. Couché, et intitulée : *Mémoire pour les curés et prêtres familiers de la ville de Dole, plaidant contre le chapitre de cette ville*, on trouve une lettre du séchal du chapitre de Saint-Anatoile de Salins, produite au procès, qui dit qu'en 1769, il n'y avait au service de cette église aucun prêtre de Salins, mais seulement deux prêtres étrangers reçus à vie, l'un originaire de Conliège et l'autre de Montmahoux.

(2) « Vers l'an 1200, disent les *Annales des Dominicains de Colmar*, il n'y » avait que peu de prêtres en Alsace ; un seul était souvent chargé de la » célébration de la messe dans deux, trois et même quatre petits villages.

rable, fort au-dessous des besoins diocésains. Bien des causes nous donnent la raison de ce fait ; l'une d'elles — et ce n'est pas la moins importante — fut l'insuffisance forcée des moyens d'instruction et de formation du clergé séculier.

Il y avait alors les écoles de cathédrales, celles de certains chapitres et celles qui étaient dirigées par quelques prêtres ; mais il arrivait trop souvent, dans ces malheureux siècles, que tous ces maîtres et surtout les élèves se trouvaient dispersés, appauvris ou morts par le fait des guerres, des pestes et des famines alors si fréquentes (1). Il y avait aussi les écoles de couvents ; mais sans compter que l'instruction s'y donnait surtout dans un but monacal, il arrivait encore que, par adresse, on y retenait comme moines les sujets les plus capables et les plus méritants.

Cependant les conciles généraux et provinciaux ne perdaient pas de vue l'enseignement du clergé séculier, mais il y avait trop à faire quand il s'agissait de combattre l'ignorance et les préjugés si fort enracinés de ces temps-là. Le remède le plus complet, le plus radical, vint plusieurs siècles après : il fut l'œuvre du concile de Trente, qui ordonna l'établissement des grands séminaires.

Quant aux Universités, elles étaient peu accessibles aux

» Beaucoup de prêtres, en effet, disaient presque quotidiennement deux » messes ; ils en disaient une première dans un village, une seconde dans » un autre, et chantaient les vêpres dans un troisième. S'il survenait un » enterrement, un mariage ou des pèlerins, ils disaient alors une troisième » messe. » (*Annales et chroniques des Dominicains de Colmar*, 1 vol. in-8°.)

(1) Au VIIIe siècle (778), la famine fut telle que les revenus de l'évêque de Besançon et ceux des églises de Saint-Jean et de Saint-Pierre de cette ville ne suffirent pas à l'entretien de leur clergé. Le prélat fut réduit à la plus grande misère.

Pendant le Xe siècle, il y eut dix famines et treize pestes, puis l'invasion des Hongrois. En 1028 et dans les siècles suivants, les populations virent se succéder ces mêmes calamités, que, dans leur ignorance, elles ne savaient ni prévenir ni combattre ; le manque de voies de communication et l'absence de toute hygiène, de toute assistance publique, les condamnaient pour ainsi dire à périr sur place.

étudiants pauvres, et cela autant par le petit nombre de ces établissements que par les frais d'entretien qu'elles causaient aux élèves. Il est vrai que ceux-ci, quand ils étaient pauvres, étaient admis à recourir à la charité publique, ainsi que cela se faisait naguère en Allemagne. A l'exception, en effet, des Universités de Paris, de Montpellier (1180), de Toulouse (1229), d'Angers (1378).... toutes les autres étaient encore à créer au commencement du xve siècle et même au xvie siècle (1).

Mais la rareté des écoles, dans les premiers temps du moyen âge, s'explique assez par la rareté des écoliers ; il y avait alors si peu d'hommes libres, et cela dura ainsi, en s'atténuant toutefois peu à peu, jusqu'à la fin du xie siècle. Les esclaves, d'après les conciles, ne pouvaient être ordonnés prêtres, à moins d'un affranchissement préalable, que leurs maîtres ne se montraient généralement pas disposés à leur accorder. Les esclaves des églises et des couvents étaient, au contraire, plus facilement affranchis dès qu'on voulait les admettre à l'ordination.

Plus tard, quand l'esclavage se fut modifié et transformé en servage, le serf ou mainmortable finit par obtenir toute liberté pour parvenir au sacerdoce ; mais en conservant toutefois assez de sa macule originelle pour que, à son décès, ses meubles fussent dévolus à son seigneur par droit d'échute (2).

(1) Aix, 1409; Dole, 1424; Poitiers, 1431; Bordeaux, 1441; Nantes, vers 1460; Bourges, fondée ou rétablie en 1463; Reims, 1547; Douai, 1562; Pont-à-Mousson, 1571, puis transférée à Nancy en 1768; Strasbourg, 1621. (*Géographie de la France*, par Busching, t. Ier.)

(2) On lit dans le *Traité de la Mainmorte* de Dunod : « Notre coutume » *(celle de Franche-Comté)*, disant que le seigneur prend l'échute main- » mortable des prêtres et clercs, de quelque état qu'ils soient, ces termes » généraux comprennent les prélats comme les simples prêtres. »

A Chargey, le curé de cette paroisse, sujet mainmortable du prieur de Rosey, étant venu à mourir, sa succession — par arrêt du parlement du 18 septembre 1559 — fut dévolue, au préjudice de ses frères, audit prieur ; il fut jugé qu'il n'était plus communier avec eux.

Néanmoins, dans certaines provinces, le serf était astreint à se faire affranchir par son seigneur pour être admis à la prêtrise. On trouve dans les archives de l'église de Notre-Dame de Paris l'exemple d'un affranchissement de ce genre. En 1402, un serf de cette église, nommé Jean Robinet, né à Vaudoy en Brie, voulant embrasser l'état ecclésiastique, après en avoir obtenu la permission, se présenta un soir — pendant les vêpres, dans le chœur de la cathédrale — à tous les membres du chapitre, une serviette au cou et tenant un bassin et des ciseaux. Chaque chanoine lui coupa un peu de ses cheveux en signe d'affranchissement pour être prêtre *(in signum manumissionis ad tonsuram clericam)*; après quoi il fut envoyé à l'évêque de Meaux, dont il était diocésain.

Jusqu'au XIIe siècle, une grande partie des paroisses fut desservie par des moines. Deux causes avaient amené cet état de choses; nous avons déjà dit l'une d'elles ; mais il y en avait une autre dans la préférence qu'on accordait généralement à l'état monastique. Une foule d'hommes, en effet, y étaient entraînés — les uns par piété et dévotion, les autres par le désir de s'instruire, tous pour y trouver un abri, une tranquillité qui n'existait guère dans le monde, alors si troublé, et que ces mêmes hommes ne croyaient pas pouvoir obtenir au même degré dans le clergé séculier, où l'on paraissait plus exposé aux tempêtes et aux coups venant du dehors.

Une autre raison expliquait encore pourquoi les vocations religieuses l'emportaient si fort.

Les prêtres séculiers, quoique peu nombreux, n'en vivaient pas moins dans une gêne causée par les malheurs du temps. Les grands, les seigneurs, profitant de l'anarchie qui régnait alors, s'étaient emparés d'une partie des biens des églises et des couvents. Plus tard, la crainte des censures ecclésiastiques encore plus que le remords de leurs injustices, puis le rétablissement d'un certain ordre dans

l'état social, les amenèrent à de nombreuses restitutions; mais au lieu de les faire d'après les droits de chaque clergé, séculier et régulier, ils préférèrent les affecter plus spécialement aux nouveaux ordres religieux (1), devenus l'objet de la faveur publique, qu'ils méritaient, du reste, par la régularité de leur vie.

C'était, disons-nous, ne pas tenir un juste compte des droits du clergé séculier, surtout dans les paroisses rurales, où il s'était commis le plus de violences et d'injustices, et dont les prêtres restèrent pour la plupart dépouillés d'une partie des dîmes et des propriétés de leurs églises. Ce ne fut donc pas le droit ou une générosité éclairée qui fut consulté dans cette circonstance; la vanité des seigneurs ou leurs intérêts, tels qu'ils les comprenaient, les portèrent plutôt à enrichir ou à fonder des couvents, en s'y réservant expressément un lieu de sépulture, avec des prières et la célébration de leurs anniversaires. Ce fut ainsi que nombre d'églises, d'autels, de chapelles, comprenant revenus et droit de patronage, devinrent la propriété des ordres religieux (2).

Il était donc bien naturel que ces religieux desservissent les églises dont ils avaient le patronage et les biens. Ce n'était pas là assurément prendre la place des prêtres séculiers qui ne se présentaient pas; c'était encore moins

---

(1) Bernardins, Dominicains, Chartreux, Prémontrés, Cordeliers, Carmes.

(2) D'après le *Pouillé* des bénéfices du diocèse de Besançon au XVIIIe siècle, le nombre des patronages de cures s'élevait à environ huit cent douze, dont plus de sept cents appartenaient au clergé, surtout aux ordres religieux, puis au chapitre métropolitain, aux autres chapitres, à l'archevêque, à l'ordre de Malte, au grand séminaire.

Les laïques possédaient soixante-trois patronages, dont cinq étaient alternatifs avec un autre patron. Le roi nommait aux cures de Château-Lambert, de Dampierre-lez-Dole et de Vaivre.

Quelques paroisses nommaient elles-mêmes leurs curés, c'étaient : Bure, Dramelay, l'Hôpital-du-Grosbois, la Chapelle-des-Bois, Nogna, Pannessières, Rognon et Vauthiermont. L'alternat existait à Bure et à Nogna avec un autre patron.

la leur enlever, quand ces moines fondaient des églises dans les terres de leurs domaines.

Lorsque plusieurs paroisses se trouvaient dans un même rayon, ou qu'une paroisse très étendue ou trop peuplée exigeait le service de plusieurs prêtres, les couvents et aussi l'autorité diocésaine — celle-ci pour les prêtres séculiers — réunissaient cinq à six prêtres, les faisaient vivre en communauté, et répartissaient entre eux le service paroissial. C'est la raison pour laquelle cette résidence, cette habitation commune et même l'église étaient appelées le *moustier*, le *motier* (monasterium). Cette dénomination a fait croire, mais bien à tort, à l'existence d'un couvent proprement dit dans les lieux où elle a persisté (1).

Toutefois, ce recours aux moines pour remplir les fonctions curiales, bien que nécessaire et obligé, comme nous l'avons dit, n'en était pas moins une anomalie, en d'autres termes, un fait que la discipline ne pouvait tolérer ou admettre que jusqu'au jour où les évêques se seraient créé un

(1) C'est, en effet, le souvenir de cet état de choses si ancien qui s'est conservé en Franche-Comté et qui a fait croire aux habitants des campagnes qu'il existait autrefois un couvent dans leurs communes, couvent, disent-ils, qui était habité par des *moines rouges*. C'est pour la même raison que, dans nos vieux terriers et dénombrements seigneuriaux et même dans le cadastre, on appelle, dans certaines communes, le chemin qui conduit du village à la cure, à l'église, la *vie*, le *chemin*, la *rue du Motier*, soit que le presbytère ne comptât qu'un moine pour la desserte paroissiale, soit qu'il y en eût plusieurs, soit même qu'il n'y eût que des prêtres séculiers.

Quant à la dénomination de *moines rouges*, elle ne se rapporte à aucun ordre religieux, attendu qu'il n'y en eut jamais dont l'habillement fût rouge ; mais elle a trait sans doute à la *croix rouge* des Templiers. Ces religieux ont eu trois grands maîtres franc-comtois et ont possédé de grands biens dans notre province. Leur valeur militaire, leurs immenses richesses et leur malheureuse fin ont autrefois très vivement frappé l'esprit des populations. Seulement, de tout leur brillant passé, par l'effet du temps qui efface tout, il n'est resté très confusément que le souvenir de leur croix rouge, qu'on a étendu à tout l'habillement. Leur marque distinctive était, suivant les uns, une croix patriarcale, potencée, et suivant les autres, une croix à huit pointes, aussi rouge et brodée d'or.

personnel de prêtres séculiers en rapport avec les besoins des paroisses.

Ce temps arriva enfin, plus ou moins tôt, suivant les diocèses; il était dans l'intérêt des évêques d'avoir un clergé qui fût uniquement à eux, placé directement sous leurs ordres, comme il était dans l'intérêt de l'Eglise de renfermer les moines dans l'exercice de la vie de prières et de recueillement à laquelle ils s'étaient voués. Aussi ce double résultat fut à la fin obtenu.

Avec le temps et pour les causes avant dites, il se forma dans chaque diocèse un nombreux clergé séculier. A l'effet de le placer autant que pour en accroître le nombre, les conciles interdirent et retirèrent aux religieux les fonctions curiales, soit dans les églises qu'on leur avait données, soit même dans celles qu'ils avaient fondées (1). On les obligea d'y nommer des vicaires, qui d'abord *amovibles*, devinrent ensuite *perpétuels;* mais il resta aux religieux le droit de patronage et le titre de *curés primitifs*.

Sur la fin du XII[e] siècle, le grand nombre des vocations ecclésiastiques dans le diocèse de Besançon détermina l'archevêque Amédée de Dramelay à demander au pape Innocent III — qui la lui accorda — l'autorisation d'ordonner des clercs sous le titre seul de patrimoine (2). Jusqu'alors on ordonnait généralement suivant les vacances des bénéfices et les besoins diocésains.

C'est surtout, pour ne pas dire uniquement, à ces ordinations qu'il faut faire remonter l'origine des familiarités dans les villes. Les prêtres ainsi ordonnés, et non pourvus de bénéfices, restèrent dans leurs familles, où ils vécurent de leur patrimoine et du revenu des fondations religieuses, à la desserte desquelles le clergé paroissial les employait.

Ces fondations se faisaient, en effet, de plus en plus,

(1) Concile de Clermont sous Urbain II, en 1095.
(2) *Histoire des diocèses de Besançon et de Saint-Claude*, t. I[er].

grâce à l'aisance et à la richesse relatives que le régime féodal, en se consolidant, avait amenées à sa suite. Il assurait aux personnes et aux propriétés une certaine sécurité que n'avait point connue le régime antérieur, — qui était né de l'invasion barbare et qui avait duré si longtemps.

A l'apparition des familiarités et bien des siècles encore après, la haute noblesse, celle des croisades, était en possession des grandes dignités et des riches bénéfices de l'Eglise. Celle du second rang occupait les bénéfices moindres, tels que les cures, les canonicats dans certains chapitres. En effet, jusqu'au milieu du xvi[e] siècle, nous trouvons, parmi les curés, un nombre considérable de nobles [1]. Comme la pluralité des bénéfices, même à charge d'âmes, existait alors, les curés pouvaient être en même temps membres de quelques chapitres ou prieurs de quelques prieurés, et ils résidaient le plus souvent là où les appelait le moins de besogne. Souvent aussi ils possédaient deux ou trois cures, qu'ils faisaient desservir par des vicaires amovibles, auxquels, pour ce service, était accordée une certaine part dans les revenus ou bien une rémunération en argent.

Il semble que la disparition de la plupart des familles féodales, celles de l'ancienne chevalerie, éteintes dans les guerres ou dans le célibat ecclésiastique, devait ouvrir aux classes moyennes l'accès des dignités de l'Eglise et des bénéfices les mieux rentés, mais il n'en fut rien. Le vide laissé par ces familles se combla vite par la création d'une nouvelle noblesse, tirée des rangs de l'armée, de la magistrature.... D'autre part, la noblesse se trouvant atta-

---

(1) Nous voyons, dans toutes les paroisses des diocèses de Besançon et de Saint-Claude, des curés appartenant, par leur naissance, à la noblesse du second ordre. Ce n'est que sur la fin du xvi[e] siècle qu'on voit leur nombre diminuer.



chée à l'exercice de certaines fonctions publiques, ou pouvant même, suivant les besoins financiers de l'Etat, être achetée à prix d'argent, il s'ensuivit une nouvelle source d'anoblissement.

Les nouveaux nobles trouvèrent, dans les anciennes institutions aristocratiques, le moyen de se maintenir et de s'élever plus haut dans la caste. D'abord, dans le domaine de l'Eglise, les commendes allaient leur offrir les dignités d'abbés et de prieurs dans de riches couvents; puis, à cet avantage, devait s'ajouter l'entrée dans les chapitres nobles (1).

De pareils avantages n'étaient pas de trop pour aider au placement des cadets et souvent des aînés de cette noblesse, qui était généralement moins riche en terres et en seigneuries que l'ancienne. Aussi voulut-elle bientôt profiter des privilèges départis à la caste où elle était entrée. A vrai dire, elle eut bien quelque embarras à prouver tout d'abord huit et, à plus forte raison, seize quartiers de noblesse. Mais en attendant qu'elle les eût, elle fit souvent comme si elle les avait eus, grâce à la loupe grossissante des généalogistes, qui permettait de voir deux ou trois générations de noblesse là où il n'y en avait qu'une. Et puis, il y avait toujours le *laisser-faire*, le *laisser-passer*, qui, appliqué en cette matière, venait en aide à la contrebande.

Mais revenons aux familiarités paroissiales. Nous avons dit précédemment que leur apparition en Franche-Comté remontait, dans les villes, à une époque très ancienne, et dans les paroisses rurales — au moins pour la plupart d'entre elles — à la fin du xve siècle et au commencement du suivant. Ce n'est pas, comme nous l'avons dit, qu'il n'y eût déjà, dans ces paroisses, bien avant ces diverses époques, des prêtres n'appartenant point au clergé paroissial, vivant

---

(1) Les chapitres nobles de la Comté étaient : Saint-Claude, Lure, Baume-les-Messieurs, Gigny et le chapitre de Saint-Jean.

sans lien commun entre eux, indépendants les uns des autres. Mais le jour devait venir où ils sentiraient qu'il y avait entre eux communauté d'intérêts, et que cette communauté leur commanderait l'union. Les circonstances, la force des choses, firent naître ce jour.

Voici comment dom Grappin explique l'origine de la familiarité d'Ornans : « Le curé de cette ville, et les prêtres » ou chapelains qui desservaient avec lui les fondations de » son Eglise, ne formaient pas encore, avant le XVI[e] siècle, » un corps de familiarité. Ces prêtres étaient de simples habi- » tués, lorsque Pierre Guitaud, curé d'Ornans depuis 1505 » jusqu'à l'an 1522, consentit, à certaines conditions, qu'ils » ne seraient plus révocables — ce que l'archevêque de » Vergy confirma le 16 juin 1520; et, par décret du 31 jan- » vier 1593, Ferdinand de Rye érigea ce corps de prêtres » en familiarité, à laquelle fut appelé tout prêtre né à » Ornans (1). »

Quelques-unes de ces familiarités ne furent établies qu'au XVII[e] siècle. Celle de Baume-les-Dames, où existaient, depuis le XIV[e] siècle, de nombreux chapelains, ne fut réellement organisée qu'en 1619 par un abbé-moine, ancien curé de Melisey et retiré à Luxeuil, qui lui donna à cet effet un capital de dix mille livres ; le nombre des familiers était fixé à douze; ils devaient être bourgeois et fils de bourgeois (2).

La familiarité de Marnay fut fondée au mois de mai 1678, par le seigneur, les officiers municipaux et le curé. Pour sa part, Philippe de Gorrevod, marquis de Marnay, céda à cet effet, le 17 juin 1668, cinq chapelles de son patronage, tant au château qu'à l'église, avec réserve pour lui et ses successeurs de nommer les familiers. La moitié du revenu

---

(1) *Almanach historique de la Franche-Comté.* 1785.
(2) *Mémoire historique sur l'abbaye de Baume-les-Dames,* par M. l'abbé Besson. 1845.

de ces chapelles devait leur être affectée, et l'autre moitié, employée à aider les jeunes ecclésiastiques dans leurs études (1).

A leurs débuts, ces corporations, comptant encore peu de membres et sans doute aussi moins de revenus que plus tard, suffirent généralement à se donner elles-mêmes leurs règlements, comme le fit, en 1496, la familiarité de l'église de Saint-Romain à Saint-Claude. Mais ensuite, le nombre des prêtres et celui des fondations augmentant, il fallut aviser à une réglementation émanant de plus haut, s'étendant à plus de cas et donnant moins de prise à des conflits.

Ce dernier cas — la possibilité de conflits avec le clergé paroissial ou avec les abbés, prieurs de couvents, doyens de chapitres, réputés *curés primitifs* — ne tarda pas, comme nous le verrons bientôt, à se présenter, toujours suivi du recours à l'autorité diocésaine.

Disons maintenant quelle était l'organisation des familiarités, telle que la créaient les statuts donnés ou approuvés par l'archevêque et consentis par les familiers. Cette organisation embrassait des règlements aussi nombreux que variés. Il s'agissait d'abord de déterminer la catégorie de prêtres ayant droit à la familiarité, d'en fixer le nombre, ainsi que les matières sur lesquelles devait porter leur examen d'admission, d'arrêter les formalités de leur réception, etc.

Les conditions d'admission variaient quelque peu, suivant les paroisses ; mais l'obligation la plus stricte était celle de la naissance dans la commune ou la paroisse, et du baptême dans l'église paroissiale. Quelques exceptions à cette double condition s'appliquaient, par exemple, à l'Isle-sur-le-Doubs, où un prêtre étranger pouvait être reçu familier, en payant le double de la cotisation des prêtres du lieu ; à

(1) *Histoire de l'Eglise de Besançon*, par Dunod, t. II, p. 454.

Colonne, dont la familiarité se recrutait dans les villages de la seigneurie.

Dans les villes, dans les bourgs et les communes où existait un corps de bourgeois créé par les chartes de franchise des seigneurs, il fallait que le candidat fût fils de bourgeois. Cette condition se fondait sur ce que les familles de la bourgeoisie étaient censées les plus anciennes du bourg ou de la paroisse, les plus aisées, et partant les plus à même de faire des fondations, comme aussi de pourvoir aux moyens d'existence et d'instruction de leurs enfants.

Dans certaines familiarités, comme à Bletterans, à Clairvaux.... il fallait non seulement que le candidat, fils de bourgeois, fût né dans la commune, mais encore que son père lui-même y fût né. A Arbois, il fallait avoir été baptisé, ainsi que le père ou la mère, sur les fonts baptismaux de la paroisse, avec l'obligation pour les parents d'avoir supporté les charges municipales sans interruption pendant plusieurs années. Mais à Lons-le-Saunier, il y avait encore plus d'exigence à cet égard; par un statut du 15 février 1678, l'archevêque exigea la qualité de bourgeois non seulement chez les père et mère du candidat, mais encore chez ses aïeux paternel et maternel. A Saint-Laurent-la-Roche, il fallait être né et baptisé à Saint-Laurent ou à Geruge, issu de père et de mère bourgeois.

La condition de l'indigénat, c'est-à-dire de la naissance dans la commune ou la paroisse, et celle du baptême reçu dans l'église paroissiale, peuvent donc être considérées comme universellement requises. Il ne pouvait y avoir d'exception que lorsque les prêtres du lieu venaient à manquer, ou n'étaient plus en nombre pour desservir les fondations, auquel cas on admettait des prêtres étrangers.

Le nombre des familiers dans chaque corps variait beaucoup, quoique fixé d'abord par les statuts. Il était subordonné aux vocations ecclésiastiques, plus ou moins nombreuses suivant les temps, puis aux ressources plus ou

moins abondantes dont pouvait disposer la corporation : ressources qui étaient trop souvent à la merci des événements, car elles dépendaient des guerres, des famines et des pestes qui ruinaient et dépeuplaient quasi périodiquement la Franche-Comté [1].

Dans les temps de paix, pendant la neutralité des deux Bourgognes, le nombre des familiers était relativement considérable. On en voit quarante à Lons-le-Saunier en 1520; et, dans le même siècle, seize à Colonne, quatorze à l'Isle-sur-le-Doubs, à Bletterans, à Arlay ; dix à Vercel.... Mais ce nombre baissait toujours à la suite des malheureux événements dont nous venons de parler.

Ainsi, pour n'en citer que deux ou trois exemples : à Lons-le-Saunier, en 1678, le nombre des familiers était réduit à quinze; à Conliège — après l'incendie et la ruine du bourg par l'armée de Henri IV — ce nombre tomba de quatorze à deux; à Moirans, après les malheurs publics, les familiers — de treize qu'ils étaient — furent réduits à deux.... Les prêtres, comme leurs concitoyens, tombaient victimes de la guerre et des épidémies, et la misère qui s'ensuivait venait mettre obstacle aux études et aux vocations ecclésiastiques.

Les statuts donnés aux familiers par l'ordinaire diocésain devaient comprendre tous les détails de leur vie commune — ce qui veut dire : le respect du curé, leur chef hiérarchique, et le bon accord entre eux ; il fallait cela pour faire régner la paix religieuse dans la paroisse — une conduite contraire ne pouvant que scandaliser les fidèles et nuire à la religion.

Il y avait, en outre, bien des points à traiter, à définir : ainsi, la durée du stage après l'examen subi ; la hiérarchie et la discipline intérieures à établir parmi les familiers ; le rang et la place qu'ils devaient occuper à l'église, au chœur,

(1) Voir la note 1, aux pièces justificatives.

dans les processions; leur habillement à l'église, le partage entre eux et le curé des revenus de la corporation.... etc.

Les matières sur lesquelles portait leur examen comprenaient la lecture, le chant, le latin, la liturgie — précisément ce dont ils faisaient un usage à peu près journalier. Nous trouvons dans les statuts de la familiarité de Lons-le-Saunier, donnés en 1471 et confirmés en 1514, le programme très restreint de cet examen, qui se bornait à la lecture et au chant. Celui de la familiarité de la ville de Seurre (*Côte-d'Or*), alors du diocèse de Besançon, comportait l'obligation, pour les familiers, d'être prêtres, de savoir chanter l'épître et l'évangile, et d'avoir au moins une certaine instruction en grammaire : *scientiam mediocrem, ad minus grammaticalem* (1).

Plus tard, quand le mouvement de la Renaissance eut relevé les études, le programme de cet examen, au moins pour les familiarités des villes, fut chargé de plus de matières et l'admission rendue plus difficile. C'est ainsi qu'à Lons-le-Saunier, de nouveaux statuts donnés en 1552 vinrent modifier les anciens, en décidant que les gradués auraient la préférence (2).

Tout familier, avant d'être admis, était astreint à un stage de quelques mois : deux mois à l'Isle-sur-le-Doubs, trois mois à Vercel.... A son entrée dans le corps, il prêtait serment d'en observer les statuts et autres règles, et donnait à chacun de ses confrères une paire de gants et une réfection.

Le plus ancien des familiers, ou celui qu'ils nommaient eux-mêmes à cette fonction, portait le titre de *doyen*, d'*ancien*, soit l'un, soit l'autre de ces deux noms; à Luxeuil, il s'appelait le *recteur*, et était nommé par l'abbaye. Il convoquait ses confrères à l'assemblée dite *capitulaire*, y re-

(1) *Supplément à l'histoire de Gigny*, par B. Gaspard.
(2) *Dictionnaire des communes du Jura*, t. III.

cueillait les voix et proposait des peines contre les infracteurs du règlement. Un autre familier faisait les fonctions de *normateur*, c'est-à-dire de *surveillant*. Le *ponctuateur* notait les absences aux offices. Le *procureur*, le *séchal*, était chargé de la gestion des biens-fonds, et représentait le corps en justice. La charge de *receveur* des revenus était remplie par le dernier nommé des familiers ou par l'un d'eux choisi à cet effet. Quant aux titres, créances et argent, on les renfermait dans un coffre-fort, fermant à plusieurs clefs et ne pouvant s'ouvrir qu'en présence des dépositaires de ces clefs, appelés dans quelques familiarités *clavandiers*.

Les statuts réglaient aussi, surtout dans les villes, l'habillement à porter à l'église. A Arbois, à Saint-Claude, les familiers assistaient aux offices avec l'*aumusse* (1). Mais c'était à Lons-le-Saunier que cet habillement de chœur se distinguait davantage; à deux reprises, il fut l'objet d'une réglementation nouvelle. Une première autorisation permit de porter à l'église le bonnet carré, le surplis blanc avec un manteau noir tombant jusqu'aux pieds et doublé de rouge aux parements, et le *capuce* doublé de peau à grande queue jusqu'au bas du manteau; après cette autorisation, il en fut accordé une seconde, le 8 janvier 1680, par l'archevêque de Besançon, pour porter, comme habit d'honneur — depuis le 1er novembre jusqu'à Pâques — le manteau en parement de satin rouge et le capuce en tête, et — de Pâques à la Toussaint — l'aumusse.

Dans les autres villes, les familiers se distinguaient également par des habillements plus ou moins semblables à ceux-ci. Les familiarités des paroisses rurales usaient, à

---

(1) *Aumusse* ou *aumuce*, fourrure dont les chanoines, les chapelains et les chantres se couvraient la tête et qu'ils portaient ordinairement sur le bras. L'aumusse des chapelains et des chantres différait de celle des chanoines. Le *capuce* était une couverture de tête en drap ou sorge. *(Dictionnaire de l'Académie française.)*

cet égard, de plus de simplicité, comme le commandaient en général des revenus plus modiques et une représentation plus modeste. Le rochet et le camail, toujours portés par les chanoines, étaient permis à certaines d'entre elles, à la familiarité de Vercel, par exemple.

Quant à la place que les familiers occupaient au chœur dans les églises collégiales, c'était dans des stalles au-dessous de celles des chanoines, comme à Dole. Dans les autres églises, ils occupaient les stalles du chœur, mais après le curé.

L'usage des *bâtons de chœur*, autrement dits *cantoraux*, dont se servaient les chanoines, s'étendit aux familiers dans certaines églises collégiales, et même dans la plupart des autres églises où existaient des familiarités. Ils en faisaient usage en remplissant les fonctions de choristes, allant et venant dans le chœur, et lorsqu'ils faisaient des processions.

L'auteur du *Mémoire* concernant le curé et les familiers de la ville de Dole, déjà cité, nous explique ainsi l'origine de ces bâtons : « Pendant les onze premiers siècles, les » clercs ne chantèrent l'office que debout. Ils se réunis» saient en cercle autour de l'autel (1), tandis que les » laïques, debout comme eux, remplissaient le reste de la » nef. Les temples n'offraient à la mollesse ni stalles ni » bancs. On conçoit pourtant que l'infirmité pouvait quel» quefois avoir besoin de soulagement, il lui fut accordé » de s'appuyer sur un bâton (2).

» L'usage des bâtons cessa devant l'introduction des

(1) C'est de là que nous est venu le mot de *chœur*. *Chorus* dicitur à concordiâ canentium, sive à coronâ circumstantium. Olim namque in modum coronæ circa aras cantantes stabant. (*Honorius Augustod.*, lib. I, cap. CXL.)

(2) Voir les *Preuves* dans le P. Thomassin, Baillet.... Un chantre du chapitre d'Auxerre, mort en 1353, est représenté sur sa tombe avec un bâton terminé en T, destiné à être mis sous l'aisselle pour soulager celui qui le portait, dans les longs offices célébrés debout. (*Supplément à l'histoire de Gigny*.)

» stalles, des bancs, placés dans le chœur; seulement les » chantres et les choristes continuèrent à s'en servir : les » *premiers*, pour indiquer les intonations des psaumes ou » régler les diverses modulations du chant; les *seconds*, en » allant et venant pour faire la police et maintenir le bon » ordre, la modestie et la décence dans le lieu saint. Les » dignitaires ecclésiastiques conservèrent aussi le bâton » comme marque de leur supériorité. »

On comprend aisément les modifications et même les changements que comportaient ces statuts. Chacun d'eux pouvait, à la longue, exiger une autre rédaction, ou ne plus répondre à des besoins nouveaux, à une situation nouvelle. Indépendamment du recours qu'on adressait à l'ordinaire diocésain pour expliquer, interpréter les statuts, les évêques ou leurs promoteurs, dans les visites du diocèse, se les faisaient représenter, les ratifiaient ou les modifiaient suivant les cas, en recommandant chaque fois leur stricte observance.

On sait maintenant quel était le degré d'instruction exigé des familiers, étant donné qu'ils n'avaient point charge d'âmes, point de fonctions curiales à exercer : — seulement des messes à dire et le bréviaire à réciter. La vérité est qu'après leur théologie faite et la prêtrise reçue, tout ce qu'on exigeait d'eux, au moins dans les paroisses rurales, se bornait — comme nous l'avons dit — à la connaissance du latin, de la liturgie et du chant.

Mais pour ceux d'entre eux qui avaient des visées plus hautes, qui désiraient être nommés vicaires ou curés par le choix d'un patron, ou qui voulaient concourir pour les cures dont les évêques et le roi avaient la collation, ceux-là faisaient de plus fortes études et prenaient des grades à l'Université.

Voyons maintenant les familiers dans leurs familles ou vivant à côté d'elles; voyons-les aussi dans les relations journalières qu'ils avaient entre eux. Certes, la vie de



famille était pour ainsi dire imposée à tous ceux que l'insuffisance de leur patrimoine et la modicité des revenus de la familiarité empêchaient de vivre seuls, en ménages séparés. Ils restaient donc chez leurs parents, où leurs petits revenus, joints à ceux de la famille, procuraient à tous plus d'aisance et de commodité.

Ce genre de vie était encore préféré par un certain nombre de familiers, qui, tout en étant riches ou fort à l'aise, auraient pu vivre en dehors de leurs familles ; mais l'attrait si puissant qu'exerçait alors la vie de famille, le besoin qu'on éprouvait d'y vivre, d'y trouver ses joies, les y retenaient par de bien douces et bien légitimes affections. Cette vie intime semble de nos jours avoir perdu de son attrait d'autrefois ; on lui préfère une vie plus extérieure, que favorisent d'ailleurs les voyages et les relations du dehors devenues si faciles, le commerce et l'industrie, qui enlèvent tant d'hommes au foyer paternel pour les disperser à travers le monde.

La vie commune en famille offrait donc des avantages matériels et pour les familiers et pour leurs parents. Mais les avantages moraux étaient surtout du côté de ces derniers, qui trouvaient dans l'un d'eux l'éducation, l'instruction, jointes au caractère vénéré du prêtre. Ils y puisaient une sorte de considération dont ils étaient justement fiers. Leurs enfants étaient mieux élevés, mieux instruits, les parents plus respectés, les enseignements et les traditions religieuses conservés avec plus de soin. — En somme, c'était, dans la paroisse, des familles réputées honorables (1).

(1) M. Othenin d'Haussonville fait une remarque de ce genre à propos des familles protestantes de la Suisse romande : « Dans ces pays, écrit-il. » il est peu de familles appartenant aux classes élevées de la société qui » ne comptent dans leur sein quelques ministres. Ce mélange habituel du » clergé avec le monde — s'il abaisse un peu le niveau du ministère ecclé- » siastique — élève en revanche celui de la famille et maintient dans les



Tels étaient, pour les parents, les avantages matériels et moraux de cette vie commune ; mais les familiers y gagnaient moins sous ce dernier rapport, si plutôt ils n'y perdaient. Ce voisinage, ce contact journalier, les exposaient, en effet, à épouser les intérêts, les querelles et les petites passions de leurs parents, et à prendre couleur et même parti dans ces luttes locales. Ce pouvait être une très fâcheuse immixtion, qui risquait fort de leur enlever une partie du temps qu'ils devaient à l'étude, et surtout de la considération qu'ils devaient à leur caractère de prêtre.

L'union et le bon accord étaient particulièrement recommandés aux familiers : c'était la condition de vie de leur corporation. Les luttes qu'ils avaient à soutenir contre leurs nombreux et souvent trop puissants adversaires étaient de nature, ce semble, à les occuper assez pour qu'ils n'eussent pas le temps de se livrer entre eux à des querelles intestines. Pourtant, ce n'était pas toujours ainsi que les choses se passaient. Les liens corporatifs et même hiérarchiques étaient généralement peu serrés, et le curé, plus volontiers considéré comme un égal que comme un chef, risquait fort — s'il n'était un homme de mérite et de beaucoup de tact — de n'être pas toujours écouté, et de se décourager dans la mission de paix qu'il avait à remplir parmi ses confrères, dans un intérêt commun (1).

C'était — si on peut l'appeler ainsi — une petite, toute petite république, où se formaient des brigues, des partis et où se couvaient parfois des rancunes à l'état plus ou moins latent. Là, comme dans toutes les associations, dans toutes les corporations où le principe d'égalité ressort et domine davantage, les caractères étaient moins maniables,

» réunions nombreuses (au prix peut-être d'un peu d'aisance et de gaieté) » un certain ton de décence qui n'est pas toujours celui de la meilleure » société. » (*Revue des Deux Mondes*, t. XXXVII.) A cette citation il faut ajouter ce proverbe italien : *Felice la casa dove una testa rasa.*

(1) Voir la note 2, concernant le curé de Vercel.

les intérêts communs plus difficiles à gérer au gré de chacun, et l'embarras plus grand quand il s'agissait de répartir les parts aux ayants droit. A moins de se livrer à l'étude — ce que ne faisaient pas tous les familiers, du moins avec la même application — ils avaient de trop nombreux loisirs, dont ils ne savaient que faire et que, par désœuvrement, ils employaient volontiers à se critiquer l'un l'autre : il n'y a rien de si difficile à bien employer que le temps qu'on n'occupe pas à travailler.

Les infractions aux statuts, aux règlements, étaient relevées contre les familiers qui s'en rendaient coupables, mais les peines n'étaient prononcées qu'en premier ressort. Il était toujours loisible à celui qui se croyait puni à tort d'en appeler soit à l'officialité, soit aux juridictions laïques. C'est ainsi qu'à Marnay, la délibération par laquelle les familiers avaient mis un de leurs confrères hors règle pendant trois mois, fut confirmée, sur l'appel de ce dernier, par arrêt de la cour du 11 mai 1730.

Ceux d'Arinthod, au contraire, ne réussirent pas à faire confirmer la décision qu'ils avaient prise au sujet d'un des leurs, un abbé Goujon, exilé par une lettre de cachet. Ils lui avaient retranché sa part, sous le prétexte qu'il ne faisait plus son service d'église. Mais leur décision à cet égard fut cassée par arrêt de la grand'chambre en 1764.

Le service d'église consistait, pour les familiers, dans la célébration d'une messe quotidienne, dans la desserte des fondations, dans l'assistance et la participation obligée aux offices paroissiaux. Ils chantaient au chœur et faisaient les fonctions de diacre et de sous-diacre.

Ces différentes occupations ne leur prenaient, dans la journée, qu'un temps relativement court; il leur en restait une grande partie, que quelques-uns d'entre eux employaient volontiers, lors des travaux les plus pressants de la campagne, à aider ceux de leurs parents laboureurs avec lesquels ils vivaient. Il est vrai aussi que, dans cer-

taines familiarités, on faisait valoir directement quelques biens ruraux, dont ensuite on se partageait la récolte ou le produit de vente; mais alors, pour cette culture, on louait un attelage et des ouvriers.

Aux xve et xvie siècles, nous voyons les fonctions de maîtres d'école généralement exercées par des prêtres, par des familiers, là où existaient leurs corporations; elles étaient rétribuées par les fabriques paroissiales. Plus tard, quand s'accrut le nombre des instituteurs laïques, les prêtres se retirèrent des écoles. Cependant certains familiers continuèrent à se livrer à l'enseignement primaire; mais les communes qui entretenaient une école publique ne tardèrent pas à voir d'un mauvais œil cette concurrence, qui désorganisait leur école, et à prendre des mesures pour la faire cesser. Les familiers durent se borner dès lors à instruire un ou deux enfants de leurs parents; encore était-ce le plus souvent pour leur enseigner le latin et en faire de futurs élèves pour le sacerdoce.

C'était le désir très louable d'échapper au désœuvrement, comme aussi le besoin d'accroître quelque peu leurs moyens d'existence, qui les faisaient rechercher cette occupation. Le patrimoine d'un grand nombre d'entre eux et la part de chacun dans les revenus communs n'assuraient pas à tous une vie également aisée. C'est ici le cas d'entrer dans quelques détails au sujet de ces revenus.

II.

Fondations pieuses; revenus des familiarités; appauvrissement des familiarités à la suite des guerres, des pestes et des famines; réduction du nombre des fondations par l'autorité diocésaine; unions de chapellenies aux cures et aux familiarités pour supplément de ressources; luttes et procès des familiers avec les curés, avec les religieux des abbayes, des prieurés et avec les chanoines jouissant du titre de *Curés primitifs ;* homologation des statuts des familiarités par les parlements: unions de quelques cures à des familiarités.

Les fondations pieuses ou religieuses comprenaient une série d'offices tels que : messes hautes et basses d'anniversaires, messes d'action de grâces, de dévotion, vigiles, complies, *Libera ;* lecture de la Passion ; chants de proses, du *Stabat*, du *Salve Regina*, du *Miserere mei*, du *De profundis*, de quelques psaumes ; neuvaines, processions avec le saint Sacrement ou avec des reliques ; offices solennels pour les confréries, etc.

Parmi ces fondations, les anniversaires constituaient ordinairement la meilleure partie des revenus des églises. Chacun d'eux comprenait souvent plusieurs offices, ainsi : vigiles la veille, messe, vêpres et complies, et quelquefois plusieurs messes, dont une avec diacre et sous-diacre. L'historien Dunod remarque que les anniversaires n'ont été d'usage qu'au IXe siècle, et encore étaient-ils peu nombreux à cette époque et même jusqu'au XIIIe siècle. Ils ne se faisaient, ajoute-t-il, que pour les fondateurs et les grands bienfaiteurs des églises (1).

Aux revenus des fondations s'ajoutait quelque argent provenant des cotisations pour droit d'entrée que payait chaque

(1) *Histoire de l'Eglise de Besançon*, t. II. Ce même historien estime à près de neuf mille le nombre des fondations de messes, de bénéfices simples, de chapellenies.... dans le diocèse de Besançon ; mais le chiffre réel nous paraît être supérieur à celui-là.

familier. Après avoir été d'abord de 10 fr. à Lons-le Saunier, cette cotisation fut ensuite portée à 150 fr. A l'Isle-sur-le-Doubs, les prêtres du lieu payaient, en entrant, dix livres estevenantes, et ceux du dehors, qu'on admettait, vingt livres. A Vercel, la cotisation était de 40 fr. Disons encore que les familiarités étaient l'objet, de la part des paroissiens, de dons et de legs divers, mais très souvent à titre plus ou moins onéreux.

Toutes les fondations reposaient sur des capitaux produisant intérêts ou sur des biens-fonds loués à des fermiers. Les fondations faites par les seigneurs étaient payées chaque année, soit en nature, soit en argent : c'était une charge de la seigneurie. En temps ordinaire, quand régnait la paix, ces ressources étaient jugées suffisantes; quelques familiarités passaient même pour être riches à cause de leurs nombreux capitaux : c'étaient généralement celles des villes et de certains bourgs. Celle de l'Isle-sur-le-Doubs, par exemple, possédait, en 1634, des rentes dans 27 communes (1). La familiarité de Gy avait, en 1646, après la guerre franco-suédoise, un revenu de 834 livres; en 1658, de 811 livres ; en 1685, de 2,000 fr. pour cinq familiers.

A Marnay, les familiers possédaient le four banal. Un arrêt du conseil d'Etat du 22 septembre 1739 les autorisa à se mettre en possession des fonds qu'ils avaient acquis. Ceux de Bletterans obtinrent un arrêt de la chambre des comptes du 13 avril 1764, qui les maintint dans le droit de ne payer aucune imposition pour leurs biens de dotation ancienne, lorsqu'ils en jouissaient par eux-mêmes, et de ne

---

(1) A Pompierre, Montby, Rang-lez-l'Isle, Moffans, Bournois, l'Isle-sur-le-Doubs, Hyémondans, Viéthorey, Saint-Maurice, Soye, le Chatelot, Branne, Grammont, Courchaton, Fontenelle, Marvelise, Mancenans, Saint-Georges, Senargent, Appenans, Fontaine, l'Hôpital, Médière, Blussans, Uzelle, Rahon, Accolans. (*Monographie de l'Isle-sur-le-Doubs*, par M. l'abbé Richard. 1856.)

payer qu'à la portion colonique lorsqu'ils avaient des fermiers.

Mais la prospérité, même la simple aisance, dont ces corporations pouvaient jouir, trouvaient trop souvent leur ruine, presque leur fin, dans les calamités publiques. Ainsi, après les guerres particulières des seigneurs, qui se prolongèrent en Franche-Comté jusqu'à la fin du XIVe siècle (1), et après les ravages des grandes compagnies, survinrent des guerres plus générales et encore plus meurtrières : celle de la succession de Bourgogne après la mort de Charles le Téméraire, à la fin du XVe siècle, l'invasion de Henri IV en 1595, la guerre dite de Trente ans, qui ravagea la Comté pendant dix ans, puis les deux conquêtes de Louis XIV. C'est à toutes ces calamités que l'intendant de la Fond, dans son *Mémoire au roi* de 1698, attribuait la ruine d'une partie des familiarités de la province (2).

Toutes ces guerres, avec les pestes et les famines qui les accompagnaient, causaient une ruine générale, dans laquelle étaient compris les rentes, souvent le capital. Les titres des fondations eux-mêmes disparaissaient, brûlés, égarés ou perdus. Les débiteurs, les fermiers, étaient morts ou avaient émigré, et leur ruine, leur misère, était autant celle de leurs créanciers que la leur propre (3).

Le désastre de la banque de l'Ecossais Law et les mesures arbitraires par lesquelles ses successeurs aux finances tentèrent, à diverses reprises, de remédier à la détresse du Trésor, atteignirent successivement les capitaux des corpo-

---

(1) Voir la note 1, aux pièces justificatives.

(2) Voir page 251, sur les familiarités de Franche-Comté.

(3) A Villersexel, suivant dom Grappin, par suite des malheurs essuyés par la province en 1636 et années suivantes, le chapitre vit tous ses membres frappés de la peste ou dispersés par les guerres, et il demeura pendant plus de trente ans sans aucun chapelain. (*Almanach historique de la Franche-Comté.* 1785.)

rations comme ceux des particuliers. On remboursa à celles-là une partie de leurs créances avec les billets de la banque de Law, dont la dépréciation alla jusqu'aux dernières limites.

Dans cette extrémité, pour ramener les offices à célébrer au *quantum* de ce qui restait de capital et de rentes, l'autorité diocésaine, sur la demande des curés et des familiers, réduisait les fondations. Une autre mesure était encore prise pour remédier à une situation aussi critique ; nous voulons parler de la cession qui était faite aux curés et familiers de quelques chapellenies, tant de celles qui, ayant perdu une partie de leur capital, ne pouvaient plus suffire à l'entretien de leurs chapelains, que de celles dont les patrons consentaient à cette union, le service de leurs fondations se trouvant également assuré. Il serait trop long de citer toutes les cures et les familiarités qui obtinrent des unions de ce genre. Parmi elles, nous trouvons Arbois, Arinthod, Chateau-Chalon, Clerval, Colonne, Conliège, Gy, Marnay, Nozeroy, Quingey, Orgelet, Salins, Saint-Christophe, Vercel, etc.

Faisons remarquer toutefois que ces unions ne se faisaient pas toutes au profit du clergé séculier, car nous les voyons sollicitées et obtenues par les chapitres, par les menses abbatiales, prieurales. Dans ce dernier cas, elles n'avaient pas toujours pour cause l'appauvrissement de ces communautés ; au contraire, c'était souvent pour en accroître les richesses.

Quoi qu'il en soit, l'union de ces chapellenies se faisait par l'ordinaire diocésain et quelquefois par le saint-siège, suivant que la demande en était faite soit à l'une, soit à l'autre de ces deux autorités. Mais leurs décisions sur ce point restaient soumises à l'approbation du souverain et à l'homologation du parlement.

Au reste, même après que les invasions françaises et autres eurent cessé dans la province, et qu'une paix bien-

faisante les eut remplacées, les revenus de la plupart de ces corporations furent loin de s'accroître. Il était urgent de réparer les désastres et les ruines des dernières guerres, tâche rendue bien difficile par la fin malheureuse du règne de Louis XIV, et qui le fut encore davantage après la banqueroute de Law.

Si maintenant l'on veut savoir à quelle époque les fondations religieuses furent le plus abondantes en Franche-Comté, on la trouvera, cette époque, au XVIe siècle et au commencement du suivant; elle correspond à la durée d'un état de paix entièrement dû à la bienfaisante neutralité des deux Bourgognes. Mais le XVIIIe siècle vit leur nombre aller toujours en décroissant, soit que la foi eût diminué dans les âmes, soit que l'esprit religieux ou philosophique eût pris une autre direction, celle des fondations, des dons, des quêtes pour les pauvres.

Ce fut dans cet état à peu près stationnaire que la Révolution française trouva les corporations en question et confisqua leurs biens. M. Jules Sauzay, dans son *Histoire de la persécution révolutionnaire*, estime seulement en moyenne le revenu de chacun des cent dix familiers du département du Doubs de 300 à 450 fr. Ce n'est qu'une moyenne, disons-nous, obtenue surtout avec les revenus des familiarités des villes, car beaucoup de familiers de la campagne avaient moins de 300 fr.

Nous avons dit quelles étaient les occupations des familiers soit à l'église, soit dans leurs familles; parlons maintenant de celles de la corporation, alors qu'elle avait à défendre ses intérêts contre les entreprises des curés et des patrons de la cure; constatons en même temps les efforts de quelques-unes de ces corporations pour obtenir l'union de la cure à la familiarité.

C'est ici l'origine de toute une série interminable de luttes, de procès, où l'on trouve souvent beaucoup de passion et d'animosité chez des hommes qui, par état, sem-

blaient ne devoir être mus que par des sentiments de charité et de modération. Mais si l'on tient compte, comme on doit le faire, de la nature humaine, si rebelle parfois, dans ses échappements, à la raison et au devoir, et surtout si l'on réfléchit qu'on a affaire à des corporations généralement peu riches, quelquefois très gênées, ne trouvant pas toujours un appui bien marqué dans l'autorité diocésaine, qui avait surtout en vue ses curés, on se montrera indulgent, disons-nous, pour ce qu'elles apportaient d'humeur et d'exagération dans la défense de leurs intérêts. Ne s'agissait-il pas pour elles du combat de la vie, qui tient autant à la nature, à l'instinct de l'être collectif, qu'à celui de l'être individuel?

Mais ce qui se prêtait au moins autant que la nature humaine à ces luttes, à ces querelles entre certains ordres du clergé, c'était, sous bien des rapports, son organisation temporelle, alors si compliquée, si confuse, et dont l'enchevêtrement était tel qu'il était presque impossible d'y porter remède. Les auteurs du concordat de 1801, profitant de l'expérience du passé et élaguant beaucoup, ont su faire une œuvre qui se recommande par son unité. Les abus, fruits du temps qui les avait accumulés les uns sur les autres, ont disparu; les nouveaux, s'il y en a, n'ont rien qui approche des anciens; le cours de cette notice nous fera assez voir ces derniers.

Les familiers, justement considérés comme les aides naturels du clergé paroissial, se trouvaient journellement en contact avec lui : de là, possibilité de conflits en cas d'opposition dans les caractères et surtout dans les intérêts. Il arrivait aux curés, comme chefs et maîtres dans leurs églises, d'exercer parfois leur autorité de façon à la faire trop sentir. D'autre part, comme ils avaient droit aux revenus des fondations, ils tendaient volontiers à s'en attribuer une part plus forte qu'ils n'y avaient droit ou qu'on ne voulait leur accorder.

Ce n'est pas tout : sur beaucoup d'autres points, certains curés émettaient des prétentions absolument insoutenables. Ce n'est pas que les familiers, de leur côté — disons-le tout de suite — eussent toujours raison dans leurs demandes, dans leurs réclamations; nous verrons bientôt le contraire. En attendant, ce que nous avons à noter, c'est que les uns comme les autres reculaient rarement devant un procès. Trop souvent la même question, que l'on pouvait croire décidée et tranchée à tout jamais, revenait encore en justice, soit que le jugement précédent n'eût pas tout expliqué, tout défini, soit plutôt par pur esprit de chicane de la part d'une des parties.

Mais citons quelques faits, ils sont trop abondants! Le curé de la Loye prétendait à une double part dans les revenus communs. Sur le refus des familiers, il s'ensuivit un procès où il fut débouté et condamné aux dépens par arrêt de la cour du 3 septembre 1762. A Jonvelle, les familiers étaient en lutte ouverte avec le vicaire perpétuel et le prieur, curé primitif de la paroisse. Il fallut l'intervention de l'archevêque pour aplanir ces difficultés — ce qu'il fit surtout au moyen de la revision des anciens statuts, le 31 août 1607.

Le curé d'Ornans, en lutte avec les familiers, leur déniait la qualité de corps et prétendait les exclure de toute participation aux offices de fondation, anniversaires et autres, et leur substituer tels prêtres qu'il jugerait à propos. Mais un arrêt de la cour vint rejeter ses prétentions et maintenir les familiers dans leur qualité de corps, ainsi que dans le droit de faire tous les offices, fondés ou non, à l'exclusion de tous les autres prêtres, même des vicaires (1).

Le curé de Conliège — bien que devant sa nomination à ses cofamiliers, et contrairement aux termes du traité de 1635, réglant les droits des parties — prétendit percevoir seul

(1) Mémoire pour les curé et familiers de la ville de Dole. 1769.

les oblations, le casuel et toutes les redevances paroissiales. Il réclama, en outre, une double part dans les revenus communs, ainsi que le droit d'officier seul les dimanches et fêtes.... Cette dernière prétention fut énergiquement combattue par la familiarité ; un premier jugement, rendu au bailliage, la déclara mal fondée, inadmissible, et fut confirmée sur appel par le parlement; mais cet arrêt parut assez étrange pour que le conseil d'Etat évoquât l'affaire et la décidât dans un sens absolument contraire.

Cette question de la part revenant au curé dans les revenus communs était souvent agitée et toujours tranchée dans le sens d'une seule part. Quelques familiarités, cependant, reconnaissent au curé le droit à une double part; mais c'était ensuite de la réserve qu'il en avait faite en admettant les familiers dans son église. Cette réserve exceptée, la règle générale était que le curé n'avait droit qu'à une seule part, et les familiers veillaient soigneusement à ce qu'il n'y fût pas dérogé.

A Pontarlier, la paroisse de Saint-Etienne ayant été réunie à celle de Saint-Bénigne, par suite de l'incendie de la première de ces deux églises en 1736, les familiers de Saint-Bénigne firent décider, par l'autorité diocésaine, que le curé n'aurait qu'une part dans les revenus de la familiarité, encore accrus par cette réunion. Cette décision, rendue le 18 juillet 1768, fut confirmée par lettres patentes du mois d'avril 1769.

L'abbé de Baume avait le patronage de la cure de Saint-Etienne, mais il y renonça lors de l'union de cette cure à celle de Saint-Bénigne, moyennant la cession qui lui fut faite de la moitié du patronage de la chapelle dite des Guignards, érigée dans la ci-devant église de Saint-Etienne ; l'autre moitié de ce patronage appartenait à l'abbé de Montbenoît.

Il est à remarquer que dans toutes les luttes qui avaient pour objet les droits et les prérogatives des familiers, les

habitants prenaient généralement le parti de ces derniers, tant il y avait entre eux communauté d'intérêts. Quand il y survenait des exceptions, c'est-à-dire quand il y avait contrariété et différend entre les habitants et les familiers, c'était au sujet des droits curiaux dans les paroisses où la cure se trouvait unie à la familiarité, comme à Arbois, où il y eut procès en 1516; à Orgelet, où ces mêmes droits donnèrent naissance à plusieurs procès, notamment en 1558 et 1568 — procès terminés par des arbitres.

La commune de Pessans, paroisse de Quingey, contestant aux familiers certains droits de dîmes, leur déniait absolument la qualité de corps, de personnalité civile, et soutenait qu'ils ne pouvaient ester en justice; c'était au curé, disait-elle — leur vrai représentant — à défendre en l'instance. Mais un arrêt de la cour, du 22 juin 1753, vint lui donner tort et confirmer sur ce point le droit des familiers.

Les paroisses qui avaient pour *curés primitifs* des abbés, des prieurs ou des doyens de chapitres, voyaient souvent s'élever d'interminables querelles entre ces curés, représentés par leurs vicaires, et les familiers. Tant qu'il ne s'agissait que des luttes dont nous venons de parler, les familiers trouvaient dans leur nombre, et presque toujours dans l'aide morale des habitants, le moyen de lutter à armes égales; mais, dès qu'il y avait à se défendre contre de puissantes abbayes ou de riches chapitres, il n'en était plus de même; ils avaient alors affaire à trop forte partie.

Tel était le cas de la familiarité de la paroisse de Saint-Romain à Saint-Claude. L'abbé et les religieux de ce monastère, trouvant sans doute qu'elle était assez riche avec les fondations déjà faites et les biens-fonds qu'elle possédait, défendirent à leurs sujets, paroissiens de cette église, de lui faire des libéralités; ils lui interdirent même l'usage des cloches pour annoncer la célébration de ses offices. « Les familiers, dit le mémoire déjà cité, implorèrent

» la protection du saint-siège. Calixte III occupait alors
» la chaire de saint Pierre; il donna des ordres pour exa-
» miner les réclamations des familiers. Mais la mort l'ayant
» prévenu, Nicolas V, son successeur, prit connaissance de
» l'affaire et commit, pour la juger, l'archidiacre et le chantre
» de l'Eglise de Lyon. Leur jugement n'est point venu
» jusqu'à nous; mais il est à présumer qu'il fut favorable,
» puisque les fondations continuèrent de se faire à la fami-
» liarité, et les cloches de sonner pour elle. »

Ce mauvais vouloir des religieux ne se comprend guère, mais celui des chanoines de Dole, pour le cas dont nous allons parler, se comprend encore moins, tant il paraît déraisonnable. En 1688, les familiers de cette ville, dont on avait volé les archives, s'adressèrent au saint-siège pour en obtenir, contre les auteurs de ce vol, une espèce de monitoire sous le nom de *Significavit*. Une fois accordé, ce monitoire devait être publié, mais le chapitre s'y opposa formellement. L'affaire fut portée devant l'official, qui débouta les chanoines de leur opposition et ordonna la publication, dont l'effet fut de faire rendre une partie des titres.

Dans les églises tout à la fois collégiales et paroissiales, où les fonctions de curé étaient remplies par un chanoine ou par le doyen, ou même par leur délégué, par un vicaire, les démêlés des familiers avec les chanoines étaient des plus fréquents. Il semblait vraiment, des deux côtés, que le temps qui n'était pas employé à prier, on devait le mettre à plaider.

La faute, il faut bien le dire, en était le plus souvent à l'insuffisance des règlements, des statuts, dont la prévoyance laissait parfois à désirer. Il serait difficile, en effet, de ne pas faire entrer cette raison parmi celles qui peuvent expliquer les interminables procès que les familiers de la paroisse de Notre-Dame de Salins suscitaient aux chanoines de cette église; ici, du moins, les torts

étaient manifestement du côté des premiers, ainsi qu'on va le voir.

Le chapitre, auquel était unie la cure de la paroisse, nommait l'un de ses membres curé et un autre marguillier. Cette union était loin de lui valoir tous les avantages qu'il s'en était promis ; c'est ce que lui firent voir les familiers. « Une dizaine de procès, dit M. Rousset, étaient toujours » pendants devant le bailliage, le parlement et l'officialité, » ce qui amenait des scandales déplorables. »

Dans un de ces procès, les familiers prétendaient obliger le curé et le marguillier à prêter serment entre leurs mains, à ne recevoir de vicaires et de prédicateurs pour l'avent, le carême et les grandes fêtes, que choisis par eux. Le chapitre, au contraire, revendiquait le droit d'instituer le curé et le marguillier pris parmi ses membres, et d'en recevoir le serment. Il demandait, en outre, que le curé nommât seul ses vicaires et les prédicateurs, et présidât toujours, comme chef du corps, les assemblées des familiers, comme cela se faisait dans toutes les églises collégiales et autres. La raison était évidemment de son côté, tandis que les prétentions des familiers allaient à l'encontre d'une bonne administration paroissiale. Il n'appartenait pas à des prêtres qui n'avaient pas charge d'âmes de s'y immiscer à ce point : c'était une véritable usurpation de leur part.

On pourrait appeler ce besoin ou cette habitude de procès, un quelque chose du genre de ce que certains physiologistes ont désigné, de nos jours, sous le nom d'*instinct de combativité*. Quoi qu'il en soit, nous pouvons dire qu'à Poligny — où la cure était unie au doyenné du chapitre — la lutte semblait éternelle entre les familiers et les chanoines. M. Rousset le constate en ces termes : « Différents traités, passés en 1529, 1634, 1638, et le rituel » de 1660 relatif à la police, n'empêchèrent pas qu'il n'y » eût encore trente procès pendants entre ces deux corps,

» devant diverses juridictions, au commencement du » XVIII[e] siècle. Le roi les évoqua tous à son conseil, qui crut » les terminer par un arrêt du 11 août 1742; mais il en » surgit de nouveaux dès l'année suivante. Les revenus » communs, leur gestion, les comptes, la juridiction et la » subordination à observer entre les parties, l'acquit des » fondations, les réparations du chœur et du sanctuaire, » les usages de l'église, les armoiries, les qualifications » honorifiques prises par chaque corps...., etc., étaient les » motifs des difficultés, des procès (1). »

On s'étonnera peut-être que des juridictions si diverses, successivement appelées à se prononcer sur ces questions, ne soient pas venues à bout de définir, d'arrêter les droits respectifs des parties, de mettre chacune d'elles à sa place, sans trop de possibilité d'en sortir, à moins de faire montre d'ignorance ou de chicane.

Nous voici maintenant à Dole, où nous trouvons, sur la fin du siècle, un procès engagé entre les chanoines et les familiers de cette ville. Le doyen du chapitre était curé de Dole par suite de l'union de la cure au chapitre. L'auteur du Mémoire précité explique ainsi l'origine du procès pendant au parlement en 1770 : « Rome venait de placer au » rang des saints la fondatrice de la Visitation; Dole en cé- » lébrait la fête. Les familiers et les chanoines firent cha- » cun leur procession. Il y eut à celle des premiers plus » d'appareil et de pompe; celle des seconds ne fut point » remarquée; de là, jalousie des chanoines. » Ceux-ci, d'ailleurs, croyant n'être plus l'objet d'assez de déférence de la part des familiers, et leur reprochant, comme une usurpation, de prendre une part trop ostensible à certaines cérémonies religieuses, relevèrent dans un *Mémoire* tous

(1) *Dictionnaire historique des communes du département du Jura*, t. V, p. 258, par A. Rousset. 1857.

les griefs qu'ils avaient contre eux et en firent la matière d'un procès, qui se plaidait à la cour en 1770.

Ils conclurent à ce qu'il fût jugé souverainement que les familiers ne formaient point un corps, qu'ils n'avaient point d'existence légale et que, comme tels, ils rentraient purement et simplement dans la catégorie des chapelains proprement dits, attachés seulement au service de leur église en qualité de *bas chœur*, comme ceux de l'église collégiale de Saint-Anatoile à Salins. Ils demandèrent, en outre, qu'on leur interdît de faire des processions et de se servir des bâtons cantoraux.

Les familiers, de leur côté, répondirent, non sans vivacité, en demandant à être maintenus et gardés dans le droit et la possession de former un corps séparé et distinct de celui du chapitre, n'ayant que le curé pour chef, comme aussi dans le droit et la possession de faire les processions non comprises dans les fondations communes, avec la croix et les bâtons de chœur, et le curé présent ou appelé — et ce sans aucune permission du chapitre.

Le Mémoire qu'ils publièrent pour leur défense eut pour auteur un abbé *Chanu*, familier, qui sut émailler son œuvre de phrases sentimentales, telles que l'école de J.-J. Rousseau les avait mises à la mode (1). Ce Mémoire, disons-nous, ne peut pas nous renseigner sur l'issue de ce procès, qui était alors pendant. Mais quant à la question de savoir si la familiarité formait un corps pouvant ester en justice et recevoir des legs, c'était chose jugée depuis longtemps, découlant même, comme conséquence, de l'homo-

(1) Il serait trop facile de citer de nombreux passages de ce mémoire où se trouve la note la plus ampoulée de ce genre de style; bornons-nous à cet extrait : « Sincérité, fille chérie de la nature, ornement le plus précieux » de notre premier âge, pourquoi t'éloignes-tu si rapidement de l'homme, » lorsque son cœur s'ouvre aux passions ? Pourquoi ne diriges-tu pas les » démarches et les contestations où l'intérêt et l'ambition l'engagent dans » l'âge mûr, comme tu présidais aux jeux et même aux débats de son » enfance ? » Page 77 du *Mémoire*.

logation des statuts par la cour souveraine. Quant aux processions, on croira difficilement qu'on lui eût retiré le droit d'en faire dans les conditions où elle les faisait précédemment. Il en dut être de même pour les bâtons cantoraux, dont l'usage existait dans les églises non collégiales, comme à Vercel.

Quelque temps auparavant, les chanoines du chapitre de Vesoul avaient succombé dans un procès contre les familiers. Après une période assez longue de bon accord, des difficultés étaient survenues entre eux. Le chapitre de Calmoutier, transféré à Vesoul en 1656, y trouva un corps de familiers très nombreux, bien vu de la population, par lequel il fut accueilli avec une grande sympathie. Il l'en récompensa par l'usage qui s'établit dès lors de nommer presque toujours des familiers aux canonicats vacants.

Plus tard, vers 1749, à la suite de quelques froissements entre ces deux corps, les chanoines ne voulurent plus admettre de familiers parmi eux. Les officiers municipaux et la population prirent parti pour ces derniers, tous enfants de la ville. L'affaire, portée devant la cour, fut décidée par un arrêt qui ordonna que les familiers seraient appelés désormais aux prébendes canoniales, ainsi que tous sujets ayant les qualités requises.

Il y avait cependant quelques familiarités dont l'existence ne pouvait guère être troublée par des querelles et des procès de ce genre. C'étaient, par exemple, celle de l'église collégiale de Saint-Anatoile de Salins et aussi celle de la métropole de Saint-Jean à Besançon. Cette exception tenait manifestement à ce que ces familiarités étaient sous la juridiction et la dépendance des chapitres de ces deux églises.

A Saint-Jean, en effet, les familiers devaient leur nomination aux chanoines, en recevaient des appointements pour assister au chœur et pouvaient être destitués par eux. La reddition de leurs comptes se faisait en présence de

deux chanoines ; sous tous autres rapports, ils jouissaient des prérogatives départies au corps des familiers, c'est-à-dire qu'ils recevaient des legs, administraient leurs biens et tenaient des assemblées toujours présidées par le plus ancien d'entre eux.

Ce que nous venons de dire des trop nombreux procès soutenus ou intentés par nos diverses familiarités, nous a fait voir que la plupart d'entre eux étaient basés sur cette allégation que les familiers ne formaient point un corps, ne pouvaient recevoir de legs et devaient rester sous la dépendance des curés primitifs et autres. Cependant le contraire semblait résulter de l'approbation de leurs statuts par l'autorité diocésaine, mais c'était là ce que leurs adversaires ne voulaient pas admettre.

C'est alors que les familiarités crurent devoir recourir au parlement pour en obtenir l'homologation de ces mêmes statuts, pensant que cette nouvelle formalité entraînerait décidément pour elles la reconnaissance de la qualité de corps, et c'était là, en effet, sa conclusion la plus naturelle. Mais, chose singulière, presque étrange, à peine la cour avait-elle, sur ce point, rendu un arrêt favorable, qu'elle était appelée, par d'autres familiers également attaqués, à en rendre un nouveau, toujours semblable au précédent.

Cette formalité de l'homologation, réputée essentielle, fut surtout recherchée au XVIII[e] siècle. A la fin de ce siècle, la jurisprudence, en cette matière, pouvait être considérée comme parfaitement établie. Que de procès, pourtant, elle eût fait éviter si elle eût prévalu un siècle ou deux plus tôt; mais ne venir, pour ainsi dire, qu'à la veille de la révolution, c'était trop tard, tout le passé allait sombrer.

Un genre d'ambition qui se retrouvait chez la plupart des familiers, mais dont la satisfaction était aussi rare qu'elle était désirée, c'était d'arriver à être chargés du ser-

vice paroissial en qualité de curés. L'union de la cure à la familiarité leur offrait de trop grands avantages pour qu'ils ne la désirassent point : d'abord, l'avantage de disposer d'un bénéfice plus ou moins riche, destiné, en outre — semblait-il — à mettre fin à leurs conflits avec le clergé paroissial; ensuite, celui non moins précieux d'accroître sensiblement leur influence, leur situation morale, dans la paroisse.

Le motif toujours invoqué pour obtenir ces unions se tirait de l'insuffisance ou de la modicité de leurs revenus, qu'il était urgent, disaient-ils, d'accroître au moyen de cette mesure. Ce fut ce motif qui fit décider, en 1616, l'union de la cure à la familiarité de Lons-le-Saunier; mais les titulaires du droit de patronage n'entendaient généralement pas s'en dessaisir, ni à titre de don ni à un prix quelconque. Aussi le nombre des cures unies aux familiarités était des plus restreints ; il compte à peine. Nous les trouvons seulement à Arbois, à Conliège, Lons-le-Saunier, Orgelet, Montgesoye, Saint-Christophe, Saint-Laurent-la-Roche, Vercel, Vuillafans.

A Arbois, ce n'étaient pas les familiers qui nommaient directement le curé, c'était le prieur de Saint-Just, qui présentait trois d'entre eux à l'archevêque, lequel en choisissait un et l'instituait curé; mais ce dernier ne pouvait ni résigner ni permuter son bénéfice. Il était encore obligé de choisir ses deux vicaires parmi les familiers, et il leur donnait à chacun cent livres de pension. Lors de la sécularisation de l'abbaye de Saint-Claude en 1742, le prieuré de Saint-Just, qui en dépendait, fut également sécularisé avec union des places monacales à la familiarité. Celle-ci, trois ans après, eut à se défendre contre le chapitre de Notre-Dame de cette ville, qui contestait aux familiers le droit de se servir des bâtons de chœur ; ce droit leur fut reconnu par décision de l'archevêque, le 20 mai 1745, puis confirmé par lettres patentes du mois de juillet 1755.



A Saint-Laurent-la-Roche, la cure fut unie en 1602 à la familiarité, moyennant deux écus d'or de redevance annuelle à l'abbesse de Château-Chalon. Un décret de 1614 ordonna que les sacrements seraient administrés et la cure gouvernée par trois familiers élus à cet effet par leurs confrères, puis présentés, examinés et approuvés par l'ordinaire diocésain.

Ces unions de cures nous amènent à toucher à la question du droit de patronage, mais ce ne sera qu'incidemment. Disons seulement que ce qui compliquait l'exercice de ce droit, indépendamment du grave inconvénient pouvant résulter des partages de familles, c'est qu'il était devenu au moyen âge, comme toute propriété, matière à fief, et qu'à ce titre il pouvait être divisé en plusieurs parts et inféodé en cette qualité.

Ce droit comprenait, avec la nomination du bénéficier, le prélèvement, par les patrons des cures, d'une certaine part dans le casuel, dans les oblations faites au maître-autel et autres autels de fondation patronale. Cette part était le plus souvent affermée au curé de la paroisse pour une somme qui ne variait guère.

Les diverses unions de cures aux familiarités se firent de gré à gré entre les parties ou furent imposées par l'autorité, soit du pape, soit de l'archevêque, soit du roi. Ainsi, la cure d'Orgelet fut unie à la familiarité par une bulle du pape Pie II, au mois d'août 1463. A Rochefort, les familiers présentaient l'un d'eux à l'abbé de Saint-Paul de Besançon, patron de la cure, pour faire le service de la paroisse; mais le pape Nicolas V unit cette cure à la familiarité de Dole. Les familiers, privés de ce qu'ils appelaient leurs droits, en appelèrent au pape *mieux informé*, et recoururent à toutes les juridictions pour obtenir la révocation de cette union — mais ce fut en vain, les Dolois étaient trop bien appuyés à Rome et trop bien soutenus au parlement.

La familiarité de Lons-le-Saunier obtint du pape Alexandre VI l'union de la cure ; mais cette mesure rencontra une vive opposition de la part des anciens patrons, l'abbé de Baume et le prieur de Saint-Désiré de Lons-le-Saunier. Toutefois, des arbitres parvinrent à mettre d'accord les parties ; mais ce fut pour peu de temps, la querelle revint bientôt. Enfin, l'archevêque Ferdinand de Rye réussit à l'apaiser, et la paix eût peut-être duré sans une malheureuse circonstance ; la guerre de Dix ans amena, en effet, le siège de la ville et son incendie en 1637 ; il n'y resta plus ni religieux ni familiers : « tous étaient morts de la » peste, avaient pris la fuite ou avaient été tués (1). »

Cependant la familiarité put se reconstituer ; le prieur de Saint-Désiré essaya alors de faire revivre les anciens droits de son prieuré sur la nomination du vicaire perpétuel, ce qui amena une nouvelle lutte, dont la fin n'arriva qu'en 1725. Un édit du roi autorisa les familiers à élire deux d'entre eux — de trois en trois ans — pour desservir la paroisse.

La familiarité de Poligny nous offre cette singularité assez rare en son genre. Comme elle ne pouvait penser sérieusement à l'union de la cure, elle obtint du chapitre de cette ville, en 1665, le droit de desservir la paroisse à titre de curé pendant trois jours chaque année — aux deux solennités établies en l'honneur de la sainte Croix et à la fête de saint Barthélemy : c'était le *moins* au lieu du *plus ;* mais combien d'autres familiers n'avaient pas même ce petit moins.

Trois de ces familiarités, plus favorisées que celle de Poligny, purent obtenir, toujours « en considération de la » modicité de leurs revenus, » l'union de trois cures du diocèse. Nous avons dit qu'à Rochefort, malgré l'opposition des familiers et des habitants, la cure avait été unie à la familiarité de Dole. Il en fut de même de la cure de

(1) *Dictionnaire des communes du Jura*, par A. Rousset, t. III.

Chantrans, unie à la familiarité de la métropole, et de celle de Mantry, unie à la familiarité d'Orgelet.

Mais les plus favorisés sous ce rapport furent les familiers de Vuillafans. Déjà riches par de belles et nombreuses fondations, ils réussirent encore à obtenir l'union de trois bénéfices : la cure de Vuillafans, celle de Montgesoye (1) et la chapelle castrale de Château-Vieux. Cette triple union fut prononcée par décision de l'évêque de Nicopolis, suffragant de Besançon, le 15 mars 1590. Les familiers nommaient trois d'entre eux pour la desserte, en qualité de vicaires amovibles.

Plus tard vint l'édit du roi du 29 janvier 1686, qui ordonnait que les paroisses desservies par des vicaires amovibles le seraient désormais par des curés ou vicaires perpétuels. Cette mesure était évidemment dictée par l'intérêt bien entendu des desservants et des paroisses. Néanmoins, elle ne fut pas du goût des familiers de Vuillafans, de Lons-le-Saunier.... Elle fut également mal accueillie par les chapitres et les prieurés auxquels étaient unies certaines cures. Ils représentèrent au roi qu'en changeant l'ancien régime, il les exposait à voir les nouveaux desservants inamovibles disposer à leur gré des bénéfices dont ils étaient pourvus, les résigner ou permuter avec ou sans pension, et ce au préjudice des droits des patrons qui les avaient nommés. Ces représentations, d'une valeur as-

---

(1) *Recueil des Edits et Déclarations du Roi*, t. III, p. 516. L'historien Dunod, dans son *Pouillé* des bénéfices du diocèse de Besançon, fait mention de Montgesoye en ces termes : « L'église paroissiale, sous le titre de Saint-» Gengulphe, est unie au corps de la familiarité de Vuillafans depuis le » 15 mars 1590. Les familiers de Vuillafans nomment un vicaire à cette » cure; ils desservent aussi l'église de Vuillafans, qui dépend de celle de » Montgesoye. »

Voilà un texte formel, très explicite; malgré cela, les *Almanachs historiques de Franche-Comté*, notamment ceux des années 1749 et 1773, à l'article *Doyenné des Varasques*, nomment, comme présentateurs à la cure de Montgesoye, non les familiers de Vuillafans, mais ceux de Montgesoye.



surément très contestable, eurent cependant leur effet. Le roi consentit à faire une exception à son édit en maintenant l'amovibilité pour les vicaires nommés par les prieurs, les doyens de chapitres, et aussi par les familiers de Lons-le-Saunier, de Vuillafans.

Indépendamment des familiarités et des chapellenies, fort nombreuses dans la province, il y avait encore les chapitres du second ordre (1), non réservés à la noblesse, dans lesquels les fils de la bourgeoisie, des classes moyennes, trouvaient une place honorable. Quelques-uns d'entre eux offraient cette particularité, c'est qu'à Villersexel, les canonicats, dans le chapitre fondé par Humbert, comte de la Roche, en 1457, étaient dévolus de droit aux prêtres originaires, non seulement de Villersexel, mais encore de la seigneurie. Il en était de même à Nozeroy, dont les seigneurs s'étaient astreints à ne nommer que des ecclésiastiques nés dans le val de Mièges et baptisés sur les fonts baptismaux de l'église paroissiale.

Nous voici arrivés à la fin de cette étude générale sur les familiarités en Franche-Comté. Elle nous initie à la vie pratique de ces corporations. Il résulte de cet exposé que cette institution a rendu de véritables services à la religion et entretenu la vie paroissiale dans les diocèses de Besançon et de Saint-Claude.

---

(1) Les chapitres d'Arbois, de Champlitte, Dole, Gray, Poligny, Saint-Anatoile, Saint-Maurice et Saint-Michel de Salins, Sainte-Madeleine de Besançon, Saint-Amour, Saint-Hippolyte, Ray, Vesoul, Villersexel.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

N° 1

Nous allons exposer les ravages causés par deux terribles guerres : celle de la succession de Bourgogne, après la mort du comte-duc Charles le Téméraire, à la fin du xv[e] siècle, et la guerre de Trente ans, qui mit à feu et à sac la Franche-Comté, l'Alsace et la Lorraine.

Les trois invasions de notre province en 1814, 1815 et 1870-1871, ne peuvent nous donner une idée de ce que furent les invasions dont nous venons de parler : la première, de *1474 à 1481;* et la seconde, de *1634 à 1644.*

Les revers, les défaites, subis par Charles le Téméraire à Grandson et à Morat, attirèrent sur une partie de la province les Suisses Allemands, aidés de leurs alliés du comté de Ferrette. On pourra juger des excès qu'ils commirent par le récit qu'en fait l'historien Edouard Clerc dans son *Mémoire sur l'abbaye de Montbenoît :*

« Les commissaires préposés, au mois de mars 1476, par Charles » le Téméraire à la levée d'une aide de six cent mille écus accordés » par les états généraux du comté et divisés en six annuités, par- » coururent alors le pays et reconnurent que, eu égard aux dévas- » tations des Suisses Allemands, il était certaines contrées où l'on » ne pouvait lever cet impôt.

» *L'Isle-sur-le-Doubs* dernièrement bruslé par les Allemands.

» *L'abbaye des Trois-Rois* et tous les villages appartenant à icelle » bruslés par les Allemands et sont mendiants les religieux.

» *La Grâce-Dieu*, présentement détruite et inhabitable.

» *Avilley,* inhabitable et bruslé.

» *Vaucluse,* prieuré inhabitable.

» *Cuse, Adrisans, Gondenans-les-Moulins* et *Nans* du présent in- » habitables.

» *Senargent*, tout bruslé.

» *Autechaux*, *Huanne, Chaux-lez-Clerval, Santoche*, bruslés et dé- » truits.

» Il n'y demeure qu'un ménage à la *Bois-la-Ville*, *Terre de Verne*,

» *Luxiol, Fontenotte, Vergranne, Rillans, Autechaux;* il n'y a per-
» sonne en la cure de ce dernier village ; le pays est inhabitable par
» doubte des Allemands et ont abandonné les paroissiens d'iceux
» tous leurs biens. »

A ces détails, ajoutons encore celui-ci : le curé de *Passavant (Doubs),* messire *Jean Rapusot,* déclarait aux commissaires que sa cure ne valait pas la desserte, et il le jurait par serment.

Le mal causé par les Suisses et leurs alliés du Sundgau fut encore dépassé et s'étendit sur la généralité de la province lorsque, après la mort de Charles le Téméraire, Louis XI entreprit la conquête du comté. Ce qu'on a appelé, sans doute par euphémisme, *la politique* de ce prince, ne fut qu'un odieux système de fourberie, de violence et de cruauté, dont le résultat fut la ruine et la dépopulation de notre pays.

La guerre de *Trente ans,* ainsi appelée en Allemagne, où elle dura tout ce temps, étendit ses ravages en Franche-Comté et la désola pendant dix ans. Ses effets y furent terribles : châteaux forts, maisons, églises, dévastés, brûlés.... Quatre villes seulement, *Besançon, Dole, Salins et Gray*, purent échapper à la ruine générale. Aux malheurs de la guerre se joignirent la peste et la famine. La dépopulation, dans des proportions qu'on ne peut dépeindre, suivit ces malheurs et en combla la mesure.

Ainsi, en 1636, il ne restait que cinq habitants à *Ainvelle* et un seul à *Abelcourt*, onze à *Belverne* en 1638 ; cinq à *l'Isle-sur-le-Doubs* en 1642 ; *Auxon-lez-Vesoul* resta sans habitants depuis 1636 jusqu'en 1644 ; il en fut de même à *Chaussin;* à *Ailloncourt*, sept hommes seulement restèrent après les guerres ; *Dampvalley-lez-Colombe* resta quelque temps désert avec une seule maison debout ; à *Neurey-en-Vaux*, il ne resta que trois chefs de famille ; à *Fouvent-le-Bas*, en 1683, ensuite des guerres, il ne restait plus que trente et un habitants ; *Ouge* resta sept ans sans habitants.

« La dépopulation, est-il dit dans le *Supplément à l'Histoire de*
» *Gigny,* par M. Gaspard, fut portée à un tel point que le premier
» recensement, qui fut effectué après ces temps malheureux, prouva
» une diminution énorme du nombre des feux constaté lors du
» recensement antérieur. Ainsi, on trouve que cette diminution
» était des *deux tiers* en quelques localités, comme au *Deschaux*, à
» *Molay*, à *Rahon*, à *Villette,* dans l'arrondissement de Dole, ainsi
» qu'à *Boujailles*, *Chalamont* et *Courvières,* en celui de Pontarlier.
» On la reconnut des *trois quarts* à *Parrecey* et à *Taveau*, près Dole,
» à *Dambelin;* des *quatre cinquièmes* à *Arlay* et à *Bletterans;* des
» *cinq sixièmes* à *Gevrey* et à *Champdivers....;* des *neuf dixièmes*

» à *Labergement-la-Ronce*, à *Breteniè res*, à *Lombard*, *Vaire-lez-*
» *Colonne*.... Enfin, ce qui étonne un peu l'imagination, c'est qu'à
» *Dole*, on ne compta en 1647 que 662 habitants au lieu de 9,000 en
» 1790, et qu'à *Lons-le-Saunier*, il n'était resté que trente habitants
» ou huit familles des 800 qui y existaient avant la guerre, la peste
» et la famine.

» Cependant, ces chiffres inspireront toute créance quand on
» saura qu'un grand nombre de lieux sont devenus déserts et tout
» à fait inhabités pendant quatre, cinq, six, dix, douze, quinze et
» même trente ans, soit parce que les habitants en étaient tous
» morts, soit parce que les survivants s'étaient expatriés pour
» trouver des contrées, des demeures plus heureuses. Or, c'est ce
» qu'on trouve écrit à l'égard de *Balaiseaux*, de *Saint-Baraing*, de
» *Fétigny*...., des environs de *Lure*, de *Menouille*, de *Montoux*, dont
» le village entier a été reconstruit trente à quarante ans plus tard
» dans un autre emplacement, de *Nancuise*, de *Neuchâtel-lez-Dam-*
» *belin*, d'*Orgelet*, de *Pagney*...., etc. Ce défaut d'habitants fut
» même cause qu'un grand nombre de paroisses restèrent sans
» curés pendant douze ou quinze ans, comme *Goux-lez-Ecot*, *Fra-*
» *hier*, *Chalonvillars*...., etc. »

La dépopulation, ajoute M. Gaspard, amena la cessation de toute culture, l'envahissement des terres par les broussailles et leur conversion en friches et en bois. C'est ce qui arriva dans les environs de *Baume-les-Dames*, de *Lure*, de *Dambelin* et de quantités d'endroits dans le Jura ; à *Glay*, le territoire demeura sans culture et quelques maisons seulement échappèrent à l'incendie. Les défrichements se firent attendre plus ou moins longtemps, suivant que les villages se repeuplaient, grâce à l'immigration de nombreux colons venus de Savoie, de France et de Suisse ; à *Andelarre*, ce furent des Savoyards qui repeuplèrent le village. Antorpe souffrit tellement des guerres de Louis XIII, qu'en 1657, il ne se composait plus que de quatre familles, et encore l'une était française et l'autre suisse.

Telles furent les calamités dont, à cette époque, la Franche-Comté fut la malheureuse victime. Mais pour nous faire juger de toute l'étendue du mal causé par cette affreuse guerre de Trente ans, voyons-la exerçant ses ravages dans le pays de *Porrentruy* et même en *Allemagne* : les quelques citations qui vont suivre nous en diront assez sur ce sujet. Voici ce qu'en écrit l'auteur de l'*Histoire des évêques de Bâle* : « En 1650, il y avait seize ans que Porrentruy
» était occupé par les armées ennemies ; aussi la pauvre ville offrait-
» elle le plus triste spectacle ! Soixante de ses maisons étaient com-

» plètement ruinées, pillées, dévastées par les soldats, qui avaient » emporté jusqu'aux serrures et aux ferrements des portes; la plu- » part étaient devenues inhabitables.

» Des 300 bourgeois propres à porter les armes, qu'on comptait » au commencement de la guerre, il en restait à peine 60; les » autres avaient succombé à la peste, qui faisait encore des victimes » en 1646, 1647, 1648, ou bien ils avaient cherché un refuge dans » les pays voisins. Des 3,000 Ajoulots bons au service militaire, on » en comptait encore 700.

» Les pertes de la ville furent estimées, pièces et preuves en » main, à 292,055 livres bâloises, soit 553,823 fr. 89 c., somme » énorme pour l'époque, qui représente au moins deux millions de » notre monnaie.

» La pauvreté était si grande et le manque de bétail si général, » qu'on était obligé de tirer la charrue et la herse à bras avec six » ou sept personnes; et à peine les épis atteignaient-ils leur matu- » rité, que des affamés venaient nuitamment les arracher pour les » manger : on était obligé de nommer des gardes-récoltes. »

Cette précaution contre les maraudeurs d'épis de blé en ces malheureux temps fut généralement prise en Franche-Comté; nous la voyons prescrite et renouvelée à Vercel en 1640, 1641...., par une délibération communale.

Quant à l'*Allemagne,* il est difficile de se faire une idée exacte des ravages que cette cruelle guerre lui fit subir; c'est ce que dit un écrivain de la *Revue des Deux Mondes,* M. Bourdeau (1) : « La » paix signée, que de décombres! Les buissons couvrent les places » des cités naguère florissantes, les arbres crèvent les toits effon- » drés. Dans les campagnes ravagées, on rencontre plus de bêtes » sauvages que de paysans; des milliers de villages ont disparu, des » villes de 18,000 habitants n'en comptent plus que 300. Le Wur- » temberg tombe de 400,000 à 40,000 âmes; le pays entier a perdu » environ les trois quarts de sa population, les deux tiers des mai- » sons, les neuf dixièmes du bétail. Ce n'est qu'au bout de 230 ans, » vers 1850, que l'Allemagne a pu retrouver la prospérité qu'elle » possédait vers 1618. »

La margrave de Bayreuth constate, dans ses *Mémoires*, qu'il y eut des destructions de villes « telles qu'on n'en avait pas vu depuis » celle de Jérusalem; des provinces superbes, où il resta quatre » villages, des tueries en masse de 35,000 âmes, de vastes cam-

(1) *L'Allemagne au* XVIIIe *siècle*. Revue de 1886, t. LXXVI, 3e livraison.

» pagnes en friche reconquises par la forêt. A la paix, Berlin n'avait
» plus que 6,000 habitants, logés dans des maisons couvertes en
» paille ou en bois. »

Finissons par cette citation de l'*Epitome rerum Germanicarum* de 1644; l'auteur dit en peu de mots tout ce qu'était, même avant sa fin, cette terrible guerre de Trente ans : *Id quod deplorant non homines tantum, sed ipsæ quoque urbes, oppida, vici, pagi, villæ, vineta, arboreta, imo etiam pecudes et jumenta, si vocem haberent, locutura essent.*

N° 2

Lettre de Jean de Leugney, curé de Vercel, à sa cousine la dame de Cléron et de Saffre.

De Besançon, 27 septembre 1550.

Ma cousine,

Ceste est pour vous advertir que, voyant et considérant plusieurs troubles et fascheries entre les chapelains par ensemble en ma cure de Vercel, ne m'a estez possible d'y donner ordre; requis encoure que j'ayt fait tout ce qui m'a esté possible. Considérant ce, le présent pourteur, Monsieur le chanoine Borquin *(Bourquin)*, natif de Vercel, secrétaire et l'ung des principaux gouverneurs et facteurs de Monseigneur le Révérendissime administrateur de l'archevêché de Besançon, seigneur de Luxeuil *(François Bonvalot, abbé de Luxeuil, oncle du cardinal de Granvelle)*. Lequel chanoine, par la nativité d'iceluy *(originaire de Vercel)*, tant par son moyen que ayant bonne puissance et savoir avec l'aide de ses seigneurs et maîtres, avons advisé par ensemble faire permutation, que verrez par escript, qui sera à prouffit pour ladite église, laquelle est de votre collation et présentation à cause de voustre seigneurie de Belmont et de mes neveux, vos enfants, et pour la conservation et droiture de mes neveux, j'ai envoyé le dit sieur chanoine par-devers vous, pour avoir la dicte présentation de la dicte cure de Vercel, qui vous présentera.

A quoy si vous plait n'y mettre difficulté pour estre chose ordinaire en corroborant votre droit de collation, et de ce je vous prie. Semblablement fait Monseigneur de Leugney et ma belle-sœur, sa mye, les quels m'ont donné charge faire leurs recommandations

tant à Mgr de Richecourt qu'à vous ; joingt que faites plaisir au dit s^{gr} administrateur, lequel vous escript et m'en a fort sollicité et prié, à quoy n'ay pu par devoir lui refuser.

Je tiens que, ayant connaissance du dit sieur chanoine, l'aurez bien pour agréable et vous en pourrez bien servir, car il a bien de bien et de sçavoir.

Me recommandant à la bonne grâce de $Monseig^{r}$ de Richecourt, mon cousin, et en vous priant le créateur, ma cousine, qui vous donne ce que désire.

Le tout vostre cousin.

Jean DE LEUGNEY.

LISTE ACADÉMIQUE

(31 décembre 1888)

I.

ACADÉMICIENS TITULAIRES.

1° Directeurs Académiciens-nés.

1. Mgr l'archevêque de Besançon (S. G. Mgr DUCELLIER).
2. M. le général commandant le 7e corps d'armée (M. le général LOGEROT).
3. M. le premier président de la Cour d'appel (M. FAYE).
4. M. le préfet du département du Doubs (M. GRAUX).

2° Académicien-né

5. M. le maire de la ville de Besançon (M. VUILLECARD).

3° Académiciens titulaires ou résidants.

MM.

6. BLANC, C. ✱, ancien procureur général près la Cour d'appel, *Doyen de la Compagnie*, Grande-Rue, 129 (24 août 1850).
7. DRUHEN aîné (le docteur), ✱, professeur honoraire à l'Ecole de médecine, Grande-Rue, 74 (28 janvier 1855).
8. LAURENS (Paul), ✱, président honoraire de la Société d'agriculture, rue de la Préfecture, 15 (24 août 1855).
9 TERRIER DE LORAY (le marquis), membre du Conseil général du Doubs, Grande-Rue, 68 (24 août 1857).

MM.

10. Suchet (le chanoine), rue Casenat (21 janvier 1863), *Secrétaire adjoint, archiviste.*

11. Castan (Auguste), ✻, bibliothécaire de la ville, correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions), Grande-Rue, 86 (28 janvier 1864).

12. Estignard (Alexandre), ancien député du Doubs, membre du Conseil général du Doubs, conseiller honoraire à la Cour d'appel, rue du Clos, 25 (28 janvier 1868), *Président annuel.*

13. Lebon (le docteur Eugène), Grande-Rue, 116 (28 janvier 1868).

14. Sire (Georges), docteur ès sciences, essayeur de la garantie, à la Mouillère (28 janvier 1870).

15. Gauthier (Jules), archiviste du département, rue Charles Nodier, 8 (29 janvier 1872).

16. Ducat (Alfred), architecte, conservateur du musée des antiquités, rue Saint-Pierre, 3 (24 août 1872).

17. Bergier (le chanoine), r. du Chapitre, 11 (24 août 1872).

18. Pingaud (Léonce), professeur d'histoire moderne à la Faculté des lettres, rue Saint-Vincent, 17 (27 janvier 1876), *Secrétaire perpétuel.*

19. Mercier (Louis), horloger, rue Rivotte, 11 (27 janvier 1876).

20. Mieusset (Pierre), conducteur des ponts et chaussées, avenue de Fontaine-Argent, 8 (27 juillet 1878), *Vice-président annuel.*

21. Coutenot (le docteur), ✻, médecin en chef des hospices civils, professeur à l'Ecole de médecine, Grande-Rue, 44 (28 juillet 1881).

22. Vuillermoz (Jules), avocat, rue de la Préfecture, 17 (28 juillet 1881).

23. Guichard, conseiller à la Cour d'appel, rue de la Préfecture, 20 (25 janvier 1882).

24. Jouffroy (le marquis Sylvestre de), rue du Clos, 16 (20 juillet 1882).

MM.

25. FAIVRE (le chanoine), ✠, ancien aumônier des prisons, à Trey-Saint-Claude (20 juillet 1882), *Trésorier de la Compagnie.*

26. ISENBART (Emile), artiste peintre, rue des Fontenottes, (29 janvier 1883).

27. CHARDONNET (le comte DE), rue du Chateur, 20 (31 janvier 1884).

28. BESSON (Edouard), substitut du procureur général, rue Saint-Vincent, 27 (24 juillet 1884).

29. MAIROT (Henri), banquier, président du tribunal de commerce, rue de la Préfecture, 17 (28 janvier 1886).

30. SAINTE-AGATHE (Joseph DE), avocat, ancien élève de l'Ecole des Chartes, rue d'Anvers, 4 (28 janvier 1886).

II.

ASSOCIÉS RÉSIDANTS.

MM.

31. PÉQUIGNOT (Léon), bâtonnier de l'ordre des avocats, rue St-Vincent, 26 (29 juillet 1886).

32. GAUDERON (le docteur), professeur à l'Ecole de médecine, Grande-Rue, 129 (29 juillet 1886).

33. LOMBART (Henri), ancien magistrat, rue du Mont-Sainte-Marie, 2 (27 janvier 1887).

34. SAYOUS (Edouard), professeur d'histoire ancienne à la Faculté des lettres, Grande-Rue, 64 (28 juillet 1887).

35 FLEURY-BERGIER, ancien juge de paix, rue Saint-Vincent, 27 (28 juillet 1887).

36. BEAUSÉJOUR (le chanoine DE), curé de la basilique de Saint-Jean, rue du Clos, 21 (26 juillet 1888).

37-40. . . . .

III.

ACADÉMICIENS HONORAIRES.

1° Anciens titulaires.

MM.

1. Parandier, C. ✻, ancien député du Doubs, inspecteur général honoraire des ponts et chaussées, rue des Ecuries d'Artois, 38, à Paris (28 janvier 1831).
2. Kornprobst, ingénieur en chef des ponts et chaussées en retraite, à Blois (24 août 1840).
3. Dey, ancien directeur des domaines, à Vendôme (28 janvier 1854).
4. Sanderet de Valonne (le docteur), ✻, ancien directeur de l'Ecole de médecine, château d'Asnières, par Champignelles (Yonne) (30 janvier 1862).
5. Weil (Henri), ✻, de l'Académie des Inscriptions, maître de conférences à l'Ecole normale supérieure, rue de Madame, 64, à Paris (23 janvier 1864).
6. Sauzay (Jules), à Cirey-lez-Bellevaux (Haute-Saône) (28 janvier 1867).
7. Labrune (le docteur), à Dole (28 août 1868).
8. Vernis, ✻, ancien inspecteur général des ponts et chaussées, à Lons-le-Saunier (29 janvier 1872).
9. Marquiset (Léon), ancien magistrat, à Apremont (Haute-Saône) (29 janvier 1872).
10. Chotard, ✻, professeur d'histoire et doyen à la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand (25 août 1873).
11. Cardon de Sandrans (le baron), C. ✻, ancien préfet du Doubs, avenue de la Tour-Maubourg, 21, à Paris (27 janvier 1874).
12. Gérard (Jules), ✻, recteur de l'académie de Grenoble (25 août 1874).
13. Mignot (Edouard), ✻, lieutenant-colonel au 144e régiment d'infanterie, à Bordeaux (25 août 1875).

MM.

14. Reboul, ✠, professeur de chimie et doyen à la Faculté des sciences, à Marseille (25 août 1875).
15. Carrau (Ludovic), ancien professeur de philosophie à la Faculté des lettres, maître de conférences à la Sorbonne, rue Tronchet, 30, à Paris (25 août 1875).
16. Huart (Arthur), ancien avocat général à la Cour d'appel, rue de la Faisanderie, 24, à Paris (27 janvier 1876).
17. Tivier (Henri), ancien professeur de littérature française, doyen à la Faculté des lettres, à Bayonne (27 janvier 1876).
18. Saint-Loup (Louis), professeur de mathématiques et doyen à la Faculté des sciences de Clermont-Ferrand (27 juillet 1878).
19. Piépape (le commandant Léonce de), à Reims (27 juillet 1878).
20. Meynier (Joseph), ✠, médecin-major de 1re classe à l'hôpital militaire du camp de Châlons (29 juillet 1878).
21. Aumale (Mgr Henri d'Orléans, duc d'), G. C. ✠, de l'Académie française et de l'Académie des Beaux Arts, ancien commandant du 7e corps d'armée, à Chantilly (29 juillet 1880).

2° Membres honoraires (1).

MM.

1. Bigandet (Mgr), ✠, évêque de Ramatha, vicaire apostolique d'Ava et du Pégou, à Rangoon (Birmanie) 27 janvier 1853).
2. Mignard (Prosper), à Dijon (24 août 1859).

---

(1) Le nombre de ces membres doit être ramené, par voie d'extinction, à dix. (Règlement intérieur, art. 3.)

MM.

3. Bonaparte (le prince Louis-Lucien), G. C. ✽, à Londres (28 janvier 1865).
4. Conegliano (le duc de), ✽, ancien député du Doubs, rue de Ponthieu, 62, à Paris (24 août 1865).
5. Seguin, ✽, recteur honoraire, à Paris (29 janvier 1872).
6. Dreyss, ✽, ancien recteur, inspecteur général honoraire, à Paris (27 juillet 1874).
7. Rozière (Eugène de), O. ✽, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, sénateur, rue Lincoln, 8, à Paris (27 janvier 1878).
8. Servaux, O. ✽, sous-directeur honoraire au ministère de l'Instruction publique, boulevard Courcelles, 1, à Paris (27 juillet 1878).
9. Perrier (Frédéric), O. ✽, inspecteur général honoraire des ponts et chaussées, boulevard Magenta, 137, à Paris (28 juillet 1880).
10. Jacquinet, O. ✽, ancien recteur, inspecteur général honoraire, boulevard Montparnasse, 84, à Paris (28 juillet 1880).
11. Mérode (le comte de), ancien sénateur du Doubs, rue de Varennes, 55, à Paris (28 juillet 1881).

IV.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS NÉS DANS LES DÉPARTEMENTS DU DOUBS, DU JURA ET DE LA HAUTE-SAÔNE (ANCIENNE FRANCHE-COMTÉ).

MM.

1. Marmier (Xavier), O. ✽, de l'Académie française, rue Saint-Thomas d'Aquin, 1, à Paris (24 août 1839).
2. Circourt (le comte Albert de), ancien conseiller d'Etat, rue de Milan, 17, à Paris (28 janvier 1846).
3. Vieille (Jules), ✽, ancien recteur, inspecteur général honoraire, à Paris (21 août 1853).

MM.

4. Bergeret (le docteur), à Arbois (26 août 1856).
5. Grenier (Edouard), littérateur, à Baume-les-Dames et boulevard St-Germain, 174, à Paris (28 janvier 1856).
6. Petit (Jean), statuaire, rue Denfert-Rochereau, 89, à Paris (26 août 1856).
7. Toubin (Charles), ancien professeur, à Salins (24 août 1859).
8. Pasteur (Louis), G. C. ✠, de l'Académie française et de l'Académie des sciences, rue d'Ulm, 45, à Paris (30 janvier 1860).
9. Gigoux (Jean), O. ✠, artiste peintre, rue de Chateaubriand, 17, à Paris (24 août 1861).
10. Gérome (Jean-Léon), C. ✠, artiste peintre, de l'Académie des Beaux-Arts, boulevard de Clichy, 65, à Paris (24 août 1863).
11. Jacquenet (Mgr), évêque d'Amiens (28 janvier 1868).
12. BRultey (l'abbé), curé de Saponcourt (Haute-Saône), (24 août 1868).
13. Marcou (le docteur), géologue, à Salins et à Cambridge (Etats-Unis) (28 janvier 1870).
14. Morey (l'abbé), curé de Baudoncourt (Haute-Saône) (29 janvier 1872).
15. Gréa (l'abbé Adrien), ancien élève de l'Ecole des Chartes, ancien vicaire général de Saint-Claude (24 août 1872).
16. Reverchon, ✠, ancien député du Jura, à Audincourt (Doubs) (24 août 1872).
17. Tournier (Edouard), ✠, maître de conférences à l'Ecole normale supérieure, sous-directeur à l'Ecole des hautes études, rue de Tournon, 16, à Paris (25 août 1873).
18. Gainet (l'abbé), curé de Traves (Haute-Saône) (25 août 1875).
19. Baille (Charles), banquier, à Poligny (Jura) (31 juillet 1877).

MM.

20. Villequez, ✱, professeur et doyen à la Faculté de droit de Dijon (31 juillet 1877).
21. Prost (Bernard), sous-chef de bureau au ministère de l'intérieur, avenue Rapp, 3, à Paris (31 juillet 1877).
22. Giacomotti (Félix-Henri), ✱, artiste peintre, rue de Vaugirard, 39, à Paris (27 juin 1878).
23. Becquet (Just), ✱, statuaire, rue Denfert-Rochereau, 39, à Paris (27 juin 1878).
24. Valfrey (Jules), O. ✱, ancien sous-directeur au ministère des affaires étrangères, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 140, à Paris (29 juillet 1879).
25. Thuriet (Charles), président du tribunal de Saint-Claude (29 juillet 1879).
26. Rambaud (Alfred), ✱, professeur d'histoire contemporaine à la Faculté des lettres de Paris, rue d'Assas, 76, à Paris (28 juillet 1880).
27. Robert (Ulysse), inspecteur général des bibliothèques et archives, Grande-Rue, 31, à Saint-Mandé (Seine) (28 juillet 1880).
28. Finot (Jules), archiviste du département du Nord, à Lille (20 juillet 1882).
29. Vaulchier (le marquis de), ✱, au château du Deschaux (Jura) (20 juillet 1882).
30. Rapin (Alexandre), artiste peintre, 52, rue de Bourgogne, à Paris (20 juillet 1882).
31. Cizel (l'abbé), professeur au collège de Lachapelle-sous-Rougemont (24 juillet 1884).
32. Jeannerod (Georges), publiciste, 115, Grande-Rue, à Besançon (28 janvier 1886).
33. Toubin (Edouard), ancien professeur, à Salins (28 janvier 1886).
34. Duvernoy (Clément), bibliothécaire de la ville de Montbéliard (27 janvier 1887).
35. Girod (Paul), professeur à la Faculté des sciences de Clermont (27 janvier 1887).

MM.

36. L'Epée (Henri), ancien président de la Société d'émulation de Montbéliard, à Sainte-Suzanne (Doubs) (2 février 1888).
37. Petetin (l'abbé), aumônier de la Visitation, à Ornans (2 février 1888).
38-40 . . . .

V.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS NÉS HORS DE L'ANCIENNE PROVINCE DE FRANCHE-COMTÉ.

MM.

1. Junca, ✤, ancien archiviste du Jura, à Paris (28 janvier 1865).
2. D'Arbois de Jubainville, ✤, ancien archiviste de l'Aube, professeur de langue celtique au Collège de France, correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions), boulevard Montparnasse, 84, à Paris (26 août 1867).
3. Champin, ✤, ancien sous-préfet, à Baume-les-Dames (29 janvier 1872).
4. Leclerc (François), archéologue et naturaliste, à Seurre (Côte-d'Or) (26 août 1872).
5. Beaune (Henri), ancien procureur général, à Lyon (27 janvier 1874).
6. Pigeotte (Léon), avocat, à Troyes (27 janvier 1874).
7. Meaux (le vicomte de), ancien ministre, avenue Saint-François-Xavier, 10, à Paris (27 janvier 1874).
8. Beaurepaire (de), ✤, archiviste du département de la Seine-Inférieure, correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions), à Rouen (29 août 1875).
9. Tuetey (Alexandre), archiviste aux archives nationales, rue Laugier, 94, à Paris (31 juillet 1877).
10. Garnier (Joseph), ✤, archiviste de la Côte-d'Or, à Dijon (31 juillet 1877).

MM.

11. Dumay (Gabriel), ancien magistrat, à Dijon (28 juillet 1880).
12. Revillout (Charles), ✤, professeur de littérature française à la Faculté des lettres de Montpellier (29 juillet 1877).
13. Arbaumont (Jules d'), à Dijon (28 juillet 1881).
14. Bourquard (l'abbé), ancien professeur au lycée de Besançon, à Delle (Haut-Rhin) (28 juillet 1881).
15. Viellard (Léon), manufacturier, au château de Morvillars (Haut-Rhin) (28 juillet 1880).
16. Boutillier (l'abbé), curé de Coulanges-lez-Nevers, archiviste de la ville de Nevers (20 juillet 1882).
17. Taine (H.), ✤, de l'Académie française, rue Cassette, 23, à Paris (29 janvier 1885).
18. Keller (Emile), député du Haut-Rhin, à Belfort (27 janvier 1887).
19. Babeau (Albert), correspondant de l'Institut, à Troyes (28 juillet 1887).
20. . . . .

VI.

ASSOCIÉS ÉTRANGERS.

MM.

1. Kohler (Xavier), président honoraire de la Société jurassienne d'Emulation, à Porrentruy (28 janvier 1855).
2. Cantu (César), ✤, à Milan (28 janvier 1864).
3. Liagre, lieutenant général, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, à Bruxelles (25 août 1874).
4. Rossi (J.-B. de), ✤, à Rome (Piazza dell' Ara Cœli) (27 juin 1878).
5. Gremaud (l'abbé), bibliothécaire cantonal, à Fribourg (Suisse) (29 juillet 1879).

MM.

6. Anziani (l'abbé), bibliothécaire en chef de la *Laurentienne,* à Florence (28 juillet 1880).
7. Arneth (le chevalier d'), directeur général des archives impériales et royales d'Autriche, à Vienne (28 juillet 1881).
8. Bonhote, bibliothécaire cantonal, à Neuchâtel (Suisse) (20 juillet 1882).
9. Daguet (Alexandre), professeur à l'Académie de Neuchâtel (Suisse) (29 janvier 1883).
10. Wauters (Alphonse), archiviste de la ville de Bruxelles, à Bruxelles (29 janvier 1883).
11. Vuy (Jules), vice-président de l'Institut national genevois, à Carouge (canton de Genève) (29 janvier 1883).
12. Kervyn de Lettenhove (le baron), ancien ministre, à Bruxelles et à Saint-Michel-lez-Bruges (29 janvier 1883).
13. Montet (Albert de), à Vevey (Suisse) (19 juillet 1883).
14. Brunnhofer, archiviste, à Aarau (Suisse) (19 juillet 1883).
15. Mermillod (Mgr), évêque de Lausanne et Genève (28 janvier 1886).
16. Bachelin, directeur du *Musée Neuchâtelois*, à Marin (canton de Neuchâtel) (27 janvier 1887).
17. Du Bois-Melly, à Plainpalais-Genève (28 juillet 1887).

18-20 . . . .

LISTE DES ACADÉMICIENS DÉCÉDÉS EN 1888

Académiciens titulaires.

BAILLE (Edouard), artiste peintre (27 août 1867), décédé le 22 mai.

SAINT-GINEST (Etienne), architecte du département (31 juillet 1877), décédé le 2 septembre.

BENEYTON (le comte) (24 juillet 1884), décédé le 7 septembre.

MICHEL, ancien rédacteur en chef de l'*Union franc-comtoise* (25 janvier 1882), décédé le 17 octobre.

Académiciens honoraires.

SOULTRAIT (le comte DE), ancien trésorier-payeur général du Doubs, à Toury-Lurcy (Nièvre) (29 juillet 1879), décédé le 13 septembre.

BESSON (Mgr), évêque de Nimes (30 août 1847), décédé le 18 novembre.

Associés correspondants (classe des associés correspondants nés dans l'ancienne Franche-Comté).

BOUCHEY (l'abbé), curé de Bonnétage (25 janvier 1882), décédé le 29 mars.

MARLET (Adolphe), ancien conseiller de préfecture, à Dijon (29 janvier 1885), décédé le 8 décembre.

Associés correspondants (classe des associés correspondants nés en dehors de l'ancienne Franche-Comté).

BARTHÉLEMY (le comte Edouard DE), à Paris (25 août 1837), décédé le 30 mai.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES (127)

CORRESPONDANT AVEC L'ACADÉMIE

FRANCE.

Aisne.

Société académique de Laon.
Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin.
Société archéologique de Vervins.

Allier.

Société d'émulation de l'Allier; Moulins.

Alpes (Hautes-).

Société d'études des Hautes-Alpes; Gap.

Aube.

Société académique de l'Aube; Troyes.

Aude.

Commission archéologique et littéraire de Narbonne.

Bouches-du-Rhône.

Académie d'Aix.
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille.
Société de statistique de Marseille.

Calvados.

Académie de Caen.
Société des antiquaires de Normandie; Caen.
Société d'agriculture de Caen.
Société française d'archéologie; Caen.

Charente.

Société d'agriculture de la Charente; Angoulême.

Charente-Inférieure.

Société d'agriculture, belles-lettres et arts de Rochefort.
Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis; Saintes.

Côte-d'Or.

Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.
Société d'agriculture de la Côte-d'Or; Dijon.
Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de Beaune.
Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuses du diocèse de Dijon.

Côtes-du-Nord.

Société d'émulation des Côtes-du-Nord; Saint-Brieuc.

Doubs.

Société d'agriculture du Doubs; Besançon.
Société d'émulation du Doubs; Besançon.
Société d'émulation de Montbéliard.
Société de médecine de Besançon.
Société de lecture de Besançon.

Drôme.

Société d'archéologie et de statistique de la Drôme; Valence.
Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers; Romans.

Eure-et-Loir.

Société d'agriculture d'Eure-et-Loir; Chartres.

Finistère.

Société académique de Brest.

Gard.

Académie de Nimes.
Comité de l'art chrétien; Nimes.

Garonne (Haute-).

Académie des Jeux-Floraux; Toulouse.
Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse,

Société archéologique du Midi de la France; Toulouse.
Société des sciences physiques et naturelles de Toulouse.

Gironde.

Académie de Bordeaux.
Société philomatique de Bordeaux.

Hérault.

Société archéologique de Béziers.

Indre-et-Loire.

Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire; Tours.
Société médicale d'Indre-et-Loire; Tours.

Isère.

Académie Delphinale; Grenoble.

Jura.

Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.
Société d'émulation du Jura; Lons-le-Saunier.

Haute-Loire.

Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy.

Loire-Inférieure.

Société académique de Nantes.

Lot.

Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot; Cahors.

Maine-et-Loire.

Académie des sciences, belles-lettres et arts d'Angers.

Manche.

Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle de la Manche; Saint-Lô.
Société nationale académique de Cherbourg.

Marne.

Académie de Reims.

Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne ; Châlons-sur-Marne.
Société des sciences et arts de Vitry-le-Français.

Haute-Marne.

Société d'histoire et d'archéologie de Langres.

Meurthe-et-Moselle.

Académie de Stanislas ; Nancy.

Meuse.

Société des sciences, lettres et arts de Bar-le-Duc.
Société philomatique de Verdun.

Nord.

Société d'agriculture, sciences et arts du Nord ; Douai.
Société d'émulation de Cambrai.
Société des sciences, arts et agriculture de Lille.

Oise.

Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise ; Beauvais.
Comité archéologique de Senlis.

Pas-de-Calais.

Commission des monuments historiques du Pas-de-Calais ; Arras.
Société académique de Boulogne-sur-Mer.
Société d'agriculture de Boulogne-sur-Mer.

Puy-de-Dôme.

Académie de Clermont-Ferrand.

Haut-Rhin.

Société Belfortaine d'émulation.

Rhône.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.
Société d'agriculture, histoire naturelle et arts de Lyon.
Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.

Saône-et-Loire.

Académie de Mâcon.
Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône.
Société Eduenne ; Autun.

Haute-Saône.

Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône; Vesoul.

Savoie.

Société des sciences, lettres et arts de Savoie; Chambéry.
Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie; Chambéry.

Savoie (Haute-).

Académie Chablaisienne; Thonon.

Seine.

Académie des sciences morales et politiques de l'Institut de France; Paris.
Comité des travaux historiques et des sociétés savantes près le ministère de l'Instruction publique.
Société de médecine légale; Paris.
Société générale des prisons; Paris.
Société philotechnique; Paris.
Association scientifique de France; Paris.
Société philomatique; Paris.

Seine-et-Marne.

Société archéologique de Seine-et-Marne.

Seine-et-Oise.

Société des sciences morales, lettres et arts de Seine-et-Oise: Versailles.
Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise; Versailles.

Seine-Inférieure.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.
Société havraise d'études diverses.
Commission des antiquités de la Seine-Inférieure; Rouen.
Société des sciences et arts agricoles et horticoles du Havre.

Somme.

Académie d'Amiens.
Société des antiquaires de Picardie; Amiens.
Société Linnéenne du nord de la France; Amiens.
Conférence scientifique et littéraire d'Abbeville.

Tarn.

Société littéraire et scientifique de Castres.

Tarn-et-Garonne.

Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne; Montauban.
Société archéologique de Tarn-et-Garonne; Montauban.

Var.

Société des sciences, belles-lettres et arts du Var; Toulon.

Vaucluse.

Société littéraire et scientifique d'Apt.

Vosges

Société d'émulation des Vosges; Epinal.

ALLEMAGNE.

Société d'histoire et d'archéologie de la Thuringe; Iéna.

ALSACE-LORRAINE.

Académie de Metz.
Société d'histoire naturelle de Metz.
Société des sciences, agriculture et arts de la basse Alsace; Strasbourg.

BELGIQUE.

Académie royale de Belgique; Bruxelles.
Société malacologique de Belgique; Bruxelles.

BRÉSIL.

Musée national de Rio de Janeiro.

DOMINION DU CANADA.

Institut Canadien Français; Ottawa.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Académie américaine des sciences et arts; Boston.
Académie des sciences naturelles de Philadelphie.
Institut Smithsonien; Washington.
Université John Hopkins de Baltimore.

ITALIE.

Académie royale des *Lincei;* Rome.
Académie royale de Lucques.

MEXIQUE.

Observatoire météorologique central de Mexico.

RUSSIE.

Société des naturalistes de l'université de Kiev.

SUÈDE.

Académie royale des sciences de Stockholm.
Université de Christiania.
Université de Lund.

SUISSE.

Société jurassienne d'émulation; Porrentruy (canton de Berne).
Société d'histoire du canton de Neuchâtel; Neuchâtel.
Société d'histoire et d'archéologie de Genève; Genève.
Institut national genevois; Genève.
Société d'histoire de la Suisse romande; Lausanne.

DÉPOTS PUBLICS

AYANT DROIT A UN EXEMPLAIRE DES MÉMOIRES

Bibliothèque de la ville; Besançon.
— universitaire; id.
— du grand séminaire; id.
— du collège Saint-François-Xavier; id.
— des Frères de Marie; id.
— de Baume-les-Dames.
— de Montbéliard.
— de Vesoul.
— de Lons-le-Saunier.
— de Pontarlier.
— de Saint-Claude.
— de Salins.
— de Dole.
— de Gray.
— de Luxeuil.
— de Lure.
— de Belfort.
— du petit séminaire d'Ornans.
Archives du Doubs.
Archives de la Haute-Saône.
Archives du Jura.

TABLE DES MATIÈRES (1888)

PROCÈS-VERBAUX.

MÉMOIRES.



BESANÇON. — IMPR ET STÉRÉOTYP. DE PAUL JACQUIN.

